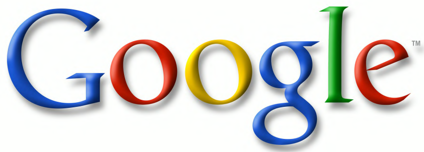


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

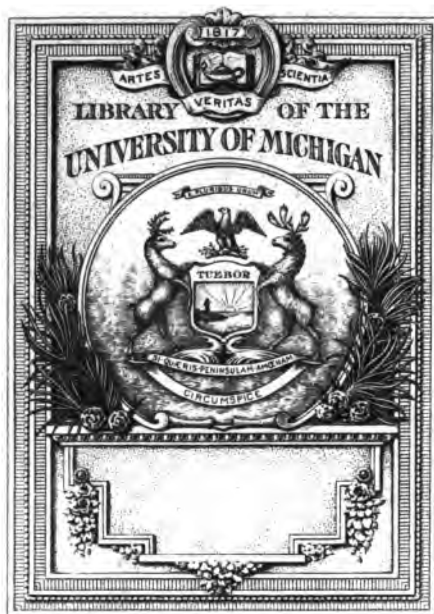
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ANNALES
POLITIQUES, CIVILES, ET *LITTÉRAIRES*, DU DIX-HUITIEME SIECLE,

PAR M. LINGUET.

TOME ONZIEME.





LONDRES,

De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, Snowhill.



M. DCC. LXXXIV.





PREMIÈRE NAVIGATION AËRIENNE.

S'IL existoit du premier voyage de *Christophe Colomb* un journal de la main de cet intrépide navigateur, avec quel respect il seroit conservé ; avec quelle confiance il seroit cité ! Comme on aimeroit à le suivre dans le compte ingénu qu'il rendroit de ses pensées, de ses espérances, de ses craintes, des murmures de ses équipages, de ses tentatives pour les calmer, & enfin de sa joie au moment qui dégageant sa parole & justifiant son audace le déclara le créateur, en quelque sorte, d'un nouveau-monde. Tous ces détails nous ont été transmis, mais par des mains étrangères : quelque intéressans qu'ils soient encore on ne peut se dissimuler que cette circonstance leur fait perdre quelque chose de leur prix.

La première navigation *aërienne* n'aura pas ce désavantage : un des héros en a été l'historien : & je crois remplir l'objet de cet ouvrage en y donnant place à son récit, quoiqu'il se trouve

déjà dans presque tous les papiers publics : il est piquant à tous égards : il se lie d'ailleurs naturellement à la lettre qui va le suivre.

Ce n'est pas cependant que la gloire d'avoir les premiers ouvert cette carrière appartienne exclusivement à MM. *Charles* & *Robert*. Il faut être juste : leur voyage n'est réellement que le second : les vrais *Colombs* de l'air sont MM. *Pilatre du Rosier* & d'*Arlandes*. On assure qu'on va ériger un monument dans les *Thuileries* au point d'où sont partis les physiciens courageux qui les ont imités : il semble que la vraie place de ce monument auroit été à la *Meute*, à l'endroit d'où se sont hasardés leurs prédécesseurs plus courageux encore.

Ceux-ci avec une voiture plus lourde, avec des moyens différens & moins efficaces, n'ont pu aller ni si loin, ni si long-tems : ils ont fait leur épreuve avec moins d'éclat ; mais ils n'en méritent pas moins la première palme de la bravoure : celle de leurs successeurs est encore assez belle pour les satisfaire.

Il n'en reste plus qu'une à cueillir ; elle attend celui qui trouvera le moteur de nos nouveaux oiseaux ; l'aile avec laquelle on pourra braver les vents dont jusqu'ici les *ballons* ont à craindre d'être le jouet, après avoir paru maîtriser l'élément qui les produit. En l'attendant voyons ce qui s'est passé dans le second vol dont il s'agit, que sa durée, la splendeur qui l'a ac-

compagné, les obstacles même qui l'ont contrarié font regarder comme le premier.

Il faut se rappeller qu'au moment où se répandit la nouvelle de l'expérience faite à *Annonay* par MM. de *Montgolfier* d'un globe léger & creux, d'un très-grand diamètre, enlevé & soutenu en l'air au moyen d'un fluide plus léger que l'air, dont on l'avoit rempli, MM. *Charles* & *Robert* imaginèrent d'employer au même usage l'*air inflammable* plus léger encore : il n'étoit pas facile d'assujettir cet élément factice : sa production même offroit des embarras & des dangers : ces deux physiciens surmontèrent toutes les difficultés avec une industrie qui leur assure en bien des points le rang d'inventeurs dans la nouvelle découverte.

De tentatives en tentatives, d'épreuves en épreuves, ils en vinrent à construire suivant leur méthode un globe de 27 pieds de diamètre seulement, avec lequel ils promirent de s'élever, comme avoient fait MM. *Pilatre du Rosier* & d'*Arlandes* avec le grand *ballon* de M. de *Montgolfier*; ils s'engagèrent de plus à s'en rendre tellement maîtres qu'ils pussent le faire descendre ou monter à volonté, & même le soutenir dans l'atmosphère à la hauteur qu'ils jugeroient à-propos.

Ces promesses avoient allumé une curiosité générale : au moment où elle s'attendoit à se voir satisfaite le bruit avoit couru d'une défense absolue qui interdisoit aux *Curtius* prêts à se dé-

vouer en quelque ſorte pour le progrès des ſciences de conſommer leur ſacrifice. Cela même augmentoit encore la vivacité du deſir & de l'intérêt : enfin ils vainquirent les obſtacles moraux, comme ils avoient ſurmonté les autres ; ils partirent, & voici le tableau du voyage tracé par un d'eux, M. *Charles*.

« Nous avons fait précéder notre aſcenſion « de l'enlèvement d'un Globe de cinq pieds « huit pouces ; nous l'avions deſtiné à nous « faire connoître la première direction du vent, « & à nous frayer à-peu-près la route que nous « allions prendre. Nous l'avions fait préſenter « à M. *Montgolfier*, que nos amis avoient eu « ſoin de placer dans l'enceinte autour de « nous ; M. *Montgolfier* coupa la corde, & le « Globe s'élança. Le Public a compris cette « allégorie ſimple : j'ai voulu faire entendre qu'il « avoit eu le bonheur de tracer la route.

« Le Globe échappé des mains de M. *Mont-* « *golfier* s'élança dans les airs, & ſembla y por- « ter le témoignage de notre réunion ; les ac- « clamations l'y ſuivoient. Pendant ce tems « nous préparions à la hâte notre fuite ; les « *circonſtances orageuſes qui nous preſſoient* nous « empêchèrent de mettre à nos diſpoſitions « toute la préciſion que nous nous étions pro- « poſée la veille. Il nous tardoit de n'être « plus ſur la terre. Le Globe & le Char en « équilibre touchoient encore au ſol qui nous « portoit ; il étoit une heure trois quarts. Nous « jettons 19 livres de leſt, & nous nous éle-

« vons au milieu du silence concentré par l'é-
« motion & la surprise de l'un & de l'autre
« parti.

« Jamais rien n'égalera ce moment d'hilarité
« qui s'empara de mon existence, lorsque je
« sentis que je fuyois la terre ; ce n'étoit pas
« du plaisir, c'étoit du bonheur. *Echappé aux*
« *tourmens affreux de la persécution & de la*
« *calomnie*, * je sentis que je répondois à tout
« en m'élevant au-dessus de tout.

« A ce sentiment moral succéda bientôt une
« sensation plus vive encore, l'admiration du
« majestueux spectacle qui s'offroit à nous ; de
« quelque côté que nous abaissions nos regards
« tout étoit tête ; au-dessus de nous un ciel
« sans nuage ; dans le lointain l'aspect le plus
« délicieux. Oh ! mon ami, disois-je à M. *Ro-*
« *bert*, quel est notre bonheur ! J'ignore dans
« quelle disposition nous laissons la terre ; mais
« comme le ciel est pour nous ! quelle séré-
« nité ! quelle scène ravissante ! Que ne puis-
« je tenir ici le dernier de nos détracteurs, &

* Il y a peut-être dans ces expressions un peu trop d'emphase & d'énergie. De quelles persécutions, de quelles calomnies avoient été l'objet les constructeurs du ballon dont il s'agit ? mais cette lettre a été écrite le lendemain de la réussite ; & dans l'entousiasme du succès on peut pardonner à l'auteur d'avoir qualifié si durement les tracasseries qui lui avoient fait craindre de ne pouvoir en jouir.

« lui dit : regarde, malheureux, tout ce qu'on
« perd à arrêter le progrès des Sciences.

« Tandis que nous nous élevions progressive-
« ment par un mouvement accéléré, nous nous
« mîmes à agiter dans l'air nos banderolles en
« signe d'allégresse, & afin de rendre la sécurité
« à ceux qui prenoient intérêt à notre sort ;
« pendant ce tems j'observois toujours le ba-
« romètre. M. *Robert* faisoit l'inventaire de
« nos richesses : tous nos amis avoient lesté
« notre Char comme pour un voyage de long
« cours ; vins de *Champagne*, &c. couvertures
« & fourrures, &c. Bon, lui dis-je, voilà de
« quoi jetter par la fenêtre. Il commença par
« lancer une couverture de laine à travers les
« airs ; elle s'y déploya majestueusement, &
« vint tomber auprès du dôme de l'*Assomption*.

« Alors le baromètre descendit environ à 26
« pouces ; nous avions cessé de monter, c'est-à-
« dire que nous étions élevés environ à 300
« toises. C'étoit la hauteur à laquelle j'avois
« promis de nous contenir ; & en effet depuis
« ce moment jusqu'à celui où nous avons dis-
« paru aux yeux des observateurs en station,
« nous avons toujours composé notre marche
« entre 26 pouces de mercure & 26 pouces 8
« lignes ; ce qui s'est trouvé d'accord avec les
« observations de *Paris*.

« Nous avions soin de perdre du lest à me-
« sure que nous descendions par la perte insen-
« sible de l'air inflammable, & nous nous

« élevions sensiblement à la même hauteur. Si
« les circonstances nous avoient permis de met-
« tre plus de précision à ce lest, notre marche
« eût été presqu'absolument horisontale & à
« volonté.

« Arrivés à la hauteur de *Mousseaux*, que
« nous laissions un peu à gauche, nous restâmes
« un instant stationaires. Notre Char se re-
« tourna, & enfin nous filâmes au gré du vent.
« Bientôt nous passons la *Seine* entre *Saint Ouen*
« & *Asnières*, & laissant *Colombe* sur la gauche,
« passant presque au-dessus de *Gennevilliers*,
« nous avons traversé la rivière une seconde fois,
« en laissant *Argenteuil* sur la gauche ; nous avons
« passé à *Sanois*, *Franconville*, *Eaubonne*, *Saint-*
« *Leu-Taverny*, *Villiers*, traversé l'*Isle-Adam*,
« & enfin *Nesle*, où nous sommes descendus.
« Tels sont à-peu-près les endroits sur lesquels
« nous avons dû passer presque perpendiculai-
« rement. Ce trajet fait environ neuf lieues de
« *Paris*, & nous l'avons parcouru en deux heu-
« res quoiqu'il n'y eût dans l'air presque pas
« d'agitation sensible.

« Durant tout le cours de ce délicieux
« voyage il ne nous est pas venu en pensée
« d'avoir la plus légère inquiétude sur notre
« sort & celui de notre machine. Le Globe
« n'a souffert d'autre altération que les modifi-
« cations successives de dilatation & de compres-
« sion dont nous profitions pour monter &
« descendre à volonté d'une quantité quelcon-

« que... Le Thermomètre a été pendant plus
« d'une heure entre 10 & 12 dégrés au-dessus
« de 0, ce qui vient de ce que l'intérieur de
« notre Char étoit échauffé par les rayons du
« soleil.

« Sa chaleur se fit bientôt sentir à notre
« Globe, & contribua, par la dilatation de l'air
« inflammable intérieur, à nous tenir à la même
« hauteur sans être obligés de perdre de notre
« lest; mais nous faisions une perte plus pré-
« cieuse; l'air inflammable, dilaté par la cha-
« leur solaire, s'échappoit par l'appendice du
« Globe, que nous tenions à la main & que
« nous lâchions suivant les circonstances pour
« donner issue à l'air trop dilaté.

« C'est par ce moyen simple que nous évitions
« ces expansions & ces explosions que les per-
« sonnes peu instruites redoutoient pour nous.
« L'air inflammable ne pouvoit pas briser sa
« prison puisque la porte lui étoit toujours
« ouverte, & l'air atmosphérique ne pouvoit
« entrer dans le Globe, puisque sa pression
« même faisoit de l'appendice une véritable
« soupape qui s'opposoit à sa rentrée.

« Au bout de 56 minutes de marche nous
« entendîmes le coup de canon qui étoit le
« signal de notre disparution aux yeux des ob-
« servateurs de *Paris*. Nous nous réjouîmes
« de leur avoir échappé. N'étant plus obligés
« de composer strictement notre course hori-
« sontale, ainsi que nous avions fait jusqu'alors,

« nous nous sommes abandonnés plus entière-
« ment aux spectacles variés que nous présen-
« toit l'immensité des campagnes au-dessus
« desquelles nous planions ; dès ce moment
« nous n'avons plus cessé de converser avec
« leurs habitans que nous voyions accourir vers
« nous de toutes parts ; nous entendions leurs
« cris d'allégresse, leurs vœux, leurs sollici-
« tude, en un mot l'alarme de l'admiration.

« Nous crions, *Vive le Roi* ! & toutes les
« campagnes répondoient à nos cris. Nous en-
« tendions très-distinctement, *Mes bons amis*,
« *n'avez-vous point peur ! n'êtes-vous point ma-*
« *lades* ! *Dieu, que c'est beau* ! *Nous prions Dieu*
« *qu'il vous conserve : adieu, mes amis* ! J'étois
« touché jusqu'aux larmes de cet intérêt tendre
« & vrai qu'inspiroit un spectacle aussi nou-
« veau.

« Nous agitions sans cesse nos pavillons, &
« nous appercevions que ces signaux redou-
« bloient l'allégresse & la sécurité. Plusieurs
« fois nous descendions assez bas pour mieux
« nous faire entendre ; on nous demandoit d'où
« nous étions partis, & à quelle heure, & nous
« montions plus haut en leur disant adieu.

« Nous jettions successivement, & suivant
« les circonstances, redingottes, manchons, ha-
« bits ; planant au-dessus de l'*Isle-Adam*, après
« avoir admiré cette délicieuse campagne, nous
« fîmes encore le salut des pavillons ; nous de-
« mandâmes des nouvelles de M. le Prince de

« Conti : on nous cria avec un porte-voix qu'il « étoit à *Paris* ; qu'il en seroit fâché. Nous « regrettions de perdre une si belle occasion de « lui faire notre cour, & nous serions descendus « au milieu de ses jardins si nous avions voulu ; « mais nous prîmes le parti de prolonger encore « notre course, & nous remontâmes : enfin « nous arrivons près des plaines de *Nesle*.

« Il étoit trois heures & demie passées ; « j'avois le dessein de faire un second voyage, « & de profiter de nos avantages ainsi que « du jour. Je proposai à M. *Robert* de des- « cendre. Nous voyions de loin des groupes « de paysans qui se précipitoient devant nous « à travers les champs. Laissons-nous aller, « lui dis-je ; alors nous descendîmes vers une « vaste prairie.

« Des arbustes, quelques arbres bordoient « son enceinte. Notre Char s'avançoit majes- « tueusement sur un plan incliné très-prolongé. « Arrivé près de ces arbres je craignis que « leurs branches ne vinssent heurter le Char. « Je jettai deux livres de lest, & le Char « s'éleva par-dessus, en bondissant à-peu-près « comme un coursier qui franchit une haie. « Nous parcourûmes plus de vingt toises à un « ou deux pieds de terre ; nous avions l'air de « voyager en traîneau. Les paysans accou- « roient après nous sans pouvoir nous atteindre, « comme des enfans qui poursuivent un papil- « lon dans une prairie.

« Enfin nous prenons terre. On nous envi-
« ronne. Rien n'égale la naïveté rustique &
« tendre, l'effusion de l'admiration & de l'allé-
« gresse de tous ces villageois.

« Je demandai sur le champ les curés, les
« syndics; ils accouroient de tous côtés; il
« étoit fête sur le lieu. Je dressai aussitôt un
« court procès-verbal qu'ils signèrent. Arrive
« un groupe de cavaliers au grand galop; c'é-
« toit M. le Duc de *Chartres*, M. le Duc de
« *Fitz-James*, & M. *Farrer*, gentilhomme *An-*
« *glois*, qui nous suivoient depuis *Paris*. Par
« un hasard très-singulier nous étions descendus
« auprès de la maison de chasse de ce dernier.
« Il saute de dessus son cheval, s'élance sur no-
« tre char, & dit en m'embrassant, *M. Charles,*
« *moi premier.*

« Nous fûmes comblés des caresses du Prince,
« qui nous embrassa tous deux dans notre Char,
« & eût la bonté de signer notre procès-verbal;
« M. le Duc de *Fitz-James* en fit autant; M.
« *Farrer* le signa trois fois de suite. On a omis
« sa signature dans le Journal, parce qu'on n'a
« pu la lire; il étoit si agité de plaisir qu'il ne
« pouvoit écrire. De plus de cent cavaliers qui
« couroient après nous depuis *Paris*, & que
« nous appercevions à-peine du haut de notre
« Char, c'étoient les seuls qui aient pu nous
« joindre. Les autres avoient crevé leurs chevaux,
« ou y avoient renoncé.

« Je racontai brièvement à M. le Duc de *Char-*
« *tres* quelques circonstances de notre voy-

« age. Ce n'eſt pas tout, Monſeigneur, ajoutai-je
« en ſouriant ; je m'en vais repartir. — Com-
« ment, repartir ? — Monſeigneur, vous allez
« voir. Il y a mieux : quand voulez-vous que
« je redeſcende ? — Dans une demi-heure. —
« Eh bien, ſoit, Monſeigneur, dans une demi-
« heure je ſuis à vous.

« M. *Robert* deſcendit du Char, ainſi que
« nous en étions convenus en voyageant.
« Trente payſans ſerrés & appuyés deſſus, &
« le corps preſque plongé dedans, l'empê-
« choient de s'envoler. Je demandai de la
« terre pour me faire un leſt ; il ne m'en reſ-
« toit plus que trois ou quatre livres. On va
« chercher une bêche qui n'arrive point. Je
« demande des pierres : il n'y en avoit point dans
« la prairie.

« Je voyois le tems s'écouler, le ſoleil ſe
« coucher. Je calculai rapidement la hauteur
« poſſible où pouvoit m'élever la légèreté ſpé-
« cifique de 130 liv. que je venois d'acquérir par
« la deſcente de M. *Robert*, je dis à M. le Duc
« de *Chartres* : Monſeigneur, je pars. Je dis
« aux payſans, mes amis, retirez-vous tous en
« même tems des bords du Char, au premier
« ſignal que je vais faire, & je vais m'envoler.
« Je frappe de la main, ils ſe retirèrent, je
« m'élançai comme l'oiſeau ; en dix minutes,
« je n'appercevois plus les objets terreſtres, je
« ne voyois plus que les grandes maſſes de la
« nature.

« Dès en partant j'avois pris mes précau-
« tions pour échapper aux dangers de l'explo-
« sion du Globe, & je me disposai à faire
« les observations que je m'étois promises.
« D'abord, afin d'observer le baromètre & le
« thermomètre placés à l'extrémité du Char
« sans rien changer au centre de gravité, je
« m'agenouillai au milieu, la jambe & le corps
« tendus en avant, ma montre & un papier
« dans la main gauche, ma plume & un cordon
« de la soupape dans ma droite.

« Je m'attendois à ce qui alloit arriver. Le
« Globe, qui étoit assez flasque à mon départ,
« s'enfla insensiblement. Bientôt l'air inflam-
« mable s'échappa à grands flots par l'appen-
« dice. Alors je tirois de tems en tems la
« soupape pour lui donner à la fois deux issues,
« & je continuois ainsi à monter en perdant de
« l'air. Il sortoit en sifflant & devenoit visible,
« ainsi qu'une vapeur chaude qui passe dans
« une atmosphère beaucoup plus froide.

« La raison de ce phénomène est simple. A
« terre, le thermomètre étoit à 7 dégrés au-
« dessus de la glace; au bout de 10 minutes
« d'ascension, j'avois 5 dégrés au-dessous. L'on
« sent que l'air inflammable contenu n'avoit
« pas eu le tems de se mettre en équilibre de
« température. Son équilibre élastique étant
« beaucoup plus prompt que celui de la cha-
« leur, il en devoit sortir une plus grande
« quantité que celle que la dilatation extérieure

« de l'air pouvoit déterminer par sa moindre
« pression.

« Quant à moi, exposé à l'air libre, je passai
« en 10 minutes de la température du printems
« à celle de l'hiver. Le froid étoit vif & sec,
« mais point insupportable. J'interrogeois alors
« toutes mes sensations, *je m'écoutois vivre*,
« pour ainsi dire, & je puis assurer que dans le
« premier moment je n'éprouvai rien de des-
« agréable dans ce passage subit.

« Lorsque le baromètre cessa de monter, je
« notai très-exactement 18 pouces 10 lignes.
« Cette observation est de la plus grande ri-
« gidité. Le mercure ne souffroit aucune os-
« cillation sensible. J'ai déduit de cette oscil-
« lation une hauteur de 1524 toises environ,
« en attendant que je puisse intégrer ce calcul.
« Au bout de quelques minutes le froid me
« saisit les doigts, je ne pouvois presque plus
« tenir la plume. Mais je n'en avois plus be-
« soin, j'étois stationaire, & n'avois plus qu'un
« mouvement horizontal.

« Je me relevai au milieu du Char, & m'a-
« bandonnai au spectacle que m'offroit l'im-
« mensité de l'horizon. A mon départ de la
« prairie le soleil étoit couché pour les habitans
« des vallons : bientôt il se leva pour moi seul,
« & vint encore une fois doter de ses rayons le
« Globe & le Char. J'étois le seul corps éclai-
« ré dans l'horizon, & je voyois tout le reste
« de la nature plongé dans l'ombre.

« Bientôt

" Bientôt le soleil disparut lui-même, & j'eus
" le plaisir de le voir se coucher deux fois dans
" le même jour. Je contemplai quelques ins-
" tans le vague de l'air & les vapeurs terrestres
" qui s'élevoient du sein des vallées & des ri-
" vières. Les nuages sembloient sortir de la
" terre, & s'amonceler les uns & les autres en
" conservant leur forme ordinaire. Leur cou-
" leur seulement étoit grisâtre & monotone,
" effet naturel du peu de lumière divaguée
" dans l'atmosphère. La lune seule les éclai-
" roit.

" Elle me fit observer que je revirai deux
" fois, & je remarquai de véritables courans qui
" me ramenèrent sur moi-même. J'eus plusieurs
" déviations très-sensibles. Je sentis avec
" surprise l'effet du vent, & je vis pointer les
" banderolles de mon pavillon; nous n'avions
" pu observer ce phénomène dans notre premier
" voyage. Je remarquai les circonstances de
" ce phénomène, & ce n'étoit point le résultat
" de l'ascension ou de la descente; je marchois
" alors dans une direction sensiblement horizon-
" tale. Dès ce moment je conçus, peut-être
" un peu trop vîte, l'espérance de se diriger.
" Au surplus ce ne sera que le fruit du tatone-
" ment, des observations & des expériences les
" plus réitérées.

" Au milieu du ravissement inexprimable, &
" de cette extase contemplative, je fus rappellé
" à moi-même par une douleur très-extraordi-
" naire, que je ressentis dans l'intérieur de l'o-

« reille droite & dans les glandes maxillaires.
« Je l'attribuai à la dilatation de l'air contenu
« dans le tissu cellulaire de l'organisme, autant
« qu'au froid de l'air environnant. J'étois en
« veste & la tête nue. Je me couvris d'un bon-
« net de laine, qui etoit à mes pieds; mais la
« douleur ne se dissipa qu'à mesure que j'arri-
« vois à terre.

« Il y avoit environ sept à huit minutes, que
« je ne montois plus; je commençois même à
« descendre par la condensation de l'air inflam-
« mable intérieur. Je me rappellai la promesse
« que j'avois faite à M. le Duc de *Chartres* de
« revenir à terre au bout d'une demi-heure.
« J'accélérai ma descente en tirant de tems en
« tems la soupape supérieure. Bientôt le Globe
« vuide presque à moitié ne me presentoit plus
« qu'un hémisphère.

« J'apperçus une assez belle plage en friche
« auprès du bois de la Tour du *Lay*. Alors
« je précipitai ma descente. Arrivé à vingt à
« trente toises de terre, je jettai subitement
« deux à trois livres de lest qui me restoient &
« que j'avois gardée précieusement; je restai un
« instant comme stationnaire, & vins descendre
« mollement sur la friche même que j'avois,
« pour ainsi dire, choisie.

« J'étois à plus d'une lieue du point du dé-
« part. Les déviations fréquentes que j'essuyai,
« les retours sur moi-même, me font présumer
« que le trajet aërien a été de plus de trois

« lieues. Il y avoit trente-cinq minutes que
« j'étois parti : telle est la sûreté des combinai-
« sons de notre Machine *aërostatique* que je pus
« consommer & à volonté 130 liv. de légèreté
« spécifique, dont la conservation également
« volontaire eût pu me maintenir en l'air au
« moins 24 heures de plus.

« Lorsque M. le Duc de *Chartres* & M. le
« Duc de *Fitz-James* me virent ainsi descendre
« de loin & avec autant de précision, ils
« n'eurent plus aucune inquiétude sur mon sort;
« & laissant M. *Robert* avec nombreuse com-
« pagnie venir à ma rencontre à travers les
« halliers, les sentiers, les vallées impraticables
« à leurs chevaux fatigués, ils retournèrent à
« *Paris*, & le Prince bienveillant se hâta de
« donner lui-même de nos nouvelles à tout le
« monde, & de calmer l'alarme universelle que
« notre disparution avoit causée. »

*** *Je n'ai pas cru devoir séparer la lettre qui suit, de la relation précédente : elles ont le même objet, qui est aussi dans ce moment celui de la curiosité universelle. On y trouvera une idée qui vient de paroître dans quelques papiers publics sous une forme assez plaisante. Comme je n'en parle pas moi-même d'une manière bien sérieuse, je n'ai pas cru que d'avoir été ainsi prévenu fut pour moi une raison de supprimer ma lettre, ni même d'y rien retrancher.*



RÉPONSE
DE
L'AUTEUR DES ANNALES,
A MADAME DE.....

Sur les BALLONS AÉROSTATIQUES.

VOUS exigez absolument, Madame, que je vous parle des *Montgolfiers*, & que je vous en parle sérieusement. Vous prétendez que je me suis expliqué sur ce volatile sujet de l'effervescence actuelle des têtes *Françoises*, en sceptique railleur plutôt qu'en physicien convaincu : vous trouvez que cela est d'un mauvais exemple : l'incertitude où l'on vous laisse à ce sujet vous peine. Il faut que je vous en tire.

Vous tremblez qu'il n'en soit de cette découverte comme de l'*électricité*; phénomène au moins aussi brillant à sa naissance que les *Montgolfiers*, suivi avec autant d'empressement ou plutôt de fureur, promettant des prodiges en tout genre, & resté un simple objet de curiosité, presque oublié pendant quarante ans jusqu'à l'estimable M. *Le Dru*, qui en tire le premier un parti utile, après en avoir épuisé les illusions.

Enfin vous voulez que je réclame contre un physicien hâtif de la ville de *Ste. Foy*, qui s'est dépêché de prendre date dans le Journal de *Paris* pour s'assurer la gloire d'avoir imaginé avant tous d'atteler des oiseaux aux *ballons*, d'établir des écuries de *sereins* & de *linottes*; projet, dit-il, auquel il est surpris que personne n'ait encore pensé, quoique ce projet soit tout au long dans le No. LXXVIII des *Annales*.

Sur ce dernier article que puis-je vous dire? Ce qui en résulte c'est que les *Annales* ne sont pas connues à *Ste. Foy*. C'est un bien petit mal: le grand point c'est que les habitans y soient heureux: on doit le supposer puisqu'ils ont du loisir, puisqu'ils cultivent leur esprit, qu'ils écrivent des lettres dans le Journal de *Paris*, & qu'ils veulent aussi être des personnages dans l'histoire des *Ballons*.

Quant à ceux-ci, Madame, la fonction dont vous me chargez est très-difficile à remplir: c'est leur horoscope qu'il faut dresser; il faut lire leur destinée dans l'avenir, & ce qui m'est arrivé à moi-même prouve assez que je ne suis pas un merveilleux prophète.

Il est vrai que l'ardeur pour les perfectionner semble s'être un peu rallentie: ils ressemblent aujourd'hui à ces enfans précoces qui grandissent tout-d'un-coup avec excès, & dont la croissance s'arrête aussi subitement; je vois bien qu'ils ont déjà produit de très-jolis *bonnets*: ils ont fourni

sur le théatre de *Londres* une idée plaisante, aux dépens de la *Caisse d'Escompte*.

La scène en représentoit l'hôtel : les bureaux étoient ouverts : des porteurs de billets de toutes les nations se présentoient : des commis empressés accouroient pour les accueillir : en un moment commis, bureaux, hôtel s'évanouissoient : on ne voyoit plus qu'un *ballon* chargé de papiers fuyant rapidement avec les nuages. Cela est gai, & ne fait de mal à personne, pas même à la *Caisse d'Escompte*.

Mais si j'ose hasarder mes conjectures sur l'avenir, je tremble avec vous que les ballons n'en restent là jusqu'à la première guerre, où je parierois qu'ils prendront un essor terrible, le seul peut-être dont ils soient vraiment capables. Je ne crois pas qu'il y ait de témérité à assurer qu'ils ne seront jamais d'un usage habituel dans la société, ni commode pour le commerce. La construction en est trop coûteuse, les matériaux trop fragiles; l'agent intérieur trop dangereux, & la difficulté de leur adapter un moteur extérieur évidemment presque insurmontable par l'immensité nécessaire de leur volume.

A la vérité nous avons les relais de *pigeons* & d'*éperviers* : mais nous n'avons pas encore établi de manèges pour dresser les nouveaux coursiers dont on a besoin pour les peupler. Il est probable qu'il n'y en aura pas de si-tôt, ni à *Paris*, ni à *Londres*, ni même à *Ste. Foy* : le char de *Venus* restera vraisemblablement encore long-

tems en possession d'être seul tiré par des colombes.

Mais à la guerre tous ces obstacles disparoissent : du moins dans une infinité d'occasions ils ne peuvent arrêter. La dépense n'en sera pas un : c'est un des attributs distinctifs de cet art : le danger attaché encore pour long-tems à l'emploi des *ballons* n'intimidera pas des héros qui bravent le feu vertical des mines, le feu horizontal des canons, le feu parabolique des bombes : quant à l'embarras de les diriger, il n'est point à craindre dans presque tous les usages auxquels l'art militaire appliquera nos sphères volantes.

Si c'est pour découvrir ce qui se passe dans une place assiégée, ou autour d'elle, l'observatoire mobile n'a besoin que du mouvement d'ascension, qui lui est naturel. Si c'est pour passer une rivière, une simple corde portée de l'autre côté suffira pour y attirer un *ballon* chargé de cent soldats ; cette manœuvre répétée assez de fois, ou par un assez grand nombre de ballons, fera franchir en une nuit, sur les rivages les moins favorables, aux plus nombreuses armées, les plus larges, les plus rapides rivières.

Malgré le mauvais succès de l'expérience trop précipitée de *Lyon*,* il est sûr, je crois

* A ce sujet qu'il soit permis d'observer aux constructeurs de *Lyon* & aux voyageurs qui ont cherché la gloire, assez futile, de s'embarquer les premiers dans leur frêle

pouvoir employer ce terme, il est sûr qu'on peut faire des ballons assez forts pour soutenir cent hommes & davantage. Cent soldats, même avec leur bagage & leurs munitions, ne peuvent pas être évalués à plus de 200 liv. pesant chacun; ce ne seroient donc que 20 milliers de poids : un ballon de 100 pieds de diamètre emportera ce fardeau sans peine; cela est certain.

Dans une infinité d'autres manipulations militaires, telles que le *chariage de l'artillerie* sur une hauteur, l'approvisionnement d'une place assiégée, ou un assaut subit, &c. les mêmes machines produiront les mêmes effets : je ne

---

vaisseau, que leur courage n'a pas été accompagné d'assez de prudence : par la description des lieux où ils ont opéré il paroît que la scène de leur essai étoit cette vaste plaine qui borde le *Rhône* du côté gauche, en face de *Lyon* : mais si leur machine déjà fatiguée, percée même, & à ce qu'il paroît trop peu ménagée dans les premières tentatives, s'étoit ouverte davantage; & qu'au lieu d'aller se reposer doucement sur le même sable qu'elle venoit de quitter, elle eût dérivé vers le fleuve, & y eût perdu son équilibre, que seroient devenus les *Argonautes* qu'elle portoit?

Cette idée fait frémir : il semble que pour ces expériences on devroit ou choisir un théatre moins périlleux, ou ne hasarder la machine en liberté qu'après s'être bien assuré, comme à *Paris*, qu'elle n'a aucun défaut physique.

doute pas qu'il ne faille avant peu changer la tactique militaire dans tous les points qui ont rapport à ceux-là. J'ai demandé en plaisantant, *Que deviendra Gibraltar?* Je n'en sais rien : mais je suis persuadé qu'il n'est plus imprenable, & qu'il sera pris par-là. Il faut laisser aux ingénieurs le tems de s'évertuer un peu, le tems de se familiariser avec des idées, avec une théorie qui n'est pas reçue *dans le corps*, qui vient de quelqu'un qui n'est pas *du corps*. Il faut sur-tout attendre l'occasion & le besoin.

Mais je vous l'avoue, Madame, avec douleur, c'est à ce service meurtrier que je crois l'utilité des *Montgolfiers* bornée, au moins pour très-long-tems. J'en ai indiqué un autre dans le N°. LXXIX pour le déblai des matières dans les *mines* : mais il y aura peu, il n'y aura peut-être point de propriétaire de mines, ou de maître de forges qui puisse, ou veuille faire cet essai, nécessairement un peu coûteux : il y auroit des frais à avancer, du tems à perdre. D'ailleurs ces machines délicates par essence manœuvreroient mal, elles périroient sans avoir manœuvré entre les mains grossières à qui il faudroit les confier.

Il faudroit pour leur apprendre à les diriger, un instituteur tel que M. de *Buffon*, qui prit sur lui tous les essais, tous les premiers travaux, comme cet illustre physicien s'en est chargé relativement à l'exploitation des *mines de fer* : mais si lui-même a négligé de suivre, de completter

une autre invention qui lui appartenoit incontestablement, celle des *miroirs ardens* composés; si lui-même, après en avoir démontré la puissance par des effets étonnans, après avoir promis d'en tirer un nouveau fourneau chymique, & en quelque sorte un nouvel art de maîtriser la nature en ce genre, s'est contenté de quelques succès curieux; si ces glaces assemblées à grans frais, dont la réunion présentoit au jardin du Roi un foyer si brillant & si actif, ont été condamnées par l'auteur même à aller tristement orner le triste château de *Mont Bar* de leurs débris, qu'on juge si dans des souterrains où tous les arts hors un sont inconnus, où l'idée même de l'émulation n'a jamais pénétré, où un travail douloureux endurcit les mains & les ames, comme ses effets noircissent & dégradent les figures, une invention étrangère qui exige des soins soutenus & une théorie toujours éclairée par la réflexion pourroit réussir.

Il faut donc, Madame, vous accoutumer à l'idée affligeante que vous m'obligez de vous offrir: il faut vous résoudre à n'attendre des *ballons*, au moins pendant un long intervalle, qu'un spectacle imposant pour la multitude, & tout au plus un surcroît de ressources aux dévastateurs de ce malheureux globe pour y multiplier les calamités dont ils sont les instrumens. Le prix de leur construction, par lui-même, & par le peu de solidité & de durée dont ils seront susceptibles, surpassera toujours dans le commerce l'économie que l'on pourroit trouver à leur confier des fardeaux: la difficulté, la pres-

que impossibilité des les diriger arbitrairement, les réduira à n'être dans l'usage ordinaire qu'une amusette pour les gens riches & oisifs, dont il seroit après tout a desirer que l'opulence & le loisir ne cherchassent jamais de distractions moins excusables.

Cette presque impossibilité de manœuvrer les *Montgolfiers*, de manière à nager dans l'air en tout sens à volonté, résulte de deux défauts attachés à leur nature même; l'immensité de leur volume, & la foiblesse de leurs parois. Tant qu'ils ne suivront que la direction du vent ils resteront au point où ils sont aujourd'hui : mais comment les mouvoir contre cette direction?

Un bateau navige contre le courant qui tend à l'entraîner; mais, ou il trouve dans le fluide même un point d'appui duquel à l'aide des *rames* il reçoit assez de force pour résister au courant, & le vaincre; ou, à l'aide d'une *voile* il reçoit cette force d'un moteur étranger & indépendant. Or ici ces deux expédiens paroissent manquer,

Une *voile* ne feroit que donner plus de prise à l'action du courant où elle seroit plongée elle-même avec le ballon : cet annexe accablant, ajouté à la machine, en augmenteroit le poids & l'embarras. Si elle n'est pas plus grande, elle ne la régira pas : si elle est plus grande, comment la régir elle-même? Il faudra des *cordages*, des *haubans*, des *mâts*, &c. &c. des

matelots, & tout l'appareil de la Navigation. La pesanteur reprendra son empire.

Quant aux *rames* elles ne peuvent agir qu'autant qu'elles roulent sur un point solide: où le trouver dans cette vaste circonference dont tout le pouvoir tient à l'excessive délicatesse de son enceinte?

Ces obstacles ont été sentis; on assure qu'ils ont redoublé l'émulation des artistes au lieu de l'éteindre: mais le courage n'est pas toujours le gage du succès: l'*Académie des Sciences de Paris*, à ce qu'on assure, regarde comme probable la découverte d'un moteur quelconque, pour gouverner selon les besoins nos embarquations aëriennes. Il y a huit mois elle auroit peut-être déclaré impossible l'existence des embarquations elles-mêmes. Les corps en général sont mauvais juges de tout ce qui est nouveau: ils sont plus refractaires que les particuliers, quand l'habitude les subjugue: mais ils sont aussi plus crédules quand c'est l'enthousiasme.

Dans ce cas-ci la Compagnie savante a cependant raison de flatter l'esprit du jour, & de ne pas risquer une déclaration qui pourroit nuire à la découverte, si elle est possible, quoique l'opinion d'une *Académie* dût être de peu de poids dans une matière qui dépend absolument du génie & peut-être encore plus du hasard: si le moteur se trouve, on peut assurer sans craindre de se tromper qu'il sera comme les ballons eux-mêmes l'enfant d'une rencontre fortuite.

En attendant, Madame, ce hasard fortuné je vais risquer pour vous satisfaire de développer un sistême qui amusera du moins un instant votre imagination, s'il laisse encore des doutes à votre raison. C'est le moyen de mouvoir les *Montgolfiers* que l'on cherche : parce que toutes les machines connues marchent, parce qu'elles ne peuvent être utiles qu'en marchant, on veut que celle d'*Annonay* ait aussi un mouvement progressif ; on croit ne pouvoir la vivifier qu'en lui communiquant la faculté de se déplacer.

Il seroit bien étrange que le seul moyen au contraire de lui assurer une vîtesse, & même une très-grande, une inconcevable vîtesse, ce fût de la fixer; que pour lui donner le pouvoir de franchir en peu de tems les plus vastes espaces, & de couper l'air dans tous les sens il fallût la rendre insensible à ses impressions ; qu'enfin les progrès de la perfection de sa marche dépendissent de ceux de son immobilité. Ne seroit-ce pas-là un paradoxe ? Vous allez en juger.

Vous souviendriez-vous d'une de nos lectures, où nous trouvâmes autrefois, dans je ne sais quel livre, une opinion sur la route que suivent les oiseaux de passage dans leurs émigrations annuelles ? Tous les observateurs croient qu'ils se servent de leurs ailes pour se transporter ainsi d'un climat dans un autre, & que ce n'est que par les plus excessives fatigues qu'ils parviennent à jouir ainsi d'une seule saison dans toute l'année.

A la vérité on n'a jamais rencontré aucun de ces déménagemens aëriens. Jamais aucun courier, jamais aucun navigateur n'a apperçu un détachement d'*hirondelles*, ou de *grues* qu'il pût regarder affirmativement comme appartenans au corps de ces habitans paſſagers de chaque hémiſphère : il s'en trouve même pluſieurs qui paroiſſent abſolument hors d'état de ſoutenir le travail d'une pareille tranſmigration ; les *cailles*, par exemple, peuvent-elles faire cinq, ſix cens lieues, mille lieues, en traverſant la mer, pour aller du fonds du *Northumberland* chercher ſur les rivages de la *Barbarie* la température qui leur convient ?

Les *hirondelles* partent en troupe : cela eſt certain : rien de plus nombreux & de plus bruyant que leurs aſſemblées : cependant au même inſtant tout diſparoît : elles ne laiſſent aucune trace ni à l'endroit qu'elles quittent, ni ſur la route, ni au lieu où elles arrivent : car au *printems* elles ſe remontrent auſſi ſubitement qu'elles ſe ſont évanouies à l'entrée de l'*hiver*.

L'hiſtoire de leur ſubmerſion dans les lacs glacés du Nord eſt conteſtée par un grand nombre de phyſiciens. D'ailleurs ce ne ſeroit qu'une habitude locale pour les colonies confinées par-delà la *Mer Baltique*. Il n'eſt pas probable que celles de la *France*, de l'*Eſpagne*, de l'*Italie*, pour fuir les froids modérés de ces belles contrées, allaſſent ſe précipiter dans les marais preſque toujours gelés de la *Dalecarlie*. Ce point de l'hiſtoire naturelle a offert juſqu'ici aux phyſiciens un problème inſoluble.

Un savant, *Suédois*, je crois, en donnoit dans le livre dont je vous parle une explication très-aisée. Ces oiseaux, suivant lui, au lieu de couper horizontalement la masse de l'atmosphère, s'élevoient perpendiculairement jusqu'à ce qu'ils y eussent trouvé une couche d'air dont la rapidité circulaire fût moindre que celle de la terre. Après y être resté un tems suffisant dont l'instinct leur indiquoit la mesure, ils se laissoient redescendre obliquement, & passant ainsi sans efforts d'un parallelle à l'autre, ils se trouvoient sans fatigue dans le climat fortuné qu'ils cherchoient, & que la rotation diurne du globe avoit fait succéder sous eux à celui dont l'âpreté les chassoit.

Cette idée nous parut dans le tems excessivement plaisante : nous rîmes beaucoup du bon homme, & de ses oiseaux : auriez-vous, Madame, aujourd'hui, le courage d'y revenir sérieusement? Auriez-vous celui de croire que c'est peut-être-là la clef que l'on cherche pour ouvrir aux ballons l'accès facile de toutes les parties du monde à volonté, & qu'après avoir appris des *cigognes* l'usage du plus simple, du plus efficace peut-être de tous les remèdes, il faudra recevoir d'elles & de leurs pareils la maniere la plus commode comme la plus prompte de faire évanouir les distances, & d'unir physiquement les deux mondes?

Vous me regardez : vous me demandez si je plaisante encore? En vérité je crois que non, daignez m'écouter.

La terre a un mouvement de rotation, c'est-à-dire sur elle-même, excessivement rapide ; cela est constant : il lui fait parcourir environ 1500 toises par seconde. Cette vîtesse est inconcevable autant que démontrée. La terre de plus est entourée dans toute son étendue de l'*atmosphère*, c'est-à-dire d'une masse d'air qui l'enveloppe & tourne avec elle.

Quelle en est l'épaisseur ? On l'ignore : mais ce que l'on n'ignore pas, ce que l'on a déjà appris du *baromètre* c'est que la pesanteur y est inégale. Elle est composée de différentes couches qui ont des densités différentes ; & par conséquent des poids différens. Cette variation est proportionnée dans un rapport inconnu, mais existant & fixe, à la distance de la terre, puisque le *mercure* baisse dans le *baromètre*, à mesure que l'on éloigne cette machine de la surface du globe, soit en gravissant une haute montagne, soit, comme vient de le faire M *Charles*, en s'élevant à l'aide d'un ballon à une hauteur égale ou supérieure à celle des montagnes.

La masse entière tourne avec la terre : on n'en sauroit douter non plus. A la superficie du globe même, la couche qui le presse immédiatement à la même vîtesse : cela est également certain ; sans quoi nous éprouverions sans cesse un courant d'air terrible dans le sens directement opposé à la rotation de la terre : ce qui n'existe pas.

Mais ce qui ne semble pas devoir être plus douteux c'est que cette vîtesse varie avec les densités

densités, & varie toujours en diminuant, en raison de ce que l'éloignement augmente. La couche où le mercure descend à 18 pouces, est nécessairement plus lente que celle où il se soutient à 28. Ainsi probablement, ou plutôt certainement, l'atmosphère, au lieu d'être une masse uniforme sujette au seul mouvement circulaire que lui imprime le globe qu'elle embrasse, est composée d'une infinité de couches concentriques, douées d'une mobilité inégale quant à la durée de leur révolution, quoique toutes assujetties à la même courbure, lesquelles y entretiennent un principe d'action non interrompu, un frottement perpétuel qui est peut-être la source de l'*électricité* dont elle est le siège spécial, & d'une infinité d'autres propriétés ou curieuses, ou nécessaires à la conservation de la nature.

Delà peut-être vient par exemple cette scintillation de la lumière des étoiles, si difficile à expliquer par tout autre principe. Les rayons sans cesse brisés dans leur route par cette infinité d'anneaux transparens, & cependant résistans qu'ils traversent, communiquent à nos yeux l'ébranlement irregulier qu'ils ont reçu dans leur passage, &c.: mais ce n'est pas-là de quoi il s'agit. Nous parlons de la différence qui se trouve entre la vîtesse de la terre, & les couches aëriennes qui l'entourent, dans toute l'épaisseur de l'atmosphère.

Maintenant supposons un ballon élevé jusqu'à celle où le *mercure* tombera à un degré quelconque, à 14 pouces par exemple au lieu de 28 où il

eſt ordinairement ici bas; ſuppoſons encore que la viteſſe eſt exactement proportionnée à la denſité indiquée par cet inſtrument, ce qui peut être ou ne pas être ſans inconvénient, cette couche tournera donc moitié moins vîte que la terre: le ballon qui y ſera parvenu, étant imprégné de cette vîteſſe maſſive qui le pénétroit au moment du départ, la conſervera encore pendant quelque tems; comme un bâton lancé avec force dans un courant ne ſe réduit pas à l'inſtant où il le touche à n'avoir que la rapidité de ce courant.

Mais quand il y aura ſéjourné aſſez pour ſe dégorger de cette promptitude terreſtre qui l'emportoit, il n'aura plus que celle du fluide où il nagera: ils ne feront plus enſemble que 750 toiſes par ſeconde: la terre continuera cependant à en parcourir 1500: s'il a fallu à l'outre-phyſicien une heure, plus ou moins, pour s'appeſantir en devenant plus léger, & laiſſer à la planette dont il s'eſt détaché le tems de le devancer, il eſt clair qu'après ce moment chaque ſeconde qu'il différera de deſcendre l'éloignera d'autant de fois 750 toiſes du point au-deſſus duquel il ſe trouvera pour lors: en une minute, préciſement pour s'être arrêté, comme je l'ai dit, il aura fait environ 10 lieues; en une heure il en aura fait 1200. Ce ſera la terre qui aura voyagé pour lui.

Le commerce de l'*Inde* par ce moyen deviendroit aiſé. Un Directeur de la Compagnie *Angloiſe* ou *Hollandoiſe* pourroit aller déjeûner au

Cap de Bonne Espérance, dîner & faire ses expéditions à *Canton*, & se retrouver le soir à souper en famille à *Londres*, ou à *Amsterdam*. On réaliseroit exactement ce qui arrive quand on cherche un lieu sur ces sphères portatives qui tournent sur un axe d'acier dans un horizon de carton: on laisseroit passer sous ses yeux toutes les contrées auxquelles on ne s'intéressoit pas, pour se fixer sur celle qui appelleroit le voyageur.

Qu'en dites-vous, Madame? Est-ce une illusion? est-ce un songe que cette idée? Elle m'étonne moi-même; je pourrois dire qu'elle m'effraie par l'air de probabilité qu'elle acquiert en se développant.

L'exemple de M. *Charles*; la très-petite distance à laquelle il s'est trouvé transporté, malgré la prodigieuse hauteur de son élévation perpendiculaire, n'est pas une objection; ou du moins je l'ai prévenue. Il est resté trop peu dans une couche différente de la nôtre pour avoir pu s'y assimiler: il n'a pas eu le tems de s'y régénérer, d'y contracter la lenteur accélérante dont il s'agit.

D'ailleurs il se peut que la densité de 18 pouces à laquelle il est parvenu ne soit pas celle où la variation des vitesses est tout d'un coup sensible: il falloit peut-être monter plus haut; & rien n'empêche de croire que cette ascension auroit été sans danger.

Ce physicien intrépide assure que sa respiration n'a pas été dérangée malgré le changement

prodigieux de l'impression produite sur le baromètre : on peut croire que le ressort de l'air supplée à sa pesanteur à mesure que l'on pénètre davantage dans cette enveloppe diaphane, & qu'ainsi à des points beaucoup plus éloignés, à tous les points peut-être de son étendue, il est également respirable, également propre à favoriser les fonctions de la vie animale ; ce n'est donc pas dans l'élévation que seroit le péril.

Il y en auroit bien un autre assez inquiétant ; mais il se trouveroit au contraire dans la descente. Ce seroit pendant long-tems l'impossibilité de savoir au juste où elle s'opéreroit, de fixer avec précision le lieu du débarquement. Les yeux du voyageur ne lui serviroient plus à rien : & sa raison, son astronomie lui seroient-elles plus utiles, au moins dans les premiers tems, pour cet étrange pilotage ? Perdu dans un océan sans bords, sans signaux d'aucune espèce, il faudroit qu'il revînt de tems en tems reconnoître le globe fugitif qui rouleroit sous lui, & juger du tems qu'il auroit à redonner à l'inaction pour arriver au but de sa course. Mais chaque fois il perdroit de cette inaction précieuse, & reprendroit la vîtesse importune.

Le vrai secret qu'il faudroit chercher seroit donc encore une fois celui de pouvoir se donner de la stabilité, au lieu d'aspirer à une mobilité plus grande ; ce seroit de pouvoir jetter l'ancre à volonté au milieu des airs ; & s'y ménager simplement une assiette fixe indépendante du

centre, au lieu de se fatiguer inutilement à le contrarier par une marche opposée.

Alors les difficultés de cette navigation ne seroient plus que celles des courses maritimes sur des côtes inconnues : il faudroit s'approcher de chaque rivage, y prendre langue, ne se hasarder qu'avec précaution : on courroit quelquefois des dangers : dans les pays policés, les commis *de la Douane*, dans les autres les *sauvages*, souvent moins redoutables cependant que les suppôts de la finance pourroient s'opposer au mouillage des ballons, & prévenir des éclaircissemens par des incursions brutales.

Mais d'un autre côté aussi, sur-tout chez les sauvages, nos navigateurs pourroient être exposés à des adorations plutôt qu'à des combats : il n'y a point de *Hottentot* qui ne se prosternât à la vue d'une machine de cent pieds de diamètre, qui, après avoir plané majestueusement sur sa tête, viendroit déposer sur le sable son énorme superficie. Les êtres qu'elle enfanteroit deviendroient infailliblement pour lui de véritables dieux, sûrs de ses hommages, sur-tout si pour achever de subjuguer son imagination, on commençoit du haut des airs à effrayer ses yeux par des *feux d'artifice*, par des jeux *d'électricité*, &c.

D'ailleurs on ne tarderoit pas à avoir une connoissance parfaite de la surface du globe. Toutes les cartes étant effectivement levées *à vue d'oiseau*, la configuration exacte des lieux s'y trouveroit, & la facilité de parcourir le

globe entier étant plus grande alors que celle d'aller de *Paris* à *Lyon*, ou de *Londres* à *Bristol*, on se procureroit aussi aisément des pilotes expérimentés pour tous les points de la terre, qu'on loue des fiacres dans une grande ville pour toutes les subdivisions de son enceinte. Un navigateur qui a été aujourd'hui trois ou quatre fois aux *Indes* est un homme rare & précieux : il n'y auroit pas de mousse aërien qui à vingt ans ne comptât cent de ces voyages.

Je sais bien qu'on pourroit encore faire des objections; j'en vois déjà moi-même plus d'une auxquelles je serois assez embarrassé de répondre : mais en attendant que des recherches plus profondes, & des expériences plus suivies nous apprennent si tout ce qui précède est un badinage, ou une théorie sérieuse; en attendant que nous sachions au juste de quelle utilité seront les ballons, vous ne serez pas fâchée, Madame, d'apprendre une manœuvre singulière dont ils viennent d'être l'occasion & l'instrument dans la grande ville d'où j'ai l'honneur de vous écrire.

Je vous ai informé de l'indifférence, du dédain même avec lequel les *Anglois* ont paru recevoir cette découverte dont leur île ne peut pas s'honorer. Il est vrai qu'ils ont actuellement sur terre des objets assez intéressans à discuter, pour s'excuser de donner à ce qui se passe dans l'air autant d'attention que les *François* : les *ballons* de l'ambition, de la cupidité, de la vengeance font fermenter les cerveaux de ce côté-ci

du détroit, au moins aussi violemment que les *Montgolfiers* agitent ceux de l'autre.

Le Gouvernement épargne aux *Parisiens* la peine de se mêler de la politique qui les régit; ils se dédommagent, disent les *Anglois* avec ces joujoux qu'on leur abandonne: ici, où chacun croit être une portion du gouvernement, & est excusable de le croire, on n'est curieux que de maîtriser les *gas* Parlementaires; & l'on semble ne s'occuper d'autre chose. La froideur sur l'article des *ballons* est au point qu'une souscription de 800 liv. sterling, proposée par un homme connu, pour en construire un qui s'éleveroit & se dirigeroit avec des moyens de son invention, non-seulement n'a pas été remplie, mais n'a pas même été commencée.

Cependant, comme je vous l'ai dit, un *Italien* industrieux a essayé de sonder la curiosité de quelques particuliers, & d'en tirer quelque argent. Il a construit un petit *ballon* d'environ 16 pieds de diamètre d'un sens sur 12 pieds de l'autre: il l'a fait voir dans le *Panthéon*, vaste salle qui a été le premier modèle de vos *Collisées*, &c: après en avoir tiré quelques shillings, il l'a lâché en liberté devant une assemblée peu nombreuse qui a médiocrement payé son droit d'assistance. La machine dédaigneusement abandonnée aux vens s'est envolée à 30 ou à 35 milles: & l'on n'en a plus parlé. Mais le 6e de ce mois on a vu paroître dans les papiers publics de *Londres** l'annonce que voici:

---

* Voyez le *Morning Post*, *Daily Advertiser* du 6 Février.

“ M. *Chevalier* a l'honneur d'annoncer à la
“ noblesse d'*Angleterre* que le grand ballon
“ aërostatique de l'immortel M. de *Montgolfier*,
“ envoyé par lui de *Paris* à l'*Université d'Ox-*
“ *ford*, vient en ce moment d'arriver en cette
“ capitale. Cette immense, cette sublime, cette
“ miraculeuse machine sera soumise à la curiosité
“ des gens comme il faut pendant le peu de
“ jours dont on pourra disposer jusqu'à son
“ départ, dans le grand emplacement connu
“ sous le nom de *Lycée*, dans le *Strand*, &c.

“ M. de *Montgolfier*, pour l'honneur des sci-
“ ences & avec le désintéressement d'un vrai phi-
“ losophe, ayant ordonné que ce spectacle offert
“ par lui à la nation *Angloise* fût absolument gra-
“ tuit, M. *Chevalier* a permis au domestique
“ chargé du soin de la machine de recevoir seule-
“ ment un shilling de chaque spectateur, pour
“ défrayer une portion du prix des affiches, &
“ du loyer de l'emplacement.

“ Ce brillant & admirable globe est parfaite-
“ ment doré: on y voit reluire avec éclat toutes
“ les constellations, & toutes les planettes de
“ notre sistême solaire; de sorte que le tout en-
“ semble présente l'image d'un monde détaché,
“ flottant dans l'étendue infinie de l'éternel
“ espace.

“ Ayant, quand il est plein, 40 pieds de cir-
“ conférence, s'il étoit d'or massif, comme il en
“ a l'apparence, il peseroit plus de 4 millions
“ de livres.

« *Nota.*---Autour du ballon, & pour la com-
« modité des curieux qui veulent s'élever dans
« les airs, règne une ſuperbe galerie de 40 pieds
« de longueur qui y eſt fermement attachée :
« genre de décoration qui réunit l'élégance à
« la commodité, & dont on n'avoit pas encore
« eu l'idée juſqu'à préſent. »

Certainement, Madame, ni la grande pyramide lancée à *Verſailles*, ni le ſuperbe & malheureux vaiſſeau de *Lyon* n'ont été précédés par d'auſſi magnifiques annonces : devineriez-vous ce que c'étoit que le ballon de M. *Chevalier* ? le ſquellette de celui dont je viens de vous parler, qui avoit été montré au *Panthéon* : des payſans l'ayant ramaſſé après ſa chûte, on l'a tranſporté à *Londres* tout froiſſé, tout meurtri. Pour déguiſer ſes bleſſures on l'a couvert de papier bleu, rouge, verd, découpé en façon d'étoiles : la dorure, la galerie n'étoient pas plus réelles que les conſtellations : rempli à moitié d'un gas qui déguiſe à-peine ſa foibleſſe, on le montroit, on le montre encore aux duppes alléchées par les affiches.

Voilà, Madame, un trait d'adreſſe & d'audace qui ne peut être haſardé qu'ici. Ailleurs la Police vous en ſauveroit le danger : les *Anglois* ne veulent point de ce préſervatif : ils aiment mieux courir le riſque des petites ſurpriſes dont elle pourroit les garantir, & n'avoir pas à redouter celui des grandes qu'elle pourroit autoriſer.



RUSSIE.

Traité de Paix avec le TURC. *Réflexions sur la solidité de cette Paix, en faveur de celui-ci. De l'état actuel de la* RUSSIE : *que ses peuples ne semblent pas concourir personnellement à la gloire dont brille la couronne.*

LE 9 Janvier dernier a été enfin signé à *Constantinople* l'accord qui sépare pour toujours la *Crimée* & ses dépendances de la domination *Ottomane*, & donne à la *Russie* sur ces contrées un empire que le *Turc* n'y a jamais eu : c'est une remarque importante à faire. Le *Kan* des *Tartares* étoit personnellement *sujet* de la Cour de *Constantinople* : mais les peuples ne l'étoient pas : c'étoient des vassaux dont la soumission conservoit encore des traces sans nombre de liberté, même avant que la paix de *Kainardgy* eut paru assurer pour toujours leur entier affranchissement. L'extinction volontaire de leurs anciens chefs empire donc leur situation, au lieu de l'améliorer : non-seulement ils perdent en passant sous le pouvoir de la *Russie* les prérogatives qu'elle leur avoit fait accorder en 1774 :

mais elle leur enlève toutes celles que le fier Suzerain auquel elle les arrache ne leur contestoit dans aucun tems.

Cette transmission lucrative, cette circoncision politique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, se sera donc consommée comme celle de la *Pologne*, sans trouble, sans effusion de sang ni d'argent! Quand on songe que l'*Angleterre* vient de dépenser plus d'un milliard en espèces, & de sacrifier plus de cent mille hommes pour perdre quelques-unes de ses *colonies;* quand on se rappelle qu'il n'en a pas moins coûté à la *France* en argent, & en soldats ou matelots pour jouir du plaisir de causer cette perte à sa rivale; & qu'on voit une autre Puissance acquérir sans embarras, sans efforts, sans frais, des domaines presque aussi vastes que ceux qui échappent à la *Grande Bretagne*, & au moins aussi intéressans pour elle, on ne peut s'empêcher d'admirer sa fortune & son adresse.

Mais cette adresse, cette fortune seront-elles sans inconvénient? N'auront-elles jamais que des spectateurs indifférens & immobiles? Cet empire si étendu, à force de s'étendre encore en acquerra-t-il plus de solidité? ou plutôt n'en deviendra-t-il pas plus foible? Cette capitale fixée sur une de ses frontières, sera-t-elle toujours également capable de diriger, de contenir tous les points d'une circonférence qui ne cesse de s'en éloigner?

N'est-ce pas ici le cas d'appliquer l'apologue de l'orateur du même pays au conquérant *Macé-*

donien? Le *Scythe* prit une peau de beuf bien sèche, & la jetta par terre en présence du héros *Grec*. Ensuite il posa successivement le pied sur plusieurs points des bords : chaque fois le reste de la peau s'élevoit, suivant le dégré de courbure & de roideur qu'elle avoit prise en séchant : mais s'étant placé lui-même au milieu toutes les parties restèrent fixes & tranquilles. Le commentaire étoit aisé & la conséquence frappante.

Quoi qu'il en soit, jamais peut-être traité plus intéressant n'a été plus court. Il consiste en trois articles, très-brefs : par l'un la *Russie* s'assure la possession de tout ce qu'elle a saisi; par les deux autres elle renonce à rien demander davantage : c'est bien en effet là tout ce qu'il falloit : mais il n'est pas commun de voir des négociateurs transiger avec aussi peu de paroles.

Voilà donc, pour le moment, la tempête conjurée, & le *Croissant* assuré de quelque repos. Son honneur est un peu compromis : sa puissance réelle, son existence ne le sont-elles pas? Il y a une certaine maladie contre laquelle de certains initiés accordent, dit-on, des *lettres de repit* : elles donnent au malade le tems de courir au remède, sans redouter les progrès du venin : le traité du 9 Janvier ressemble bien à des *lettres de repit* : mais après avoir usé du palliatif, où le *Turc* cherchera-t-il le remède efficace?

Il a satisfait, désarmé un de ses redoutables voisins? L'autre ne trouvera-t-il pas à son tour

dans les anciens accords, & dans les anciennes limites quelque article qui exigera des réformes? En s'appropriant la *Cherſonneſe Taurique* la *Ruſſie* n'enlève à l'uſurpateur du trône des *Conſtantins* que ce qui avoit ceſſé de lui appartenir, ce qu'il n'avoit même jamais poſſédé qu'imparfaitement : mais *Belgrade*, mais la moitié de la *Hongrie*, mais tout le cours du *Danube*, mais tant d'autres provinces ont dépendu autrefois du trône des *Céſars* : elles ſont plus que jamais à la bienſéance de leur héritier. Depuis trois ans il arme; il s'épuiſe en préparatifs militaires; il multiplie les diſpoſitions politiques : le but de tant de mouvemens ſeroit-il uniquement de faciliter l'extenſion du pouvoir de ſa chère & fidelle alliée la *Ruſſie*?

Le reſte de l'*Europe* ne doit pas voir ſans intérêt, & même ſans alarmes, la révolution qui ſemble ſe préparer du côté de la *Méditerranée* pour completter celle qui vient d'arriver ſur la *Mer Noire*? Mais peut-il en réſulter en faveur du *Turc* des ſecours bien actifs & bien utiles? Des trois Puiſſances qui ſeules pourroient lui en laiſſer eſpérer, l'une, l'*Angleterre*, ſemble avoir adopté le ſiſtême oppoſé : ſa conduite dans la négociation dont la ceſſion de la *Crimée* eſt le fruit, prouve aſſez que ſi elle avoit à faire des vœux & des démarches ce ne ſeroit pas en faveur des proſélytes de *Mahomet*.

La ſeconde, l'*Eſpagne*, aſſez occupée de garantir ſes propres côtes, déſolées par les inſectes pillards de la *Barbarie* qu'elle n'a pu châtier,

ſeroit-elle tentée de riſquer ſes flottes, de prodiguer ſes tréſors pour ſauver la puiſſance dont ils ſe diſent les ſujets ?

Pour la *France* elle a ſans contredit un intérêt ſenſible à tenir au moins la balance égale : elle doit préférer dans tout ce pays où elle exerce un trafic précieux, un dominateur foible & ſans induſtrie, qui eſtime & paie ſon amitié par des retours lucratifs, à des maîtres puiſſans, avides de gloire autant que de grandeur; & déterminés à s'illuſtrer en développant, en concentrant dans leurs propres états tous les moyens poſſibles de proſpérité. Soutenir le *Turc*, le protéger eſt le rôle qu'elle doit jouer : mais enfin, ſi la perte de cet ami utile étoit inévitable, ne ſeroit-il pas poſſible de trouver des arrangemens utiles auſſi, & capables de l'en conſoler ?

Par exemple ſi, par un traité particulier, en laiſſant à la Cour de *Vienne* le tems & le pouvoir de ſe réintégrer ſans obſtacle dans la belle partie de la *Hongrie* arrachée par *Soliman* à cette couronne, de rentrer dans *Belgrade*, de reſſuſciter un véritable empire *Romain* des deux côtés du *Danube*; ſi, en garantiſſant à l'héritier des *Céſars* ces vaſtes domaines devenus une reſtitution, plutôt qu'une conquête, on obtenoit de lui la ceſſion de ce qui lui reſte de l'héritage de la maiſon de *Bourgogne*; ſi l'on conſommoit ainſi tranquillement & ſans guerre cette réunion tant deſirée, tant projettée, manquée tant de fois aux dépens de tant de ſang *François*, pourroit-on faire au miniſtre qui la

conſeilleroit, qui la ſigneroit, le reproche d'avoir ſacrifié les intérêts de ſon pays? Cette acquiſition ne vaudroit-elle pas autant au moins que celle de la *Lorraine*? Ne ſeroit-elle pas auſſi légitime?

Le commerce de quelques places de la *Méditerranée* pourroit en ſouffrir, ce qui eſt même douteux; par ce que les *échelles* du *Levant* ſubſiſtant toujours, quelqu'en fût le poſſeſſeur, leurs habitans auroient toujours les mêmes beſoins; les négotians qui les approviſionnent auroient toujours les mêmes débouchés; ou, en ſuppoſant qu'une nouvelle induſtrie s'y développât après la régénération, & que ces heureux climats dédaignaſſent déſormais de continuer à être tributaires d'une induſtrie étrangère, cette perte inévitable & forcée dans tous les cas ne ſeroit-elle pas amplement reparée par l'acquiſition d'un pays qui vaut ſeul pluſieurs ſouverainetés; d'un pays où trois ſiècles de ravages preſque ſans interruption, ſemblent n'avoir fait qu'ouvrir des ſources inépuiſables d'abondance & de richeſſes; d'un pays où la plus belle rivière du monde enchaînée par une honteuſe jalouſie n'attend qu'une main qui l'affranchiſſe, pour payer ſa liberté par les tréſors de tout l'univers.

De très-fortes raiſons ſans doute défendent à la *France* de laiſſer évanouir le *Turc*, ſi on ne lui offre pas d'indemnité : mais ſi on lui en offroit . . . .

Redites votre affaire.

Au reste, si la *Russie* est déjà un vrai phénomène politique, tant par son immensité ancienne, que par son aggrandissement moderne, elle en offre un autre non moins remarquable dans la disposition intérieure de ses sujets, dans la froideur avec laquelle ils semblent seconder les succès de l'héroïne qui les illustre; ils se prêtent à accroître sa gloire sans paroître curieux personnellement de la partager : c'est la première fois peut-être qu'un Souverain, qu'un peuple, aient fait de grandes choses, dans la guerre, & dans la politique, sans que d'autres arts, & d'autres succès aient concouru à augmenter pour eux l'éclat de cette époque.

Sans sortir de notre *Europe*, & des tems voisins de nous, à-peine *Louis XIV*, au dernier siècle, eut-il paru aspirer à la supériorité sur les autres Rois, qu'il trouva dans sa nation des ressources de toute espèce pour justifier cette généreuse ambition : toutes les classes y furent saisies de l'émulation qui animoit le trône. Les Sciences, les Arts, firent comme le Militaire, des efforts en tout genre pour le seconder : il n'y avoit pas un sujet qui ne se crut de moitié dans la splendeur dont brilloit son Prince : un simple Soldat, prisonnier, répondoit alors à son vainqueur : *J'ai l'honneur d'être François*; & ce noble orgueil dans un particulier de cet état, venoit moins de la renommée des *Condés*, des *Turennes*, plus voisins de lui, que de la réunion de tous les talens, de tous les succès qui rendoit respectable à ses propres yeux le nom dont il s'honoroit.

Le

Le même enthousiasme a long-tems soutenu & vivifié le *Peuple* ANGLOIS ; il a fait de très-grandes choses, dans tous les genres, & auxquelles ont concouru tous les ordres dont il est composé, non pas pour étendre la renommée d'un Monarque, ni pour imiter son exemple ; mais pour s'illustrer lui-même, & par sa propre impulsion : chaque individu ayant ici une part au gouvernement, ou croyant l'avoir, ce qui revient au même, se croit également intéressé dans tout ce qui annoblit cette communauté, dont il est une portion active ; & de-là résultent des *savans*, des *artistes*, associés aux grans *guerriers* : les noms des *Newtons*, des *Popes*, des *Addisons*, appartiennent aux mêmes années qui ont produit les *Malboroughs*, les *Bolingbrokes*, &c.

On n'observe point la même chose en *Russie* : les rayons qui jaillissent de la Couronne n'y ont point allumé ce feu, qui, dans les mêmes circonstances, rend par-tout ailleurs les grans talens frères, & contemporains. Ce sont encore des mains étrangères qui exercent dans *Petersbourg* les arts sans lesquels les triomphes dus à la force n'ont qu'un éclat passager. Les *Moscovites* n'ont pas un *geomètre*, pas un *peintre*, pas un *sculpteur*, pas un *musicien* qu'ils puissent citer.

On nous parle de quelques *poëtes* : ils hasardent des essais pour donner quelque douceur, quelque harmonie à leur langue si énergique, si imposante dans la bouche des négociateurs : mais les ten-

tatives n'ont pas été heureuſes, les fruits n'en ont point percé chez l'étranger, ce qui eſt le plus véritable indice du mérite littéraire : ils paroiſſent même avoir fait peu de ſenſation ſur le terrain où ils ſont nés.

La Couronne Impériale y étant portée avec tant de ſplendeur par une femme, on a cru que le même ſexe influeroit avec autant d'efficacité ſur l'empire des *Arts*, & des *Sciences* : l'*Académie de Petersbourg* a reçu auſſi une femme pour chef : mais cette diſtinction n'a pas même valu aux ſpectateurs des diſcours brillans, & l'empire ſavant, ſi galamment dirigé n'en eſt pas moins reſté dans ſa langueur.

Enfin également éloignés de cette brillante démence qui exalte auſſi puiſſamment les têtes *Françoiſes* que pourroit le faire la liberté, & de cet amour-propre réfléchi, mais fondé, ſource de l'orgueil comme des ſuccès de l'*Anglois*, les dociles riverains de la *Neva*, du *Tanais*, du *Volga*, ſubjugués comme les fleuves dont ils boivent les eaux, ſemblent ne ſeconder que par obéiſſance les vaſtes projets de leur Souveraine : ils ſont ſes inſtrumens, & non ſes compagnons.

Cette indifférence, cette inaptitude, quelle en eſt la cauſe ? Faut-il l'attribuer au climat ? Eſt-ce le gouvernement qu'il faut en accuſer ? ou plutôt ne viendroient-elles pas de ce que le développement politique des *Ruſſes*, leur naiſſance à la gloire ont été trop précoces ? Ils

n'ont payé par aucun malheur; ils n'ont acheté par aucune secousse cette période éblouissante à laquelle nous les voyons tout-d'un-coup parvenus.

En *France*, en *Angleterre*, avant ces momens ou paisibles, ou brillans, époque de l'activité des esprits en tout genre, des années fâcheuses, de longues calamités, des guerres civiles, les avoient reveillés; la *Ligue*, le règne d'*Henri IV*, celui du Cardinal de *Richelieu* en *France*, l'érudition indiscrète de *Jacques I*, la catastrophe de son fils en *Angleterre*, avoient fait prendre aux ames un essor qui les rendit capables de tout embrasser, de tout cultiver à la fois, dès que des administrations plus regulières leur en laissèrent le loisir, dès qu'elles purent appliquer à des recherches honorables ou utiles ces forces dont elles avoient fait un abus si turbulent.

Mais la civilisation de la *Russie* n'a eu aucun de ces orageux préliminaires. Le trône depuis deux siècles y a essuyé quelques revolutions, la nation aucune : quand *Pierre Premier* se proposa de la policer ce projet subitement éclos dans sa tête ne changea celles d'aucun de ses sujets, parce qu'aucun n'y étoit préparé : ils se laissèrent éclairer, armer, discipliner, habiller, raser, passivement, sans satisfaction, sans soupçonner qu'aucune de ces innovations fût plus glorieuse, plus intéressante que l'autre: ils crurent que le *Czar* leur ordonnoit d'acquérir de la science, & de couper leurs barbes, par le même caprice qui l'engageoit à leur défendre le tabac.

Le soin même qu'eut le Prince de s'entourer d'étrangers déjà dressés à ces institutions nouvelles, contribua encore à les faire regarder aux naturels du pays comme des modes passagères qui ne leur convenoient pas : ils ne sentirent que la gêne de tous ces changemens auxquels ne concouroit point leur volonté : & l'enthousiasme n'ayant point accompagné la réforme, la culture des arts ayant continué depuis à leur paroître une fonction d'étrangers, & non un emploi de nationaux, la même incapacité s'est perpétuée avec la même indifférence.

Mais si jamais, soit par l'excessive enflure de leur empire, soit par l'instabilité inséparable des choses humaines, ils éprouvoient quelqu'une de ces convulsions civiles qui sont par-tout le noviciat des arts, & le simptôme de leur développement prochain ; si des guerres intestines les arrachoient à l'inertie où ils languissent, & aprenoient à chacun d'eux à s'apprécier personnellement, à désirer de devoir à soi-même son illustration, il est très-probable qu'à la suite de ces débats naîtroit pour eux cette période de gloire séconaire plus douce, plus satisfaisante, plus réellement flatteuse que celle dont ils paroissent exclusivement s'occuper aujourd'hui.





ÉTAT ACTUEL
DE L'EUROPE.

*Singularité de la position de l'*ANGLETERRE*, & de celle des Factions qui l'agitent aujourd'hui.*

En ce moment, d'après la paix avec le *Turc*, l'*Angleterre* est la seule contrée de l'*Europe* qui partage avec la *Russie* l'honneur de fixer les regards par des mouvemens dignes de la curiosité générale : ces deux Puissances occupent presque seules aujourd'hui le grand théatre dont les autres nations forment le parterre, & ce n'est point par-là que celles-ci sont le plus à plaindre. Heureux les peuples dont l'histoire ne parle pas !

La *France* satisfaite d'une paix honorable, la première depuis quatre siècles où elle n'ait pas reçu la loi de sa rivale, semble n'avoir plus d'autre objet à se proposer que de consolider le rétablissement de sa marine, très-litteralement sortie de ses cendres ; de multiplier les débouchés de son commerce, d'en assurer les routes & les communications, tant au dedans qu'au-dehors ; de remédier aux abus en tant de genres qui contrarient encore de toutes parts dans ce beau royaume les biens dont la nature & la Providence ont

voulu le combler : ces opérations bienfaisantes sont les travaux d'un tems de paix ; elles sont propres à assurer aux Souverains qui les ordonnent, aux Ministres qui les exécutent les bénédictions publiques & l'estime universelle : mais outre que les circonstances ne permettent pas toujours d'y travailler, & encore moins de les consommer étant souvent par leur nature même peu éclatantes ; & toujours accompagnées de quelque lenteur, on ne peut pas les comprendre au rang de ces indicens qui attachent vivement les spectateurs, & aiguisent en eux le desir d'être instruits de ce qui se passe, par le récit de ce qui s'est passé.

Sans la tracasserie de *Dantzik* les gazettes n'auroient rien à dire de la *Prusse*, si long-tems le centre des négociations, alternativement la ressource & la terreur d'une partie de l'*Europe*, accoutumée à inspirer par la moindre de ses évolutions, ou l'effroi ou la confiance ; & dont l'existence depuis un demi-siècle suit avec exactitude toutes les variations de celle de son Roi. Nous l'avons vue avec lui dans sa jeunesse impétueuse, brillante, avide des jouissances du moment, & se les procurant. Elle a paru depuis dans l'âge de la maturité, robuste, adroite, occupée de l'avenir, & de se ménager une consistence solide. Elle montre aujourd'hui le sang-froid, la prudence, le goût de la thésaurisation, & même un peu l'envie de parler, qui sont propres à la vieillesse. Autrefois elle prenoit des provinces entières, sans dire un mot ; dans ces derniers tems elle a inondé l'*Europe* de mé-

moires sur l'invasion de quelques villages dans la *Bavière*, sur la correction Royale donnée par elle aux petits tyrans de la *Vistule*.

Une administration ferme, & qui ne souffre point de replique, distingue au milieu de l'anarchie *Germanique* les Etats de la Maison d'*Autriche*. Une tolérance absolue semble y démentir les principes rigoureux qu'elle avoit suivis jusqu'ici. Tout y retentit d'ailleurs de la chûte des couvens, & du bruit des préparatifs militaires: mais les réformes claustrales, & la multiplication des soldats n'y produisent qu'une foible agitation intérieure, dont les effets ne sont point encore sensibles au dehors.

Si ce calme apparent couvre des projets sérieux & importans; si un évènement dont le cours ordinaire de la nature permet de calculer l'approche, doit amener des répétitions, des demandes en restitution qui ne seroient probablement pas aussi paisiblement écoutées que celle de la *Crimée*; si l'*Italie*, ce beau patrimoine des *Césars*, est l'objet secret des desirs d'une ame qui ayant leur grandeur, pourroit se trouver excusable d'envier leur fortune, & est destinée, suivant les conjonctures, à voir se déveloper dans son sein un nouvel ordre de choses, c'est ce que l'on ignore: ce que l'on voit à présent, c'est que l'*Allemagne* entière est encore tranquille.

La *Suède*, le *Dannemarc* ne songent qu'à augmenter, à épurer leur commerce: sans manquer probablement d'attention pour les germes de

troubles qui se répandent imperceptiblement autour d'eux, les Souverains de ces deux royaumes jouissent avec sagesse des douceurs de la paix, & les font partager à leurs sujets.

La *Hollande* sembloit bien être arrivée à une de ces périodes fâcheuses qui assurent aux nations, à leurs dépens, un rôle éclatant dans l'histoire, & amusent plutôt qu'elles n'instruisent la postérité, par le récit des infortunes de ses pères. Mais l'orage qui paroissoit la menacer, paroît aussi s'évaporer en bruit & en paroles. Le *Stadthouderât*, après quelques sacrifices arrachés par la force, ou conseillé par la prudence, parviendra probablement à calmer les esprits que des manœuvres adroites, ou une défiance ombrageuse ont échauffés. Le public ennuyé des accusations, des justifications, & de cette paix si longue à signer, & de ces débats éternels qui produisoient peu de chose, commençoit à en détourner les yeux, quand on a appris l'invasion de plusieurs forts sur le terrain de la République, par des troupes *Impériales*.

Ces forts, à la vérité, n'étoient pas fort intéressans : la garnison dans l'un étoit composée de *quatre hommes, & d'un sergent*, & dans l'autre de *deux fusiliers avec un caporal*. Leur expulsion n'a été qu'un jeu : dans d'autres tems ces plaisanteries militaires auroient pu entraîner des discussions, & des démêlés sérieux : il est probable que dans les circonstances actuelles elles n'en auront pas : les deux garnisons iront sans bruit offrir leurs services ailleurs : ce sera seulement une leçon pour les *Hollandois*, de n'avoir

plus de châteaux forts sur leurs frontières, ou de les mieux garder.

Si les voeux de leurs anciens frères, de ce reste des *Pays Bas* dont ils sont devenus depuis les rivaux & les tyrans, n'ayant pu s'en faire des associés, étoient entendus, cette leçon ne se borneroit pas là. L'*Escaut* captif semble demander aux mains puissantes qui ont brisé les fers dont l'inquiétude & la fierté *Batavique* avoient chargé *Ipres*, *Namur*, *Tournay*, &c. pourquoi il porte encore les siens : si ce sont les traités qui l'enchaînent, les incommodes *barrières* ne portoient-elles pas sur la même base ? Les circonstances avoient légitimé l'usurpation de ces remparts : les circonstances l'ont fait évanouir. L'esclavage d'une des plus belles rivières du monde a eu la même origine : n'aura-t-il pas la même fin ? Voilà ce que disent en soupirant les habitans de ces rivages humiliés, ce que répètent tous ceux qui connoissent *Anvers* & son fleuve.

L'*Espagne*, comme nous l'avons vu dans le N°. précédent, médite de petites vengeances, n'en ayant pu exercer de grandes ; elle menace *Alger*, n'ayant pu écraser *Gibraltar*. On prétend que le gouvernement, animé sans doute par l'exemple donné de *Vienne*, veut aussi étendre sa main sur les cloîtres ; & pénétrer dans ces asiles sacrés par-tout, mais plus sacrés dans la *Bétique* jusqu'ici que par-tout ailleurs.

On assure même que le Roi a obtenu du *Pape* la permission de disposer, pour employer en

œuvres pies, du tiers des revenus de tous les bénéfices du royaume qui excèdent une certaine valeur. Il est certainement singulier que le Souverain de *Rome* fasse un pareil présent au dominateur du *Mexique* & du *Perou*, & que celui-ci en paroisse flatté : mais cette translation d'une partie des revenus ecclésiastiques de l'*Espagne* d'une main dans une autre, n'a aucun rapport avec la politique générale dont cet Etat semble en ce moment presque détaché.

Le *Portugal* semble s'essayer sans bruit pour se soustraire à la domination impérieuse des *Anglois*, déguisée sous le nom d'un commerce réciproque ; mais dans l'état de détresse, où est encore ce royaume, dénué d'industrie, manquant de manufactures, ne pouvant entretenir de ses propres productions ni ce qui lui reste de propriétés aux *Indes Orientales*, ni le domaine bien autrement précieux du *Bresil* qui languit sous son pouvoir, il n'est pas près encore de se trouver en état de secouer le joug ruineux dont il s'ennuie.

La seule tentative efficace qu'il ait encore faite concerne le débit de ses vins de *Porto*. Il a admis les navigateurs *dés-anglisés*, à les acheter en concurrence avec les anciens *Bretons*, ce qui en a fait monter le prix pour ceux-ci, & cause une augmentation désagréable pour eux. Qu'ils continuent cependant à donner la préférence à ces vins lourds & âpres, sur ceux que des vignobles plus voisins & plus salutaires leur offrent de toutes parts, ce n'est pas ce qu'il y a d'étonnant.

l'habitude, la politique, l'énormité des droits dont sont grévées chez eux les liqueurs empreintes de la tache *Françoise* peuvent les justifier.

Mais que les *Américains* qui n'ont aucune de ces raisons, manifestent le même goût; qu'ils aiment mieux aller charger à l'embouchure du *Douro* des vins grossiers, qu'ils ne peuvent payer qu'en *argent* dont ils ont peu, aux vins substantiels & salubres que leur offre la *Garonne*, & dont le prix se trouveroit compensé par celui des tabacs qui les surchargent; que chez eux le besoin n'accorde pas aux productions *Françoises* une préférence qu'un caprice intéressé, une vraie méprise de l'administration assure en *France* aux leurs, c'est un trait de bisarrerie, ou plutôt, après ce qui vient de se passer, d'ingratitude vraiment remarquable : cependant il ne peut pas occuper une place bien intéressante dans le tableau des évènemens politiques du siècle.

L'*Italie* en est de même en quelque sorte exclue, hors *Venise* cependant, qu'un sujet de querelle très-méprisable, en apparence, semble mettre aux mains avec la *Hollande* : je donnerai dans le Numero prochain l'histoire de ce démêlé : elle est assez curieuse, non par l'importance de l'objet, mais parce qu'elle offre un exemple rare de friponnerie, que tous ses détails rendent plus rare encore, & à quelques égards plus piquant.

Il n'est guère probable cependant que ce débat devienne sérieux : il ne l'est pas qu'une administration reputée aussi sage que celle de *Venise*

veuille pour un point d'honneur vraiment hont courir les risques d'une guerre effective, c laquelle en aucun sens l'avantage ne pour lui rester : il ne l'est pas que pour éluder restitution évidemment équitable elle vo s'exposer à des pertes qui en surpasseroient plusieurs milliers de fois la valeur, & à des dan bien plus redoutables que celui de reconnoître réparer une injustice, ou d'en être puni : on p se flatter que ces deux sœurs ne donneront poi l'*Europe* le scandale de les voir s'égorger, & dans un tems si peu favorable aux *républiqu* celles qui ont le bonheur d'exister encore compromettront point leur propre existence des combats où la déraison, comme l'iniqui égalent la foiblesse, au moins dans un des pai

Le reste de l'*Italie* cultivant les arts sans écl perfectionnant sa législation, autant qu'il possible dans des états aussi divisés, & dont formation même a été le fruit du désordre, la confusion, ne tient, pour ainsi dire, à l'*E rope* que par les tributs que continue à lui pa la curiosité inquiète ou savante des autres tions. On a beaucoup célébré pendant quel tems les améliorations légales qu'ont reçues gouvernemens de quelques-uns de ses états, Les rapports des voyageurs ne sont pas tout fait d'accord avec ces relations imprimées, souvent trop justement suspectes. Où les ont vu les institutions d'un nouveau *Lycurgu* & les tendres attentions d'une bienfaisance écl rée, d'autres prétendent n'avoir trouvé qu' joug pesant, une police capricieuse & rongea

qui, sous prétexte de réformer des abus, introduisoit le despotisme ; & en feignant de protéger les sujets ne travailloit qu'à s'approprier leur argent.

Un horrible fléau a rendu pendant quelque tems une autre portion de ce beau pays l'objet de la pitié universelle : la subversion de la *Calabre*, & d'une partie de la *Sicile* a ému toutes les ames sensibles : ce désastre d'un genre trop renouvellé dans notre siècle, retrace ceux de *Lisbonne*, de *Lima*, & présente les mêmes singularités physiques, avec les mêmes désolations. Mais ces infortunes locales & passagères n'étant pas du nombre de celles que la politique peut produire ni maîtriser, n'entrent point dans le tableau dont il s'agit ici. Je ne veux parler que de l'intérêt qu'une nation excite par ses dangers, ou de l'effroi qu'elle inspire par ses succès : or comme je l'ai dit en commençant, la *Grande Bretagne* & la *Russie*, à l'époque présente, sont les seules qui puissent ou inspirer cet effroi, ou exciter cet intérêt.

Les évènemens qui leur assurent dans l'opinion publique cette importance, sont aussi différens que les administrations qui les régissent : dans la marche de l'une on trouve le despotisme avec tous ses avantages : dans celle de l'autre la liberté avec tous ses inconvéniens. La première réunie sous un gouvernement vigoureux & exalté ; ne craignant au-dedans ni obstacles ni contradictions ; mêlant au-dehors la politique à la force ; ayant persuadé à ceux de ses voisins qui pourroient s'alarmer de son excès d'aggran-

diſſement qu'il valoit mieux pour eux ſe diſpoſer à le partager que d'eſſayer de le borner, étonne par la rapidité de ſes progrès.

L'autre abandonnée à des factions que les mauvais ſuccès ſemblent rendre plus vives, & les déſavantages plus puiſſantes; voyant journellement diminuer au-dehors ſa conſidération, & augmenter au-dedans la chaleur, l'opiniâtreté qui naiſſent des troubles, & les nourriſſent; réclamant en vain le ſecours d'une *Conſtitution* dont chaque parti ſe dit le défenſeur, & qui n'eſt plus qu'une illuſion dès quelle eſt ainſi ſuſceptible d'interprétations toutes probables, quoique toutes directement oppoſées, n'étonne pas moins par la grandeur de ſes pertes & par la ſingularité de ſa ſituation; mais peut-être étonnera-t-elle encore plus par la grandeur de ſes reſſources!

On y a vu ſouvent les deux Chambres du *Parlement* diviſées entr'elles, ou peu d'accord avec les Rois: ſouvent elles ont donné à l'*Europe* le ſpectacle d'une monarchie expoſée à des diſputes, à des querelles, à des excès que la licence des *républiques* les plus tumultueuſes connoît à-peine. Mais alors la *Chambre des Communes*, reputée la *Nation*, & exerçant pour elle dans le corps légiſlatif le tiers de la ſouveraineté, n'étoit point en oppoſition avec elle; les Repréſentans du Peuple ne paroiſſoient point avoir une autre volonté que celle du Peuple, c'eſt-à-dire de la plus nombreuſe partie de ce Peuple: ils ne tenoient point un autre langage; ils n'exprimoient point un autre vœu.

Au lieu qu'aujourd'hui ils semblent vraiment désavouées par leurs commettans : le parti opposé aux Ministres, c'est-à-dire au Roi, domine dans la *Chambre des Communes ;* il donne au Ministère des marques ouvertes de désapprobation ; il insiste avec autant d'éclat que de fermeté sur leur expulsion : & de toutes parts arrivent au Trône des *adresses*, c'est-à-dire des *arrêtés* écrits, résolus, & signés par les différentes villes, par les différentes communautés, qui approuvent le Ministère, qui remercient le Roi de l'avoir choisi ; & le supplient de le soutenir.

C'est à quoi ce Prince paroît décidé, & ce qui amenera des évènemens qu'il est impossible de prévoir. Il ne nous est possible de parler que du passé. Mais le défaut de place nous oblige à renvoyer au Numéro prochain le tableau vraiment intéressant de cette île, & de l'orageuse disposition qui s'y manifeste dans les esprits ; disposition cependant que les spéculateurs les plus exercés ne croient point dangereuses : malgré la violence des discours ; malgré la nature des exemples que l'on cite de toute part & des tems que l'on rappelle souvent, il n'est pas probable que le repos public soit troublé autrement que par des paroles & des écrits.

Les temś sont bien changés !

Les esprits sont bien adoucis : le patriotisme n'est plus aussi féroce ni même aussi actif : & au fond l'intérêt n'est pas aussi pressant.

Charles I, Jacques II, violoient effectivement les loix : ils attaquoient réellement les libertés publique, & privée : ils marchoient au despotisme. Ici, jusqu'à présent on ne voit rien de pareil : le Souverain, bien loin de paroître ambitionner une extension de pouvoir, ne s'est pas même encore servi de tout celui que la constitution lui donne incontestablement.



Addition à la Lettre sur les BALLONS.

Si l'on en croit tous les papiers publics en ce moment, une ville entière périt : *Manheim* est peut-être détruite par les inondations combinées de deux rivières qui, dans leur état naturel, en faisoient la force & l'agrément. On a prétendu qu'on ne pouvoit en secourir les habitans, parce que les glaces qui les assiégeoient étoient trop fortes pour laisser couler des bateaux, & trop foibles pour favoriser l'entrée des secours, ou une évasion.

Comment l'idée n'est-elle venue à personne ou dans leur voisinage, ou sur-tout chez eux, de hasarder des *Ballons* ? N'étoit-ce pas là le cas de risquer un essai ? Pouvoit-il avoir plus de danger que l'inaction, si reéllement leur situation est aussi terrible qu'on l'assure ?



ANGLETERRE.

Dissolution du PARLEMENT.

Tableau abrégé des Révolutions arrivées dans le Ministère ANGLOIS, *depuis vingt ans.*

ENFIN l'Administration s'est déterminée à frapper le coup prévu depuis long-tems, & regardé comme indispensable, non-seulement par ses amis, mais même par les observateurs impartiaux, qui ne considérant que le bien public applaudissent, sans préjugé, aux mesures propres à l'opérer, ou du moins à écarter quelques-uns des obstacles qui s'y opposent. L'Assemblée Nationale de l'*Angleterre* a été congédiée, & la *Chambre des Communes* dissoute le 25 Mars dernier.

Je dis la *Chambre des Communes :* c'est une chose à observer. Dans l'usage, l'idée de cette mort politique semble embrasser l'Assemblée entière, ou du moins les deux Chambres indistinctement ; ce qui n'est pas. La Chambre *des Pairs* existant par elle-même, & n'ayant pas besoin d'une création nouvelle, ne perd par ce qu'on nomme une *dissolution* que la faculté momentanée de concourir à l'exercice des préroga-

tives *parlementaires :* chaque Membre conſerve ſes privilèges perſonnels, & le Corps même ſa juriſdiction ſpéciale.

Au lieu que la Chambre *des Communes* eſt très-réellement éteinte : chacun de ſes Membres, ſans exception, a beſoin d'un nouveau titre, d'une création expreſſe : le pouvoir des anciens s'évanouit à la minute où la réſolution royale qui les dépouille eſt publiée ; il ne leur reſte pas ſeulement l'ombre de la qualité qui les rendoit un moment auparavant redoutables, & même *ſacrés.*

Car ces Repréſentans du Peuple, en *Angleterre*, jouiſſent de quelques-unes des franchiſes accordées aux Tribuns de *Rome*. Dans la *Chambre* leur perſonne eſt inviolable, & la liberté de leurs diſcours illimitée ; du moins aucun pouvoir ne peut la réprimer, ſi ce n'eſt par l'intervention de la *Chambre* elle-même, qui ſe manifeſte par le miniſtère de l'*Orateur*, ou Préſident ; au-dehors il n'eſt pas permis de leur en faire un crime : il ne l'eſt pas non plus de les arrêter pour *dettes*. Toutes leurs lettres, ou celles qui portent leurs noms, ſont rendues *franches* par la poſte ; droit que n'a pas la *Reine* elle-même ; & dont le Prince de *Galles*, héritier du Trône, ne jouit que par ſa qualité de Membre né de la *Chambre des Pairs*, & par conſéquent du *Parlement*.

Mais toutes ces prérogatives ne rendent leur exiſtence ni plus ſolide, ni plus néceſſaire : elle ceſſe d'elle-même, & d'après la loi, tous les

sept ans: autrefois les *Parlemens* n'en duroient que *trois:* & cet usage conserve encore bien des partisans qui le regrettent, non sans raison: aujourdhui la dissolution nécessaire a un terme plus long: mais la dissolution subite, opérée par les ordres du Roi, peut être avancée arbitrairement.

Elle ne tombe, comme je viens de le dire, que sur un tiers de ce Sénat, & sur le tiers qui appartient effectivement à la Nation, sur la partie qu'elle s'est réservée dans l'exercice de la souveraineté, quant à la législation: elle ne fait que le suspendre à l'égard de ses deux associés, de ses deux collègues, c'est-à-dire du Roi, & de la *Chambre des Pairs.* Mais comme ceux-ci ne peuvent rien seuls, ni même réunis, dans tout ce qui exige un vœu du *Parlement*, l'usage a prévalu de regarder cette Compagnie comme *dissoute*, quand il plaît au Roi de dire, en parlant de la *Chambre des Communes*, QU'ELLE NE SOIT PLUS.

Il semble qu'un acte si sérieux par lui-même, & par ses suites, un acte qui, par-tout ailleurs, seroit regardé, non sans raison, comme le dernier effort, peut-être comme le dernier abus de l'autorité royale, qui même en plus d'un pays *censé* flétri par une soumission sans bornes au pouvoir arbitraire, lui seroit interdit, devroit, dans un Etat voué en apparence à la *liberté*, être accompagné des formes les plus solemnelles, les plus propres, soit à en constater le besoin, soit à empêcher que le caprice, l'humeur, la vengeance ne s'y mêlassent: mais l'inconséquence, si ordinaire dans toutes les démarches des

hommes, se retrouve ici comme ailleurs, & dans une des opérations dont la raison auroit dû le plus soigneusement l'exclure.

Quand on dit à l'un de ces êtres nés dans les domaines du despotisme, ce qui embrasse aujourdhui les 19 vingtièmes de l'univers, qu'il existe en *Europe* une nation qui ayant joui dans les siècles passés du privilège de juger, de condamner, de punir ses *Rois*, & l'ayant réalisé plus d'une fois, s'est maintenue en possession d'exercer la même jurisdiction sur leurs *Ministres* ; qui déploie perpétuellement sur leur conduite une censure sévère, & souvent sur leur personne une inquisition rigoureuse, l'idée de l'*Angleterre* naît à l'instant même de cette description : on ne conçoit que cette île où le Trône puisse être compromis à ce point, & ses confidens exposés à de semblables orages.

Mais si l'on disoit qu'il existe aussi dans cette même *Europe* une nation où le Roi est non-seulement garanti, comme ailleurs, par l'usage & la nécessité, de toutes poursuites juridiques, mais reconnu par la loi *impeccable*, déclaré par elle exempt, non-seulement de toute punition, mais même incapable de commettre aucune *faute* ; si l'on disoit qu'à cette association aux droits de la divinité, il joint encore en vertu de la *loi*, un droit humain presque aussi redoutable ; que la nation n'ayant contre les progrès de la tyrannie qu'un seul rampart, & ce rampart consistant en deux Corps distincts, dont toutes les résolutions se prennent *à la pluralité des voix* ;

l'un le Souverain peut l'annuller en quelque sorte, ou le subjuguer, en y introduisant à son gré autant de ses créatures qu'il en a besoin, pour y rendre ses volontés prépondérantes; l'autre, il peut physiquement & arbitrairement l'anéantir; que cette destruction, pour être complette, n'exige de sa part qu'un souffle; que pour se débarrasser de ce rival gênant, il ne faut qu'une simple émanation de sa volonté; ce n'est pas certainement dans la fière *Albion* que l'on chercheroit l'original de ce portrait; & ce n'est cependant que chez elle que l'on pourroit le trouver. Entre la vie & la mort d'une *Chambre des Communes*, il n'y a qu'une seconde; & ce qui décide de l'une ou de l'autre, c'est une simple proclamation royale, affichée au coin des rues. Nouveau *Jupiter*, en cela seul, le Roi de la *Grande-Bretagne* lance alors une foudre dont l'effet est aussi subit qu'infaillible.

Les mouvemens qui résultent de cet effort, les naissances que produit cette destruction, ne sont pas moins remarquables, ni peut-être moins mêlés de singularités: mais avant que de nous livrer aux réflexions que ces détails nécessitent, donnons un moment, comme je l'ai promis, à l'histoire rapide des évènemens qui les ont précédés. Tâchons de nous faire un tableau abrégé de l'Administration *Angloise* sous un règne qui sera une époque intéressante aux yeux de la postérité.

Ut cumque ferent eà fata nepotes.



§ I.

*Situation de l'*ANGLETERRE *à la Paix de* PARIS.

LES annales du monde présentent très-peu de Souverains qui soient montés sur le trône avec autant d'avantages que le Roi d'*Angleterre* actuellement régnant, & aucun peut-être dont l'avènement ait eu une époque aussi brillante. Alors, en 1760, les deux hémisphères étoient remplis de la terreur du nom *Anglois*, comme toutes les mers de celle de ses escadres. Le pavillon de la *Grande-Bretagne*, déployé par-tout, étoit par-tout victorieux.

En vain la *France*, humiliée par une guerre aussi honteusement continuée qu'honorablement commencée, avoit réclamé le secours de l'*Espagne :* celle-ci, en lui accordant une assistance tardive, n'avoit fait que partager le désastre de son Alliée, & augmenter la gloire comme les succès de ses ennemis. La foible marine *Espagnole* n'avoit pas tenu une minute contre les destructeurs de la marine *Françoise : La Havanne* emportée, comme *Pondichery*, comme *Louisbourg*, comme *Québec*, comme toutes les places, & même toutes les îles attaquées par les *Anglois* dans ce torrent de leurs prospérités, présageoit aux possessions *Américaines* de la *Castille*, le même sort qu'avoient déjà subi celles de la *France* dans les deux *Indes*.

Il avoit fallu fléchir devant ces favoris de la Fortune, dont leur conduite, il eſt vrai, juſtifioit la conſtance. On avoit demandé la paix en ſuppliant : on l'avoit obtenue ; & ſi l'art des Négociateurs de la *France*, plus efficace en ce moment que les efforts de ſes guerriers, avoit diminué quelque choſe de l'ignominie du traité pour les vaincus, ce traité n'en étoit pas moins pour les vainqueurs un des plus honorables monumens que ſe ſoit jamais élevé le courage couronné par le ſuccès.

L'empire des mers inconteſtablement établi ; les colonies *Françoiſes* aux *Indes Orientales* reſtituées dans un état de ſervitude plus douloureux, pour ainſi dire, que leur perte ; le ſacrifice abſolu de toutes les poſſeſſions de la *France* dans le continent de l'*Amérique* ; le renouvellement de l'opprobre de *Dunkerque* ; la néceſſité d'en faire rentrer dans le néant les ouvrages qui venoient à-peine d'en reſſortir ; la triſte réſignation d'employer des mains *Françoiſes*, & des mains *militaires*, ſous le commandement d'un Commiſſaire *Anglois*, à la ſubverſion de ces travaux que le commerce, que la politique même auroit peu regrettés, mais que l'amour-propre national ne pouvoit ſans déſeſpoir abandonner avec tant d'ignominie ; d'autres conditions qui aſſocioient l'*Eſpagne* aux pertes d'une Alliée dont elle avoit partagé la foibleſſe ; telles furent les clauſes du traité ſigné à *Paris* en *Février* 1763.

Alors la *Grande-Bretagne* fut au comble de la gloire, comme de la puiſſance : ſon commerce dirigé par des Négocians ſi long-tems redoutés

comme guerriers, ne trouva plus d'entraves, & n'entrevit plus de bornes. Jamais *Tyr*, jamais *Carthage* n'avoient joui de cette splendeur : jamais peut-être celle de *Rome* même n'avoit été si éclatante & si pure.

Car enfin le nom des dominateurs du *Tibre* rappelloit avec lui l'idée de l'ambition, & de la cruauté. Du tems de la *République*, on les accusoit d'une avidité forcenée, & d'une avarice insatiable. Ils ne paroissoient dans leurs provinces, & même chez leurs alliés, que pour les dépouiller.

Du tems des *Empereurs*, quoique l'idée de leur force militaire se soutînt, celle de l'asservissement civil qui s'y joignoit, diminuoit le respect qu'inspiroient autrefois les individus : on craignoit encore les *légions*, mais on méprisoit les *Romains*.

Et au milieu des progrès du luxe, la culture des arts nobles ne compensoit pas la perte de la liberté, la décadence des mœurs, la corruption des principes : la *Grèce* seule s'étoit perpétuée dans la possession de cet empire de l'esprit : quoique *Rome* eût produit un *Cicéron*, un *Virgile*, un *Tite-Live*, un *Tacite*, il ne s'étoit point formé dans son sein d'école nationale pour l'*éloquence* ou pour la *poésie* : c'étoit encore à *Athènes* que ses propres enfans alloient chercher des instituteurs & des modèles.

Mais après la paix de 1763 les *Anglois* parurent réunir en eux-mêmes tous les titres qui donnent des droits à l'estime, & à la vénération des

hommes. Leur empire étoit vaste : ils l'avoient accru par des conquêtes : mais ces conquêtes faites sur la *France* & l'*Espagne* n'inspiroient point d'alarmes au reste de l'*Europe*, jalouse en général de la *France*, indifférente sur le sort de l'*Espagne*, & accoutumée à ne pas prétendre à l'égalité maritime.

La *Hollande* auroit eu des motifs pour s'en inquiéter ; mais liée alors d'intérêts avec l'*Angleterre*, & ne pouvant par elle-même prétendre à la première place dans la navigation, elle la voyoit sans regret assurée à un peuple qu'une politique éclairée devoit engager à lui assurer la seconde.

Les *Anglois*, par le traité de *Paris*, sembloient avoir d'eux-mêmes fixé des bornes à leur ambition : ils paroissoient se borner à la gloire d'être une des plus grandes Puissances par l'étendue des domaines, & la plus grande par l'étendue du commerce ; ce qui, supposant des liaisons universellement & réciproquement utiles, leur donnoit encore plus d'amis que de rivaux : par-tout où ils se montroient, c'étoit pour répandre des richesses, autant que pour en amasser.

D'ailleurs, à cette générosité, apparente ou réelle, ils joignoient la distinction personnelle & nationale que donne la culture de l'esprit, & l'explosion des talens : la forme de leur administration nécessitant des *discours*, & un usage habituel de l'*art de parler*, on leur supposoit de grans *Orateurs*, quoiqu'on ne vît sortir de leur île aucun grand monument d'éloquence.

Une effervefcence fingulière, occafionée par l'enthoufiafme que leurs Ecrivains, & leur conftitution avoit infpiré à deux *François* lus de toute l'*Europe*, MM. de *Montefquieux* & de *Voltaire*, avoit fait décerner à leur gouvernement, à leurs poèmes *épiques*, *tragiques*, *comiques*, *liriques*, à leurs romans, &c. l'égalité au moins dans tous les genres avec toutes les autres nations, & la fupériorité dans plufieurs.

Dans les *fciences exactes*, elle ne leur étoit refufée nulle part, grace aux découvertes, ou plutôt aux imaginations de *Newton*, foutenues par des expériences infiniment impofantes, & un appareil de calcul accablant par fa hardieffe & fa profondeur: les élèves de ce grand homme avoient juftifié & accru fa renommée par leurs propres travaux: les plus belles découvertes en *Aftronomie*, depuis celle des *fatellites*, & de l'*anneau* de *Saturne*, c'étoient eux qui les avoient faites.

Leurs fuccès étoient d'autant plus remarquables, que pour celles dont je viens de parler il n'avoit fallu que des yeux, & des lunettes, au lieu que celles des *Bradley*, des *Roemer*, des *Halley*, &c. étoient le fruit de la réflexion plus encore que de ces organes phyfiques: d'ailleurs les obfervateurs *Anglois*, prefque toujours contrariés par un ciel nébuleux, avoient dans leurs travaux le mérite d'une double difficulté vaincue: en perfectionnant l'art, ils avoient encore à vaincre la nature.

La patience de leurs ouvriers, l'art de séduire les yeux par un poli, par un éclat que les métaux & les étoffes ne reçoivent point ailleurs, avoient aussi élevé leurs fabriques à un degré de prospérité que les autres nations s'empressoient d'accroître par leurs demandes, au lieu de le borner par leurs propres travaux.

Les productions des autres arts qui semblent demander un esprit plus souple, & des organes déliés, tels que la *musique*, la *peinture*, les *Anglois* ne les cultivoient point ; mais ils en payoient si cher les productions ; ils attachoient une récompense si énorme à la complaisance des *Virtuoses* qui venoient leur apporter ces jouissances voluptueuses, que cela même ajoutoit encore à la considération d'un tel peuple : tous les arts nobles ou utiles, à commencer par ceux de la guerre, & du commerce, il les avoit portés à leur perfection ; & les arts frivoles, s'il dédaignoit de s'y appliquer lui-même, il payoit sans mesure les individus frivoles aussi qui avoient le bonheur d'y réussir ; ce qui sembloit désigner autant de grandeur d'ame que de libéralité.

Enfin, dans l'accroissement rapide du despotisme qui inondoit le reste de l'*Europe*, cette île inaccessible à ses ravages en paroissoit encore plus digne d'être révérée : les hommes instruits, ou qui croyoient l'être, s'y transportoient, au moins en esprit, pour adorer ce beau fantôme de la Liberté, que chaque jour éloignoit de leurs habitations : ils regardoient l'île entière comme son temple : ils croyoient qu'il n'y existoit pas un homme qui ne fût le défenseur de cette divinité si

chère à toute ame honnête, & diſpoſé à en devenir à chaque inſtant ou le ſacrificateur ou le martyr.

Les hommes plus groſſiers, ne voyant jamais les *Anglois* que l'argent à la main, après avoir long-tems entendu parler de leurs triomphes ; trouvant dans eux des voyageurs généreux, après s'être habitués à n'y voir que des guerriers terribles ; les regardant comme des Républicains indépendans, redoutés chez eux de leurs propres chefs, & révérés par-tout des maîtres des autres, leur rendoient ſans répugnance un véritable hommage qui emportoit dans tous les eſprits une idée réelle de ſupériorité.

Le nom d'*Anglois* alors ſignifioit un homme opulent, éclairé, généreux, brave, & *libre :* ces caractères nationaux ſembloient, dans l'opinion publique, appartenir à tous les individus. Encore une fois, jamais *Rome*, dans ſa plus grande proſpérité, n'avoit joui d'une pareille gloire : jamais un conſentement unanime ne lui avoit déféré un pareil hommage.

---

§ II.

*Origine de la Guerre d'*AMERIQUE.

CETTE illuſtration ſubite autant qu'imprévue auroit pu prendre une conſiſtance durable, ſi, à la politique néceſſaire pour l'acquérir, on avoit fait ſuccéder celle qui le devenoit pour la conſerver : ſa principale ſource étoit d'une part l'affoibliſſement de la *France*, de l'autre l'attache-

ment des *Colonies* par lesquelles le pavillon *Anglois* régnoit dans les mers du Nouveau-Monde, & même dans son continent : il falloit donc éviter avec soin tout ce qui pouvoit donner à la première l'occasion & le tems de travailler à se régénérer, ou compromettre dans les autres un dévouement, une adhérence si utiles.

La néceſſité de cette double politique étoit si sensible, elle se présentoit si naturellement, qu'une des plus inconcevables bisarreries de l'histoire de ce siècle, c'est que l'Administration *Angloise* ne s'y soit pas conformée. On seroit tenté de croire, d'après ses procédés, qu'elle s'est fait au contraire un plan précis de suivre une marche toute opposée : elle ne s'attendoit probablement pas à l'effet qui en a résulté, & qui cependant étoit inévitable ; celui d'ébranler la base sur laquelle portoit essentiellement la prospérité & la gloire de son empire.

J'ai parlé ailleurs assez au long du sistême adopté par toutes les puissances *Européennes* dans la régie de ce qu'on appelle leurs *Colonies* du nouveau monde *(a)* : il se réduit à un seul principe, c'est de les assujettir sans exception à leurs Métropoles ; de les considérer comme des fermes éloignées, dont tout le profit doit tourner au profit du propriétaire, & le venir trouver en nature dans sa résidence, afin de lui assurer même le bénéfice de l'échange ; c'est de les tenir

---

(a) Voyez ces *Annales*, Tome IV, page 75 & suiv.

dans une double dépendance, & pour ce qu'elles produisent, & pour ce qu'elles consomment ; sistême tyrannique en lui-même, absurde autant qu'injuste, & qui ayant essentiellement toute la cruauté, toute l'iniquité de l'esclavage des *Nègres*, ne peut manquer de produire proportionnellement d'aussi funestes effets ; c'est-à-dire l'appauvrissement, la dégradation de ses victimes, ou leur révolte.

Dans les possessions *Françoises*, *Espagnoles*, &c. on ne s'est encore apperçu que de la première partie de cette alternative : les *Colonies* soumises à un joug pesant ont toujours manqué de la force nécessaire pour le secouer : on a calculé leur prospérité de manière à éterniser leur foiblesse, afin de ne point risquer de perdre les services qu'on veut en tirer : on les a traitées précisément comme ces animaux domestiques que la mutilation rend moins vigoureux, mais plus endurans, & par conséquent plus utiles.

L'*Angleterre* conséquente dans un sens, inconséquente dans l'autre, n'a pas pris ces précautions oppressives, & cependant elle a voulu suivre le régime destructeur qui les nécessite. En asservissant ses *Colonies* à la même dépendance, elle leur a laissé quelques-unes de ces apparences de la liberté qui en nourrissent le goût, & en développent le desir.

Il est évident qu'il falloit ne pas traiter en esclaves ceux qu'on ne vouloit pas dépouiller entièrement des prérogatives d'hommes, ou en

hommes ceux à qui l'on ne vouloit pas permettre de cesser d'être esclaves. Il falloit donner peu à peu quelque chose aux circonstances : on les associoit aux fardeaux énormes des *taxes*, triste & infaillible fruit des efforts glorieux dont je viens de parler ; il falloit donc les associer aussi aux privilèges qui en sont pour des cœurs élevés la compensation ; au droit de concourir eux-mêmes à fixer, à accorder ces taxes : il falloit imperceptiblement les rapprocher de la nation qu'ils contribuoient à défendre, & à enrichir, & enfin les y incorporer : il falloit leur assurer le foible droit d'avoir des *Représentans au Parlement* ; droit qui auroit peut-être affermi pour jamais leur dépendance réelle ; droit qui leur auroit paru un équivalent suffisant pour une infinité de sacrifices de leur part ; droit qui auroit multiplié à l'infini le nombre des défenseurs & des ressources de l'*Angleterre*, sans compromettre ni sa suprématie, ni sa domination effective, & dont ses habitans naturels auroient retiré seuls le véritable fruit.

L'exemple des concessions du Sénat *Romain*, après la guerre des Alliés, & l'inutilité du droit de bourgeoisie, acheté au prix de tant de sang par les *Latins*, devoit servir de modèle au Sénat *Anglois*, dans cette circonstance. L'exemple plus récent de la réunion de l'*Ecosse* étoit une autre leçon, une autre preuve encore plus frappante que l'*Angleterre* auroit dû proposer à ses *Colonies* cette adoption illusoire, & prodiguer toutes les ressources de l'art des négociations pour la leur faire accepter, quand elles auroient eu de l'éloignement pour ce présent insidieux.

Le Cabinet de *la Grande Bretagne* ne pensa point ainsi : on avoit besoin d'argent : on voyoit les *Colonies* florissantes, malgré les restrictions, les entraves dont elles étoient acccablées. Cette opulence parut un titre pour les *taxer* ; un rescript imperieux, arrivé de *Londres* avec l'empreinte tout à la fois du mépris, & du despotisme, les soumit tout d'un coup à un impôt fabriqué exprès pour elles. (*b*)

Parmi les droits dont les usages *Anglois* n'avoient pas permis qu'on les privât, on comptoit celui de représenter, au lieu de murmurer, comme on le fait ailleurs ; de s'assembler en corps, au lieu de chansonner ; de réclamer des formes, au lieu de maudire en secret la main qui les viole : ils en firent usage : l'impôt fut retiré ; le calme parut rétabli ; mais le mécontentement subsista.

Il fut nourri par des hommes qui saisirent habilement l'occasion de s'assurer une grande fortune, ou du moins un grand nom. La postérité pourra un jour apprécier les talens, les caractères, les vertus de chacun d'eux : la vérité dans ce tems-ci pourroit encore paroître à leurs partisans une satyre, à leurs ennemis une adulation : ce qui est évident dès à présent, ce que l'on peut dire sans blesser ni la vérité, ni les égards, c'est qu'ils ne manquèrent ni d'art, ni de fermeté. Presque tous avoient des intérêts

(*b*) Acte du *Timbre* en 1764.

personnels

personnels à soutenir, ou des vengeances personnelles à exercer ; mais c'est précisément cette disposition des esprits qui fait les révolutions.

Le Ministère *Anglois* ne pouvoit n'en pas être instruit : cependant il négligea ces semences de troubles ; il dédaigna les expédiens qui auroient pu les étouffer ; il continua de choquer sans égard des yeux qui commençoient à s'ouvrir, & des cœurs qui commençoient à s'ulcérer : en 1767, il fit une nouvelle tentative pour abattre des privilèges qu'il auroit fallu ménager, & peut-être augmenter. En 1764, il n'avoit été question que d'une seule taxe : trois ans après, on en imposoit dix, sur le *verre*, sur le *plomb*, sur le *thé*, &c.

C'étoit à la vérité traiter les sujets comme leurs maîtres : ces calamités financières qui se glissoient dans cette partie du Nouveau-Monde, grévoient déjà ses propriétaires dans l'ancien ; mais elles n'y furent pas accueillies. Les *Américains* déjà rebutés de trouver dans les *Anglois* des propriétaires exigeans, s'indignèrent d'y voir de plus des dominateurs impérieux, & des régisseurs tyranniques. Un cri universel s'éleva de ce Continent affligé, qui apporta aux pieds du trône, sur les bords de la *Tamise*, les remontrances, les prières, &, dans le lointain, les menaces d'un grand peuple.



§ III.

Administration peu fortunée du Lord North. *Pertes des* ANGLOIS *en* AMERIQUE. *La* FRANCE, *l'*ESPAGNE, *la* HOLLANDE, *leur déclarent la guerre. Retraite du Lord* North.

On avoit attribué long-tems cette inflexibilité de la Cour de *Londres*, l'obstination que sembloit montrer le Souverain, à un Ministre que l'on accusoit d'être enclin lui-même au despotisme; qui après avoir élevé & formé l'enfance du Monarque, & conservant un grand ascendant sur sa maturité, lui inspiroit de l'éloignement pour une condescendance qui lui sembloit déroger à la dignité, aux droits de la Couronne. Cependant le Ministère avoit changé sans qu'on eût vu de changement dans les mesures du Cabinet.

Mais le célèbre Lord *North* ayant pris en 1770 la première place dans les Conseils, & paru l'acquérir dans la confiance du Monarque, donna l'espoir d'une régie plus douce. Ce Ministre, d'un caractère agréable, d'un esprit conciliant, ne devoit pas être ami des voies de rigueur : habile sur-tout dans l'art de captiver les suffrages, d'arriver à ses fins par la persuasion, & de dominer les grandes assemblées, en s'y assurant de la pluralité des voix, on se flatta qu'il trouveroit des moyens pour calmer cette tempête, & qu'il

pacifieroit l'*Amérique* comme il ſavoit maîtriſer un Parlement. Une de ſes premières opérations fut même de la ſatisfaire par la révocation de tous les impôts propoſés en 1767, hors un qui ne fut cependant pas exigé, quoique toujours ſubſiſtant en apparence.

Ce ne fut pas ſans ſurpriſe & ſans alarmes qu'on vit ſous lui, trois ans après, l'Adminiſtration ordonner tout d'un coup la perception de ce droit qu'elle avoit paru abandonner comme les autres, ou du moins oublier. C'étoit celui qui concernoit le *thé* ; nom qui ſera célèbre dans les *Annales* de l'*Amérique*. Celles de Rome nous parlent des *Lucrèces*, des *Virginies* ; celles d'*Athènes*, des *Harmodius*, des *Ariſtogitons*. Les fables de l'antiquité ſont plus intéreſſantes, comme les noms ſont plus ſonores ; mais l'iſſue fut à peu près la même.

Les eſprits s'échauffèrent à *Boſton* comme ſur les bords du *Tibre :* on ne s'y plaignoit pas du viol des femmes & des filles, mais de l'infraction des chartres & des droits politiques naturels. Les Colons ſe croyoient à la fois opprimés, inſultés & trompés. On détruiſit des cargaiſons entières de cette denrée flétrie par la ſervitude. Les femmes montrèrent autant de reſſentiment & de réſolution que leurs pères ou leurs époux : elles renoncèrent non-ſeulement au *thé*, mais encore aux parures *Angloiſes* : elles s'interdirent à elles-mêmes tout commerce, même en ce genre, avec la tyrannique Métropole : on fut inſtruit à

Londres de ce concert significatif : on détermina l'envoi d'une flotte & d'une armée.

Ce n'étoit pas le parti que la prudence auroit conseillé ; mais il étoit possible encore de s'en tirer avec grandeur. Il se tramoit une conspiration ; mais il n'y avoit entre les conspirateurs ni concert, ni réunion déterminée : le port de *Boston* paroissoit le foyer de l'enthousiasme & du mécontentement : l'incendie menaçoit de gagner la *Pensylvanie* ; mais les autres portions de ce grand état, tremblantes, incertaines, plus frappées de ce qu'elles avoient à craindre que de ce que l'avenir pouvoit leur laisser espérer, sembloient indécises.

D'ailleurs la *Grande Bretagne* ne manquoit pas dans ces contrées de partisans qui inclinoient à la patience, & balançoient les exhortations inflammatoires des conjurés. Il est probable qu'alors des opérations militaires vigoureuses, mêlées de quelques marques de condescendance, auroient ramené la soumission : l'*Angleterre* pouvoit unir l'olive au canon, intimider le peuple, gagner les chefs, encourager ceux d'entre les habitans qui n'ayant point encore pris de parti, auroient sans doute préféré un accommodement pacifique aux horreurs d'une guerre civile. On parut vouloir faire quelque chose de tout cela, & réellement on ne fit rien du tout.

On ne poussa pas, à la vérité, les opérations militaires avec violence : mais au lieu de se conduire de manière que cette lenteur pût s'attri-

buer à des ménagemens, on autorisa les *Colons* à la regarder comme l'effet de la foiblesse, & de la crainte. On bloqua le port de *Boston:* mais l'escadre & l'armée employées à cette clôture ne donnèrent long-tems que le spectacle presque ridicule d'une flotte immobile, & d'une troupe en parade. On méprise bientôt des soldats qui semblent craindre de se battre: leur inaction devint un amusement pour les *bourgeois*, & ceux-ci prirent le goût de la guerre, en voyant des militaires qui ne la fesoient pas; ils s'aigrissoient toujours, & ne s'effrayoient plus.

D'un autre côté on négligea de négocier avec les chefs: on oublia, ou l'on dédaigna d'employer auprès d'eux ce métal, dont cependant les *Anglois* connoissent & apprécient si bien la valeur: tous peut-être n'auroient pas cédé à cet appas; mais tous aussi n'y auroient pas résisté: avec les incorruptibles on avoit encore la ressource des *honneurs*, des *grades*, des *cordons*.

Les applaudissemens de l'*Europe*, & le succès leur ont depuis fait dédaigner tout autre rôle que celui de *Brutus*; mais alors, obscurs, dénués de tout, sans soldats, sans armes, sans ressources au dedans, sans appui au dehors, ils auroient préféré sans doute des *Pairies*, des *Chevaleries* sur un plus grand théâtre, au pénible personnage de fondateurs, de restaurateurs sur cette scène aussi étroite que périlleuse. Au lieu d'employer ces expédiens faciles, le Cabinet de *St. James* se

détermina enfin à des hostilités sérieuses, & à ouvrir une campagne offensive.

Un fait très-vrai, & très-peu connu, c'est que le principe qui dirigeoit alors toutes ses résolutions étoit un profond mépris pour les *Américains* : j'ai entendu les principaux Chefs du parti qui dominoit l'Administration, n'en parler que comme d'un troupeau sans vigueur de corps, sans courage d'esprit, également incapable de soutenir la vue des armes, & les fatigues d'une seule campagne.

Cette opinion absurde, développée, commentée fort au long, par je ne sais quel ecclésiastique *Allemand*, étoit à sa place, ou sans conséquence, dans le recueil des rêveries d'un sophiste qui ne connoissant ni le monde, ni les hommes dont il parloit, croyoit justifier son initiation aux mystères de la philosophie moderne, par un sistême extravagant : mais qu'elle eût prévalu chez des Hommes d'Etat instruits, dont plusieurs avoient eu des relations personnelles avec le peuple qu'ils dégradoient ainsi, après les preuves de fermeté, de bravoure, d'intelligence dont les *Colons* de l'*Amérique* avoient multiplié les preuves en faveur de l'*Angleterre* dans ses guerres précédentes avec la *France*, c'est ce qui est inconcevable, autant que certain.

En se déterminant à une attaque sérieuse, au moins pouvoit-on s'attendre que les *Anglois*, ayant le choix de l'élément qui en seroit le théâtre, s'attacheroient à celui qui leur est le

plus familier; redoutables sur-tout, & même uniquement par leur *marine*, on n'auroit pas cru qu'ils donneroient la préférence à une guerre de terre: ils avoient à subjuguer des hommes dispersés sur une étendue immense, coupée par des *lacs*, des *marais*, des *déserts* : il pouvoit être aisé de les battre; mais il ne l'étoit pas de les joindre: la force des armées que l'on auroit envoyées contre eux ne seroit devenue qu'un obstacle de plus à leurs mouvemens.

Par leur position même ils ne pouvoient être secourus que *par la mer*: ce n'est que *par la mer* qu'ils pouvoient recevoir des encouragemens, des armes, des habits, des alimens même: c'étoit donc *la mer* qu'il falloit leur interdire. On avoit commencé par bloquer un de leurs ports; il falloit les fermer tous par des flottes qui eussent intercepté toutes communications étrangères: ainsi prisonniers dans leur enceinte, les *Américains* se seroient bientôt lassés d'une clôture onéreuse, dont aucune consolation extérieure ne leur auroit adouci les privations: ou ils seroient devenus sauvages, comme les anciens habitans de cette terre à peine civilisée; ou ils auroient accédé à une obéissance dont la nécessité auroit stipulé les conditions.

Ce plan étoit tracé par la raison, par la nature des choses: il auroit même produit un double avantage. Cet appareil de terreur déployé sur les rivages de l'*Amérique*, auroit entretenu dans les mers de l'*Europe* le respect pour la

marine *Angloise* : on auroit tremblé d'y donner atteinte; on n'en auroit même pas eu l'idée.

On ne pouvoit pas douter que la *France* ne vît avec une secrette joie le schisme qui désunissoit les deux parties d'un empire si redoutable pour elle ; mais il étoit sensible aussi que le souvenir du passé la rendoit circonspecte sur le parti qu'elle avoit à prendre : c'étoit vers elle que les Promoteurs de la conjuration *Américaine* avoient d'abord jetté les yeux ; c'étoit à elle qu'ils avoient demandé de l'appui ; mais sa réserve, ou plutôt sa timidité à leur en accorder, décéloient plus d'embarras & de crainte encore que de joie.

On avoit paru d'abord les refuser : on avoit mis même de l'ostentation dans ce refus ; mais sous main on avoit souffert que des particuliers fissent pour eux ce que le Gouvernement desiroit, & n'osoit faire ouvertement lui-même : on avoit favorisé des expéditions secrètes, qui n'ayant point la sanction de l'autorité publique, pouvoient toujours être désavouées ; mais qui devoient encourager ces *Brutus* naissans, placés encore entre la liberté & l'échaffaut, qu'on souhaitoit & qu'on trembloit de secourir.

On a prétendu que cette commission, exécutée avec promptitude, n'avoit répondu ni aux vœux, ni aux besoins qui l'avoient motivée. Les *Insurgens* manquoient de tout ; on leur envoya de tout ; mais pour cet approvisionnement rapide on avoit,

dit-on, épuisé les vieux fonds de tous les magasins, les restes oubliés de toutes les boutiques: & l'esprit d'intérêt privé ne s'oubliant pas lui-même dans une conjoncture si favorable, ces munitions presque illusoires, quoiqu'évaluées à un prix énorme, inspiroient, à ce que l'on assure, aux *Américains* plus de dégoût, & même de ressentiment, que de confiance.

D'ailleurs une partie en avoit été interceptée: le Gouvernement *François* avoit été obligé d'en rembourser sous main la valeur: & cet essai avoit paru rallentir ses projets, autant que ce détour oblique manifestoit sa perplexité.

Si dans cet instant des armemens formidables avoient paru près de sortir, étoient sortis de tous les ports de l'*Angleterre*; si une flotte digne de son objet avoit paru en *Amérique*, & foudroyé ces rivages chancelans, ni la *France* n'auroit probablement osé entreprendre de les raffermir, ni l'*Amérique* pu soutenir sa scission.

Le Ministère *Anglois* se borna en *Europe* à des bravades: dans le Nouveau-Monde il prit le parti le moins attendu; ce fut celui d'une *guerre de terre*: il n'avoit point de soldats: il en acheta des petits Despotes de l'*Allemagne*; & quoique aujourdhui, dans la balance du commerce les hommes soient de toutes les denrées dédaignées, celle qui se donne à meilleur marché, la Cour de *Londres* en offrit, en assura un prix énorme: les vendeurs ne pouvoient guère montrer plus de mépris pour leurs sujets que d'en

faire l'objet d'un pareil négoce; mais ils ne pouvoient guère non plus paroître les estimer davantage, que d'en faire porter l'échange aussi haut.

Le Ministère *Britannique* consentit à tout: de nombreux troupeaux achetés dans le centre de l'*Allemagne* descendirent par le *Veser*, par l'*Elbe*, pour aller porter le carnage & la mort dans des lieux que leurs maîtres ne devoient jamais voir, qu'eux-mêmes n'avoient jamais vus, & où ni les uns ni les autres ne prétendoient rien.

Cette inconcevable politique eut le succès qu'elle avoit fait augurer à tous les gens sensés: des pertes sans fin, & de tous les genres, des réussites sans conséquence, & des affronts très-sérieux, en furent le fruit: une armée entière fut obligée de se rendre, avec son Général, à ces guerriers que l'on croyoit à *Londres* aussi dépourvus de force que de valeur, ou d'adresse (*c*). *Saratoga*, théâtre de cet étrange revers, occupera dans l'histoire du berceau des *Etats-Unis* la même place que les *Fourches Caudines* dans celle de l'enfance de *Rome*.

Cet évènement même ne fut pas encore capable de dessiller les yeux des Ministres: ils continuoient à regarder comme une chimère la vigueur & l'habileté de ces soldats qui venoient de surprendre & de désarmer leurs légions. Ce préjugé n'étoit pas, il est vrai, l'opinion universelle de la nation *An-*

(*c*) 13 Octobre 1777.

glise : un parti puissant & nombreux ne cessoit de déclamer dans les assemblées du Parlement contre les fautes & les bévues du Ministère : il ne cessoit de représenter les *Américains* non-seulement comme les victimes d'un despotisme injuste, mais comme de braves & invincibles défenseurs d'une liberté illégalement attaquée.

Par un des défauts attachés à tous les avantages de la Constitution *Britannique*, ces déclamations n'étoient pas ignorées, & elles encourageoient les *Américains* plus que la guerre ne les accabloit : sûrs d'être approuvés d'une partie même de leurs ennemis, ils jouissoient de l'embarras qui en résultoit dans les plans & les mouvemens des autres : les marques d'intérêt qu'on leur laissoit entrevoir ne les ramenoient pas ; & les éloges qu'on multiplioit en leur faveur les engageoient à s'en montrer dignes. A force de les peindre redoutables, on justifioit en eux le desir & l'espoir de le devenir.

Le Ministère harcelé de tous côtés n'en parut que plus opiniâtre dans ses mauvaises mesures : pour s'indemniser de tant d'or perdu, de tant de sang versé, il n'imagina rien de mieux que de continuer à prodiguer l'or des *Anglois*, & le sang des *Allemands*. Tous les ans de nouveaux emprunts accabloient l'*Angleterre*, tous les ans de nouvelles recrues épuisoient l'*Allemagne* ; & l'*Amérique* ne fléchissoit pas.

Enfin le moment arriva où il ne fut plus permis même de feindre de se flatter de la sou-

mettre : dans l'espèce d'aliénation qui sembloit emporter alors le Ministère *Anglois*, celui de *France* avoit pris de la hardiesse, & conçu l'espoir de venger sa nation de la honte de la dernière paix, & de tant d'outrages qui avoient précédé ce dernier : on avoit travaillé sourdement dans les ports à recréer une *marine*.

Les *Anglois* se tranquillisoient d'après l'idée de son entier anéantissement ; un préjugé accrédité fait regarder sans raison, comme une entreprise très-pénible, presque impraticable même, la régénération de cette partie des forces militaires d'un grand peuple, quand une fois il l'a perdue. Quand ce principe seroit vrai à l'égard des autres nations, ce qui n'est pas (*d*), il auroit été mal appliqué à celle dont il s'agit ici. On auroit dû songer à *Londres* que rien n'est impossible à un Roi de *France*, quand il est question d'argent, & à des *François*, quand il s'agit d'industrie.

Et en effet les ressources furent telles, la main-d'œuvre si active, si bien dirigée, que sous un Ministre qui n'avoit aucune espèce d'idée de la marine, ni de ses constructions, les ports furent en très-peu de tems remplis de constructions nombreuses : la *France* eut une *marine* redoutable : il sembloit que le Monarque fût un nouveau *Deucalion*, dont la volonté changeoit subitement en

---

(*d*) Voyez à ce sujet le Tome I de ces *Annales*, pag. 306 & suivantes, *nouvelle édition*, & le même Tome, pag. 291 & suivantes, de l'*ancienne*.

navires tous les bois qui abordoient ſur ſes côtes.

Tandis que ces créations rapides s'opéroient, un Miniſtre *Américain* avoit été reçu & introduit à *Paris*, ſans caractère public, mais avec une miſſion très-réelle; il en fit uſage pour ſigner un traité de commerce & d'alliance avec une Puiſſance qui ſe mettoit enfin en état de ſoutenir ſes flottes marchandes par des eſcadres guerrières.

Le Cabinet de *St. James*, réveillé de ſa ſécurité, voulut enfin faire des plaintes; il inſinua des menaces: il étoit trop tard: le Marquis de *Noailles*, Ambaſſadeur à *Londres*, reçut ordre d'y notifier ce traité qui pouvoit être regardé comme une déclaration de guerre contre la *Grande-Bretagne*, autant qu'une liaiſon d'amitié avec l'*Amérique* (*e*).

C'eſt ainſi du moins que l'Adminiſtration *Britannique* le conſidéra: plus furieuſe qu'intimidée, elle rappella ſon Ambaſſadeur : celui de *France* repaſſa la mer (*f*); & le ſanglant étendard déployé par les deux nations prépara l'*Europe* à revoir les mêmes ſcènes de carnage dont elle n'avoit été exempte qu'un bien petit nombre d'années.

(*e*) 13 Mars 1778. *Voyez* cette notification Tome III, page 496 de ces *Annales*.

(*f*) Parti de *Londres* le 28 Mars 1778.

Ceux qui blâmoient la précipitation, l'imprudence du Ministère *Anglois*, ne purent qu'admirer son courage & son activité : la *France* avoit médité long-tems, & disposé à loisir ses préparatifs : cependant à la première sortie de sa flotte, la *Grande-Bretagne* lui en opposa une, au moins égale en hommes, en artillerie, en nombre de vaisseaux. La première année n'offrit rien de remarquable que quelques combats particuliers, honorables pour les individus, mais peu décisifs pour le sort des nations, & une grande bataille, plus bruyante, aussi peu décisive, mais qui eut des suites singulières pour un des Commandans.

Telles étoient encore la confiance & la fierté de ce peuple, qu'il ne put pardonner à son Amiral de n'avoir pas vaincu : à son retour, il fut exposé à un *conseil de guerre* ; espèce de combat plus dangereux quelquefois que les plus sanglantes journées, pour les Chefs de la *Marine Angloise*. Cependant, soit que les mœurs adoucies ne comportassent pas les mêmes sacrifices, soit que les circonstances étant changées les Juges n'osassent pas être aussi rigoureux ; soit que l'Amiral *Keppel*, ayant en sa faveur un parti puissant, eût plus de moyens pour faire valoir son innocence, que n'en avoit trouvé l'infortuné *Byng*, il ne donna point à l'*Europe* le même spectacle, ou plutôt le même scandale : il fut absous.

Tandis que la guerre se soutenoit ainsi avec une égalité que la *France* regardoit, non sans

raiſon, comme une victoire, elle travailloit à ſe procurer des ſecours, à armer contre ſes rivaux d'autres bras que le ſouvenir de la ligue peu fortunée de la guerre précédente pouvoit, d'après le changement des circonſtances, déterminer à une nouvelle jonction. On n'ignoroit pas ſes mouvemens à *Madrid :* l'*Angleterre* auroit pu en éluder, ou du moins en retarder le ſuccès : elle auroit pu même les faire tourner à ſon avantage.

Le Roi d'*Eſpagne* avoit refuſé d'abord d'entrer dans une querelle où il n'y avoit en effet rien à gagner pour ſa nation, & où, dans un certain ſens, ſes vœux devoient être pour la *Grande-Bretagne.* Enſuite il avoit offert ſa médiation pour la terminer. Les préliminaires même qu'il avoit propoſés, afin de ſe ménager le moyen de travailler à un arrangement définitif, devoient convenir à l'*Angleterre* plus qu'à ſa rivale.

Ils ne compromettoient point ſes droits : ils n'en aſſuroient aucun à ſes anciens ſujets, qui reſtoient dans l'incertitude dont l'évènement de la guerre ne les avoit pas encore tirés. Chacun reſtoit en poſſeſſion de ce qu'occupoient en ce moment les flottes, ou les armées : mais la première condition étant une ſuſpenſion d'armes, avec la condition de ne pouvoir les reprendre qu'un an après avoir rompu les conférences, il en réſultoit un long intervalle de calme pendant lequel l'*Angleterre* pouvoit ou réparer ce qu'avoient eu de défectueux ſes

plans offensifs, si elle persistoit dans celui d'employer la force; ou employer des mesures conciliatrices, si elle préféroit cette voie de restauration si malheureusement, si indiscrètement négligée.

D'après des offres si favorables, les *Espagnols* devoient être regardés à *Londres* comme des amis bienfesans : elles devoient si bien y être agréées, qu'à *Versailles* on n'en reçut l'ouverture qu'avec douleur : mais le Cabinet de *St. James* les rejetta avec mépris ; sa fierté s'indigna qu'on voulût arrêter ses efforts, & paroître même douter de leur justice, ou de leurs succès.

Il s'attira par-là un ennemi de plus : après avoir travaillé noblement à une pacification, le Roi d'*Espagne* prit le parti que devroient prendre tous les Princes en pareil cas, celui de se déclarer contre la Puissance qui se refuse aux expédiens honnêtes propres à la procurer. N'ayant pu désarmer la Cour de *Londres*, celle de *Madrid* prit aussi les armes pour la combattre.

Heureusement pour l'Administration *Britannique* ces nouveaux ennemis furent séduits par un projet difficile, dont la vanité nationale les berça : une garnison *Angloise* dominant du haut des rochers de *Gibraltar* les plus fertiles contrées de l'*Espagne*, & l'entrée de la mer qui les baigne, choquoit douloureusement depuis plus d'un demi-siècle la fierté *Castillane*. Elle porta ses principales forces contre cet écueil : ce fut une diversion qui diminua en partie le danger auquel

l'Angleterre

l'*Angleterre* se trouvoit exposée par l'inconcevable imprudence de ses Ministres.

A la faveur de l'attention que l'*Espagne* & la *France* étoient obligées de donner à ce siège mémorable; grace à la fortune qui ménagea toujours à ses *Amiraux* des tems, des saisons propices, quand ils voulurent porter des secours à une garnison si brave & si précieuse, & à l'habileté de ces *Amiraux* qui ne manquèrent jamais de mettre à profit aucune des facilités que cette fortune leur offroit, le doublement des forces dans un des partis n'apporta point de changement dans leur situation: l'égalité se soutint, quoique l'équilibre parût rompu.

Cependant on manqua une occasion qui auroit pu devenir décisive: une flotte des deux nations étoit entrée avec un grand appareil dans la *Manche*: elle se trouva à la vue d'un des principaux ports de l'*Angleterre*. Il paroît certain que dans ce moment, si l'Amiral *François* avoit osé donner quelque chose au courage de ses guerriers, ou s'il n'avoit pas été enchaîné par des ordres secrets, l'*Angleterre* auroit pu recevoir dans le sein une plaie incurable, & presque mortelle.

Plymouth étoit sans défense; il n'y avoit ni artillerie, ni munitions, ni soldats: l'indiscrétion *parlementaire* nous a révélé que sa garnison consistoit alors dans un seul soldat invalide, sans poudre, & sans boulets: les bourgeois se préparoient à fuir: la flotte *Françoise* étoit à trois

quarts de lieue: le vent, la mer la favorisoient: le Comte d'*Orvilliers* n'avoit qu'à se laisser dériver sur une proie qui ne pouvoit échapper : le Commandant *Espagnol*, le brave Don Louis de *Cordova*, insistoit : il vouloit se charger seul de l'évènement : s'il en avoit été cru, on alloit rendre aux *Anglois* l'équivalent de *Calais*, si long-tems resté dans leurs mains, de *Gibraltar*, qui y est encore : & qui sait jusqu'où un pareil évènement auroit pu porter l'enthousiasme d'un des peuples, & la consternation de l'autre ?

L'heureuse destinée de la *Grande - Bretagne* rendit le Comte d'*Orvilliers* immobile d'abord, & ensuite le fit retrograder.

Tandis qu'on manquoit cette belle occasion, un autre Amiral *François* fatiguoit les mers de ses courses, qui aboutirent à la prise de quelques îles assez peu intéressantes, & à un échec fâcheux sur le continent. Mais avant que ces portions de l'archipel des *Antilles* accrussent un peu les conquêtes des *François* dans cette partie du Nouveau - Monde, les *Anglois* avoient déjà pris leur revanche dans les *Indes Orientales*. *Pondichéry*, impuissant & dispendieux monument de l'ambition, & peut-être de la légèreté *Françoise*, n'apprit presque la déclaration de la guerre qu'en signant la capitulation qui en assuroit le domaine à ses ennemis. Cette Colonie infortunée n'avoit ni vaisseaux, ni soldats, ni remparts, ni munitions : c'étoit une faute inexcusable de la part de l'Administration *Françoise* : elle auroit été presque justifiée par le

dénuement de *Plymouth*; mais *Pondichéry* étoit pris, & *Plymouth* ne l'étoit pas.

Malgré cette égalité apparente, la ſituation des *Anglois* devenoit périlleuſe : la guerre même n'interrompoit point les conſtructions chez leurs ennemis : ces flottes nouvellement nées coûtoient beaucoup, & feſoient peu : mais elles exiſtoient ; on ne pouvoit plus ſe flatter de les détruire : tout ce qu'il ſembloit permis aux *Anglois* d'eſpérer, c'étoit de s'en défendre.

On auroit cru qu'au moins dans une conjoncture ſi critique leur Miniſtère auroit commencé à faire quelque retour ſur lui-même. Il épuiſoit ſa nation par des expéditions ruineuſes, & preſque ridicules, pour l'*Amérique* : il l'expoſoit à être écraſée en *Europe*, en laiſſant multiplier dans cette partie du monde le nombre de ſes adverſaires : on auroit pu s'attendre qu'il alloit commencer à ménager les autres peuples ; que ne pouvant plus les enchaîner par ſa puiſſance, il auroit eſſayé de les contenir par ſes égards.

Point du tout : le pavillon *Anglois* n'avoit jamais montré tant de prétentions : mais cet eſſor admiré dans le tems des ſuccès comme une noble fierté, on commençoit à l'appeller un orgueil inſupportable. Les intéreſſés ſe rapprochèrent peu à peu ; ils s'unirent : le projet de *la Neutralité armée*, préſenté pour la première fois dans cet ouvrage (*g*), fut goûté dans plus

(*g*) Voyez Tome VI, page 64 de ces *Annales*.

d'une Cour, dont les *marines* secondaires craignoient & éprouvoient souvent les insultes d'une nation, qui, même dans sa détresse, sembloit consulter plutôt ses triomphes passés, que sa situation présente.

Cette ligue, comme presque toutes les ligues, eut cependant plus d'éclat qu'elle ne produisit d'effets : les Ministres de *St. James* auroient été excusables de la dédaigner, si le reste de leur conduite eût porté l'empreinte d'une politique réfléchie, capable de seconder par l'adresse les forces que leur nation n'avoit pas encore perdues : c'est ce qui n'arriva point.

A la vérité, au moment de la rupture avec la *France*, à la notification subite du Traité imprévu entre elle & les *Américains*, on s'étoit déterminé à tâcher de règagner ceux-ci : une députation chosie avoit été, en vertu d'une délibération *parlementaire*, s'humilier sur ces rivages soulevés, & proposer au *Congrès* des conditions qu'il n'avoit pas même voulu entendre. Cette négociation étoit prématurée : on auroit dû en prévoir le succès. Y répondre auroit été de la part du *Congrès* une lâcheté imprudente, comme la hasarder, étoit de celle du Ministère *Anglois* au moins une légèreté indiscrète. Le voyage des Commissaires ne produisit qu'une proclamation inutile, & presque ridicule par une énumération de graces dont personne ne vouloit, & de menaces que personne ne craignoit.

Les négociations de la *France* étoient plus efficaces & plus heureuſes; elle remuoit tous les Cabinets : elle ſouffloit par-tout la crainte ou la jalouſie contre ſes ennemis : elle ſollicitoit ouvertement la *Hollande*, ancienne & ſeule alliée qui reſtât à l'*Angleterre*, qui lui étoit unie, enchaînée même par des intérêts & des traités : elle balançoit. Un parti nombreux y déclamoit, y agiſſoit en faveur de la *Grande-Bretagne*. Des inſultes atroces, un oubli abſolu des droits non-ſeulement de l'humanité, mais de la bienſéance, rendirent ſes efforts inutiles. Le flegme des *Bataves* avoit réſiſté aux pirateries exercées ſur leurs vaiſſeaux : il avoit ſouffert avec patience les torts faits à leur commerce : les eſprits s'enflammèrent quand on parut mépriſer les perſonnes. Les *Provinces-Unies* ſe joignirent à la *France* & à l'*Eſpagne*.

Ainſi de toutes les Puiſſances qui feſoient alors quelque uſage de la navigation ; de tous les pavillons qui ſe déployoient ſur ce ſecond théâtre de l'induſtrie, des paſſions, des calamités humaines, les trois plus redoutables étoient conjurés pour la deſtruction des *Anglois*, & tous les autres menaçoient de ſe joindre pour y concourir. Sur mer ils ne trouvoient que des ennemis ; ſur terre il n'avoient pas un allié. On auroit pu alors leur appliquer ce mot de l'Ecriture, *& manus ejus contra omnes*.

Telle eſt cependant la force de cette généreuſe Nation, qu'ainſi attaquée, & ainſi conduite, elle réſiſtoit, elle attaquoit de toutes parts,

Dans les *Indes Orientales* elle conservoit la supériorité : elle ne subjuguoit pas l'*Amérique* ; mais elle n'en étoit pas chassée ; ses derniers efforts y étoient encore signalés par des victoires sur les naturels du pays, soutenus de leurs défenseurs.

En *Europe* l'approche de chaque hiver assuroit à ses flottes un nouveau triomphe à l'entrée de la *Méditerranée :* elle laissoit l'*Espagne* se consumer pendant l'été pour exclure de *Gibraltar* les secours & les rafraîchissemens : elle la laissoit se repaître de l'espoir de dompter par la famine ce rocher invincible par la force : les secours, les rafraîchissemens se préparoient à loisir : ils partoient ; ils arrivoient ; ils entroient : c'étoient des promenades ; & souvent, par des hasards aussi singuliers qu'heureux, ces expéditions alimentaires produisoient des prises dont la valeur surpassoit la dépense de la course.

Le Lord *Rodney* sur-tout s'étoit fait un nom éclatant dans ce genre de succès. Il avoit tout à la fois, dans un de ses voyages, ravitaillé la place, enlevé un grand convoi aux ennemis, & gagné une grande bataille : il étoit parti pour l'*Amérique* laissant l'*Europe* remplie du bruit de son triomphe, qui en pronostiquoit de plus grans dans le Nouveau-Monde. Jamais la fortune n'avoit aussi constamment servi l'audace & l'habileté.

Enfin dans une guerre où il falloit faire couler plus d'argent encore que de sang, & où les taxes se multiplioient avec une espèce de prodi-

galité auſſi inconcevable que tout le reſte, non-ſeulement dans le pays qui ſembloit le moins en en état d'y ſuffire, on ne voyoit point de conſternation, mais on n'entrevoyoit pas même de ſymptôme d'épuiſement. La *France* avec des domaines bien plus étendus & plus fertiles, avec une population trois fois plus nombreuſe, ſubvenoit à peine à ſes dépenſes par des expédiens de toutes les eſpèces, & preſque auſſi biſarres que leur effet étoit ruineux. L'*Eſpagne*, maîtreſſe du *Pérou*, du *Mexique*, de preſque toutes les ſources qui fourniſſent aujourdhui de l'argent, ne ſavoit où en puiſer. Les *Anglois* payoient avec exactitude, ſans retards, ſans embarras, les arrérages de leurs anciens emprunts; ils en accumuloient ſans ceſſe de nouveaux: ce prodige d'un crédit toujours employé, & toujours fécond, n'étoit pas la moindre merveille qui devoit rendre ce peuple l'objet de l'admiration, comme de la jalouſie des autres.

Le Miniſtre dont la régie offroit cet étonnant mêlange de grandeur & d'inattention, étoit toujours ce même Lord *North*, regardé, peut-être injuſtement, comme le véritable auteur de la défection des *Américains*, & des funeſtes meſures priſes pour les réduire: la réſignation avec laquelle on contribuoit aux dépenſes inſéparables des plans, ou formés, ou adoptés par lui, il la payoit chèrement par ſa patience à endurer les outrages dont on l'accabloit dans l'Aſſemblée Nationale (*b*). On lui reprochoit

(*b*) Au ſujet de ces outrages, voyez une ſcène auſſi intéreſſante qu'étrange, dans le Tome VI, page 90 de ces *Annales*.

ouvertement de manquer de tous les talens : mais il possédoit le plus utile, le plus nécessaire de tous à un Ministre *Anglois*, celui de dominer un *Parlement*.

Le véritable Roi en *Angleterre* est celui qui a l'art de déterminer un *Parlement* en sa faveur : loix, culte, fortune, les *Anglois* subordonnent tout aux décisions de ce Corps : il n'y a point d'*Asiatique* qui obéisse avec un respect plus aveugle aux *Firmans*, aux *Fetfas* de ses maîtres, qu'un *Breton* n'en marque pour un acte *parlementaire*.

Par une suite de ce respect qui a, comme toutes les choses humaines, ses inconvéniens & ses avantages, un Ministre avec la *majorité*, c'est-à-dire la pluralité des voix dans le Sénat *Britannique*, est non-seulement sûr de conserver son emploi, mais il peut même en abuser impunément : mais aussi à l'instant même où il la perd, ou paroît près de la perdre, l'usage & la prudence lui conseillent la retraite.

Après douze ans d'une administration orageuse, remarquable dans tous les sens, le Lord *North* se trouva dans cette crise embarrassante. Les clameurs de la faction opposée, le développement de ses fautes réelles, l'exagération de celles qu'on n'auroit dû attribuer qu'à la fortune, le dégoût que la nation commençoit à manifester pour un Ministère infortuné, dont quelques évènemens glorieux ne réparoient pas les désastres, &, suivant ses ennemis, l'incapacité, détachoient insensiblement de lui, ses amis, ses

créatures : le parti contraire acquéroit tous les jours de nouvelles voix : le Ministre prévint le moment d'une défaite ; il donna sa démission *(i)*, sans avoir jamais perdu un instant l'avantage de la pluralité, au moins dans le *Parlement* : c'en étoit assez pour le mettre à couvert de toutes recherches.

§ IV.

Nouveau Ministère. Le Marquis de Rockingham *d'abord, & ensuite le Lord* Shelburne *prennent en Chef la conduite des affaires. Scission dans le parti : retraite d'un de ses principaux Membres.*

AILLEURS, comme je l'ai observé ci-devant, un pareil évènement n'est regardé que comme une tracasserie de Cour ; ici c'étoit une véritable révolution. Tous les amis du Ministre destitué furent destitués aussi, ou s'éloignèrent d'eux-mêmes : leurs dépouilles passèrent à leurs rivaux, qui ne prétendoient pas avoir travaillé infructueusement pour leurs propres intérêts : les principaux Membres de cette Administration furent le Marquis de *Rockingham*, qui en fut reconnu le Chef, sous le titre de Premier *Lord de la Trésorerie* ; & le Lord *Shelburne* d'un côté,

(*i*) Mars 1782.

M. *Fox* de l'autre, sous celui de *Secrétaires d'Etat :* ces deux derniers, amis du Marquis de *Rockingham*, & réunis sous ses enseignes, avoient cependant chacun leurs vues, leurs intérêts, leur parti détaché.

Les annales de l'*Angleterre* même, si fertiles en Ministères glorieux, en offrent peu qui aient eu un début aussi éblouissant que celui-ci. Depuis le commencement de la guerre, hors les secours portés à *Gibraltar*, les expéditions maritimes avoient été des parades bruyantes, plutôt que des opérations militaires : elles se réduisoient presque, de part & d'autre, à une vaine ostentation de forces : on se battoit : on se séparoit : on rentroit dans ses ports après avoir consumé beaucoup de poudre, & perdu cependant peu de monde : c'étoient les maladies, & non les batailles qui étoient meurtrières. Mais un grand projet adopté par les deux Cours alliées amena une rencontre sérieuse.

La *Jamaïque* est une des plus importantes possessions des *Anglois* aux *Antilles* ; si on l'avoit attaquée dès le commencement de la rupture, on l'auroit probablement emportée sans risque & sans perte : elle n'étoit pas mieux munie que le reste des domaines des quatre Puissances belligérantes ; car cette étrange négligence pouvoit leur être également reprochée à toutes. Nous avons vu que pour se rendre maître de *Plymouth*, il n'auroit fallu qu'oser y entrer : le *Cap de Bonne-Espérance* se trouva aussi dénué : les quatre parties du monde offroient des preuves égale-

ment frappantes de l'inattention des Miniſtres ſous la conduite deſquels on s'étoit préparé pendant pluſieurs années à les enſanglanter.

La *Grande-Bretagne* avoit réparé la ſienne à la hâte : la *Jamaïque* vers le tems dont il s'agit pouvoit ſe défendre : mais en expoſant plus de monde, en multipliant les efforts & les moyens, on pouvoit ſe promettre de l'emporter. Les deux Cours s'y réſolurent. Une puiſſante flotte *Françoiſe*, aux ordres du Comte de *Graſſe*, ſe mit en chemin pour aller joindre une autre flotte *Eſpagnole* non moins puiſſante, qui l'attendoit vers le lieu de l'attaque. Une fois réunies, il étoit probable que l'île ſuccomberoit. La domination *Angloiſe* dans ces parages alloit recevoir un coup funeſte, peut-être mortel.

Heureuſement ils y avoient auſſi une flotte commandée par ce même Lord *Rodney*, choiſi par la fortune pour cueillir preſque toutes les palmes de cette guerre ; il s'avanca pour rompre une jonction redoutable, qui expoſoit ſa patrie à des ſuites difficiles à prévoir. Un premier engagement du 9 Avril fut favorable au Général *François*. Il pouvoit alors continuer ſa route avec gloire : l'ennemi dans l'intervalle avoit reçu un renfort de quinze vaiſſeaux : il avoit acquis la ſupériorité du nombre : ſon intérêt étoit de renouveller le combat, comme celui de ſon adverſaire de l'éviter : cette manœuvre prudente qui a ſauvé plus d'Empires que les batailles, eſt rarement miſe en uſage par les *François*. Un de leurs vaiſſeaux marchoit mal ; il

se trouve en danger : l'Amiral se précipite pour le secourir : ses ordres sont mal donnés, ou mal entendus : sa ligne est coupée : il est lui-même entouré, pris, & son escadre dispersée *(k)*.

Quelle est la vraie cause de la perte de cette bataille ? On l'ignore. Un conseil de guerre, assemblé depuis plusieurs mois, la cherche ; & peut-être après sa décision, s'il ose en donner une, l'ignorera-t-on encore : mais on ne peut guère douter que l'insubordination n'y ait eu beaucoup de part. Ce malheureux défaut, joint dans tous les tems à la valeur *Françoise*, a produit dans tous les tems les revers qui l'ont humiliée, sans la deshonorer. *Crécy*, *Poitiers*, *Azincourt*, en sont de tristes monumens : à *Hochstet*, à *Ramilies*, *à Turin*, on vit, par la même raison, des soldats braves & vaincus. A des époques encore plus voisines de nous, les ennemis de cette nation ont dû leurs succès à ce funeste penchant pour l'indiscipline, à ce goût indomptable autant que déplacé pour l'indépendance, qui se joint en elle à la plus incompréhensible soumission en d'autres genres. Il en a infecté la *Marine* depuis qu'elle est devenue la grande ressource des Etats, comme il en corrompoit les *légions*, quand c'étoient des campagnes solides qu'on leur ordonnoit d'arroser de sang.

Quoi qu'il en soit, la prise de six vaisseaux égaux à ceux qui les attaquoient, celle de l'Amiral, supérieur à tous, signalèrent cette

---

(*k*) 12 Avril 1782.

mémorable journée. Mais ſon utilité ne fut pas proportionnée à ſon éclat.

Le Général vainqueur étoit accuſé de ne pas conſerver après ſes exploits, & dans la jouiſſance des fruits de la victoire, autant de déſintéreſſement, d'humanité, qu'il déployoit de courage & de capacité dans les batailles. Les cris de l'*Europe* entière, indignée des brigandages commis ſous ſes ordres, à la priſe d'une île *Hollandoiſe*, avoient arraché ſon rappel au précédent Miniſtère : la ſignature de ſa révocation en avoit été un des derniers actes : elle étoit en route tandis qu'il réparoit ſon honneur par de ſi grans ſervices.

Il l'avoit reçue ſur le champ même de ſa victoire : il avoit obéi ; il étoit revenu en *Europe* rapportant aſſez de lauriers pour couvrir les rapines qu'on lui imputoit : mais ſa flotte remiſe dans les mains d'un vieillard preſqu'oublié dans le ſervice, & qui ne pouvoit guère donner d'autre preuve de ſa capacité, que ſon ancienneté, avoit paru prendre toute la glace de ſon nouveau Commandant.

Les Miniſtres qui ne l'avoient pas choiſi, mais qui ſentirent combien il s'écouleroit de tems avant qu'ils puſſent le remplacer, crurent le moment favorable, pour rechercher la paix ſans honte. De la même main qui fumoit encore d'une foudre heureuſe, ils préſentèrent l'olive : la réſolution fut priſe entre eux de demander la paix, & de l'obtenir, à quelque prix que ce fût, au moins de l'*Amérique* ; mais ils ne furent pas d'accord ſur les moyens d'y réuſſir.

M. *Fox*, dont le diſtrict embraſſoit les négociations étrangères, ne crut pas devoir ſéparer ces deux objets : il crut devoir traiter tout à la fois, & avec ces rebelles abſous par la fortune, & avec leurs patrons. Ce plan n'avoit rien que de naturel : il étoit conforme au caractère ouvert & généreux de ſon auteur. Un Député ſecret vint de ſa part ſonder à *Paris* les diſpoſitions du Repréſentant des premiers, & à *Verſailles* celles du Gouvernement *François*.

Le Lord *Shelburne*, par une politique plus fine peut-être, plus prévoyante, quoique plus détournée, crut que des deux accords on pouvoit faire l'objet de deux négociations ſéparées. Un autre Emiſſaire vint de ſa part faire des propoſitions particulières au Miniſtre de cette Puiſſance naiſſante, qui dut certainement être ſurpris, & encore plus flatté d'un hommage ſi peu attendu.

En tout pays un Miniſtre eſt toujours Miniſtre : M. *Fox* montra de la jalouſie, du reſſentiment : il ſe plaignit avec amertume d'une indiſcrétion qui compromettoit les droits de ſa place, & lui ſembloit compromettre l'honneur de ſa nation. Ce grief cependant n'auroit peut-être pas ſuffi pour déſunir des hommes que tant d'autres intérêts & même la parenté rapprochoient ; mais un autre démêlé plus ſérieux, plus perſonnel, s'y joignit, & rendit l'aigreur incurable.

Le Marquis de *Rockingham*, leur chef, leur ami, leur lien, avoit peu joui de ſon élévation :

il étoit mort environ deux mois après sa promotion : il falloit lui donner un successeur : & ce choix ne pouvoit en aucun sens être regardé comme indifférent. Ailleurs le Directeur de la Finance n'est que le subordonné en quelque sorte, le Commis des autres départemens. C'est à lui de veiller à ce que la source où ils puisent soit remplie : mais ils ne lui permettent guère d'aspirer à en diriger l'écoulement. Ici, où l'on est plus conséquent, où l'on place naïvement l'or au premier rang dans l'ordre des choses qui donnent du pouvoir, l'Administrateur des espèces l'est en chef de tout le reste. Le Premier *Lord de la Trésorerie* est réputé le Premier Ministre, & l'est en effet : cet emploi est donc aussi important que flatteur.

M. *Fox* n'y prétendoit pas ; mais, suivant lui, il devoit être rempli par un ami commun, qui n'inspirât d'ombrages ni à l'un, ni à l'autre des deux rivaux, que la mort du Marquis de *Rockingham* laissoit sans supérieur : il proposoit le Duc de *Portland*, universellement estimé par sa douceur, par sa probité, & qui joignoit à ces qualités, l'avantage utile, même ici, de la naissance.

Lord *Shelburne* avoit évité de s'engager : il s'étoit procuré dans la vacance de longues & fréquentes conférences avec le Monarque : d'abord il avoit dit que Sa Majesté vouloit décider avec lui seul du choix d'un *Premier Trésorier :* bientôt il déclara que c'étoit sur lui que ce choix étoit tombé. Ce trait rappelloit presque celui

de ce *Pape*, qui ayant été autorisé par un compromis des *Cardinaux* à nommer seul le Souverain Pontife, se nomma lui-même, & prononça, *ego sum Papa*.

M. *Fox* & ses amis se crurent joués : il abjura non-seulement la société du nouveau *Lord Trésorier*, mais même le Ministère qui l'auroit en quelque sorte forcé de le reconnoître pour supérieur. La duplicité de la négociation étrangère fut son prétexte, & celle de la négociation domestique fut son vrai motif.

Dans le vuide qu'opéra cette retraite, Lord *Shelburne* se donna pour Adjoint un homme dont le nom seul étoit déjà aux yeux du Public un préjugé favorable, & dont la jeunesse brillante par des talens prématurés sembloit promettre à la nation le digne héritier d'un des plus grans Hommes d'Etat dont elle se croie en droit de s'enorgueillir : c'étoit le jeune M. *Guillaume* PITT, fils de ce célèbre Comte de *Chatham*, regardé, non sans raison, comme la source de toute la gloire acquise à l'époque du Traité de *Paris* ; révéré de toute l'*Angleterre* comme le *Démosthènes* de son pays ; comme un Ministre égal à l'Orateur *Grec* dans la carrière de l'éloquence, & bien supérieur dans celle de la politique.



Préliminaires

§. V.

Préliminaires de la Paix entre la France *&* *l'*Espagne. *Retraite du Lord* Shelburne.

CETTE nouvelle variation dans le Miniſtère n'en apporta point dans les préparatiſs d'une conciliation : ſeulement le plan du Lord *Shelburne*, reſté le maître, prévalut : l'accord de l'*Amérique* fut ſigné le premier, & ſeul : il n'avoit pas été difficile. On accordoit à ces mineurs émancipés par la fortune tout ce qu'ils exigeoient.

L'*Europe* étoit ſurpriſe de voir la cauſe de la guerre ceſſée, & la guerre durant encore. On ne pénétroit pas les vues du Miniſtère de *France*, ſoit qu'il eût favoriſé cet accord qui ſembloit déroger à ſes droits, & même à la bienſéance, ſoit qu'il l'eût ignoré : mais on admiroit la dextérité du Miniſtre *Anglois* qui, en ôtant ainſi aux plus dangereux ennemis de ſa nation le prétexte de continuer la guerre, lui ménageoit un moyen de la continuer contre eux avec toutes ſes forces, s'ils perſiſtoient à refuſer la paix.

Mais c'eſt ce qui ne pouvoit guère arriver : les revers & les avantages avoient été tellement partagés que de tous côtés on ſoupiroit après la fin d'une conteſtation plus ruineuſe encore que ſanglante. L'égalité des pertes & des ſuccès ne

permettoit plus d'espérer qu'elle se terminât par l'accablement total de l'un des combattans.

L'*Angleterre* seule avoit en sa faveur les actions générales fortunées & glorieuses ; mais son commerce périssoit : l'accroissement des taxes devenoit effrayant : il lui en coûtoit par an souvent au-delà de *trois cens millions de livres Tournois*, & ses revenus ordinaires en fournissoient à peine le tiers : elle avoit perdu plusieurs îles aux *Antilles* : celle de *Minorque*, le célèbre *Port-Mahon* venoit de lui être arraché, avec une facilité que couvroit à peine l'invincible valeur des héros de *Gibraltar* : enfin elle avoit encore des vaisseaux, mais elle manquoit de bras pour les vivifier & les diriger : les expédiens les plus violens, en épuisant sa marine *marchande*, suffisoient à peine pour animer sa marine *militaire*.

La *France* avoit réussi dans le principal objet de sa politique ; elle avoit mutilé sa rivale, mais non sans recevoir elle-même des coups douloureux : ses possessions en *Amérique* étoient presque intactes ; mais dans le continent des *Indes Orientales* elles étoient détruites : elle s'étoit redonné une marine *militaire* ; mais ce terrible appareil avoit produit peu d'effet dans les mains de ses Amiraux.

Des Commandans particuliers s'étoient couverts de gloire : le Marquis *de Bouillé* aux *Antilles* avoit mérité une double couronne, celle de la valeur, & du désintéressement : les îles désolées par les *Anglois* avoient trouvé en lui un

restaurateur bienfesant : celles qu'il leur avoit prises le bénissoient comme un vainqueur équitable. Aucune rapine, aucune larme n'avoit souillé ses trophées.

Le Bailli de *Suffren*, à l'extrémité de l'autre hémisphère, avoit aussi fait de grandes choses, avec très-peu de ressources : il avoit sauvé le Cap de *Bonne-Espérance*. Envoyé pour défendre des possessions qui sembloient avoir été oubliées par le Ministre sous lequel la guerre avoit éclaté, & que son successeur n'avoit pas encore eu le temps de pourvoir ; dénué de tout, il avoit tout trouvé dans son génie & dans son courage : il s'étoit maintenu contre les *Anglois*, supérieurs à son arrivée : il le devenoit insensiblement, malgré ce funeste défaut déjà remarqué ci-dessus d'une insubordination dans ses propres troupes, qui lui avoit d'abord causé plus d'embarras que les ennemis ne lui donnoient de crainte. Une ame pure, toutes les vertus civiles, un sang froid, un désintéressement, une affabilité, une modestie, qui ne sont pas toujours les accessoires du courage, rehaussoient encore l'éclat de sa valeur & de sa capacité.

Mais ces palmes éloignées n'empêchoient de sentir en *France*, ni l'épuisement des espèces, ni la difficulté de munir les arsenaux, ni la disette des matelots : la mer consumoit ces hommes précieux que les batailles ne dévoroient pas : un grand nombre gémissoient dans les prisons des *Anglois*, qui regrettoient de même les leurs, captifs sur le Continent.

Quant à l'*Espagne*, avec toutes les détresses inséparables, sur-tout aujourdhui, d'une guerre continuée pendant plusieurs campagnes, détresses qu'elle partageoit avec les deux Puissances que je viens de nommer, elle avoit à pleurer la perte de ses plus chères espérances : la conquête de *Minorque* l'avoit enorgueillie ; mais l'idée flatteuse d'y joindre bientôt celle de *Gibraltar* s'étoit évanouie avec la fumée des *batteries flottantes*.

Cet appareil, le plus terrible & le plus dispendieux que l'industrie humaine ait jamais hasardé pour subjuguer le courage soutenu par une position locale favorable, avoit disparu en un instant, par une suite de contre-tems dont j'ai rendu compte ci-devant *(l)*. La mer qui venoit de l'engloutir s'étoit abaissée presque sur le champ, pour conduire jusqu'au pied de cet écueil victorieux l'escadre chargée à l'ordinaire de fournir aux *Hercules* qui le défendoient les seules choses dont la disette auroit pu les vaincre, des vivres frais, & des munitions : il falloit renoncer sans retour à la double chimère, & de les forcer, & de les affamer. Cette triste conviction devoit disposer le Conseil de *Madrid* à un accommodement.

La seule *Hollande* avoit essuyé des pertes sans compensation : on l'avoit pillée avec outrage quand elle restoit neutre : on l'avoit pillée avec barbarie depuis qu'elle avoit cessé de l'être : ses

---

(*l*) Voyez le Tome X, page 440 de ces *Annales*.

guerriers avoient montré de la valeur ; mais réduite par sa faute à une foiblesse déplorable, elle n'avoit encore pu ni venger ses braves défenseurs accablés par le nombre, ni donner à ses Négocians une protection capable de les garantir : ces courages froids, une fois sortis de leur indolence apparente, répugnoient à l'idée d'une conciliation qui leur enleveroit l'espoir d'obtenir des dédommagemens, ou la facilité de s'en assurer ; mais cet intérêt subordonné ne devoit pas être capable d'arrêter les mouvemens des trois colosses qu'une main adroite disposoit peu à peu à se rapprocher. En effet les négociations furent suivies soigneusement : elles consumèrent du tems, mais le succès en fut heureux. Les préliminaires de la paix entre la *France*, l'*Espagne* & l'*Angleterre*, & l'armistice en conséquence, furent signés à *Versailles* le 20 Janvier 1783.

Les dispositions en étoient conformes à la situation respective des Contractans. L'*Angleterre* ne donnoit pas la loi, & elle ne devoit pas la donner, puisqu'elle n'étoit pas entièrement victorieuse ; mais elle ne la recevoit pas non plus ; & cela étoit naturel, puisqu'elle n'étoit pas complettement abaissée.

La *France* rentroit en possession du triste *Pondichéry*, avec un terroire un peu accru : elle recouvroit la faculté d'entourer *Chandernagor* d'un fossé, pour *l'écoulement des eaux*, de ressusciter le fastueux & peut-être inutile bassin de *Dunkerque* : elle recouvroit encore quelques

îles, & le droit d'un établissement sur le fameux banc de *Terre-Neuve*. Ces conditions effaçoient peut-être l'ignominie du Traité de *Paris* ; mais elles la rappelloient.

Elle rendoit la *Grenade*. En forçant l'*Angleterre* à sceller l'affranchissement d'une partie de ses sujets en *Amérique*, elle ne regagnoit pas ceux des siens que cette Couronne lui avoit enlevés en 1763. Celle-ci en perdant ses anciennes propriétés gardoit donc encore une grande partie de ses anciennes conquêtes:

On laissoit à l'*Espagne* le *Port-Mahon* : on lui rendoit la *Floride*, cédée par elle vingt ans auparavant. Cet objet par le genre de son administration en *Amérique* lui étoit peu utile : par le changement survenu dans les possessions de la *Grande-Bretagne* dans ces contrées, il lui étoit très-indifférent : elle ne pouvoit acheter son repos par une cession moins fâcheuse.

Mais elle se perpétuoit dans la brillante propriété de *Gibraltar*, dans celle d'un immense domaine au *Bengale*, dans celle du banc de *Terre-Neuve*, dans celle du droit de couper le *bois de campêche* ; obscur & important objet de son commerce : enfin ce qu'elle abandonnoit de plus important, ses ennemis ne le gagnoient pas ; & si l'ensemble de ses sacrifices ne lui permettoit plus de se considérer comme la seule véritable Puissance maritime, il est très-vrai cependant qu'ils ne la réduisoient pas encore à n'être que la seconde.

Un Traité où tous les intérêts sembloient si adroitement, si heureusement conciliés, n'auroit dû trouver que des approbateurs. En *France*, en *Espagne*, en effet, il produisit une sensation de joie universelle : en *Angleterre* il essuya des censures amères, & même effrayantes : le parti auquel le Premier *Lord de la Trésorerie*, avoit ravi le bonheur de le conclurre, éclata avec fureur : les négociations avoient été secrètes ; & dans l'intervalle, on avoit souvent menacé le Ministre : quand l'accord fut scellé & connu, on l'attaqua sans ménagement.

Il semble qu'il auroit pu facilement se défendre, au moins dans l'Assemblée Nationale, où ses raisons auroient trouvé des auditeurs & des partisans : mais des intrigues de Cour se joignant aux orages parlementaires ; ayant une fois eu le dessous dans la *Chambre des Communes*, il prit, suivant l'usage, le parti de la retraite ; il donna sa démission, avant même d'avoir pu mettre la dernière main au Traité définitif.

Il laissa son ouvrage imparfait ; mais il emporta, du moins aux yeux des hommes honnêtes & impartiaux, l'honneur de l'avoir commencé ; il conserva celui d'avoir rendu à sa nation le plus grand des services, en fermant la plaie par laquelle s'écouloient son sang & ses richesses. La glorieuse paix de 1763 étoit peut-être encore moins réellement avantageuse par la prodigieuse différence des situations respectives : alors l'*Angleterre* n'avoit pas voulu tout détruire. Ici il

s'agiſſoit de prévenir ſa deſtruction ; & qu'avoit-il manqué à ſes ennemis pour l'opérer ? Un Lord *Rodney*, ou plutôt de ſavoir mettre à leurs places ceux qu'ils avoient.

Le ſeul article ſur lequel l'apologie du Traité ait paru embarraſſante, eſt d'avoir abandonné la partie des anciens habitans de *l'Amérique* qui n'avoient point ſuivi pendant la guerre le torrent de la défection, & s'étoient maintenus dans la fidélité envers la *Grande-Bretagne*. Ce Traité les ſacrifioit à la haine de leurs implacables Compatriotes : on pouvoit prévoir que leur ruine abſolue, n'éprouvant point d'obſtacles, ſeroit conſommée ; & en effet elle l'a été avec une fureur froide, un acharnement réfléchi & légal, qu'on ne connoît que dans les Républiques (*m*). La néceſſité qui juſtifie, ou du moins excuſe tout, fut la reſſource du Miniſtre *Anglois*.

(*m*) Voyez Tome X, page 342



§ VI.

Eſpèce d'anarchie miniſtérielle : Lord North *&* *M.* Fox *rentrent en place.*

Il falloit remplir cette place redevenue vacante, & ſi enviée. Du choix devoit réſulter ou la confirmation des créatures du Miniſtre diſgracié, ou une ſubverſion abſolue dans tous les départemens ; ce qui eſt inévitable ici, comme je l'ai obſervé autrefois : & alors on vit un ſpectacle que l'*Angleterre* ſeule peut offrir.

Le préjugé ſubſiſtant toujours qu'un Chef Miniſtre ne pouvoit reſter dans ſon emploi, qu'autant qu'il avoit au *Parlement* la pluralité des ſuffrages, le choix ne pouvoit tomber que ſur un homme qui par lui-même, ou par ſes liaiſons ſeroit aſſuré de cet avantage. Il dependoit bien du Roi d'en donner l'inveſtiture ; mais les proviſions qui conféroient le titre n'emportant pas, d'après cette maxime, regardée comme inviolable, l'aſſention parlementaire, & par conſéquent la faculté de remplir ſes fonctions, le Monarque ſe voyoit obligé de conſulter pour élire ſes organes, pour créer les canaux par leſquels devoient ſe tranſmettre ſes volontés, non pas ſa propre inclination, mais celle de l'Aſſemblée auprès de laquelle ils devoient lui ſervir d'interprètes.

Cette dépendance déjà fâcheuſe pour un Roi, étoit encore agravée par l'eſpèce de Candidats

qui lui demandoient ſi impérieuſement l'honneur d'être les exécuteurs immédiats de ſes ordres. Le plus accrédité étoit ce même M. *Fox*, diſtingué dans les joûtes parlementaires par une impétuoſité énergique & profonde, par ſon acharnement contre les deux précédens Miniſtres, ſur-tout contre le Lord *North*.

Ses ſorties contre ce dernier avoient été auſſi furieuſes que réïtérées : pluſieurs des traits dont il perçoit le Repréſentant avoient rejailli juſqu'au cœur du Monarque, & y avoient fait des bleſſures incurables : il frémiſſoit à la ſeule idée de ſe voir réduit à prendre pour confident intime, pour conſeil immédiat, un homme dont il eſtimoit peut-être les talens, mais dont il redoutoit la franchiſe, & haïſſoit la violence.

Il auroit préféré de rappeller le Lord *North*, qui ſe remontroit alors à la tête d'un parti nombreux, reſte de ſon ancienne faveur, que la reconnoiſſance des bienfaits paſſés, & l'eſpoir d'une libéralité renouvellée par le pouvoir, lui avoient conſervé.

Lord *Shelburne*, quoiqu'écarté de la ſcène en apparence, n'y avoit pas perdu toute ſon influence : il s'y maintenoit dans l'attachement d'un troiſième parti, qui, ſans avoir, ou ſans laiſſer échapper de vœu fixe, ſe bornoit à éluder les efforts des deux autres : il penſa un moment à remplir cette place d'un grand nom, d'un nom, comme je l'ai obſervé, cher à la nation, qui auroit peut-être ſuppléé ſeul dans celui qui le

portoit, à l'abſence de tous les talens, & qui, par un bonheur rare, ſe trouvoit au contraire en accompagner la réunion. On ſonda M. *Guillaume Pitt* ; il avoit à peine 24 ans : on lui propoſoit à cet âge de le faire le Premier Miniſtre d'un des premiers Etats du monde : il fit quelque choſe de plus extraordinaire que l'offre ; il refuſa.

Il fallut donc continuer d'intriguer : ce n'étoit pas à la Cour, ce n'étoit pas dans le cabinet du Roi que l'on conſtruiſoit des plans pour donner un Régiſſeur au royaume. Chaque parti feſoit chez ſon chef ſes diſpoſitions ; élevoit ſon édifice : on croyoit quelqueſois la nomination aſſurée ; & les choix ſubalternes dépendant de celui du principal acteur, quand il paroiſſoit déſigné, on arrangeoit le reſte : on publioit des liſtes ; le Prince les agréoit même : le lendemain tout s'évanouiſſoit : un caprice, une répugnance, étoient l'écueil des conventions les plus induſtrieuſement combinées.

Cependant tout languiſſoit : la concluſion de la paix n'avançoit point : l'*Europe* ſurpriſe murmuroit contre une nation livrée à de ſi étranges viciſſitudes, dans la partie des choſes humaines qui ſembloit par-tout ailleurs exiger le plus de régularité. On ſe réuniſſoit à plaindre le Monarque ; & celui-ci réduit au ſilence, attendoit avec une indignation douloureuſe que ſes deſpotiques ſujets fuſſent d'accord entre eux ſur le choix qu'ils voudroient bien lui permettre de confirmer.

On demandera peut-être pourquoi ce choix paroiſſoit néceſſaire. Tout ici ſe feſant, ou paroiſſant ſe faire d'après les loix, & n'y en ayant aucune qui aſtreignît un Roi d'*Angleterre* à avoir un Premier Miniſtre, ni même de Miniſtres du tout, il ſemble que le Prince auroit pu ſe paſſer de diſtribuer à perſonne ces titres impoſans : il ſemble qu'il auroit pu déclarer qu'il régneroit par lui-même, & ſans médiateurs entre ſon peuple & lui : les bureaux auroient continué d'être les rédacteurs des expéditions. Le Prince n'en auroit pas moins joui de la faculté de conſulter les perſonnages qui lui auroient paru les plus capables de l'éclairer ; & il ſe feroit épargné l'humiliante néceſſité de recevoir des adjoints, en paroiſſant ſe nommer des aides.

Mais, 1°. cette démarche noble auroit été contraire aux uſages ; & les hommes en général, ſur-tout les hommes élevés en dignité, ſur-tout dans un pays comme celui-ci, ſe déterminent difficilement à ſe mettre au-deſſus.

2°. Il eſt douteux que cette magnanimité n'eût pas amené de nouvelles tracaſſeries : les *Anglois* veulent bien que leur Roi ſoit *impeccable* : mais en renonçant au droit de le punir, ils lui ont impoſé, ou ils croyent lui avoir impoſé l'obligation de leur donner des garans ſur qui ils puiſſent ſe venger, ſi dans la *pratique* il ne ſoutient pas la théorie de ſon infaillibilité. Delà eſt née la perſuaſion qu'il faut que le Roi ait des Miniſtres, quoiqu'elle ſemble démentie par l'autre perſuaſion

que tout Miniſtre dénué de la pluralité des voix dans le Sénat national doit abdiquer.

Il réſulte delà que le Miniſtre doit néceſſairement être tout à la fois l'homme du Roi & celui du Peuple ; agréable au Prince, & avoué du Parlement : il ne peut être la caution du premier qu'autant qu'il a aſſez de crédit auprès de lui pour en diriger les volontés : & ſi ce crédit il en abuſe pour l'entraîner à des démarches qui déplaiſent à la Compagnie, ſa retraite faite à tems le ſouſtrait aux recherches, que cette Compagnie ne peut ſe permettre qu'autant qu'il en auroit choqué les intentions.

Il y a bien une manière de concilier ces contrariétés apparentes : mais ce n'eſt pas ici le lieu de développer la politique heureuſe & profonde qui les a rendues néceſſaires ; il nous ſuffit d'établir le fait ; c'eſt qu'en *Angleterre* on croit qu'un Roi doit avoir des Miniſtres ; & juſqu'à l'époque dont il s'agit ici, on avoit cru que ces Truchemans du Trône devoient réſigner à l'inſtant où ils paroiſſoient ne pouvoir plus gouverner que leur Maître.

Cette incertitude ſuſpendoit tous les eſprits ; elle arrêtoit preſque toutes les affaires, non-ſeulement de la *Grande-Bretagne*, mais même de l'*Europe*, dont le ſort ſe trouve ſouvent lié à celui des factions qui diviſent cette île célèbre. On tramoit cependant ſous main un rapprochement qui devoit la terminer ; mais par celle de toutes les voies qu'on prévoyoit le moins.

Il étoit clair qu'aucun des trois partis n'étoit assez fort pour vaincre seul; mais il l'étoit aussi que si deux pouvoient s'unir, ils l'emporteroient. Cette jonction dépendoit des Chefs: le Sénat de l'*Angleterre* ressembloit alors précisément à celui de cette Eglise dont elle a le nom en horreur, à ces *Conclaves* qui donnent un Père commun à la Catholicité. Une seule voix en entraîne un grand nombre; & les factions ont des points de ralliement qui nourrissent, maintiennent la dépendance dans l'exercice apparent, le plus volontaire des droits de la liberté.

De ces Chefs, ceux dont l'union paroissoit, devoit être ici la plus impossible, c'étoient le Lord *North* & M. *Fox*. Il y a des espèces d'insultes qui se pardonnent: les hommes ordinaires ne croyoient pas que celles qui les avoient divisés fussent de ce genre: mais l'ambition & la politique ont d'autres règles, une autre délicatesse, un autre point d'honneur. On apprit tout d'un coup avec une surprise difficile à exprimer, que ces deux ennemis irréconciliables s'étoient réconciliés.

Leurs partisans publièrent que l'amour du bien public *seul*, le desir de rendre le repos à la patrie, le cours aux affaires, la consistence à la nation, leur avoit arraché ce sacrifice: leurs adversaires soutinrent que la soif du pouvoir avoit *seule* produit dans l'un ce honteux oubli de ses ressentimens, & dans l'autre cette non moins honteuse facilité à recevoir l'appui d'une main qu'il avoit vouée à l'ignominie.

Ils laissèrent parler le Public : mais après l'amalgame de leurs partis, ils ne trouvèrent plus d'obstacles : suivant l'ancien plan de M. *Fox*, le Duc de *Portland* devint Premier *Lord de la Trésorerie* ; M. *Fox* se réintégra dans son poste d'Administrateur des affaires étrangères : Lord *North*, après avoir occupé le poste dont Lord *Shelburne* venoit de descendre, se contenta de celui qu'il avoit laissé pour y monter : mais les gens instruits prétendent qu'il lui en coûta un bien dont rien ne peut dédommager un Courtisan, l'estime & la confiance du Prince.

Celui-ci, contraint d'agréer les services de M. *Fox*, porta son ressentiment contre l'associé qui avoit rendu par sa défection cette condescendance inévitable : il ne cessa pas de redouter l'un, mais il commença à haïr l'autre.

Le reste des départemens ne tarda pas à être évacué ou rempli, suivant qu'il convenoit aux Chefs qui en avoient désormais la disposition : M. *Pitt* quitta avec gloire un emploi qu'il avoit exercé honorablement : la réforme s'étendit jusqu'au *Chancellier*, Magistrat dont les fonctions en *Angleterre* n'ont presque que le nom de commun avec celles de la place qui semble y répondre en *France*.

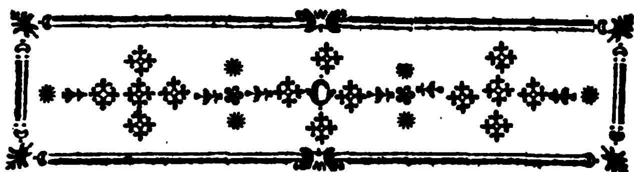
Ici les Sceaux en sont inséparables : le *Chancellier* est seul un tribunal, une cour toute entière ; on peut appeller à lui des décisions de presque toutes les autres : mais il n'a sur elles aucune autre sorte d'inspection : il a d'ailleurs une, ou plutôt

des jurisdictions qui lui sont personelles ; il siége lui-même ; & tantôt ses arrêts sont définitifs, tantôt ils sont sujets à la révision. Enfin pour dernière différence, si, au lieu d'être le Chef de la Justice, le Modérateur Suprême de la Magistrature, il n'en est en quelque sorte ici qu'un Membre, il a une part beaucoup plus directe, & une influence plus étendue dans la conduite des affaires publiques.

Cette Administration confuse, mais d'ailleurs aussi lucrative qu'honorable & accablante, exige une ame élevée, un cœur incorruptible, un esprit ferme & instruit : elle étoit occupée par le Lord *Thurlow*, à qui personne ne refusoit aucune de ces qualités, & qui y joignoit une éloquence énergique, avec ce caractère simple, ce ton uni qui honore les grandes places, quand il est joint à la supériorité du mérite, & qui procure à ceux qui les occupent le bonheur d'y goûter les douceurs de l'amitié, quand eux-mêmes sont dignes de les apprécier.

Il céda comme les autres au torrent : on ne lui donna point de successeur : on créa une Commission pour exercer son emploi. Les Ministres avoient beaucoup de partisans à satisfaire : ces divisions rendoient leur reconnoissance plus prompte & plus aisée.

La paix fut ainsi rétablie, & l'ordre ramené par la *Coalition* ; mot devenu habituel, quoiqu'assez obscur, & que la langue *Françoise* s'est approprié sans s'enrichir, puisqu'il a besoin d'un commentaire pour être entendu, & qu'avec ce secours même il est encore très-peu intelligible.



§ VII.

Adminiſtration du Lord North *& de M.* Fox *réunis. Un projet pour la réforme de la* Compagnie des Indes Orientales Angloiſes *entraîne leur chûte.*

AUTANT ce Miniſtère avoit eu de peine à ſe former, à s'aſſeoir, pour ainſi dire, autant il déploya d'énergie dès qu'il fut affermi. M. *Fox* portoit dans ſes opérations la franchiſe, ou ſi l'on veut, l'impétuoſité de ſon caractère, comme on lui reprochoit de la porter également dans ſes plaiſirs. Peu propre aux fineſſes de la politique, il n'en connoiſſoit pas les détours : ſes ennemis l'accuſoient de ne pas plus connoître la modération dans ſes amuſemens : mais ſi, dans la vie privée, ſa conduite paroiſſoit légère, dans les affaires publiques ſa parole ne l'étoit pas ; il n'uſoit point dans les négociations de ce jargon qui ne peut guère être cher qu'à la fauſſeté, & ne la ſert pas toujours efficacement : ſa politique, & c'eſt peut-être la meilleure, étoit bien

moins de faire qu'on ne devinât pas ses desseins, que de prendre si bien ses mesures qu'on ne pût en empêcher l'exécution: enfin ses adversaires lui imputoient, lui imputent encore de grans écarts; mais ils ne pouvoient lui refuser de grans talens.

Le Ministère précédent en offroit aussi d'éminens, quoique dans un autre genre : c'est, comme je l'ai observé ci-devant(*a*), un avantage particulier à l'*Angleterre*, que ses grandes places ne soient presque jamais occupées que par des hommes capables de les remplir : ailleurs où les promotions sont uniquement le fruit des tracasseries secrettes des Cours, des intrigues obscures qui les agitent & les divisent; où la nation ne connoît souvent les agens de ses maîtres, que comme ses maîtres eux-mêmes, par leur signature, & la notification de leurs volontés, la bassesse inepte s'élève sans peine aux emplois les plus importans; elle s'y maintient impunément par les mêmes moyens, en bravant la censure publique : elle n'a qu'un petit nombre d'hommes à ménager, & un seul à tromper.

Ici où la nomination aux emplois est toujours précédée d'un noviciat pénible, & ne met point l'élu à l'abri d'une inspection vigilante & impitoyable; ici où l'exercice des fonctions ministérielles n'est, pour ainsi dire, qu'un combat sans fin, sous les yeux de la nation entière, dans lequel les fautes sont saisies, & les négligences

---

(*a*) Voyez Tome X, page 436.

même rigoureusement relevées; ici où la faveur du Prince est rarement un titre pour l'estime publique, & assure toujours la haine d'un parti nombreux que rien ne peut réduire au silence, il est impossible que les emplois essentiels tombent jamais à des mains dénuées de force & de mérite. Les *Anglois*, comme les autres peuples, ont quelquefois à gémir des erreurs, des passions de leurs Ministres; mais jamais ils n'ont, comme les autres, à rougir de leur incapacité.

Le premier soin de M. *Fox* & de ses collègues fut de trouver de l'*argent*; soin devenu aujourdhui presque l'essentiel de toutes les administrations. J'ai parlé ailleurs des moyens qu'ils employèrent(*b*) : si leurs expédiens ne furent pas bien honorables, ce qui après tout importe peu en pareille matière, ils furent efficaces : ils avoient besoin de 300 millions Tournois : cet emprunt énorme, ouvert après tant d'autres, non moins énormes, fut rempli avec autant de facilité que les précédens : c'étoit le fruit de la confiance, qui est elle-même celui de la fidélité à tenir les engagemens antérieurs; fidélité dont l'*Angleterre* seule, entre toutes les Monarchies du monde, offre à cet égard un exemple aussi étonnant qu'admirable.

On s'occupoit aussi de la paix, du Traité définitif. On avoit aigrement blâmé le Minis-

---

(*b*) Voyez Tome X, page 392.

tère éconduit d'en avoir arrêté les préliminaires : il fallut bien suivre sa marche, & même son plan : les choses étoient trop avancées pour le changer entièrement : les réformes que ce plan essuya furent peu importantes ; & quoique proposées par le Ministère *Anglois*, elles ne souffrirent point de difficultés. Il avoit changé de ton : les deux autres Puissances feignirent de ne pas s'en appercevoir, & tout s'applanit.

Mais une autre affaire importante commençoit à fixer les regards de l'*Europe :* la guerre n'avoit presque eu les années précédentes que l'*Océan* pour théâtre ; elle menaçoit d'enflammer une des dépendances de la *Méditerranée*, & de désoler les rivages de l'*Asie*, baignés par cette mer, qu'elle avoit respectés jusques-là. La Cour de *Russie*, insatiable de gloire, toujours attentive sur les moyens de s'agrandir, sembloit disposée à rouvrir cette scène sanglante qui venoit à peine de se fermer.

Enrichie, comme on l'a vu dans le tems, d'une portion considérable de la *Pologne* ; immiscée dans les affaires de ce monstre politique, de cette anarchie moitié *royale*, moitié *aristocratique*, sous prétexte de rétablir l'ordre au sein de la confusion, elle s'étoit déjà mesurée avec les *Turcs*, que le même dessein sembloit y appeller : ceux-ci avoient payé cher l'honneur de jouer un moment le rôle de *protecteurs* de leurs voisins : insultés au centre de leur empire, après beaucoup de pertes obscures, ils avoient signé une paix peu honorable, qui leur avoit coûté une

portion importante de leurs propres ſujets : la *Crimée*, vaſte & fertile pays, en avoit été détachée : les *Tartares* étoient devenus *libres*, en vertu d'un accord ſolemnel ; du moins il leur avoit été permis de former un Etat ſéparé, ſous un Prince de leur choix, & reconnu parfaitement *indépendant*.

Tout d'un coup on apprit que le Roi nouvellement inſtitué, à peine inveſti de la couronne & du ſceptre, venoit d'abdiquer l'une & l'autre : mais au lieu de les rendre à la nation de qui il les tenoit, c'eſt la *Ruſſie* qu'il en avoit fait héritière : des troupes *Moſcovites* s'étoient préſentées pour recueillir ce legs précieux : la *Crimée*, & ſes dépendances étoient déjà rangées parmi les provinces du vaſte empire des *Czars*, avant qu'on ſe doutât preſque en *Europe* qu'elle fût menacée d'une telle révolution.

Elle pouvoit n'être pas indifférente aux Puiſſances maritimes, ſur-tout à la *France*, & même à l'*Angleterre* : les liaiſons anciennes & connues de la première avec le *Turc*, ne lui permettoient pas de le laiſſer ainſi humilier & affoiblir. Son négoce dans toute la *Méditerranée* lui donnoit droit de ſe montrer ſenſible & jalouſe ſur un incident qui alloit influer ſur celui de la *Mer Noire*.

Elle éclata d'abord : elle parut vouloir animer le *Turc* à réclamer ſes droits : elle invita l'*Angleterre* à la ſeconder pour les appuyer ; & dans un ſens la propoſition n'étoit point déplacée.

Quoiqu'en général la *Méditerranée*, fur-tout depuis la perte de *Minorque*, ne foit plus auffi précieufe pour la *Grande-Bretagne*, cependant elle ne lui eft pas encore devenue abfolument étrangère : d'ailleurs s'unir en ce moment à la *France* pour réprimer l'extravafion des *Ruffes* dans cette partie de l'*Afie*, auroit pu paroître à un Miniftère vindicatif un moyen facile de fatisfaire un reffentiment excufable : la *Ruffie* avoit la première adopté le projet de la *Neutralité armée :* elle en avoit preffé l'exécution avec plus de hauteur, de vivacité, que toutes les autres Couronnes : c'étoit fur-tout à l'*Angleterre* que cette ligue auroit pu devenir funefte : plus d'un Miniftre peut-être auroit faifi l'occafion de fe joindre, pour l'en punir, à la *France* qui en avoit profité.

Des efcadres puiffantes en fe montrant vers les *Dardanelles*, difpofées à appuyer le *Turc*, n'auroient peut-être pas arraché feules la *Crimée* à fes raviffeurs ; mais elles auroient encouragé fes anciens maîtres à vouloir la reprendre, du moins à ne la pas abandonner. Ce nouvel accroiffement d'une puiffance déjà fi redoutable auroit reçu des limites, ou du moins fouffert des difficultés.

Soit répugnance de s'unir pour empêcher le démembrement d'un empire, à un peuple qui venoit, au préjudice de l'*Angleterre*, d'en favorifer un fi nuifible pour elle ; foit eftime, refpect pour une héroïne dont l'élévation du caractère de M. *Fox* devoit lui faire apprécier & révérer davantage la magnanimité ; foit crainte de replonger fa na-

tion dans des embarras, dans des dépenſes dont le principal fruit n'auroit pas été pour elle, ſa réponſe fut négative, & préciſe : il déclara que l'*Angleterre* n'entreroit pour rien dans cette querelle : les ordres furent donnés en conſéquence à tous les Miniſtres *Britanniques* dans toutes les Cours.

La *France* ne voulut pas ſe charger ſeule des embarras, peut-être des dangers d'une limitation que l'éloignement & la poſition des lieux rendoient difficile : elle avoit tâché d'inſpirer d'abord au *Turc* du courage & du reſſentiment : depuis elle lui conſeilla la réſignation.

Il fallut bien s'y réſoudre : la *libre Crimée*, fut *librement cédée*, en toute propriété à la Couronne qui dix ans auparavant en avoit ſolemnellement ſtipulé & conſacré l'indépendance : l'*Europe* vit avec ſurpriſe, dans cette même fin de ſiècle, un nouvel exemple d'une grande conquête opérée dans le Cabinet, & conſommée ſans combat.

Un autre grand projet, & d'un genre préciſément oppoſé occupoit le Miniſtère *Anglois*. Il ne pouvoit pas ſe diſſimuler la détreſſe pécuniaire de ſa nation : les emprunts effrayans dont elle s'étoit chargée exigeoient des arrérages effrayans auſſi : pour les payer, il falloit des taxes dans la même proportion : & tous les objets taxables en paroiſſoient tellement ſurchargés, qu'une des grandes fatigues des Miniſtres à l'avenir ſera d'en chercher quelqu'un qui ait échappé à ce fardeau ; comme une des grandes preuves de leur ſagacité ſera de parvenir à en découvrir.

Depuis long-tems on leur indiquoit la presqu'île de l'*Inde* comme un nouveau *Pérou*, où ils trouveroient sans peine des trésors; & les immenses richesses que des particuliers en tiroient tous les jours, autorisoient à croire que le Public pourroit à son tour y puiser avec fruit.

Dans ces contrées malheureuses par la prodigalité même avec laquelle la nature les a favorisées, comme je l'ai dit ailleurs (*c*), l'art, la fortune, la violence, la perfidie, l'habileté des Chefs, les fautes des *François*, ont assuré à l'*Angleterre* un domaine prodigieux, & comparable peut-être par son produit aux possessions brillantes & accablantes des *Espagnols* dans l'hémisphère opposé. Mais il est dans les mains d'une Compagnie qui, au moyen d'une redevance passagère à chaque renouvellement de son titre, en jouit, ou plutôt en abuse arbitrairement.

Depuis long-tems un cri violent s'élevoit contre ses déprédations & ses excès : si ses armes, (car elle avoit le droit de la guerre & de la paix) ; si ses armes avoient été heureuses, son administration étoit encore plus tyrannique ; j'en ai rapporté quelques exemples qui réellement font frémir.

Dans tous les tems on a remarqué qu'il n'y avoit point de Gouvernement plus dur que celui des Républiques, & par conséquent des Compa-

---

(*c*) Voyez ci-devant, Tome X, page 394 & suiv.

gnies ; ce qui eſt aſſez naturel : la lenteur néceſſaire des délibérations refroidit toujours les eſprits, quand un intérêt direct, perſonnel & preſſant ne les échauffe pas : ainſi les plaintes contre les ſubordonnés doivent y être moins vivement accueillies : pour s'y aſſurer l'impunité, il ne faut que s'aſſurer d'un petit nombre de ſuffrages qui ſubjuguent tous les autres.

Ici les choſes ſe décidant à la pluralité des voix des Actionnaires, & leur intérêt étant de toucher de gros *dividendes*, tout Gouverneur, tout Employé qui contribuoit à leur procurer cet avantage étoit sûr de ſe voir abſoudre, & encouragé même, comme un bon ſerviteur : les exemples de cette honteuſe connivence ſe multiplioient, & la partie de la nation exclue de cette ſouveraineté lucrative rougiſſoit des barbaries dont on accuſoit les Propriétaires, ou plutôt les Agens.

On envioit peut-être plus la fortune des coupables, qu'on ne s'intéreſſoit au ſort des victimes : mais enfin les plaintes acquéroient d'autant plus de force, que des fruits de tant d'excès aucun ne tournoit au profit du Public. Un grand nombre même de gens honnêtes, que le titre d'*Actionnaires* aſſocioit au partage de ces fruits, avouoit que cette régie ſi utile pour eux exigeoit une réforme : c'étoit le cri univerſel.

Le Miniſtère prit ſur lui de l'opérer : j'ai rendu compte ci-devant de ſon plan, & des critiques qu'il a eſſuyées ; mais ce plan avoit été rédigé, adopté dans le *Cabinet ſecret :* il avo-

eu, ou il étoit censé avoir eu l'assention de tous les Membres du Conseil privé, sans excepter celle du Roi, dont l'opposition seule l'auroit sans doute fait rejetter.

Proposé à la *Chambre des Communes*, il en reçut l'aveu, malgré quelques censures, mais avec une supériorité dans le nombre des suffrages qui équivaloit presque à l'unanimité *(d)* : on s'attendoit au même triomphe à la *Chambre des Pairs :* l'espoir des Ministres fut trompé ; & il fut trompé d'une manière cruelle.

Ici où en général peu de choses sont cachées, les principes ou les attachemens personnels de chacun, & les opinions ou la condescendance qui en sont la suite, n'ont rien de secret : par conséquent avant qu'une assemblée qui doit prononcer sur un objet soit formée, on en connoît ordinairement d'avance le résultat. Les Ministres comptoient sur les deux tiers des voix : quand on vint à les recueillir, à peine en eurent-ils le tiers ; & sur l'emplacement même de ce terrain, où ils s'étoient flattés d'élever un édifice durable & lucratif, ils virent avec une surprise douloureuse un précipice ouvert à leurs pieds.

Cet étrange incident étoit le fruit d'une politique dont il est bien surprenant qu'ils ne se fussent pas défiés. Il est bien probable que ce *Bill*, dont ils se promettoient de la gloire & du profit, ou du moins l'approbation qu'il avoit reçue dans le

(d) En Février 1784.

Cabinet, n'étoit qu'un piège. Ils paroissoient disposer de ce Cabinet ; mais on n'avoit pas oublié comment ils y étoient rentrés. Pour les en exclure, on cherchoit un prétexte pareil à celui qui avoit favorisé leur réintrusion ; & le *Bill* fatal avoit paru propre à le fournir.

Il devoit tourner au bien général de la nation ; mais il ne favorisoit qu'un petit nombre de particuliers, & il choquoit les intérêts d'une infinité d'autres : il blessoit violemment les droits & les titres d'une Compagnie puissante, accréditée, redoutable par ses liaisons, par l'opulence de ses Membres, par leurs rapports avec le reste du peuple : on comptoit sur ses réclamations, & sur celles qu'elles pourroient entraîner.

En effet dans l'intervalle du passage du *Bill* d'une Chambre à l'autre, elles avoient été non-seulement violentes, mais furieuses, mais incendiaires : il faut en avoir été témoin pour le concevoir : c'est dans ces occasions que se déployent l'énergie & la licence *Angloise* ; licence fâcheuse, mais regardée comme utile, comme nécessaire même, & qui l'est peut-être, dans un pays où le droit, quelquefois incommode de *tout dire*, est réellement un préservatif efficace contre le droit terrible de *tout faire*.

Dans les Assemblées Nationales, on traitoit ouvertement & nommément, M. *Fox* de nouveau *Catilina*, de nouveau *Cromwell* : on lui attribuoit des desseins profonds contre la Couronne, dont on lui reprochoit en même-tems de travailler par son Bill à favoriser les usurpations : un de

ſes projets étoit d'affranchir les *Indiens*, d'eſſayer de tranſplanter les avantages de la conſtitution *Angloiſe* ſur ces terres dévouées en apparence, par la nature même, au deſpotiſme; ſur ces contrées pour leſquelles ne s'eſt jamais levée, à ce que l'on croit, l'aurore de la liberté; & on le peignoit comme l'ennemi de la conſtitution de l'*Angleterre*, comme le deſtructeur de toutes ſes *chartres*. Le Corps Municipal de *Londres* arrêta une députation ſolemnelle vers le Roi, pour ſupplier Sa Majeſté de veiller à la conſervation des chartres & des privilèges du royaume, comme ſi le Bill des *Indes* avoit réellement mis en péril ces titres, & ces droits précieux.

Ces atrocités rempliſſoient les diſcuſſions parlementaires; & elles n'avoient pas pour échos, ou pour auteurs, des hommes obſcurs, que le beſoin de ſe faire connoître auroit pu rendre calomniateurs injuſtes, & l'eſpoir de ſe diſtinguer, détracteurs audacieux; elles étoient avancées par des hommes de nom, qui ſemblant ne prétendre à rien, & ne s'animer que par la conviction de la vérité, donnoient un poids redoutable à ce que la vengeance & l'ambition haſardoient de plus violent contre le Protecteur des *Indiens*.

On employoit contre lui juſqu'à une reſſource inconnue, ou ſévèrement interdite hors de cette île, & propre à l'*Angleterre*, celle des eſtampes ſatyriques, qui diſent aux yeux ce que les chanſons & les bons mots des cercles préſentent ailleurs à l'eſprit: ce ſont-là les vaudevilles des *Anglois*. Il y en a de groſſières; il y en a de plaiſantes; il y en a de malignes.

Une du second genre, par exemple, avoit été produite au sujet de la fameuse *Coalition*. On avoit représenté les deux ennemis réconciliés dans un même médaillon : leurs profils étoient accolés, comme on voit sur les médailles ceux des Empereurs, ou des Rois, & de leurs femmes ; & au-dessous on lisoit,

Le revers dans peu de jours.

Cela étoit gai : la finesse du trait en émoussoit la pointe : mais au moment dont je parle la plupart des pièces de ce genre décéloient de la fureur. Une des plus méchantes, comme des plus ingénieuses, représentoit M. *Fox* devant un miroir : la glace, au lieu de sa figure, renvoyoit celle de *Cromwell.*

On doit cette justice à lui, & à ses amis, qu'attaqués par ces armes empoisonnées, ils n'en firent point d'usage pour se défendre. Ils intriguoient sans doute pour se soutenir : ils étoient énergiques, emportés quelquefois, dans le *Parlement*, où la chaleur des discussions donne nécessairement souvent le ton de la violence aux discours ; ils ne négligeoient pas celui de l'ironie, quand l'occasion s'en offroit, & ils la fesoient naître, quand elle ne se présentoit pas : mais les mœurs & les intentions secrettes de leurs adversaires étoient ménagées ; ils portoient dans le combat le courage de la chevalerie ; ils en conservoient la loyauté dans les intervalles. L'impartialité dont je fais profession ne m'a pas permis de supprimer cette remarque.

Tant d'efforts, tant de manœuvres avoient nécessairement affecté les esprits de quelques-

uns des *Pairs :* mais une interceſſion plus puiſſante encore en avoit déterminé d'autres. Le nom de *Roi* n'a pas ici le même ſens qu'ailleurs : ce n'eſt cependant pas un vain titre, ſur-tout dans cette Chambre compoſée toute entière, ou de *Pairs* ECCLESIASTIQUES nommés par lui, dont on prétend que l'eſpoir de monter à un ſiége plus riche, ou plus honorable, lui aſſure preſque toujours la ſoumiſſion ; ou de *Pairs* LAIQUES qui devant à la Couronne la diſtinction de leur famille, & occupant preſque tous auprès de la perſonne du Roi régnant des emplois lucratifs, ou ayant l'eſpoir d'en obtenir, ont plus difficilement le courage de réſiſter à ſa volonté *connue*. Or ici, ſon vœu ne fut pas ignoré ; & pour le manifeſter, on avoit attendu la veille du moment déciſif.

Le Monarque auroit bien pu, ſeul & directement, faire évanouir le projet de ſes Miniſtres ; mais outre que le rejetter après l'avoir approuvé dans ſon Conſeil, après lui avoir laiſſé acquérir la ſanction des *deux Chambres*, auroit paru peut-être une inconſéquence trop forte, il n'en auroit pas réſulté contre ſes auteurs la ſorte d'avantage que l'on en eſpéroit : organes du Roi, cenſés n'avoir point d'autres volontés que les ſiennes, ils n'auroient paru être que les jouets des caprices du Trône ; & on vouloit qu'ils paruſſent déſavoués par la nation. Pour les forcer à une retraite légale il falloit pouvoir leur oppoſer une pluralité de ſuffrages : cette pluralité, on l'auroit en vain demandée à la Chambre des *Communes :*

on l'obtint, comme on voit, très-adroitement de celle des *Pairs*.

Les Miniſtres, quoiqu'un peu déconcertés, ſe défendirent : ils ſoutinrent, non ſans fondement, que les *Pairs* n'étoient point la Nation ; que le *Peuple Anglois* réſidoit eſſentiellement, excluſivement dans la *Chambre des Communes* ; qu'ainſi ils avoient ſon vœu en leur faveur : ils déclarèrent qu'ils ne quitteroient point leurs places, qu'ils n'y fuſſent forcés. On leur en fit bientôt une néceſſité.

Le Monarque, sûr alors d'une des *Chambres*, appuyé de l'applaudiſſement d'une partie conſidérable des plus riches Négocians de *Londres*, tous intéreſſés à la *Compagnie des Indes*, révoqua des agens qu'il ne craignoit plus, & qu'il n'avoit jamais aimés : ils ſe démirent(*e*), & rentrèrent dans la foule de la *Chambre des Communes*, avec la certitude d'embarraſſer leurs ſucceſſeurs, & l'eſpoir conſolant de leur faire bientôt eſſuyer le même ſort.

(*e*) En Mars 1784.



§ VIII.

Nomination d'un nouveau Ministère. M. PITT *déclaré Premier* LORD DE LA TRÉSORERIE : *efforts du parti opposé pour le déplacer. Dissolution du* PARLEMENT.

LES cabales paroissant disposées encore à se choquer, on se croyoit menacé de retomber dans l'anarchie qui avoit précédé la promotion de ce Ministère sujet à tant de vicissitudes : mais les mesures étoient prises d'avance : on n'attendit plus le vœu du *Parlement* pour créer le Conseil intérieur destiné à le diriger, ou à le combattre : il parut immédiatement après tout formé, & à sa tête le même M. *Guillaume Pitt*, déjà célèbre, & révéré par le refus de la première place.

Soit que les circonstances fussent changées ; soit qu'en s'essayant lui-même en secret, il se fût trouvé les forces nécessaires ; soit que l'amitié lui eût assuré les secours que sa jeunesse & sa modestie pouvoient lui faire desirer ; soit enfin que la crainte des maux qu'auroit pu produire de sa part un second refus, par l'embarras de faire un autre choix, l'eût décidé, il avoit accepté : & quoiqu'on ne le vît pas sans surprise entreprendre de gouverner les affaires d'un grand

grand Etat, à l'âge où les loix l'autorisoient à peine à disposer des siennes propres : cependant son nom, ses talens, la confiance qu'inspiroient sa conduite personnelle, & ses vertus, fruit d'un heureux naturel que l'usage des affaires, & le commerce des hommes n'avoient pas encore eu le tems de corrompre, ne laissoient à cette surprise que ce qu'elle pouvoit avoir de flatteur.

Le parti qui l'avoit créé célébroit son choix : l'autre n'osoit le désapprouver ; le reste de la nation, sans partager l'enthousiasme des uns, ou le silence des autres, marquoit cependant plus de joie que de crainte : enfin l'aspect du Conseil rempli en général d'hommes sages & modérés donnoit de nouveaux motifs de sécurité (*m*).

(*m*) M. *Guillaume Pitt* est le dixième Ministre en Chef sous ce règne. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici la liste chronologique de ces mutations, des changemens survenus entre les titulaires de cet emploi mobile. On compte,

1°. Le *Duc de* NEWCASTLE ; depuis Octobre 1760, jusqu'au 29 Mai 1762.

2°. Le *Comte de* BUTE ; depuis Mai 1762, jusqu'en Avril 1763.

3°. M. *George Grenville*, depuis Avril 1763 jusqu'en Juillet 1765.

4°. Le *Marquis de* ROCKINGHAM, pour la première fois : en Août 1766, il donna sa démission sous le prétexte que le Roi prenoit en secret d'autres conseils que les siens.

5°. Le *Duc de* GRAFTON, jusqu'au 28 Janvier 1770.

Le Lord *Thurlow* avoit été rappellé aux Sceaux : on s'étoit loué de la commission qui les avoit gérés dans l'intervalle : on se loua également de les revoir entre ses mains.

Le jeune Ministre ne tarda pas à entamer sa carrière, ou plutôt à ouvrir sa joûte *parlementaire* : il avoit été avant son élévation au nombre des plus forts critiques du *Bill* dont la chûte en étoit devenue le principe : cependant il étoit aussi du nombre de ceux qui avouoient que la *Compagnie des Indes* exigeoit une réforme : il présenta donc à son tour un Bill réformateur.

On peut croire qu'il s'attendoit à l'opposition qui s'éleva, & même qu'il ne se flattoit pas de la vaincre : il est difficile de se persuader que s'il avoit cru le succès possible, il n'eût pas digéré autrement le remède qu'il sembloit présenter pour une pareille maladie : mais dans la nécessité de se battre, & même déjà certain de sa

---

6°. Le *Lord* North, dont la fortune & l'ascendant se soutinrent douze ans & deux mois, jusqu'en 1782.

7°. Le *Marquis de* Rockingham, rappellé par la victoire de son parti, & bientôt enlevé par la mort.

8°. Le *Lord* Shelburne, dont on a vu ci-dessus les actions, & la retraite.

9°. Le *Duc de* Portland, dont la démission a accompagné la révocation de M. *Fox*.

10°. Enfin M. *Guillaume* Pitt, aujourdhui en place en *Avril* 1784.

défaite, il ne se crut probablement pas obligé de se fatiguer à lui donner une perfection qui ne l'auroit pas fait réussir davantage.

Il ne s'agissoit que de se présenter de bonne grace à un coup de lance inévitable : il se présenta ; il reçut le coup ; il n'eut point la pluralité ; d'après l'ancien préjugé il devoit tomber : il resta debout.

Ses adversaires, un peu étonnés, multiplièrent leurs atteintes : elles furent toujours heureuses : l'athlète, enfant suivant eux, ne déclinoit point le choc : on comptoit les voix ; elles étoient constamment contre lui : il envisageoit froidement sa défaite, & reparoissoit le lendemain avec toutes ses forces, & tout son courage.

Cette conduite phlegmatique & ferme commença à donner des alarmes à ceux qui avoient attendu de son âge, ou de l'impétuosité, ou de la foiblesse : on l'attaqua de toutes les manières : les délibérations de la *Chambre des Communes* dégénérèrent en reproches personnels, & en déclamations directes contre lui, dont le sens uniforme étoit toujours qu'il falloit *céder*, comme ses prédécesseurs de tous les tems, *à une opposition* qu'il ne pouvoit pas se flatter de vaincre.

On lui reprochoit de manquer de délicatesse ; ce qui signifioit peu de chose dans des bouches ennemies ; & ensuite de blesser le respect dû à la *Chambre des Communes* ; ce qui signifioit beaucoup, & pouvoit devenir dangereux : on lui

ſoutenoit qu'il n'y avoit pas d'exemple qu'aucun Miniſtre eût oſé reſter en place, après avoir une ſeule fois perdu la pluralité des ſuffrages : quelle audace donc à lui d'oſer conſerver la ſienne, ſans avoir eu en ſa faveur une ſeule fois cette pluralité. On feſoit valoir hautement cette qualité inhérente à la *Chambre des Communes*, d'être la vraie, la ſeule repréſentation du Peuple; la fidèle interprète de ſon vœu.

M. *Pitt* répondoit que ſi ſes prédéceſſeurs avoient quitté leur poſte avec tant de précipitation, ou les circonſtances les avoient décidés par des dégoûts particuliers, ou par la perte de la confiance des Rois qu'ils ſervoient ; ou bien le ſentiment de leurs fautes les avoit affoiblis ; ou enfin ils avoient eu tort : que pour lui, étant nommé l'agent direct du Roi, & étant sûr de ne pas lui déplaire, il ne voyoit aucune raiſon qui l'obligeât à lui rendre le titre qu'il avoit accepté de cette main auguſte ; que ſon cœur ne lui reprochant rien, il croyoit, ſans manquer au reſpect dû au *Parlement*, devoir conſerver, malgré la ſujettion à laquelle cette Compagnie étoit réduite par une faction impérieuſe, une place qu'il ne tenoit pas d'elle ; & que dans les conjonctures orageuſes où ſe trouvoit ſa Patrie, il n'auroit pas le tort envers elle d'abandonner un emploi, où il ne pouvoit mieux la ſervir que par ſa conſtance à ne pas le quitter.

On crut trouver le Roi plus facile à ébranler : des délibérations ſolemnelles & réitérées de la *Chambre* ordonnèrent que ſa Majeſté ſeroit ſup-

pliée au nom de ses *fidèles Communes* d'éloigner des Ministres qui n'avoient point leur confiance, & dont l'obstination à rester en place choquoit le vœu du Peuple, en même tems qu'elle apportoit un obstacle invincible au cours des affaires.

Ce vœu fut porté avec pompe aux pieds du Souverain qu'il insultoit, par l'Orateur de la *Chambre*, suivi d'une députation nombreuse. Dans les tems où le développement de l'industrie n'avoit pas encore fourni aux hommes opulens, tant de moyens pour se distinguer des autres classes, ces sortes de marches occupoient moins d'espace, & offroient aux yeux moins de solemnité ; aujourdhui que le luxe condamne les hommes en place à s'associer un carosse, des chevaux, un cocher, à faire de ce cortège embarrassant un des emblêmes nécessaires de leur dignité, elles ne peuvent avoir lieu sans faste & sans fracas : une file de deux cens voitures suivoit lentement l'*Orateur* chargé d'aller faire au Chef d'un grand empire la sommation que lui notifioient ses sujets, & la rendoit plus remarquable.(*n*)

(*n*) Qu'on me permette à ce sujet une courte observation, qui n'est, je crois, pas déplacée. Une députation de la *Chambre des Communes*, avec l'*Orateur* à sa tête, représente sans contredit le *Parlement*, comme le *Parlement* représente la Nation ; & celle-ci étant, dans le Conseil général, associée à la souveraineté ; la solde, & même l'engagement des troupes, ou du moins le pouvoir qui les lie aux drapeaux, émanant d'elle directement, comme on le verra tout-à-l'heure, il semble que les sol-

Le Roi répondit avec autant de sang-froid que ses Ministres agissoient : il déclara, " Qu'il " étoit content d'eux, qu'il ne voyoit aucune " raison pour les congédier ; qu'on n'articuloit " contre eux aucun reproche précis ; que l'im- " putation vague de déplaire au Peuple étoit " démentie par les témoignages multipliés que " ce Peuple ne cessoit au contraire de donner de " la satisfaction avec laquelle il voyoit le Trône " entouré d'un Conseil si digne de sa con- " fiance."

---

dats devroient rendre à ses Représentans, quand ils sont en corps, l'hommage extérieur que la discipline militaire exige d'eux pour leurs maîtres, & même pour leurs simples officiers.

Dans *Rome* les *Licteurs* des *Consuls* ne portoient point les haches, qui à la campagne étoient jointes à leurs faisceaux : ces faisceaux superbes se courboient même dans les Assemblées du Peuple, & constatoient sa souveraineté par cette déférence.

Ici il semble qu'on ne s'écarteroit point des règles, & qu'il n'y auroit rien d'outré, si, à l'apparition de la Compagnie, la garde postée au Palais du Roi prenoit les armes, si elle battoit aux champs, si elle donnoit un signe sensible de son respect : cependant cela n'a pas lieu : les simples factionnaires même ne présentent pas seulement les armes ; la députation chargée du vœu des Représentans du Peuple est reçue avec aussi peu de cérémonie, avec une inattention aussi non chalante, que s'il s'agissoit du plus méprisable, du plus isolé des individus de ce même Peuple.

Et en effet tous les jours on recevoit à *St. James* ce que l'on appelle des *adresses*, c'est-à-dire des délibérations des différentes communautés, des différentes villes ou bourgs du Royaume : le plus grand nombre remercioit sa Majesté de la réforme des anciens Ministres, & de l'adoption des nouveaux.

Que ces *adresses* fussent l'expression d'un vœu libre, d'une persuasion réfléchie, ou d'une manœuvre adroite, comme le disoient ceux dont elle déconcertoit les mesures, au moins par leur énergie, & sur-tout par leur multitude, elles justifioient la fermeté du Souverain, & la sécurité de ses confidens : il étoit visible que le Peuple, divisé par parties, tenoit un langage directement opposé à celui du corps de ses Représentans : celui-ci pouvoit seul faire des loix ; mais le concert même apparent des autres suffisoit pour encourager contre lui des Ministres, pour autoriser le Prince à les soutenir malgré cette Compagnie.

Enfin l'*Opposition* crut avoir trouvé un expédient infaillible. Le terme où devoit expirer le *Bill de la Révolte*, MUTINY BILL, approchoit. C'est un Acte du Parlement en vertu duquel les soldats sont retenus au drapeau, & soumis aux peines militaires, s'il s'en écartent, ou s'ils refusent l'obéissance à leurs officiers.

L'accroissement du pouvoir royal, & les troupes réglées qui en sont le plus redoutable instrument, inspirent, non sans raison, aux *Anglois*,

un effroi perpétuel. Cette crainte toujours ſubſiſtante leur a fait imaginer de doubles entraves pour éloigner ce double danger : les fonds néceſſaires pour payer ces défenſeurs ſuſpects ne ſont accordés qu'avec économie, & jamais pour *plus d'une année* ; & l'engagement qui eſt l'objet de cette ſolde eſt annuel auſſi ; il ne peut émaner que du Sénat : ainſi les troupes levées, entretenues, pour défendre l'Etat, appartiennent à l'Etat, & non pas à ſon Chef. Le Roi en eſt le Général né, & non pas comme ailleurs le propriétaire direct, abſolu.

Les Miniſtres alloient donc ſe trouver dans une circonſtance embarraſſante : s'ils n'oſoient propoſer le renouvellement de l'Acte, l'armée par cela ſeul ſe diſperſoit : la force militaire n'exiſtant plus, il en naîtroit des déſordres, dont on les rendroit reſponſables ; s'ils le propoſoient, comme il falloit qu'ils le fiſſent, on feroit de la condeſcendance du Sénat le prix de leur retraite.

L'attaque étoit violente, & la reſſource ingénieuſe. Les Miniſtres avoient pu la prévoir : ils auroient pu diſſoudre un Parlement indomptable, & ordonner la convocation d'un nouveau, où leurs adverſaires auroient eu moins d'influence, & eux-mêmes plus d'appui ; mais ils en avoient manqué le moment : une convocation nouvelle emporte *près de deux mois* ; & le Bill de la *Révolte* expiroit avant ce terme.

Il falloit donc en obtenir la continuation du Parlement actuel, ou ſe déterminer ſoit à courir

le risque de l'anéantissement subit des troupes, soit à le prévenir par des moyens violens, inusités, dangereux en tout sens, & qui auroient confirmé le reproche déjà articulé contre eux d'être les promoteurs du despotisme, de songer à livrer leur patrie au joug de la tyrannie.

Dans cette crise inquiétante, ils furent secourus par une de ces résolutions, qui, dans les pays où la discussion *libre* des vrais intérêts publics a lieu, compensent le mal que cette liberté peut d'ailleurs produire. Un certain nombre de Membres du *Parlement*, désintéressés, ne tenant à aucun parti, s'étoient assemblés pour tâcher de mettre les deux partis d'accord.

Leur médiation n'avoit point réussi : ils proposoient une espèce de transaction qui auroit concilié tous les intérêts, ou du moins une négociation entre les Chefs qui tendît à les rapprocher : mais M. *Fox* exigeoit pour condition préliminaire & indispensable que ses adversaires, pour traiter avec lui, se missent à son niveau : il ne vouloit point qu'ils parussent dans la conférence avec la pompe, & sur-tout avec le pouvoir attaché au Ministère. M. *Pitt* rejettoit constamment cette proposition : il lui paroissoit absurde de se dégrader lui-même pour travailler à des mesures dont l'effet le plus favorable auroit été de le réhabiliter.

Ces démarches du petit Parlement impartial, formé dans le Parlement subjugué, furent donc sans fruit à cet égard : mais dans les entretiens

qui s'y étoient tenus, ceux qui le composoient affectés du péril auquel le refus, ou le délai du *Mutiny Bill* alloit livrer leur pays, décidèrent qu'ils pouvoient l'appuyer, sans blesser leur impartialité. Plusieurs Membres du parti intéressé à ne point passer le Bill, frappés des mêmes considérations, manifestèrent les mêmes dispositions.

Les Chefs, alors privés de leur plus précieuse ressource, se firent un mérite de presser eux-mêmes un acte qu'ils ne se flattoient plus d'empêcher : M. *Fox* déclara qu'il se feroit un devoir d'y concourir.

Ce grand point une fois emporté, le jeune Ministre en gagna encore quelques autres, qu'il paroissoit important d'obtenir du Parlement subsistant ; & quand on crut n'en avoir plus besoin, on se détermina à l'opération prévue, annoncée, desirée depuis long-tems, de le dissoudre. Elle a eu lieu, comme je l'ai dit, le 25 Mars.

Les approches en furent encore signalées par un évènement bisarre, qui donna lieu à des soupçons ridicules, & même à des imputations absurdes. L'usage, &, dit-on, la loi, veulent que la Proclamation qui produit cet effet soit scellée du *Grand Sceau* du royaume. Le Chancelier en est dépositaire : ce Magistrat étoit à la campagne.

Le cachet dont l'empreinte donne aux résolutions qu'elle accompagne un caractère sacré, loin des mains préposées pour l'animer, & sans

les formes propres à en constater l'application, n'a d'autre valeur que le poids & la finesse du métal. Il étoit resté chez le Lord Chancelier, & ne devoit pas y courir plus de risque que ses autres effets : cependant une nuit sa maison se trouva forcée ; on en avoit enlevé quelque argent, & précisément ce sceau précieux.

Aussi-tôt le bruit se répandit, que le parti dont la dissolution déconcertoit les mesures étoit auteur de ce vol ; qu'il se flattoit par ce contre-tems matériel de déconcerter à son tour les mesures de ses adversaires, de gagner du tems, &c. Rien n'auroit été plus puérile que cet expédient, comme rien n'étoit plus injuste que d'ajouter foi à cette imputation.

Le Sceau étoit réellement disparu : on employa la ressource toute naturelle ; on en refit un autre ; & peu de jours après, la dissolution du *Parlement* fut *scellée*, & publiée dans toutes les formes qu'elle comporte.

Avant que d'entrer dans le détail des formalités avec lesquelles on procède à la convocation, à la formation d'un nouveau Parlement, je crois devoir m'arrêter un moment à une remarque qui a peut-être déjà frappé plus d'un de mes Lecteurs : c'est que la situation du Roi régnant d'*Angleterre*, à la fin de la période dont je viens de tracer le tableau abrégé, étoit en bien des points absolument semblable à celle qui avoit rendues si orageuses les dernières années du feu Roi de *France*.

Tous deux avoient à réduire des *Parlemens*, c'est-à-dire des Corps qui prétendoient représenter la Nation; tous deux avoient à défendre contre ces Corps des Ministres qu'ils croyoient ne pouvoir sacrifier, sans compromettre les prérogatives de leur couronne; tous deux n'avoient eu recours à la force qu'après avoir épuisé les voies de la patience, & de la douceur; ils ne s'étoient mis en devoir de tuer ces Corps réfractaires, que quand le refus du service, de concourir à l'expédition des affaires publiques, étoit devenu entre leurs mains une ressource dangereuse, & préjudiciable au Public.

Dans les deux pays cette grande querelle avoit eu pour véritable origine la jalousie du pouvoir entre les dépositaires associés à son exercice, & le ressentiment des Ministres disgraciés, ou qui craignoient de l'être, contre leurs heureux concurrens: enfin, dans les deux pays aussi les Maisons Royales ou alliées au Trône s'étoient divisées; & l'on avoit vu des *Princes du Sang* soutenir avec chaleur le parti contraire à celui que les Rois soutenoient avec fermeté.

Mais au milieu de ces multitudes de ressemblances très-singulières, on peut aussi observer des différences non moins frappantes.

1°. Le Parlement d'*Angleterre* étoit bien réellement le Représentant de la Nation: on ne lui contestoit ni ce droit, ni ce titre précieux. Ceux de *France* n'en avoient plus que la prétention: leurs adversaires nioient même qu'elle eût

jamais été fondée; ils soutenoient qu'elle n'avoit eu pour origine qu'une équivoque de nom; question délicate, à la discussion de laquelle le véritable amour du bien public avoit peu de part, & qui est restée indécise, par la crainte, plutôt que par la difficulté de la résoudre.

2°. Le Parlement *Britannique* formoit un seul Corps toujours en exercice quand il existoit, & toujours nécessaire quand il n'existoit pas: les révolutions politiques de l'Etat avoient affermi, accru ses prérogatives, au lieu de les restraindre: en disposant une fois de la tête d'un Roi, & une autre fois de la Couronne, dans l'espace d'un même siècle, il avoit donné à ces prérogatives une sanction terrible.

Les Parlemens *François* n'avoient pas à se reprocher ces attentats; aussi n'avoient-ils pas cette vigueur: & sans doute ils ne la desiroient pas. Désunis d'ailleurs, attachés chacun à leurs résidences respectives; n'ayant jamais eu l'adresse de se concerter dans les tems où ils auroient pu le faire avec succès; ne l'ayant essayé que dans un moment, dans un siècle où la Robe n'inspiroit plus la même vénération qu'autrefois à l'autorité militaire, ils devoient être, ils étoient nécessairement plus foibles.

3°. En *Angleterre* l'éclat des vertus, l'estime & la confiance publiques étoient du côté du Ministre en place: ses adversaires tâchoient d'échapper à l'effet imposant de cette renommée, en l'attribuant à son âge, plutôt qu'à son inté-

grité : ils disoient qu'étant si près encore de son baptême, il lui avoit été facile d'en conserver l'innocence : mais ces plaisanteries ne nuisoient point à leur immaculé rival : c'étoit beaucoup que d'avoir cette innocence ; elle est si rare dans les Cours, dans les Ministères, que sans calculer les années de celui qui la possédoit, on se félicitoit de le voir dans une place, où le bonheur de l'avoir eue en y entrant devenoit une espèce d'engagement de la conserver. Le Ministère régnant alors en *France* n'avoit pas tout-à-fait les mêmes avantages.

4°. Une dernière différence, encore plus essentielle que les précédentes, se trouve dans le succès de deux entreprises d'ailleurs assez pareilles. L'épithète la moins humiliante que l'on puisse appliquer à la monarchie *Angloise*, c'est qu'elle est limitée : la plus douce que puisse recevoir la monarchie *Françoise*, c'est qu'elle est absolue : cependant le Roi de la *Grande-Bretagne*, n'ayant qu'un seul Parlement, peut se permettre d'en casser tant qu'il lui plaît, & il y réussit, comme je l'ai dit, avec un souffle : le Roi de *France* en ayant douze, n'a pu, malgré l'emploi de toutes ses forces, de toutes ses ressources, en détruire un seul ; puisqu'à sa mort, après leur dispersion, son Successeur pour les rétablir n'a pas eu besoin de les recréer, il n'a fait que les rappeller à leurs sièges.

Tantum series rerum, juncturaque pollet.



§ IX.

*Formalités avec lesquelles on procède à la dissolution d'un Parlement d'*Angleterre, *& à la convocation d'un nouveau. Election des Membres : sollicitations des Candidats.*

Pour la dissolution d'un Parlement d'*Angleterre* les formalités sont courtes, comme je l'ai observé : il n'y en a aucune. Le Monarque de sa propre & seule autorité, sans préliminaire, sans rendre de raisons, sans exposer aucun prétexte, réduit en poudre d'un mot le Corps qui la minute d'auparavant balançoit ses volontés, & partageoit très-réellement son pouvoir.

Et même par une fatalité singulière qui semble vouloir que tout ce qui porte l'empreinte d'une puissance absolue & despotique, soit aussi, en quelque sorte, flétri par l'apparence de la fausseté, par l'emploi d'une sorte de duplicité qui ne lui est pas nécessaire, cette démarche foudroyante est ordinairement précédée par une autre qui semble annoncer des intentions toutes contraires. Le Roi quelque tems avant *proroge le Parlement*, c'est-à-dire, qu'il assigne à la

Compagnie dont la mort eſt déterminée dans ſes idées, & qui ne doit plus revoir le jour, un terme fixe, où elle doit continuer l'exercice de ſes fonctions : ici c'eſt au 6 *Avril* qu'étoit fixé ce terme favorable, & c'eſt le 25 Mars qu'eſt intervenu l'ordre deſtructeur émané de la même bouche.

Ces petites ſupercheries, trop univerſellement naturaliſées dans les opérations des Cours, ne ſont pas aſſez utiles, pour qu'on les conſerve avec tant de ſcrupule. Il n'y avoit pas un valet d'auberge dans les trois royaumes qui ne sût que la fin de *Mars* ſeroit fatale au *Parlement* ; qu'il ne ſurvivroit pas aux vacances qu'on lui accordoit ; qu'il ne verroit pas le terme indiqué pour ſa rentrée : il ſemble que le Monarque auroit pu ſe diſpenſer en le congédiant de lui préſenter cette rentrée illuſoire. Des bouches dont aucune parole n'eſt ſans conſéquence, ne devroient jamais en prononcer de légères ; bien moins encore de trompeuſes.

Quoi qu'il en ſoit, voici la traduction littérale du reſcript par lequel le Roi de la *Grande-Bretagne* fait rentrer, quand il lui plaît, le Corps repréſentant de la Nation dans le néant, preſque auſſi promptement, pour ainſi dire, que Dieu en a une fois tiré la lumière.

« DE

DE PAR LE ROI.

Proclamation pour dissoudre le présent PARLEMENT, *& ordonner la convocation d'un autre.*

GEORGE, *Roi,*

« AYANT, d'après, & avec l'avis de notre « Conseil Privé, jugé nécessaire de dissoudre le « présent Parlement, qui se trouve maintenant « prorogé au Mardi 6 Avril prochain, nous « fesons à cet effet publier la présente Procla- « mation Royale, & dissolvons en conséquence « ledit Parlement. Les Lords spirituels & tem- « porels ; les Barons, Citadins, les Représen- « tans des Bourgs & des Comtés de la *Chambre* « *des Communes*, sont dispensés de se représenter « le dit jour du 6 Avril prochain.

« Mais voulant, & entendant rassembler « notre Peuple le plus tôt possible, & prendre « ses avis en Parlement, nous notifions à tous « nos fidèles sujets que notre volonté royale, & « notre plaisir est de convoquer un nouveau « Parlement : de plus nous déclarons que, de « l'avis de notre Privé Conseil, nous avons au- « jourdhui commandé à notre Chancelier de la « *Grande-Bretagne* d'expédier des ordres en due « forme, pour cette convocation ; lesquels « ordres doivent avoir leur entière exécution à « dater du vendredi 26 du présent mois de Mars, « jusqu'au mardi 18 du mois de Mai suivant.

« Donné dans notre Cour, &c. »

Ni l'*Europe*, comme on le voit, ni même l'*Asie* n'ont de Souverain qui tienne un langage plus absolu; mais ailleurs ce langage ne seroit que le préliminaire du despotisme: ici il en est le terme: la Couronne ayant en quelque sorte épuisé son pouvoir par l'extinction du défunt Parlement, n'a plus aucune influence légale & directe sur celui qui va naître.

Si elle contribue à déterminer quelques élections, ce n'est, comme les autres grans propriétaires, que par des manœuvres secrètes: c'est en gagnant des voix, & non pas en les forçant. Le Roi & ses Ministres peuvent assurer la préférence, par le suffrage apparent du Peuple, à un grand nombre de leurs créatures; mais ils ne font en cela que ce qui est également au pouvoir de tous les hommes opulens ou accrédités, à qui la richesse, ou de nombreuses liaisons donnent le même ascendant sur les bourgs, ou les villes qui ont le droit de nommer des Députés.

Ce droit est departi très-inégalement, très-injustement même; il n'est point proportionné à la grandeur des lieux, ni au nombre de leurs habitans. L'ancien *Londres*, la *Cité* de ce nom proprement dite, peuplée de 5 à 600,000 ames, n'envoie au *Parlement* que quatre Représentans: celle de *Westminster*, qui en est une dépendance, une annexe presque aussi considérable, n'en nomme que deux.

Toutes les autres grandes villes du royaume sont bornées à ce même nombre au plus: des

hameaux qui n'ont pas quatre maiſons ont le même privilège, occupent le même eſpace dans la repréſentation parlementaire : il ſe trouve de grandes villes qui en ſont totalement exclues.

Cette inégalité a occaſionné dans tous les tems de très-grans murmures : on a paru plusieurs fois, & ſur-tout ces derniers tems, vouloir la réformer : ce projet, quoique très-chaudement appuyé, a toujours échoué : on a oppoſé que les affaires avoient bien été juſqu'à préſent, même avec cette imperfection, & qu'il valoit mieux ſupporter des abus inhérens, incorporés par le tems à la conſtitution, que de faire naître, en y touchant pour la corriger, l'envie d'y toucher pour l'altérer.

Cette défaite n'étoit qu'un prétexte illuſoire : une réforme deſirée par le Peuple, opérée par le Peuple lui-même, ne peut jamais être ſuppoſée une altération dans la conſtitution : ici, au lieu même d'être une réforme, ce ſeroit plutôt une reſtauration, un retour à l'ancien état des choſes. Par le cours des années, des villes qui n'exiſtoient pas autrefois ſe ſont formées : de grandes qui exiſtoient autrefois ſe ſont détruites : il eſt clair que tranſporter aux premières les droits que celles-ci ne ſont plus en état d'exercer, c'eſt rétablir l'ordre, & non pas innover : cependant le projet a toujours été rejetté : il n'eſt pas difficile d'en ſentir les raiſons ; mais ce n'eſt pas ici le lieu de les développer.

Si la part pour laquelle les villes ſont admiſes chacune dans la députation générale n'eſt pas

proportionnée à la justice plus qu'au bon sens, celle de leurs habitans en particulier dans le droit d'élire les Députés même est soumise aux mêmes caprices, aux mêmes irrégularités : ici tous les habitans indistinctement ont celui de concourir à la nomination : là le nombre des électeurs est restreint avec une jalousie, une rigueur, dont il est étonnant qu'on ne se plaigne pas.

A *Londres*, par exemple, on ne compte qu'environ 8000 bourgeois qui puissent entrer dans ce conclave municipal : il n'est point formé de tous les citoyens, mais seulement des membres de certaines corporations exclusivement favorisées.

A *Westminster* on admet au *poll*, c'est-à-dire au droit de donner sa voix pour l'élection, tous les habitans de son enceinte indistinctement qui sont locataires d'une maison en leur nom, & inscrits sur les registres des taxes. Si l'extension illimitée de *Westminster* est plus conforme à l'équité naturelle que la restriction privative de *Londres*, elle occasionne plus de scènes bruyantes, & une scène plus voisine du désordre.

Le jour où l'on doit commencer à recueillir les voix est fixé & indiqué, en vertu des ordres de la *Chancellerie* dont parle la proclamation, par les *Shérifs*, espèces de sous-Magistrats civils, chargés de la partie active de la Police, & en général de l'exécution de tout

ce qui y est relatif. Dans l'intervalle on voit arriver en *Angleterre* ce qui se passoit à *Rome*, quand l'élection des magistrats approchoit : les citoyens que leur ambition, leurs talens, ou le bien public portoient à desirer les charges, sollicitoient les suffrages du Peuple, seuls capables de leur ouvrir l'entrée de cette souveraineté passagère : il falloit caresser ces fiers électeurs pour obtenir d'eux le droit de leur commander, & s'humilier devant eux pour s'élever au-dessus d'eux.

C'est bien aussi ce qui se passe dans les monarchies : mais les brigues y sont plus secrètes ; elles ont pour objet les gens *comme il faut*, c'est-à-dire trop souvent les gens *comme il ne faudroit pas*. Quoique souvent elles réduisent à des démarches bien plus fâcheuses pour l'amour-propre, elles semblent cependant ne pas tant lui répugner, parce qu'elles ont moins de témoins.

Ici elles sont publiques ; & c'est réellement au Peuple, à la bourgeoisie qu'elles s'adressent. Le soleil éclaire les instances des Candidats : mais on prétend qu'on lui dérobe souvent, comme ailleurs, les moyens employés pour les rendre efficaces.

Chacun d'eux doit parcourir toutes les maisons qui sont censées recéler le propriétaire d'une voix ; & ils s'acquittent de ce devoir pénible ; mais souvent leurs amis les soulagent, & se chargent d'une partie du *canvas* (*o*).

(*o*) C'est le mot *Anglois* qui signifie *briguer*, solliciter les suffrages en cette occasion : je suis surpris que les

Ce préliminaire indispensable des élections a été signalé ici par une singularité qui n'avoit pas

---

gazettes, & la multitude de *François* qui depuis quelque tems visitent cette île, n'aient pas encore fait à leur langue le stérile présent de ce terme. Il vaudroit bien celui de *coalition*, & beaucoup mieux que celui de *popularité*, qu'ils semblent tous affecter d'adopter en parlant, & même en écrivant, quoique ce soit en *François* un véritable contre-sens.

Sans doute les *Anglois*, en dérivant ce mot de la source même, en tirant de *populus popularity*, ont eu droit d'y attacher la signification qui leur plaisoit, & de l'employer à exprimer l'amour du Peuple pour un homme en place, ou riche. Mais en *François* il signifie de tems immémorial précisément le contraire : un homme *populaire* dans cet idiôme est un homme affable, *qui aime le peuple* : il est donc ridicule d'y faire rentrer ce même mot, doué d'un sens directement opposé à celui dont il y est déjà en possession. Je suis toujours choqué d'entendre un *François* dire que M. *Fox* a perdu *sa popularité*, ou qu'il l'a regagnée, & l'écrire : gratifier ainsi sa langue, c'est la corrompre ridiculement.

Il en faut dire autant de *scrutin*, que nous sommes également menacés de voir dénaturer, & s'approprier à une idée absolument contraire à celle qu'il nous présente aujourdhui : il signifie en *François* une manière *secrète* de recueillir les voix dans les assemblées où la pluralité emporte la décision ; on y procède ou par des billets, ou par des boules dont la couleur désigne l'opinion du votant. En *Anglois* il signifie une révision *publique* des suffrages donnés verbalement. Il dérive de *scrutari*, chercher, pénétrer : laissons aux *Anglois* leur *scrutiny*, qui est raisonnable & énergique ; mais ne le

encore eu lieu. M. *Fox*, Député ci-devant pour la ville de *Westminster*, avoit essuyé vers la fin du dernier Parlement plusieurs attaques qui sembloient rendre problématique l'attachement du peuple pour lui. Cependant cet attachement avoit été un de ses titres & de ses appuis : il y avoit si bien compté qu'il s'étoit donné à lui-même le surnom honorable d'*Homme du Peuple* : ses rivaux étoient résolus de le lui faire perdre en lui enlevant la nomination de la ville qui sembloit le justifier.

Par la même raison il devoit attacher à s'y perpétuer une grande importance. Il avoit contre lui un parti puissant : ses amis le secondoient avec toutes leurs forces, & tout leur courage. Une des plus aimables femmes de l'*Angleterre*, aussi distinguée dans la Noblesse par son rang, que dans son sexe par ses charmes personnels, n'a pas craint de s'associer à cette fonction pénible : elle a pris sur elle d'aller solliciter les suffrages en faveur d'un homme cher à son mari, à sa famille, & vivement soutenu de tout ce qui l'entouroit elle-même.

Le parti que ce secours imprévu déconcertoit a cherché à s'en venger par des insultes grossières, & des propos peu ménagés. On a employé

---

traduisons point par notre *scrutin*, qui non-seulement n'y répond pas, mais dit le contraire directement. C'est la paresse & l'inexactitude qui produisent ces mêlanges ridicules ; ils appauvrissent une langue sans honorer l'autre.

contre elle, à son tour, cette ressource dont j'ai déjà parlé, des vaudevilles en gravures. Si quelques-unes de ces productions de la malignité vindicative ont arraché quelquefois un sourire aux honnêtes gens désintéressés, d'autres n'ont excité avec raison que leur indignation.

Mais les zélateurs austères de la sévérité des anciennes mœurs en déploroient la décadence avec amertume : ils blâmoient la charmante protectrice de M. *Fox* d'avoir introduit sur cette scène un rôle qu'on n'y avoit pas encore vu, & autorisé son sexe à entrer dans une sorte d'intrigue qu'il s'étoit jusqu'ici interdite en *Angleterre* ; ils prétendoient que la régie politique de leur île n'avoit été si bien administrée jusqu'à présent que parce que les femmes ne s'en mêloient pas : au lieu que désormais, enhardies par un exemple si imposant, elles voudront, disoient-ils, y participer, comme elles le font dans la nation de l'*Europe* la plus distinguée par leur empire & ses désastres. Après avoir contribué à faire nommer les Régisseurs de la nation, elles voudront les diriger eux-mêmes ; ambition de laquelle ces censeurs impitoyables voyoient résulter la perte des mœurs & celle de la nation.

Ce rigorisme a trouvé moins de partisans que les sollicitations qui en étoient l'objet n'ont donné de voix à M. *Fox* : aux yeux des observateurs désintéressés il paroîtra déceler plus d'humeur que de raison ou de sagacité. Le

tableau du Miniftère, & peut-être du Parlement *Anglois* depuis vingt ans, ne prouve pas que l'exclufion de l'influence des femmes lui ait été fort profitable, & l'exemple actuel de la *Ruffie* eft au moins une raifon de douter fi une politique contraire ne lui auroit pas été plus utile.

Quoi qu'il en foit, à ces follicitations perfonnelles on joint d'autres manières de gagner les cœurs, & de s'affurer les fuffrages : on prétend qu'autrefois on les achetoit tout fimplement en *efpèces*. Ce marché, dit-on, ne peut plus avoir lieu : il y a en effet un nouvel Acte du Parlement qui le profcrit ; mais il avoit déjà effuyé plus d'une profcription du même genre : toujours défendu comme la *contrebande*, il avoit toujours fubfifté comme elle. Seroit-ce la pureté des mœurs actuelles qui auroit rendu la dernière interdiction plus efficace ?

Mais à ce moyen expéditif, on peut impunément en fubftituer d'autres qui ont auffi leur énergie : tous les rendez-vous pour traiter de cette grande affaire font affignés dans des *tavernes :* j'ai déjà obfervé autrefois que ce mot, peu honnête en *François*, n'a rien d'indécent dans les ufages *Anglois :* il ne fignifie point un cabaret crapuleux. Quoique ces fortes de lieux puiffent quelquefois, comme tous ceux où règnent les plaifirs phyfiques, devenir le théâtre de quelques orgies, ils ne font pas cependant dévoués aux excès.

Ce ſont des lieux d'aſſemblée qui n'inſpirent aucune répugnance aux honnêtes gens ; & comme ils renferment ordinairement ici des ſalles très-vaſtes, c'eſt un premier avantage qui les rend utiles dans l'occaſion dont il s'agit : la commodité d'avoir toujours ſous ſa main des rafraîchiſſemens, des dîners, & l'emplacement néceſſaire pour y traiter à la fois les plus nombreuſes compagnies, eſt une ſeconde raiſon qui en détermine le choix : c'eſt donc dans des *tavernes* qu'on ſe réunit.

Chaque parti, chaque Candidat a les ſiennes, qui ſont annoncées dans les papiers publics : on place à la porte tout le tems de l'élection leurs étendards, avec leurs noms & leurs deviſes. Il y en a de différens ordres : dans les unes le peuple boit *gratuitement* ; dans les autres les honnêtes gens, les bons bourgeois dînent avec les Chefs, avec le Candidat qu'ils favoriſent, pour leur argent.

Ce mêlange de gloutonnerie & de faction, de repas & de politique, préſente dans le récit quelque choſe de ſingulier, de biſarre, de rebutant, ſi l'on veut : il eſt très-vrai cependant que dans la pratique, & quand on en eſt témoin ſoi-même, on n'y trouve rien que de très-naturel : il en réſulte un air général de concorde, de ſatisfaction, & ſur-tout d'égalité, de liberté qui plaît à tous les cœurs capables de s'affecter encore de ces ſentimens, & ſouvent aux étrangers même qui ſeroient bien fâchés de les retrouver dans leurs propres pays.

Enfin arrive le jour où doit s'ouvrir le *poll*, c'eſt-à-dire la réception des voix : j'ai été préſent à cette cérémonie pour la ville de *Weſtminſter*, lieu où ſe trouve ſituée ma maiſon : je n'ai point vu de ſpectacle qui m'ait cauſé une émotion plus vive, qui m'ait paru, d'après mon expérience, plus propre à élever l'ame.

Les rues & les fenêtres étoient remplies de ſpectateurs de tout âge & de tout ſexe, tous animés par un intérêt perſonnel, ou par la ſimple curioſité, & par l'émotion générale qu'ils ne pouvoient s'empêcher de partager : chaque Candidat arrivoit d'un côté différent, en carroſſe, précédé d'une longue file de ſes amis, ou de ſes créatures, à pied, ayant pour la plupart des cocardes à leurs chapeaux, dont la couleur déſignoit d'avance leur opinion.

On portoit devant eux pluſieurs drapeaux peints, brodés de leurs noms, de leurs deviſes, avec quelques mots qui contenoient des alluſions aux reproches qu'on pouvoit faire à leurs rivaux : c'étoit une eſpèce de harangue indirecte, & adroite, adreſſée encore au peuple dans ce moment déciſif.

La marche étoit tranquille, majeſtueuſe, régulière, ſans *gardes*, ſans *police*, ſans tout cet attirail ignominieux & funeſte qui produit ſouvent ailleurs les dangers qu'on le croit propre à écarter ; & quand on ſongeoit que ces électeurs alloient librement conſigner dans un regiſtre public leur vœu qui ſeroit reçu, compté, ſans

différence de rangs, d'état, &c. ; que de la pluralité résulteroit pour l'homme qui en seroit honoré un caractère sacré, une espèce de sacerdoce qui l'associeroit aux fonctions de la royauté, au droit d'établir des loix, de veiller au bonheur, à la sûreté, à la défense légale de tous ces individus dont il alloit, par leur volonté propre, devenir l'organe, il étoit impossible de ne pas se sentir à la fois attendri & transporté. La *Monarchie* a d'autres pompes, d'autres fêtes, d'autres formalités : elle n'a point celles-là.

Les autres jours ont été moins paisibles en apparence, plus tumultueux : il ne s'y est cependant rien passé sous mes yeux qui ait réellement dérogé à cette belle & touchante ouverture. Les papiers publics ont parlé de séditions, de batailles, d'assassinats : on a même donné à ce sujet, dans les Gazettes étrangères, des détails qui ont été parfaitement ignorés à *Londres*.

Il faut distinguer entre les acclamations bruyantes, tumultueuses même d'un peuple libre, dont rien ne contraint les mouvemens, pour qui le droit de manifester toutes les impressions qu'il reçoit est une jouissance habituelle, & l'emportement féroce d'un peuple toujours enchaîné, qui se porte aux plus affreux excès dans les courts intervalles où il parvient à rompre quelques-uns de ses fers.

Ici la populace même a le sentiment de sa liberté : elle est instruite que pour la conserver il ne faut pas la compromettre : elle ménage

donc ceux qui y ſont aſſociés, qui de leur côté ont les mêmes égards : tout ce qui n'eſt pas défendu par la loi, comme les cris, les huées, toutes les eſpèces de démonſtrations éclatantes de joie ou de zèle ſont en uſage : les différens partis les emploient chacun à leur tour. Les attroupemens n'étant pas non plus interdits, ils ont lieu entre tous ceux qu'une même opinion, ou des intérêts quelconques réuniſſent.

Ces grouppes oppoſés ont ſur-tout aux yeux des étrangers une apparence menaçante & guerrière qui leur ſemble toujours préſager des combats : ils en produiroient ſans doute entre d'autres hommes à qui leur indépendance même ne rappelleroit pas ſans ceſſe la loi à laquelle ils la doivent, & qui n'auroient pas la philoſophie pratique familière aux *Anglois*, qui leur apprend que ſi cette loi permet les clameurs, elle défend les coups. Placez des *François* dans la même poſition, au bout d'un quart d'heure vous verrez le ſang ruiſſeler. Ici, en ſix ſemaines de diſputes journalières, d'intérêts chaudement débattus, de huées ſouvent effrayantes par leur fracas & leur durée, il n'y a eu que deux momens un peu orageux où les Officiers civils ont été obligés d'appeller un appareil militaire à leur ſecours ; & encore le déſordre naiſſant s'eſt-il diſſipé de lui-même, par la perſuaſion, plutôt que par la force.

Une remarque intéreſſante, c'eſt que dans cette multitude ſi échauffée, dont ſouvent les

éclats reſſembloient à la fureur, il n'y avoit pas une arme digne de ce nom, pas une épée, pas un piſtolet : des cannes, de courts bâtons tout au plus, étoient l'unique reſſource des champions qui ſembloient annoncer le plus d'animoſité. C'eſt une reſſemblance de plus qu'a le *PEUPLE Anglois* avec le *PEUPLE Romain* : l'uſage barbare & dangereux de porter dans le commerce ordinaire de la vie les inſtrumens meurtriers dont le droit de la guerre arme les héros, eſt entièrement inconnu dans notre île, & les bourgeois n'y ont recours en aucun tems.

Ce n'eſt pas qu'avec ces cannes, ces bâtons, on ne pût très-bien y ſuppléer : l'hiſtoire nous apprend qu'en plus d'une occaſion, comme à la mort du premier des *Gracches*, par exemple, ces inſtrumens pacifiques ont coûté la vie à pluſieurs milliers d'hommes : mais ici la reſſemblance n'a pas été juſques-là : & ſi les *Anglois* ſe ſont montrés *Romains* par la liberté de déclarer leurs opinions, par l'attachement à leurs uſages, par le dévouement aux Candidats dont ils avoient embraſſé le parti, il ne l'ont pas été juſqu'à enſanglanter la ſcène conſacrée à la collection légale de leurs ſuffrages.

La manière de recueillir ces ſuffrages eſt très-ſimple. On conſtruit en quelques endroits, comme à *Londres*, dans une vaſte ſalle, en d'autres, comme à *Weſtminſter*, dans une place publique, une eſpèce d'amphithéâtre à deux gradins : ſur la partie la plus élevée ſe placent les

Candidats avec leurs amis ; au-deſſous ſont les officiers chargés de recevoir les voix, & de les inſcrire ſur les regiſtres dont ils ſont munis.

Les électeurs ſe préſentent au bas de cette eſpèce d'eſtrade ; ils entrent d'un côté ; ils ſortent de l'autre : en paſſant, ils diſent leurs noms, & celui du Candidat qu'ils adoptent. Ceux-ci qui ſont attentifs à chaque vœu, le ſont auſſi à donner une marque de reconnoiſſance par un ſalut honnête, quand ce vœu les concerne. Ils ont par eux-mêmes, & par leurs amis, le droit de ſurveiller les regiſtres, & de ſuivre les inſcriptions.

A *Rome* les électeurs étoient diviſés par *Tribus*, & par *Centuries :* nous n'avons pas une idée bien nette du procédé des nominations : les auteurs anciens n'ont pas prévu que ce qu'ils en diſoient deviendroit obſcur avec le tems, quand leurs lecteurs n'auroient plus, pour s'aider à les comprendre, les ſecours familiers aux contemporains.

Ici on a adopté une forme très-aiſée à concevoir : ce qui conſtitue le droit de concourir aux élections, c'eſt d'occuper une maiſon en ſon propre nom, & de payer les *taxes* qui ſont une ſuite de cette habitation. Ces taxes s'impoſent par les officiers des *paroiſſes*, qui ont en conſéquence des regiſtres où ſont inſcrits les noms de tous leurs habitans : & c'eſt à eux même qu'on confie le ſoin de recevoir le vœu de chacun de ceux qui ſe préſentent comme ayant le droit de le donner.

Mais au milieu d'une si grande multitude, & du fracas qui en est inséparable, leur vigilance pouvant être encore aisément trompée, si un Candidat a lieu de soupçonner qu'il s'est glissé en faveur de ses rivaux quelques suffrages frauduleux, donnés par des électeurs qui n'avoient pas les qualités requises, il a le droit de demander ce qu'on appelle un *scrutiny*, c'est-à-dire une révision : alors les registres du *poll* sont soumis à une revue rigoureuse, & tous les noms discutés, ainsi que la prérogative de ceux qui les portent, avec une scrupuleuse exactitude.

On emploie rarement cette ressource, parce que les frais en sont à la charge de celui qui la demande, & qu'elle est très-coûteuse : on croit cependant qu'elle aura lieu cette année en plus d'un endroit : quand elle est exigée, elle ne suspend point l'effet du *poll* ; & si le Parlement s'ouvre avant que le *scrutiny* soit terminé, celui qui a eu la pluralité d'abord au *poll* n'en entre pas moins en exercice, sauf à céder sa place, si par l'évènement il se trouve l'avoir illégalement acquise.

Mais il est bon d'observer que ni ces manœuvres, ni leur effet, ni même leur inutilité n'emportent de tache pour ceux qui en ont été ou les objets, ou les instrumens. On s'en permet même qui paroîtroient par-tout ailleurs aussi honteuses qu'extravagantes, aussi folles que criminelles.

Par exemple, à *Westminster* on ne comptoit que trois Candidats ; le Lord *Hood*, un des Commandans

mandans qui ſe ſont le plus ſignalés à la mémorable journée du 12 Avril 1782, M. *Fox*, & le Chevalier *Wray*. Le Lord *Hood* a eu la pluralité ſans conteſtation : mais le Chevalier *Wray* ayant d'abord eu du déſavantage, ſes partiſans ont employé contre l'ancien Miniſtre, ſon véritable adverſaire, les plus inconcevables artifices.

Ils ont fait imprimer, afficher en public, que M. *Fox* étoit l'ennemi, non-ſeulement de la Couronne, & de la Liberté, mais de la Nation; "Qu'il avoit été complice de l'incendiaire pendu " il y a trois ans à *Portſmouth*, pour avoir voulu " brûler l'arſenal ; qu'il lui avoit donné 2000 " guinées pour l'engager à cet attentat."

Une pareille accuſation étoit le comble de l'abſurdité : par-tout ailleurs elle auroit donné ouverture à un procès criminel très-ſérieux, & très-fondé : ici elle a été regardée comme un tour d'adreſſe ingénieux, très-bon pour occuper la ſcène un moment, & dérober quelques ſuffrages au prétendu coupable.

Quand *Monteſquieu* a dit que l'*honneur* n'étoit point le reſſort des républiques, & qu'il conſtituoit eſſentiellement celui des *monarchies*, il n'a certainement pas eu raiſon : il a été ſéduit par le deſir d'établir une diviſion frappante, autant que chimérique : mais il auroit parlé avec juſteſſe, s'il avoit dit que dans les gouvernemens républicains on eſt moins délicat ſur le *point d'honneur*; qu'on y paſſe ſans conſéquence ſur une infinité de choſes qui pénètrent

vivement les esclaves formalistes de l'étiquète monarchique : & rien n'est plus naturel.

Ceux-ci, leur existence entière dépend souvent d'un propos, d'un soupçon contre lequel ils ne seront jamais peut-être admis à se justifier ; souvent d'une plaisanterie maligne qui produit un effet durable, contre des hommes frivoles dont le plus grand mérite est presque toujours l'adresse à manier cette arme frivole, & dangereuse comme eux : ils doivent donc trembler toujours de ce que l'on dit d'eux, plus encore que de ce que l'on en pense, s'allarmer d'un geste de mépris, s'épouvanter d'un ridicule : il ne leur est jamais permis de se tranquilliser sur une imputation, sous prétexte qu'elle est absurde, puisque pour les perdre il ne faut que placer une bouche audacieuse qui la hasarde à côté d'une oreille crédule qui la reçoive.

Des Républicains ayant toujours la liberté de se défendre ; sachant qu'une inculpation sans preuve est un coup sans effet ; tirant eux-mêmes du droit de parler & d'écrire sans gêne assez d'avantage pour se croire intéressés à en tolérer même les abus, ne s'en allarment guère. Une feuille de rose pliée peut déchirer la peau d'un *Sibarite* : le plus rude choc n'entame point celle d'un homme robuste, accoutumé à braver les injures de l'air.

La durée d'un *poll* n'a point de terme fixe : elle devroit être naturellement proportionnée au nombre de voix à recueillir : mais bien

des circonſtances peuvent ou l'étendre, ou la raccourcir : celui de *Weſtminſter*, cette année, a duré ſept ſemaines : il vient d'être fermé aujourdhui, 17 Mai. On ſe ſouvient d'un autre dans la même ville qui a duré, de nos jours, plus de trois mois. Il s'agiſſoit alors du Lord *Trentham*, maintenant Lord *Gower*, qu'un parti puiſſant ſoutenoit auſſi contre un autre parti : mais il avoit la Cour pour lui : c'étoit préciſément l'inverſe de ce qui ſe paſſe en ce moment.

En général on regarde comme une règle conſtante que le *poll* ſeroit fermé & le droit d'élire preſcrit, s'il ſe paſſoit un jour entier, excepté le Dimanche, ſans qu'on y procédât, & même ſi les jours ordinaires il s'écouloit une heure du tems deſtiné à l'aſſemblée, c'eſt-à-dire entre neuf heures du *matin* & trois heures de l'*après-midi*, ſans qu'il ſe préſentât un ſeul électeur : c'eſt aux Candidats qui ont intérêt de ſe ménager le tems de faire ſurvenir de nouveaux ſuffrages en leur faveur, à s'arranger de manière à reculer toujours le terme fatal, en apoſtant d'eſpace en eſpace des voix qui préviennent la clôture.

Quand enfin elle arrive, ſoit de l'aveu des Candidats, ſoit faute de combattans, le *Shérif*, d'après le relevé des regiſtres, déclare à qui la ſupériorité eſt dévolue ; & cette opération eſt facile. Chaque ſoir on a fait, on a rendu public le calcul reſpectif des voix : toutes les gazettes l'ont

répété le lendemain : le peuple en fait donc le progrès ; il en connoît d'avance l'issue. L'intervention du *Shérif* n'est nécessaire que pour donner la sanction légale à ce qui est déjà connu de tout le monde.

Le Candidat vainqueur n'a pas besoin d'un autre titre pour être investi de sa dignité, & il en prend possession en se fesant inscrire dans les registres du Parlement, à l'instant de son ouverture.

Mais quand il y a eu, comme ici, ce qu'on appelle une *opposition*, c'est-à-dire une concurrence vive, le parti qui a gagné la supériorité fait vivement éclater sa joie ; & la clôture du *poll* est accompagnée d'une cérémonie éclatante, aussi pompeuse, aussi honorable à la Liberté, aussi propre à plaire aux ames susceptibles de quelque élévation, que celle dont j'ai parlé à l'ouverture : j'en ai été spectateur à *Bristol*, & ici ; & dans les deux endroits l'appareil, la sensation ont été les mêmes.

Mais ici l'ordre a été encore plus grand, quoique la fermentation fût encore plus violente ; il y avoit cependant lieu, en apparence, de craindre enfin quelque rixe vraiment funeste : on pouvoit trembler que l'humiliation de l'un des partis, & l'ivresse de l'autre ne produisissent un choc meurtrier au moment où la déclaration du *Shérif* alloit fixer la victoire.

Cette crainte étoit d'autant plus fondée, que huit jours auparavant, dans une rencontre bien moins férieufe, un Officier civil avoit été réellement affommé à coups de bâton, fur la place même des élections : à la vérité la caufe de cet accident n'eft pas encore éclaircie : on ignore s'il n'eft pas le fruit de l'imprudence du mort, plus que de la fureur des partis ; mais ce meurtre autorifoit à redouter pour aujourdhui une effervefcence, & des fuites encore plus tragiques : il n'y a pas même eu l'apparence d'un défordre.

Le parti vainqueur a fignalé fa joie fans la fouiller par aucun excès : le parti vaincu a eu la fageffe de déguifer fon reffentiment, ou d'en faire le facrifice aux *droits du Peuple*, que l'on prétendoit en effet établir des deux côtés : & cette fête, avec la grandeur attendriffante d'un véritable triomphe, a encore eu le mérite de n'occafionner que des cris de joie & d'applaudiffement.

Le fuccès donne des amis ici comme ailleurs : M. *Fox* ayant emporté l'avantage, la foule de ceux qui fe montroient fes partifans étoit bien plus nombreufe encore que le jour de l'ouverture du *poll*, dont j'ai fait la defcription. Un détachement de cavaliers commençoit la marche : fuivoient les étendarts de chacune des paroiffes dont les vœux ont opéré l'élection du Candidat, tous accompagnés des principaux électeurs de ces paroiffes, à pied, & une longue baguette blanche à la main.

Après ces étendarts paroissoient ceux de M. *Fox* même, dont j'ai parlé ; mais on en distinguoit un nouveau, de satin blanc, avec ces mots : *SACRED TO FEMALE PATRIOTISM : Consacré au patriotisme du beau sexe.* C'étoit tout à la fois un hommage rendu par la reconnoissance au zèle de la Duchesse de *Devonshire*, une justification de ses démarches, & une indemnité équitable des désagrémens auxquels elles l'ont exposée.

Une autre cavalcade précédoit une troupe couronnée de lauriers & mêlée d'instrumens de musique : elle marchoit immédiatement devant le Triomphateur, porté par un nombre d'hommes robustes dans un fauteuil entouré de trois côtés d'un épais feuillage de laurier : il étoit suivi par des carrosses à six chevaux, vuides, mais également ornés de festons de laurier, & indiquant par les livrées des domestiques les maisons puissantes auxquelles ils appartenoient. Enfin la marche se terminoit par une cavalerie plus nombreuse encore, composée indistinctement, comme les précédentes, de citoyens de tous les états, tous unis par un sentiment commun, qui, oubliant les distinctions du rang, n'offrant que l'expression générale de la joie & de l'égalité, formoient avec cette foule immense que présentoient les rues & les fenêtres des maisons, un spectacle aussi singulier qu'intéressant : tous les cœurs se dilatoient ; tous les yeux se remplissoient de ces larmes douces qui sont un des symptômes les plus assurés de la satisfaction intérieure.

Cette satisfaction étoit encore plus vive chez ceux qui songeoient que cet hommage public s'adressoit à un simple particulier, sans dignités, sans pouvoir, soutenu uniquement par son courage, par le zèle & le dévouement de l'amitié ; que le même homme objet de ce concours, de ces honneurs ; ainsi récompensé de son dévouement au *Peuple*, de son opposition aux *Ministres*, auroit par-tout ailleurs gémi, qu'il auroit terminé ses jours peut-être dans un cachot ; qu'au lieu de cette pompe qui sembloit l'élever au-dessus du sort d'un homme, un ordre arbitraire l'auroit précipité avec ignominie dans les abîmes de la *Bastille*, de *Spandaw*, dans les déserts de la *Sibérie* ; abîmes, déserts où non-seulement l'amitié n'auroit pu le secourir, mais où elle auroit même tremblé de le réclamer, où il ne lui auroit pas été seulement permis de vérifier son existence ou sa destruction, &c. &c. &c.

Quel texte ! Comme il justifie l'orgueil des *Anglois* ! Comme il excuse la préférence que tant d'hommes honnêtes accordent, même involontairement, à leur constitution sur toutes les autres !

Ajoutons que sur le vaste terrain parcouru par cette foule, par ces cavalcades, par cette infanterie pacifique, & armée uniquement de sa joie, il n'y avoit pas même l'apparence de la contrainte, pas l'ombre d'une garde ni d'une bayonnette, pas l'idée d'une *Police* ; les voitures, les cavaliers, les hommes à pied étoient mêlés, sans cependant qu'il y eut de

confusion. La police se faisoit d'elle-même ; en paroissant ne s'occuper chacun que de soi, chacun s'occupoit si bien des autres, que dans ce tumulte extérieur, dans cette complication inconcevable de mouvemens tous arbitraires, & tous opposés ; dans ce choc très-réel d'intérêts & de sentimens, car enfin il est permis de soupçonner que tous les curieux n'étoient pas également les adorateurs de la divinité du jour, il n'est pas arrivé le moindre accident.

Souvenons-nous de ce qui se passe trop souvent ailleurs dans des circonstances cependant bien plus favorables : songeons à la scène horrible qui a souillé il y a bien peu d'années, dans une des plus grandes capitales de l'*Europe*, le mariage de l'héritier du trône : un seul des accessoires de la fête coûta au royaume autant d'hommes qu'une bataille : huit cens citoyens de tout sexe, de tout âge, foulés aux pieds, écrasés en un moment, péris, ou sur le champ même de ce désastre, ou peu après des suites de cette affreuse soirée, en éterniseront la mémoire : & cependant tout regorgeoit de gardes ; & il y avoit une police sévère, une police réputée active, une police certainement horriblement dispendieuse.

D'après ces exemples & ce parallèle, peut-on blâmer les *Anglois* de tenir à leur méthode ; de ne vouloir confier qu'au Peuple le soin de contenir le Peuple, & de réduire nettement l'utilité effective de la *Police* à l'exécution des *Lettres-de-Cachet* ?

Voilà toutes les formalités qui accompagnent la naiſſance & la mort de ces Compagnies célèbres, & redoutables, au Trône quand il ne ſait pas les ménager, aux Miniſtres quand ils ne ſavent pas les conduire, au Peuple quand elles ſe laiſſent malheureuſement aſſervir.

Car par un défaut contre lequel il eſt étonnant qu'aucun Ecrivain n'ait encore réclamé, la nation n'a aucun recours, aucune compenſation pour obvier à la prévarication de ſes Repréſentans, quand ils ſont capables d'en commettre. Le Roi diſſoud la *Chambre des Communes* quand il croit avoir à s'en plaindre ; la *Chambre des Pairs* enchaîne cette ſœur, ſouvent peu docile, quand ſes réſolutions lui déplaiſent, en refuſant d'y concourir : mais ſi le peuple eſt trahi par elle, ou par quelqu'un de ſes Membres, il ne peut s'en garantir. Une fois élus, ils ne ſont plus révocables : ce ſont vraiment des *inamovibles*.

On ne pourroit les déplacer que par une procédure longue, pénible, infructueuſe ſi le titre d'accuſation étoit préciſément leur condeſcendance pour les perſonnages autoriſés à qui il faudroit demander d'en faire juſtice. Auſſi autant les ſuffrages du peuple ſont ardemment, humblement ſollicités avant l'élection, autant ſon vœu eſt quelquefois dédaigné, quand elle eſt conſommée. Les Candidats ſont des amans dont les recherches ont toute la chaleur que peuvent inſpirer l'opulence & la beauté : ils n'omettent

rien pour gagner leur maîtresse : jusqu'au mariage

Ils la traitent de Reine ;
Mais après l'hyménée, ils sont Rois à leur tour.

D'après tout ce qui précède, on ne peut pas dire que cette constitution soit sans inconvéniens, & même sans défauts : tous les établissemens humains en ont ; mais il me semble qu'il est beau, consolant pour les *Anglois*, de rentrer, au moins tous les sept ans, dans un droit que tout le reste du genre humain a perdu, celui de nommer au Magistrat Suprême des Adjoints qui doivent le guider, au nom du *Peuple* ; de donner des modérateurs au pouvoir, de créer des bouches, qui non-seulement porteront aux pieds du Trône le vœu, les desirs de la Nation, mais forceront, s'il le faut, le Prince à les écouter, à y condescendre.

Voilà du moins le but de la constitution : il ne s'agit pas ici d'examiner jusqu'à quel point il est rempli : si les vues des électeurs sont aussi pures qu'elle les suppose, si les démarches des élus sont aussi nobles qu'elle l'ordonne : à quelque degré que la corruption, l'oubli des principes, l'accroissement du pouvoir écartent les uns & les autres des mesures prises pour assurer leur liberté respective, il en subsiste cependant quelques traces ; il en résulte des barrières contre toutes les espèces de tyrannies ; & le reste du monde connu n'en offre aucunes.

Enfin, quand il feroit vrai que la Liberté n'exiftât réellement pas ici plus qu'ailleurs, parce qu'il y exifte, comme ailleurs, des moyens d'en endormir les défenfeurs, ou d'en éluder les prérogatives, c'eft toujours beaucoup de la part des *Anglois* d'en avoir confervé l'image, d'en faire l'objet de leur culte, & de s'être maintenus dans la poffeffion de ces droits qui, en indiquant où étoit autrefois fon autel, peuvent toujours fervir de matériaux pour le reconftruire.

N. B. Si la malignité rapprochoit ce que je dis ici de la conftitution de l'*Angleterre*, de ce que j'en ai dit ailleurs ; fi elle fe promettoit par-là, comme elle l'a déjà hafardé, de me mettre en contradiction avec moi-même, & d'infpirer au Public de la défiance fur ma fincérité, fur la droiture de mes principes, ou fur leur juftice, j'efpère qu'elle n'y parviendroit pas.

En revenant ici, je n'ai point diffimulé que fur bien des points à cet égard j'avois changé d'opinion ; qu'après avoir acquis fur la forte de perfection dont les fociétés humaines font fufceptibles de bien triftes lumières ; après avoir été forcé de donner à la méditation deux années retranchées de ma vie, par une violence dont la première loi de ces contrées-ci eft de garantir leurs habitans, je ne manquerois pas le moment de faire à leur légiflation la réparation qui lui eft due, fur-tout par quiconque a été victime de ces violences qu'elle écarte.

L'Avis *qui suit, relatif à l'*Edition corrigée des Oeuvres de M. de Voltaire, *se trouve sur la couverture d'un Numéro LXXXII, imprimé* in-quarto, *qui a dû être distribué* gratuitement *à tous les Souscripteurs des* Annales. *Ne pouvant m'assurer si mes intentions à ce sujet seront remplies, quand ce Numéro-ci paroîtra, je crois devoir y consigner ce même Avis, devenu nécessaire d'un côté pour arrêter les souscriptions : elles se multiplient, sur-tout* hors de France *(singularité sur laquelle je ne fais pas de réflexion) avec un empressement qui excite ma reconnoissance autant que mes regrets.*

D'un autre côté, je me dois à moi-même d'essayer d'enchaîner, ou de faire rougir, s'il est possible, la malignité. Qui croiroit qu'une chose aussi simple que le projet d'une Edition corrigée des Oeuvres de M. de Voltaire *lui a encore fourni des ressources : elle a encore calomnié mes intentions & dénaturé mes vues, soit quand j'ai entrepris de les réaliser, soit quand j'y ai renoncé.*

Sans répondre aux Censeurs,
Car ce seroit chose infinie,

voici ce que j'ai à dire au Public sur mon projet & sur mon désistement.

AVIS

Sur l'Edition corrigée des Oeuvres de M. DE *VOLTAIRE.*

Quand j'ai conçu l'idée de cette Edition, quand je l'ai proposée au Public, j'ai voulu élever un monument utile au Public, & honorable à la mémoire de l'Ecrivain dont je me rendois l'Editeur. Je crois avoir prouvé dans le *Prospectus* relatif à cette entreprise, que l'exécution auroit eu ces deux effets : mais je n'avois pas prévu un obstacle qui me détermine à y renoncer sans plus attendre. Je n'avois pas imaginé que ce projet paisible, autant qu'honnête, compromettroit à la fois mon repos & mon honneur.

Malgré mes soins pour rassurer sur mon impartialité ; malgré l'exemple même que j'ai donné, dans l'*Examen*, de mon respect pour l'Auteur d'une part, & de ma franchise sur ses opinions de l'autre, je me vois exposé d'*avance* à des incursions contradictoires, il est vrai, mais qui, au lieu de me promettre des partisans & des défenseurs des deux côtés, ne m'annoncent que des ennemis. Dans une gazette *françoise* qui s'imprime à *Londres*, on m'a reproché d'abord de n'être pas d'accord avec moi-même, en entreprenant de faire sur les œuvres de M. de *Voltaire* ce que j'ai blâmé un Ecrivain moderne d'avoir opéré sur celles de *Quinaut* ; comme s'il y avoit la moindre comparaison entre une suppression motivée par les égards dus à la bienséance, aux mœurs, au culte ; suppression qui laisse dans toute leur intégrité les ouvrages de l'Auteur où ces objets ne sont pas compromis, en se bornant à épurer les autres ; & la réforme capricieuse des chefs-d'œuvres *liriques* du dernier siècle, dont celui-ci en aucun sens n'a pu approcher ; réforme qui n'avoit ni motif, ni utilité ; réforme qui

dénaturoit absolument l'Ecrivain mutilé, dont elle ne laissoit subsister que le nom. A cette critique de mauvaise foi, la *gazette* en ajoutoit une prématurée : j'allois, y disoit-on, *faire de M. de* VOLTAIRE *un* CAPUCIN.

Et dans le même tems, dans je ne sais quelle autre feuille qui s'imprime à *Luxembourg*, on assure que je ne suis pas digne de faire à la religion ce présent, parce que *je ne suis pas assez bon* CHRÉTIEN. On exhorte fort le Public à donner sur mon édition la préférence à une autre édition de *Suisse*, déjà réformée, très-religieuse ; & si bien réformée, si religieuse, que la *Pucelle* entière y est insérée ; ce qui est sans doute un morceau cher & précieux pour le folliculaire *Chrétien* de *Luxembourg*.

De ces imputations, l'une est ridicule, l'autre est atroce : je pourrois les mépriser : peut-être avec le tems les honnêtes gens feroient-ils justice de l'absurdité de l'une, du fanatisme hypocrite de l'autre : mais en attendant, aidées par des mains adroites autant qu'actives, qu'un intérêt assez vif engage à s'en armer, elles font impression. Elles trouvent des échos, des échos puissans même, & respectables d'ailleurs. Des hommes, des femmes à qui leur rang, leurs lumières, leurs bonnes intentions même devroient inspirer de la réserve, vont criant, les uns que mon projet est honteux & extravagant, les autres que je veux avoir l'air de défendre la religion sans y croire ; que je ne suis qu'un *Politique*.

Assurément si, en quelque matière que ce soit, j'ai jamais usé de *politique*, elle est bien désintéressée, & bien constante. Depuis environ quinze ans que j'ai eu le malheur de me mettre sous les yeux du Public, je ne crois pas m'être démenti un instant en quoi que ce soit,

ni dans mes principes, ni dans ma conduite: j'y persisterai, quant à ce qui me concerne personnellement: je continuerai dans mes propres ouvrages à conserver le même respect, *Politique* ou non, pour tous les objets qui en sont dignes. Si c'est le seul mérite qu'ils aient, ils ne le perdront pas.

J'avois cru pouvoir sans danger essayer de le communiquer aux productions d'un Ecrivain auxquelles il n'en manque pour ainsi dire point d'autre. Je me suis trompé. Je me désiste avec regret, mais sans balancer & sans retour. Je laisse le champ libre, soit aux *Philosophes* qui veulent avoir des *Voltaires* complets, & qui verront sans doute sans inquiétude dans les mains de leurs jeunes filles la *Pucelle*, la *Vieille* de *Candide*, &c. ou dans celles de leurs garçons le *Dîner du Comte de Boulainvilliers*, le *Frère Rigolet*, &c., soit aux bons *Chrétiens de Luxembourg*, qui porteront dans la réforme que j'avois méditée des mains plus pures, & plus heureuses.

Je prie les personnes qui se sont empressées de répondre à mon invitation de recevoir mes remerciemens, & de faire reprendre au bureau leur argent. Cet article même m'a encore valu des soupçons & des outrages. On a trouvé mon édition *trop chère*: on a insinué que mon vrai motif étoit le bénéfice qu'elle sembloit annoncer. Ma réponse est simple.

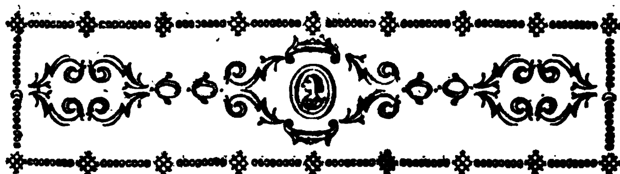
J'avois fixé le prix du volume, *argent* de *France*, à 6 liv.

Sur cette somme, les Libraires demandoient pour leur remise	1 l.	10 f.
Il m'en auroit coûté par volume, pour le port, d'ici à *Paris*		10
Pour la distribution depuis *Paris* jusques chez les Souscripteurs, ce qui est au-		

jourdhui en *France* l'objet d'un privilège exclusif		10
Le volume me revient ici à moi à près de	3	
Sur 6 livres par volume, j'en avois à débourser	5	10

Et il y a de plus les frais de *brochure*, de *bureau*, de *magasinage*; il y a les *avaries*, ce qu'on appelle les *incomplets*, & beaucoup d'autres détails inconnus qui rendent en général les entreprises de *libraire* très-hasardeuses, souvent très-infructueuses, sur-tout pour un particulier qui n'en fait pas métier, & qui n'en peut diriger les opérations que par des mains étrangères.





RESCRIPT IMPE'RIAL.

Adressé à tous les employés du Gouvernement, sur la manière de se comporter dans LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES.

En *France*, il y a quelques années, il s'étoit élevé un parti, éclipsé aujourdhui par les *ballons*, par le *magnétisme animal*, &c. mais qui a joui de même de la gloire de faire quelque tems fermenter presque aussi vivement les têtes graves de ce royaume ; d'agiter presque avec autant de violence les esprits réfléchis, comme on sait, dont il est rempli. Ce n'étoit pas la manière de nager dans l'air, ou de donner des coliques avec le bout du doigt, dont il s'occupoit : le but de ses mouvemens, de ses manœuvres, de ses efforts en écrits, en paroles, & en actions, étoit le *rétablissement de l'ordre naturel & essentiel des sociétés politiques*.

Le but étoit bon sans doute. Malheureusement les moyens étoient aussi ridicules que dangereux : & dans le nombre un des plus absurdes étoit la méthode adoptée par sistême, de mettre dans toutes *les loix* le législateur en con-

versation familière avec les sujets ; de faire du préambule de chaque édit, d'un côté, le panégyrique du Ministre rédacteur, & de l'autre, un catéchisme abrégé des articles de foi du parti ; d'y introduire le Souverain dissertant, argumentant sur le mal passé, sur le bien futur : enfin de transmuer en un verbiage puérile qui invitoit à l'examen, & par conséquent à la désobéissance, ces dispositions dont l'essence, quand une fois elles sont promulguées en forme *de loi*, est d'exiger une docilité aveugle, & d'exclurre, dans la pratique, l'idée même de la discussion.

J'ai pris autrefois la liberté d'attaquer ce délire (*) : j'ai prouvé qu'il étoit contraire aux plus simples, aux plus saines notions de la politique ; qu'il compromettoit *l'ordre naturel & essentiel des sociétés*, autant que la dignité des Trônes ; j'ai fait voir que d'un côté la multitude des paroles produisant nécessairement la confusion, & une loi ne pouvant être trop claire, l'énoncé n'en pouvoit être trop précis ; & d'autre part, que l'incertitude dans le précepte justifiant celle des auditeurs, il ne pouvoit être trop impératif, quand on vouloit sérieusement en faire la règle de leur pratique : j'ai posé en principe que s'il étoit possible qu'une loi fût exprimée en un seul mot, il ne faudroit pas en employer deux, & que le dispositif en est annullé quand il se trouve précédé par un préambule qui semble destiné à l'excuser : tous les gens raisonnables ont été de mon avis.

(*) Voyez Journal de *Politique* & de *Litterature*, année 1774, Tome I.

Mais de cette maxime inconteſtablement vraie il ne réſulte pas que les Rois ne doivent jamais parler à leurs Sujets que d'un ton impérieux & menaçant : il n'en réſulte pas que les Paſteurs *laïques* de ces grans troupeaux doivent s'interdire les rapports plus doux qui naiſſent entre l'inſtituteur & les élèves, des inſtructions données & reçues : il n'eſt pas défendu à un Prince qui en a le talent & le goût, de préparer les voies à l'obéiſſance par la perſuaſion, & d'éclairer par des exhortations particulières ceux ſur-tout qu'il s'aſſocie ſpécialement dans l'emploi délicat de concourir à l'exécution des ordonnances publiques. Le point eſſentiel eſt de ne pas confondre dans la même pièce l'avis qui encourage, avec la loi qui commande, ou les raiſonnemens du philoſophe indulgent qui conſeille le bien, avec l'oracle inflexible du légiſlateur qui proſcrit le mal.

Les voyageurs nous aſſurent que cette méthode eſt en vigueur à la *Chine :* les *Tyent-ſe*, que nous appellons *Empereurs*, de ce vaſte royaume, adreſſent ſouvent, tantôt aux *Mandarins*, tantôt aux Peuples mêmes de ces eſpèces de diſcours. Ce ſont des effuſions de cœur, où le Monarque employant l'éloquence à ſa véritable deſtination rappelle, avec le ton d'un père tendre, plutôt que d'un inſpecteur ſévère, aux Magiſtrats la néceſſité d'une vigilance infatigable dans l'exercice de leurs emplois, qui juſtifie leur élévation ; aux particuliers celle d'une ſoumiſſion, d'une exactitude à ſuivre les règles établies, qui diſpenſe l'autorité d'une rigueur tou-

jours affligeante, même pour ceux dont elle semble constater & affermir le pouvoir.

Cette pratique honorable pour le Prince, consolante pour les Peuples, n'étoit pas inconnue dans l'ancienne *Rome*, du tems même des *Empereurs* : l'histoire nous en a conservé plusieurs exemples. En *Europe* elle s'est peu à peu éteinte par le despotisme des Ministres qui régissent cette partie du monde, & aussi par l'ignorance où l'éducation en laisse malheureusement presque tous les Souverains : il n'est pas étonnant qu'elle soit renouvellée par un Prince instruit, éclairé, ferme, dont le règne sous quelque point de vue qu'on l'envisage, quels que soient les principes d'après lesquels on voudra l'apprécier, formera une époque bien intéressante dans les *Annales* de ce siècle.

Après avoir manifesté ses volontés particulières & précises en plus d'un genre par de véritables loix, c'est-à-dire par des décisions obligatoires, il a cru devoir indiquer ses intentions, développer ses maximes sur le gouvernement par un écrit *extra-légal* en quelque sorte, & philosophique, destiné, non pas à devenir la base des décisions particulières des Tribunaux, mais à servir de fanal aux aides que l'Administration est obligée de se donner dans tous les genres ; à leur tracer la route par laquelle ils doivent marcher pour se conformer aux principes du Souverain qui les emploie, & se rendre dignes de sa confiance.

Ce monument remarquable a déjà été consigné dans presque tous les papiers publics ; il appartient spécialement à cet ouvrage-ci, consacré sur-tout à rassembler les traits les plus essentiels d'après lesquels la postérité pourra juger de l'esprit de ce siècle, & de celui des personnages qui y ont joué, en bien, ou en mal, les rôles les plus intéressans. Voici comme s'exprime l'Orateur couronné :(*)

« *Depuis trois ans que je tiens les rènes du Gouvernement je n'ai épargné ni mes fatigues, ni mes soins pour faire connoître mes principes & mes intentions. Je me suis appliqué moi-même à travailler pour découvrir, & bannir les maux qui résultent des coutumes invétérées ; dans cette vue, j'ai tâché d'inspirer à tous mes sujets l'amour que j'ai pour le bien de l'Etat. J'ai donné à tous les Corps des départemens, ma confiance, l'autorité nécessaire sur leurs subalternes, & la faculté de les choisir. J'ai toujours reçu avec plaisir les représentations qu'on m'a faites, & il m'a toujours été agréable d'apprendre la vérité, non-seulement des Chefs, mais des Subalternes. Par cette raison j'ai toujours été prêt à écouter leur rapports, & à éclairer leurs doutes.*

Mais outre cela, le zèle avec lequel dans toutes mes opérations je me porte au bien de l'Etat m'oblige

(*) N'ayant point l'original sous les yeux, je ne puis employer que la traduction donnée par les papiers publics, en y corrigeant seulement quelques fautes de langage trop grossières.

de veiller sérieusement pour qu'on se conforme avec la dernière exactitude à ces maximes que j'ai la douleur de voir encore fort négligées ; de cette négligence dérive la nécessité de réitérer si souvent mes ordres sur le même objet, d'autant plus que LES CHEFS DES DÉPARTEMENS REMPLISSENT LEURS DEVOIRS SI MÉCANIQUEMENT ET SI SERVILEMENT, QUE BIEN LOIN D'AVOIR EN VUE LE BIEN DE L'ETAT, ILS NE FONT TOUT AU PLUS QUE CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR QU'ON NE LEUR FASSE PAS LEUR PROCÈS, OU QU'ON NE LES PRIVE PAS DE LEURS EMPLOIS.

A ces causes, *quiconque voudra continuer de me servir dans les dicastères auliques & dans les provinces, comme Président, Vice-Président, Chancelier, Conseiller, Capitaine de cercle, Intendant, &c. aura soin de se conformer exactement à ce que j'ordonne ci-après.*

I. A l'avenir chacun sera tenu, pour ce qui concerne le département qui lui aura été confié, de repasser les registres de toutes les ordonnances & résolutions souveraines, de les recueillir, & d'en faire la lecture avec une attention qui puisse lui en faire comprendre le vrai sens, saisir l'esprit, & lui faire voir les objets dont il est question.

II. L'expérience n'a que trop prouvé que bien des gens, au lieu de chercher dans les résolutions souveraines la substance, d'en pénétrer le vrai sens, de l'expliquer selon les maximes générales de l'équité & d'en solliciter l'exécu-

tion, les prennent dans un ſens oppoſé, ſans en demander les éclairciſſemens néceſſaires & conſulter les perſonnes qui pourroient les leur donner ; ils ne conſidèrent pas que le Souverain ayant fait connoître ſes ſentimens, laiſſe aux dicaſtères auliques & provinciaux, conſtitués pour cet objet, le ſoin d'expliquer ſes volontés, & d'employer tous les moyens propres à les faire exécuter en tout point.

Si l'on ne mettoit point d'obſtacle à cette indolence, il ſeroit non-ſeulement inutile, mais auſſi très-nuiſible à l'économie de l'Etat, d'entretenir à grans frais tant de dicaſtères & de ſubalternes dans les villes & dans les provinces : ils ne feroient que produire de plus grandes confuſions, & arrêter plutôt qu'avancer l'adminiſtration des affaires. Si donc les Tribunaux ſe bornent à la ſeule exécution matérielle, s'ils n'agiſſent point, s'ils négligent de mieux remplir leurs fonctions, il ſeroit expédient de les congédier, & d'épargner par ce moyen des millions, afin de diminuer les contributions des Sujets : en ce cas, ſans tant d'employés, les rapports pourroient être faits directement à la Cour par des Gouverneurs & Capitaines des cercles ; les ordres du Souverain étant imprimés en conſéquence, les différends des particuliers ſeroient décidés avec plus d'avantage que n'en procure le ſiſtême actuel, en vertu duquel, après de longs détours, paroît quelquefois de la part du Capitaine du cercle un rapport inſipide, qui paſſe enſuite à la Cour, ſans aucun détail ni éclairciſſement. Les réſolutions pour

la province font expédiées de la même façon, de forte que toutes ces menées ne fervent qu'à perdre du tems, & à falarier une troupe de perfonnes chargées de minuter, de confronter, de copier & de figner les papiers.

Mais fi, comme je l'efpère, & comme je le veux très-férieufement, tous ces individus falariés par la Cour, s'appliquent à l'avenir de toutes leurs forces à l'étude de leur office, à l'exécution des ordres, & à l'éclairciffement de leurs commiffions; alors leur nombre & leur folde entreront dans les vues paternelles du Souverain, & tous les individus qui compofent la monarchie en retireront de véritables avantages.

III. Il fuit de ceci, que les employés doivent prendre à cœur avec le plus grand empreffement les affaires relatives à leur charge, & ne point mefurer leur travail par *heures*, *journées*, & *pages*; ils feront obligés de faire tous leurs efforts, *pour s'acquitter, comme il faut, de ce qu'exigent leur office & leur ferment.* Quand ils n'auront point d'affaires preffantes ils pourront prendre le repos que les circonftances leur permettront, & qui, en quelque tems qu'ils le goûtent, leur fera d'autant plus agréable qu'ils feront sûrs d'avoir fait leur devoir. *Celui qui ne fe fent aucun empreffement pour le fervice de fa patrie & de fes concitoyens, qui n'aime pas à contribuer à leur bien-être avec un zèle particulier, n'eft point fait pour les emplois publics, & eft auffi indigne de porter les titres honorifiques qui y font attachés que d'en percevoir les émolumens.*

IV. C'eſt le délit le plus impardonnable de la part de celui qui ſert l'Etat, que de n'être attaché qu'à ſes propres intérêts, & de cauſer par-là la ruine des affaires. Outre l'avidité de l'argent, il eſt d'autres motifs qui induiſent les Employés à taire ou à pallier la vérité, à négliger leurs devoirs, à traîner les affaires en longueur, & à retarder le bien véritable. Quiconque eſt coupable d'un pareil délit, eſt un ſujet dangereux pour le ſervice de l'Etat, comme l'eſt pareillement celui qui voit le déſordre ſans le découvrir, & agit de concert avec le coupable, par motif d'intérêt ou de connivence.(*) Un Chef qui tolère de pareilles fautes dans un ſubalterne, eſt un perfide qui ne mérite aucun égard, aucune miſéricorde : un ſubalterne qui néglige de dénoncer ſon ſupérieur, lorſqu'il manque à ſes devoirs, trahit ſon Souverain & ſa patrie.

V. Qui ſert l'Etat doit ne point s'occuper d'objets étrangers à ſa charge, ne point s'appliquer à ſes affaires perſonnelles, & encore moins s'amuſer à des divertiſſemens qui ne ſervent qu'à détourner ſon attention des devoirs attachés à

(*) Il ſera facile d'eſſayer de ridiculiſer ces tableaux, ces principes, &c. mais les hommes vraiment honnêtes, ne les verront jamais ſans attendriſſement & ſans reconnoiſſance. Leur admiration & leur ſenſibilité redoubleront, quand ils ſongeront qu'ils émanent de la main d'un Souverain revêtu d'un pouvoir arbitraire, & qui n'a pu trouver que dans ſon cœur ces textes, qu'aſſurément aucun courtiſan ne lui auroit jamais fournis.

ſon emploi ; par conſéquent il lui ſera défendu de pointiller ſur des diſputes d'autorité & ſur l'étiquète en fait de cérémonies, de prééminences pour le rang, &c. *Celui qui travaille le mieux pour parvenir au but principal, qui eſt le plus zêlé, qui ſait conſerver le meilleur ordre parmi ſes ſubalternes, celui-là ſeul eſt le plus diſtingué & le plus reſpectable.*(*)

...Il doit importer fort peu à un homme ſenſé, qu'un autre Employé, en traitant d'affaires avec lui, ſe ſerve plutôt de l'une que de l'autre des différentes formalités qui ſont d'uſage près des Chancelleries ; que les ſubalternes ſe préſentent en habit de cérémonie ou autrement. Il faudra toujours tâcher de gagner leur confiance entière, être indulgent à l'égard des foibles & de ceux qui manquent de fermeté ; & comme il faut ſe garder de gliſſer légèrement ſur les choſes eſſentielles, il faut en même-tems perdre de vue toutes les minuties en traitant avec ſes ſubalternes : dans les affaires toute l'attention doit être dirigée vers le but principal. Enfin, on ne ſera vraiment digne de préſider à quelque département que ce ſoit, que du moment qu'on ſaura préſider à tous les ſubalternes qui en forment les branches différentes.

VI. Comme c'eſt le devoir de chacun de faire des rapports ſûrs, & de juger de tous les faits ſelon les maximes fondamentales, en diſant franchement ſon ſentiment ; ainſi il eſt du devoir d'un Miniſtre d'Etat de penſer à

(*) Quel texte !

corriger les abus qui s'oppofent à l'exécution des ordres, de découvrir les tranfgreffeurs, & de s'appliquer enfin à tout ce qui peut contribuer à l'avantage de fes concitoyens, au fervice defquels nous fommes tous deftinés. Le bon ordre exige que le fubalterne puiffe dire fes fentimens à fon fupérieur, qui doit l'inftruire & le corriger en père, lorfqu'il fera dans l'erreur; mais toutes les fois qu'il trouvera le fentiment du fubalterne bien appuyé, il fera obligé d'en profiter. Tout Préfident feroit donc digne de punition, s'il fe conduifoit autrement, ou qu'il rejettât, par amour-propre ou par caprice, les réflexions utiles de fes fubalternes, fans leur rendre juftice.

VII. Il eft du devoir de tout Préfident de noter tout ce qui eft inutile ou fuperflu, & d'en propofer l'abolition, de même qu'il eft de celui des fubalternes d'expofer à leur chef les chofes qui embarraffent les affaires, les éloignent de leur objet principal, & donnent lieu à des écrits inutiles & à perdre du tems; afin que de pareils empêchemens foient levés, & qu'on n'occupe pas inutilement les mains de ceux qui ont befoin de leur tems, pour penfer à des objets de plus grande importance.

VIII. Comme le bien ne peut être qu'un, c'eft-à-dire celui qui forme la félicité générale, comme toutes les provinces de la monarchie font un feul tout, & tendent au même but, il eft jufte que toutes les jaloufies & les prétentions qui ont occafionné tant d'écrits

inutiles, cessent entre les provinces, les nations & les départemens ; il faut regarder comme certaine la maxime qui compare le corps civil au corps naturel dans lequel chaque partie doit contribuer au bien du tout, & le tout à celui des parties ; de même tous les membres qui composent la monarchie doivent s'assister comme frères, sans faire acception de nation, ni de religion, &c.

IX. Les différentes branches de l'administration, ainsi que les obligations qui en résultent, sont mal connues, & souvent étrangement confondues. Pour commencer par le *Souverain*, on croit que pour être estimé modéré, il suffit qu'il ne regarde pas comme son bien propre ce qui appartient à l'Etat & à ses sujets, & qu'il ne s'imagine pas que la Providence ait créé tant de millions d'êtres pour lui seul : ce n'est pas assez, il faut en outre qu'il pense que lui-même a été élevé par la Providence au poste éminent qu'il occupe pour servir ces millions d'hommes.

Quant aux *Ministres*, on suppose que celui-là a la conscience la plus délicate, lequel, pour se rendre agréable à son Souverain, ne s'occupe qu'à augmenter ses trésors ; l'un & l'autre croient remplir leurs devoirs en regardant les revenus de l'Etat comme des arrérages qui leur reviennent à juste titre, de la part de l'Etat même, & pour cela ils se donnent toutes les peines possibles, afin que les intérêts de leur capital soient portés au plus haut degré.

L'état *civil* confidère en tems de paix le *militaire* deftiné à faire des conquêtes & à éloigner les ennemis, comme une vraie fangfue de l'Etat contribuant ; & au contraire le foldat fe croit en droit de retirer du pays le plus grand avantage. Le *Douanier* ne fonge qu'à augmenter les revenus des finances qui lui ont été confiées, & celui qui pour le compte du Souverain préfide aux *mines*, ne cherche qu'à augmenter le métal fondu & à le retirer à moindres frais. Enfin le *Juge* s'applique feulement à maintenir l'autorité des loix & les formalités de la Juftice. Voilà les principaux fujets qui dirigent l'adminiftration d'un Etat : comme ils ne penfent qu'à eux-mêmes en particulier, & jamais au bien général, il s'enfuit que les maximes d'après lefquelles ils jugent du maniment des affaires font des plus fauffes.

Le *Militaire* eft compofé de plufieurs milliers de perfonnes formées & entretenues pour le bien de l'Etat. Elles dépenfent dans le pays le falaire modique qu'on leur paie. Le peu qui leur eft fourni en nature, tels que les alimens & les habits, eft, à l'exception d'un petit nombre d'articles, ou une production du pays même, ou travaillé dans fes manufactures : les foldats congédiés augmentant le nombre de nos artifans, donnent plus de bras à l'agriculture, & facilitent les mariages.

Je confidère les *finances* fous un point de vue qui diffère de celui des autres ; je penfe que les impôts & l'ufage des revenus

publics dépendent de la volonté du Souverain, & du département de ses finances, mais tout individu qui a des possessions, & le moyen de se procurer la subsistance dans le pays, ne doit point confier aveuglément aux mains du Souverain le patrimoine que lui ont laissé ses ancêtres, ou qu'il a acquis par son travail ; il ne doit contribuer, que de la somme qui est absolument nécessaire, pour maintenir l'autorité, la sûreté, l'administration de la justice, le bon ordre intérieur & la prospérité de tout le corps dont chacun forme une partie.

Je crois donc que le Monarque ne doit jamais porter les contributions au-delà de la nécessité ; qu'il doit les faire lever de la manière la moins onéreuse, & avoir en vue le bien de l'Etat dans toutes ses parties ; qu'il *est obligé de rendre compte à tous, & à chaque individu de l'usage qu'il a fait des finances* ; qu'il doit renoncer à toute prédilection pour certaines personnes, & même pour les pauvres, quoique ce soit-là une des principales vertus que puisse exercer celui qui a le moyen de soulager l'humanité souffrante ; le *Souverain n'est simplement que l'Administrateur des revenus de l'Etat*, & il ne lui est point permis de secourir les indigens, à moins que ce ne soit de son propre patrimoine en qualité de particulier.

Que si après avoir pourvu aux besoins de la monarchie dans toutes ses parties, le Prince pouvoit diminuer considérablement les impôts, il

ſeroit obligé de le faire, parce que chaque citoyen *n'eſt tenu de contribuer que pour le ſimple néceſſaire, & non pour le ſuperflu de l'Etat.* Ainſi un Intendant des *douanes* doit conſidérer les droits à payer comme un ſimple moyen de régler le commerce & l'induſtrie nationale ; il doit réfléchir que la diminution éventuelle des revenus de la douane eſt sûrement & doublement réparée, dès qu'il ſera parvenu à multiplier les moyens de l'induſtrie intérieure des ſujets, & à augmenter leurs avantages par une juſte diſtribution. Par conſéquent les vues de l'Intendant des finances doivent ſeulement être dirigées à interdire la contrebande, & à diminuer l'importation des marchandiſes étrangères, comme nuiſible à l'entretien des ſujets ; ainſi le directeur des mines doit conſidérer la production des métaux comme un objet dont chaque ouvrier ou propriétaire des mines a droit de retirer ſon plus grand profit, ſans être forcé de renoncer à ſa propre convenance, pour fournir une plus grande quantité de métal ou de ſel. Le Juge doit être moins ſcrupuleux ſur la forme que ſur la pratique de la juſtice ; & comme le mot *Juſtice* comprend l'équité dans toute ſon étendue, il faut tâcher de rendre à l'Etat les ſervices les plus ſignalés, & en même-tems aux moindres frais poſſibles.

X. Il faut bannir des affaires qui regardent le ſervice de l'Etat toute influence, inclination & averſion perſonnelle ; & comme la différence des caractères & les différentes façons de penſer, dans la vie ſociale, n'empêchent pas les uns de

contracter amitié avec les autres, ainsi il doit régner une harmonie parfaite lorsqu'il s'agit des affaires, & chacun ne doit avoir pour objet que l'exactitude & la fidélité dans l'exécution : c'est ce que doivent observer les supérieurs envers leurs subalternes. Ceux qui sont du même rang doivent avoir la même activité & assiduité dans les affaires, & travailler de concert, sans pointiller sur la prééminence ou l'étiquette. Ils doivent traiter souvent ensemble, s'accorder entr'eux, s'instruire réciproquement, sans se plaindre les uns des autres, ou sur un objet étranger à l'affaire dont il est question. Ils doivent se pardonner mutuellement leurs foiblesses, compâtir ensemble, se traiter en amis, en frères, & tendre tous de concert vers le même but.

XI. Il ne faut pas que l'amour-propre aveugle les personnes, qui se sont sacrifiées au service de l'Etat, jusqu'à leur inspirer la honte d'apprendre de leurs égaux ou de leurs inférieurs ce qu'elles ignorent elles-mêmes. Le succès qui couronnera les travaux de l'un doit faire à ses collègues, ou confrères le même plaisir qu'à lui, pour avoir contribué à parvenir au but principal, qui est le meilleur service de l'Etat.

XII. L'expédition des ordres, les demandes & les rapports que feront obligés de se faire les différens départemens, de même que leurs réponses, ne doivent point être réservés littéralement, comme il s'est pratiqué jusqu'ici, pour les seuls jours de Conseil, sur-tout s'il s'agit

d'une

d'une affaire importante ; mais le motif qui détermine chacun à faire son devoir doit l'exciter chaque jour à s'en acquitter de même sans perdre un moment de tems.

XIII. Comme c'est un point très-essentiel que les ordres soient bien entendus, bien exécutés, & que les invidus soient bien connus, jugés & employés selon leurs talens, toutes les fois qu'on soupçonnera que le bon ordre n'est point observé dans quelque province, qu'on y travaille lentement, ou qu'on y perd de vue le but proposé, il sera indispensablement nécessaire que M. le Président lui-même, un Commissaire envoyé sur le lieu de la province, ou le Commandant-Général, examine les circonstances, donne des admonitions à tous, & m'annonce ensuite quelles sont les difficultés d'importance qui en résultent, afin que tous les sujets d'une incapacité reconnue soient démis de leurs emplois.

Les Gouverneurs provinciaux procéderont de la même manière à l'égard des Comitats ou Capitaineries des Cercles ; ils seront libres de se rendre sur les lieux en personne, ou d'y envoyer un Commissaire affidé, qui traitera les subalternes de la façon qu'ils sont traités par les Dicastères Auliques : ses vues principales doivent être dirigées à ce que les protocolles soient bien tenus & les ordres prescrits exécutés dans tous leurs points.

A l'occasion de ces recherches, il faudra rectifier les listes attestant la bonne conduite

des Officiers, en relevant l'estime dont jouissent auprès du Public les différens Employés. En conformité à ce qui précède, les Comtes, Vicomtes & Capitaines des Cercles, veilleront sur la conduite des Commissaires & Juges de leur district respectif, en feront annuellement la visite sur les lieux mêmes, dresseront une liste des Officiers qui s'acquittent de leur devoir, en remarquant sur-tout les deux points suivans : savoir, s'ils ont exactement rempli tous les ordres reçus, & si ce sont des hommes raisonnables & justes : les Seigneurs qui ne peuvent pas administrer leurs biens par eux-mêmes, & qui par conséquent doivent se fier à leurs Chargés d'affaires ou facteurs devenus garans de leurs actions, seront obligés par la Cour de les renvoyer, dès qu'on trouvera qu'ils remplissent mal leurs emplois.

XIV. Tout bon serviteur de l'Etat & honnête homme, est obligé dans tous ses plans de rectification & d'amélioration qui conduisent au bien général en matière d'impôt & de contribution, de faire attention aux moyens les plus utiles, les plus simples & les plus économiques d'augmenter le trésor public ; il ne doit point penser à ses intérêts, ni à ses avantages personnels, en proposant ce qui lui est commode, & rejettant ce qui exigeroit quelque travail de sa part ; il faudra qu'il ait toujours devant ses yeux le grand principe qu'il n'est qu'un simple individu du corps entier ; que l'avantage du plus grand nombre des sujets doit l'emporter sur le sien, sur celui de tout particulier,

& même sur celui du Souverain, considéré comme personne particulière ; il faut qu'il réfléchisse enfin qu'en travaillant pour le bien général, il travaille pour le sien même.

Voilà en peu de mots mes intentions ; le devoir m'oblige de les exécuter. Je serai sûrement *le premier à les mettre en pratique, & mon propre exemple servira à prouver la réalité de mes paroles*. Quiconque pense donc comme moi, & comme doit penser un véritable serviteur de l'Etat, se sacrifiera entièrement à son service en écartant toute considération particulière ; dès-lors il lui sera aisé de comprendre la force de mes principes, & il ne trouvera pas plus de difficulté que moi à les mettre en exécution.

Quant à celui qui ne respire que son propre avantage, & les honneurs attachés à sa charge, & qui envisage le service de l'Etat comme une chose accessoire, celui-là fera mieux de se retirer à tems, & de renoncer à un emploi qui n'est pas fait pour lui, & dont il est indigne, puisque pour le bien de l'Etat, il est indispensable d'avoir l'ame fervente, & de pouvoir entièrement renoncer à soi-même & à ses aises.

C'est-là ce que je juge à propos de faire savoir à mes sujets en général, afin que ceux qui sont destinés à travailler au gouvernement si essentiel de l'Etat s'efforcent de le porter à sa perfection."

Encore une fois, quel texte que celui-là! La tendre & brillante imagination de *Fenelon* a-t-elle jamais donné des leçons plus frappantes, plus utiles, aux Chefs, & aux Membres de toutes les adminiftrations ? *Minerve* devenue par l'entremife de ce Prélat philofophe l'inftitutrice tout à la fois, & du jeune fils du deftructeur de *Troie*, & du vieux fondateur de *Salente*, s'exprime-t-elle avec plus d'âme & de juftesse ?

Il eft aifé, comme je l'ai déjà obfervé, aux efprits intéreffés que ces grandes vérités, que ces principes rigoureux embarraffent, & épouvantent peut-être, de les attaquer par des plaifanteries : mais dire avec dérifion que la pièce qui la contient eft une *Inftruction paftorale*, ce n'eft pas les réfuter, ni diminuer les droits du refpectable auteur à la reconnoiffance univerfelle : fans doute fon Refcrit a pour objet d'adoucir le fort des brebis, & d'emmufeler les loups qui les menacent : par-là il eft *paftoral*, & c'eft précifément auffi par-là qu'il mérite la vénération de tous les hommes.

D'autres cenfeurs prétendent qu'il faut le renvoyer à l'île des *Sevarambes*, à la république de *Platon* : ils difent que ce n'eft pas ainfi qu'on mène les hommes deftinés à régir les autres ; que c'eft prêcher au défert que de préfenter la fatisfaction de bien remplir une place, en quelque genre que ce foit, comme devant faire partie de fes émolumens, & de s'imaginer qu'on aura de bons Adminiftrateurs en parlant à leur conf-

cience, & non à leur intérêt ; qu'on leur persuadera, en dissertant éloquemment sur l'amour de l'ordre, du bien public, &c. de se donner beaucoup de peines pour peu d'argent, &c. &c.

Ces réflexions ne sont malheureusement peut-être que trop justes ; mais la méprise & les tentatives produites par une illusion si noble ne sont-elles pas plus honorables pour le trône que l'inaction conseillée & pratiquée par-tout ailleurs, par la persuasion des vérités contraires ? Ces spéculations, quelles qu'elles soient, on les admireroit dans un roman : ne seroit-il pas étrange qu'elles perdissent de leur prix en se réalisant, & qu'elles en vinssent à paroître romanesques, précisément parce qu'il se seroit trouvé un Prince capable d'en faire la règle de ses discours & de sa conduite ? Quand ce ne seroit qu'un rêve, les peuples ne doivent-ils pas chérir un Prince capable de rêver ainsi ? Le genre humain tout entier ne doit-il pas applaudir à de semblables songes ?

Je disois dans le Numéro précédent que quand la liberté n'existeroit pas ici plus qu'ailleurs, il seroit toujours beau aux *Anglois* d'en conserver, d'en adorer l'image, & de transmettre au moins à leur postérité les titres des droits qu'ils n'auroient pas su faire valoir eux-mêmes : eh bien, est-il moins beau, est-il moins utile qu'il existe une reconnoissance formelle des droits des peuples, une déclaration authentique des devoirs des Rois, & de leurs Ministres, ou agens, tracée par une main royale ?

Si, à la honte des Rois & des sujets peut-être, cette sublime théorie n'étoit aujourdhui qu'une chimère ; si la perversité des subalternes, & la violence de leurs passions l'emportoient, même dans les Etats de l'ame bienfesante qui en a conçu l'idée, sur ses bonnes intentions, ce seroit encore beaucoup que d'avoir donné l'exemple d'y croire, & d'avoir créé le monument qui la constate. Dans des tems plus heureux, il peut exciter un jour l'enthousiasme d'un Prince digne d'en apprécier la grandeur, & qui, avec le courage suffisant pour l'exécuter, n'auroit peut-être eu ni la force ni le talent nécessaires pour l'imaginer.



TRAITÉS DE COMMERCE Avec le TURC.

UN vieil usurier enrichi par d'anciennes & longues exactions, mais affoibli par l'âge & les maladies, entouré de collatéraux qui dévorent sa succession, sent bien qu'elle ne peut leur échapper : cependant il recule tant qu'il peut le moment de s'en désaisir : il consulte les Médecins ; il se condamne au régime ; il caresse ; il choie les héritiers impatiens qui lui tâtent le pouls, afin de s'assurer du véritable état de ses forces.

Il les amuse même par de petits présens, qui semblent déjà les associer à sa propriété : de peur d'occasionner entre eux des jalousies, il est forcé de donner exactement à l'un ce que l'autre a déjà reçu : la grande occupation de sa caducité est sur-tout d'en déguiser les progrès, comme de dissimuler ses véritables sentimens pour les successeurs que la nature lui prépare : il ne les voit qu'avec horreur, & ne leur parle qu'avec amitié.

Telle est la véritable peinture de la situation & de la conduite du pauvre *Grand Turc*. On ne peut pas dire que ce soit la justice qui ait dirigé la formation de son vaste empire : il vient

d'en prévenir, par une paix prudente (*), l'entier démembrement, qui n'auroit pu paſſer après tout, aux yeux des caſuiſtes les plus rigoureux, que pour une repréſaille : bien des politiques l'auroient ſans ſcrupule regardé comme une juſtice.

Outre la ceſſion d'une vaſte province ; outre l'opprobre d'avoir lui-même donné les mains, à ſes dépens, à l'agrandiſſement ſubit d'une Puiſſance rivale & redoutable, ſur-tout pour lui, il a encore été forcé à la condeſcendance douloureuſe de ratifier un *Traité de Commerce*, qui n'eſt dans la réalité qu'un autre moyen de transférer plus ſourdement, mais non moins efficacement, ſes propres richeſſes aux ſujets de cette même Puiſſance.

Dans cette eſpèce d'inventaire des effets du moribond, on ſe demandoit quelle ſeroit la part de la Cour de *Vienne*, fondée à en réclamer une, non pas ſeulement à titre de bienſéance, mais comme une reſtitution, comme une indemnité trop légitimement acquiſe : car enfin il eſt reçu en politique que la fortune a le droit de réparer les pertes qu'elle a cauſées. Toutes les prétentions que l'on ſuppoſoit, non ſans vraiſemblance, à ce Cabinet ſe ſont réduites à une opération pacifique, à un autre *Traité de Commerce*, auſſi affligeant peut-être dans le fonds pour le Domina-

(*) Voyez ci-devant page 42 de ce Volume.

teur de *Constantinople*, mais moins humiliant, & moins ruineux en apparence, que ne l'auroit été la soustraction de quelques - uns de ses domaines.

Les demandes d'une des deux Cours *Impériales* ont servi de modèle à celles de l'autre, qui elles-mêmes avoient été fondées sur une très - singulière formule usitée dans la chancellerie, ou dans la politique négociatrice des *Ottomans*. Quand ils concluent un accord avec une nation qu'ils veulent gracieuser, ils stipulent qu'elle sera traitée chez eux *comme les nations les plus* FAVORISE'ES.

Ces faveurs consistent dans de certains privilèges, tels que de laisser ses Négocians sous la jurisdiction immédiate du *Consul* de leur pays, de les exempter du *carash*, ou de la capitation due par tous les sujets de l'empire; de réduire les droits d'*entrée* ou de *sortie* de leurs marchandises à un taux fixe & uniforme, qu'il n'est pas permis aux douanniers d'outre-passer.

Dans l'origine, ces privilèges furent accordés aux seuls *François*. Ils avoient pour motif l'ancienne alliance des deux Cours; alliance justifiée par des intérêts respectifs, mais dont les fruits réels n'étoient que pour une seule.

Les *Anglois*, rivaux éternels & émulateurs infatigables de leurs voisins, ensuite les *Hollandois*, essayèrent avec le tems d'obtenir du *Turc*, par des présens, par des sollicitations, par des

menaces, des patentes qui les missent au même rang. Les *Vénitiens*, les *Ragusains* même l'ont obtenu à moins de frais, & peut-être par une politique plus éclairée.

C'est cette égalité qui a été le premier objet de l'ambition de la *Russie*, & ensuite de la Cour de *Vienne* : il n'y a pas eu d'embarras : mais toutes deux y ont fait joindre pour leurs sujets des extensions que la situation respective de leurs domaines rendent infiniment avantageuses pour elles, & que les autres ne pouvoient guère desirer.

Ainsi le Cabinet de *Pétersbourg* a stipulé pour tous ses vaisseaux marchands une franchise entière, illimitée, un droit sans exception, sans réserve d'entrer de la *Mer-Noire*, dans la *Méditerranée*, d'en sortir arbitrairement, sans visite, sans douannes, sans péages : ce qui réduit, comme je l'ai observé ci-devant, le *Turc* à n'être que le gardien impuissant du passage précieux dont il semble rester le maître. Il n'y conserve pas même la prérogative dans laquelle le *Dannemarc* s'est perpétué à l'égard du *Sund* ; passage bien plus difficile à fermer, & dont cependant personne ne songe à lui contester le domaine.

Quant au Gouvernement *Autrichien*, c'est le cours du *Danube* dont il a brisé la servitude : cette importante rivière débouchant dans la *Mer-Noire*, & pouvant porter depuis *Vienne*, & même plus haut, des bâtimens considéra-

bles, va établir une communication maritime & facile entre le centre des possessions *Allemandes* de la *Maison d'Autriche* & ses domaines sur les bords de la *Mer Adriatique*.

Cette communication lui assure d'ailleurs le commerce exclusif de tous les pays traversés par le fleuve qui en va devenir le canal : il n'est pas étonnant qu'aux yeux d'un Prince éclairé cet avantage ait paru préférable à l'invasion violente de quelques provinces dépeuplées, qu'il auroit fallu dépeupler encore avant que de s'en assurer la jouissance.

La *Turquie* étant ainsi liée, ou plutôt ouverte au commerce de toutes les Puissances de l'*Europe* intéressées à le partager, n'en voyoit plus qu'une qui semblât ou dédaigner son amitié, ou se réserver le droit de profiter de sa foiblesse : c'étoit l'*Espagne*. Jamais la Cour de *Madrid* n'avoit eu de Ministre public à *Constantinople* : jamais il n'y avoit eu d'un Cabinet à l'autre de négociation avouée.

Cette antipathie avoit sans doute sa source d'un côté, dans les liaisons étroites qui avoient uni la *France* & le *Turc* dans des tems où la première ne se connoissoit point d'ennemie plus acharnée, plus implacable que l'*Espagne* ; de l'autre, elle étoit entretenue par les ravages que ne cessent de faire sur les côtes de ce dernier royaume, & dans ses mers, les pirates coëffés du même turban, sectateurs du même culte,

énorgueillis du même régime politique, que les *Ottomans*.

Plusieurs de ces considérations ayant perdu de leur force par le changement de toutes les circonstances, de touts les rapports politiques, il étoit assez naturel que les deux Puissances se rapprochassent : & c'est ce qui est arrivé. Les *Espagnols* ont été aussi enregistrés au nombre des *amis* de la nation *Turque :* ils ont aussi demandé, & obtenu les privilèges des *nations favorisées*.

Il n'est pas probable qu'ils s'en prévaillent beaucoup, puisque ces privilèges ne peuvent être utiles qu'à des nations *commerçantes*, & que l'*Espagne* est loin de pouvoir encore prétendre à ce titre. Mais on peut remarquer quelque chose de singulier dans sa négociation à cet égard ; c'est qu'elle n'ait pas exigé du *Grand Seigneur*, contre les *Corsaires*, la même garantie que l'Empereur a eu le secret d'en obtenir.

On sait que la Cour de *Constantinople* s'est engagée ou à réprimer les courses des *Barbaresques* sur les sujets *Autrichiens*, ou à payer la valeur des prises qu'elle n'auroit pu empêcher : il est étonnant que celle de *Madrid* ait négligé de s'assurer un pareil préservatif, ou de semblables indemnités, puisque c'est à peu près le seul avantage réel qu'elle auroit pu se promettre de sa réconciliation avec les adorateurs de l'*Alcoran*.

Il ne l'eſt pas moins que de tous les Princes de l'*Europe* l'*Empereur* ſoit le ſeul qui ait ſtipulé cette condition reſpectable dans ſes engagemens : ce n'eſt la moindre preuve de la politique heureuſe & profonde de ce Monarque : ce n'eſt pas le moindre indice de ſon attention conſtante au bien de ſes ſujets, à la proſpérité de ſes états, dont ſes autres démarches, & ſurtout la pièce contenue dans l'article précédent ſont des démonſtrations ſi honorables.

DANNEMARC.

Singulière Révolution dans ce Royaume. Meſures du Gouvernement pour empêcher les émigrations de ſes habitans.

DANS la ſeconde moitié de ce ſiècle, où les évènemens ſinguliers ſe preſſent, s'accumulent avec la plus exceſſive, la plus étonnante rapidité, nous avons vu l'adminiſtration du royaume voiſin & rival du *Dannemarc* éprouver un changement très-peu prévu : nous avons vu une ariſtocratie née au commencement du ſiècle de l'excès du deſpotiſme royal, s'évanouir en un moment, & le Trône alors dégradé tout d'un coup par le ſuccès d'une conſpiration, réhabilité ſubitement par la réuſſite d'une trame de la

même eſpèce. Le *Dannemarc*, ſpectateur immobile de ces oſcillations politiques, n'y avoit pris aucune part ; & n'en avoit lui-même éprouvé aucune : mais il n'avoit pas été cependant exempt de l'eſpèce de fatalité qui fait germer de toutes parts dans cette portion des tems que l'hiſtoire déſignera ſous le nom de 18e ſiècle, des évènemens inconnus aux âges précédens.

Les ſecrets du lit de ſon Souverain avoient été expoſés aux yeux du Public, & une rigueur terrible avoit ſuivi cet opprobre ſcandaleux : la mère de l'héritier du trône, accuſée d'une inconduite que ce rang ſemble ne pas comporter, avoit perdu ſon état & ſa liberté : le ſang de ceux que l'on regardoit comme ſes corrupteurs & ſes complices avoit coulé ſur les échaffauds : le parti qui trouvoit dans cet incident les moyens de ſatisfaire ſa vengeance ou ſon ambition, s'étoit débarraſſé par l'exil des partiſans de l'infortunée Princeſſe, qui auroient pu avec le tems trouver l'occaſion de développer un jour les mêmes ſentimens.

L'adminiſtration étoit depuis reſtée ſans obſtacle entre leurs mains : la Reine étoit morte, oubliée en apparence : ſon fils, élevé par des mains dont l'intérêt n'étoit pas de lui en rappeller le ſouvenir, auroit pu paroître excuſable de le perdre de vue : le pouvoir d'ailleurs auroit pu lui manquer, ou pour la réhabiliter, ou pour la venger.

On ſait aſſez que dans les états deſpotiques, c'eſt préciſément l'homme le plus voiſin du trône qui peut le moins prétendre à en diriger les influences. L'héritier appellé par la nature à porter un jour la couronne, a moins de part ſouvent à l'exercice de l'autorité que le dernier de ſes agens : la jalouſie du poſſeſſeur actuel, & celle des Miniſtres régnans, réduit preſque toujours le poſſeſſeur futur à de vains honneurs, à une repréſentation faſtueuſe, empoiſonnée par le ſentiment intime de ſon impuiſſance réelle.

Ici il n'en a pas été de même. Le Prince Royal, arrivé à l'âge de 16 ans, eſt entré au Conſeil : on ſe flattoit qu'il y ſeroit ſpectateur immobile & ſilentieux des réſolutions arrêtées au nom du Roi ſon père : il a prétendu au contraire devoir en être l'auteur ; & il a réuſſi : devenu le premier Conſeiller du Roi, il lui a *perſuadé* de congédier ſes Miniſtres actuels pour leur ſubſtituer ceux qu'il avoit congédiés à l'époque dont je viens de parler : les morts ſont reſtés morts, & la réhabilitation ne s'eſt encore étendue qu'aux vivans.

Elle s'eſt même opérée ſans bruit, & avec tant de diſcrétion ou de ménagement que les détails, comme les principes en ſont à peu près ignorés. On ſait ſeulement que depuis tout ſe fait, & ſe ſigne, *Au nom du Roi*, DE L'AVIS DU PRINCE ROYAL. C'eſt le majeur de ſeize ans qui ſe trouve le Directeur de ſon auguſte Père.

Cette révolution d'une eſpèce très-rare n'a fait aucune ſenſation dans l'*Europe* : & l'on peut obſerver que c'eſt aſſez le ſort de celles qui agitent ces contrées *hyberborées*. La réintégration du Roi de *Suède* dans les droits de ſes ancêtres n'a pas vivement occupé les eſprits : les ſecouſſes réitérées qui ont fait vaquer, qui ont rempli depuis trente ans le Trône de *Ruſſie* n'ont pas non plus fortement ému la curioſité générale. L'indifférence à cet égard eſt au point, que ſur cent perſonnes inſtruites d'ailleurs, & qui liſent, il n'y en a peut-être pas dix qui fuſſent en état de donner la filiation ſuivie & exacte des têtes couronnées, ou découronnées, ſeulement depuis la mort du Czar *Pierre*, dans ce prodigieux empire.

D'un autre côté les moindres petits mouvemens qui arrivent, ou qui ſemblent ſeulement s'annoncer en *Angleterre* excitent une attention univerſelle, & le ſouvenir s'en grave profondement dans la mémoire. Les noms de *Fox*, de *Pitt*, ſont aujourdhui dans toutes les bouches depuis la *Viſtule* juſqu'à l'*Adour*. Ceux de *Chatham*, de *Wilkes*, ont été également célèbres, dans leur tems, & la célébrité en a été de même univerſelle : d'où vient cette différence ?

On ne peut pas dire qu'elle réſulte de celle de l'éloignement ; que la *Grande-Bretagne* étant plus près du centre de l'*Europe*, l'impreſſion de ce qui s'y paſſe doit ſe répandre avec plus de facilité dans toutes les parties de cette diviſion du monde.

Cela rendroit bien raiſon de la promptitude avec laquelle on pourroit être inſtruit; mais non pas de l'intérêt que l'on attacheroit à l'être. Cela n'explique pas pourquoi le nom de *Charles Fox*, homme privé, réveille plus puiſſamment l'attention de quiconque l'entend nommer, que celui de tous les Miniſtres qui coopèrent aux gouvernemens des royaumes du *Nord*.

Dira-t-on que l'*Angleterre* a une influence bien plus puiſſante ſur les affaires générales, & que c'eſt-là la balance qui règle la conſidération reſpective que chaque peuple obtient de tous les autres?

Cela ne ſeroit pas encore juſte: la *Ruſſie* prend aujourdhui une prépondérance qui lui aſſure certainement dans la politique un rang bien diſtingué. D'ailleurs la nature des évènemens qui ont varié dans un aſſez petit nombre d'années la ſcène des ſucceſſions à ſon Trône, devroit bien autrement piquer la curioſité des étrangers, que les démêlés qui partagent l'*Angleterre*.

Sans doute la fille du *Czar* Pierre I, mourant armée contre le *Roi de Pruſſe*; le petit-fils de ce même *Czar* lui ſuccédant, feſant ſervir au ſalut de l'*Electeur de Brandeburg* les forces envoyées par la défunte pour l'accabler, & trouvant bientôt après dans une priſon la fin de ſon règne & de ſa vie; une étrangère montant ſur ce Trône dont le véritable fondateur, ou du moins le reſtaurateur avoit le

premier donné l'exemple d'exclurre ainsi sa propre race par un pareil choix, sont des incidens bien autrement propres à frapper des auditeurs & des lecteurs, que les extraits informes de quelques harangues prononcées à huis clos à *Westminster*, ou le récit des clameurs de la populace en plein air à *Covent-Garden* : pourquoi donc ces extraits, ces récits allument-ils, nourrissent-ils, satisfont-ils la curiosité que les histoires les plus complettes de ces autres grandes révolutions émeuvent à-peine ?

La raison n'en seroit-elle pas que dans celles-ci le Public ne voit, ne peut voir que les instrumens aveugles & mécaniques du despotisme ? Un retour involontaire sur lui-même afflige chaque lecteur, quand il songe pour combien peu les hommes sont comptés en général dans ces relations, & dans les évènemens dont elles parlent. On n'y démêle qu'un personnage, & l'honneur ou les avantages qui lui en reviennent paroissent, non sans raison, assez peu importans au genre humain.

Mais dans les discussions *Britanniques*, ce beau fantôme de la liberté ne cesse de frapper les yeux des orateurs, & de l'auditoire, voisin, ou éloigné : il est toujours reproduit par un des partis, & toujours respecté, en apparence du moins, par l'autre. Tous deux n'en prononcent le nom qu'avec vénération : il est le fondement de la confiance de ceux-ci : il est l'objet des hommages de ceux-là.

Tout homme qui pense un peu ; tout homme que l'habitude de l'obéissance servile n'a point abruti, regarde les *Fox* & ses pareils comme ses défenseurs : il voit dans les ménagemens auxquels sont forcés leurs adversaires, des leçons perpétuelles pour les Ministres de son propre pays ; il trouve souvent dans les discours des uns, comme dans les procédés des autres, des allusions heureuses dont il fait l'application lui-même à ce qui se passe autour de lui. Son cœur s'élève en pensant que tout n'est pas encore avili sur ce globe : il se dédommage de sa propre servitude en jouissant en esprit d'une indépendance dont je ne sais quel espoir secret lui fait entrevoir que sa postérité, ou lui-même jouiront peut-être effectivement un jour.

Enfin accablé chez lui des fers du despotisme, il se console de son humiliation à la vue des outrages que la tyrannie reçoit ailleurs : il lit, il répète avec délices ces sorties énergiques, dont on lui feroit un crime s'il en étoit l'auteur ; il se félicite de pouvoir impunément sous le masque de *Fox* opposer dans son imagination des barrières au pouvoir arbitraire sous lequel il gémit, & rendre à ses oppresseurs l'ignominie dont ils l'accablent, ou l'effroi qu'ils lui inspirent.

C'est-là, n'en doutons point, ce qui rend les nouvelles d'*Angleterre* si intéressantes dans tous les autres pays : c'est-là ce qui a donné aux *Américains* dans tout le cours de la dernière guerre de si nombreux partisans : c'est-là ce qui avoit excité en leur faveur un enthousiasme si violent ;

enthousiasme que les puériles motifs de leur défection n'auroient jamais justifié ; enthousiasme qui n'a cessé de décroître depuis la paix, & qui commence entièrement à s'éteindre, depuis qu'il n'est plus nourri par ces harangues exaltées, par ces pièces inflammatoires qui remplissoient les gazettes au nom de la *Liberté*. C'est exactement le même principe qui fait accueillir sur le théâtre les bravades les plus audacieuses, souvent les plus folles, & applaudir avec transport à un héros dont les maximes conduiroient à l'échaffaud le spectateur qui, en sortant du spectacle, oseroit les mettre en pratique.

Quoi qu'il en soit, une des premières opérations du nouveau Gouvernement a été de déroger à l'un des articles de la célèbre Loi Roiale, titre ou plutôt fruit de la plus singulière, comme de la plus solemnelle rénonciation qu'un peuple en corps ait jamais faite de tous ses droits, pour se soumettre sans réserve au pouvoir arbitraire. J'ai déjà observé ailleurs que les Souverains du *Dannemarc* sont les seuls de l'*Europe*, & même du monde entier, qui soient despotes de *droit* : tous les autres le sont de *fait*, tant qu'ils peuvent. Tous, ou plutôt leurs Ministres sont avides de ce plaisir flatteur de commander sans craindre de résistance, & de faire impunément ce qui leur plaît : mais pour se le procurer ils sont obligés d'employer plus ou moins de détours, plus ou moins de violences, qui portent aussi toujours plus ou moins l'empreinte de la foiblesse, ou de l'injustice, ou de la tyrannie.

En *Dannemarc* ils en jouissent légalement, & sans efforts : le Roi a été reconnu par un acte autentique & volontaire, *supérieur à toutes les Loix humaines* ; à lui seul a été dévolu le pouvoir de *faire*, de *changer*, de *révoquer les Loix* ; espèce d'abandon inconcevable, quand il est réfléchi, de la part d'un peuple entier ; mais ce qui l'est peut-être encore plus, c'est qu'il ne semble pas avoir produit de grans abus : la nation ne paroît pas avoir encore eu à se repentir de sa confiance dans une Maison qu'elle élevoit très-réellement au rang des Dieux.

Le 20e article de cette Loi réduit les enfans ou frères du Roi, ainsi que la *Reine Douairière*, à une pension viagère, ou à l'usufruit de quelques terres dont la propriété doit rester au Roi. Une des premières dispositions du Conseil *Danois*, après sa régénération, a été de donner à un de ces Princes, & à la Reine Douairière des possessions en toute *propriété :*

Parva ingentis solatia luctus.

Mais en étendant ainsi les prérogatives de la Famille *Royale*, restreintes par une loi, il s'est cru obligé à restreindre celles que la nature semble assurer à tous les particuliers, & que jusqu'ici la politique ne leur avoit pas encore contestées légalement ; celle, par exemple, de voyager, de commercer dans les autres pays, sans laisser dans le leur des arrhes pour leur retour : il n'est plus permis à aucun sujet de cette Couronne de sortir du royaume, sans ce préliminaire : chaque homme qui s'embarque

doit *donner une caution d'au moins* 10000 *liv. Tournois*, qui assure le Souverain de son envie de revenir, ou le dédommage de sa perte.

Voilà donc déjà pour un peuple de l'*Europe* un des fruits de la liberté de l'*Amérique :* l'emprisonnement de la nation entière dans la sombre enceinte de ses foyers. Ailleurs l'interdiction n'est pas tout à fait si éclatante : mais on sait déjà que dans plus d'un pays où l'on a favorisé l'incident qui produit cette émigration, l'on prend sourdement des mesures pour l'arrêter. Seront-elles efficaces ? J'en doute : ce qui n'est pas douteux, c'est que les expatriations rares ou fréquentes qui auront lieu seront pendant long-tems, comme je l'ai dit (*), des pertes pour l'*Europe*, sans être un gain pour l'*Amérique*. Toutes ces générations transplantées laisseront des vuides dans l'Ancien Monde, sans remplir ceux du Nouveau. Si la découverte de celui-ci, si sa liberté de nos jours, sont de grans évènemens, leurs suites funestes n'en déparent que trop la grandeur : ce continent nous a envoyé jusqu'ici plus de maladies que de remèdes, plus de misères que de trésors, plus de privations réelles que de jouissances. Après avoir tiré de pareils fruits de sa servitude, que nous vaudra son indépendance ?

(*) Voyez Réflexions Préliminaires, Tome I, de cet ouvrage.



Embarras des HOLLANDOIS. *Difficultés au sujet du* STATHOUDERAT.

LA cataſtrophe de *Genève* auroit pu inſpirer quelque pitié. Cet inſecte politique ne nuiſoit à perſonne : cette République imperceptible, brillante, légère, foible, comme le papillon, avide peut-être comme lui, & ſuçant de même par-tout où l'occaſion s'en préſentoit, ſans faire de grans dégats, avoit des droits à la commiſération univerſelle ; elle en auroit joui ſans doute, ſi, au moment qui devoit décider de ſon ſort, ſes Tribuns s'étoient montrés dignes de l'enthouſiaſme qu'ils avoient ſu allumer ; ſi, après avoir imité le langage du Peuple *Romain* ſoulevé contre l'orgueil & la dureté des *Patriciens*, ils en avoient déployé la noble fermeté ; ſi, au lieu d'aller mendier dans une terre étrangère des aumones fâcheuſes, même quand on les obtient, & douloureuſes quand on n'en obtient que la promeſſe, au lieu d'aller ſe repaître du projet de fonder dans les marais de l'*Hybernie* une *Genève* nouvelle, il s'étoient préſentés ſur les ramparts de l'ancienne, déterminés à y trouver leur tombeau dans celui de ſa Liberté ; ſi enfin, après avoir mis en uſage ce que leur foibleſſe laiſſoit encore à leur diſpoſition de l'art des *Vaubans* & des *Valières*, ils avoient conſommé leur ſacrifice, en criant à chacun des agreſſeurs,

Agent aveugle, ce n'eſt pas un ſoldat que tu frappes, c'eſt un citoyen que tu immoles !

Un tendre intérêt auroit éternellement accompagné la mémoire de leur infortune : aucun ſouvenir moins honorable n'en auroit affoibli l'impreſſion : n'ayant à reprocher à ce petit Etat aucun abus d'autorité ; ſon exiſtence civile n'ayant jamais été fondée ſur ces brigandages qui font la grandeur & la proſpérité des empires ; ſes progrès n'étant jamais devenus l'objet de la jalouſie, ou de la vengeance, les terribles pacificateurs même qui en auroient écraſé les derniers défenſeurs, auroient plaint, & non blâmé l'obſtination par laquelle ceux-ci ſeroient devenus victimes d'une médiation regardée par eux comme oppreſſive.

Le même ſort peut-être menace la Confédération *Batavique* : mais quand ſes Chefs ſe piqueroient dans le danger d'une opiniâtreté plus courageuſe, outre qu'ils ne peuvent guère ſe flatter d'un ſuccès plus heureux, il s'en faudroit bien qu'ils puſſent prétendre à la même indemnité, ni que leurs cris, dans le démembrement que l'on ſemble leur préparer, aſſuraſſent à leur fin la même compaſſion.

Rien de plus éclatant, ſans contredit, que le premier âge de cette République. Les berceaux de *Sparte*, d'*Athènes*, de *Rome*, n'ont peut-être plus de célébrité, que parce qu'ils ont été conſacrés par de plus grans écrivains, & dans des langues devenues pendant long-tems

les ſeules ſources, les ſeuls dépôts des connoiſſances humaines.

Les habitans de ſept petites provinces ſans autres défenſes que leur courage, ſans autres armes que leur déſeſpoir, long-tems ſans autres alliés que leurs propres citoyens, oſent ſe ſoulever contre le Monarque tout à la fois le plus puiſſant, & le plus riche de l'univers: non-ſeulement ils ſe ſéparent de ſon empire; mais ils parviennent à s'en approprier les plus fécondes poſſeſſions & les plus utiles tréſors: victorieux comme les *Athéniens*, du *Grand Roi*, ils conſervent dans leur proſpérité une frugalité, une tempérance, une valeur, qu'*Athènes* perdit dès qu'elle commença à en goûter les fruits: ils trouvent moyen de concilier les richeſſes de l'*Attique* avec la ſobriété de *Lacédémone*.

A force de multiplier les travaux, les prodiges de valeur, de conſtance, & de ſageſſe, ils domptent les élémens & la fortune; ils fixent les caprices de celle-ci: ſur une mer ſans profondeur, ſur une terre ſans ſolidité ils ouvrent au commerce le plus floriſſant aſile, ils lui aſſurent le plus immenſe entrepôt dont il eût jamais joui, puiſque *Londres* commençoit à peine à connoître les avantages d'une marine, quand celle de la *Hollande* avoit déjà toute ſa perfection: voilà en général, & quand on ne conſidère que les réſultats, le tableau que préſentent ſes *annales*.

Mais à l'examen, & en approfondiſſant les détails, de combien de violences cette gloire

n'eft-elle pas fouillée ? Combien d'excès ignominieux & de rapines déshonorantes déparent ces palmes & ces lauriers ! Combien ces hommes fi modérés pour eux-mêmes, capables d'une réferve fi étonnante, d'une circonfpection ou d'un défintéreffement fi rares, quand il s'agiffoit de leurs propres avantages, devenoient-ils emportés, impitoyables, avares, féroces même, fur les ordres, je ne dis pas de leurs vrais Souverains, mais d'une Compagnie de Marchans à qui rien ne répugnoit pour s'enrichir, à qui rien ne coûtoit pour ruiner fes rivaux.

L'hiftoire n'a pu diffimuler ces attentats, dont plufieurs décèlent autant de lâcheté que les autres prouvent de barbarie : de ce genre eft la honteufe tolérance dont le pavillon *Hollandois* jouit fur les côtes du *Japon*, & la profcription du *Chriftianifme* qui l'a précédée, & l'inconcevable fervitude qui continue encore de la flétrir.

Dans le refte de l'*Afie* c'eft avec le fang des naturels & des étrangers que la Puiffance de la Compagnie a été cimentée : c'eft en violant tous les droits, en tyrannifant les princes & les peuples, que le fceptre des *Bataves* s'eft affermi fur toutes les côtes, dans toutes les îles ; c'eft en s'oppofant par des dévaftations fcandaleufes aux bienfaits de la nature ; c'eft en lui défendant d'être féconde fans fa permiffion, en fefant avorter fes fruits, en les détruifant quand leur abondance paroiffoit contraire à une politique adroite autant qu'infatiable, que la Compagnie *Hollandoife* a fignalé, & confolidé depuis le *Cap*

de Bonne Efpérance jufqu'aux *Moluques* fon empire, ou plutôt la tyrannie impérieufe qu'elle a exercée pendant deux fiècles fur les trois parties de l'Ancien Monde.

En *Europe* la République a commis moins de ravages apparens que dans l'*Afrique* & dans l'*Afie:* mais d'abord c'étoit par fon defpotifme deftructeur fur ces deux dernières qu'elle perpétuoit la dépendance de l'autre; & dans celle-ci même il y a peu de Puiffances qui n'aient à réclamer contre elle, ou pour des ufurpations injuftes, ou pour des traitemens injurieux non moins propres à faire des plaies profondes, à nourrir dans les ames un fecret defir de vengeance.

Pour ne parler que d'une feule, eft-il poffible, eft-il permis à la Cour de *Vienne* d'oublier l'orgueil, la dureté avec laquelle on lui a arraché, dans ce fiècle-ci même, le facrifice de fon commerce naiffant d'*Oftende?* Et les *Barrières*, l'ignominie de cette précaution prife en apparence contre la *France*, mais dont le Maître des *Pays-Bas* fupportoit l'opprobre comme la dépenfe, eft-ce là un grief dont la mémoire puiffe s'éteindre? Elles font difparues: mais le fouvenir de l'humiliation qui en a pendant un fiècle accompagné l'exiftence leur furvit.

Et cette clôture non moins honteufe de l'*Efcaut*; cet abus outrageant & cruel des circonftances qui a fait la grandeur d'*Amfterdam*, ne devoit-il pas être fans ceffe préfent aux yeux des poffeffeurs d'*Anvers?* en voyant la folitude de

ce port, si long-tems le rendez-vous de l'*Europe*; en songeant à l'esclavage de ce fleuve destiné par la nature à être un des principaux canaux de ses richesses, le seul qui puisse dans toute cette partie de l'*Océan* disputer à la *Tamise* cette gloire & ces avantages, ne devoient-ils pas être sans cesse aigris contre les auteurs de cette dévastation, contre les voisins inflexibles qui perpétuoient cette servitude?

La prétendue réconnoissance que méritoient des services intéressés, pouvoit-elle balancer toujours une oppression ainsi perpétuée, & des outrages dont la durée renouvelle à chaque minute le sentiment? La *Hollande* avoit paru secourir la Maison d'*Autriche* contre l'ambition des Monarques *François*: mais quel avoit été son motif? Mais le traité des *Barrières*, mais l'abandon de tous les droits des *Pays-Bas* pendant deux siècles, joints à d'immenses contributions en argent, n'en étoient-ils pas un salaire suffisant?

Cette disposition où devoit être le Cabinet de *Vienne* n'échappoit point aux politiques: il étoit évident qu'elle ne pouvoit être contenue que par les conjonctures: personne ne doutoit qu'au moment où celles-ci changeroient l'explosion n'eût lieu.

Ce pronostic s'est vérifié, d'abord par l'évacuation forcée des villes de *Barrière*: aujourdhui l'affranchissement de l'*Escaut*, la restitution de *Mastrict*, des indemnités de plusieurs

eſpèces, évaluables en argent, ſont l'objet d'une négociation entre la Cour *Impériale* qui les exige, & la République qui voudroit bien les refuſer (*).

Mais pour ſe ſouſtraire fructueuſement à cette néceſſité, il auroit fallu ſe ſoutenir au même point où elle ſe trouvoit quand elle s'eſt approprié les articles qui en font l'objet : il auroit fallu d'une part entretenir les forces ſur leſquelles s'eſt fondée la grandeur *Hollandoiſe*, celles qui avoient élevé la Confédération des *Provinces-Unies* au rang des premières Puiſſances de l'*Europe*; & de l'autre, conſerver entre ſes différentes parties l'union qui l'avoit rendue floriſſante & redoutable. Et on a fait préciſément tout le contraire.

Les forces ont dépéri; la diſcorde s'eſt introduite ; en continuant de s'appliquer à la marine *marchande*, parce qu'elle eſt utile, on a négligé la marine *militaire*, parce qu'elle eſt coûteuſe : à cette économie ridicule pour les Souverains, & encore plus imprudente, on a joint des prétentions, une délicateſſe ombrageuſe, un goût de faction, non moins ridicules, non moins blâmables, dans des marchans : c'eſt ſur-tout contre le *Stathouderat* que les intrigues & les réclamations ont été dirigées ; les diviſions entre les deux partis, dont l'un croit cette charge eſſen-

(*) Voyez, à la fin de cet article, les demandes de l'*Empereur* aux *Etats-Unis*.

tielle à la République, & l'autre voudroit sans cesse la proscrire comme dangereuse, ont éclaté avec scandale.

Rien n'est plus propre que cette désunion à encourager, à enhardir les voisins qui ont des répétitions à former ; rien ne l'est davantage à en faire venir l'idée, à ceux même qui ne l'auroient pas eue.

Ce n'est pas d'aujourdhui que la place de *Statbouder*, destinée à être le lien de la Confédération, y a été au contraire une cause de troubles, & d'animosité intestine. Si l'on ne voyoit dans tous les états de l'*Europe* des milliers d'exemples d'une pareille incertitude dans des matières aussi sérieuses, on pourroit s'étonner que la véritable signification de ce mot ne soit pas fixée, ni l'étendue ou les limites du pouvoir qu'il confère déterminées. L'homme que l'on en décore est-il simplement le représentant, ou même l'agent, le Ministre du Souverain ? Est-il lui-même une partie constitutive, essentielle de la Souveraineté ? C'est sur quoi l'on dispute : si une de ces explications semble à ses partisans trop l'avilir, l'autre paroît à ses antagonistes trop l'élever.

Soutenir que le *Statbouderat* est une portion essentielle de la Souveraineté, un Membre nécessaire de l'Administration *Batavique*, c'est évidemment aller trop loin : ce seroit presque en comparer le titulaire à un Roi d'*Angleterre*, ce qui semble incompatible avec la vraie constitution des *Provinces-Unies*. D'ailleurs cette di-

gnité a été solemnellement abolie deux fois en deux siècles; & dans les intervalles la Souveraineté n'en a pas paru moins complette.

Mais aussi réduire un *Stathouder* à n'être qu'un agent subordonné, purement passif, des *États-Généraux*; leur supposer le droit de restraindre ou d'accroître arbitrairement ses prérogatives; leur accorder celui non-seulement de lui demander à volonté compte de ses démarches, en qualité d'Administrateur Général de leurs forces de terre & de mer; mais de le citer en quelque sorte devant la nation entière, tantôt dans des discours directs & injurieux répandus avec profusion, tantôt dans les papiers publics multipliés avec la même prodigalité, & destinés à produire les mêmes effets, c'est évidemment aussi manquer à la fois & de justice envers lui, & d'égards envers les créateurs ou les restaurateurs de cette grande dignité; c'est-à-dire envers les véritables Souverains, qui, après l'avoir abolie, ont cru ne pouvoir s'en passer.

Cette opinion étoit si bien la leur à l'époque du rétablissement, que le *Stathouderat* a été déclaré héréditaire dans les lignes directes ou collaterales, masculines ou féminines; avec la faculté, dans les cas de minorité, de la faire exercer par un *Tuteur* ou *Régent*, appellé au secours de l'impuissance du véritable possesseur.

Ce que l'on peut établir de raisonnable, & je crois de plus vrai, d'après les monumens histo-

riques, c'eſt que l'établiſſement d'un *Stathouder* a eu deux objets, comme ſes fonctions : d'abord dans la liaiſon biſarre, dans la formation très-peu naturelle de la Ligue *Hollandoiſe*, il étoit bon qu'il y eût un médiateur toujours prêt à ſuſpendre par ſon entremiſe les difficultés inévitables entre les membres de cette étrange aſſociation, ou à les terminer par des négociations, & même par des jugemens : c'eſt auſſi là une des principales fonctions du *Stathouder*, comme on le voit dans l'hiſtoire.

En ſecond lieu, tous les républiques dans les dangers, dans ceux ſur-tout qui ſont occaſionnés par la guerre, ont cru qu'il falloit quelquefois à un Magiſtrat ſpécial des pouvoirs plus étendus que n'en comportoient des époques plus tranquilles. Les *Dictateurs* à *Rome* n'avoient pas une autre origine : la ſeule formule du Sénatus-Conſulte qui prononçoit, *Caveant Conſules, ne quid detrimenti Reſpublica capiat*, conféroit à ces Régiſſeurs annuels & reſtreints une autorité ſans bornes, égale à celle du *Dictateur*.

Voilà préciſément la place que remplit dans les *Provinces-Unies* le *Stathouder*, avec cette différence que ſa charge ayant plus de durée, & n'étant ni révocable, ni mobile, on n'a pas cru devoir y attacher des pouvoirs auſſi illimités. Ainſi il entre réellement dans la conſtitution, quoiqu'il ne faſſe pas une partie eſſentielle de la Souveraineté : & travailler à diminuer ou l'éclat de ſa charge, ou ſes prérogatives, ou la con-

fiance

fiance dûe à ſa perſonne, c'eſt attaquer réellement l'Etat à qui cet éclat eſt honorable, à qui ces prérogatives ſont utiles, de la part de qui cette confiance eſt néceſſaire.

Si les hommes paſſionnés étoient capables de réflexion, c'eſt peut-être à ce peu de mots que ſe réduiroient toutes les diſcuſſions reſpectives. Dans l'effervefcence qui paroît aujourdhui enflammer preſque toutes les têtes en *Hollande*, il n'eſt pas permis de ſe flatter de les réunir à un parti ſi ſage ; d'autant plus que dans l'intérieur du pays le ſilence ſemble être ordonné à toutes les bouches, ou à toutes les plumes qui pourroient ſoutenir les droits du *Statbouder* attaqué par les prétendus partiſans de la Liberté : du moins des exemples récens ont prouvé qu'il ſeroit dangereux de le rompre.

De tous les écrivains étrangers, il n'y en a qu'un qui ſe ſoit haſardé à faire valoir les prérogatives du Prince pourſuivi avec fureur par tous les compatriotes : c'eſt l'auteur d'une gazette digne à tous égards d'être diſtinguée dans la foule accablante des productions de cette eſpèce. Le *Courier du Bas Rhin*, rédigé à *Clèves* par M. *Manſon*, venge & indemniſe aux yeux des vrais philoſophes la Littérature de ces ſuperfétations auſſi honteuſes que ruineuſes. Il a expoſé la cauſe du *Statbouderat* avec une clarté, il l'a ſoutenue avec une chaleur, qui ont dû lui faire des amis de tous les lecteurs ennemis de l'op-

pression, & de l'injustice dans quelque sens que ce soit(*).

Si la raison & l'éloquence seules prévaloient dans de semblables combats, cet appui auroit pu suffire au *Stathouder :* mais d'autres ressources semblent se préparer à seconder celles-là. Le *Roi de* PRUSSE a déjà plus d'une fois insinué, fait déclarer aux *Hollandois*, qu'il ne voyoit pas leurs troubles, & leur cause avec indifférence. Ces avis devroient bien leur faire sentir la nécessité de la concorde : les démarches de la Cour de *Vienne* devroient leur tenir lieu d'une autre exhortation, non moins efficace. Ils devroient s'appliquer à eux-mêmes la légende d'une médaille frappée autrefois pour leur faire sentir le danger d'une rupture avec l'*Angleterre :*

Si collidimur, frangimur.

Quoi qu'il en soit, il me semble essentiel de consigner ici les répétitions que Sa Majesté *Im-*

(*) Cette chaleur est d'autant plus honorable pour l'écrivain dont je parle, que des vues personnelles d'aucun genre ne l'ont produite. C'est l'élan d'une ame généreuse qui le détermine ainsi à soutenir vivement ce qu'il croit vrai, sur-tout quand cette vérité tient à des persécutions contre lesquelles il faut réclamer. Je l'ai éprouvé moi-même dans le cours de mes infortunes : je dois à sa générosité de publier que je l'ai trouvée aussi désintéressée quand elle ne m'a plus été nécessaire, qu'elle avoit paru intrépide quand elle pouvoit m'être utile.

périale a chargé le Gouvernement de *Bruxelles* de notifier de sa part à celui des *Provinces-Unies*.

" I. Les limites des frontières de *Flandre* doivent, conformément aux déclarations répétées de feue l'*Impératrice-Reine* & de Sa Majesté l'*Empereur*, actuellement régnant glorieusement, rester fixées d'après la Convention de l'an 1664; & si, par le cours du tems, il s'est élevé quelques difficultés à ce sujet, Sa Majesté s'attend que L. H. P. nommeront des Commissaires pour, de concert avec ceux qu'Elle y désignera, rétablir les choses sur le pied sur lequel elles doivent être d'après ladite Convention, comme l'unique base que Sa Majesté reconnoît.

" II. Sa Majesté s'attend en même tems, que L. H. P. feront démolir cette partie des fortifications du Fort de *Liefkenshoek* qui s'étend plus loin qu'il n'est assigné à la République par le VI[e] article de la Convention de 1664; & qu'en même tems Elles feront cesser toutes les usurpations qu'on a souffertes, particulièrement sur le pays avancé du *Polder* de *Doel*.

" III. Sa Majesté demande que les Forts *Kruis-Schans* & *Frédéric-Henri* soient démolis & évacués, vu que le Traité de 1648 est très-clair là-dessus.

" IV. Sa Majesté demande que le Fort de *Lillo*, dont les fortifications s'étendent sur le terrain pris sur son territoire, soit remis dans l'état où il étoit auparavant, lorsque la possession en est restée aux Etats-Généraux par le Traité mentionné.

" V. Sa Majesté, qui, conformément aux Traités, pense avoir la Souveraineté pleine & indépendante de toutes les parties de l'*Escaut* depuis *Anvers* jusqu'à *Saftingen*, demande que le vaisseau de garde placé devant le Fort *Lillo*, & que L. H. P. ont fait retirer provisionnellement, soit pour toujours supprimé; Sa Majesté ne pouvant souffrir dans toute l'étendue de sa Souveraineté sur l'*Escaut* aucun navire, ou quelque autre pouvoir ou inspection étrangère.

" VI. Sa Majesté demande que la République rende les villages de *Bladel* & de *Reusel*, dont la République s'est rendue maîtresse sous prétexte qu'ils auroient fait autrefois partie de la mairie de *Bois-le-Duc*, quoique ce-

Q 2

pendant il soit avéré que le Roi d'*Espagne* les possédoit lors du Traité de *Munster*, & qu'ils ont toujours appartenu au quartier d'*Anvers*.

" VII. Sa Majesté demande, que les *Etats-Généraux* faisant cession de leurs prétentions sur le village de *Postel*, qu'ils ont en possession, rendent à l'Abbaye de ce nom les biens qu'ils possèdent sur ce territoire, & dont ils se sont rendus maîtres en contravention du XLIII[e] article du Traité de *Munster*.

" VIII. Sa Majesté demande que les *Etats-Généraux* cessent toutes les usurpations contre sa Souveraineté marquée, à l'égard des pays de *Koningsheim*, *Telogne* ou *Voëlen*, *Grootloon*, *Heer-en-Keer*, *Hoppertingen*, *Moppertingen*, *Nederen*, *Paur*, *Russen* ou *Rutten*, *Sluysen*, *Sepperen*, *Falais*, *Argenteau*, & *Hermaal*; & que de la part de Leurs Hautes Puissances on s'abstienne de toutes levées, soit sous le titre de subside, soit autrement, qu'on s'est arrogé de tirer de ces pays, contre le droit & la justice, & au préjudice du droit de la Souveraineté de l'*Empereur*.

" IX. Sa Majesté demande que les *Etats-Généraux*, satisfaisant aux engagemens qu'ils ont contractés par le Traité du 30 Août 1673, lui remettront enfin la ville de *Maastricht* & le Comté de *Vroenhove*, avec toutes ses dépendances dans le pays d'*Outre-Meuse*, lesquels Ils retiennent injustement, & contre la teneur dudit Traité.

" X. Sa Majesté demande indemnisation & restitution des revenus, productions, fruits, &c. quelconques perçus par la République ou ses Receveurs, sous quelque nom ou titre que ce soit, de tous les articles contenus dans la note ci-dessous.

" XI. Sa Majesté demande que les *Etats-Généraux* l'indemnisent pour les pertes énormes qu'Elle a essuyées dans le produit des droits d'*entrée* & de *sortie*, pour (en ajoutant foi à la promesse positive d'un Traité de Commerce, faite par la République, mais toute fois éludée & jamais mise en exécution) avoir maintenu pendant quelques années l'imposition de ce droit, sur un pied défavorable & désavantageuse à tous égards.

" XII. Sa Majesté exige que les *Etats-Généraux* lui restituent le montant de tout ce qui lui revient de la part de la ville & du Marquisat de *Bergen-op-Zoom*, de la ville & la Baronnie de *Breda* & d'autres parties de *Brabant-Hollandois* : que les *Etats-Généraux* restituent à Sa

Majesté *Impériale* leur portion dans les rentes affectées sur l'ancien subside de la province de *Brabant*; & qu'outre la restitution entière du capital, à compter du moment que ces possessions sont passées sous la souveraineté de la République, les *Etats-Généraux*, pour l'avenir, satisfassent régulièrement au contingent, sur le pied dont on conviendra.

" XIII. Sa Majesté réclame la restitution ou le paiement de toute l'artillerie & de toutes les munitions de guerre laissées sous leur garde & leur direction, lorsque les troupes de l'Etat sont venues en garnison dans quelques-unes des places de ce pays; & Sa Majesté exige en même tems le remboursement de deux millions de livres, qu'en vertu du Traité de Paix conclu à *Aix-la-Chapelle* la *France* doit avoir payés à la République pour l'artillerie & les munitions de guerre enlevées de ces places durant les hostilités.

" XIV. Sa Majesté demande que les *Etats-Généraux* fassent payer aux Corps & aux particuliers nommés dans la note ci-jointe les capitaux qui s'y trouvent spécifiés, avec les intérêts en résultans.

NOTE.

" 1. Les Etats de *Namur* ont, en vertu d'un arrangement avec le Gouverneur *Hollandois* de *Namur*, & du consentement de L. H. P. le 12 Juillet 1745, fourni pour 8236 flor. 1 sols de bétail pour la subsistance de la garnison, & dont le paiement a été réclamé en vain jusqu'à ce jour.

" 2. Le Magistrat de *Namur* a de même, en 1749, livré du bétail pour la garnison, sans en avoir pu toucher jusqu'à ce jour le paiement de 5268 flor. 6 sols.

" 3. Les nommés *Hannoust*, *Gabriel*, d'*Outrebande* & *Manesse*, ont, par ordre du Gouverneur de *Namur*, pour le service de la garnison pendant le siège en 1746, fourni des lits avec ce qui en dépend, dont le total monte à 37862 flor. 2 sols, sans en avoir pu jusqu'à ce jour obtenir le paiement; quoiqu'après la prise de *Namur* cet fourniture ait été taxée sur le même pied par les otages *Hollandois* restés à *Namur*.

" 4. Il faut qu'on rembourse à la Régence de *Tournai* le total des dettes qui de la part des *Etats-Généraux* y ont été contractées par le Général de *Dorth* pendant le siège en 1745, formant la somme de 8224 flor. 7 sols 1 denier;

aussi bien qu'à différens particuliers du même district, la somme de 145 9 flor. 9 sols. Ce dont le Général de *Dorth* passa dans la même année une obligation formelle de la part de Leurs *Hautes Puissances*, quoique jusqu'à présent toutes les sollicitations pour en obtenir le remboursement aient été infructueuses.

" 5. Les particuliers *Marten Robyns*, *Pierre Langord*, *Henry Heyman*, & *N. Castro* ont, dans les années 1709, 1710, 1712, & 1713, livré aux troupes de la République des vivres & fourrages pour la somme de 263362 flor. 15 sols, argent d'*Hollande*, sans que, non-obstant diverses ordonnances du Conseil d'Etat expédiées en leur faveur, particulièrement en 1721 & 1729, & malgré leurs sollicitations continuelles, ils en aient pu être payés jusqu'à présent."

Seroit-il si fâcheux que chaque siècle ou chaque demi-siècle tous les Souverains revissent ainsi leurs comptes respectifs, & ceux de leurs sujets ; qu'ils se demandassent, ou qu'ils se fissent réciproquement justice des torts & des abus que d'autres circonstances les auroient forcés d'endurer en silence 50 ou 100 ans auparavant ? Il me semble que ce *Jubilé* politique auroit plus d'avantages encore que d'inconvéniens.

LETTRE

A l'Auteur des Annales.

Paris, le 20 *Mars* 1784.

MONSIEUR,

TANDIS que toutes les têtes remplies d'air inflammable s'élancent avec les ballons vers le firmament, la mienne humblement inclinée vers la terre jette souvent les yeux sur sa surface ; dans ce moment il m'arrive toujours de

desirer que parmi cette foule d'inventeurs de toute espèce il s'en puisse arriver un qui, en déposant dans le sein de cette mère commune un grain de bled, eût l'art de lui faire rendre dix, douze épis, au lieu de quatre, de six qu'elle rend communément : comme j'ai la manie de n'apprécier les nouvelles découvertes qu'en raison de leur utilité générale, je crois que celle qui fait l'objet de mes desirs, vaudroit bien celle des *ballons*, & de la direction du char après laquelle on court maintenant, tout en empochant par des souscriptions l'argent de l'opulence oisive.

Eh bien ! Monsieur, cet homme existe depuis du tems : il a fait ses preuves, & il reste ignoré ; le hasard me l'a fait rencontrer, l'admiration me l'a fait chérir, & la curiosité me l'a fait interroger ; j'ai su mériter sa confiance ; il est prêt à devenir la victime de l'indigence, tandis que tel saltimbanque jouit du superflu pour savoir faire un *entrechat* avec grâce.

Il se disposoit à quitter ce pays, & à chercher des climats où l'on voulût s'occuper de lui, ou plutôt de sa découverte : je l'ai arrêté ; j'ai imaginé que le moyen le plus sûr de le tirer de l'oubli étoit de vous le dénoncer ; j'ai pensé que l'amour de votre patrie étoufferoit vos sujets de plainte contre elle, & que vous ne balanceriez pas à lui faire connoître un sujet aussi essentiel.

Son extérieur est honnête ; mais malheureusement il n'est point courtisan, & il ne possède point l'art de s'énoncer & d'écrire avec facilité ; il

avoit pour protecteur M. le Duc d'*Estissac*, & il l'a perdu. L'examen de son secret, supérieur à toutes les spéculations des *Economistes*(*), a été subordonné à leur avis ; je vous laisse à juger si cet homme, tel que je vous le peins, a pu forcer les ramparts qui lui ont été opposés par la gloriole intéressée d'un parti aussi puissant.

Il veut faire une tentative, présenter un placet au Roi, à l'effet d'obtenir de lui des *Commissaires* pour inspecter & suivre une nouvelle expérience : mais si les soins du Monarque ne lui permettent pas de lire ce placet, il sera renvoyé par devant le Ministre de cette partie qui, forcé de s'en rapporter à l'avis de gens censés à ce connoissant, le leur communiquera ; & voilà mon homme retombé entre les mains des *Economistes*.

Il se nomme *Constant* BRONONIART, & demeure à *Paris*, rue du *Champ Fleury*, maison du S. *Dépétasse*, perruquier. On voit, par un extrait inséré dans un Journal de *Paris*, que MM. *Cadet* & *Parmentier* l'ont connu, & n'ont pu se dispenser de lui rendre justice : pourquoi ne l'ont-ils pas préconisé ? Je crois en saisir la raison : M. *Parmentier* a toujours eu à faire valoir ses *fecules de pomme de terre*, & M. *Cadet* a prétendu découvrir par son creuset les ingrédiens qui composent la poudre végétative de mon homme ; mais ce Prothée s'est dérobé à ses

(*) Les uns veulent un nouveau genre de labour, d'autres des charrues d'une nouvelle forme, d'autres une nouvelle préparation d'engrais, &c. Mon homme laisse à chaque laboureur sa routine.

connoiſſances, & l'amour-propre regarde toujours de mauvais œil l'objet qui peut l'humilier.

Le Sr. *Brongniart* a par devers lui des certificats, des procès-verbaux, dont j'ai lu & vu les originaux revêtus de toutes les formes légales. J'ai fait le relevé des enſemencemens & des produits comparés que ces pièces annoncent : j'ai choiſi deux expériences qui m'ont paru déciſives, faites avec 8 boiſſeaux contre quatre. Je trouve que ces 8 boiſſeaux de froment, meſure de *Paris*, & par conſéquent du poids de 168 liv. ont rendu par la méthode ordinaire 42 boiſſeaux ou 882 liv. peſant, dont la valeur en argent ſeroit prix commun de 88 l. 4 ſ. ; et au moyen de la *poudre végétative*, avec 4 boiſſeaux du poids de 84 liv. & du prix de 8 l. 8 ſ. auquel il faut joindre 1 l. 5 ſ. 3 d. pour le prix de la *poudre végétative* ſur le pied de trente ſols pour chaque cent peſant de froment, ce qui fait pour les 84 liv. un total de 9 l. 13 ſ. 3d., on a eu 53 boiſſeaux du poids de 1113 liv., dont la valeur en argent ſeroit de 111 l. 6 ſ.

Ainſi il réſulte, 1°. que la dépenſe comparative entre la méthode ordinaire & celle du Sr. *Brongniart* eſt en faveur de la dernière juſtement de moitié moins en nature, & de $\frac{5}{12}$ à peu près moins en argent ; 2°. que le produit eſt, dans la même comparaiſon, d'un quart à peu près plus fort en nature ainſi qu'en argent.

D'après cet apperçu, je vais plus loin : je me rappelle avoir lu, je ne ſais où, qu'il étoit démontré que chaque individu conſommoit l'un dans l'autre annuellement, pour ſa nourriture

en froment, 600 liv. pesant : je suppose la *France* peuplée de 20 millions d'habitans ; je trouve qu'il faut annuellement pour leur subsistance 12 milliards pesant de froment ; que pour la leur assurer l'année suivante, il faut mettre en réserve pour l'ensemencement selon la méthode usitée un sixième de la consommation, ce qui fait 2 milliards pesant de froment ; au contraire il ne faut plus, par la *poudre végétatif*, qu'une réserve d'un milliard pesant, & par conséquent il reste à la *France* un superflu d'un milliard qu'elle peut sans risque vendre à l'étranger, & avec lequel elle se procurera, toujours sur le pied de 10 l. du cent pesant, un numéraire de cent millions.

Je regarde cette exportation comme d'autant plus facile & probable, que les produits résultans de cette moitié selon les procédés de *Brongniart* sont d'un quart en sus des produits que donne l'ensemencement selon la méthode pratiquée jusqu'à présent ; & notez que je ne joins point ici la qualité spécifique du grain en poids & en substance constatée par ces mêmes procès-verbaux.

J'ajouterai, pour réplique aux personnes qui pourroient croire que cette fécondité ne peut s'opérer qu'en altérant le sol, que le Sr. *Brongniart* peut facilement leur prouver le contraire, puisque toutes les merveilles de sa poudre consistent à fournir un engrais à la terre, & à donner au grain plus de développement ; de plus son procédé a l'avantage de pouvoir être mis en pratique par le paysan de 15 à 16 ans le plus gauche & le plus stupide.

Je conclus que le ſecret du Sr. *Brongniart* n'eſt point de nature à ſouffrir une publicité qui, rendant les avantages communs entre la *France* & l'*Etranger*, feroit perdre à cette première la ſupériorité que ce ſecret lui aſſure; qu'il eſt donc important, ou qu'il reſte entre les mains du propriétaire pour en jouir à perpétuité lui & ſes deſcendans, ou que le Gouvernement s'en aſſure au moyen d'une récompenſe, & ſe charge de la diſtribution : je conclus auſſi que ce ſecret, ſous tous les points de vue poſſibles eſt, & ſera toujours pour ma patrie d'un prix ineſtimable.

Telle eſt, Monſieur, ma manière de ſentir dans cette occaſion ; je vous en fais part avec confiance, perſuadé que vos lumières rectifieront mes écarts ſi j'en commets, & ſuppléeront à tout ce que l'inſuffiſance des miennes m'aura fait omettre.

Le Roi vous lit, dit-on, Monſieur ; le charme de votre éloquence & la force de votre raiſonnement ont fixé plus d'une fois ſon attention : la cauſe que je vous préſente eſt du reſſort de vos *Annales* ; elle intéreſſe la *France entière* ; daignez la plaider à ſon propre Tribunal ; par vous le Monarque ſera, je crois, plus informé que par tous les placets qu'on pourra lui préſenter, & je ne doute pas que ſes ſoins paternels ne s'occupent des moyens de réaliſer les avantages que préſente la *poudre végétative* du Sr. *Brongniart*.

J'ai l'honneur d'être,

(Signé) Reversé.

RÉPONSE.

Je crois, Monsieur, ne pouvoir mieux servir M. *Brongniart* qu'en publiant la lettre même dont il est l'objet : la clarté avec laquelle sa découverte y est exposée est le véritable ornement de ces sortes d'annonces : je desire bien sincèrement, & que la découverte soit vraie, & que l'auteur ainsi que sa patrie en retirent les fruits dont votre ame honnête & sensible calcule déjà l'abondance : mais je ne puis vous dissimuler que vous trouverez bien des incrédules, dont un grand nombre croira n'avoir pas même besoin de l'expérience pour apprécier vos supputations.

Moi-même, si votre lettre n'étoit pas signée, j'aurois eu peine à me charger de la rendre publique ; j'aurois craint de partager les reproches que l'on prodigue à une crédulité trop confiante ; je tremble que l'on ne regarde M. *Brongniart* comme ces alchymistes qui offrent de faire de l'or, & qui commencent toujours par en demander.

D'autres le renverront à la *Maison Rustique* : vous savez qu'on y trouve 21 multiplications, qui semblent toutes promettre les merveilleux effets de la *poudre végétative* : il y a deux siècles, & peut-être cent, qu'elles sont publiques ; & le pain n'en est nulle part plus abondant, ni les travaux qui les arrachent à la terre moins pénibles, souvent moins stériles.

Le compilateur de ces recettes fertilifantes commence par dire (*) que " Tout le fecret " confifte à favoir forcer les germes de la plante " à fe développer promptement; car, ajoute-t-il, " un grain quelconque contient non-feulement " la première plante qui en doit naître, mais " encore tous les germes de toutes les plantes " qui en naîtront dans la fucceffion des fiècles; " en forte que pour multiplier le bled il ne " s'agit que d'ouvrir le tréfor enfermé dans " chaque grain, & de développer en un an ce " qui ne fe développeroit qu'en trois ou quatre: " voilà tout le miftère."

Vraiment oui, voilà tout le miftère: mais la Nature a-t-elle laiffé fous les mains de l'art des reffources affez puiffantes pour éluder, pour violer ainfi fes propres loix? Il eft vrai que dans les terres très-fertiles on voit fouvent des efpèces de phénomènes qui femblent rendre la poffibilité de cette anticipation vraifemblable. Des grains qui n'auroient produit dans des terres maigres qu'un feul tuyau, & un feul épi, produifent dans des jardins, dans des expofitions favorables, fous des climats plus heureux, plufieurs tuyaux chargés chacun de plufieurs épis: cela prouve qu'il y a en effet dans les plantes un germe de fécondité, fufceptible fuivant l'occafion & les reffources qui le favorifent d'être plus ou moins développé, plus ou moins reftreint.

Mais alors il faut joindre à ce développement une condition obmife par la *Maifon Ruftique:* c'eft que ces germes furabondans, ces com-

(*) Voyez Tome II, page 640 & fuiv.

pagnons inattendus de celui qui sembloit appellé seul à la vie, trouvent dans le terrain où ils viennent le resserrer une nourriture suffisante, sans quoi au lieu de partager son existence ils ne feront que lui donner la mort, en périssant avec lui ; ils ne trouveront qu'un tombeau dans l'étroite enceinte où une violence indiscrète aura forcé la nature à accélérer leur naissance.

Vous avez, Monsieur, prévu cette objection : vous m'assurez qu'elle n'embarrasse point M. *Brongniart* ; que sa poudre est substantielle autant qu'active ; qu'en forçant la production primitive elle produit l'entretien subséquent ; qu'en multipliant les individus sortis d'un seul grain elle prévient dans l'espace circonscrit qui les renferme la disette qui semble devoir nécessairement résulter de leur nombre : mais ne craignez-vous pas que les censeurs ombrageux ne trouvent dans cette promesse même une nouvelle difficulté à lui opposer ?

Ne diront-ils pas, si son secret est si efficace ; si sa poudre est si restaurante, si la composition en est impénétrable aux décompositions de la *Chymie*, quel besoin a-t-il de chercher des protecteurs, & d'être appuyé par l'autorité ? Il possède dans son *arcane* un trésor plus précieux que toutes les récompenses de tous les rois du monde : qu'il cultive, qu'il fasse labourer, ensemencer pour lui-même.

Quelque modiques que soient ses facultés personnelles, il n'est pas possible qu'il ne trouve ou un fermier intelligent, ou un amateur éclairé

de la culture, avec qui il puiſſe s'aſſocier : ceux même qui ont fait ou ſuivi les expériences dont vous parlez ; ceux qui ont ſigné les certificats que vous avez vus, ne doivent-ils pas être empreſſés pour une pareille ſociété ? Quelle idée faudroit-il avoir d'eux, ſi, après s'être rendus témoins & garans envers le Public d'une invention ſi précieuſe, ils étoient capables ou de la négliger, ou de s'en défier ?

M. *Brongniart* partageroit d'abord avec eux les fruits de ſon invention, ſans les initier au miſtère qui les multiplie : il ſe trouveroit bientôt en état d'opérer ſeul, & en peu d'années des bénéfices rapides lui aſſureroient le pouvoir de choiſir entre la gloire d'être le bienfaiteur du genre humain entier, en publiant ſon ſecret, ou la reconnoiſſance, ſoit du Gouvernement auquel il en feroit la révélation, ſoit des particuliers qu'il en établiroit les dépoſitaires & les diſtributeurs.

Pour que ce parti fût impraticable, il faudroit que la compoſition de la poudre fût très-coûteuſe ; & alors la recette indemniſeroit-elle de la dépenſe ? Votre protégé aura toujours contre lui la défiance qu'inſpirent les grandes promeſſes, l'attachement qu'ont pour leur argent preſque tous ceux qui en poſsèdent, & le grand principe que pour ceux-mêmes qui ſont capables de le prodiguer, ce ne ſont jamais des choſes utiles qui leur ſemblent dignes de cette profuſion. Oh, ſi M. *Brongniart* annonçoit l'art de multiplier les plaiſirs, comme il promet celui de doubler les épis, je trouverois tout naturel qu'il exigeât de l'argent d'avance, & je lui promettrois même la plus abondante, la plus prodigieuſe moiſſon.

Encore une fois je desire bien sincèrement que sur ce que vous dites il trouve les secours & les ressources dont il paroît avoir besoin : je suppose qu'un homme qui vous a inspiré tant de confiance & d'amitié, a un vrai mérite ; quand il se seroit laissé séduire, quand il vous auroit séduit vous-même par cette ardeur, cette effervescence commune aux esprits vivement frappés, qui par-là même sont, ou deviennent souvent capables des plus grandes choses, il pourroit d'ailleurs avoir une capacité réelle qui n'a besoin que d'être encouragée & soutenue : c'est un des principaux motifs qui m'engagent à publier une lettre qui peut donner l'envie de le connoître, & fournir l'occasion de l'apprécier.

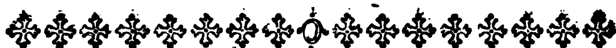
Quant à ce que vous me dites d'obligeant sur l'influence que pourroient avoir mes écrits à la Cour, je ne puis que vous répondre avec *Andromaque*,

> Tant d'honneurs ne nous touchent plus guère,
> Je les lui promettois, tant qu'a vécu son père ;

c'est-à-dire avant des infortunes aussi cruelles que peu méritées ; & dont les suites ne sont pas encore terminées à beaucoup près. Mort aujourdhui à l'espérance comme à la joie, je n'ai point l'ambition de produire de si grans effets, ni de me flatter d'obtenir pour les autres une attention, une justice que je n'ai pu, que je ne puis encore obtenir pour moi-même.

Je suis, &c.

(*Signé*) LINGUET.



AVIS.

LONDRES, *ce* 4 *Août* 1784.

LA reprise de cet Ouvrage n'est pas l'évènement le plus funeste de la vie de l'Auteur : mais il peut bien dire que c'est un des plus désagréables. Ce n'est plus, à la vérité, pour son existence ; ce n'est plus pour les débris de sa fortune ; c'est encore moins pour son honneur qu'il peut concevoir des inquiétudes : c'est son repos qui est compromis, & d'une manière très-fâcheuse : au lieu d'assurer sa tranquillité, comme il l'avoit espéré, par son exactitude à remplir ses engagemens, & par des sacrifices de plus d'une espèce qui ont précédé & suivi sa rentrée dans la carrière, il n'a fait que s'exposer à des contrariétés presque aussi fatiguantes par leur multitude & leur continuité, que de véritables malheurs.

Elles ne viennent point du Gouvernement, qui ne lui en fait éprouver aucune : il n'honore pas de ce nom les pirateries des *Contrefacteurs*, quoique leur impudence égale leur rapacité : il y en a dont la révélation seroit inutile au Public, sans en adoucir l'amertume pour celui qui les essuie : mais il ne peut en dissimuler une que la raison, & la justice devroient lui épargner, & qui cependant devient pour lui une occasion journalière de chagrins & de dépenses : elle émane d'une partie de ses anciens Souscripteurs, c'est-à-dire de ceux qui ont des droits acquis avant ses désastres.

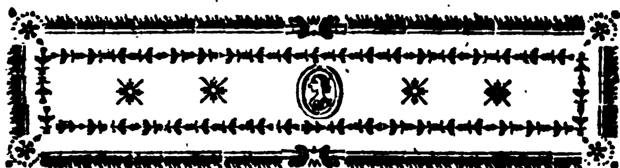
Les uns ont perdu leurs quittances : les autres trouvent mauvais qu'on leur impose la loi de les montrer, & de les échanger : d'autres encore plus ombrageux se scandalisent qu'on les attende, qu'on n'aille pas au-devant d'eux. Ils supposent qu'on doit les connoître, & les prévenir, parce qu'ils supposent aussi que l'ancien Agent de la distribution des *Annales* a transmis leurs adresses à l'Auteur ; & ils rendent celui-ci responsable de la négligence, ou du dédain dont ils croient être l'objet.

Il l'a dit ailleurs, & il le répète ici ; il ne lui reste pas une seule adresse de tous les Souscripteurs de la troisième année,

à qui par conſéquent le N° LXXII eſt dû : il n'en a jamais eu une ſeule de la quatrième année. On ne lui a fourni que des noms iſolés, ſans dates, ſans indications, ſans renſeignemens d'aucune eſpèce ; des noms muets qui ne ſervent qu'à le tourmenter, parce qu'ils lui rappellent ſans ceſſe des obligations qu'ils ne l'aident à acquitter.

Et ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que ſes ſoins même, ſes peines, ſes dépenſes pour y parvenir le compromettent : il écrit, il fait écrire de toutes parts, d'après de vieilles lettres, d'après d'anciennes adreſſes, pour ſe procurer des lumières ſur ſes engagemens poſtérieurs ; on en conclud qu'il eſt inſtruit : il y a des gens aſſez injuſtes pour le ſoupçonner, d'après ſes recherches même, de négligence ou de mauvaiſe volonté ; au lieu de l'éclairer, on le gronde. Qu'y faire ? Il faut bien ſe réſigner à ces injuſtices, légères après tout, en comparaiſon du paſſé, mais inquiétantes cependant pour un homme qui ne s'eſt jamais expoſé volontairement à l'ombre même d'un reproche fondé. Ce qui eſt sûr, c'eſt que depuis un an il a beaucoup plus fait pour parvenir à ſe libérer, pour ſe mettre en état de rendre à tous les Souſcripteurs l'équivalent de leur ſouſcription, qu'il n'auroit jamais fait pour ſe la procurer.

Pour ſe ſouſtraire, s'il eſt poſſible, au moins une fois, à une des tracaſſeries dont il paroît décidé que ſa vie ſera ſans ceſſe agitée, il prend le parti de faire imprimer, & diſtribuer avec ce Numero-ci la liſte exacte & alphabétique des Souſcripteurs qui avoient renouvellé leur abonnement avant le 27 Septembre 1780. Il eſpère que ceux à qui elle ſera indifférente voudront bien la communiquer à ceux qu'elle peut intéreſſer : chacun y verra ſes droits. Ceux qui ont perdu leurs quittances, ou qui n'ont pas pu, ou qui n'ont pas voulu les échanger, voudront bien, en y trouvant leur nom, envoyer, *franche de port*, leur adreſſe, avec leurs qualités, & un mot de leur main, à M. l'*Abbé* Tabouet, *Avocat, rue de la Potterie près l'Hôtel de Ville, à Paris*, chez qui le dépôt des *Annales* eſt établi du 1er de ce mois d'Août, & à qui il faut déſormais s'adreſſer, en *affranchiſſant les lettres*, pour tout ce qui concerne, ſoit les *Annales*, ſoit leur Auteur.



MÉMOIRES
De *VOLTAIRE*,
Ecrits par lui-même.

Un des inconvéniens de la célébrité pour les hommes à qui leur rang, le hasard, le caprice du Public, ou leurs talens, ont procuré ce médiocre avantage, c'est la facilité avec laquelle on leur prête des actions, des discours, ou des écrits. C'est aux *gens de lettres* sur-tout que cette imposture est souvent funeste : leur existence publique ayant quelque éclat, tandis que leur vie privée est presque toujours obscure, il est plus aisé de réussir dans ces suppositions quand ils en sont l'objet ; après que des calomniateurs ont empoisonné leur vie, des faussaires compromettent leur mémoire ; & le succès de ces fraudes est presque toujours d'autant plus assuré que le mort a eu plus de réputation, ou qu'il s'est trouvé dans des circonstances plus délicates. La brochure dont il s'agit ici ne justifie que trop cette réflexion.

Si réellement elle étoit de feu M. *de Voltaire*,* elle feroit beaucoup plus de tort à sa gloire qu'à

celle du Monarque dont le détracteur s'est caché sous ce nom imposant. Ces prétendus mémoires ne sont absolument qu'une satire atroce contre le Roi *de Prusse*; ou plutôt c'est un ramassis informe des satires anciennes répandues, sans, ou avec fondement, contre la jeunesse de ce Prince.

Je n'en suis point l'admirateur entousiaste : il y a long-tems que j'ai fait à cet égard ma confession au Public (*). On m'assure, & je n'ai que trop lieu de le croire, que Sa Majesté ne me l'a pas pardonné(†) : ce seroit un malheur dont il faudroit bien me consoler; mais de ce qu'un Roi seroit injuste envers un particulier, il ne s'ensuivroit pas pour ce particulier le droit de l'être à son tour envers lui, & d'exercer une lâche vengeance, en appuyant un mensonge qu'il peut contribuer à détruire.

Je ne suis ici ni l'apologiste, ni l'accusateur du Roi *de Prusse* : mais le service que j'ai eu intention de rendre à M. *de Voltaire*, en purifiant ses ouvrages, m'autorise à tâcher de garantir son nom de la souillure dont une manœuvre criminelle a essayé de le couvrir. Il a laissé après lui d'étranges amis, si, comme on me le marque, ceux qui se font honneur de ce titre, au lieu de se révolter ici contre l'imposture, l'accréditent.

(*) Voyez le Tome IX de ces *Annales*, page 213.

(†) Voyez Tome X, page 41.

Que les faits racontés dans les mémoires apocriphes dont je parle soient réels ou imaginaires, c'est ce que je n'examine pas ; la discussion seroit aussi scandaleuse que l'histoire : mais s'ils étoient faux, & que M. *de Voltaire* les eut malignement recueillis, fortifiés de son témoignage ; qu'il se fut occupé de sang-froid de les laisser après lui à la postérité, qu'il eut joui d'avance du plaisir de déchirer ainsi par un honteux ressentiment le cœur, & de ternir la renommée d'un Souverain dont il n'a eu qu'une fois, & un seul moment à se plaindre ; dont il a publié sans cesse qu'il avoit eu tout le reste de sa vie à se louer, M. *de Voltaire* seroit le plus méprisable des hommes. Une pareille action suffiroit pour flétrir tous les lauriers accumulés sur sa tombe. Sa philosophie ne seroit plus qu'un masque odieux, & ses exhortations éternelles à l'amour de l'humanité, de la douceur, de la grandeur d'ame, de la tolérance, une hypocrisie aussi coupable que déshonorante.

S'ils étoient vrais, ce seroit, pour ainsi dire, encore pis. Quoi ? M. *de Voltaire*, témoin journalier de ces foiblesses, de ces turpitudes, de ces iniquités, auroit pu vivre, s'énorgueillir de vivre avec l'homme dont elles souilloient tous les momens ! Il auroit cru ne pouvoir payer l'encens prodigué à ses *talens*, qu'en encensant plus bassement encore les *vertus* du flatteur lui-même ! Après avoir ainsi pendant sa vie menti avec autant de lâcheté que d'audace, à l'*Europe* entière, à sa propre conscience ; ayant persisté jusqu'au dernier moment dans ce

servile hommage, il en auroit consigné la rétractation dans un monument *posthume*, flétri tout à la fois par la satire & la clandestinité.

Non, je ne puis le croire : & si les preuves matérielles que je vais donner de la supposition n'étoient pas suffisantes, si l'on m'en objectoit de plus démonstratives, telles qu'un manuscrit de la main de M. *de Voltaire*, seule preuve convainquante d'un pareil fait, je la regarderois comme l'anecdote la plus avilissante pour la Littérature qui ait jamais eu lieu : j'aurois autant de mépris que d'horreur pour les éditeurs, qui pouvant par la suppression du manuscrit épargner aux Sciences cet outrage, à la Philosophie cet affront, au Public ce scandale, auroient tout sacrifié au desir de gagner un peu d'argent en se rendant complices de ce crime de leur divinité.

Et qu'on ne dise pas, pour excuser au moins les flatteries, que *Virgile*, *Horace*, *Ovide*, ont aussi accablé de louanges l'Ordonnateur des proscriptions, le Tyran de *Rome*, le Monstre crapuleux & sanguinaire dont les voluptés & la barbarie étoient tour à tour l'opprobre & l'effroi de l'univers : d'abord au moins ne se sont-ils pas contredits eux-mêmes : leur langage a toujours été uniforme : leur stilet ne gravoit pas des satires au revers de la page qu'ils chargeoient de leurs éloges.

Mais ensuite il n'est pas vrai que ces éloges s'adressassent à l'Usurpateur impitoyable, au

Débauché dissolu : l'*Auguste* chanté par ces poètes célèbres étoit le réformateur qui s'étoit réformé lui-même. C'étoit le pacificateur du monde, le vainqueur clément qui, par la pratique de toutes les vertus dignes d'un Souverain dans l'âge mûr, fesoit oublier les excès de sa jeunesse ; quand ces poètes écrivoient, tous les honnêtes gens pensoient d'*Auguste*, & en parloient comme eux : il n'existe pas un monument qui contredise ces louanges ; elles n'auroient pas fait sur la postérité une impression ineffaçable, si elles n'avoient été que des fictions poétiques, fruits d'une bassesse mercenaire, & démenties par la vérité.

Mais M. *de Voltaire*, si cette ignominieuse palinodie étoit de lui, si elle étoit fondée sur des faits réels, dans quel tems auroit-il épuisé ce que la flatterie a de plus ingénieux, pour affermir, pour étendre la réputation du *Roi de Prusse*, déjà justifiée par ses exploits guerriers ? Dans quel tems l'auroit-il présenté au Public, comme le plus grand des Rois, le plus sage des Princes, le plus éclairé des Souverains ?

C'est au moment où admis dans son intérieur, il n'auroit vu en lui que des petitesses, des ridicules, & des injustices ; ainsi, également lâche dans ses adulations & dans ses satires ; violant successivement les loix de la délicatesse & de l'hospitalité, il se seroit couvert de la même infamie, soit en publiant avec réflexion un bien qui n'existoit pas, soit en révélant un mal effec-

tif, mais dont il avoit perdu la faculté d'être le dénonciateur.

Il n'exiſte dans l'hiſtoire, d'ailleurs trop fertile peut-être, des ſcandales de la Littérature, qu'un ſeul exemple qui approche un peu de celui-là : ce ſont les deux ouvrages de *Procope*, dans l'un deſquels il eſt le vil adulateur de *Juſtinien*, après en avoir été le détracteur acharné. Mais *Procope*, écrivain mercenaire, domeſtique obſcur d'un courtiſan, n'avoit point eu d'obligation perſonnelle & éclatante au maître de ſon maître. Il n'avoit point eu avec le Prince, objet ſucceſſivement de ſa baſſeſſe & de ſa malignité, ces liaiſons intimes qui rendroient plus excuſable encore dans l'inférieur une foibleſſe adulatrice, qu'une franchiſe diffamatoire.

La ſituation de M. *de Voltaire* étoit bien différente : il en avoit eu de ces liaiſons avec le Souverain dont il paroît ici, du fond de ſa tombe, vouloir conſommer l'opprobre. Si par reſpect pour la vérité, il devoit s'abſtenir de prêter à un ami couronné, même des vertus qu'il n'auroit pas eues, combien ce reſpect, & le ſoin de ſon propre honneur, devoient-ils lui défendre plus ſévèrement d'imputer à un cœur qui lui avoit été ouvert avec tant de confiance, les vices qu'il auroit pu y découvrir ! Et que faudroit-il penſer de lui, ſi ſes révélations flétriſſantes étoient des calomnies, comme ſes cajoleries flatteuſes auroient été des menſonges ?

La duplicité de *Procope* n'eſt qu'une inconſéquence. Celle de M. *de Voltaire* ſeroit une

trahiſon aggravée par les lâchetés précédentes : peintre flatteur, ou hiſtorien fidèle, ſes impoſtures & ſa véridicité le dévoueroient au même opprobre.

Encore une fois, quel que fût le moral, & la vie privée du Maître de *Berlin*, c'étoit comme hôte, comme ami, comme un confident cher & vénéré, que M. *de Voltaire* y avoit été aſſocié. Les prétendus *Mémoires* parlent avec une légèreté révoltante de la fameuſe lettre du 23 Août 1750, par laquelle le *Roi de Pruſſe* l'invitoit à reſter auprès de lui à *Berlin*, où il étoit venu pour ſe conſoler de la mort de M^de^ *du Chatelet* : on ne peut pas ſoupçonner que ce ſoit l'ouvrage d'un Secrétaire : ni l'antiquité, ni les tems modernes ne préſentent de pièce plus honorable à l'eſprit & au cœur d'un Souverain.

« J'ai vu la lettre que votre Nièce vous écrit « de *Paris*. L'amitié qu'elle a pour vous lui « attire mon eſtime. Si j'étois Madame *Denis*, « je penſerois de même ; mais étant ce que « je ſuis, je penſe autrement.

« Je ſerois au déſeſpoir d'être cauſe du mal- « heur de mon ennemi ; & comment pourrois- « je vouloir l'infortune d'un homme que j'eſ- « time, que j'aime, & qui me ſacrifie ſa patrie « & tout ce que l'humanité a de plus cher ? « Non, mon cher *Voltaire*, ſi je pouvois pré- « voir que votre tranſplantation pût tourner « le moins du monde à votre déſavantage, je « ſerois le premier à vous en diſſuader. Oui,

« je préférerois votre bonheur au plaisir extrême
« que j'ai de vous avoir.

« Mais vous êtes philosophe, je le suis de
« même : qu'y a-t-il de plus naturel, de plus
« simple, & de plus dans l'ordre, que des phi-
« losophes faits pour vivre ensemble, réunis par
« la même étude, par le même goût, & par
« une façon de penser semblable, se donnent
« cette satisfaction ? Je vous respecte comme
« mon maître en éloquence & en savoir ; je
« vous aime comme un ami vertueux. Quel
« esclavage, quel malheur, quel changement,
« quelle inconstance de fortune y a-t-il à craindre
« dans un pays où l'on vous estime autant que
« dans votre patrie, & chez un ami qui a un
« cœur reconnoissant ?

« Je n'ai point la folle présomption de croire
« que *Berlin* vaut *Paris*. Si les richesses, la
« grandeur & la magnificence font une ville
« aimable, nous le cédons à *Paris*. Si le bon
« goût peut-être plus généralement répandu se
« trouve dans un endroit du monde ; je sais &
« j'en conviens que c'est à *Paris*,

« Mais vous, ne portez-vous pas ce goût
« par-tout où vous êtes ? Nous avons des
« organes qui nous suffisent pour vous applau-
« dir ; & en fait de sentimens, nous ne le
« cédons à aucun pays du monde.

« J'ai respecté l'amitié qui vous lioit à Ma-
« dame *du Chatelet* ; mais après elle j'étois un

" de vos plus anciens amis. Quoi! parce que " vous vous retirez dans ma maison, il sera dit " que cette maison devient une prison pour " vous? Quoi! parce que je suis votre ami, " je serai votre tyran? Je vous avoue que je " n'entends pas cette logique-là; que je suis " fermement persuadé que vous serez fort heu-" reux ici tant que je vivrai; que vous serez " regardé comme le père des lettres & des " gens de goût, & que vous trouverez en moi " toutes les consolations qu'un homme de votre " mérite peut attendre de quelqu'un qui l'es-" time. Bon soir."

FRÉDERIC.

Ce fut-là, lui font dire les *Mémoires*, le *dernier verre qui m'enivra:* & cependant ils ajoutent encore les plus ridicules détails de séduction: par exemple, que le Poète laissant toujours percer sa répugnance pour cet honorable esclavage, le Monarque suppliant lui prit un jour tendrement *la main pour la baiser*, ce qui détermina l'aveu tant souhaité; & afin qu'il ne manque à cette narration rien de ce qui pourroit en déshonorer l'auteur, si elle étoit de celui à qui on l'impute, on la lui fait terminer par dire que le *Roi de Prusse* se *mocquoit de lui dans le fond de son cœur.*

Eh, quel intérêt auroit donc eu un Monarque tout puissant à s'avilir lui-même par cette comédie? Quel intérêt auroit eu M. *de Voltaire* à révéler au Public qu'il n'avoit jamais été que le jouet, que l'objet du mépris de celui de tous les

hommes de qui il a reçu dans sa vie le plus de marques d'estime & de considération ? Si ces apparences étoient fausses, seroit-il moins humiliant pour l'Ecrivain d'en avoir été dupe, que pour le Prince de les avoir feints ?

Mais on ne peut reprocher ni à l'un cette crédulité, ni à l'autre cette hypocrisie. L'empressement du Monarque étoit glorieux : la condescendance du Philosophe étoit naturelle : ce persifflage, ce soin d'avilir une époque si intéressante dans la vie de tous deux, décèle dans le rédacteur de ce conte odieux, un cœur aride autant que malfesant.

M. *de Voltaire* lui-même s'est exprimé à ce sujet d'une manière bien différente, dans ses *Commentaires historiques*, &c. ouvrage certainement de lui, & que je tiens de sa main ; ouvrage de sa vieillesse où il s'est peint certainement aussi sous les traits par lesquels il desiroit d'être connu de la postérité ; il y raconte sa malheureuse aventure de *Francfort*, & ses préliminaires : après ce récit où le *Roi de Prusse* est plutôt justifié qu'inculpé, il ajoute que s'étant *bientôt* réconcilié, *il relisoit avec attendrissement cette lettre éloquente & touchante* ; & qu'en la rapprochant du passé, il disoit, *Après une telle lettre, je ne puis qu'avoir eu très-grand tort.* Il ne soupçonnoit donc pas le Prince *de s'être mocqué de lui.*

Et en effet, je le répète, quelque idée qu'on veuille se former du secret de cette vie philoso-

phique à laquelle le *Roi de Prusse* avoit initié tant de gens de lettres, & qu'aucun Prince instruit ne sera tenté de renouveller, d'après les désagrémens que celui-là en a recueillis, toutes les promesses consignées dans la lettre ci-dessus ont été tenues fidèlement. M. *de Voltaire* fut aimé, respecté, libre, heureux, à *Potsdam*, à *Berlin*, tant qu'il ne se lassa point de l'être.

De misérables tracasseries mirent fin à cette existence fortunée : mais dans la rupture, dans ses préliminaires, dans ses suites, le Roi montra autant d'indulgence que le Poète montroit peu de discrétion : les véritables détails de cette affaire sont inconnus ; & aujourdhui ils n'ont aucune importance : mais le *Roi de Prusse* paroissant être revenu le premier, quoiqu'assurément il n'eut pas tous les torts, cet effort seul semble indiquer une ame franche, bonne, & généreuse, comme l'aveu de M. *de Voltaire*, au sujet de sa lettre, seroit seul une réfutation suffisante des *Mémoires*, & une preuve de leur fausseté.

Un Roi capable d'écrire une lettre comme celle du 23 Août 1750, & d'exécuter scrupuleusement pendant près de trois ans les engagemens qu'il y a contractés envers un particulier, qui n'étoit pas toujours irréprochable, ne peut pas l'être des petitesses que les *Mémoires* lui attribuent : un Ecrivain qui, à 80 ans, conserveroit dans son cabinet une diatribe aussi horrible que les *Mémoires*, contre ce même Souverain, avec l'intention de la transmettre à la

poſtérité, n'auroit pas conſigné dans un ouvrage auquel il attachoit un grand intérêt un aveu comme celui qu'on vient de lire; ou bien il faudroit avouer que ſon cœur cachoit une noirceur, une fauſſeté, dont la dépravation humaine offre bien peu d'exemples. Pour l'honneur de M. *de Voltaire*, il faut donc ſouhaiter & croire que les Mémoires ne ſont pas de lui.

Et quand on les examine, le ſoupçon produit d'abord par la crainte d'être obligé de mépriſer un homme ſi digne d'ailleurs d'admiration, ſe change en certitude. Il ne faut qu'en ouvrir les premières pages pour ſe convaincre non-ſeulement que M. *de Voltaire* n'eſt pas l'auteur de cette collection licentieuſe, mais même que le fauſſaire, en tâchant de copier ſa manière & ſon ſtile, en a ou négligé, ou manqué le principal caractère, la correction, & l'élégance, la juſteſſe, & la propriété des termes.

Page 4, édition de *Londres*, en parlant du Marquis *Algarotti*, on trouve qu'il vint à *Cirey* chez Madame Du Chatelet : il *la trouva aſſez ſavante dans ſa langue, pour lui donner de très-bons avis* . . . . . Eſt-ce la langue de Madame *du Chatelet*, eſt-celle de l'*Italien*, dont il s'agit ? Le nouveau-venu donne-t-il, reçoit-il des leçons ? Jamais M. *de Voltaire* n'auroit laiſſé en écrivant une pareille équivoque.

Page 9, on compare le précédent *Roi de Pruſſe* Fréderic Guillaume mort, & ſon fils le Roi actuel : *Il n'y a*, dit-on, *peut-être jamais*

eu au monde de père & de fils qui se RESSEMBLENT *moins que ces deux Monarques.* Il falloit *se ressemblassent*, ou *se soient ressemblés*. M. *de Voltaire*, ne commettoit point de solécismes, sur-tout en prose.

Dira-t-on que c'est-là une faute d'impression? en voici une qui est du texte. On lit page 13, *Il faut avouer que la* TURQUIE *est une république, en comparaison du despotisme exercé par* FRE'DERIC GUILLAUME : M. *de Voltaire* auroit dit, sans doute, *que l'administration de la* TURQUIE *est celle d'une république, en comparaison du despotisme* .... Les gens instruits, & d'un goût délicat, sentiront bien la différence; ce sont-là les traits imperceptibles qui aident les connoisseurs à distinguer dans la peinture les originaux des copies.

Page 34, Nous lui préparâmes *une belle maison, dans le petit château de Meuse* .... Est-ce-là la manière de M. *de Voltaire?* Si c'est une antithèse, une plaisanterie, elle est bien plate: si le mot *maison* est pris pour *logement*, le terme est bien impropre.

Page 38, *D'ordinaire* CE SONT NOUS AUTRES *gens de lettres qui flattons les Rois:* quand il n'y auroit dans les *Mémoires* que ce révoltant barbarisme, je me croirois autorisé à absoudre la mémoire de M. *de Voltaire* de la honte de les avoir composés.

Les plaisanteries y sont souvent aussi fades que les phrases sont incorrectes. *Fréderic Guil-*

laume tiroit de l'argent de tout. *Une fille fesoit-elle un enfant ? Il falloit que la mère, ou le père, ou les parens donnassent de l'argent au Roi pour la façon*, page 11.

Il n'aimoit ni la musique, ni les vers : quand il voyoit dans les mains de son fils un livre, ou une flute, il brûloit le livre, il cassoit l'instrument, & il donnoit quelquefois des soufflets au Prince. *Le Prince lassé de toutes ces attentions .....* page 17. Cette ironie triviale est-elle de l'homme qui a le mieux possédé les finesses de la plaisanterie, & l'art de la rendre piquante par des tournures nouvelles & imprévues ?

Ce même Roi soupçonne sa fille d'avoir voulu favoriser l'évasion de son frère, *& comme il étoit expéditif en fait de justice, il la jetta à coups de pied par une fenêtre.* Même trivialité, dans cette promptitude en fait de justice : mais il y a plus : il se trouve que la Princesse *jettée à coups de pied* par la fenêtre, n'a point été *jettée*, parce que sa mère présente à cette *expédition* la *retint par ses juppes*, *COMME ELLE ALLOIT FAIRE LE SAUT*, page 19.

Il lui en resta une contusion *au-dessus du teton gauche, qu'elle m'a fait*, dit l'auteur des *Mémoires l'honneur de me montrer* .... On voit bien qu'il a voulu imiter là une phrase de *Candide* ; la blessure pouvoit en rappeller l'idée : mais assurément ici M. *de Voltaire* n'en auroit pas fait ce ridicule usage : *Candide* pouvoit demander à *Cunegonde*, dans un roman, à voir une pareille trace : mais

une

une fille respectueuse; une Princesse souveraine, ne fait pas une telle exhibition à un particulier, pour prouver démonstrativement les fureurs de son père, & de son Roi.

Enfin le faussaire joue sur la promesse qu'avoit faite à M. *de Voltaire* le Prince *Royal* de *Prusse*, de lui donner des marques *solides* de son amitié, quand il seroit sur le trône: à son avènement, le Ministre qu'il envoie en *France* est chargé d'un présent pour le Poète: on le fait prier de venir le recevoir. *Courez vîte*, dit Madame Du Chatelet, *on vous envoie surement les diamans de la Couronne:* il se trouve qu'il ne s'agissoit que d'un *cartaud de vin* que l'Ambassadeur avoit *apporté pour toute valise, derrière sa chaise:* M. *de Voltaire*, en le recevant, *s'épuise en protestations d'étonnement & de reconnoissance, sur les marques* LIQUIDES *des bontés de Sa Majesté, substituées aux* SOLIDES *dont elle l'avoit flatté*, page 29.

Est-ce donc M. *de Voltaire* qui auroit eu la mal-adresse de hasarder un si plat badinage? En voulant imputer à son bienfaiteur une lésinerie ridicule, n'auroit-il pas craint de forcer les lecteurs à s'en rappeller au contraire la magnificence, au moins envers lui? L'envoi du *cartaud* dans le tems même auroit pu être regardé comme une marque sérieuse d'empressement & de bienveillance. Si c'étoit du vin de *Tokay*, par exemple, le présent n'auroit-il pas été très-royal, & digne que le diplomatique s'en rendît lui-même le porteur?

Mais ce préliminaire fut bientôt suivi par des preuves encore plus solides d'amitié : si les largesses pécuniaires, les pensions, les démonstrations visibles peuvent être regardées comme des indices de ce sentiment, quel Souverain a jamais été plus solidement libéral envers un homme de lettres ? *Vingt mille livres Tournois* de pension annuelle ; un logement dans toutes les maisons royales, la table même du Monarque, des équipages entretenus ; enfin les décorations extérieures que les courtisans préfèrent quelquefois à la fortune, ne sont-ce pas là des supplémens suffisans pour justifier, pour ennoblir l'anecdote du cartaud, qui, après tout, n'est même peut-être pas vraie ? M. *de Voltaire* n'auroit-il pas senti qu'en accusant d'avarice un Souverain si prodigue à son égard, il n'auroit prouvé que sa propre ingratitude, & peut-être son avidité ?

Cette incorrection, ce mauvais goût, cette mal-adresse, sont des preuves d'autant plus décisives, que si cet ouvrage étoit de M. *de Voltaire*, ce ne seroit pas un des fruits de sa décrépitude, ni des derniers tems où la vieillesse auroit pu le rendre moins délicat sur les idées, & moins scrupuleux sur le choix des termes : ces traits sont tous tirés de la première partie, qui, suivant les dates indiquées dans le texte même, auroit été écrite au moins 20 ans avant sa mort, puisque la totalité des *Mémoires* finit au 1er Janvier 1760, & que l'Auteur cite cette époque comme celle du moment où il écrivoit.

Or, assurément à 60 ans M. *de Voltaire*, sans avoir rien perdu de son imagination, avoit acquis tout ce qu'il a jamais eu d'agrément, de pureté, de justesse dans le stile. Il s'est permis à cet âge de bien mauvais *bons-mots* dans ses comédies, & dans quelques-unes de ses feuilles polémiques ; mais dans un de ces genres il étoit au-dessous de lui-même ; dans l'autre il étoit quelquefois au-dessous de ses ennemis, quand la colère du moment l'aveugloit ; ce qui ne pouvoit avoir lieu ici.

Au contraire même, si ce monument de vengeance étoit de sa main ; s'il avoit eu le sang-froid de le fabriquer, de le garder, de le revoir pendant près d'un demi-siècle, pour en poignarder un jour, quand il le pourroit sans risque, le Souverain qu'il caressoit avec tant d'oubli de lui-même ; tant qu'il pouvoit le redouter ; la même méchanceté qui l'auroit rendu capable de cette lâche réserve, lui auroit aussi conseillé de donner à l'instrument meurtrier toutes les graces, toute la perfection qu'il pouvoit recevoir : l'homme pervers qui se dispose à un assassinat, laisse-t-il rouiller dans son garde meuble le stilet qu'il destine à cet usage ?

Enfin faut-il à ces preuves en ajouter d'une espèce encore plus irrésistible ? En voici : d'abord le prétendu M. *de Voltaire* suppose à un *Jésuite*, mort long-tems avant lui, une intrigue ridicule autant que chimérique. Le *Père de Menou*, suivant lui, imagina en 1748 de donner *Madame du Chatelet pour maîtresse* au vieux Roi *Stanislas* ; il

vint exprès de *Luneville* à *Cirey*, pour négocier cet arrangement : & c'est ce qui amena, disent les *Mémoires*, à la Cour de *Lorraine*, la Femme de qualité philosophe, avec le Poète son ami.

Or la fausseté de ce trait est si notoire, que les éditeurs eux-mêmes ont été forcés de le démentir dans une note : ils citent le témoignage d'un homme qui doit être en effet très-instruit de toutes les tracasseries de cette petite Cour. Mais M. *de Voltaire* ne pouvoit pas ignorer au moins celles qui le concernoient personnellement, ainsi que Madame *Du Chatelet* : s'il vouloit donner du ridicule à un *Jésuite*, il en avoit assez de moyens, sans employer ainsi une anecdote controuvée, dont personne ne pouvoit être dupe, qui ne pouvoit manquer d'exciter des réclamations, & qui n'auroit donné à sa posthume collection aucun mérite de plus.

Veut-on une anecdote plus ridicule encore, plus évidemment fausse, s'il est possible ; qui achève sans replique de prouver ou que le véritable Auteur de ces anecdotes n'a pas connu les personnages qu'il y fait concourir, ou qu'il ne s'est pas embarrassé de démentir leur caractère, leurs intérêts, les convenances même, de les défigurer dans ses caricatures, comme de les déshonorer ; & que par conséquent cet Auteur n'est pas M. *de Voltaire* ? La voici :

A la mort du Cardinal de *Fleury*, « Plusieurs « *Académiciens* voulurent que j'eusse sa place à « l'*Académie Françoise*. On demandoit au sou- « per du Roi, qui prononceroit l'oraison funèbre

« du Cardinal à l'*Académie?* Le Roi répondit « que ce seroit moi : sa maîtresse la Duchesse « de *Chateauroux* le vouloit ; mais le Comte « de *Maurepas*, Secrétaire d'Etat, ne le vou« lut point. Il avoit la manie de se brouil« ler avec toutes les maîtresses de son Maître, « & il s'en est trouvé mal.

« Un vieil imbécille, Précepteur du *Dau« phin*, autrefois *Théatin*, & depuis Evêque de « *Mirepoix*, nommé *Boyer*, se chargea, par prin« cipe de conscience, de seconder le caprice de « M. de *Maurepas*. Ce *Boyer* ayant la feuille « des bénéfices, le Roi lui abandonnoit toutes « les affaires du Clergé : il traita celle-ci « comme un point de discipline ecclésiastique, « & représenta que c'étoit offenser Dieu qu'un « profane comme moi succédât à un Cardinal.

« Je savois que M. de *Maurepas* le faisoit « agir ; j'allai trouver ce Ministre ; je lui dis : « une place à l'*Académie* n'est pas une dignité « bien importante ; mais *après avoir été nommé*, « il est triste d'être exclus. Vous êtes brouillé « avec Madame la Duchesse de *Chateauroux* que « le Roi aime, & avec M. le Duc de *Richelieu* « qui la gouverne. Quel rapport y a-t-il, je « vous prie, de vos brouilleries, avec une pauvre « place à l'Académie *Françoise?* Je vous con« jure de me répondre franchement : en cas « que Madame de *Chateauroux* l'emporte sur « M. l'Evêque de *Mirepoix*, vous y opposerez« vous ? Il se recueillit un moment, & me « dit : *Oui, je vous écraserai.*"

Je demande à tous ceux qui connoissent la Cour, & qui ont connu M. de *Maurepas*, comme M. *de Voltaire*, si ce passage peut être du dernier. Est-ce M. *de Voltaire* qui, en pareil cas, pour un pareil objet, ayant la parole de la favorite, & la déclaration solemnelle du Roi, auroit été tenir ce langage à un Ministre dont la mauvaise volonté auroit été si publique ? Ce n'est pas la crainte d'une rusticité aussi imprévue qui l'auroit détourné de cette visite, mais la certitude au contraire de ne recevoir que des politesses trompeuses, d'autant plus démonstratives qu'elles auroient été plus fausses ? Se feroit-il flatté d'enchaîner le Secrétaire d'Etat par sa franchise, ou s'il en avoit cru l'intervention necessaire, est-ce par une démarche de cette nature qu'il auroit cru s'en assurer ?

Est-ce de M. de *Maurepas*, le plus léger des hommes, le plus caressant, le plus attentif à ne se pas faire d'ennemis, du moins par des saillies sérieuses, qui auroit répondu à une avance honnête & noble, par une brutalité folle autant que grossière ? Comment se feroit-il promis d'*écraser* un homme appuyé d'une aussi puissante protection ? Comment sur-tout auroit-il eu l'indiscrétion d'en faire la menace au protégé lui-même ?

Les Ministres sans doute en *France*, comme ailleurs, *écrasent*, quand ils le peuvent, les particuliers qui ont le malheur d'encourir leur haine par une résistance peu politique à leurs volontés : mais ils n'annoncent pas leur ressen-

timent d'avance ; & c'eſt préciſément parce qu'ils ſavent cacher leur deſir de ſe venger, que rarement la vengeance leur échappe. Un homme capable d'un propos comme celui-là, en pareille circonſtance, ne ſeroit pas Miniſtre vingt-quatre heures : il ne parviendroit jamais à l'être.

M. de *Maurepas avoit la manie de ſe brouiller avec toutes les maîtreſſes de ſon Maître.* D'abord cela n'eſt pas exact : il ne s'étoit pas brouillé avec Madame de *Mailly*, &c. : mais enſuite cette brouillerie, ou plutôt cette rivalité n'exiſte-t-elle pas dans toutes les Cours, comme dans toutes les maiſons, entre les perſonnes qui ſemblent prendre de l'aſcendant ſur le Maître, & peuvent aſpirer à partager ſon autorité ? Quand il y a une favorite, & que les Miniſtres ne ſont pas ſes créatures, ou qu'elle n'eſt pas de leur choix, il faut bien qu'ils ſoient jaloux, & qu'il en réſulte des tracaſſeries : l'hiſtoire moderne eſt auſſi riche que l'ancienne en anecdotes qui prouvent que les choſes ne peuvent aller autrement.

M. de *Maurepas* feſoit donc ſon métier de miniſtre en contrariant une maîtreſſe guidée par d'autres directeurs, entourée d'autres confidens ; à qui il ne devoit point ſa place, & qui ne lui devoit pas la ſienne : mais un courtiſan, *François* ſur-tout, un courtiſan *François* du caractère de M. de *Maurepas* ſur-tout, ſur-tout quand il *a eu un moment pour ſe recueillir*, ne s'exhale pas en propos de cette eſpèce : il y a une

grande différence entre la chanson contre Madame de *Pompadour* qui produisit la disgrace de ce Ministre plaisant, & l'hostilité atroce qu'on lui prête ici.

L'indiscrétion du couplet se commit à table, dans une espèce de fête, lorsque le Musicien satirique auroit pu ne se croire entouré que d'amis, s'il étoit permis aux hommes en place de se flatter d'inspirer ce sentiment, & enfin dans un moment où les têtes les plus froides s'échauffent, où les plus sages s'oublient : mais la prétendue menace faite à M. *de Voltaire* auroit été le fruit du sang-froid, de la réflexion même ; puisque le Ministre, suivant le conteur, avoit pris du tems pour la méditer ; ce n'étoit pas une effusion de gaieté, au milieu d'une compagnie de courtisans intéressés à la taire après l'avoir partagée ; c'étoit une déclaration de guerre ouverte, faite à un homme qui ne pouvoit rien avoir de plus pressant que de la publier. Enfin elle suppose une indiscrétion qu'aucun Ministre ne peut avoir, & une intempérance de méchanceté qu'assurément M. de *Maurepas* n'avoit point.

Ce même article si extravagant commence de plus par deux faussetés, ou si l'on veut, deux inadvertences que M. *de Voltaire* n'auroit pas plus commises, que M. de *Maurepas* n'a dit, *je vous écraserai.* Elles concernent le Cardinal de *Fleury* ; mort à 90 ans. « Jamais, disent les *Mémoires*, personne n'étoit « parvenu plus tard au Ministère ; jamais Mi« nistre n'avoit gardé sa place plus long-tems. »

Il avoit acquis, non pas le Ministère, car il ne fut jamais Ministre reconnu, mais le pouvoir attaché à ce titre, & même un plus grand, à 73 ans ; & il l'a conservé pendant près de 17. Or est-ce l'Auteur de l'*Essai sur l'Histoire générale* qui n'auroit connu aucun homme constitué dépositaire de la confiance, & de l'autorité d'un Souverain, à un âge plus avancé ? Est-ce l'historiographe de *Louis XV* qui auroit regardé une période de 17 ans, comme *la plus longue* carrière qu'il ait jamais été donné à un de ces Rois subalternes de parcourir ? Ce Prince, à la mort du Cardinal, avoit près de lui deux Ministres qui en avoient déjà fourni une plus longue, M. de *Maurepas*, & M. de *St. Florentin*.

Ainsi l'inexactitude dans les choses les plus notoires, & sur lesquelles il n'est pas permis de paroître mal-instruit, ou de se flatter d'induire personne en erreur, se joint à la fausseté dans les anecdotes moins connues, pour défendre le nom de M. *de Voltaire* de l'infamie dont le couvriroit cette maligne compilation, si elle étoit de lui.

Mais elle n'est pas de lui : elle ne peut pas être de lui. On a pu dans le premier moment être ébloui par des lectures rapides, d'autant plus séduisantes que l'ouvrage ayant tous les caractères d'un libelle, & compromettant de grans noms, il a pour les hommes frivoles le mérite tout à la fois de la clandestinité, & de la méchanceté. D'ailleurs des plaisanteries moins dégoûtantes, quelques morceaux mieux faits le rendent agréable

à parcourir : mais d'après ces exemples pris au hasard, j'ose croire que mon avis deviendra celui du Public : le véritable Auteur pourra rester inconnu ; mais l'Auteur supposé sera justifié.

N. B. J'ai dit que les *Mémoires* parloient de la lettre du 23 Août 1750 : ils en citent même un passage : or j'observe que ce morceau n'est pas conforme à la copie imprimée dans le *Commentaire historique*. On lit dans celui-ci, « Comment pourrois-je *vouloir* l'infortune d'une « homme que j'estime, *que j'aime*, & qui me « sacrifie sa patrie » . . . . . . Les Mémoires portent, « Comment pourrois-je *jamais causer* « l'infortune d'un homme que j'estime, & qui « me sacrifie sa patrie » . . . . .

Ainsi on y a supprimé ces mots, *que j'aime*, honorables ici pour l'objet de ce sentiment, comme pour celui qui l'éprouvoit, & attendrissans dans la bouche d'un Roi. Au lieu de dire comment pourrois-je *vouloir* l'infortune, l'imposteur fait dire au Prince, comment pourrois-je *jamais causer* l'infortune . . . . . Cette différence seule ne prouve-t-elle pas que les deux *copies* ne sont pas de la même main, & que la seconde n'a été altérée, que parce qu'elle n'a pas été prise, comme la première, sur l'original ?

Et comment le Roi de *Prusse* se seroit-il alors occupé à écarter l'idée qu'il pût *ja-*

mais causer l'infortune d'un homme qu'il vouloit s'attacher, à quelque prix que ce fût ? Sans doute M. *de Voltaire*, dans les raisons qu'il alléguoit pour conserver sa liberté, & se dispenser de rester à *Berlin*, ne disoit pas au Roi : « Je « crains qu'il ne prenne envie un jour à Votre « Majesté de me chasser, ou de me mettre à « *Spandaw*. » Il n'y a cependant que ces craintes qui auroient pu motiver la leçon de la lettre dans les Mémoires.

Probablement il lui disoit : « La vie de la « Cour est un esclavage brillant, une servitude « dont les désagrémens surpassent les douceurs ; « elle sera accablante & funeste pour moi ; « malgré les bontés dont Votre Majesté me « comble, je serai malheureux. » C'est à ces appréhensions que le Roi répond, en disant : « Je serois au désespoir d'être cause du mal- « heur, même d'un ennemi ; comment pour- « rois-je *vouloir* l'infortune d'un homme que « j'aime, ainsi que vous semblez m'en accu- « ser, en regardant le succès de mes invitations « comme le sceau de votre malheur ? » Le Roi de *Prusse* n'auroit pu, sans une mal-adresse grossière & ridicule, dire alors à son futur commensal : « Soyez bien sûr que je ne vous chasserai jamais. » La garantie auroit rappellé l'idée du danger, plus encore que celle de la sécurité ; mais il y avoit de sa part autant de noblesse que de décence à dire à un homme célèbre qui balançoit à s'expatrier pour se donner à lui : « N'ayez « point d'inquiétude sur les suites de ce sacri- « fice : je le souhaite vivement ; mais j'y renon-

" cerois si je n'étois sûr qu'en comblant mes de-
" sirs il assurera votre bonheur."

Cette expression, & cette idée digne d'un Roi, se trouvant dans la copie autentiquement publiée par M. *de Voltaire* pendant sa vie, & dans un tems où il n'avoit aucun intérêt à commettre une falsification, il est évident que l'autre copie donnée après sa mort n'émane point de lui: c'est par conséquent une preuve de plus que l'ouvrage dont elle fait partie, lui est faussement imputé.

Mais de qui est-il? Je l'ignore: je l'ai déjà dit: je pense que l'Auteur gardera l'*incognito*: & tous les honnêtes gens le lui conseilleront. On pourroit même supposer qu'il est de deux mains différentes: il s'y rencontre quelques morceaux qui portent assez l'empreinte de celle de M. *de Voltaire*: il ne seroit pas impossible que des esquisses rejettées, ou mises à l'écart par lui, & oubliées dans ses papiers, eussent été retrouvées; que quelque homme hardi eût imaginé de les ajuster, d'y coudre, pour en faire une espèce de suite, les anecdotes qui lui auroient paru les plus faciles à ramasser, & les plus piquantes pour la malignité. Ces deux avantages se trouvoient dans celles qui concernoient le Roi de *Prusse*, & le falsificateur n'aura pas hésité.



FRANCE.

Construction d'un Port à CHERBOURG.

ENFIN voilà donc en *France* une entreprise vraiment grande, vraiment utile, & dont il est permis à la génération présente de se flatter qu'elle verra l'exécution. On peut raisonnablement espérer qu'elle n'aura point le sort du *Louvre*, de la *place de St. Sulpice*, de la *Garre*, du *Canal de Picardie*, &c. &c. &c.; & de tant de projets commencés, dont il ne reste que des ruines, avec le regret des millions qu'ils ont dévorés sans fruit.

> ——Pendent opera interrupta, minæque
> Murorum ingentes.

Ici on travaille sérieusement, & sans doute il n'y aura point d'interruption; car il s'agit d'un projet militaire: or, comme je l'ai observé plus d'une fois, tout ce qui a pour objet les opérations de cet art terrible prend une bien autre vivacité que les idées relatives à des spéculations tranquilles & fortunées.

C'est une grande singularité que la Nature, si prodigue en ports sur l'un des rivages de la *Manche*; la Nature, qui semble avoir pris plaisir à découper en quelque sorte le bord *Anglois* de ce canal, à y ménager, ainsi qu'en *Hollande*,

presque par-tout aux navigateurs des retraites assurées, soit en poussant les eaux de la mer dans les terres, soit en y ouvrant de vastes embouchures à des rivières aussi larges que profondes, ait oublié la partie opposée qui appartient à la *France*. Depuis *Dunkerque* jusqu'à *La Hogue*, on pourroit dire jusqu'à *Brest*, à peine les barques de pêcheurs peuvent-elles trouver un abri. Par-tout la côte n'offre que des falaises menaçantes, ou un galet destructeur: les sables encombrent l'entrée des petites rivières qui dérivent comme à regret sur cette plage proscrite.

La *Seine* même, seul fleuve important qui décore ce long espace, n'est pas exempte de cet inconvénient: tandis que les bourgeois de *Rotterdam* font venir par la *Meuse* les vaisseaux de *Batavia*, de la *Chine*, du *Japon*, jusqu'au pied de leurs magasins; tandis que l'*Escaut* offre aux habitans d'*Anvers* les mêmes facilités, & peut-être de plus grandes encore dès que les chaînes dont l'a chargé un despotisme jaloux seront brisées; tandis que les *Anglois* ont à *Portsmouth*, à *Plymouth*, dans la *Tamise*, &c. des rades, & des ports capables de contenir en sureté toutes les marines de l'univers, à peine la *France* a-t-elle *Dieppe* & le *Havre*, où se cachent, plutôt que ne se logent, tout au plus des frégates.

Pendant quelque tems elle avoit eu le bassin de *Dunkerque*. Le choix de cet emplacement avoit peut-être été déterminé par la réputation des habitans de cette ville, navigateurs hardis

& heureux ; armateurs aussi intrépides pendant la guerre, que négocians habiles & fortunés pendant la paix : mais cette construction plus dispendieuse qu'éclairée ; ce monument de l'humiliation de *Louis XIV*, après avoir été celui de sa fierté, avoit produit plus de honte qu'il n'auroit jamais pu offrir d'avantages : il ne pouvoit pas seulement recueillir de vaisseaux du second rang : dans le tems même de sa prospérité, il tuoit à *Dunkerque* la marine marchande, sans assurer d'asile à la marine militaire. Depuis sa destruction, il falloit remonter jusqu'à *Brest*, pour trouver aux grandes escadres un emplacement favorable, & des retraites sûres.

Et encore l'accès de ce dernier port est-il si difficile, que d'y entrer, ou d'en sortir, est quelquefois une tentative plus périlleuse qu'une longue expédition ; on y a vu des escadres entières bloquées, & tenues captives par des escadres plus foibles, mais assez hardies pour fermer du côté de la haute mer l'allée étroite & longue par laquelle seule on peut y déboucher.

Cet inconvénient a été senti dans tous les tems, & quelquefois bien douloureusement : on avoit éprouvé à la funeste journée de *La Hogue* combien il étoit fâcheux de n'avoir de ce côté, après un combat, ni obstacle à opposer à des vainqueurs, ni réfuge à ouvrir à des vaincus. De nos jours, un évènement plus triste encore a renouvellé les mêmes regrets : un armement nombreux a été détruit par la même raison ; il ne seroit presque pas sauvé un des navires qui

le composoient, si la frayeur des hommes, donnant aux vaisseaux de nouvelles forces, ne leur avoit fait trouver un chemin au milieu de la *Vilaine*, dans des vases réputées jusques-là impraticables.

Enfin la *France* va se délivrer de cet opprobre, ou de cette disette : un projet agréé, & déjà commencé, va faire de *Cherbourg* un entrepôt guerrier aussi sûr que vaste ; & présenter pour la première fois à l'*Angleterre* un port digne de rivaliser avec les siens, ainsi que les escadres qu'il doit contenir. Rien de plus hardi peut-être, & en même tems de plus ingénieux que la manœuvre par laquelle on va exécuter un si grand ouvrage.

Cherbourg est situé au fond d'une espèce d'anse dont on avoit déjà essayé de tirer un parti avantageux : la mer y étant en général plus profonde que sur le reste de la côte, le fond d'une bonne tenue, & l'accès facile, on y avoit pratiqué à grans frais un bassin qui donnoit à la marine des espérances, & au pays de la sécurité : un désastre difficile à prévoir avoit tout fait évanouir.

Dans l'avant-dernière guerre les *Anglois* étoient descendus avec des forces inférieures : ils n'avoient éprouvé aucune résistance. Le bassin, ses écluses, ses quais, ses édifices avoient disparu sous les efforts de ces mains victorieuses sans combat ; les milices, les troupes réglées, témoins à un quart de lieue de distance de cette dévastation

dévastation, n'avoient osé même l'empêcher : les *Anglois* s'étoient rembarqués paisiblement, ne laissant derrière eux que des débris, mais emportant par dérision les cloches de la ville qui avoient inutilement appellé du secours, & ses canons muets qui n'en avoient pas donné.

Ce n'est pas cet établissement mutilé, & borné par lui-même, que l'on se propose de relever : l'idée est bien plus vaste, & l'entreprise bien plus noble. Sur la droite de la ville, à environ 2000 toises en mer, est un rocher qu'on appelle l'*Ile Pelée* ; sur la gauche à 2200 toises l'anse est terminée par une pointe nommée *Querqueville* : un ingénieur nommé M. de *Cessart* a imaginé, & proposé de fermer l'anse entière par une digue tirée de cette pointe jusqu'à l'*Ile Pelée*, ce qui formeroit une rade, ou plutôt un immense port de 4200 toises de long, sur plus de 1500 de large ; rade ou port d'autant plus favorable, qu'il y a presque par-tout, *à marée basse*, 45 à 50 pieds d'eau, qu'un fond de sable fin & doux y présente un ancrage excellent, & qu'on y peut entrer & sortir de tout vent.

La difficulté étoit d'opérer cette clôture, de dompter la mer qui est fréquemment furieuse dans ce parage : la profondeur seule paroissoit un obstacle insurmontable, & l'immensité de la ligne à parcourir, la longueur de l'abime à combler, sembloient mettre cette entreprise au-dessus des forces humaines.

La digue d'*Alexandre* devant *Tyr* est devenue un des évènemens les plus intéressans, les plus remarquables de son histoire : à peine égaloit-elle la moitié de celle dont il s'agit ici. Celle du Cardinal de *Richelieu* pour boucler le port de la *Rochelle* n'étoit qu'un jeu en comparaison : M. de *Cessart*, auteur du projet, a rendu facile, par une manipulation très-ingénieuse, ce qui paroissoit avec raison impossible suivant les méthodes ordinaires.

Ce n'est point un rempart continu qu'il oppose à la mer : il ne lui donne point à combattre une surface sans interruption qu'elle auroit détruite cent fois avant qu'on eût pu seulement en élever la moitié. C'est en divisant cette barrière qu'il trouve le moyen de l'affermir ; c'est en se proportionnant à la nature de l'élément qu'il avoit à subjuguer, qu'il y réussit.

Il construit en fortes poutres solidement assemblées des pyramides circulaires, ou des cones tronqués(*), de 66 pieds de haut, sur 152 de diamètre à la base, & de 60 seulement au sommet : cette espèce de treillage se forme sur le rivage : ensuite on le fait glisser jusqu'à la mer, où on le soutient avec des chalouppes, & des tonneaux vuides attachés autour en nombre suffisant : on choisit un moment favorable, c'est-à-dire un vent doux, & une bonne marée,

(*) C'est la forme d'un pain de sucre dont on auroit abattu la pointe.

pour le conduire en haute mer à la place qu'il doit occuper; là en coupant les cables qui l'amarrent aux chalouppes, les cordes qui assujettissent les tonneaux, on le laisse couler debout sur le fond où son propre poids lui fait prendre une assiette fixe. On se hâte d'en remplir le vuide de gros cartiers de pierre dont on a eu soin de charger des gabarres.

Cet énorme panier ainsi comblé ne présente plus qu'une seule masse contre laquelle la fureur de la mer est impuissante: les vagues glissent sur ses flancs arrondis, en s'y brisant suffisamment pour que l'agitation n'en soit presque plus sensible dans l'enceinte ainsi défendue. En très-peu de tems le sable remplira tous les intervalles; & les moules, les huitres, les plantes marines, qui s'attacheront de toutes parts, soit aux bois du revêtement, soit aux pierres de l'intérieur, lui donneront une solidité inébranlable, supérieure peut-être à celle des rochers produits par la nature.

La distance à laquelle on compte placer ces écueils bienfesans les uns des autres, le vuide qu'on doit laisser entre eux dépendra sans doute de leur position, de l'effort qu'ils auront à soutenir. Il semble que dans le projet on se propose d'en construire environ 80, ce qui donneroit un espace entre chacun, d'à-peu-près 30 toises. S'il se trouvoit trop large, & que la mer dans ses grandes violences troublât encore la tranquillité de l'intérieur, il seroit aisé de rétrecir le passage dans les endroits les plus

exposés, en y intercalant de nouveaux cones : ce seroit un peu plus de dépense, mais l'avantage est si précieux qu'il n'est pas possible de la regretter.

On avoit fait dès l'an passé le premier essai d'un de ces forts de charpente : des inconvéniens étrangers au projet lui-même, & à son exécution, en avoient empêché la réussite. Ni l'auteur, ni, ce qui est plus étonnant, le Gouvernement ne se sont découragés. On a fait le 6 Juin de cette année une seconde tentative, qui a eu le plus parfait succès. Il existe déjà à près d'une lieue en mer une de ces forteresses, qui servira par la suite à faciliter l'alignement de toutes les autres.

Elle a été coulée & fixée sans aucun de ces accidens qui malheureusement sont trop souvent verser des larmes sur ces grans triomphes de l'art. On n'a eu à regretter qu'un seul ouvrier qui a péri.

Une chalouppe chargée de 10 ingénieurs amenés sur les lieux par une curiosité bien louable a cependant été brisée : elle se trouvoit précisément au-dessus d'une des tonnes qui servoient à faire nager la machine, au moment où l'on en a coupé les cables : la tonne repoussée vers le haut avec impétuosité a rencontré la chalouppe, & l'a fracassée : les hommes ont été secourus sans avoir reçu de blessures, hors l'Ingénieur des *ponts & chaussées* de *Bayeux* qui a eu la jambe cassée.

Si cette belle entreprise se suit avec la vivacité dont elle est digne, la *France* sera dans peu d'années à couvert des malheurs que le rétablissement même de sa marine doit lui faire redouter davantage : c'est quand on a des chevaux qu'il faut des écuries.

On ne peut trop en louer l'Auteur, & le Ministère qui le seconde : le courage éclairé dans les hommes en place est encore plus rare que l'audace ingénieuse dans les hommes à talens. Il falloit ici combattre les préjugés, & vaincre les esprits, plus encore que la nature : il falloit apprécier les biens à venir, pour ne pas se laisser épouvanter par la dépense présente : elle sera probablement aussi énorme que le projet est hardi. On en peut juger par celle des *pierres* seule : chaque cone en absorbe près de 40 mille tonneaux, ou environ 400,000 *pieds cubes*.

Cela coûte : mais les vaisseaux & les hommes que ce sacrifice conservera au royaume vaudront encore davantage : & leur salut ici deviendra d'autant plus flatteur, que jusqu'à présent, faute d'un tel asile, l'opprobre aggravoit souvent les pertes ; les désastres se trouvoient aussi humilians que ruineux.

Nota.—On écrit depuis, qu'un second cone a été placé nouvellement avec autant d'adresse & de bonheur que le premier.

Nouvelles Expériences Aërostatiques.

VOILA une manière nouvelle d'enchaîner la mer, & de reculer malgré tous ses efforts les bornes du domaine de l'homme sur cet élément: mais l'air! nos tentatives y seront-elles aussi fructueuses? L'année dernière, tandis que la pile pyramidale par laquelle devoient s'entamer les essais de *Cherbourg* sembloit s'affaisser sous son propre poids, les navigateurs aëriens se détachoient par-tout sans peine de la terre; ils s'élevoient de toutes parts avec autant de légèreté que de vîtesse: les oiseaux surpris de ces visites réitérées auroient été excusables de commencer à concevoir de l'inquiétude pour leur repos dans ces espaces interdits à l'homme en apparence. L'art d'y pénétrer a-t-il fait depuis de grans progrès? L'hyver étoit venu malheureusement interrompre les expériences, & emprisonner les *ballons*: le retour de la belle saison a-t-il amené le succès que promettoit la découverte d'après les premiers pas des inventeurs?

On est obligé de répondre *négativement*. Non-seulement de nouvelles épreuves n'ont produit aucune nouvelle certitude sur son usage; mais il semble au contraire qu'elle ait affoibli les espérances, ou du moins le droit de s'y livrer. Il n'y a encore qu'un point de constant, & il l'a été dès le premier moment; c'est la possi-

bilité de s'élancer dans l'atmosphère, à l'aide d'un récipient rempli d'un fluide quelconque plus léger que l'air : sur tout le reste, nous en sommes au point où nous étions restés à la fin de l'automne dernier.

Les ballons ont même, comme je viens de le dire, dégénéré en quelque sorte : ils n'ont acquis aucun des avantages dont on s'étoit flatté de les pourvoir : on a au contraire apperçu dans les deux seules méthodes usitées jusqu'ici pour leur communiquer la volatilité nécessaire, des inconvéniens dont on ne s'étoit pas douté d'abord.

Dans l'une, celle de M. de *Montgolfier*, l'incendie est presque inévitable : & l'énorme capacité qu'elle exige rend la manœuvre du vaisseau ainsi gonflé aussi difficile que périlleuse. Dans l'autre, celle de M. *Charles*, si le volume est moins accablant, l'agent employé est encore plus dangereux : la force avec laquelle il se dilate est très-grande, & l'enceinte dans laquelle on le comprime très-fragile ; les moyens de combiner l'attaque & la résistance, de manière à les tenir toujours dans un équilibre parfait, sont aussi délicats que l'enveloppe à laquelle on les adapte est mince. Les trois dernières expériences faites à *Paris*, berceau de l'*Aërostatisme*, ne justifient que trop ces assertions décourageantes : l'une a été inutile, l'autre ridicule, & la troisième presque funeste.

La première a eu pour acteur l'intrépide M. *Pilastre du Rosier* ; le véritable *Colomb*,

comme je l'ai déjà dit, de cette navigation, & à qui il seroit triste qu'il arrivât des accidens, que son courage peut braver, mais dont sa machine ne le garantiroit pas. Son ballon est un des spectacles que la courtoisie *Françoise* avoit préparés à un Souverain etranger(*) pendant son séjour. L'ascension en a été heureuse, & le coup-d'œil infiniment brillant.

Cent mille ames rassemblées dans la première cour du Château de *Versailles*, la place, les fenêtres, les couvertures des maisons chargées de curieux tous animés par la joie, par la crainte, par l'attente d'une espèce de prodige; l'appareil imposant des procédés nécessaires pour remplir, pour contenir la machine; cette espèce d'œuf de 80 pieds de haut sur 60 de diamètre, naissant, croissant, parvenant rapidement à sa grandeur, sous les yeux des témoins, se détachant insensiblement de la terre, s'élevant avec autant de grace que de majesté au-dessus des édifices dont il égaloit la hauteur, & se dérobant peu à peu à la vue inquiète qui en perdoit jusqu'à la trace, certainement c'est un spectacle digne de la curiosité d'un Roi, & de celle de tous les hommes.

La masse énorme, & pourtant légère, a été entraînée avec vîtesse par le vent qui la soutenoit: elle a parcouru en très-peu de tems le chemin de *Versailles* à *Chantilli*, c'est-à-dire environ 13 lieues: mais elle s'est abattue dans

---

(*) Le Roi de *Suède*.

la forêt, un peu contre la volonté des pilotes, si l'on en croit le public, & elle y a presque trouvé la mort dans le feu, principe de sa vie : les voyageurs ont eu peine à empêcher qu'elle ne fût réduite en cendres : ils n'en auroient peut-être rien sauvé, si du château où on les avoit apperçus il ne leur étoit venu du secours pour étouffer le feu qui avoit déjà gagné la toile.

M. *Pilastre* n'avoit voulu que satisfaire les desirs du Gouvernement qui mettoit ce grand spectacle au nombre des plaisirs promis au Roi de *Suède :* il ne s'étoit point proposé de diriger sa voiture, ni de maîtriser l'élément auquel il la confioit : ainsi l'accident qui a terminé sa course ne peut lui être imputé. Il prouve l'imperfection de la méthode, sans compromettre en aucune manière la capacité du navigateur.

D'autres physiciens depuis long-tems annonçoient un spectacle bien plus complet : ils construisoient une machine plus énorme encore ; ils promettoient de la conduire à volonté ; l'air devenu docile devoit les ramener, à la vue de tout *Paris*, dans l'endroit d'où ils seroient partis.

Tout *Paris* en effet a été avide [illegible] de leur triomphe. Ils avoient choisi pour [illegible]
ticulier une enceinte pratiquée [illegible]
années dans le vaste jardin du [illegible]
un peuple immense inondoit l[illegible]
le moment où l'*Aërostat*, [illegible]
des murailles, l'associero[illegible]
hommes opulens, admis, [illegible]
l'enceinte intérieure.

cilité de perdre de cet air, & d'en recevoir. Par ce moyen il pouvoit diminuer ou augmenter de poids, en raison de ce qu'il contiendroit plus ou moins d'air commun; & la machine totale étant en équilibre dans l'atmosphère avec tout son équipage, on comptoit pouvoir monter & descendre arbitrairement : monter en laissant comprimer, & vuider, par la dilatation de l'air inflammable, ce petit ballon intérieur; descendre en le remplissant avec un soufflet, & lui rendant par-là le surcroît de pesanteur nécessaire.

C'étoit imiter d'une manière très-adroite la mécanique de la *vessie* dont la Nature a fait présent aux poissons précisément pour le même usage : mais dans les ballons animés qui peuplent les eaux, cette vessie est bien attachée; le jeu en est toujours facile, & l'effet assuré : les muscles qui en resserrent, ou en relâchent le tissu ne peuvent ni incommoder, ni déranger les autres organes : les ouvrages de l'art, & surtout d'un art enfant n'ont pas la même perfection.

Ici tout alla très-bien dans les premiers momens : le départ fut honoré presque du même concours qui avoit donné tant de pompe à celui dont le *Roi de Suède* a été témoin : la curiosité des *Parisiens* toujours également vive pour ces expériences avoit rempli de spectateurs l'immensité du parc : tous les yeux étoient fixés sur le même point, & une circonstance singulière ajouta à ce moment un intérêt que n'avoit eu aucun des précédens.

Les rangs plus voisins de l'appareil déroboient la vue aux rangs éloignés : ceux-ci se plaignirent ; & ce qui prouve que les expériences savantes portent dans les esprits une certaine impression de douceur, de politesse, ils ne se plaignirent point inutilement. Les premiers rangs, sans distinction de sexe, mirent un genou en terre, manœuvre qui n'auroit vraisemblablement pas eu lieu à tout autre spectacle, & dont la discipline meurtrière des armées avoit jusqu'ici seule fait usage.

C'est au milieu de l'assemblée ainsi graduée, palpitant de crainte & de plaisir, que s'éleva l'*Aërostat* chargé de quatre voyageurs, parmi lesquels on distinguoit le Maître du Logis.

Le tems étoit nébuleux : il n'y avoit point, ou que très-peu de vent à la surface de la terre : mais le ballon parvenu aux nuages, & enseveli dans leur épaisseur, y trouva des tourbillons qui déconcertèrent les foibles & embarrassans instrumens de direction ; il fallut abandonner les rames, déchirer l'immense, l'impuissant gouvernail, devenu, comme je l'avois annoncé, le jouet du vent, au lieu d'être un moyen de le maîtriser, & se livrer sans résistance aux courans variés qui rendoient si orageuse cette partie de l'atmosphère.

Cependant on montoit toujours, & l'agitation devenoit plus violente : les cordons de soie intérieurs qui soutenoient le ballon vessie se cassèrent, ce qui doit donner quelque idée des commo-

tions terribles qui tourmentoient la machine ; il tomba, & si malheureusement qu'il boucha l'orifice de l'ouverture ménagée, suivant la méthode adaptée aux ballons d'air inflammable, pour lui permettre de se dégager en proportion de sa dilatation, & prévenir la déchirure de l'enveloppe.

Tous ces évènemens se succédoient avec rapidité ; l'ascension continuoit : elle porta presque sur le champ le vaisseau désagréé au-dessus de la couche, froide, quoique turbulente des vapeurs : le soleil en frappant alors à plomb la surface commença à raréfier l'air inflammable, qui ne tarda pas à faire effort pour rompre sa prison. Les nouveaux *Icares* s'efforçoient en vain de chasser de l'ouverture l'obstacle qui s'y trouvoit appliqué : n'en pouvant venir à bout, il fallut recourir à la ressource extrême de percer volontairement les parois, pour empêcher qu'ils ne se déchirassent, ce qu'on ne put cependant prévenir qu'en partie ; deux très-petits trous devinrent en un instant des ouvertures de sept à huit pieds : il fallut descendre, avant même que d'avoir eu la pensée de le vouloir ; & c'est par ménagement que je ne dis pas qu'il fallut tomber.

Heureusement dans ce retour précipité les voyageurs conservèrent leur sang-froid : ils étoient portés perpendiculairement sur un étang, qui seroit, comme je l'ai dit, devenu trop fameux : ils se débarrassèrent à-propos d'une soixantaine de livres de sable, qui leur avoit servi de lest : dans le rallentissement que donna

cette différence de poids à leur chûte, un zéphir favorable les fit un peu dériver, & ils vinrent surgir en terre ferme, *à trente*, disent-ils eux-mêmes, *& QUELQUES PIEDS du bord*, sans autre fracture que celle d'une *bouteille*. Dieu en soit loué.

Les *Parisiens* toujours raisonnables, toujours justes, toujours conséquens, se sont permis des plaisanteries de toute espèce sur ce voyage raccourci. Ceux qui avoient montré le plus d'empressement & d'admiration à l'embarquement, sont peut-être ceux aussi qui ont le plus multiplié les épigrammes, sur ce qu'on suppose qui a dû se passer pendant la tempête.

Aucun de nous n'y étoit: tous les acteurs dans cette succession rapide d'embarras & de désastres étoient probablement assez occupés du danger commun, pour ne pas étudier malignement les dispositions intérieures de chacun d'eux: les interprétations que l'on en voudroit donner sont donc au moins téméraires.

Mais ce qui est certain & visible, c'est que M. le *Duc de Chartres* mérite de la part des témoins équitables un hommage particulier, & une distinction personnelle: quand la course auroit été heureuse, son courage seroit encore digne de louanges; d'après l'évènement son intrépidité est digne d'admiration.

Je n'ai point l'honneur d'être son ami: en aucun sens je ne suis sa créature: ce que je

dis ici eſt un tribut que je paie à la vérité, & non pas à ſon rang. Quelques ſuccès qu'aient à l'avenir les voyages aëriens, je ne crains pas d'aſſurer qu'il ſe paſſera bien du tems avant qu'on voie un autre Prince ſe piquer d'en être un des acteurs.

Quiconque prendra la peine de comparer ce récit avec celui des deux navigations correſpondantes de l'an paſſé, ſera, je crois, de mon avis, & trouvera que les ballons ont rétrogradé plutôt qu'avancé. MM. *Robert* n'ont rien à nous apprendre, ſi ce n'eſt qu'il peut y avoir des tempêtes violentes dans l'atmoſphère, tandis que la couche d'air où nous ſommes plongés eſt parfaitement tranquille : on le ſavoit déjà : & cette connoiſſance eſt plus propre à donner des inquiétudes que de l'encouragement.

M. *Pilaſtre*, dans une relation très-fleurie (*) de ſa route, nous aſſure qu'il a trouvé de la neige

(*) C'eſt un petit défaut dans lequel on a déjà obſervé qu'étoit tombé M. *Charles*. Avec le courage très-honorable qu'annonce M. *Pilaſtre du Roſier*, il devroit avoir celui de dédaigner cette affectation de bel eſprit, cette enluminure néologique & académique, qui dépare des récits infiniment intéreſſans par eux-mêmes, & dont le plus bel ornement doit être la ſimplicité. On n'aime pas à entendre un phyſicien élevé au milieu des *nuages* les appeller des monts *eſcarpés*, & dire qu'en ſe rapprochant de la terre *tous les objets lui parurent privés de cette teinte brune qui porte à la mélancholie*. Ce qui eſt noble & ſimple doit être exprimé avec dignité, mais ſans emphaſe.

neige à 11,732 pieds, hauteur à laquelle il assure aussi qu'il s'est élevé. On ne peut pas le chicaner sur l'exactitude de sa mesure; il seroit en droit de dire aux censeurs de l'aller vérifier. Mais le fait de la neige rencontrée à une élévation quelconque, n'a rien de plus instructif que celui des vens déchaînés un peu plus haut ou un peu plus bas. Ce ne sont-là que des renseignemens stériles.

Redisons-le toujours: il ne s'agit point encore ici de pénétrer dans les nuées, d'aller voir ce qui se passe au-dessus de ce voile tantôt salutaire, tantôt funeste, sous lequel la Nature nous cache son vaste & efficace laboratoire: les ballons ne seront plus désormais qu'une amusette puérile, un vrai joujou d'enfans, si l'on se borne à ces élans momentanés, dont le vent dispose, & où il y a plus de hasards redoutables que de chances heureuses.

Il est question de trouver un moyen de les régler, d'assujettir les chars volans à une marche graduée, & constante; or toutes les expériences à ce sujet peuvent se faire à 40 pieds de terre, comme à 11,732. J'ose penser qu'à l'avenir il ne faudroit plus en risquer sans contenir les *Aërostats* par des cordes qui les arrêtassent à peu près à cette distance, ou qui fussent toujours prêtes à les y ramener.

Mais en fera-t-on encore beaucoup? C'est ce qui n'est pas probable. Les deux méthodes seules connues jusqu'ici ont trop d'inconvéniens:

celle de M. de *Montgolfier* eſt infiniment dangereuſe pour les machines, pour les navigateurs, & pour la ſociété en général : le feu qui en eſt le principe peut attaquer les maiſons, les chantiers, les magaſins de toute eſpèce : cette conſidération a déjà déterminé preſque tous les Gouvernemens à proſcrire chacun chez eux cette manière de vivifier les ballons.

L'air *inflammable* n'eſt pas auſſi à craindre pour nos habitations : mais ſans compter les périls auxquels il expoſe, & expoſera les voyageurs exportés par ſon moyen, juſqu'à ce qu'on ait trouvé l'art de le dompter, la dépenſe en eſt énorme. Elle ſera une excuſe très-admiſſible pour l'indolence où vont probablement tomber à cet égard les ſpéculateurs opulens, & l'inaction dans laquelle ſe renfermeront les phyſiciens peu riches.

Il eſt peut-être un peu étonnant que depuis plus d'un an que cette découverte a piqué la curioſité univerſelle, depuis qu'elle eſt devenue l'objet des méditations, & s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, de la convoitiſe de tous les génies inventifs, elle n'ait pas fait le moindre progrès : que perſonne n'ait trouvé un agent plus commode que le feu naturel, ou plus acceſſible que l'air diſtillé. Il ne l'eſt pas moins que pour moyen de direction on n'ait ſu imaginer autre choſe que des *rames*, & des *gouvernails*, moyens encore une fois dont la ſeule inſpection démontre l'inſuffiſance, & dont je ne crains pas

d'affirmer que l'épreuve sera toujours honteuse dans la pratique.

Comment ne songe-t-on pas que pour un art nouveau, il faut de nouveaux instrumens ? A l'invention des bateaux, les constructeurs ne se sont pas avisés d'y adapter des roues de charrettes, ou si les barques ont précédé les voitures de terre, pour faire marcher celles-ci on n'a pas emprunté le secours des rames. L'immense surface d'un ballon donnera toujours plus de prise au vent contraire, que des rames, maniables, n'en auront sur l'air qui les soutient.

D'ailleurs le rameur est dans le vaisseau même qu'il fait mouvoir : il s'y appuie avec force, sans ménagement : c'est parce que le support contre lequel il se roidit ne cède pas, que le fluide divisible sur lequel pèse son instrument, se fend sous la barque qui le coupe. Mais encore une fois, les galleries mobiles, attachées à un soutien mobile lui-même, ne peuvent fournir un point d'appui suffisant, à des rames grandes ou petites. Les mécaniciens qui pensent le contraire ressemblent à ceux qui, étant suspendus en équilibre dans le bassin d'une balance, croient augmenter leur propre pesanteur, en pressant avec effort le fond même du bassin.

Mais à quel agent recourir ? Quels expédiens employer ? C'est précisément ce qui reste à trouver.

Hoc opus, hic labor est.

Avant de finir cet article, je dois ajouter un mot sur un fait singulier, qui a produit peu d'impression : les *Anglois* n'ont montré qu'une curiosité froide pour les *ballons*. Ils en ont ri d'abord : aujourdhui ils ne prennent plus la peine même d'en rire ; ils n'en accueillent les nouvelles qu'avec un silence dédaigneux : si quelques-uns d'eux l'ont rompu dans ces derniers tems, ils n'ont hasardé cet effort que pour demander, d'un ton plus railleur qu'auparavant, quand la diligence aërienne de *Paris* à *Londres* seroit établie.

Il est assez singulier qu'en regardant comme une chimère la possibilité de ce passage, ils se soient cependant ménagés des droits à la gloire de paroître l'avoir tenté les premiers, si jamais il devient praticable & usuel. Un ballon parti d'ici, sans conducteur, mais guidé par un vent favorable, & industrieusement choisi, a été porté du milieu des terres jusqu'à *Warneton* dans la *Flandre Françoise*.

Plus grand, chargé de deux ou trois hommes aussi intrépides, aussi intelligens que M. *Pilastre du Rosier*, n'auroit-il pas fait la même traversée ? Et si jamais quelque autre ballon muni de ce qui manquoit à celui-ci, coupé dans de plus grandes dimensions, & honoré de la confiance de quelque Argonaute étranger, l'exécute, ne dira-t-on pas ici que le second n'a fait que suivre la trace du premier ?



LETTRE

A L'AUTEUR DES ANNALES.

Spa, 1 *Juillet* 1784.

JE vois, Monsieur, que vous êtes de nouveau tourmenté ; il étoit aisé de prévoir que vous le seriez, dès qu'on a su quel est le rédacteur *actuel* de . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

A cela je pourrois ajouter des anecdotes d'une date beaucoup plus récente, & très-curieuses pour ceux qui aiment à connoître la filiation des *gazettes*, & le petit jeu politique qui fait s'emparer de cette espèce d'information publique, dans les pays où l'on ne peut pas la diriger. Tout cela viendra peut-être quelque jour.

En attendant, Monsieur, je profite de la disposition généreuse que vous avez montrée à revenir même sur vos propres opinions, pour relever dans vos *Annales* qui deviennent chaque jour plus estimables, les méprises qui peuvent échapper sur les affaires de la *Grande-Bretagne*, soit à vous-même, soit à d'autres écrivains, qui,

ſans être auſſi inſtruits, ſont quelquefois beaucoup plus tranchans. Je penſe, après les déclarations que vous avez faites, que comme le ſeul amour de la vérité doit diriger votre plume, les réflexions que je pourrai vous propoſer ne vous ſeront pas déſagréables : cette eſpèce de controverſe amicale, dans laquelle vous aurez l'avantage, ſouvent du côté des connoiſſances, toujours du côté du ſtyle, ne nuira peut-être pas au but que vous vous propoſez, qui eſt de diſſiper les erreurs, & de déſabuſer la crédulité.

Je me borne aujourdhui à vous parler de l'extrait qui a été donné dans le *Journal de Paris* du 31 Mai dernier, d'un ouvrage imprimé à *Londres*, il y a près de quinze années, ſous le titre de *Voyageur Américain*, & que quelqu'un s'eſt aviſé de traduire dernièrement en *François*.

Il eſt très-vrai, comme le diſent les Journaliſtes, que le livre ſur lequel le traducteur s'eſt exercé *a été oublié à Londres* ; j'ajoute qu'il l'eſt encore, & que probablement ſa métamorphoſe en *François* ne l'y fera pas revivre. Mais cet oubli eſt abſolument étranger aux cauſes que le Journal de *Paris* allègue.

Il eſt d'abord contraire à la vérité, que lors de ſa publication *la Cour de* Londres *ait eu l'attention d'en retirer les exemplaires*, comme les Journaliſtes l'avancent ; ſi elle avoit eu, comme ils ajoutent, un *intérêt* quelconque pour dérober à la connoiſſance du Public ce recueil

de lettres & d'obſervations, elle en avoit un moyen sûr, c'étoit d'acheter le manuſcrit : l'hiſtorique même de la manière dont cet ouvrage a été compoſé, ſuivant ce Journal, doit faire ſentir combien cette petite négociation auroit été facile.

" Les lettres qui forment la première partie " de ce volume furent adreſſées, y eſt-il dit, en " 1769, au Lord *Chatham*, qui, inſtruit du " monopole que *pluſieurs Compagnies de Com-* " *merce* exerçoient ſur les productions des Co- " lonies, avoit demandé à un négociant éclairé " des détails qui puſſent lui donner les moyens " d'attaquer & de détruire sûrement les abus " dont il s'étoit apperçu : & c'eſt, ajoute-t-on, " le jour réſultant de ces obſervations qui dé- " termina la Cour à la manœuvre de retirer " en détail les exemplaires de l'ouvrage qu'elle " redoutoit."

Mais vous ſentez, Monſieur, que ces deux aſſertions ſont contradictoires : ſi le fond de ce livre avoit été demandé par un Miniſtre, le livre n'étoit donc pas inconnu au Miniſtère, non plus qu'à l'auteur. On auroit apprécié d'avance la nature des révélations qu'il avoit à faire, & ſa liaiſon avec les agens du Gouvernement auroit donné le moyen de les prévenir, ſi l'on avoit deſiré qu'elles reſtaſſent ſecrétes.

On lit à la première page :

" Au Souverain de l'Empire *Britannique*, le " Père de ſon Peuple, que le Ciel a béni en " lui donnant l'inclination, & en le douant du

« pouvoir nécessaires pour accroître le bien-
« être & la prospérité de son Peuple."

Avec les dispositions qu'annonce une telle dédicace, on peut supposer que l'auteur n'auroit pas eu de répugnance à s'arranger avec la Cour, pour se taire, sur-tout s'il n'avoit parlé que d'après les invitations d'un Ministre. Il n'auroit eu aucune raison de s'obstiner à vouloir instruire le Public, si, en montrant l'envie flatteuse pour son amour-propre de profiter de ses lumières, on l'avoit prié, à des conditions qui assurassent son *bien-être*, de ne pas les divulguer.

Et si l'on veut croire qu'il auroit préféré le plaisir d'instruire sa Patrie, le Public entier, à la satisfaction secrète & lucrative que la Cour auroit exigée de lui, au moins est-ce sous le pavillon du Ministre instigateur de ses idées qu'il les auroit produites, plutôt que sous celui du Roi. Il auroit mieux aimé prendre pour patron un Ministre disposé à la réforme qu'il sembloit indiquer, qu'un Prince dont on accuse le Conseil d'être trop favorable à ce monopole que son ouvrage attaquoit.

Ensuite, dans l'extrait du Journal de *Paris*, on lit que c'étoient *les monopoles de* PLUSIEURS *Compagnies de Commerce Angloises*, qui se trouvoient dévoilées dans ces lettres étouffées par une manœuvre indirecte : mais l'ouvrage traduit n'en attaque qu'une seule, c'est celle de la *Baye d'Hudson*. Quel que soit, ou que l'on suppose le monopole exercé par ce petit établissement particulier, isolé, resserré, dans un coin du Nou-

veau-Monde, comment les observations qui le déceloient, pouvoient-elles jetter *un si grand jour sur les opérations de la Métropole avec ses Colonies*, & inspirer tant d'effroi à l'Administration *Britannique?* Y a-t-il dans celle-là même un monopole réel? Peut-il y en avoir? Y a-t-il un moyen d'y remédier? Y en a-t-il un de donner à ce commerce plus d'extension & de vivacité?

Cette Compagnie de la *Baye d'Hudson*, dont la chartre est du règne de *Charles II*, & de l'année 1670, consiste en *neuf Associés*, & un Secrétaire. Son commerce est réellement très-lucratif: rarement il arrive qu'un Capitaine d'un de ses vaisseaux fasse plus de deux voyages; elle en a constamment quatre en mer, sur lesquels elle emploie 150 matelots; ils partent toujours tous quatre ensemble, & pas un seul n'a été pris durant la dernière guerre. Elle a quatre forts situés sur la côte occidentale de la Baye, & elle entretient 50 hommes de garnison dans chacun. Elle exporte de la Métropole pour environ 18000 *liv. st.* par an: ses importations varient; mais son commerce produit à la Douane, & par conséquent au trésor de la Nation, 4000 *liv. st.* année commune.

Peu de tems avant la retraite de Lord *North* du ministère des Finances, il lui avoit été proposé un plan qui, en rendant ce commerce *libre*, devoit, selon l'Auteur, produire un bénéfice annuel de 200,000 *liv. st.* à la Nation: on déconcerta le spéculateur *Trans-Atlantique* avec cette question si simple:—" Est-il croyable " qu'une Compagnie marchande, qui sur de

" certains articles de ſon commerce d'échange
" avec les Sauvages gagne *mille pour cent*, ne
" lui donneroit pas elle-même plus d'étendue,
" s'il en étoit ſuſceptible ?"

Vous voyez, Monſieur, par ce peu d'obſervations, que le prétendu monopole révélé par le *Voyageur Américain* n'étoit pas un objet aſſez important pour exciter dans un Miniſtre tel que Lord *Chatham* une attention ſi vive ; vous voyez qu'il n'a rien de commun avec les évènemens qui ſe paſſoient dans les autres Colonies ; vous voyez que la manœuvre clandeſtine, & peu honorable, dont le Journal de *Paris* accuſe le Miniſtère *Anglois*, n'a aucun fondement.

Peut-être le traducteur s'eſt-il flatté, en accréditant cette idée, de donner à ſa verſion, dans un pays étranger, une importance, un ſuccès que l'original a eu le malheur de manquer dans ſon pays naturel. Mais comment des écrivains auſſi éclairés que le paroiſſent ceux qui rédigent les articles intéreſſans du Journal *de Paris*, ſe ſont-ils rendus les publicateurs d'une pareille ruſe ? Depuis que je ne ſais quelle magie (effet d'une guerre combinée qui menaçoit le nom *Anglois* ſur tout le globe) a anglomaniſé en *France* toutes les têtes, & *clubifié* toutes les ſociétés, perſonne ne peut ignorer qu'un Roi d'*Angleterre*, ou un Miniſtère *Anglois*, ne ſe flatteront jamais d'*empêcher* la publication d'aucun ouvrage quelconque, comme les *Journaliſtes de Paris* ſemblent croire qu'ils en auroient les moyens.

Tout homme, en *Angleterre*, publie librement ce qu'il pense, & comment il pense sur le bien-être de la patrie commune; on n'y connoît point de ces écrivains à intrigues qui ailleurs savent se faire une ressource de la gêne même de la presse, en insinuant aux sots qu'ils ont eu des obstacles à vaincre, & des défenses à lever.

Le reproche d'un défaut d'attention dans la *Grande-Bretagne* sur la population de ses Colonies, que les *Journalistes de Paris* rendent général dans leur précis, est pourtant borné par l'auteur de l'ouvrage traduit à la seule *Baye d'Hudson*; & ce reproche lui-même tombe à la simple question—Comment peupler une contrée stérile & incultivable, que les Sauvages eux-mêmes ne peuvent habiter, & à laquelle ils n'arrivent, pour faire l'échange de leurs pelleteries, qu'à travers d'immenses déserts? Ne seroit-ce pas une espèce de parricide dans une métropole que de transporter dans un climat glacial, fermé à toute navigation pendant six mois de l'année, un plus grand nombre de ses enfans qu'elle n'y en peut nourrir?

Quant aux Colonies plus au Sud, & à commencer de la *Nouvelle-Angleterre*, le reproche seroit une insulte au bon sens & à la notoriété publique. Qui est-ce qui ignore que les fondemens de la population de l'*Amérique Septentrionale* ne remontent pas au-dessus de l'année 1606? qu'en 1754, la masse générale de ses habitans étoit déjà d'*un million deux cens cin-*

quante mille, suivant les meilleurs dénombremens ; & qu'en 1774, année où les troubles commencèrent, ils étoient au moins au nombre de *deux millions cent cinquante mille* ?

Près d'un million d'hommes ajouté à un million, dans l'espace de vingt années ! Les fastes du monde offrent-ils un exemple d'une pareille Colonisation ?

L'exemple que les *Journalistes de Paris* citent d'une exception à faire dans le vice général d'administration, reproché à la *Grande-Bretagne*, auroit pu être mieux choisi, parce qu'il est impossible de séparer l'idée d'un très-grand bienfait, d'avec celle de la récompense qu'il a trouvée ; & on auroit pu ajouter, pour l'honneur de la *Georgie*, qu'elle a été la dernière des Colonies qui ait cru devoir sacrifier la reconnoissance à de plus grands intérêts, s'il en est.

Je n'ai point lu le précis que le traducteur a ajouté à l'ouvrage traduit : d'après ce que les *Journalistes de Paris* en rapportent, il est aisé de voir dans quel esprit il est conçu ; il est à croire qu'il paroîtra bientôt quelque chose de plus satisfaisant sur cette matière.

C'est une très-belle chose, dans la spéculation, que la *liberté du commerce*, & presque aussi belle que la *paix perpétuelle* de l'Abbé de *Saint Pierre* ; mais l'une ne peut venir qu'à la suite de l'autre ; car M. *Franklin* a dit quelque part, qu'une Puissance *purement maritime*, ne peut

admettre une liberté de commerce indéfinie; ou du moins si ce ne sont pas là ses termes, il a dit l'équivalent(*).

Je vous prie, Monsieur, pour l'honneur *Britannique*, qui ne doit plus vous être indifférent, d'insérer cette lettre dans votre prochain Numéro, & de me croire au nombre de ceux qui savent vous rendre justice.

(*Signé*) H. S. . . . . .

RÉPONSE.

J'ACCEPTE avec bien du plaisir, Monsieur, la correspondance instructive que vous me proposez: après la satisfaction de ne pas commettre de fautes, je n'en connois point de plus pure que celle de les réparer: vous me trouverez donc toujours très-empressé à publier les leçons que vous voudrez bien prendre la peine de me donner, & à ceux des écrivains que je crois animés comme moi du desir d'être vraiment utiles & irréprochables.

Vous me pardonnerez sans doute la suppression que j'ai cru devoir faire dans votre lettre: rien de plus généreux que le secours que vous m'apportez; rien de plus convaincant que les éclaircissemens que vous voulez bien me fournir: mais l'Être contre lequel vous prenez la

(*) Voyez ses *Frag. Polit.*

peine de me défendre est si vil, si complètement déshonoré, qu'il ne peut pas même offenser : quand en passant dans un endroit où il y de la vermine on a le malheur d'en être piqué, on ne se croit pas outragé : on rejette en silence loin de soi l'insecte mal-fesant & dégoûtant, qui obéit à son instinct : on craindroit quelquefois de se souiller soi-même, en l'écrasant.

Quant à l'ouvrage dont vous parlez dans votre lettre, je n'ai vu ni l'original, ni la traduction ; ainsi je ne puis vous rien dire sur les observations que vous me communiquez : mais elles me paroissent trop fondées, & trop honnêtement présentées, pour que je ne me fasse pas un devoir de les rendre publiques, comme vous le desirez.

Addition à l'article des nouvelles expériences AEROSTATIQUES.

DEPUIS l'impression de cet article, j'ai reçu le détail d'un autre voyage fait à *Rouen* par M. *Blanchard* (*). Ce mécanicien s'est enfin élevé à l'aide des ailes de M. de *Montgolfier*, ou plutôt de MM. *Charles* & *Robert*, puisque c'est la méthode de ces derniers qu'il a adaptée à son char volant. Il prétend, à la vérité, que ses propres ailes n'ont pas nui à sa course, & qu'enfin il a un peu réalisé la promesse par lui hasardée de se faire oiseau, long-tems avant qu'il fut question des *ballons*.

(*) Voyez le Journal de *Paris*, N° 209.

Suivant ſon récit, il a employé utilement des *rames*, pour *monter*, pour *deſcendre*, & même pour ſe *diriger*. Cela contredit l'aſſertion qui ſe trouve ici page 309 ; mais on peut ſoupçonner le navigateur aërien de s'être permis un peu d'hyperbole dans le récit du ſuccès de ſes machines.

D'abord il avoue qu'il avoit du *leſt* ; que vers la fin de ſa courſe *ce leſt étoit* ENCORE *conſidérable*. Il en avoit donc employé. Cet expédient efficace ſecondoit donc ſes rames ; & en effet elles ne ſemblent, même dans ſa narration, qu'un moyen ſecondaire, qui agiſſoit ſur les yeux des ſpectateurs, plus que ſur l'élément où nageoit le vaiſſeau.

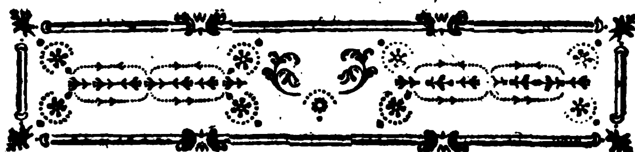
Enſuite, quant à la *direction*, le compte qu'il rend de ſa conduite le lendemain, prouve que dans ſa courſe de la veille il a été, comme tous ſes prédéceſſeurs, emporté par le courant aërien, & qu'il ne l'a pas maîtriſé. Au lieu de retourner par le même chemin, ſur ce qu'on lui obſerve que le vent n'y porte pas, & qu'il pourroit bien le pouſſer à la mer, il déſagrée docilement ſon navire, & le coupe lui-même en pièces, pour le rendre plus facile à ramener par terre. Ce n'eſt pas là la manœuvre d'un pilote qui ſe croit le maître de choiſir ſa route.

Ajoutons, puiſque l'occaſion s'en préſente, que ce récit de M. *Blanchard* eſt encore plus enflé, plus pompeux que tous ceux des navigateurs qui lui ont frayé la voie dans ces eſpaces, pour ainſi dire, imaginaires. Les mi-

puties y sont même jointes à l'exagération, pour le faire paroître plus ridicule : il rend compte en style direct de tous ses colloques avec son associé à *des délices qu'il ne peut pas peindre :* il finit par faire dire en çœur à des paysans qui les voient descendre, *Êtes-vous des hommes, ou des dieux ?* & pour prouver qu'ils sont des hommes, les deux bienheureux se *dépouillent ;* ils jettent leur garderobe sur le nez des adorateurs, présent dont ceux-ci ne se scandalisent point ; au contraire ils s'empressent de *toucher* ces habits qui viennent de l'*Empirée*, & sont *au moment de les mettre en pièces* pour en conserver des réliques.

Voyager en l'air ne donne pas le droit de fatiguer le Public de ces puérilités. Quand on est à 10,000 pieds de terre, on n'est pas si gai : quand des paysans de *Puissanval* en *Normandie* voient un *ballon* en l'air, ils ne font point de questions en style poétique à ceux qui paroissent y être attachés : & c'est une plaisante réponse à des questions de ce genre, que de laisser tomber des justaucorps sur le visage des curieux.

Messieurs les Revenans, soyez heureux dans cet autre monde : il est permis d'y donner un peu carrière à l'imagination ; & dans la vérité je crois qu'on n'y voit guère encore qu'avec les yeux de l'esprit : mais au retour ménagez un peu la crédulité des gens de celui-ci ; ne vous piquez plus de multiplier des relations inutiles. Jusqu'à ce que vous vous *dirigiez*, elles seront toutes contenues dans la première.



HISTOIRE DE TOUS LES TEMS.

A M. l'Abbé TABOUET, *ancien Avocat au Parlement de* PARIS.

VOUS voulez donc bien, Monſieur, vous conſtituer mon repréſentant. Vous aviez des droits à mon amitié : vous allez en avoir à ma reconnoiſſance ; compris dans l'excommunication univerſelle lancée contre votre Corps, par le ſeul Corps de l'univers dont les jugemens ſoient irréfragables, dont les caprices n'eſſuient ni reviſion, ni obſtacle (*), vous ne dédaignez

(*) On ſait, ou il eſt bon que l'on apprenne que l'ORDRE, ou Communauté des *Avocats* du Parlement de *Paris*, par une délibération ſolemnelle, & réduite en pratique, a exclus dans ces derniers tems de *ſon tableau*, c'eſt-à-dire de l'exercice de cette profeſſion, indiſtinctement tous les *Ecléſiaſtiques*. Pour être déclaré irrévocablement inhabile à porter le *bonnet carré* de nos Juriſconſultes, il ſuffit d'avoir mis ſur ſa tête celui du Clergé : jamais il n'y a eu de réſolution plus inconſéquente, plus injuſte, & même, à en conſidérer le motif, plus ſcandaleuſe.

pas de vous livrer à l'inspection d'une pauvre petite régie, soumise jusqu'ici à presque au-

---

Elle est inconséquente : 1°, parce que la Jurisprudence *Canonique* fesant une partie du droit moderne, il est absurde, autant que tyrannique, de l'interdire précisément à la classe d'hommes dont elle doit fixer l'état, régler les privilèges, & diriger les possessions ; 2°, parce que l'état, le devoir des *Ecclésiastiques* étant spécialement d'être instruits, & nos mœurs, comme notre politique, assurant à une grande portion d'entr'eux le loisir nécessaire pour acquérir des connoissances, c'est aller contre le bien public & la raison, que de leur ôter un moyen de rendre ces connoissances utiles.

Elle est injuste, en ce qu'il n'appartient pas à une petite Confédération particulière, qui n'a même ni existance, ni prérogatives légales, reconnues, de disposer ainsi du sort de tous les Membres d'un Corps vénéré, & vénérable par lui-même, ainsi que par ses fonctions ; compté au nombre des parties intégrantes de l'Etat ; de les priver des droits que le Souverain, les Tribunaux, la constitution politique du Royaume leur assurent ; l'outrage même se joint ici à l'injustice, & l'aggrave : l'interprétation des Loix, la faculté d'en réclamer l'exécution, ne doivent être interdites qu'à l'incapacité, ou à la prévarication.

Elle est scandaleuse, & même criminelle, parce qu'une jalousie intéressée, une déshonorante avidité, en sont les véritables motifs : les matières *bénéficiales*, par l'obscurité des loix, par l'ancienneté des titres, par la variation des principes, par le mêlange & le conflit des pouvoirs, sont une des plus fertiles mines du Palais : quand il y avoit des Jurisconsultes *Ecclésiastiques*, il étoit

tant d'accidens, de traverſes que le propriétaire, & que votre attachement pour lui peut ſeul rendre intéreſſante à vos yeux : vous en entreprenez la reſtauration !

Ce n'eſt pas peu de choſe : car enfin, vous le ſavez, vous ne vous aſſociez ici preſque qu'à des infortunes : depuis 15 ans il n'y a pas un évènement de ma vie qui ne m'ait acquis le droit conſolant, mais chèrement payé, de dire *tout eſt perdu hors l'honneur.*

Quoique cette exception put vous ſuffire, comme à moi, vous eſpérez pouvoir y ajouter des ſuccès : ſoit ; eſſayons : votre courage m'en rend à moi-même : j'avois beſoin d'être ainſi ranimé par la confiance dans un *ami*. Malheureux en tout, mon cœur n'a pas été plus ménagé de ce côté-là que des autres. Mes pertes, mes revers en ce genre, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, ſont un des plus habituels, comme un des plus fâcheux objets de mes méditations.

---

aſſez naturel qu'on les ſuppoſât plus inſtruits, qu'on leur donnât la préférence, ou du moins qu'on les appellât toujours dans les conſultations : les *Laïques* ont voulu s'aſſurer la poſſeſſion excluſive de ce tréſor, en chaſſant une bonne fois des rivaux qui le partageoient.

Il eſt bien étonnant que l'autorité publique, en tolérant une auſſi odieuſe tyrannie, ſemble la ratifier ; & que le Clergé, dont elle compromet l'honneur, comme les droits, n'ait encore fait aucune réclamation.

Ces jours-ci, en réfléchissant, non sans cause, sur les manœuvres que couvre trop souvent dans la société le nom de l'*amitié* ; sur le malheur des hommes à qui la Nature a donné du penchant pour ce sentiment si doux, & qui s'y livrent de bonne foi avec la franchise, l'imprudence, ou du moins l'abandon, sans lequel il n'existe pas plus que l'amour ; en cherchant dans des lectures frivoles une ressource, ou plutôt une distraction contre des chagrins nés d'une suite d'expériences trop sérieuses, & trop suivies en ce genre, je suis tombé sur un passage singulier, auquel je n'ai pu m'empêcher de donner place ici. Il peut être regardé comme appartenant aux annales du cœur humain : il n'est que trop vrai que c'est l'*histoire de tous les tems*.

Dans un roman peu connu d'ailleurs, & qui mérite peu de l'être, intitulé le *Garçon de bonne humeur*, le célèbre *Le Sage* fait parler un domestique dont son maître souffroit la familiarité.

« J'avois remarqué, dit-il, qu'entre les livres « qu'il lisoit ordinairement, il y en avoit un « gros qu'il feuilletoit tous les soirs avant qu'il « se couchât. Il écrivoit dedans quelques « lignes & en effaçoit d'autres ; ensuite il « l'enfermoit jusqu'au lendemain à la même « heure. Cela m'inspira un violent desir de « savoir de quoi ce livre traitoit ; & ma curio- « sité devint si vive, que ne pouvant y résister, « j'osai demander à Don *Enrique* quel étoit ce

« gros volume qu'il ne lisoit que le soir, & « qu'il sembloit affecter de tenir caché dans sa « bibliothèque.

« Il sourit à cette question, bien loin de « s'offenser de la liberté que je prenois, & me « répondit : Je te pardonne l'envie que tu as « d'apprendre ce que c'est que ce livre mysté- « rieux ; & je veux bien, mon ami, te donner « cette satisfaction. C'est un manuscrit, con- « tinua-t-il, qui est mon ouvrage : j'ai em- « ployé près de dix années à le composer pour « mon utilité particulière.

« A ces mots, il alla ouvrir sa bibliothèque, « d'où il tira le volume ; & me le donnant à « feuilleter : Tiens, *Gonzalez*, poursuivit-il, « tu vois la liste de mes amis. Ce livre, tout « gros qu'il est, ne contient que leurs noms, « & les époques de notre amitié. O Ciel ! « m'écriai-je, est-il possible, Monsieur, que « vous ayez le bonheur d'avoir fait tant d'amis ? « Mais, ajoutai-je un moment après, qu'est-ce « que j'apperçois ? Tous ces noms, ce me « semble, sont *rayés* & *biffés*. Qu'est-ce que « cela signifie ?

« Je vais te l'expliquer, me repartit mon « Patron. Ta surprise est juste. Tu sauras « que j'ai écrit tous ces noms, lorsque je me « suis cru aimé des personnes qui les portent ; « & je les ai effacés, quand j'ai reconnu que je « me trompois.

« Eſt-il croyable, lui dis-je, que vous ayez « été la dupe de tant de gens ? Vous les « aurez mis apparemment à de trop fortes « épreuves. Point du tout, répondit-il ; tous « ces faux amis ſe ſont eux-mêmes démaſqués « dans le cours de notre commerce.

« L'un, après m'avoir ébloui par les dé- « monſtrations les plus affectueuſes, m'a fait « connoître dans la ſuite qu'il n'avoit que des « manières, & que ſon ame étoit vuide de « ſentiment : j'ai découvert que l'autre n'a re- « cherché mon amitié, que dans la vue de « m'intéreſſer à l'aider à obtenir un poſte qu'il « ſollicitoit : celui-ci m'a enlevé le cœur de « ma maîtreſſe ; & celui-là, ſans être retenu « par la crainte de m'offenſer, a fait tous ſes « efforts pour ſéduire ma ſœur (*). Enfin, je « ne reconnois plus pour amis tous ceux dont « j'ai effacé les noms, que j'avois enregiſtrés « ſur la foi de leurs perfides démonſtrations « d'amitié.

« Je parcourus des yeux toutes les feuilles « du regiſtre, & n'y remarquant aucun nom « qui ne fut barré, à l'exception de cinq ou

(*) *Le Sage* auroit pu étendre bien davantage l'énumération des motifs qui produiſent des amitiés feintes, & de ceux qui enſuite les démaſquent : mais dans cet ouvrage de ſa vieilleſſe il n'a pas la vigueur qu'il a montrée dans les autres : c'étoit un peintre dont l'imagination fourniſſoit encore des idées, & dont le pinceau trop tôt fatigué ne réuſſiſſoit plus à les rendre complettement.

" six qui étoient aux deux dernières pages, je " dis à mon Maître : ma foi, Monsieur, j'ai " d'abord été fort étonné de voir tant d'amis sur " votre regiſtre, & préſentement je m'étonne " qu'il y en ait si peu. Il y en aura peut-être " encore moins dans quelques jours, me repli- " qua-t-il. Ceux dont je n'ai point rayé les " noms peuvent n'être redevables de cette dis- " tinction, qu'à la nouveauté de notre con- " noiſſance.

" Que de réflexions, lui dis-je, me faites- " vous faire là-deſſus ! Je suis tenté de croire " qu'il n'y a dans le monde que de faux amis. " On en trouve de véritables, répondit-il ; " mais ils ſont bien rares, & mille gens se " vantent aujourdhui d'en avoir pluſieurs qui " n'en ont pas ſeulement un. J'avois mis, " continua-t-il, ſur mon regiſtre tous mes pa- " rens, les regardant comme mes premiers " amis : croiras-tu bien que j'ai été obligé de " les effacer tous. Mon père ſeul m'eſt reſté " fidèle, malgré tous les chagrins que je lui " ai causés.

" Trois ou quatre jours après cet entretien, " mon Maître étant revenu de la ville un soir, " me dit : *Gonzalez*, apporte-moi la liſte de " mes amis, j'ai deux ratures à y faire. Je " veux effacer un *Auditeur* du Conſeil de *Caſ- " tille*, & un Chevalier d'*Alcantara* ; mais je " ſuis bien-aiſe auparavant de te conſulter là- " deſſus. Ces deux Meſſieurs ſe trouvèrent " avant hier dans une compagnie où l'on tenoit " ſur mon compte des diſcours médiſans.

« L'Auditeur les écouta sans rien dire, au lieu « de prendre mon parti, & le Chevalier les « applaudit. Que penses-tu de ces amis-là ? Je « pense, Monsieur, lui répondis-je, que l'Au- « diteur est un homme à rayer, & le Chevalier « à noyer. Je suis de ton sentiment, reprit « Don *Enrique :* en les biffant de mon cata- « logue, je ne crains pas de passer pour un « ami trop délicat.

« Je ne connois pas, lui dis-je, les personnes « dont les noms ne sont point encore effacés ; « mais je crains fort qu'ils ne le soient tôt ou « tard, puisque sur quatre ou cinq cens pages « il n'en reste pas un qui ne l'ait été. Tu es « dans l'erreur, me répondit le Chevalier. Tu « n'a pas bien regardé les feuilles du registre. « Il y a *trois noms* à la troisième page qui « n'ont point été rayés, & qui probablement « ne le seront *jamais!* ......"

Je n'ai, Monsieur, que les deux tiers de cette assurance : je ne connois que deux noms auxquels il me soit permis de joindre l'idée d'un attachement éternel ; & vous sentez que le vôtre en est un ; je ne blâme point *Le Sage* d'avoir supposé qu'il pouvoit exister des hommes plus heureux que moi en ce genre, comme dans tout le reste. Il a certainement bien fait d'adoucir par cette image l'impression qu'auroit laissée dans l'esprit de ses lecteurs la triste, l'effrayante vérité que présente ce tableau, trop fidèlement peint d'après l'expérience : mais il auroit dû peut-être s'attacher à rendre sensible

une autre vérité qui tient à celle-là, & qu'il indique à peine : c'est que la douleur de ces changemens, le regret de se voir exposé sans cesse en *amitié* à de lâchès, quelquefois à de honteuses défections, sont le partage presque exclusif des honnêtes gens, des ames nobles & ouvertes, qui se sentant dignes d'une confiance absolue, donnent la leur sans réserve; & paient presque toujours par des larmes amères le court plaisir qu'elles ont dû à leur méprise.

L'amitié a cette ressemblance avec l'amour, qu'elle rend souvent malheureux précisément les cœurs les plus faits pour en goûter, pour en procurer les douceurs. C'est l'ami sincère, comme l'amant fidèle, qui éprouve des trahisons & des infidélités; rien de plus simple : dans les jeux susceptibles de fraudes, c'est nécessairement le joueur de bonne foi qui est dupe : ceux qui en font ne le sont guère.

Ces deux mouvemens du cœur ont encore une propriété commune : c'est que plus celui qui les éprouve est ingénu & pur, moins ils sont maîtrisés par la réflexion, plus ils sont susceptibles d'excès. Pour le jeune homme ardent, sensible, & honnête, l'amour est un culte : pour l'homme expérimenté, corrompu, c'est une distraction, quelquefois un métier, tout au plus une ivresse.

De même l'amitié ne se développe avec tout son pouvoir, que dans l'homme simple, qui conserve à tous les âges l'inexpérience & la

candeur de la jeunesse : celui que le commerce du monde a énervé, ou éclairé, ne cherche que ses avantages dans les liaisons dont il prévoit la fin : l'autre n'est flatté dans cette union qu'il croit devoir être éternelle, que de la douceur d'en jouir. S'attacher vivement, imprudemment, si l'on veut, peut être pour celui que la Nature a doué de cette dangereuse inflammabilité, la source de bien des malheurs : mais il n'en peut jamais résulter qu'un préjugé favorable pour son caractère.

Et ces deux modifications de l'ame ont encore entre elles un troisième rapport ; c'est que quand le fantôme s'évanouit ; quand l'homme franc, jouet de sa crédulité, voit se fermer le cœur qu'il croyoit remplir, ou s'éloigner celui sur lequel il croyoit reposer le sien, l'amertume des regrets, la violence des plaintes sont protionnées à la grandeur de la perte qu'il croit faire, au prix qu'il attachoit à son illusion : moins il a craint la perfidie, plus il doit en être cruellement affecté.

Quelques spéculateurs, témoins plutôt que victimes de ces erreurs, & de leurs effets, ont crû donner une méthode sure pour s'en garantir, en disant *qu'il falloit se conduire en aimant, comme si l'on étoit sûr d'avoir à haïr un jour :* sans doute cette flétrissante maxime épargneroit des regrets pour l'avenir ; mais ne détruiroit-elle pas toutes les douceurs du présent ? Pour être capable d'une pareille réserve, ne faut-il pas sentir qu'on mérite soi-même d'en être l'objet ?

Quel cœur délicat, & sensible auroit la force de la mettre en pratique!

Quoi! n'aimer qu'avec mesure! graduer à volonté ses sentimens! fixer des bornes à son propre cœur, comme Dieu en a prescrit à la mer, & conserver dans ses plus doux épanchemens, dans ses plus tendres émotions, le sang-froid de l'arrêter sur la limite qu'il ne doit point franchir! Associer dans son imagination l'attachement présent, & la haine future, pour la même personne! Voir d'avance dans la maîtresse qu'on adore, dans le compagnon que l'on chérit, un objet dont on ne s'occupera un jour qu'avec horreur! Que deviendroient avec de semblables dispositions les transports qui font le charme de l'amour, ou les confidences paisibles qui font celui de l'amitié? Celui qui en pareil cas pourroit les feindre, seroit nécessairement le plus froid des hommes, ou le plus méchant; il ne seroit ni amant, ni ami: ce ne seroit qu'un séducteur, ou un intriguant; volage à la première occasion, ou traître au premier intérêt.

Il n'est que trop vrai qu'il y a des hommes capables de cette honteuse prescience: mais c'est qu'ils ne le sont pas des sentimens qu'elle détruit. Il n'y a qu'un cœur déjà corrompu qui puisse se dire à lui-même, en formant une liaison nouvelle: « Profitons toujours de ce que « l'amitié apparente d'un tel homme peut avoir « d'agréable & d'utile, en prenant des précautions « d'avance contre la haine qui résultera infail-

« liblement entre nous d'une connoiſſance plus « intime." L'homme honnête voit toujours dans l'objet de ſon attachement les qualités, ou les vertus qui le juſtifient : il peut en venir un jour à le haïr, quand la triſte vérité viendra le déſabuſer : mais il n'eſt pas en lui de prévoir la poſſibilité de cette haine : cette affreuſe ſagacité ne ſeroit pour lui qu'une anticipation de malheurs.

Cependant de cette poſition reſpective de l'ami franc & vrai, à l'égard des lâches, des menteurs qui uſurpent ce nom, réſultent pour le premier des déſavantages infinis : c'eſt le combat d'un homme qui n'a pas même d'épée, contre des brigands armés de toutes pièces : tant qu'il eſt crédule & dévoué, ceux-ci tirent de lui tout ce qu'ils peuvent ; quand il paroît s'éclairer, quand ils commencent à craindre que ſes cris n'appellent enfin du ſecours, ils s'écartent avec prudence, chargés de ſes dépouilles : & lorſqu'il montre ſes bleſſures, en déſignant les auteurs, ils argumentent de ſa ſolitude pour le convaincre d'être un calomniateur, ou un phrénétique.

Si *Le Sage* avoit un peu creuſé ces idées, elles lui auroient fourni après le tableau des *amis rayés*, un autre portrait plus intéreſſant encore, & non moins vrai, quoique les originaux en ſoient plus rares ; celui d'un homme né, comme je viens de le dire, avec une ſuſceptibilité qui tient ſon cœur toujours ouvert à l'eſpérance de trouver enfin un véritable ami ; mais qui ayant

toujours à se plaindre des épreuves, & éclatant avec d'autant moins de retenue, qu'il s'est livré avec plus d'abandon, en vient enfin à être décrié lui-même par les intriguans qui ont abusé de sa respectable & périlleuse bon-hommie.

Ceux-ci fesant troupe, & trouvant plus aisément que lui dans le monde leurs semblables, l'emportent sans peine par leurs déclamations sur ses gémissemens. Chacun d'eux justifie son intégrité par celle du perfide qui l'a devancé, & a été congédié comme lui : ces ruptures successives & nombreuses, qui font le supplice de l'infortuné, ces plaintes, qui ne sont que le cri & la preuve de sa douleur, on les retorque contre lui : on en tire la conséquence ÉVIDENTE, qu'il est *difficile à vivre*; que c'est une *mauvaise tête*; heureux, quand on n'ajoute pas, & *un mauvais cœur*.

Enfin celui qui a tout sacrifié à cette chimère; celui qui a été martyr de sa foi en l'amitié, de sa facilité funeste à en croire les autres hommes dignes & capables, on parvient à faire décider presque unanimement qu'il est incapable de la sentir, & indigne de l'inspirer.

Excusez, Monsieur, ces réflexions un peu sombres, mais malheureusement trop vraies, & dont la justesse est en ce moment trop confirmée pour nous, par des incidens qui vous sont bien connus : vous me pardonnerez de m'y être livré un moment, vous qui m'en consolez.

AËROSTAT

Brûlé à LONDRES.

En rendant compte précédemment de l'accident arrivé au malheureux *ballon* du *Luxembourg* à *Paris* (*) ; en promettant d'instruire le Public de l'accueil que recevroit à *Londres* une tentative du même genre, je ne m'attendois pas que nous autres *Bretons* nous verrions, ou plutôt nous donnerions dans notre île précisément le même spectacle si peu de tems après, & que le *Peuple Anglois* prenant une fois pour modèle le Peuple de *Paris*, livreroit aussi impitoyablement au feu, ou mettroit en pièces une machine coûteuse dont tout le crime étoit de n'avoir pas complettement satisfait l'empressement des curieux : c'est cependant ce qui est arrivé au *ballon aërostatique* dont j'ai parlé la dernière fois en finissant.

Mais entre ces deux délires destructeurs, ou vengeurs si l'on veut, il y a cependant cette différence : qu'à *Paris* la populace n'a sévi que contre un *aërostat* immobile, inanimé, qui n'avoit donné aucun signe de vie ; au lieu qu'ici le ballon assassiné avoit pris sa forme : il avoit

(*) Voyez ci-devant, page 299 de ce volume.

reçu ſon exiſtence complette : il étoit prêt à s'envoler : c'eſt un accident-abſolument étranger à la manipulation du voyage, & à l'*aëroſtatiſme*, qui l'a ſeul empêché de prendre ſon eſſor.

Ce qu'il y a même de ſingulier, c'eſt qu'il a fait une réſiſtance aſſez longue aux meurtriers : ce n'eſt que par le nombre, & en multipliant les inſtrumens de deſtruction, qu'ils l'ont accablé. C'eſt la méthode de M. de *Montgolfier*, c'eſt-à-dire l'air dilaté par la flamme, qu'avoit ſuivie le conſtructeur. Le ballon renverſé, couché préciſément comme un grand animal ſouffrant & malade, ne ſe déſenfloit pas, quoique totalement ouvert par ſa baſe. Avant de le déchirer, il a fallu l'écraſer ; & c'eſt ce qui n'a pas été le plus facile : piétiné à la fois par cent perſonnes qui le parcouroient avec fureur, il ſembloit ſe défendre par ſa convexité élaſtique : ce n'eſt qu'après avoir été totalement éventré, après avoir ſenti élargir ſes plaies à force de coups de coûteaux, de bâtons, &c.

Que ſon ame en courroux a fui dans les Enfers.

Ses triſtes reliques n'ont pas manqué, comme on pouvoit s'y attendre, d'être diſtribuées parmi les complices de ſon martyre. Dix mille dépéceurs acharnés ſe feſoient une joie maligne d'en emporter des morceaux : le chemin au retour étoit couvert de groupes occupés à en faire la répartition. Chacun vouloit participer aux débris de la machine *Françoiſe* : il n'y avoit pas

le soir une maison dans *Londres* qui n'eût un échantillon du *French air balloon.*

Car outre la généalogie commune de ces joujoux aëriens qui est incontestablement *Françoise*, on attribuoit celui-ci en particulier à un *François*, quoique ce soit un *Suisse :* mais le peuple de ce côté-ci de la mer comprend souvent sous cette dénomination tous les hommes nés au-delà du détroit.

Il paroît que le même emportement a eu lieu à *Paris* ; & pour achever la ressemblance, le peuple dans sa fureur a livré aux flammes ici, comme on dit qu'il l'a fait à *Paris*, tous les utensiles qui paroissoient avoir appartenu au défunt, les *bancs* qui avoient été préparés pour les spectateurs, les *mâts* destinés pour le départ ; &, ce qui est à peine concevable, même d'une populace déchaînée, les *tables*, les *sièges*, les *palissades* du jardin prêté pour l'expérience, & étranger en tout sens à ce désastre.

Ainsi indépendamment de la perte primitive de toutes ses avances, & des frais de la construction même du ballon, il ne résulte pour l'auteur qu'une dette assez considérable, puisqu'il sera obligé d'indemniser à ses dépens le propriétaire *Anglois* du ravage commis par ses compatriotes. On a même été plus loin : une partie de la recette, peu considérable, qui avoit été faite à la porte, a été pillée, ou divertie avant que d'être parvenue à celui dont elle devoit compenser les dépenses. Ainsi tous les malheurs à la fois se sont réunis pour l'accabler.

Il eſt bon d'obſerver au reſte que ſa conduite a été parfaitement pure. Tout l'argent qui a été remis en ſon pouvoir a été rendu : quatre négocians qui s'étoient chargés d'abord de diſtribuer des billets à ſon profit, & de qui il n'avoit rien touché, l'ont été de le reſtituer : ainſi il n'y a pas même le moindre ſoupçon de ſupercherie, ou de fraude intéreſſée, dans toute ſon entrepriſe : il eſt malheureux en tout, & ruiné : de tous ſes engagemens le ſeul qu'il n'ait pas rempli, eſt celui de s'élever au firmament. Après ce préliminaire on peut ſans doute le nommer, & dire qu'il s'appelle *de Moret*.

On ne doit tirer de ce mauvais ſuccès de plus aucune conſéquence fâcheuſe contre lui, ni même contre l'art. Encore une fois, avec plus de ſecours, avec plus d'intelligence dans la diſpoſition des acceſſoires extérieurs, & plus de ménagement pour lui-même le jour de l'action, il eſt ſûr qu'il auroit réuſſi. On parle de pluſieurs autres tentatives qui réhabiliteront peut-être dans cette île l'honneur des *aëroſtats*, un peu compromis, il faut l'avouer, par cette fatale cataſtrophe.

Le commun des *Anglois* ne peut ſe perſuader que l'*aëroſtatiſme* ait produit ailleurs des aventuriers plus fortunés : ils regardent comme des fables plaiſantes les récits des voyages dans les nuées. Quel ſera donc enfin le *Perſée* qui viendra ſur les nouveaux *Pégaſes* combattre & vaincre leur incrédulité ?

ÉDIT IMPÉRIAL

Sur les Sépultures.

L'HOMME naiſſant exige des ſoins ſans leſquels il perdroit la vie immédiatement après l'avoir reçue : mais en feſant dépendre ſa conſervation de ces ſervices, la Nature a attaché des plaiſirs réels à la tendreſſe compatiſſante qui les lui rend : ils ſont payés par le ſentiment du ſuccès qui en eſt le fruit : la mère eſt récompenſée des gênes de ſon laborieux aſſujettiſſement, par la ſatisfaction de voir croître, ſe développer, ſe fortifier l'enfant objet de cette ſervitude.

C'eſt ſi bien à l'éducation même que tiennent les douceurs préparées pour dédommager nos premières inſtitutrices, qu'il ſuffit d'être aſſociée à l'une, pour participer aux autres : une nourrice mercenaire, une ſervante étrangère en ſe chargeant preſque de toutes les fatigues de la maternité, ſemblent n'avoir d'autre vue que de gagner les gages modiques attachés par l'opulence à ce miniſtère ; mais elles s'y livrent avec un empreſſement qui prouve combien il a d'attrait : exerçant l'office de la mère, elles en recueillent le prix.

Ce charme inexplicable, mêlé par la Nature à toutes les peines qui ont pour but l'homme

enfant, assure des soutiens à sa foiblesse : il le rend cher & précieux à tout ce qui l'entoure. Il n'en est pas de même de l'homme mort : à peine est-il expiré que son aspect devient hideux, & insoutenable même pour l'attachement le plus tendre : dans les premiers instans c'est l'ame qu'il accable ; mais après un court espace il blesse même les organes physiques : il faut se hâter de soustraire à la vue ces tristes restes, sans quoi le dégoût succéderoit bientôt à la douleur : si cette précaution étoit négligée, ils ne tarderoient pas à disparoître d'eux-mêmes par les suites d'une dissolution qui deviendroit le châtiment des voisins indifférens, & trop peu soigneux.

C'est ainsi que par des ressources aussi simples qu'efficaces la Nature tout à la fois a préparé la voie à leur entrée sur la terre, aux individus naissans qui doivent contribuer à la peupler, & s'est ménagé le moyen d'en débarrasser la superficie de ceux qui y ont rempli leur vocation : la vie est comme ces assemblées où à l'arrivée des conviés tout se met en mouvement pour les recevoir ; tant que la fête dure, ils sont comptés pour quelque chose ; à la fin chacun s'éclipse, se retire de son côté, sans que le Maître du Logis s'informe du chemin qu'ils ont pris, ou de ce qu'ils deviennent.

La Société en bien des points a combattu, ou, si l'on veut, réformé les vues apparentes de la Nature ; elle a modifié cet oubli des morts, cette insensibilité pour leurs cendres, qui sembloit devoir se proportionner à leur in-

utilité. Chez presque tous les peuples on ne s'est pas borné à les rendre sans bruit à la terre : on a fait une cérémonie d'appareil de cette lugubre & indispensable formalité.

Les uns, pour s'épargner un spectacle fâcheux, pour n'avoir pas à souffrir des détails d'une destruction graduée & affligeante en tout sens, en ont anticipé le moment, en livrant aux flammes les reliques d'une épouse chérie, d'une maîtresse adorée, d'un ami, d'un père, d'un enfant tendrement aimés.

D'autres au contraire éludant, violant en quelque sorte la loi de la Nature, tâchoient d'assurer l'éternité à ces dépouilles condamnées par elle à périr promptement : les *Egyptiens*, les *Guanches*,(*) &c. avoient fait dans cet art peu utile des progrès dont les monumens existent encore, & nous causent une juste surprise.

Quelques autres plus dociles, & s'écartant de la coutume presque généralement adoptée par toute la terre, sembloient se faire un scrupule égal soit de précipiter l'anéantissement des cadavres, soit de s'y opposer : ils vouloient que les morts se conformassent, comme les vivans, avec exactitude, à l'ordre établi par la Nature : ils les exposoient dans des espàces destinés pour cet usage, à l'action des élémens : ils s'épargnoient seulement par une clôture inac-

(*) Habitans naturels de l'île de *Teneriffe*. Voyez l'Hist. Gen. des Voyages *in* 4°, Tome II.

cessible le spectacle des suites de cette action sur ces masses incapables de s'en défendre.

Tel étoit l'usage des anciens *Guèbres*, ou anciens *Perses* adorateurs du feu, conservé, dit-on, par les *Gaures* leurs descendans. Les derniers voyageurs des terres *australes* prétendent l'avoir retrouvé dans quelques îles de la mer du *Sud*. Les *Guèbres* plaçoient leurs morts à découvert sur le haut de certaines tours, où ils les laissoient consumer par l'air: les *Otahitiens* les exposent sur des lits de bois, dans des enceintes qu'ils appellent *Morai*, où ils les enterrent, quand il n'en reste plus que les ossemens(*). C'est le même principe, & à peu près la même pratique.

Enfin la coutume la plus universelle, la plus aisée, la plus raisonnable peut-être, a été, & est encore de rendre naturellement à la terre ce qu'elle semble redemander, ces débris qui par leur nature même ne montrent que trop d'où ils sont sortis, & où ils doivent rentrer: celle des *Romains*, des *Grecs*, &c. étoit ruineuse, par l'énorme consommation de bois qu'elle exigeoit: celle des *Egyptiens* étoit absurde; celle des *Guèbres*, inhumaine & humiliante: la dernière n'a aucun des inconvéniens, elle a tous les avantages des précédentes; elle remplit les vues de la Nature, sans blesser aucune de celles de la Société.

(*) Voyez les premiers Voyages de *Cooke*.

Sous quelque forme que l'on rende aux morts ce dernier office, la Légiflation & la Religion de concert fe font réunies de tout tems pour en faire un devoir pieux. Chez les fauvages même les plus groffiers les tombeaux font refpectables: chez tous les peuples policés ils ont toujours été facrés: les violences commifes envers ces afiles de la mort ont toujours été regardées comme des profanations.

Cependant cette manière de penfer étoit plutôt due autrefois aux mœurs, à un fentiment général & volontaire d'humanité, qu'à une loi précife émanée du facerdoce: la fépulture dans l'antiquité n'avoit point de rapport avec le culte: on mouroit, comme on naiffoit, fans l'intervention des Prêtres. On n'appelloit point dans ces derniers momens d'autres témoins que les parens, & les amis: on n'avoit point d'autre confolation que celle de mourir entre leurs bras.

Suivant les idées de la religion reçue, la fuite des actions précédentes, & non pas un repentir inftantané, décidoit du fort de la portion de l'homme qui devoit furvivre à la diffolution de fes organes corporels; fort fur lequel il n'y avoit même rien d'établi dans toute l'antiquité. Les religions y étoient plutôt des fectes de philofophie, ou des inftitutions pompeufes, & propres à procurer des fêtes agréables pendant la vie, que des cultes fondés fur aucun dogme, fur aucune croyance formelle, capable de fixer ce qu'il y avoit à efpérer ou à craindre après la mort.

Si donc elles ne ftatuoient rien de précis quant à l'état futur de l'ame, qui échappoit à fes Miniftres, à plus forte raifon ne s'occupoïent-elles pas beaucoup du corps immobile, qui feroit refté feul entre leurs mains. Elles laiffoient aux foins des familles, ou de l'amitié, ou de la reconnoiffance, celui de préparer des afiles aux reftes des défunts qu'elles pleuroient; & quoique l'opinion générale rendît ces afiles inviolables, ils n'avoient cependant en eux-mêmes rien que de profane : aucune cérémonie ne les incorporoit aux temples, ni aux inftitutions religieufes.

Au contraire même ils en étoient formellement féparés. Quoique la fépulture, avec tout ce qui y eft relatif, fût regardée comme une fonction fainte, comme un devoir pieux, il étoit défendu, d'ériger aucun tombeau, de dépofer aucun cadavre dans les lieux réputés purs, & particulièrement affectés à la religion : dans l'île de *Delos* entière on ne fouffroit point de tombeau, ni d'inhumation, parce qu'elle étoit toute entière confacrée à *Apollon*.

En général la même police embraffoit l'enceinte des villes : à *Athènes*, à *Rome*, il n'étoit permis ni d'enterrer les morts, ni même de les brûler, dans l'intérieur des murailles : il falloit en fortir pour remplir ces devoirs funèbres; & foit qu'on enterrât les corps, foit qu'on commençât par les brûler, c'étoit toujours à la campagne qu'il falloit en dépofer les reftes : la loi étoit rigoureufe & précife fur cet article.

Mais chacun plaçoit à volonté les monumens, où les asiles auxquels on les confioit : quelques-uns en fesoient des édifices qui décoroient leurs domaines. D'autres se contentoient d'une simple sépulture sur le bord des grans chemins. Plusieurs familles pratiquoient sous terre des caveaux appropriés à l'usage non-seulement de toute une parenté, mais même des domestiques, des esclaves. C'est ce qu'on appelloit en *Grèce* des *hypogées*, à *Rome* des *colombaria*, &c. On en a retrouvé plusieurs de nos jours, remplis d'urnes qui portent encore les noms bien distincts de ceux dont elles contiennent les cendres,

Ces cimetières souterrains étoient souvent de vastes retraites composées de plusieurs allées, de différens embranchemens, qui servirent ensuite, comme je le dirai tout-à-l'heure, à un emploi différent : mais on n'y retrouve rien qui rappellât des idées religieuses : on lit à la vérité sur le plus grand nombre des urnes ces mots, ou tout entiers, ou désignés par des lettres nitiales, DIIS MANIBUS : mais ils n'indiquent pas une consécration particulière. Cette formule ressembloit à celle qui s'emploie souvent à la tête de nos testamens, *Au nom de Dieu, & de la Sainte Trinité*, &c. L'acte ainsi annoncé n'est pourtant pas un acte de dévotion.

Au moyen de cette police maintenue par les mœurs, & la coutume, les temples exclusivement réservés pour le culte de la Divinité n'avoient rien de commun avec les cérémonies

funèbres. L'œil n'y étoit pas bleſſé par l'aſpect des tombeaux, ni l'air empoiſonné par la corruption des cadavres ; & ils n'avoient pas beſoin de ce ſurcroît de mauvaiſe odeur. Les rites ſanguinaires du Paganiſme ſuffiſoient pour les infecter. Le ſang qui ne ceſſoit d'y couler ; les graiſſes, les chairs qu'on y brûloit devoient les remplir d'exhalaiſons auſſi dangereuſes que déſagréables. Si à ces cauſes de fœtidité on avoit joint l'inhumation des cadavres, ils ſeroient devenus inacceſſibles.

Parmi les *Chrétiens* la ſuppreſſion des ſacrifices ſanglans auroit laiſſé plus pur l'air des édifices où les fidèles ſe raſſembloient pour ſe livrer aux exercices de la religion : mais différentes cauſes concoururent inſenſiblement à familiariſer les vivans avec l'habitude d'en faire le dépôt des reſtes de leurs morts.

1°. Pendant les perſécutions la célébration des myſtères devoit néceſſairement être myſtérieuſe elle-même : il falloit ſe dérober à l'œil des ſurveillans, & des mal-intentionnés. Ces *colombaria*, ces vaſtes ſouterrains dont j'ai parlé, connus aujourdhui des voyageurs ſous le nom de *catacombes*, parurent très-propres pour offrir les retraites que l'on cherchoit. On n'en changea point la deſtination, qui étoit d'y enterrer les morts : on y ajouta celle qu'ils n'avoient pas originairement, de ſervir de lieux d'aſſemblée, de centre de réunion commun pour les actes religieux.

Quand les progrès du *Christanisme*, & la conversion des Souverains eurent assuré à l'Eglise les droits d'un culte dominant, ou du moins admis à la concurrence, cet assujéttissement disparut : mais la répugnance pour le mêlange des habitations usuelles & des tombeaux étoit vaincue: on s'étoit accoutumé à lier ensemble les cérémonies ecclésiastiques, & celles des funérailles ; on fut moins exact à exiger la pratique de l'ancienne police à cet égard.

2°. Dans ces premiers tems presque tous les instituteurs des peuples, les fondateurs des différens sièges, les pasteurs de chaque nouvelle église, laissoient après eux une mémoire vénérable. Le souvenir de leurs vertus, & des souffrances par lesquelles ils avoient scellé leur foi, assuroit à leurs reliques un respect universel : elles ne pouvoient inspirer ni crainte, ni dégoût.

Au contraire, dans l'opinion publique ces restes précieux conservoient des propriétés bienfesantes constatées journellement par des prodiges. Loin donc de penser qu'ils pussent souiller les temples par leur séjour, on crut d'un côté qu'il n'y avoit point de lieu qui fût plus digne de les contenir ; & de l'autre, l'efficacité attachée à la protection des ames qui les avoient vivifiés, fut une raison de plus de les déposer dans un emplacement déjà respectable par lui-même, & où il étoit plus facile de se rassembler, pour invoquer cette protection.

Second motif pour tolérer les sépultures dans les églises.

3°. Le Clergé *Chrétien* ne put pas se permettre sur les derniers momens des hommes soumis à sa direction la même indifférence qu'avoient montrée les Pontifes païens. La loi nouvelle avoit fait du pouvoir de *remettre les péchés* un de ses principaux dogmes : elle avoit attaché des graces spéciales à des onctions pratiquées par ses Ministres sur les mourans, à des prières récitées auprès d'eux, & à leur intention : les Prêtres devenoient donc des témoins indispensables, &, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des acteurs nécessaires dans cette dernière crise de la vie. Il étoit naturel que leur attachement survécût au besoin des services spirituels qu'ils avoient rendus, & qu'ils ne négligeassent pas le corps dont ils venoient de purifier l'ame,

Ils continuoient de mêler leurs prières aux larmes des parens : & l'église ayant admis au nombre de ses pratiques l'usage de ces prières, ayant décidé qu'elles pouvoient encore être utiles aux morts dont la sanctification n'étoit pas complette, personne ne dut renoncer pour les siens à un supplément si salutaire. On dut donc en faire une partie des devoirs du sacerdoce ; peu à peu la Liturgie des morts se forma, se développa, comme celle des vivans ; on ne se fit aucun scrupule de transporter les premiers dans les temples.

Leur présence physique sembloit donner plus d'ardeur aux aspirations spirituelles dont ils

étoient l'objet : après avoir commencé par n'y installer que ceux qui paroissoient dignes d'un hommage, on s'accoutuma à y tolérer aussi ceux qui pouvoient avoir besoin d'indulgence, la sépulture dans ces terrains privilégiés devint moins une distinction qu'une faveur : peut-être quelques-uns de ceux qui la sollicitoient crurent-ils que les supplications en faveur des morts seroient plus fructueuses pour ceux qui habiteroient le lieu même d'où elles partoient : peut-être attribua-t-on quelque vertu secrète, & une espèce de bonheur, au voisinage de ces ossemens sacrés dont j'ai parlé ; on imagina peut-être acquérir par-là plus de droit à l'intercession des Saints auxquels ils avoient appartenu.

Quoi qu'il en soit, l'ancienne police sur cet article fut non-seulement abandonnée, mais entièrement changée, & en sens directement contraire ; les *Païens* n'avoient pas cru pouvoir repousser les tombeaux trop loin de leur séjour, & de celui de leurs Dieux : les *Chrétiens* se firent une loi, un devoir de les rapprocher ; les hommes puissans ne voulurent plus que leurs cendres reposassent ailleurs que dans les emplacemens réservés spécialement pour honorer la Divinité. La plupart élevèrent même des édifices exprès ; ils construisirent des églises qui n'avoient pas d'autre objet ; ils les dotèrent richement : presque toutes les fondations pieuses sont le fruit de ce desir, ou du moins s'y rapportent.

L'Eglise n'approuvoit pas ces libéralités intéressées : mais dans les siècles d'ignorance elle

ne put pas toujours les profcrire, ni même les refuser ; & la perfuafion étant une fois établie, qu'il étoit avantageux d'être inhumé ou dans un temple, ou au moins à la plus grande proximité poffible, autour de chacun de ces bâtimens il fallut défigner un terrain, où ceux qui y avoient rendu vivans leurs hommages puffent continuer en quelque forte, après leur mort, d'en reffentir l'influence.

La vanité fe mêla dans la diftribution des places, au fentiment de confiance religieufe qui les avoit d'abord fait ambitionner : on attacha de la diftinction, de l'honneur, à être plus ou moins près du centre ; de l'infamie à être totalement exclus de cette efpèce de communauté mortuaire : le facerdoce en fit une de fes reffources contre les pécheurs dont il crut utile & jufte de flétrir la mémoire. Les Magiftrats même admirent cette privation parmi les châtimens de la police civile ; & les offemens de ceux qu'elle avoit punis furent foumis à cet exil.

Il réfulta de cette adminiftration édifiante dans fon principe, un très-grand abus : dans les-villes peuplées, où les habitations nombreufes étoient néceffairement ferrées, après un certain nombre d'années le terrain des cimetières publics ne fe trouvoit plus composé que des débris des cadavres qu'il avoit dévorés : les miafmes qui s'en exhaloient néceffairement auffi, arrêtés, combinés, amalgamés avec ceux qui

naissent non moins nécessairement de la réunion d'un grand nombre de corps vivans, en augmentoient la malignité. Pompés par la respiration ils devenoient les principes de plusieurs maladies.

Les églises fermées, rarement rafraîchies par l'air extérieur, encore plus remplies de foyers de putréfaction, parce que l'espace y étoit plus circonscrit, en devenoient un plus dangereux encore, & plus funeste, de vapeurs pestilentielles. Des accidens réitérés avoient souvent excité des plaintes (*) ; mais différens motifs les avoient toujours étouffées : dans ces derniers tems les cris étoient devenus plus vifs, parce que la cause toujours subsistante, toujours active, produisoit des effets plus sensibles.

(*) Il existe des Capitulaires rédigés à la fin du 8e siècle par *Théodulfe* Evêque d'*Orléans*, où on lit :

« C'est une ancienne coutume en ces quartiers d'en-
« terrer les morts dans les églises, en sorte qu'elles
« deviennent des cimetières : nous défendons d'y en-
« terrer personne à l'avenir, à moins que ce ne soit un
« Prêtre, ou un autre homme distingué par sa vertu.
« On n'ôtera pas toutefois les corps qui y sont déjà :
« mais on enfoncera les tombeaux, & on les couvrira de
« pavé en sorte qu'ils ne paroissent point : que s'il y a
« trop de corps le lieu sera tenu pour cimetière ; *on en*
« *ôtera l'autel*, & on le transférera dans un *lieu pur*.

Voilà bien une preuve que le desir de la réforme est aussi ancien que l'abus.

Parmi les obſervateurs qui ont mis plus de force dans leurs repréſentations à cet égard, M. *de Voltaire* s'eſt ſur-tout diſtingué : & par une inconſéquence remarquable, ſes parens, ſes amis, ont fait conſiſter l'honneur de ſa famille, & le ſien propre, à le ſoumettre après ſa mort à une pratique qu'il avoit reprouvée toute ſa vie : on a voulu, à quelque prix que ce fût, lui ouvrir une tombe au pied des autels qu'il avoit toujours gémi de voir profaner par cet uſage : ce n'eſt pas un des moins remarquables exemples des contradictions tantôt funeſtes, tantôt ridicules, comme celle-ci, qui agitent & diviſent les eſprits en apparence les plus éclairés(*).

Ces remontrances avoient produit en *France* une vive impreſſion : elles ont même fait naître des loix auxquelles leur ſageſſe, & l'autorité dont elles émanent, n'ont pu aſſurer d'exécution. Le Légiſlateur n'ayant expliqué ſa volonté qu'à demi, ou n'ayant pas pris toutes les précautions qui pouvoient en faciliter la pratique, les obſtacles ont preſque dans tout le royaume prévalu ſur l'obéiſſance.

On ne peut pas prévoir s'il en ſera de même ailleurs : ſans rien prononcer à ce ſujet, bornons-nous à conſigner ici une loi nouvelle de l'*Empereur*, dont tous les hommes éclairés doivent ſouhaiter que l'obſervation ſoit littérale.

(*) Voyez le Tome IV de ces *Annales*, page 285 & ſuivantes.

" JOSEPH, par la grace de Dieu, *&c. &c.* *Ayant jugé qu'il étoit de notre sollicitude pour la conservation de la santé de nos sujets, de proscrire l'usage pernicieux d'enterrer dans les églises & les cimetières des villes & des bourgs, ainsi que dans les églises du plat-pays; nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les Chefs & Présidens & gens de notre Conseil Privé, à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-Généraux des* Pays-Bas, *statué & ordonné, statuons & ordonnons les points & articles suivans.*"

" ART. I. Personne, de quelque état, condition, rang, ou dignité que ce puisse être, soit laïque ou ecclésiastique, séculier ou régulier, de l'un ou de l'autre sexe, ne pourra dorenavant être enterré dans une église, chapelle, oratoire, ou autre édifice couvert, soit dans les villes, soit à la campagne.

" II. Nous déclarons de plus, qu'après le 1er Novembre de la présente année on ne pourra plus enterrer dans les cimetières, ni autres endroits même découverts, situés dans les villes ou dans les bourgs.

" III. Dans les cas de contravention à ce qui est statué par les articles précédens, le cadavre sera exhumé pour être transporté dans le cimetière où il auroit dû être enterré; & tous ceux qui auront concouru en quelque manière que ce soit à cet enterrement dans un endroit prohibé, seront non-seulement tenus aux frais de

de l'exhumation & du tranſport ; mais ils encoureront auſſi ſolidairement un amende de mille florins, dont un tiers au dénonciateur, un tiers à l'officier exploiteur, & le tiers reſtant à la caiſſe de religion.

« IV. Il ſera établi hors de l'enceinte des villes, & hors des bourgs, des cimetières, dans leſquels ſeulement il ſera permis d'enterrer.

« V. Le Magiſtrat de chaque ville déterminera & déſignera inceſſamment, ſous l'agrément du Gouvernement, l'emplacement de ces cimétières, leur nombre & leur étendue, eu égard à la grandeur de la ville, ou du bourg, & à la population.

« VI. Il ne ſera point néceſſaire d'établir autant de cimetières qu'il y a de paroiſſes dans les villes ; mais on pourra réunir pour un ſeul cimetière pluſieurs paroiſſes, en raiſon de leur ſituation & du nombre de paroiſſiens.

« VII. On entourera chaque cimetière d'un mur, on y élevera une croix, & on y bâtira un logement pour le foſſoyeur, qui aura la garde du cimetière.

« VIII. Le Magiſtrat déſignera pour chaque paroiſſe dans l'enceinte de la ville ou du bourg, une chapelle, oratoire, ou chambre mortuaire, qui ſera uniquement deſtinée à y dépoſer les morts, en attendant leur tranſport & inhumation au cimetière.

« IX. Les administrateurs des paroisses de chaque ville ou bourg se concerteront, sous l'approbation des Magistrats, sur la construction d'autant de chars couverts qu'il sera jugé nécessaire pour transporter les cadavres de la chapelle, oratoire, ou chambre mortuaire, au cimetière ; & ils commettront pour conduire ces chars telles personnes qu'il trouveront convenir, qui seules pourront être employées à cet effet, & qui devront faire ces transports le soir, ou de grand matin. La rétribution qui se payera pour chaque transport, & que nous nous réservons de déterminer ci-après, se payera auxdits administrateurs, qui seront chargés de salarier les employés.

« X. Les emplacemens désignés pour les nouveaux cimetières par les Magistrats des villes, en conséquence de notre présent Édit, seront acquis par les administrateurs des paroisses ou églises, au prix à convenir avec les propriétaires, soit de gré à gré, ou à dire d'experts ; notre présent Édit leur servant à cet effet d'octroi, & de lettres d'amortissement.

« XI. Les administrations des paroisses feront aussi construire incessamment, à leurs frais, les murs des nouveaux cimetières, la croix, la maison du fossoyeur, & supporteront les frais de tous ces objets.

« XII. Elles fourniront également à la dépense des chars funèbres, & de leur entretien.

« XIII. Pour ne point retarder ces ouvrages, la caisse de religion avancera aux administra-

tions des paroiſſes qui ne ſont point en état de fournir d'abord aux premiers frais de cet établiſſement, en tout ou en partie, les ſommes dont elles auront beſoin à cet effet; à charge de faire à ladite caiſſe le rembourſement de ces avances dans les termes qui leur ſeront déſignés par le Gouvernement, & d'en payer dans l'intervalle les intérêts, à raiſon de 3 pour cent, argent pour argent.

« XIV. Les adminiſtrateurs des paroiſſes qui auront beſoin de ce ſecours, s'adreſſeront d'abord par requête au Comité de la caiſſe de religion, établi en cette ville, en joignant à leur requête un devis des dépenſes qu'ils auront à faire en exécution de tout ce que deſſus, avec une déclaration du Magiſtrat, portant la ſomme qu'ils ſeront dans le cas de devoir lever à cet effet à ladite caiſſe.

« XV. Nous voulons que les adminiſtrateurs des paroiſſes procèdent, ſous l'inſpection & approbation des Magiſtrats, à la vente publique & au plus offrant, des cimetières actuels ſitués dans les villes ou bourgs, en autant de parties qu'ils jugeront pouvoir produire le plus d'avantages; défendant néanmoins aux acheteurs & à tous autres d'élever ſur ces terreins des bâtimens trop près des égliſes, de façon qu'ils puſſent les offuſquer; ou y empêcher la libre circulation de l'air: & pour prévenir tout inconvénient à cet égard, nous déclarons que tous ceux qui voudront conſtruire quelque bâtiment ſur ces terreins, devront avant tout préſenter leur plan à l'approbation des Magiſtrats,

ſous peine que ces bâtimens seront démolis à leurs frais.

« XVI. Nous exceptons de la vente ordonnée par l'Art. précédent les terreins des cimetières qui pourroient utilement servir à l'uſage du Public, comme pour des marchés, ou pour l'aggrandiſſement & communication des rues, &c. Et les Magiſtrats des villes ou des bourgs pourront, avec l'agrément du Gouvernement, retenir ces terreins, moyennant qu'ils en faſſent payer la valeur à dire d'experts à l'adminiſtration des paroiſſes.

« XVII. Soit que les terreins des cimetières ſe vendent, ou qu'on les réſerve à l'uſage du Public, on ne pourra y remuer la terre, ſans la permiſſion préalable du Magiſtrat du lieu, qui ne l'accordera, que lorſqu'il jugera que les cadavres y enterrés ſeront entièrement conſumés.

« XVIII. Les ſommes qui proviendront de ces ventes, appartiendront aux paroiſſes qui ſont chargées des frais de conſtruction des nouveaux cimetières ; mais celles qui auront levé des ſecours à la caiſſe de religion, devront remettre inceſſamment ces ſommes à ladite caiſſe, en diminution de ces avances.

« XIX. Pour aſſurer les intérêts du reſtant des capitaux qui auront été avancés par ladite caiſſe, & pour pourvoir à leur rembourſement, à l'entretien des cimetières, & aux autres dé-

penses ordonnées par le présent Edit, nous voulons que ce que l'on paie actuellement aux paroisses ou fabriques pour la sépulture des morts, soit réservé à l'effet d'être employé à ces différens objets, sans pouvoir être diverti à aucun autre usage; les administateurs des paroisses en tiendront une caisse séparée, dont ils rendront un compte exact chaque année à un Commissaire que le Magistrat dénommera.

« XX. Au surplus, notre intention étant de fixer les droits d'enterrement, de façon que leur produit puisse suffire dans chaque endroit aux dépenses auxquelles nous venons de les destiner, nous chargeons les Magistrats des villes ou bourgs d'informer notre Gouvernement général, au plus tard dans le terme de trois semaines après la publication du présent Edit, du choix qu'ils auront fait des terreins, pour y construire les nouveaux cimetières, de l'étendue de ces terreins, & de leur valeur; ils spécifieront en même tems, d'après le jugement d'experts, à quoi pourront monter les frais de la construction des murs, de la croix, de la maison du fossoyeur, & des chars funèbres, & ce que pourra coûter annuellement l'entretien de ces différens objets; ils l'informeront en outre de la valeur de ce qu'ils prévoient que l'on pourra retirer de la vente des cimetières actuels; ils spécifieront quels sont les droits que l'on paie à présent pour la place d'enterrement aux paroisses, ou fabriques des églises, ce que ces droits ont rapporté dans chaque paroisse par année commune des dix dernières, les noms des

paroiſſes qui feront aſſignées à chaque cimetière, & par approximation les nombre des paroiſſiens ; & ils préſenteront en outre au Gouvernement le projet d'un tarif pour fixer par claſſes les droits de tranſport & d'enterrement à un taux tel qu'en exceptant les pauvres de toute taxe à cet égard, le produit annuel de ces droits puiſſe ſuffire à l'entretien des cimetières, des chars funèbres, & au paiement des intérêts des capitaux à lever pour les premières dépenſes, & que l'on puiſſe en outre former chaque année un fonds d'amortiſſement pour rembourſer ſucceſſivement ces capitaux.

« XXI. Il ſera réſervé dans chaque nouveau cimetière, pour les *Proteſtans*, une place ſéparée deſtinée à y enterrer les morts, à moins cependant qu'ils ne préféraſſent d'avoir un cimetière particulier ; en quel cas les Magiſtrats leur déſigneront à cet effet un emplacement *gratis* hors de la ville.

« XXII. Finalement, nous déclarons que l'on pourra placer à la mémoire des défunts, dans les nouveaux cimetières, des épitaphes, pierres ſépulchrales, ou autres monumens, qui cependant ne pourront être placés que contre les murs, & de manière qu'il ne ſoit rien pris ſur le terrein deſtiné aux enterremens.

« *Si donnons en mandement, &c.*"

MORT DE M. DIDEROT.

La même année a enlevé les deux architectes du plus massif, du plus emphatiquement vanté, du plus inutile, & même du plus ridicule édifice littéraire que notre siècle ait vu construire : M. *Diderot* a peu survécu à M. d'*Alembert* son confrère en *Encyclopédie*, & non pas en *Académie*, &c.

Cette différence de confrairie privera le premier de l'honneur inestimable d'être panégyrisé en cérémonie à l'*Académie Françoise* : M. le Marquis de *Condorcet* ne dira point de lui, comme de M. d'*Alembert*, « Que l'*Europe* « retentit des regrets des Savans qui ont perdu « celui qu'ils regardoient comme leur maître « & leur modèle ; que les Nations etrangères se « plaignent de ne plus entendre cette voix dont « les sages leçons leur ont été si utiles ; » il ne sera point appellé, par cet Orateur aussi éloquent que véridique, le *Newton de notre siècle* (*), si le reste du discours ne prouvoit par sa froideur, que l'auteur n'a pas voulu plaisanter, on pourroit regarder ces hyberboles comme une ironie cruelle, comme une manière adroite de faire sentir la médiocrité du défunt.

Quel vrai savant a jamais regardé M. d'*Alembert* comme son maître ? Quel vrai littérateur l'a jamais pris pour modèle ? A quelle nation

(*) Voyez les discours prononcés à la réception académique de M. le Comte *de Choiseuil Gouffier*, page 30.

étrangère les ſages leçons de ſa voix ont-elles jamais été utiles ?

C'eſt tout au plus ce que l'on pourroit dire d'un Souverain puiſſant, d'un Miniſtre accrédité; qui auroient profité de leur influence ſur les Etats voiſins pour leur inſpirer le goût de la paix, pour les éclairer ſur leurs véritables intérêts : c'eſt ce que l'on pourroit peut-être appliquer avec juſteſſe à un inſtituteur tel que le reſpectable *Fénélon*, qui n'ayant pu jouir du bonheur de voir ſon élève pratiquer ſur le trône les leçons par leſquelles il s'étoit efforcé de l'en rendre digne, a du moins conſigné ces leçons dans un ouvrage fait pour contribuer dans tous les tems à l'éducation des Princes.

Mais quel bien a réſulté *pour les nations étrangères*, ou pour la ſienne, des petites pointes dont *la voix* de M. d'*Alembert* tâchoit laborieuſement d'égayer ſes lectures *académiques ?* Ce qu'il a donné de bon ſur la *Préceſſion des Equinoxes* ; ſon Traité fort peu inſtructif ſur *les Vents* ; ſes calculs ſur quelques parties des *Mathématiques*, tous fruits de la patience, de l'habitude, & non du génie ; ces travaux étrangers à la morale, à la politique, très-peu utiles même, à les apprécier d'après leur rapport avec le progrès des Sciences, juſtifient-ils donc des louanges auſſi outrées ?

Je n'ai point parlé de lui dans le tems de ſa mort, parce qu'ayant conſigné dans cet ouvrage mon opinion ſur les ſiens, & ayant été forcé quelquefois d'y parler de ſes procédés, je n'avois rien à ajouter à ce que j'en ai dit, non plus qu'à en retrancher : mais les amis qui ſe ſont chargés

de lui rendre les derniers devoirs littéraires auroient montré plus d'adresse, ils auroient mieux servi sa mémoire, s'il avoient mis un peu plus de ménagement dans les éloges dont ils la surchargeoient: je ne disois rien par humanité; par politique ils auroient dû dire peu de chose.

Faute d'avoir été *d'un Corps*, l'ombre de M. *Diderot* ne jouira point de ce puérile triomphe, de cette pompe verbale, quoiqu'après tout il eût pu également en devenir le sujet. Deux pièces de théâtre, qui se sont soutenues sur la scène; une espèce de poétique où l'on trouve beaucoup d'idées, si l'on n'y rencontre pas toujours un jugement bien sain; un assez grand nombre de morceaux détachés, caractérisés par un stile décousu, ou par une emphase, une affectation, une obscurité qu'il sembloit prendre pour de la chaleur, souvent aussi par une hardiesse que les esprits modérés appellent de la *licence*; un roman lu dans le tems avec avidité, quoiqu'il n'y ait guère montré plus d'imagination que de respect pour les mœurs, ont pendant sa vie donné à cet écrivain un rang dans la Littérature.

Mais le plus considérable de ses ouvrages, celui qui a le plus contribué à établir sa réputation, ainsi que celle de son associé, c'est surtout cette énorme compilation, commencée d'abord en commun, & dont il a seul, non pas composé, non pas même rédigé, non pas même revu, mais publié les derniers volumes.

Ce recueil plus informe encore que vaste a essuyé bien des critiques; & cependant il a eu

dans les premiers momens un grand ſuccès : jamais aucun évènement n'a mieux prouvé que la fortune des livres, comme celle des hommes, ne dépendoit pas de leur mérite.

Aujourdhui il eſt abſolument décrié : on l'a même repris ſur un autre plan : on refabrique maintenant une autre *Encyclopédie*, dont les rédacteurs ont commencé par déclarer qu'ils ne conſerveroient preſque rien de l'ancienne : on ne pouvoit faire un aveu plus précis de ſon inſuffiſance.

J'ignore à quoi en ſont les nouveaux conſtructeurs de cette entrepriſe volumineuſe ; en général elle a l'air d'une ſpéculation *de librairie*, bien plus que *de littérature*. Leur premier volume ſeul m'eſt tombé ſous la main : il m'a donné une idée médiocre des ſuivans.

Sans diſcuter d'avance quel ſera le mérite d'une tentative qui n'en aura peut-être aucun, qui ne ſera peut-être pas ſuivie juſqu'à la fin, jettons un coup-d'œil ſur l'*Encyclopédie* complette qui exiſte ; tâchons de déterminer ce qu'elle eſt, ce qu'elle auroit pu être ; & ce que devroit être un ouvrage de cette nature pour juſtifier l'enthouſiaſme qu'a excité celui-ci, l'intérêt que le Public y a pris, & les eſpérances que l'on en avoit d'abord conçues. Cet examen n'eſt pas étranger à l'article dont je m'occupe ici ; il vaudra mieux qu'une critique perſonnelle de M. *Diderot* qui pourroit paſſer pour une ſatire, ou une diſcuſſion de ſes autres ouvrages, qui ne mériteroit ni mon travail, ni l'attention de mes lecteurs.

*Réflexions sur l'*ENCYCLOPÉDIE.

SANS doute c'étoit un beau projet que celui qui prenant les Sciences en tout genre au point où elles font arrivées dans notre siècle, auroit d'un côté fixé ce point avec précision, en élaguant de l'autre tout ce qui est devenu inutile dans les livres même qui ont facilité leurs progrès; & en marquant en même tems par quelles gradations elles se sont peu à peu dégagées des entraves de leur enfance; en donnant une liste aussi exacte que l'histoire le permet des découvertes successives qui les ont amenées à cette perfection, ainsi que des génies bienfesans, ou supérieurs, à qui le hasard ou la réflexion en ont fourni l'idée. Toute espèce d'instruction est de nos jours un abyme pour quiconque veut la chercher dans les livres. Ils ont été multipliés en toute matière avec tant d'indiscrétion, que chaque science est étouffée sous le nombre des mains qui s'empressent à la montrer.

C'est donc cette accablante abondance dont il falloit les délivrer: c'est à des élémens concis, & pourtant complets que l'*Encyclopédie* devoit se réduire: il falloit retrancher tout ce qui étoit superflu: il ne falloit rien omettre de nécessaire. La malheureuse *Encyclopédie* regorge de choses inutiles: dans presque tous les articles elle est dépourvue des choses essentielles: pour des superfluités, il y en a de tous les genres.

D'abord celles *de mots* font nombreuses & ridicules. Y a-t-il rien de plus absurde, par exemple, que de s'être piqué de faire entrer dans l'*Abrégé* des *Sciences*, tous les mots numériquement, comme dans les vocabulaires communs, dont tout le mérite consiste dans cette exactitude, parce que tout leur objet est de la procurer.

Je tombe sur les pages 358 & 359 du Tome III : j'y trouve, CHITONE, nom de *Diane* ; CHITONIES, fêtes de *Diane* ; CHITONISQUE, tunique des *Grecs* ; CHITOR, CHITPOUR, villes du *Mogol* ; CHITZE, espèce de figue *Chinoise* ; CHIVASSO, CHIVAS, deux villes, l'une en *Piémont*, l'autre en *Espagne* ; CHIUS, jeu *inconnu*, usité chez les anciens ; CHIUZI, CHIUTAY, CHITSÉ, villes très-inconnues aussi, l'une en *Italie*, l'autre en *Turquie*, l'autre en *Poitou* ; & puis CLAMYDE, & puis CLANIDION, CLANIS, CLENE, quatre espèces de manteaux, l'un pour homme, les autres pour femmes ; CLOIES, fêtes de l'*Attique* ; CLOPIGOROD, ville de *Russie* ; CLOROSE, qui renvoie aux *pâles couleurs* ; CHIELMENIC, CHIM, villes, l'une de *Pologne*, l'autre de *Dalmatie* ; CHOC, qui renvoie à *percussion* ; CHOCA, qui renvoie à *Choucas* ; CHOENA, ville de *Bohème* ; & enfin CHOCOLAT, qui achève la seconde page.

Voilà ce que contiennent uniquement deux grandes pages, ou quatre colonnes d'impression *in folio*. Hors le dernier article qui a plus de

rapport à la friandise qu'à la science, y en a-t-il un seul qui offre la moindre ressource à la curiosité, à l'imagination, ou même à l'érudition? Les exemples de ce genre sont innombrables.

Voici une autre superfluité non moins déplacée, non moins incommode: c'est l'affectation à prodiguer les mots techniques, dans les descriptions de certains procédés des arts. Les Editeurs ayant adopté de toutes parts des notices toutes faites, & composées par conséquent dans le patois de chacun des métiers auxquels elles se rapportoient, n'ont pas même pris la peine de les traduire: ce qui fait un argot inintelligible pour la plus grande partie des lecteurs.

Ainsi sur la *teinture* vous trouvez qu'il faut PALLIER une *cuve bleue*, la mettre A DOUX; y faire tomber PAR BALLE DE FRASTEL un TRANCHOIR *de cendres*, & placer des étoffes sur une CHAMPAGNE: vous trouvez qu'il faut employer des RABLES, de BONS GUESDERONS, des BREVETS GRAS, des BREVETS RUDES, des RABATS, &c.

Tous ces termes barbares sont inutiles pour tout autre que pour les ouvriers initiés dans ce métier; ce n'est cependant pas pour eux que l'*Encyclopédie* est faite, puisque ce n'est que de leurs pratiques journalières que l'on y rend compte. Tant qu'ils en auront l'habitude, ils n'iront pas en chercher les recettes dans le dictionnaire; & si jamais ils l'avoient perdue,

ce n'est pas dans cet idiome impénétrable qu'ils pourroient les retrouver. Rien donc de plus superflu, & de plus puérile.

Les instituteurs scientifiques n'ont pas été moins prodigues d'inutilités dans les articles qui étoient en effet de nature à entrer dans leur compilation. Quand vous rencontrez un mot qui a droit de s'y montrer, vous pouvez être presque sûr que les détails qui le suivent sont ceux dont vous n'avez aucun besoin, & que vous avez le moins attendus.

Ainsi vous voulez savoir ce que c'est que l'*Empire*. Vous êtes curieux de vous procurer des détails sur cette grande Confédération *Germanique* qui s'honore du nom d'Empire *Romain*, quoique rien n'ait jamais été plus opposé au gouvernement de *Rome* dans toutes ses périodes ; vous appercevez sous l'indication alphabétique E trois grandes pages, ou six colonnes toutes employées à développer ce qui est relatif à ce mot : vous vous applaudissez de trouver réunies, sans doute, toutes les notions qui peuvent vous intéresser. Vous commencez à lire ; vous parcourez jusqu'au bout, & vous êtes bien surpris de voir que ce long article ne concerne que l'Empire de *Galilée*.

Or qu'est-ce que c'est que l'Empire de *Galilée*? C'est une confrairie des *Clercs* de la *Chambre des Comptes* de *Paris*, le pendant du royaume de la *Basoche*. Vous trouvez là dans le plus grand détail l'histoire de ce fameux Empire ; &

les noms de fes *Empereurs*, autant que le malheur des tems a pu permettre de les conferver ; & fa jurifprudence, & les arrêts qui l'ont maintenue. Vous lifez ce détail infiniment curieux :

« L'*Empire* s'affemble tous les Jeudis matin : « les officiers qui s'abfentent pendant fix mois « font privés de leurs titres. Lorfque ces Offi- « ciers & les autres Clercs de Procureur entrent « à la *Chambre*, ou à l'*Empire*, ils doivent avoir « le *bonnet de Clerc*, qui eft une efpèce de petit « chapeau ou tocque ; le manteau percé, c'eft- « à-dire une robe noire qui va jufqu'aux « genoux ; ceux qui fe préfentent autrement « font condamnés à une amende de 15 fols, & « en cas de récidive à 30 fols, & pour la troi- « fième fois à un écu :" & une infinité d'autres articles de cette importance ; & comme fi la matière n'étoit pas épuifée, on renvoie aux mots *Chancelier*, *Comptes*, à un mémoire *académique*, au *Mercure*, &c.

Quant à l'Empire *Romain*, à la Confédération *Germanique*, cette bagatelle occupe une petite page à côté du formidable Empire de *Galilée* : pour trouver quelque chofe qui y foit relatif, on eft même renvoyé à *Conftitution* ; c'eft là qu'à côté de *Conftitution de Procureur*, vous démêlez enfin les conftitutions de l'Empire. Et encore tout n'y eft-il pas raffemblé fous un même point de vue : vous êtes renvoyé à *Empereur* pour les formalités de l'élection du titu-

laire de cette Suzeraineté mobile ; à *Electeur*; pour les prérogatives de ces Souverains dont il faut briguer la voix pour devenir leur chef. Ces notions ne devroient-elles pas se trouver toutes sous le mot *Empire*, ou du moins sous celui de *Constitution*, puisqu'enfin les droits, les fonctions des membres d'un corps, sont précisément ce qui en forme la constitution ?

On s'est récrié avec raison contre ces éternels & accablans renvois qui font d'une recherche de curiosité, ou d'amusement, une véritable fatigue ; qui obligent de parcourir vingt volumes pour se procurer la moindre connoissance; & traînent alphabétiquement un lecteur de lettre en lettre, de page en page, de colonne en colonne, souvent sans lui rien donner à la fin qui puisse le dédommager de ce long travail : on les a critiqués avec une malignité trop méchante peut-être : on a supposé à cette disposition des vues perfides, & un motif empoisonné : on auroit pu se contenter de faire voir combien elle étoit ridicule, & directement opposée au but apparent de ce grand ouvrage, à celui de faciliter l'instruction. Qu'on en juge par l'article *Soleil*, pris au hasard : le voici copié de la grande Nomenclature des Sciences :

Soleil (*Astronomie*). C'est le grand astre qui éclaire le monde, & qui par sa présence constitue le jour. Voyez *jour*.

On met ordinairement le Soleil au nombre des *planettes* . . . . . Voyez *planettes*.

Et

Et ensuite voyez *terre*, voyez *parallaxe*, voyez *parallelisme*, voyez *distance*, &c. &c. &c. Ainsi c'est à tout ce qui est étranger au Soleil, qu'il faut aller demander ce que c'est que le Soleil.

L'article HOMME est encore pis: on y trouve plus de 150 renvois, de sorte qu'à l'endroit où l'on s'attend raisonnablement à trouver la description morale, physique, religieuse, politique, de ce Roi, ou de cet esclave de la Nature, &c. le recueil de toutes les connoissances que l'on peut acquérir à ce sujet, on ne rencontre que la table de ces connoissances; & la preuve qu'elles sont encore plus éparses dans ce gros dictionnaire que dans tous les ouvrages qui en ont traité chacun à part: ce n'étoit pas la peine de dire que l'on alloit tout rassembler, pour tout disperser.

Si du moins cet appareil gênant autant que futile conduisoit enfin à des révélations satisfesantes; s'il initioit les curieux patiens au secret des Sciences, des Arts, dont l'*Encyclopédie* devoit être le dépôt universel, on pourroit se consoler: mais, comme je le disois tout-à-l'heure, on n'est payé de ses fatigues que par des prolixités inutiles, par des notions incomplettes, quelquefois par des indécences scandaleuses: citons quelques exemples de chaque genre.

Vous tombez sur le mot *Vexin:* est-ce la description de ce pays, la qualité de son terroir? sont-ce ses rivières, ses villes, ses productions,

dont on vous donne l'état? Non, on vous apprend que c'eſt la patrie d'*Abely*: & que dit-on d'*Abely*? On cite les vers du *Lutrin* où le poète, par un aſſez mauvais jeu de mots, le nomme

Le moëlleux *Abely*?

N'eſt-ce pas là un pays bien décrit, & un homme de lettres, ou un théologien bien caractériſé ?

Je viens de parler du *Soleil*; comparez ſon article à celui de la *Soie d'Araignée*. Dans le répertoire des ſciences, le Père de la Nature, l'auteur, le conſervateur des êtres, le régulateur univerſel, eſt à peine indiqué; & le fil inutile du plus hideux, du plus ſale, du plus indomptable des inſectes remplit pluſieurs pages. Dans cette dernière deſcription les détails les plus puériles ſont entaſſés: dans la première les notions les plus néceſſaires, les plus faites pour être deſirées, ſont omiſes.

Pas une obſervation: pas l'extrait d'un ſeul des ſyſtêmes qui concernent cet aſtre, ſa nature, ſes effets, ſa marche, ſes loix, &c. Son diamètre eſt exprimé dans le langage hiéroglyphique des *Aſtronomes*, 30′, 38″. Quelqu'un qui ne ſaura pas que ces ſignes preſque *Syriaques* déſignent des minutes & des ſecondes n'y concevra donc rien: & il peut ſe trouver beaucoup de perſonnes qui ne le ſachent pas; & parmi même celles qui le ſauront il y en aura beaucoup qui ignoreront ce que c'eſt qu'un diamètre de 30 minutes, 38 ſecondes.

Ces rédacteurs si brefs sur l'objet de toute la Nature le plus intéressant, se livrent à une diffusion puérile autant que fatiguante sur des spéculations qui ne sont d'aucun usage : ainsi au mot *chagrin*, ils dissertent fort au long sur cette affection de l'ame ; ils rapportent les sentimens des *Stoïciens*, ceux d'*Epictète* à ce sujet ; & ils finissent par citer de très-mauvais vers de *Chaulieu*, qui disent *que quand on a du chagrin, on a beau raisonner, il faut toujours finir par pleurer :* n'est-ce pas là un bel article d'un dictionnaire philosophique ?

Mais à la même page, au mot *chaîne*, mot terrible, ou du moins énergique, qui a tant de rapports avec le sentiment moral appellé *chagrin*, *peines* de l'*ame* ; mot qui a plus d'étendue encore au figuré qu'au physique ; mot qui se rencontre si souvent dans la poésie, & dans la politique ; on n'en a saisi & développé qu'une application : l'*Encyclopédie* fait une énumération sans fin des CHAÎNES & CHAÎNONS dont les *Orfèvres metteurs en œuvre*, & *Jouailliers* ont usurpé la fabrique sur les *Chaînettiers* ; des CHAÎNES *à la catalogne longue*, des CHAÎNES *à la catalogne ronde*, des CHAÎNES *à la catalogne double*, des CHAÎNES *carrées*, des CHAÎNES *à trois faces*, des CHAÎNES *à quatre faces*, des CHAÎNES *en* 8, des CHAÎNES *à bout renforcés*, des CHAÎNES *sans fin*, des CHAÎNES *de marmite* ; & puis des CHAÎNES *d'arpenteur*, des CHAÎNES *de draps*, des CHAÎNES *de montre*, &c.

Mais ils n'ont pas dit un mot des *chaînes* demi-morales, demi-physiques, dont un tyran accable l'innocence; des *chaînes* souvent heureuses, souvent infortunées, par lesquelles l'amour unit deux amans; des *chaînes* redoutables que le fanatisme, la superstition, étendent sur les peuples & les particuliers &c. &c.: quoique dans toutes ces acceptions le mot *chaîne* soit figuré, il n'en falloit pas moins le définir dans chaque sens; & c'est sans doute à ce sujet que des citations de vers auroient été permises, pourvu que ces vers eussent été bons, & bien adaptés au sujet.

Plusieurs des articles relatifs à l'*Homme* sont révoltans par la grossièreté des idées, & même par l'obscénité des termes. Voyez *imperforation*, voyez *impuissance*, voyez *impureté*: la dernière phrase de celui-ci sur-tout est abominable, parce qu'elle joint un air de plaisanterie à la plus ordurière saleté: & ce qu'il y a de véritablement plaisant, c'est que les compilateurs se font des complimens sur la décence avec laquelle ils ont traité, disent-ils, les matières délicates; ils se vantent d'avoir travaillé pour toutes sortes de personnes, *sur-tout pour les dames*.

Ceux même des morceaux relatifs à l'*Homme* dont on peut soutenir la lecture indignent la raison, quand ils n'alarment pas l'imagination: ainsi à l'homme moral, en parlant des femmes, de leur empire, on lit: « Adorateur de son « propre ouvrage, un jeune homme ardent voit « dans sa maîtresse le chef-d'œuvre des Graces, « le modèle de la perfection, l'assemblage com-

« plet des merveilles de la Nature. Son at-
« tention réfléchie ne s'échappe fur d'autres
« objets que pour fe concentrer fur celui-là :
« fi fon ame vient à s'épuifer par des mouve-
« mens auffi rapides, une langueur tendre l'ap-
« pefantit encore fur la même idée : l'image
« chérie ne l'abandonne dans le fommeil
« qu'avec le fentiment de l'exiftence. Les
« fonges la lui repréfentent ; & plus intéref-
« fante que la lumière, c'eft elle qui lui rend
« la vie au moment du réveil : alors fi l'art ou
« la pudeur d'une femme, fans défefpérer fes
« vœux, vient à les irriter par le refpect & la
« contrainte, l'idée des vertus jointe à celle
« des charmes lui laiffe à-peine lever des yeux
« tremblans fur cet objet majeftueux : fes defirs
« font éclipfés par l'admiration . . . . . Enfin
« arrive le moment qu'il n'ofoit prévoir, &
« qui le rend égal aux Dieux : le charme ceffe
« avec le befoin de jouir : les guirlandes fe
« fannent, & les fleurs defféchées lui laiffent
« voir une femme fouvent auffi flétrie qu'elles."

C'eft de je ne fais quel poète appellé *Defmahis* qu'eft ce galimathias amphigourique, terminé par une groffièreté fi dégoûtante : il étoit impoffible d'exprimer des idées plus fauffes avec plus de prétention & de fadeur. Ce bel efprit connoiffoit bien peu la Nature, le cœur humain, & fur-tout la confiance, la docilité, l'heureux enthoufiafme de la jeuneffe.

C'eft pour le libertin énervé que le moment du bonheur en eft le terme : pour l'ame hon-

nête & tendre qui vivifie des organes neufs, l'attachement, la passion même, bien loin de se dissiper quand le desir est satisfait, puisent de nouvelles ressources dans cette tranquillité apparente. Il n'y a point de jeune homme sensible pour qui le bonheur ne devienne le plus fort des liens : s'il aimoit sa maîtresse la veille, il l'adore le lendemain : n'eût-elle eu jusques-là, même à ses yeux, aucune vertu, aucune délicatesse, il les lui suppose toutes après ce fortuné moment. Ce n'est que malgré lui que le tems, l'expérience, la société, le désabusent ; & il est bien rare que son cœur ne se gâte pas en raison de ce qu'il se guérit de sa première illusion.

L'article est donc aussi mal-adroit que grossier, aussi faux à l'égard d'un sexe qu'injurieux pour l'autre : & il l'est d'autant plus, que l'auteur suppose à la femme dont il anéantit si mal-honnêtement le pouvoir & les charmes, la pudeur, ou l'art de la feindre, ce qui est tout à la fois pour la jeunesse sensible & ardente le charme le plus invincible, & la source de la plus pure félicité.

Les articles purement d'*Arts*, de *Sciences*, les définitions mécaniques, les actions usuelles, ne sont ni moins défectueuses, ni moins tronquées. Qui croiroit que dans une collection scientifique rédigée par deux Géomètres, dont l'un après sa mort a été appellé le *Newton* de notre siècle, on trouve des fautes énormes sur les élémens même de la géométrie ? Rien n'est cependant plus vrai.

Article *Tuyau*, on lit : « Que les circonfé-« rences des cercles sont entre elles en même « raison que les *carrés* de leurs diamètres. » Cela n'est pas vrai : c'est entre les surfaces, les aires, que se trouve cette proportion : les circonférences sont *comme les diamètres*, & non *comme les quarrés* de ces diamètres.

Au même endroit on lit : « Qu'il faut pro-« portionner la hauteur des réservoirs, & la « sortie des ajutages dans les jets-d'eau, afin « que la colonne d'eau puisse mieux surmonter « la colonne d'air qui lui résiste avec tant de « violence : » ce qui est un principe faux & absurde. La colonne d'air n'oppose à celle d'eau qu'une très-petite résistance : c'est le poids de celle-ci qu'il faut vaincre ; c'est pour cela qu'on réunit la force, la pression de plusieurs colonnes resserrées à la sortie dans un plus petit espace ; delà résulte pour les parties poussées en avant une augmentation de vîtesse qui les aide à vaincre leur propre pesanteur.

A l'article VAISSEAU (*Marine*) on trouve les vaisseaux de 18 ou 20 canons placés au rang des *vaisseaux de ligne*. Cependant il est sûr qu'on n'adapte ce nom qu'à ceux qui ont au moins cinquante canons : au-dessous ce ne sont que des *frégates*.

Au mot *Chaise* on lit : « Que celle de *Sanc-« torius* étoit une chaise attachée au bras d'une « balance, dont l'effet étoit tel qu'aussi-tôt que « la personne qui y étoit placée avoit mangé la

“ quantité prescrite, la chaise perdoit l'équi-
“ libre, & en descendant ne permettoit plus
“ d'atteindre à ce qui étoit sur la table :” ce qui donne à la chaise de *Sanctorius* un air d'appareil de charlatanerie, comme si c'étoit un préservatif contre la gourmandise que ce médecin célèbre eut imaginé, proposé, & exécuté. Sa chaise n'avoit rien moins que cette ridicule destination.

Sanctorius, médecin très-sage, très-honnête, très-occupé de son état, très-incapable de jouer ainsi avec les malades & leur appétit, ayant réfléchi aux effets de la transpiration sur le corps humain, avoit cherché à les calculer. Pour cela il fit une chaise réellement appliquée à une balance, sur laquelle il se plaçoit lui-même à plusieurs heures du jour, soit avant, soit pendant, soit après ses repas : il tenoit une note exacte de son poids à chacune de ces époques. Voilà ce qui nous a procuré l'espèce d'échelle qu'il a donnée des pertes que nous occasionne la *transpiration insensible*.

C'est par-là qu'on a su que d'environ sept livres pesant qu'un homme prendroit d'alimens tant liquides que solides dans un espace donné, cette transpiration en consume environ cinq : ainsi il n'y en a que deux qui servent à l'entretien du corps, ou qui soient emportées par d'autres voies ; ce qui prouve combien il est important d'entretenir cette sécrétion naturelle ; ce qui donne des renseignemens sur le danger

des lieux fermés, dans leſquels ſe raſſemblent de trop grandes multitudes.

Il falloit être auſſi ſobre pour faire uſage d'une pareille machine, qu'éclairé pour l'inventer. Elle aſſure à *Sanctorius* le reſpect & la reconnoiſſance des hommes inſtruits ; le roman de l'*Encyclopédie* n'en fait qu'un empyrique mépriſable.

Les omiſſions n'y ſont pas moins fréquentes que les altérations. Cherchez l'article *Cuiraſſe :* il devoit être intéreſſant ſous tous les points de vue. Si ce qui donne la mort mérite notre attention, ce qui l'écarte en eſt plus digne encore ; & ſans doute une eſpèce d'arme dont ce qu'on appelle les héros ont ſi long-tems fait uſage, moins pour ſeconder leur valeur que pour éluder celle des autres, avoit droit à une deſcription détaillée, ſcientifique même.

On auroit dû y trouver l'hiſtoire des *cuiraſſes* ; leurs différentes & nombreuſes eſpèces depuis celles de *lin*, qui réuniſſoient la légèreté avec l'impénétrabilité, juſqu'à celles de *corne de cheval* dont les peintres inſtruits du coſtume ont enrichi leurs tableaux ; depuis celles d'*or* enrichies d'*étain*, comme dit *Homère*, juſqu'à celles de *cuivre*, de *fonte*, de *fer*, moins riches, & peut-être moins bonnes.

Il auroit fallu examiner le tems où l'on a commencé à y renoncer ; le motif qui a produit

ce ſacrifice, motif qui n'eſt pas ſans doute l'augmentation de valeur parmi les modernes, ni le mépris de la mort ou des bleſſures (*) : il auroit fallu expliquer comment celles qui ſe compoſoient de *lin*, ou de *bandes de toile*, étoient affermies, endurcies, par un apprêt de ſel & de vinaigre qui les rendoit auſſi impénétrables que le métal, ſans en augmenter le poids : il falloit donner une idée de la manière dont s'agençoient celles de *corne*, pour fournir une couverture mobile, flexible, & pourtant ſolide, qui défendit le corps, ſans le gêner, ſans le bleſſer.

Enfin il falloit entrer dans des détails d'*Antiquité*, dans des développemens techniques qui auroient été tout à la fois pour les lecteurs & un tableau ſatisfeſant, & un repos après la diſcuſſion des objets plus graves. Au lieu de tout cela, vous trouvez dans l'*Encyclopédie*, pour toute inſtruction, que les Anciens avoient des cuiraſſes de *lin*, de *cuir*, & de *fer*.

Des ramparts de fer qui ſuffiſoient aux anciens guerriers, paſſez-vous aux *armes à feu*, qui, ſuivant l'opinion, ou plutôt l'erreur publique, les ont fait ſupprimer, vous trouvez qu'on y parle du *rebond* des boulets : on ne manque pas de vous renvoyer à *rebond* : vous y trouvez ſimplement *rebondi*, ce qui ſignifie, ſuivant le dictionnaire, des *chairs fermes & potelées*, mais n'a rien de commun avec les globes terribles

(*) Voyez les *Réflexions Préliminaires*, Tome I de ces *Annales*.

lancés par un canon : assurément *rebondi* devoit faire songer à *rebond*, sur-tout après l'avoir promis ; & l'explication de ce mot méritoit bien de n'être pas oubliée, puisque ces sautillemens du boulet sont une partie essentielle, souvent meurtrière de sa course, puisqu'ils sont devenus sous le nom de *ricochet* une des plus efficaces parties de l'attaque & de la défense des places.

A l'article *refroidissement*, pas un mot de la fameuse expérience de *Mairan* qui fesoit de la glace auprès du feu avec de l'eau chaude, expérience répétée à la *Chine* avec tant de succès & d'adresse par le père *Parennin*.

A l'article *vers à tuyau*, on vous en donne une longue description anatomique : vous croyez qu'on en va faire l'histoire ; qu'on vous apprendra d'où ils sont venus ; le ravage qu'ils ont fait ; les alarmes qu'ils ont jettées dans toute la *Hollande* tremblante pour ses digues, depuis la transplantation de ces insectes destructeurs ; dans toutes les marines attaquées au centre même de leurs forces, & de leur existence : vous comptez qu'on vous dira quelque chose des tentatives que l'on a faites pour s'en délivrer ; de l'inutilité des soins à cet égard ; de ce que les constructeurs & les marins les plus éclairés ont cru entrevoir que l'eau douce tuoit ces vers nés dans la mer, & que ceux de la mer ne pouvoient impunément passer dans les rivières, ce qui malheureusement ne s'est pas trouvé aussi exact que l'intérêt général l'auroit fait desirer. L'*Encyclopédie* ne dit pas un mot de tout cela.

Si la décence, si la moralité des actions ou des sentimens humains, ainsi que la marche des arts, & de leurs procédés, sont si imparfaitement traités, il ne faut pas croire que l'on en soit dédommagé par le soin avec lequel la partie historique, celle de la géographie, du commerce, de la politique, auroient été développées : ce sont par-tout les mêmes défauts, la même sécheresse, la même insuffisance.

Dans le Dictionnaire des *Sciences & des Arts*, dans le dépôt universel des connoissances humaines, l'histoire des hommes célèbres devoit occuper un espace étendu : leurs noms devoient être faciles à trouver : c'étoit un des avantages que promettoit l'ordre alphabétique : aussi les rédacteurs fidèles à leur plan de tout confondre, de tout obscurcir, de tout cacher, en feignant de tout montrer, se sont-ils bien gardés de les ranger sous cette désignation littéraire, qui les auroit indiqués tout d'abord : ce n'est pas sous son nom qu'est placé l'homme qui l'a rendu illustre, mais sous celui du lieu de sa naissance.

Et comme ces lieux sont souvent très-obscurs, comment y aller déterrer les génies supérieurs qu'ils ont produit ? Il faut les connoître d'avance, & leur généalogie, pour réussir dans cette recherche ; ce qui la rend inutile. Qui s'aviseroit, par exemple, de chercher le Cardinal *Ximénes* à *Torre Laguna*, *Tacite* à *Terni*, le *Pogge* à *Terra Nuova*, *Descartes* à *la Haye* en FRANCE ?

Les noms consacrés par l'estime publique ne se trouvent pas même rappellés aux morceaux échappés par hasard à l'incapacité, à l'indifférence des rédacteurs, dans ceux où, forcés par la notoriété des choses, ils étoient forcés aussi de parler des expériences brillantes, ou des découvertes utiles : ainsi il n'est pas question de *Bélidor*, à l'occasion des expériences de la *Fère*, dont il étoit le seul auteur, & qui avoient pour but de déterminer au juste la quantité de poudre nécessaire pour donner au boulet la plus grande force possible ; expériences où il avoit contre lui, & contre l'évidence, tout le Corps de l'Artillerie dont il avoit le malheur de n'être pas Membre.

A l'article serré, mesquin, inutile, intitulé *Lithotome*, on ne parle ni de M. *Le Cat* chirurgien de *Rouen*, qui s'en est si utilement, si fortement occupé, & qui réunissoit une imagination si hardie à des connoissances si étendues ; ni du frère *Cosme*, justement révéré par une pratique de 50 ans en ce genre, presque toujours heureuse.

La *Géographie*, la *Politique*, la *Physique*, l'*Histoire Naturelle*, sont également ou négligées ou manquées : à peine pour les Etats les plus intéressans y a-t-il seulement l'ombre d'un tableau de ce qu'ils ont été, ou de ce qu'ils sont : la *Turquie*, par exemple, ne présente qu'une satire, ou des méprises. Pas un mot d'instructif sur sa formation, sur ses Sultans les plus fameux, sur sa constitution toute militaire ; sur sa tolérance, sur ses dogmes, sur sa législation, sur le

climat de ses provinces, sur ses forces, sur ses productions, sur sa décadence; le peu que l'on dit sur ces objets ne présente que des erreurs, ou des omissions.

L'article *Constantinople* est curieux: il tient un quart de page: tout ce que l'on y apprend, c'est " que les *Anglois*, les *Hollandois* & les " *Venitiens* y portent des draps, & les *Fran-* " *çois* du papier; & qu'au *Jassir barat*, ou " marché des esclaves, les jeunes filles sont nues " sous une couverture qui les enveloppe; qu'un " crieur en publie le prix; que le marchand " visite la marchandise; si elle lui convient, il " la paie, & l'emmène." Voilà la *Constantinople* de l'*Encyclopédie*.

Pour son gouvernement on renvoie à *Visir*, *Defterdar*, *Liamet*: vous cherchez *Liamet*; vous ne trouvez pas même ce mot, & avec raison, puisqu'il n'a jamais existé, ni en *Orient*, ni ailleurs. On a en *Perse* le terme de *Velin hamet*, ou *distributeur des graces*: c'est le Souverain, & quelquefois le premier Ministre que l'on désigne par ce titre. Le Rédacteur *Encyclopédique* a bien fait sans doute de ne pas justifier son renvoi à *Liamet* par un roman, comme celui de la Chaise de *Sanctorius*; mais il auroit encore mieux fait de ne pas admettre un renvoi inutile.

Quant au *Commerce* ce fameux dictionnaire n'en donne pas la moindre notion: il auroit fallu à chaque pays, à chaque province, à chaque ville, faire l'observation de ce qu'elles ont eu,

de ce qu'elles ont aujourdhui d'utile, ou de curieux ; donner l'état de ce qu'elles reçoivent de leurs voisins, ou de l'étranger, & de ce qu'elles leur envoient ; de leurs facilités pour les communications, &c. ; enfin en tracer un tableau qui pût ou servir aux contemporains pour l'usage actuel, ou aider la postérité à se former une idée juste des lieux changés, des usages, des rapports perdus pour elle : rien de tout cela.

Souvent le nom est sèchement placé dans sa niche alphabétique, sans aucun détail. Ceux qui sont un peu guillochés, le sont d'une manière si désagréable & si insuffisante, qu'on n'y apprend rien. Au lieu du positif qui seroit utile, l'auteur se jette dans des spéculations souvent injustes & injurieuses, comme il l'a fait à l'article *Genève*, devenu célèbre par la critique qu'en a faite avec raison un homme plus célèbre encore.

On n'a pas pu tout dire, répond-on, dans un espace borné : c'est une défaite illusoire : si cet espace n'étoit pas consumé, comme je l'ai fait voir, par des inutilités, il auroit été plus que suffisant pour contenir tout ce qui manque dans cet ouvrage d'intéressant, & même de nécessaire. Les 17 volumes de la première édition équivalent au moins à 68 volumes *in* 12°. Il y en a aujourdhui 10 de supplémens. Le tout ensemble tient donc lieu de plus de 100 volumes *in* 12°. Or est-il vrai que cent volumes *in* 12° ne soient pas capables de renfermer ce que les Sciences offrent aujourdhui de plus essentiel ?

Mais pour les remplir utilement il auroit fallu avoir le talent de choisir, & l'art de réduire. Les *Encyclopédistes* n'ont eu que celui de copier, d'allonger & d'embrouiller.



[Nota,—*Dans le Numéro prochain je donnerai le plan d'une Encyclopédie nouvelle & vraiment utile ; d'une Bibliothèque usuelle, & universelle, tel que je l'ai conçu dans un tems où je n'avois que mes idées pour ressources, & mes spéculations, avec des larmes, pour alimens. Ce Numéro ne pourra guère paroître qu'en Octobre prochain ; des obstacles que je ne devois, ni ne pouvois prévoir en aucune manière, opèrent malgré moi sur la distribution de cet ouvrage, des retards dont personne en tout sens ne souffre plus que moi. Ma santé, qui succombe enfin à tant de tracasseries, & la nécessité de prendre quelque tems pour m'y soustraire, m'obligent à demander au Public cette espèce de vacance. Je tâcherai de lui en prouver ma reconnoissance par une exactitude qui ne sera plus interrompue, dès qu'elle sera devenue possible.*]





REMONTRANCES

DU PARLEMENT DE PARIS.

PARMI les affaires ſingulières qui rendent ſouvent, & rendront probablement encore longtems la *France* un objet de ſurpriſe pour les autres nations, on doit diſtinguer celle qui a donné lieu à ces *remontrances*, comme dans le nombre infini de pièces qui portent un nom ſi modeſte, ces remontrances elles-mêmes méritent une diſtinction : on peut en regarder la ſeconde partie, celle qui concerne les faits, & en préſente les réſultats, comme un modèle en ce genre. Si elles appartiennent réellement au rédacteur que déſigne la voix publique, elles lui feront plus d'honneur que ſes plaidoyers dans ſon inconcevable, & interminable procès, contre la mémoire du feu Comte de *Lally* (*).

Suivant l'antique & invariable coutume des *François*, un incident puérile, ridicule même dans ſon origine, & miſérable en tout point, a

(*) Voyez les Tomes VIII & IX de ces *Annales.*

occasionné le conflit très-sérieux de Jurisdiction qui est l'objet de ces *remontrances :* il a mis la fierté *Gasconne*, & la fierté de la *Robe*, aux prises avec une autre fierté d'autant plus redoutable qu'elle est accompagnée de la force, & justifiée par de grans titres, & par de grans noms.

La ville de *Bordeaux*, comme toutes les villes marchandes, riches, & peuplées, a un spectacle public & suivi. Ce qu'on appelle la *Police* de la Salle, le droit de surveillance sur tous les employés, *Comédiens*, *gagistes*, ou autres, & par conséquent la jurisdiction sur le Théâtre entier, le droit d'entrer par-tout, appartiennent incontestablement au Corps Municipal, dont les Membres désignés à *Paris* & ailleurs par le nom d'*Echevins*, à *Toulouse* par celui de *Capitouls*, prennent à *Bordeaux* celui de JURATS.

La garde des portes & de l'intérieur est commise à un *Suisse* revêtu de la livrée du Roi : mais il est aux gages de la ville ; par conséquent il doit être soumis à ses représentans : car enfin si

Le véritable *Amphitryon*
Est celui chez qui l'on dîne,

le véritable maître, sur-tout d'un *Suisse*, est celui qui le paie : cela est évident.

Depuis quelques années le Commandant de la Province s'étoit attribué l'administration de cette partie des plaisirs de la capitale : il avoit déployé une jurisdiction très-absolue, non-seule-

ment ſur les ſpectacles, non-ſeulement ſur les troupes dramatiques qui les animoient, mais ſur les ſpectateurs : & quoique cette introduction d'une régie toute militaire dans un département pacifique par eſſence, ne plût pas à tout le monde ; quoique le *Corps-de-Ville* en particulier, & en général, eût pu ſe permettre des réclamations, elles n'avoient pas eu lieu, par une circonſtance particulière.

Ce Commandant décoré de toutes les dignités qui peuvent donner de l'éclat & du crédit, brillant de toutes les eſpèces de gloire & de ſuccès, adouciſſant par les graces de ſon commerce perſonnel ce que l'extenſion de ſon autorité pouvoit avoir de trop arbitraire, obtenoit des égards que l'on n'auroit peut-être pas eus pour ſa place ſeule, ni pour un autre titulaire : ſoit qu'on ne vît pas de danger dans une déférence paſſagère, ſoit qu'on ne voulût pas haſarder une réſiſtance que les conjonctures auroient pu rendre inutile, on n'en avoit point fait.

Mais lors qu'avec le tems un autre ordre de choſes eut éloigné de la province, & fixé à *Paris*, l'homme puiſſant dont la préſence avoit ſubjugué ou étouffé les oppoſitions, le Corps-de-Ville ſongea à s'affranchir d'une dépendance, ou d'une rivalité dont les prétextes ne ſubſiſtoient plus : il voulut exercer ſes droits dans leur intégrité, & excluſivément. Par malheur en ce genre, comme dans les autres, il eſt plus aiſé d'empêcher les innovations, que d'en obtenir la réforme.

Celles dont il s'agit avoient été ou utiles, ou agréables à des subalternes : jouissant des prérogatives des grandes places, plus que les titulaires eux-mêmes, ils en sont aussi les plus ardens défenseurs, & ne s'embarrassent guère d'en vérifier la justice. Il ne fut pas difficile de persuader au Commandant éloigné que le Corps Municipal de *Bordeaux* empiétoit sur les droits du *Commandement :* il fut aisé de lui faire envisager comme des usurpateurs des Magistrats qui prétendoient ne faire que se remettre en possession de leurs facultés légitimes.

Aussi bientôt arrive de *Paris* un ordre militaire au *Suisse* Portier, d'interdire l'entrée du Théâtre au Corps Municipal. On ne leur défendoit pas de se placer pour leur argent dans le reste de la Salle : mais on vouloit, par cette exclusion formelle du centre, constater la dépendance du lieu envers une autre autorité que la leur.

C'étoit vouloir engager une querelle. On ne pouvoit pas se flatter qu'une pareille interdiction, en pareille matière, faite à un Corps, & à un Corps abreuvé des eaux de la *Garonne*, fût dévorée dans le silence : ce Corps d'ailleurs avoit pour Chef un homme de condition ; il avoit pour Membres des gentilshommes distingués : leur réclamation pouvoit recevoir du poids de leur qualité : elle en reçut.

L'ordre fut bientôt modifié ; & la prohibition restreinte aux Membres de la *Jurade* que la

naissance ne distinguoit point de l'ordre le plus nombreux des Citoyens; le *Caron* de ce *Styx* eut permission d'admettre dans son *Elisée* le *Maire*, son *Lieutenant*, & les *Jurats* GENTILS-HOMMES; mais il lui fut enjoint d'en écarter scrupuleusement tous les autres, tels que les *Avocats*, les *Négocians*, &c.

Peut-être avoit-on espéré par-là désunir la Compagnie: peut-être avoit-on pensé que la vanité personnelle des uns étant satisfaite, & même flattée de cette espèce de triage, son indifférence affoibliroit, rendroit inutile l'indignation de leurs collègues; & que dans cette scission des Membres, les projets, & le véritable intérêt du Corps seroient peu à peu perdus de vue.

C'étoit mal connoître l'esprit des Corporations: au lieu de voir un hommage pour eux en particulier dans la prétendue faveur qui les distinguoit, les Gentilshommes n'y virent qu'un affront commun dont ils devoient partager le ressentiment. On se détermina à ne jouir qu'en Corps d'une prérogative dont l'acceptation partielle auroit été un abandon, & non une reconnoissance des droits du Corps.

On manda un matin le *Suisse* chargé de l'opération délicate du partage entre les élus, & les reprouvés: on lui notifia défense d'en faire aucun, en lui rappellant qu'il étoit à la solde du Corps Municipal; que la livrée honorable dont il étoit revêtu, ne devoit être pour lui qu'une

leçon perpétuelle de respect, d'obéissance envers les Magistrats qui réunissoient dans la partie relative à son service, la double qualité de maîtres à son égard, & de représentans du Roi, de délégués directs de l'autorité, quant à l'administration. On le renvoya à son poste, donnant des marques de repentance & de soumission.

Le même soir, comptant sur l'efficacité de l'admonition du matin, les *Municipaux* se présentent en *Corps* au Spectacle : ils entrent dans les *Corridors :* tout est ouvert : ils pénètrent dans les *Foyers :* l'accès est libre : alors la colonne se dirige vers la région desirée, & desirable, vers le *Théâtre*.

Le *Suisse* étoit à sa place : les Chefs, la Noblesse, il les admet sans difficulté ; mais, comme dans les anciennes féeries les géans gardiens des pont-levis, accorts & débonnaires pour les chevaliers munis d'armes enchantées, chargeoient avec violence les braves aventuriers qui n'avoient pas la même ressource, il se hérisse à l'approche des *Avocats*, &c. & leur ferme impitoyablement le passage.

On s'arrête : la partie entrée parlemente avec le *Cerbère* qui coupe le Corps en deux ; on veut le fléchir en faveur de la partie exclue : on emploie les raisons, les promesses, les menaces ; rien ne réussit : il répète sans cesse qu'il *obéit à sa Consigne*, jusqu'à ce qu'enfin, pour épargner au

Corps le désagrément de ne se réunir que pour reculer, ou le désagrément non moins sensible de ne voir que sa tête admise où il vouloit entrer entier, on se saisit de l'inflexible *Suisse* ; on le déshabille, on le destitue, on le fait mener *en prison*.

On ne peut pas dire que la *Jurade* n'eut pas raison : mais en vérité le pauvre *Suisse* avoit-il tort ? S'il avoit cédé, que lui seroit-il arrivé ? N'auroit-il pas été chassé également, également emprisonné au nom du *Commandant* (*) ? Mais

(*) Triste & inévitable effet pour les petits d'une Législation qui ne définit, qui ne fixe rien sur les droits, & les prétentions des grans ! Je l'ai déjà observé bien des fois dans le cours de cet ouvrage : aucun Corps en *France* ne sait ce qu'il est : aucun pouvoir ne sait au juste où il doit ni s'étendre, ni s'arrêter ; & ce sont les inférieurs agens directs de ces débats, qui en sont les victimes.

Entre mille exemples que l'on pourroit citer, que n'avons-nous pas vu en ce genre, il y a quelques années, dans des querelles que la sagesse du Gouvernement, aidée par la révolution survenue dans les esprits, semble avoir étouffées ? L'objet étoit bien différent de celui dont il s'agit ici ; mais la perplexité pour les intermédiaires étoit la même.

Un ministère infiniment respectable n'étoit pour ceux que leur devoir y appelloit, qu'une occasion d'humiliations & de dangers : pressés entre des injonctions contradictoires, s'ils obéissoient à celles de leur supérieur im-

ſi ſa poſition étoit fâcheuſe dans le moment, il parut par la ſuite, que dans la néceſſité de ſe décider à un choix entre deux autorités également menaçantes, la *Robe* & l'*Épée*, il avoit judicieuſement combiné les périls, & les reſſources : ſa captivité, comme ſa deſtitution, ne durèrent que le tems néceſſaire pour l'expédition & le retour d'un courier.

La première dépêche en réponſe aux procès-verbaux de l'Echevinage fut une approbation formelle des procédés du *Suiſſe* ; une condamnation non moins préciſe de ceux des *Jurats* ; avec un ordre ſpécial de mettre à l'inſtant le priſonnier en liberté, & de le réintégrer dans ſa place.

Il ſemble qu'on ne pouvoit humilier plus douloureuſement ſes maîtres, devenus ſes adverſaires : mais ce n'étoit que le commencement de leurs amertumes. Le Commandant, qui croyoit ici ſon nom outragé, & ſon autorité compromiſe, eſt Chef du Tribunal des *Maré-*

---

médiat, ils étoient *décrétés* ; s'ils les éludoient, ils étoient *interdits*.

N'eſt-ce donc pas à la Légiſlation à aſſigner à tous les pouvoirs qui émanent d'elle des limites, & une étendue préciſe ; de manière que ce nombre infini d'hommes dont le devoir ſe réduit à l'obéiſſance, puiſſe au moins le remplir ſans péril ? Dans l'affaire du *Suiſſe* dont il eſt queſtion, les deux partis qui le tirailloient ſi étrangement, prétendoient agir l'un & l'autre DE PAR LE ROI.

chaux de France, de ce Tribunal ancien, respectable, respecté de la Nation; institué sur-tout pour être le médiateur, plus encore que le juge des différens élevés dans la Noblesse.

On lui défère l'emprisonnement du *Suisse*; il en prend connoissance comme d'une affaire *d'honneur*: il étoit difficile de sévir contre le *Corps-de-Ville* entier d'une grande cité. On choisit le Maire pour victime: on le rend seul responsable du tort commun de sa Compagnie: on le cite seul, on le juge seul, on le condamne seul; & par une suite de singularités dont on trouvera tout-à-l'heure le détail, une querelle essentiellement, & en tout sens étrangère à la Noblesse, met dans la plus violente agitation un Tribunal érigé pour connoître privativement des affaires *d'honneur* des Gentilshommes; une querelle qui n'a pour objet qu'un affront médité contre des roturiers, compromet de la manière la plus cruelle un Gentilhomme; une querelle qui intéresse un Corps, où il n'y a rien eu de fait qu'au nom du Corps, où le Chef n'a ni dû, ni pu se dispenser de servir d'organe, d'interprète aux volontés du Corps, retombe entièrement sur lui, comme particulier, comme seul auteur du trouble, comme seul coupable du délit, s'il y en a un.

Ainsi maltraité, le Maire a essayé différens moyens que les Loix permettent: ils lui ont été inutiles: enfin le *Parlement* de *Paris* est intervenu directement en sa faveur: l'autorité prévoyant le fracas qui alloit naître des secousses

produites primitivement par une ſi petite cauſe, s'eſt avancée pour le prévenir : c'eſt ſur ce mêlange d'intérêts, de prétentions de procédures, que le Parlement s'eſt expliqué en ces termes :

« SIRE,

« LES États ne ſubſiſtent que par les Loix, & périſſent avec elles : l'établiſſement du *Pouvoir Militaire* eſt le préſage le plus certain de leur commune ſubverſion : tôt ou tard on voit les armes méconnoître l'autorité qui compte ſur leur appui. Pénétrés de ces principes, que la raiſon démontre & que le tems a prouvés par trop d'exemples, les Rois, prédéceſſeurs de Votre-Majeſté, modérant leur puiſſance pour l'affermir, ont élevé la juſtice au-deſſus de la force, en déclarant qu'ils ſoumettoient eux-mêmes leurs intérêts aux loix civiles, leurs volontés aux loix fondamentales de leur Empire.

« Héritier de leur prudence, ainſi que de leur Sceptre, vous avez reconnu, SIRE, les mêmes vérités. Le rétabliſſement de la Magiſtrature fut, à l'avènement de Votre Majeſté, le triomphe des Loix, & le nouveau garant de la ſtabilité d'un Trône que ſes Ancêtres occupent depuis neuf ſiècles. Nous venons la conjurer de ne pas laiſſer compromettre ſon ouvrage. Un Tribunal purement militaire s'élève dans

le royaume : il a jugé, condamné, cité ensuite un de vos sujets, pour subir ce jugement rendu sans compétence & sans instruction. Les vues d'une Assemblée aussi fidèle à ses Rois qu'à l'honneur ne nous sont pas suspectes : elle ignoroit jusqu'où le premier pas hors du sentier des loix peut entraîner des Juges militaires. Aussi votre Parlement ne veut-il que l'éclairer aux pieds du Trône sur les suites d'une procédure, qui sans doute n'est pas une entreprise, mais une erreur.

« Les *Maréchaux de* FRANCE exercent dans vos États deux autorités très-distinctes, l'une à la *Connétablie*, l'autre chez leur *Doyen*.

« A la *Connétablie* ils ont un *Tribunal :* on y voit des *Gradués*, un *Ministère public*, un *Greffe*, des *Audiences*. Chez leur *Doyen* ils ne tiennent qu'une *Assemblée*. Aucun des caractères extérieurs d'un Tribunal ne s'y rencontre ; & les Loix lui refusent ce nom.

« A la *Connétablie* ils sont Juges des *délits* ou *contrats militaires*, commis ou passés par les *gens de guerre*, sans distinction de naissance. Chez leur *Doyen* ils sont *uniquement Juges du* POINT D'HONNEUR (c'est le terme des Loix) *entre les Gentilshommes, & ceux de vos sujets qui suivent la profession des Armes*.

« Prévenir les querelles ou les accommoder, procurer aux offensés une honorable satisfaction,

& prendre, ſous le bon-plaiſir de Votre Majeſté, les précautions convenables envers les offenſans, tels ſont les devoirs & les droits des Maréchaux de *France* aſſemblés chez leur Doyen.

« Les loix, depuis *Louis XIII*, y ſont formelles : une ordonnance de *Charles IX* en 1566 les avoit préparées : elle attribuoit aux *Connétables & Maréchaux de* FRANCE le jugement des *démentis*, en défendant toutes voies de fait. *Henri IV* a renouvellé cette attribution, & ces défenſes, par ſon Édit en 1602, enregiſtré *ſans que les Connétables, Maréchaux de* France, *Gouverneurs des Provinces*, porte l'Arrêt, *puiſſent prendre connoiſſance des crimes, délits, & voies de fait, non concernans ce qui eſt eſtimé* POINT D'HONNEUR *entre les Seigneurs, Gentilshommes, & autres faiſant profeſſion des Armes*.

« Votre Majeſté voit que ſon Parlement penſoit, dès l'origine, à prévenir les abus de l'attribution, & s'occupoit de la reſtreindre, ſuivant la loi, au *point d'honneur*. C'eſt-là ſon principe fondamental ; c'eſt-là l'unique objet du pouvoir des *Maréchaux de* FRANCE aſſemblés chez leur Doyen. Ils ne ſont pas les Chefs de la Nobleſſe : la Nobleſſe n'a de Chef que Votre Majeſté. A l'égard de *l'honneur*, la loi n'en diſpoſe que par l'organe des Tribunaux : nul Citoyen ne peut le perdre à l'Aſſemblée des Maréchaux de *France* : &, quant à la *perſonne* d'un Gentilhomme, elle n'a de Juges que vos *Baillis* en première inſtance ; & votre *Parlement*, la *Grand*

Chambre assemblée, sur l'appel. Telles sont, Sire, les maximes *Françoises*.

« Les défenses de 1602 étoient sans exception : elles furent modifiées par l'Édit de 1609; lequel portoit, à l'Article XVIII, « Que toute « personne outragée grièvement pourroit de- « mander, soit au Roi, soit aux *Connétables & « Maréchaux de* France, le combat, qui seroit « accordé, si l'honneur l'exigeoit." Mais ce fut un dernier sacrifice de la loi à l'opinion. *Louis XIII*, résolu d'employer tout son pouvoir à l'extirpation de l'usage déraisonnable des combats singuliers, sans blesser néanmoins le véritable honneur, donna l'Édit de 1626. Par cet Édit le duel est défendu dans tous les cas sous peine de mort, & le pouvoir de l'Assemblée des *Maréchaux de France*, au sujet du *point d'honneur*, réglé avec autant de sagesse que de précision.

« En effet l'Article XV « enjoint aux Offi- « ciers de la Couronne qui se trouveront plus « proches de l'offensant, aux Gouverneurs & « Lieutenans-Généraux des Provinces, Capi- « taines & Gouverneurs particuliers des Villes « & Châteaux, sur les avis qu'ils auroient des « différens survenus entre les Gens de Guerre, « ou sur les plaintes de l'offensé, de mander « aussi-tôt l'offensant devant eux, pour, avec « l'avis de deux ou trois Gentilshommes, sages « & bien sensés, ordonner une satisfaction aussi « rigoureuse pour l'offensant qu'honorable pour

« l'offensé ; mais, au cas que l'un ou l'autre « refusât d'y déférer, les renvoyer par-devant « les Connétables & Maréchaux de *France*, « *auxquels*, dit la Loi, *nous donnons de nouveau* « *toute autorité de décider & juger absolument* « *tous différends de cette nature sur le point d'honneur & réparation d'offense, soit qu'ils soient* « *arrivés dans notre Cour, ou en quelque autre* « *endroit de notre Royaume que ce puisse être.* « *Entendons toutefois, que, les différends arrivés en* « *notre dite Cour & suite, nos dits cousins les* « *Connétables & Maréchaux de* France, *qui s'y* « *trouveront, en prennent les premières connoissances, & pourvoient, selon l'ordre sus-dit, à* « *tout ce qui sera besoin, sans néanmoins* (poursuit la Loi) *que les offensés ou prétendant l'être,* « *lesquels pour les réparations des dites offenses,* « *soit à l'honneur, biens, ou autre intérêt, en* « *voudront faire leur plainte & poursuite par-devant nos Juges ordinaires, en puissent être* « *empêchés, ni appellés pour ce à la requête des* « *offensans devant nos dits cousins les Maréchaux* « *de* France, *Lieutenans ou Gouverneurs de nos* « *Provinces, devant lesquels ils seront seulement* « *tenus de répondre aux plaintes que l'on voudroit* « *faire d'eux, sans préjudice de leurs actions juridiques.*"

« Tel est, SIRE, l'Article XV de l'Édit de 1626. Il renferme tous les principes de la matière. Les loix subséquentes n'ont servi qu'à développer ces principes. L'Édit de 1626 parloit seulement de *Gens de Guerre :* les loix suivantes leur adjoint les *Gentilshommes :* l'Édit de

1626 laissoit à l'arbitrage des Maréchaux de *France* la punition des offenses; les loix suivantes ont réglé ces punitions; excuses, éloignement du domicile de l'offensé, emprisonnement. L'Édit de 1626 n'avoit pas, comme celui de 1609, Art. VII, déterminé la forme du commandement des Maréchaux de *France* à l'offensant: les loix suivantes sont revenues à l'Édit de 1609: comme cet Édit, elles ont exigé que ce commandement fût signifié à *personne* ou *domicile* jusqu'à deux fois, suivi contre le défaillant d'un ajournement à trois briefs jours, & sur-tout qu'il contînt la plainte de l'offensé; conformes en ce point au règlement des citations de 1373, qui, sur les doléances parvenues de tous côtés au Roi, ordonne, « Que « désormais les Maréchaux de *France* seront « tenus d'exprimer les causes des ajournemens « par-devant eux dans l'ajournement même, si- « non défend aux Huissiers de les signifier, aux « parties d'obéir, » cette loi est expresse. Enfin, Sire, comme l'Édit de 1626, toutes les loix, intervenues depuis sur la même matière, ont décidé que la citation aux Maréchaux de *France* ne pourroit empêcher le recours aux Tribunaux, mais que le choix n'appartiendroit qu'à l'offensé; distinction pleine de sagesse, & faite pour nos mœurs!

« Il restoit à prévenir l'exception qui pouvoit en résulter aux droits essentiels des *Officiers de Robe*: c'est ce qu'a fait l'Édit de 1704, en prononçant que les Juges de leurs personnes le seroient aussi de leurs offenses.

« A cette époque, l'ouvrage de nos loix sur le *point d'honneur* fut complet. Leurs dispositions se résument en peu de mots. Il faut une offense commise par un *Homme de guerre*, ou par un *Gentilhomme*, qui ne soit pas *Officier de Robe*; sur cette offense, une plainte ou des avis; après cette plainte ou ces avis, une citation motivée, réitérée, & suivie d'un ajournement à trois briefs jours contre le délinquant : alors, & non plus tôt, non autrement, les Maréchaux de *France*, assemblés chez leur Doyen, peuvent décider: voilà ce que portent les loix.

« Pour se pénétrer de leur esprit, il suffiroit d'en méditer les titres: jamais elles ne parlent du pouvoir de l'Assemblée des Maréchaux de *France* qu'à l'occasion des *duels*, des *appels*, des *rencontres*, des *paroles injurieuses*, des *querelles*, des *menaces*, des *démentis*, des *coups* : les *duels*, les *appels*, & les *rencontres* sont réservés aux Tribunaux : le reste seulement est attribué aux Maréchaux de *France* assemblés chez leur Doyen.

« Le Maire de *Bordeaux*, jugé par eux, étoit-il dans un des cas de l'attribution ? S'agissoit-il d'un coup, d'un démenti, d'une menace, d'une querelle, d'une parole injurieuse? Non, Sire: il s'agissoit d'un conflit de Police, non pas même du *Maire*, mais du *Corps Municipal* de *Bordeaux* au Gouverneur de la Province : le *Maire* n'étoit là ni *Gentilhomme*, ni *Militaire*, ni *seul*.

« Les

« Les faits ſont convenus, & les principes ſont avoués dans cette affaire : la Police du Spectacle de *Bordeaux* appartient au *Corps-de-Ville.* Un *Suiſſe* à ſes gages, un *Suiſſe*, qui lui prête ferment qu'il reçoit, qu'il inſtalle, non un *Suiſſe Factionnaire*, mais un *Suiſſe* PORTIER, y garde le Théâtre.

« Par l'effet d'un premier ordre, que lui donne le Gouverneur, qui, n'ayant pas de Votre Majeſté la permiſſion de réſider dans la province, ne pouvoit pas y commander, & qui, même en réſidant, n'auroit pas eu le droit de Police au Spectacle, l'entrée du théâtre eſt interdite au *Corps-de-Ville* : il ſe plaint : l'ordre eſt levé quant au *Maire*, au *Sous-Maire*, aux *Jurats Gentilshommes* ; mais il eſt renouvellé pour les Jurats *Avocats* & *Négocians.* C'étoit une diſtinction déplacée, humiliante, nulle dans ſon principe par défaut de pouvoir, déraiſonnable dans ſon objet : ſa révocation en eſt la preuve.

« C'eſt en effet au Corps-de-Ville entier qu'appartient la Police du Spectacle : les Jurats Gentilshommes n'y ſont que Députés. Le règlement du 6 Avril 1750, émané du feu Roi, votre aïeul, en leur donnant ce titre, n'entend *rien innover au fond de la Juriſdiction, mais uniquement aſſigner à chacun des trois ordres des Jurats leur exercice particulier, qu'ils rameneront à la Jurade comme à ſon centre.* Ce ſont les propres termes du Règlement.

« Il va plus loin : il appelle (Art. V.) un Jurat *Avocat* à remplacer au Spectacle le Jurat *Gentilhomme*, qui feroit de Police : il veut, (Art. VIII) que les matières relatives à la Députation des Jurats *Gentilshommes*, *Avocats*, & *Négocians*, soient délibérées en Jurade sur leur rapport. Et c'étoit à des Jurats qui pouvoient remplacer au Spectacle les Jurats *Gentilshommes*, à des Jurats qui devoient prononcer sur le rapport des Jurats *Gentilshommes*, que l'entrée du Théâtre se trouvoit interdite ! Par un tel ordre, on alloit évidemment contre l'esprit, contre la lettre du Règlement de 1759 ; on cessoit de ramener le pouvoir particulier à la Jurade, comme à son centre ; on séparoit un Corps indivisible : un Jurat consigné, tous les autres l'étoient.

« Le Corps-de-Ville adresse de nouvelles représentations au Ministre de Votre Majesté. Ces représentations demeurent sans réponse : deux mois s'écoulent : l'état du Corps-de-Ville étoit violent. En perdant sa considération, il perdoit son autorité : déjà le *Suisse* avoit manqué plus d'une fois au Jurat de Police lui-même.

« Cependant une Ordonnance de Votre Majesté du 25 Octobre dernier avoit confirmé le principe du Règlement de 1759. Le *Corps-de-Ville* prend le parti d'expliquer le silence de votre Ministère par la raison, la loi, & les intentions connues de Votre Majesté. Le matin du 10 Février de cette année, il s'assemble : on mande le *Suisse* ; on lui rappelle son serment ; on lui prescrit d'être plus circonspect à l'avenir.

“ Le soir, à 5 heures, le Corps-de-Ville entier, non les Jurats Avocats & Négocians séparément, le *Corps-de-Ville entier*, chaque Jurat avec les marques de sa Magistrature, va visiter la Salle du Spectacle : il pénètre au Foyer, se présente au Théâtre ; le *Suisse* l'arrête : il en refuse, il en dispute l'entrée aux Jurats Avocats & Négocians : le Maire lui remontre de nouveau, en présence du Public scandalisé, ses devoirs, son serment : il résiste ; & le Maire le fait relever, devêtir de la livrée de Votre Majesté, emprisonner, écrouer : on dresse un procès-verbal ; on l'envoie au Ministre de Votre Majesté.

“ A la lecture de ce procès-verbal, la ville est condamnée : *le* Suisse *n'avoit pas tort* ; *il ne faisoit qu'obéir à sa consigne*, qui ne regardoit pourtant pas le Corps-de-Ville réuni : *on l'a mis en prison très-mal-à-propos*. Telle fut la réponse de votre Ministre : il ajoute, “ Que l'intention “ de Votre Majesté est, que le *Suisse* soit remis “ en liberté, rétabli dans sa place, & que Votre “ Majesté feroit connoître sa volonté sur la “ consigne.”

“ On obéit sur le champ. La ville rend au *Suisse* sa liberté, son poste : on attendoit vos derniers ordres sur ce qu'on appelloit une *Consigne* ; mais du moins l'affaire du *Suisse* étoit finie : on la réveille ; on l'exagère ; on obtient de Votre Majesté, dirons-nous, un ordre exprès ? La lettre écrite le 7 Mars, par le Ministre de la Province, aux Maréchaux de *France*, n'en

eſt pas un; on l'a pourtant qualifiée ainſi! ſur elle ſeule on a fondé le renvoi de l'empriſonnement du *Suiſſe* aux Maréchaux de *France*.

« On oublioit que Votre Majeſté l'avoit déjà déſapprouvé; que la Ville de *Bordeaux* l'avoit réparé; que le Maire de *Bordeaux* avoit pris part à la réparation, comme à l'action: n'importe, on y revient; on ceſſe de s'en tenir à la déciſion de Votre Majeſté. Une *ſimple lettre* du *Secrétaire d'État* devient le titre d'une attribution ſans exemple.

« Les Maréchaux de *France*, invités plutôt qu'autoriſés par cette lettre à décider ſi l'empriſonnement du *Suiſſe* n'avoit pas été une *inſulte* envers le Maréchal de *Richelieu*, y cherchent, y trouvent un *pouvoir*: ils ne l'avoient donc trouvé ni dans leur qualité, ni dans celle du délit, ni dans celle de l'accuſé. Leur Aſſemblée devenoit donc, ou plutôt ſe regardoit, comme une *Commiſſion*: la conſéquence eſt évidente; & leurs *formes particulières* devoient y faire place aux *formes ordinaires* des Tribunaux.

« Ils s'aſſemblent; ils gardent à leur tête le Maréchal de *Richelieu*. Dans tout le *Corps-de-Ville* on ne voit que *le Maire*; dans ce Maire, on ne voit qu'un *Gentilhomme*, qu'un *Homme de Guerre*: un *Homme de Livrée*, le *Domeſtique de la Ville*, devient un *factionnaire*: l'Inſtruction, donnée à ce Domeſtique par un Gouverneur ſans commandement, devient une *Conſigne Mili-*

taire. Le Maréchal de *Richelieu* donne un Mémoire, & demeure Juge.

« On condamne, on cite le Maire de *Bordeaux :* le renvoi eſt du 7 Mars ; la condamnation, la citation, du 8. On le condamne ſans l'avoir entendu, ſans avoir pu l'entendre : on le cite ſans exprimer de cauſes. Malade, il ne peut obéir : Officier de Juſtice, il ne le doit pas : ſimple Citoyen il ne l'auroit pas dû. La Loi l'encourage, le reſpect lui parle. Il fait d'abord des proteſtations ſoumiſes ; enſuite il forme ſon oppoſition à la *Connétablie,* ſeul Tribunal contentieux des Maréchaux de *France :* on lui rend ſa Requête ſans la répondre.

« Il appelle de ce *déni de Juſtice* en votre Cour. Les Maréchaux de *France* n'en donnent pas moins des ordres de ſaiſir, d'amenèr ſa perſonne à *Paris.* Il demande à votre Cour un Arrêt de Sauve-garde, & l'obtient le 25 Mai. Le 31 Votre Majeſté évoque l'affaire : on n'attend pas qu'Elle s'explique. Le 4 Juin les Maréchaux de *France* donnent de nouveaux ordres pour arrêter le Maire de *Bordeaux* : le 5, Votre Majeſté annulle l'Arrêt de Sauve-garde, prononce l'exécution de l'Ordonnance du 8 Mars, enjoint au Maire de *Bourdeaux* de s'y conformer ; & par une erreur de date inconcevable, on reproche à votre Parlement dans cet Arrêt du 5, de n'avoir pas connu le 25 Mai l'évocation du 31.

« Quoi qu'il en ſoit, l'affaire étoit *évoquée ;* Votre Majeſté avoit prononcé ; la queſtion étoit

changée : il ne s'agiſſoit plus de l'autorité des Maréchaux de *France* ; mais de la vôtre, SIRE, Le Maire de *Bordeaux* avoit inconteſtablement droit de recourir à Votre Majeſté : on ne lui laiſſe pas le tems de l'exercer : à-peine a-t-il celui de connoître vos ordres. Ces ordres étoient du 5 Juin ; le 9 ils ſont ſignifiés au Domicile élu par lui à *Paris* : ils devoient l'être à ſa *perſonne*, ou du moins à ſon vrai *Domicile* : l'autre n'étoit élu que pour les actes des Maréchaux de *France*.

« Mais le 22 ils ſe raſſemblent chez leur Doyen, & là, ſans inſtruction, & ſans formalité, s'ils agiſſoient en qualité de Commiſſaires nommés par Votre Majeſté ; ſans inſtruction, formalité, ni compétence, même apparente, s'ils n'agiſſoient qu'en qualité de Maréchaux de *France* ; ſans viſer, ſans citer ni l'Arrêt d'Évocation, ni celui d'injonction au Maire de *Bordeaux* de ſe conformer à la Citation du 8 Mars, ils jugent, & confirment, & même aggravent très-inutilement leur jugement du même jour, déjà couvert du nom ſacré de Votre Majeſté.

« Il en coûte à votre Parlement de l'obſerver ; mais le repos public lui fait une loi d'être ſincère. La précipitation & l'inutilité ne ſont pas les ſeuls défauts du Jugement du 22 Juin. Il y règne un oubli de toutes formes, de toutes loix, qui jette vos ſujets dans l'étonnement.

« Oui, SIRE, vos Sujets ſe demandent comment le Jugement du 22 Juin a pu renouveller,

ſans le viſer, ſans le faire connoître, le Jugement du 8 Mars; ce jugement qu'on cherche à confondre avec la Citation du même jour, qui n'en eſt que la ſuite; ce Jugement notoire, clairement indiqué par la Citation, expreſſément renouvellé par celui du 22; ce Jugement rendu ſans ſuivre l'Ordonnance, ſans ouïr l'accuſé, ſans l'appeller, ſur des pièces fournies par le Secrétaire d'État, & non communiquées au Maire de *Bordeaux*; ſur une lettre inconnue du Commandant en chef de la *Guyenne*, partie intéreſſée; ſur un mémoire ſecret du Maréchal de *Richelieu*, plaignant.

“ Vos Sujets ſe demandent comment il eſt poſſible que le Jugement du 22 Juin, en renouvellant celui du 8 Mars, n'ait réparé aucun de ſes vices. Il eſt fondé ſur les mêmes pièces; il eſt contraire aux mêmes formes; il part des mêmes erreurs; il perſiſte à traiter de Conſigne militaire l'Inſtruction d'un Domeſtique; de Conſigne légitime, l'Ordre d'un Gouverneur ſans autorité: il traite d'*indécente* la conduite la plus régulière; de *vexatoire*, la plus modérée: il dénature les faits les plus certains, & répand un nuage ſur les plus clairs: il appelle *deſſein prémédité de vexation* dans le Maire de *Bordeaux* une injonction délibérée de tout le Corps-de-Ville à ſon Serviteur: il impute au Maire ſeul l'action du Corps entier: il affecte un ton de doute ou reproche ſur les reſpectueux égards montrés par le Maire pour la Livrée de Votre Majeſté, égards conſtatés par le procès-verbal du Corps-de-Ville: enfin, Sire, le Jugement

du 22 Juin confond les droits certains, mais litigieux alors, & confirmés depuis, des Jurats *Avocats* & *Négocians*, avec les droits encore plus certains & reconnus dès-lors, du *Corps-de-Ville* entier.

« A l'abri de cette confusion, il étend, il applique aux Jurats réunis, au Corps-de-Ville en fonction, un ordre qui ne tomboit que sur les Jurats *Avocats* & *Négocians* séparés de leur Corps: à l'abri de cette confusion, il punit militairement le Maire de *Bordeaux*, pour un délit prétendu qui n'en seroit pas un; pour un délit qu'il n'a pas commis; pour un délit qu'il n'auroit pas commis seul; pour un délit qui ne seroit pas un délit militaire; &, ce qui met le comble à tant de nouveautés, le Jugement du 22 Juin est signé de la même main que celui du 8 Mars, que la Citation du même jour, que tous les ordres expédiés durant la litispendance, soit en votre Cour, soit devant la personne de Votre Majesté, de chercher, de saisir, d'amener à *Paris* le Maire de *Bordeaux*, de la main du Maréchal de *Richelieu*, toujours plaignant, & toujours Président.

« Voilà, Sire, quels sont les faits. Ainsi s'évanouit l'autorité des Loix: Ainsi menace de s'élever sur leurs débris un Gouvernement militaire! Ainsi conduit à des extrémités qu'on ne prévoyoit pas, la désuétude des formes juridiques! Où ces formes cessent de regner, tout ce qui rend les hommes heureux & tranquilles, distinction des pouvoirs, liberté publique, sureté person-

nelle, légitime autorité, loix civiles, droit naturel, tout chancèle, tout disparoît : mais à la voix d'un Prince ami de l'ordre, les principes renaissent du sein même des abus. Telle est notre espérance. Si le mal est grand, le remède est facile : il est entre les mains de Votre Majesté. Législateur suprême, & premier Juge dans ses États, attentive au présent, occupée de l'avenir, Votre Majesté ne manquera ni de motifs, ni de moyens, pour concilier les intérêts de tous les tems, & toutes les autorités, en ne séparant pas sa puissance de sa justice.

« Ce sont-là, Sire, les très-humbles & très-respectueuses Remontrances, qu'ont cru devoir présenter à Votre Majesté,

« *Vos très-humbles, très-obéissans, très-fidèles, & très-affectionnés Serviteurs & Sujets, les Gens tenant votre Parlement,*

« Fait & arrêté en Parlement, les Chambres assemblées, le Mardi 31 Août 1784.

Cette pièce intéressante se divise, comme on peut le voir, en deux parties : l'une remplie de principes généraux sur le danger du *pouvoir militaire*, sur la nature de celui de l'Assemblée des *Maréchaux de France* ; l'autre contenant l'exposé des faits dont il s'agit ici, & les conséquences de l'entreprise particulière hasardée par ce pouvoir sur l'autorité *civile* : on pourroit dire que la seconde rendoit la première inutile ; celle-ci présente bien des assertions dont il ne seroit pas aisé d'établir l'exactitude.

Par exemple, les premiers mots font *que l'établiſſement du pouvoir militaire eſt le préſage le plus certain de la ſubverſion des Loix & des États.* Il auroit fallu dire l'exceſſif *agrandiſſement:* loin que l'établiſſement de ce pouvoir annonce la mort des États, il en accompagne inévitablement la naiſſance: loin que par lui-même il pronoſtique la deſtruction des Loix, il en eſt le ſoutien.

Quand il paſſe ſes bornes ; quand il veut tout envahir, au lieu de tout défendre, il devient nuiſible ſans doute: mais c'eſt un danger commun à toutes les eſpèces de pouvoirs, dès qu'ils excèdent les limites que leur nature & le bien public ont déterminées.

Le pouvoir *militaire* a ſes *loix* comme les autres : par ces loix il concourt comme le *Clergé*, comme la *Robe*, au maintien des États ; la première de toutes eſt l'obéiſſance aveugle des mains qu'il arme & met en mouvement: ſi par-là il peut devenir redoutable, ce n'eſt que par l'abus qu'en feroit le Chef primitif auquel eſt confié l'uſage de cette ſoumiſſion commune, & qui en détermine l'application.

Si ce Chef eſt ambitieux, & adroit; ſi, au lieu d'employer la force dont il eſt armé au ſoutien de l'autorité duquel émane la ſienne, il s'en prévaut pour ne la plus reconnoître, ſans contredit il renverſera les Loix & l'État: c'eſt ce qui arriva à *Rome*, par l'uſurpation des *Céſars*; c'eſt ce qui eut lieu contre les *Céſars*

eux-mêmes, quand les *Légions* se furent mises en possession d'élever arbitrairement leurs Chefs au trône : c'est alors QUE L'ON VOIT LES ARMES MÉCONNOÎTRE *l'autorité qui compte sur leur appui.*

Mais est-ce ici le cas de déployer ce grand principe ? Est-ce à la Couronne de *France* que les *Maréchaux de France* attentoient, en jugeant le Maire de *Bordeaux ?* Appelloient-ils des armées à leurs secours pour venger le pauvre *Suisse*, obscure & innocente cause de ces débats ? Est-ce uniquement en vertu de leur *force militaire* qu'ils citoient le Chef de la Municipalité *Bordeloise* à leur Tribunal ? N'est-ce pas d'après des loix *civiles* qu'ils se croyoient en droit d'entamer contre lui une procédure ? Les Remontrances elles-mêmes disent que *cette procédure est plutôt une* ERREUR *qu'une entreprise :* ce n'étoit donc pas ici le cas de mettre en avant le principe effrayant du danger de l'extension de la puissance militaire, pour le Trône même qui compte sur son appui.

On n'eût pas moins étonné de lire six lignes plus bas, que le *RÉTABLISSEMENT de la Magistrature à l'avènement du Roi régnant a été le triomphe des Loix*, &c. Il semble que pour être conséquent, & même politiquement, il auroit fallu dire *le* RAPPEL *des anciens Magistrats*, &c.

Je ne songe point à entrer dans l'historique de cette révolution singulière dont les détails &

les vrais resſorts ſont très-peu connus, quoique nous en ayons tous été les témoins, les acteurs, & pluſieurs de nous les victimes : je ne m'arrête qu'à l'inconſéquence de cette expreſſion.

Des deux côtés le principe conſtant, pendant toute la durée de la criſe, a été que la Magiſtrature *n'étoit pas détruite*. Suivant les exileurs & les exilés, les Parlemens ſubſiſtoient : aux yeux des uns, les charges n'avoient fait que changer de titulaires; les autres ſoutenoient que ce changement n'avoit pas même pu ſe faire : & dans la réalité la Magiſtrature ſubſiſtoit ſi bien, qu'au moment du rappel des Magiſtrats diſperſés, une de leurs premières opérations a été de reconnoître ſolemnellement la validité de tout ce qui s'étoit paſſé en leur abſence de relatif aux actes judiciaires.

Trouvera-t-on plus de juſteſſe dans une autre aſſertion ſur la nature eſſentielle du pouvoir des *Maréchaux de France* réunis en corps chez le plus ancien d'entre eux qu'ils reconnoiſſent pour Préſident ? *Chez leur Doyen*, dit-on, *ils ne tiennent qu'une* ASSEMBLÉE : *aucun des caractères extérieurs d'un* TRIBUNAL *ne s'y rencontre ; & les Loix lui refuſent ce nom.*

Il eſt bon d'obſerver que cette Aſſemblée le porte excluſivement : c'eſt le ſeul ſiège du royaume auquel cette dénomination ſoit appropriée comme lui appartenant : quand on parle en général, & ſans ſpécifier la juriſdiction,

d'un jugement du *Tribunal*, on sait qu'il s'agit d'une décision des *Maréchaux de France.*

Assurément ce seroit un des plus inconcevables traits de l'inconséquence *Françoise*, que cette dénomination caractéristique d'un pouvoir judiciaire, les mœurs, & l'usage l'eussent adapté ainsi privativement à la seule Compagnie du royaume qui n'y eut pas de droit : mais ces mœurs, cet usage ne peuvent pas, au moins ici, justifièr ce reproche. L'Assemblée des *Maréchaux de France* chez leur Doyen est un *Tribunal* dans l'acception vulgaire du mot, & les Loix lui accordent le pouvoir que ce mot signifie.

Ainsi réunis ils peuvent *citer* devant eux, *ajourner*, *décréter*, *juger* définitivement. Sans contredit ce sont bien-là les caractères d'un Tribunal, d'une jurisdiction : tous les Édits, entre autres celui de 1723 *enregistré au Parlement*, enjoint à leurs Prévôts d'INFORMER *des querelles*, *des outrages*, &c. ; d'*envoyer leurs procès-verbaux*, & *informations*, aux Maréchaux de *France*, *pour être par eux* PROCÉDÉ *contre les coupables*, *suivant la rigueur des Édits.* Quels sont donc les signes distinctifs d'une jurisdiction légale, si celle qui réunit tous ceux-là n'en est pas une ?

Que lui manque-t-il ? D'être composée de Membres revêtus d'une *Robe ?* Mais un *Conseil de Guerre* ne présente que des Juges en uniforme militaire : cette différence de costume en

apporte-t-elle dans ses fonctions, & dans ses prérogatives ? Si l'on ne peut contester le titre de *Tribunal* à des jurisdictions momentanées, qui ne reçoivent l'existence, pour ainsi dire, que du délit qu'elles ont à punir, & qui s'éteignent dès que le châtiment en est consommé, comment pourroit-on le refuser à une Compagnie dont l'institution est si ancienne ; qui a une existence assurée, des droits constans, un exercice suivi de ces droits, & des prérogatives que l'incertitude de leurs limites peut rendre embarrassantes, mais non pas anéantir ?

Enfin on ne lit pas sans quelque surprise, dans l'espèce de préambule dont nous parlons, qu'à *l'époque de l'Édit de* 1704 *l'ouvrage des Loix* FRANÇOISES *sur le* POINT D'HONNEUR *fut complet* ; parce qu'afin de prévenir l'exception qui pouvoit en résulter (des droits accordés à l'ASSEMBLÉE *des Maréchaux de France*) aux *droits essentiels des* OFFICIERS DE ROBE, cet Édit a prononcé *que les Juges de leurs personnes le seroient aussi de leurs offenses*.

Certainement cet Édit, en conférant aux *Cours* & *Sièges* de Justice ordinaires le droit de soumettre leurs propres Membres aux peines dont les *Maréchaux de France* avoient été déclarés les dispensateurs envers la *Noblesse*, & les *Gens de Guerre*, n'a rien *completté* sur la matière aussi abstraite que délicate du *point d'honneur :* cet ouvrage important n'est pas même commencé ; la jurisprudence du *point d'honneur* est encore aujourdhui, après l'Édit de 1704, & tous les

précédens, aussi confuse, aussi peu constante que la nature même du sujet dont elle devroit s'occuper.

Elle avoit été fixée par l'Édit de 1609 : cette loi autorisoit les *Connétables & Maréchaux de France* à juger des cas où *le duel pourroit être permis*, & en conséquence *à le permettre* : ils avoient donc alors une jurisdiction précise & connue. Cette jurisdiction avoit un objet sensible, & palpable.

Le *point d'honneur* consistoit pour l'*offensé* dans le droit de se procurer à lui-même, en exposant sa propre vie, une réparation sanglante des outrages qu'il croyoit avoir reçus, & dans une promptitude implacable à exercer ce droit, comme pour l'*offenseur* dans un empressement scrupuleux à s'y soumettre. Le premier ne pouvoit différer la provocation sans se *déshonorer* dans l'opinion publique : le second ne pouvoit différer de l'accepter sans se dévouer à l'infamie : le *point d'honneur* n'a jamais été, n'est, & ne peut être autre chose.

Le pouvoir des Juges consistoit à décider dans quels cas ces guerres privées devoient avoir lieu, quels griefs donnoient aux simples particuliers la prérogative d'en appeller comme les Rois à la force, & de ne reconnoître pour arbitre que leur épée. Les autres Tribunaux étoient institués essentiellement pour prévenir les meurtres, les combats entre particuliers, ou les punir : celui-là l'étoit pour décider des cas où ils pour-

roient être tolérés, & les légitimer, quand ils auroient paru indiſpenſables.

Cette inſtitution eſt peut-être ce qu'il étoit poſſible de faire de plus ſage ſur une matière auſſi réfractaire à la Légiſlation que celle-là : c'étoit le ſeul moyen de maîtriſer, & avec le tems de changer l'opinion publique ; le ſeul capable de juſtifier les loix qui proſcrivoient les *duels* ſous des peines rigoureuſes : tout homme même outragé, qui auroit fait un appel ſans l'attache du Tribunal érigé pour décider s'il en avoit ſujet, auroit été juſtement condamné, de même qu'un particulier, qui ayant des prétentions fondées ſur un héritage, s'en mettroit par la violence en poſſeſſion : celui-ci aux yeux de la Loi, & même de l'opinion, ſeroit un *voleur* ; l'autre ſeroit un *aſſaſſin*.

On ſe ſeroit accoutumé peu à peu à cette manière de penſer : il n'auroit pas été plus honteux de demander aux Juges permiſſion de ſe battre avec l'*épée*, qu'il ne l'eſt d'obtenir leur aveu pour batailler avec des *exploits* : maîtres d'ouvrir la barrière aux combattans, ces Juges l'auroient été de la laiſſer fermée.

Cette marche, bien loin de multiplier les duels & le ſcandale, les auroit prévenus, & peu à peu anéantis : les délais de la procédure auroient affoibli le reſſentiment : les déſagrémens de la diſcuſſion, l'attention des Juges à punir l'agreſſeur lors même qu'ils n'autoriſoient pas le combat, & une petite addition à la loi qui dans

les cas où le duel auroit été admis, ne l'auroit point affranchi d'un châtiment ignominieux, même en le ſuppoſant abſous par la victoire, auroient rendu les préliminaires juridiques plus redoutables que le choc ſanglant n'auroit paru néceſſaire.

Inſenſiblement l'opinion auroit pris à cet égard le cours qu'on ſouhaitoit de lui donner, & qu'elle reçoit journellement des bons livres, d'une communication plus aiſée, des mœurs devenues plus douces, des plaiſirs devenus plus tranquilles; la Légiſlation auroit accéléré cette réforme due aux progrès de la ſociété: & il ſeroit venu un tems où l'on auroit pu dire avec fondement *que l'ouvrage des Loix Françoiſes ſur cette matière étoit complet.*

Mais *Henri IV* ayant peu ſurvécu à ſon Édit de 1609, qui promettoit des fruits ſi utiles, & ſes ſucceſſeurs n'ayant pas eu les mêmes vues, ni la même ſagacité, cette loi a été abandonnée, & bientôt révoquée: le *duel* en lui-même, l'acte de ſe battre pour ſoi, dans tous les cas indiſtinctement, a été mis au rang des crimes: les particuliers ſe ſont trouvés preſſés entre l'opinion qui les flétrit, s'ils ne ſe ſont pas à eux-mêmes juſtice d'une offenſe, & la loi qui leur interdit la vengeance ſans la leur procurer. Dès-lors toute cette matière du *point d'honneur*, & de ſes dépendances eſt reſtée couverte d'un voile que les efforts apparens de la Légiſlation n'ont point levé.

Mais au reste il ne s'agit pas ici du *point d'honneur*, du moins entre les parties : s'il y en a un dans l'affaire, c'est entre les Juges même qu'il existe ; & l'on a vu dans la seconde partie des remontrances que l'on vient de lire, de quel côté paroissoit être l'avantage.

RÉFLEXIONS

Sur les Loix qui interdisent le DUEL.

QU'ON me permette, puisque l'occasion s'en présente, d'ajouter ici quelques réflexions sur cette matière si peu approfondie, & si intéressante des *duels*, tantôt autorisés, tantôt proscrits par la Législation, & toujours impérieusement exigés dans certains cas par l'esprit national, par les *mœurs* de toute l'*Europe*. Il y existe aujourd'hui un grand Prince, distingué par son goût pour les réformes, remarquable moins encore par la promptitude avec laquelle il les opère, que par la résolution publiquement manifestée de ne les fonder que sur des principes évidemment utiles, & d'accueillir d'encourager ceux qui saisissent des vérités dignes de ce nom, à les lui communiquer.

Le bruit s'est répandu il y a quelque tems que le sujet sur lequel je viens de dire quelques mots alloit devenir l'objet de son attention ; & qu'il préparoit un rescrit foudroyant contre le *duel* en général, & indistinctement : personne n'est plus digne que lui d'être juge & modèle

en cette matière ; ſon exemple pourroit ou confirmer chez toutes les autres nations la juriſprudence ſur l'uſage tempéré par les loix des combats ſinguliers, dans certains cas, ou les ramener à celle dont la révocation de l'Édit d'*Henri IV* a été le fruit. C'eſt ce qui me fait croire qu'il eſt important de dire encore un mot de celui-ci.

Non-ſeulement la méthode établie par l'Édit de 1609 eſt la meilleure, comme je l'ai dit, pour ſubjuguer l'opinion publique, & rendre les duels tout à la fois plus rares & moins ſanglans ; mais auſſi c'eſt la ſeule qui puiſſe procurer à un galant homme outragé, & à qui les circonſtances ne permettent pas d'en tirer ſur le champ vengeance, une réparation capable de lui rendre ce qu'un eſprit public, indomptable juſqu'ici, appelle ſon *honneur*. Aujourd'hui il n'en exiſte point qui puiſſe produire cet effet.

Qu'un militaire, par exemple, reçoive un ſoufflet en public, il ne ſe battra point : on le ſéparera de ſon ennemi : l'éclat de l'affaire excitera ſur le champ la vigilance des ſupérieurs. On donnera des gardes aux deux adverſaires : l'agreſſeur ſera empriſonné, jugé, condamné à vingt & un ans de priſon, &c. La réparation ſanglante devient impoſſible pour l'offenſé. Eſt-il réhabilité dans l'opinion publique par la réparation judiciaire ? Il faut bien l'avouer à notre honte : non.

N'avons-nous pas vu à *Paris*, il y a quelques années, une anecdote déplorable à ce ſujet ? N'avons-nous pas vu un vieil Officier, diſtingué

par ſes emplois, ſes lumières, & ſa conduite, indignement inſulté, dans la maiſon d'un Miniſtre, par un jeune homme qui abuſoit de la force de l'âge, & peut-être du lieu de la ſcène?

Il n'y avoit point de ſatisfaction à ſe faire dans ce lieu-là: le *Tribunal* intervint: il punit l'agreſſeur: mais l'offenſé ne reſta-t-il pas *entaché* aux yeux de l'opinion? Les épées n'avoient pas été croiſées; du ſang n'avoit pas coulé ſur la ſouillure. L'extravagante démence du Public n'expoſa-t-elle pas cet homme vénérable, & ſa famille, & ſes amis même, dans le moment à un affront cruel, & dans la ſuite à des opprobres répétés? La victime innocente de ce préjugé, accablée par la vieilleſſe, par les infirmités, fruits d'une vie conſumée dans ſon dangereux métier, ne fut-elle pas obligée de chercher enfin les occaſions de la vengeance?

Des conjonctures ſingulières ayant rendu la liberté à l'objet d'une fureur qu'il ſeroit difficile de blâmer, M. de . . . . ne ſe crut-il pas obligé de l'attaquer en pleine rue, de le charger avec une eſpèce de rage, de s'expoſer à être aſſaſſin, ou aſſaſſiné, pour ne pas reſter flétri? Et les Loix ne furent-elles pas obligées auſſi de reſter témoins impuiſſantes & muettes d'un ſcandale qu'elle avoient en quelque ſorte néceſſité?

Quelle différence ſi le *Tribunal*, au lieu de ſe borner à éluder le combat, l'avoit ſur le champ approuvé, & même ordonné; ſi des Juges militaires, qui devoient en être les témoins & les arbitres, avoient d'abord puni

l'agreſſeur féroce, en l'expoſant au danger d'un choc inégal en apparence, mais où l'égalité auroit pu être rétablie par l'indignation dans l'un des combattans, & dans l'autre par les reproches de la conſcience, par la certitude d'un ſecond châtiment inévitable, & d'autant plus rigoureux qu'il auroit eu ſur le champ de bataille plus d'avantages ; combat d'ailleurs dont on auroit pu ménager la durée de façon que l'inſtant du péril ne fût qu'inſenſible, pour ainſi dire, pour le brave homme qu'il falloit réhabiliter : ſi enſuite une longue captivité, une confiſcation de biens même, une deſtitution flétriſſante avoit terminé ce jour où la juſtice n'auroit paru confier un moment ſes balances à la force, que pour les reprendre l'inſtant d'après avec plus d'éclat, & d'empire ?

Cette ſcène mémorable n'auroit-elle pas été plus efficace pour prévenir les écarts d'une jeuneſſe fougueuſe que la menace vague, ou plutôt illuſoire d'un échaffaud ; & plus aſſurée pour rétablir l'honneur d'un brave homme injuſtement compromis, qu'une punition qui n'étant pas infligée par lui-même, le compromet peut-être encore plus qu'elle ne le réintègre dans l'opinion publique ?

J'oſe croire ces obſervations ſans réplique : fortifions-les par une anecdote ſingulière de l'hiſtoire de *François I* par M. *Gaillard :* elle prouve que la manière de penſer du généreux *François I*, étoit à cet égard la même que celle du non moins brave, & encore plus éclairé *Henri IV*.

« En 1537, dit l'éloquent Écrivain, ce Prince honora de sa présence, à *Moulins*, un duel solemnel, dont voici l'occasion. Trois Gentilshommes du *Berry*, *Sarzai*, *Gaucourt*, & *Veniers*, qui étoient restés fort tranquilles dans leur terres, pendant que le Roi combattoit & succomboit à *Pavie*, voulurent perdre d'honneur la *Tour-Landry*, un de leurs voisins : ils publièrent qu'il avoit pris honteusement la fuite dans cette bataille.

« Il paroît que tous les trois contribuèrent à répandre ces bruits : la *Tour-Landry* en accusa particulièrement *Sarzai*, & le cita devant les Juges. *Sarzai* convint d'avoir tenu ces propos ; mais c'étoit, disoit-il, d'après *Gaucourt*. « Vous « ne vous souvenez donc pas, lui dit *Gaucourt*, « que c'est vous-même qui m'avez appris ce « fait, & qui m'avez dit le tenir de *Veniers* ?" *Sarzai* ne contesta plus, soit qu'il se rappellât ce que disoit *Gaucourt*, soit que peu sûr de sa mémoire il s'en rapportât plus à celle de *Gaucourt* qu'à la sienne.

« *Veniers* parut à son tour : il soutint à *Sarzai* que jamais il ne lui avoit rien dit de semblable. *Gaucourt* alors se trouva hors de procès, & la honte de la calomnie resta incertaine entre *Veniers* & *Sarzai*.

« Le Roi ordonna le combat entr'eux, & voulut y assister. Les deux Gentilshommes entrèrent dans le camp, *conduits par leurs parrains, & accompagnés de leurs seconds*, observés par les Juges du camp avec toutes les cérémonies ac-

coutumées : ils étoient armés d'un *corſelet à longues taſſettes, avec des manches de maille & des gantelets, le morion en tête, une épée bien tranchante à la main, & une dague au côté.*

« Après s'être quelque tems ſervi de leurs épées, ils s'élancèrent l'un ſur l'autre, ſe ſaiſirent au corps, & tirèrent leurs dagues. Alors le Roi *jetta le bâton*, & les Juges du camp ſéparèrent les combattans. Ces Juges étoient le Comte de *S. Pol*, Prince du ſang, le Comte de *Nevers*, le Connétable de *Montmorenci*, & l'Amiral d'*Annebaut*. Le Roi dit tout haut : « J'é-
« teins cette querelle ; je pardonne au calom-
« niateur, mais quel qu'il ſoit, il eſt bien cou-
« pable. J'ai vu la *Tour-Landry* à la bataille
« de *Pavie* ; il s'y eſt comporté comme par-tout,
« en Gentilhomme & en homme de cœur. »

« Cette conduite du Roi nous paroît digne de remarque ; elle eſt juſte & paternelle. Si, en permettant le duel, il ſuivoit trop les uſages de ſon ſiècle, il les régloit & les corrigeoit. On ignore le coupable : quel qu'il ſoit, le Roi, pour le punir, le mettoit en danger ; mais il y mettoit auſſi l'innocent : c'eſt pour cela qu'il fait ceſſer ce danger, dès qu'il le voit devenir preſſant. Il venge noblement & avec éclat l'honneur d'un Gentilhomme calomnié.

« Par-là il apprend aux Rois, continue l'eſtimable hiſtorien, de quel prix doit être à leurs yeux l'honneur de leurs ſujets. » J'oſerois ajouter, ne leur apprend-il pas encore mieux la

vraie manière dont ils doivent s'y prendre, soit pour guérir cet honneur quand il a été blessé, soit pour prévenir ou les attentats qui le compromettent, ou les funestes effets dont toute autre espèce de réparation est nécessairement suivie ?

La déclaration du Roi au sujet de *La Tour-Landry* étoit entièrement distincte du combat qu'il ordonnoit avec tant d'appareil : mais en réunissant la justice rendue au calomnié, & la grace accordée au calomniateur, resté inconnu, la première devenoit plus autentique, plus pure, en quelque sorte ; la seconde éteignoit sans retour un débat, qui sans cette précaution auroit fait couler beaucoup de sang, & entraîné une suite de meurtres.

Cet exemple seul suffiroit pour faire loi sur cette matière, pour déterminer les Souverains qui se croiroient encore libres de faire un choix, à se décider entre la jurisprudence de l'enfance de *Louis XIII*, adoptée plutôt par habitude que par réflexion sous les règnes de ses successeurs, & celle de l'âge mûr d'*Henri IV*, c'est-à-dire d'un Prince dont le nom est placé au même rang parmi ceux des grans Capitaines, ou des sages Administrateurs, celle de *François I*, dont on pourroit attribuer les principes aux préjugés de son siècle, s'il n'étoit évident, d'après tout ce que nous venons de voir, qu'ils sont au contraire le seul remède applicable à ceux du nôtre.

CAISSE D'AMORTISSEMENT

CRÉÉE EN FRANCE,

JE l'ai déjà observé plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage ; l'*Europe*, en tout sens, offre un spectacle absolument nouveau, & tel que n'en présente aucun des siècles précédens, depuis que l'histoire a entrepris d'en tracer le tableau : il y a, comme je l'ai fait voir aussi, beaucoup de ressemblance dans un grand nombre d'évènemens : mais la situation des peuples, les maximes des Souverains, celle de la politique en général, la marche des négociations, les alliances entre les Couronnes, la manière de déclarer la guerre, celle de la faire, les raisons pour la faire, les idées sur le culte, le ton, & même le goût de la littérature, enfin tout ce qui peut être susceptible de variations & de différences, en a éprouvé depuis un assez petit nombre d'années de très-grandes.

Quoi de plus singulier, par exemple, que de voir une des premières Puissances de ce continent épuiser dans le même tems ses forces pour consolider l'établissement d'une République dans un autre monde, & se faire un jeu d'en écraser une ancienne à ses portes, dans celui-ci ? Quoi de plus extraordinaire que d'entendre, que de voir, dans un État où par le droit public le Roi

est regardé comme *ne tenant sa couronne que de Dieu*, comme n'en étant responsable qu'à Dieu, publier, imprimer, *avec approbation*, que les *Souverains ne sont que les Mandataires des peuples* ; que quand ils manquent au contrat originaire passé entr'eux & leurs commettans, ceux-ci peuvent *les révoquer, les destituer ?*

Ces principes sont le fondement de toutes les délibérations, de toutes les résolutions des *États-Unis :* ils se retrouvent mot à mot dans les derniers ouvrages publiés à *Paris* sur leur législation, avec la sanction de l'autorité. Les regarderoit-on comme des plantes exotiques, à qui le climat ne permettroit pas de se naturaliser en *Europe* ; ou comme le *tabac*, qui peut prendre également racine dans tous les terroirs, mais que le Gouvernement *François* a réussi à extirper de ses propres domaines, quoiqu'il consente à le recevoir de l'*Amerique ?*

Quoi qu'il en soit, la plus étonnante, comme la plus accablante de ces nouveautés, c'est l'état des finances de presque toutes nos nations, & sur-tout des deux plus considérables, l'une dans l'ordre des Puissances maritimes, l'autre dans celle des Puissances terrestres ; je veux dire de l'*Angleterre*, & de la *France*.

Dans ces deux royaumes depuis environ un siècle, ce qu'on appelle la *finance* est bien moins l'art d'administrer les revenus publics que de les épuiser, bien moins celui d'éteindre les anciennes charges que de trouver moyen d'en ima-

giner de nouvelles. Eternellement rivales, jusques sur cet article funeste, les deux nations ont poussé la démence de la dissipation, le délire cruel de dévorer d'avance leur postérité, à un excès que celle-ci auroit peine à comprendre, si ses propres infortunes n'en devoient pas être un jour des preuves trop convaincantes : mais si ces deux peuples d'ailleurs si opposés ont paru se rapprocher par une parité prodigue, ils sont jusqu'ici restés très-éloignés par leur manière respective d'envisager, & d'acquitter leurs engagemens.

En *Angleterre*, depuis que la nation a eu le malheur de se laisser éblouir par un vain fantôme de grandeur & de puissance, de consentir à s'appauvrir effectivement pour s'assurer la possession exclusive des canaux de l'opulence, au moins une fidélité scrupuleuse envers les créanciers de l'État a rendu honorable, & presque lucrative la facilité avec laquelle on ne cesse d'invoquer leur ruineux empressement. Les *Anglois* oublient les *capitaux* qu'ils ont consommés : mais ils acquittent avec une exactitude qui tient du prodige, les arrérages destructeurs auxquels ils se sont soumis.

C'est vraiment un spectacle admirable que la tranquillité, l'ordre, la promptitude des paiemens : ils ont lieu tous les six mois pour les intérêts des fonds publics ; une partie en *Janvier* & en *Juillet*, l'autre en *Avril* & en *Octobre*. Chacun sait à quel terme correspond le fond dont il est propriétaire : & du moment que le

jour de l'ouverture des livres eſt arrivé, jour que toutes les gazettes annoncent d'avance, chacun peut indiſtinctement ſe préſenter à la Banque.

Vous entrez dans une vaſte place remplie de bureaux, qui portent tous une des lettres de l'alphabet inſcrite au-deſſus en gros caractères : vous allez à celui qui ſe rapporte à la lettre initiale de votre nom de famille : vous le prononcez à un Commis très-froid, très-peu poli, couvert d'un gros habit brun, qui vous regarde à-peine : mais ſa froideur n'eſt pas celle du dédain ; c'eſt celle de l'indifférence.

A l'inſtant, ſans une ſeconde de délai, il prend derrière lui un gros livre, dont il feuillette quelques pages, pour y chercher votre article : il vous le préſente, en vous marquant la place où il faut ſigner : vous appoſez votre *nom de famille, & de baptême :* il ferme ſon livre, le loge dans ſa tablette ; ouvre un tiroir, y cherche un billet qu'il vous remet ; & ſa partie eſt remplie, ce qui n'eſt pas long.

Avec ce billet vous paſſez dans une pièce voiſine, où ſont d'autres bureaux, d'autres Commis, avec des tas de *guinées* devant eux, & un tréſor encore plus précieux, c'eſt la faculté de faire de l'or avec du papier : vous préſentez votre ordre : on vous demande ſi vous voulez être payé en eſpèces, ou en *billets de Banque :* ſi vous préférez des eſpèces, on vous les compte : ſi vous voulez des billets, on vous en donne, ou on vous en fait.

Il ne faut que le tems de compter la ſomme, ou de l'inſcrire dans le vuide d'un billet imprimé : ainſi en quatre minutes votre compte eſt dreſſé, expédié, ſoldé : vous vous en allez tranquille avec votre argent, bien sûr de ne pas éprouver dans ſix mois plus de lenteur, ni d'embarras.

Il n'eſt pas étonnant qu'avec une exactitude pareille, invariablement ſoutenue dans les tems les plus déſaſtreux les *Anglois* jouiſſent d'un crédit public immenſe, & que ce crédit, au lieu de s'affoiblir, ſemble ſe fortifier par l'uſage même indiſcret qu'ils en font.

La *France*, on ne le ſait que trop, ne s'eſt pas piquée juſqu'ici tout à fait de la même régularité : mais elle ſemble aujourdhui ſe propoſer de faire bien plus, de la ſurpaſſer. Un Miniſtre amoureux d'une eſpèce de gloire inconnue à tous ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement eſſaie d'introduire dans le paiement des intérêts quelque choſe de l'ordre *Anglois*, mais il s'élève juſqu'à la liquidation des capitaux : c'eſt bien-là le cas de dire,

C'eſt peu pour lui de vaincre, il veut encore braver.

En effet on auroit pu ne regarder que comme une bravade, comme une eſpèce d'inſulte à la ſagacité financière de tous les âges, la promeſſe de rembourſer en 25 *ans*, & en *eſpèces*, ſans *banque*, ſans charge extraordinaire, plus de 1200 millions de liv. T. ſi cette promeſſe conſignée dans

une loi n'avoit été accompagnée de la révélation des moyens qui doivent l'effectuer. Voici cette loi remarquable ; le texte porte avec lui son commentaire :

« LOUIS, &c. Les soulagemens que nous voulons procurer à nos Peuples, ne pourroient être réels & solides, si le bon ordre dans l'administration de nos Finances n'en étoit le principe & le moyen préparatoire. Pour y parvenir, après avoir donné nos premiers soins à ranimer la circulation & affermir le crédit, nous nous sommes occupés non-seulement de rendre plus prompt & plus régulier le paiement des *Rentes*, qui forment une branche importante de la fortune de nos Sujets, & d'assurer l'acquittement exact des Effets, remboursables à termes fixes ; mais aussi d'établir enfin sur des fondemens inébranlables l'amortissement successif des Capitaux constitués.

« Dans cette vue, nous avons porté un regard attentif sur la masse entière de la *Dette publique* : nous en avons considéré toutes les parties pour en bien connoître l'ensemble ; &, après avoir fait discuter en notre Conseil le compte détaillé que nous nous en sommes fait rendre, nous avons reconnu, avec grande satisfaction, que cette Dette s'éteindra facilement dans un période déterminé, par des moyens d'autant plus sûrs qu'ils sont gradués de manière à ne déranger en rien les destinations ordinaires de nos Finances, & qu'ils pourront être

maintenus en tous tems, *même dans le cas de Guerre*, dont nous espérons qu'une Paix durable préservera notre Royaume.

« En examinant ce qui s'est opposé jusqu'à présent au projet d'une délibération si nécessaire, toujours desirée, souvent entreprise, jamais effectuée, nous avons observé que les principales causes du peu de succès qu'ont eu les *Caisses d'Amortissement* établies en 1749 & en 1764 provenoient, d'un côté, de ce qu'on y avoit affecté, dès leur origine, des fonds trop considérables, pour qu'il fût possible de les y employer toujours; & d'un autre côté, de ce qu'on les avoit surchargées d'opérations compliquées, étrangères à leur objet, & qui avoient fait perdre de vue le vrai but de leur institution.

« Nous éviterons ces deux écueils par l'exécution d'un plan simple dans sa marche, & modéré dans ses moyens. Le seul produit de l'extinction des Rentes-viagères, évalué à *douze cens mille livres* par an, auquel nous n'ajouterons qu'une somme annuelle de *trois millions*, sera le fonds de la *nouvelle Caisse d'Amortissement*; & ce fonds modique au premier aspect, mais qui prendra de la valeur par sa durée, & se renforcera sans cesse par la progression croissante & rapide de l'intérêt composé, suffira pour opérer dans l'espace de vint cinq ans une diminution de près de *huit cens millions* sur la Dette constituée.

« Afin d'assurer la destination de ce produit, & pour que ceux qui seront chargés d'en diriger

l'emploi, puissent toujours connoître, sans aucune discussion, le montant des Intérêts éteints par mort ou par remboursement, & s'en trouver nantis sans être obligés d'en demander la délivrance, nous avons jugé à-propos de faire verser dans la *Caisse d'Amortissement*, pendant les 25 années, la totalité des arrérages, tant viagers que perpétuels, tels qu'ils existent aujourdhui & sans avoir égard à leur décroissement. Le montant des Rentes dues présentement par l'État étant ainsi fourni tous les ans à cette Caisse, comme s'il étoit fixe & invariable, la somme résultante des extinctions successives s'y trouvera placée d'elle-même, *ne pourra en être détournée*, & y deviendra la source d'une augmentation continuelle de moyens & d'activité.

« Cette disposition n'apportera aucun changement ni dans l'assignat des Fonds affectés au paiement des arrérages, ni dans le service des Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, lesquels recevront régulièrement du Trésorier de la *Caisse d'Amortissement* les sommes qui leur seront nécessaires, pour acquitter les Rentes de toute nature, dont nous avons réglé les paiemens par nos Lettres-Patentes du 15 de ce mois.

« Il nous a paru naturel & conséquent au même principe, que les remboursemens d'effets payables à cette époque fixe, qui se font actuellement, soit par le *Trésor Royal*, soit par la *Caisse d'Arrérages*, n'ayant qu'une même source, & faisant également partie de la dette directe de l'État, s'opérassent aussi par la *Caisse d'Amortissement*;

tissement; & qu'à cet effet les Fonds qui ont été spécialement assignés à ce genre de remboursement, & qui continueront de l'être, y fussent versés sans aucune interruption. Nous y trouverons l'avantage de voir tout ce qui doit concourir à la libération générale, ne former qu'un seul ensemble, & présenter sous un même point de vue les nouvelles facilités qui doivent en résulter, pour l'assiette des emprunts que les circonstances pourront rendre nécessaires.

« A l'égard des autres remboursemens qui sont assignés sur des Caisses particulières, telles que celles du *Clergé*, des différens *Pays-d'État*, du *Domaine* de notre bonne-ville de *Paris*, & de l'*Ordre du St. Esprit*, quoiqu'ils tendent également à la libération de l'État, comme ils se rapportent à des crédits intermédiaires, & qu'ils doivent se faire sur des recettes distinctes des nôtres, ils continueront de s'effectuer comme par le passé, & sans aucun changement au local de leur paiement.

« De toutes ces opérations constamment suivies, il résultera que dans l'espace de vingt-cinq années il sera remboursé de plus de *douze cent soixante millions* de la *Dette publique*, dont *sept cent quatre-vingt-trois millions* par le Fond progressif destiné à l'amortissement des Contrats, & *quatre cent quatre-vingt-un millions & demi* par les paiemens d'Effets assignés à époques fixes; ce qui produira par an une diminution de *trente-neuf millions* sur les Rentes perpétuelles, & de *vingt-deux millions* pour les Intérêts d'Effets

remboursés aux termes de leur assignat : il se sera éteint en outre, dans le même espace, *trente millions de Rentes-viagères*, d'après l'évaluation de *douze cent mille livres par an* : ce sera donc un total de *quatre-vingt onze millions* de charges annuelles, dont nous nous trouverons libérés à la fin de l'année 1809.

« De tels avantages, démontrés par des calculs incontestables dont les tableaux seront joints à notre présent Édit, garantissent la stabilité des opérations qui doivent les procurer : leur nature exigera les soins & la surveillance d'une direction éclairée ; la publicité que nous leur donnerons, constatera leur exactitude, en même tems qu'elle mettra leur utilité en évidence.

« Et comme nous sommes convaincus que cette institution, la seule qui puisse conduire avec certitude à la libération de notre Etat, ne peut produire son effet qu'autant que la totalité de ces moyens sera employée sans interruption, & que rien n'arrêtera le cours des accroissemens progressifs qui doivent s'accumuler continuellement par la marche des Intérêts composés, nous déclarons solemnellement que nous regardons les Fonds, assignés par notre présent Édit à la *Caisse des Amortissemens*, comme la *propriété imperturbable des Créanciers de l'État* ; & que nul motif, nulle circonstance ne pourra jamais nous faire départir, en aucune sorte, de l'exécution d'un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties de nos Finances, donnera au Crédit de l'État toute la force qu'il doit avoir, étendra par son influence sur le taux de l'Intérêt les progrès

de l'Agriculture, l'essor du Commerce, & l'énergie de l'industrie nationale ; enfin qui, rendant tous les soulagemens possibles, & toutes les améliorations faciles, mettra dans nos mains les moyens de remplir le vœu de notre cœur, & d'augmenter la prospérité de notre Empire.

« A CES CAUSES, &c.

« ART. I. Nous avons supprimé & supprimons, à compter du 1 Janvier 1785, la *Caisse des Amortissemens* instituée par l'Édit du mois de Mai 1749 ; & avons créé & créons une nouvelle Caisse *des Amortissemens*, dont les fonctions, qui seront réglées ci-après, commenceront à compter du même jour 1 Janvier 1785, & seront suivies, sans interruption, pendant 25 années consécutives.

« II. Voulons que le *Trésorier Général* & le *Contrôleur* de la Caisse actuelle le soient pareillement de celle que nous venons de créer, & qu'ils exercent sur les commissions qu'ils ont de nous, sans être tenus de se faire recevoir, ni de prêter un nouveau serment en notre *Chambre des Comptes*, de quoi nous les avons dispensés & dispensons.

« III. Il sera nommé par nous deux Directeurs de la nouvelle *Caisse d'Amortissement*, pour en suivre & régir les opérations : ils prêteront en notre dite *Chambre des Comptes* le serment d'administrer fidèlement, & de se conformer dans leur gestion aux dispositions de notre présent Édit.

« IV. Cette Caiſſe ſera eſſentiellement deſtinée à amortir ſucceſſivement les *Dettes de l'État*, & ſpécialement les *Rentes conſtituées*, en y employant le montant des extinctions des *Rentes viagères*, ainſi que les Intérêts des Contrats rembourſés, & en outre une ſomme de trois millions de livres, que nous ferons verſer dans la dite Caiſſe pendant chacune des vingt-cinq années de ſa durée.

« V. Pour aſſurer l'exécution de la précédente diſpoſition, nous ordonnons que le montant des Arrérages & Intérêts de toutes les Rentes, tant perpétuelles que viagères, & autres parties dont nous avons ordonné que le paiement ſe feroit pareillement à l'*Hôtel-de-Ville*, & auſſi le ſupplément de Fonds qui pourroit être néceſſaire pour de nouvelles conſtitutions, ſera verſé chaque année en totalité, & ſans décroiſſement, dans la Caiſſe d'Amortiſſement; en ſorte que la ſomme deſtinée à cet objet demeurant toujours la même, les Arrérages & Intérêts des parties éteintes ou rembourſées reſteront à la dite Caiſſe, pour être entièrement employés aux opérations d'amortiſſemens, pendant les vingt-cinq années conſécutives de ſa durée.

« VI. Le montant des dits Arrérages & Intérêts, ainſi rendu fixe & conſtaté invariablement par l'État arrêté en notre Conſeil, ſera remis au Tréſorier de la dite Caiſſe en cinquante-deux paiemens égaux, de ſemaine en ſemaine, tant par les *Receveurs-Généraux* de nos Finances, que par l'Adjudicataire de la Ferme-

Générale & les Régisseurs de nos Droits, à commencer du 1 Juillet 1785 pour l'exercice de la dite année, & continuant dans le même ordre pour les années suivantes.

« VII. Le Trésorier de la dite Caisse remettra chaque semaine aux *Payeurs des Rentes* de l'*Hôtel-de-Ville* les sommes nécessaires pour le paiement des Arrérages des dites Rentes : voulons qu'à dater de l'exercice 1786 les Rentes de chaque Sémestre soient toujours acquittées en entier, dans le Sémestre suivant, ainsi qu'il a été par nous réglé.

« VIII. La nouvelle Caisse d'Amortissement sera chargée à l'avenir, & à compter de l'échéance du 1 Janvier 1785, des remboursemens ainsi que du paiement des Coupons de tous effets au Porteur, directement à la charge de nos Finances, & remboursables à époques fixes, qui se paient actuellement tant au Trésor Royal qu'à la Caisse des Arrérages ; & leur acquittement sera désormais effectué par la dite Caisse aux mêmes échéances & dans les mêmes formes prescrites pour chacun des dits Effets, lors de leurs créations respectives ; à l'effet de quoi les Fonds qui y sont destinés seront remis annuellement au Trésorier de la dite Caisse par le Garde de notre Trésor Royal, de même que les autres Fonds, qu'il seroit nécessaire d'y ajouter pour de semblables paiemens à termes, qui pourroient être ordonnés par la suite tels que le remboursement des Offices supprimés depuis 1770 qui n'a point

encore d'assignat spécial, & auquel nous nous réservons de pourvoir particulièrement.

" IX. Quant aux autres remboursemens, pareillement à époques, mais qui s'opèrent, soit *par le Clergé*, soit par les *Pays d'États*, le *Domaine* de la *Ville de Paris*, l'*Ordre du St. Esprit*, & autres intermédiaires, ils continueront d'être acquittés par les mêmes Caisses & dans les mêmes formes qu'ils l'ont été jusqu'à présent, sans qu'il y ait à leur égard aucun changement, non plus que pour les rescriptions qui se paient par le Sr. *Geoffroy d'Assi*, Caissier de la Recette générale de nos Finances.

" X. Les Directeurs de la Caisse d'Amortissement seront chargés d'en suivre les opérations, & de veiller à ce que le produit des extinctions viagères, ainsi que les trois millions qui y seront joints, & le montant des Arrérages amortis par remboursement de Contrats & Effets constitués, soient exactement employés aux amortissemens les plus utiles à la libération de l'État, suivant l'ordre qui en sera par nous arrêté chaque année, lequel indiquera l'espèce de Rentes & autres effets, qui seront remboursés successivement.

" XI. Les remboursemens ainsi indiqués se feront sur le pied de *Denier-Vingt* de la Rente actuelle; & il ne sera fait aucune déduction sur le Capital, pour raison des retenues, auxquelles les dites Rentes seroient sujettes. Ceux qui voudront être remboursés rapporteront leurs Con-

trats & Titres de propriété, avec Certificat des Conservateurs des Hypothèques, qu'il ne subsiste aucune opposition au remboursement des dites Rentes. Pourront en outre être faits des remboursemens sur le pied de la valeur publique des Contrats, lorsque les Propriétaires le desireront, & pour le plus grand avantage de la libération.

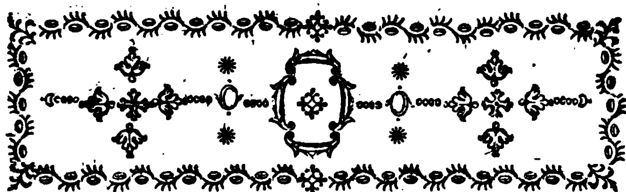
« XII. Il sera dressé tous les ans, par les Directeurs de la *Caisse d'Amortissement*, un état des remboursemens en tout genre qu'elle aura effectués, ainsi que des Fonds & accroissemens progressifs qu'elle y aura employés. Les Contrats de Rentes & autres effets, qui auront été remboursés, seront à l'instant par eux anéantis, à peine de concussion ; & il en sera fait mention dans le dit état, lequel sera remis chaque année au Contrôleur-Général de nos Finances, pour nous être présenté, & ensuite rendu public par la voie de l'impression.

« XIII. Les Fonds nécessaires aux opérations de la dite Caisse d'Amortissement, & que nous lui avons assignés par notre présent Édit, y demeureront spécialement & invariablement affectés par préférence à toute autre destination, & comme étant totalement séparés de nos Revenus : ils ne pourront être alloués en dépenses par notre Chambre des Comptes, dans les différentes comptes de ceux par qui nous avons ordonné qu'ils seroient versés dans notre dite Caisse des Amortissemens, qu'en rapportant par eux les quittances comptables du Trésoriers de la dite Caisse ; & seront tellement réputés ap-

partenir aux Créanciers de notre État, qu'ils ne pourront en aucun cas, *même celui de Guerre*, ni pour aucune cause ou raison quelconque, être employés à aucun autre usage, dérogeant à toute Loi à ce contraire, notamment à la Déclaration du 21 Novembre 1763. Si donnons en mandement, &c."

Après cela les *François* n'ont plus que deux vœux à former, l'un que le Ministre qui a conçu ce projet, & le Souverain qui l'a adopté, vivent au moins les 25 ans nécessaires pour en completter l'exécution ; l'autre, que le premier conserve sa place, & le second ses principes le même espace de tems ; & encore qu'aucune circonstance imprévue, aucune tracasserie étrangère, aucune révolution politique de voisinage ne vienne déranger la pratique d'une théorie si consolante.





*Ouverture de la Navigation ſur l'*ESCAUT. *Etat de la queſtion agitée entre Sa* MAJESTÉ IMPERIALE, *& les* PROVINCES UNIES, *à ce ſujet.*

ENFIN le ſignal funeſte a fait retentir les rivages de ce fleuve : les Miniſtres de l'Empereur avoient déclaré que le premier coup de canon ſeroit regardé par Sa Majeſté comme une déclaration de guerre : les *Hollandois* ont tiré non-ſeulement un coup, mais une *bordée* ; ils ont arrêté par force un vaiſſeau qui ſe préſentoit pour ſortir, & un autre qui aſpiroit à entrer.

A la vérité ni le pillage, ni la confiſcation n'ont eu lieu : le ſang n'a pas coulé : ſuivant les *procès-verbaux* il n'y a eu de bleſſées, dans ces premières hoſtilités qu'une *voile*, & une *marmite*(*) ; ce ne ſeroit pas un grand obſtacle à la conciliation : mais le paſſage dans les deux ſens reſte interdit : les équipages ont reçu par la

(*) Procès-verbal du Cap. *Van Iſſeghen*, du 8 Octobre 1784.

bouche des foudroyans interprètes l'ordre de retourner aux lieux d'où ils étoient partis.

Ainſi, quoique la rivière n'ait pas été enſanglantée, cette violence mitigée n'en doit pas moins paroître à la Puiſſance qu'elle brave un outrage, & aux peuples qu'elle aſſervit une injuſtice. Ainſi elle rend à-peu-près inévitable l'uſage de la terrible manière dont ſe réparent les outrages & les injuſtices entre les nations. L'*Europe* à-peine pacifiée, va donc retomber dans les convulſions dont elle ſortoit !

Si ce malheureux évènement arrive, ce ſera la huitième guerre dont aura été ſouillé ce ſiècle de *philoſophie*, de *lumières*, d'*humanité*, ce ſiècle où les droits des hommes à entendre certains écrivains ont été ſi ſoigneuſement diſcutés, ſi clairement établis, tandis, comme je l'ai déjà obſervé plus d'une fois, que jamais leur ſang n'a été expoſé avec plus de facilité ; tandis que jamais on ne l'a verſé avec plus d'abondance, ni prodigué avec un mépris plus injurieux, même des formes qui précédoient autrefois ces terribles effuſions.

Ce n'eſt cependant pas en ce moment, il faut l'avouer, que ſeroient placées ces lugubres & inutiles réflexions : au moins n'eſt-ce pas aux deux partis, comme dans preſque toutes les autres guerres, qu'elles peuvent ici s'appliquer. Si jamais Souverain a été excuſable d'employer une ſi triſte reſſource, & d'en appeller à ſon

épée contre des prétentions injustes, il me semble que c'est le Libérateur de l'*Escaut*; c'est le Monarque qui réclame pour les provinces soumises à sa domination le libre usage des dons de la nature, la fin d'une tyrannie réprouvée par la raison, par l'équité, par la saine politique même.

Les *Pays-Bas Autrichiens* ne sont pas les seules contrées de l'*Europe* qui offrent aux voyageurs attentifs des marques de décadence : ce ne sont pas les seules dont la vue excite à la fois la surprise & les regrets, où le spectateur comparant en imagination ce qu'elles ont dû être, avec ce qu'elles sont, ce qu'on lui raconte, avec ce qu'il voit, déplore l'affligeante vicissitude qui les a ainsi dégradées : une partie de l'*Allemagne*, l'*Espagne*, l'*Italie* sur-tout inspirent à chaque pas cette admiration compatissante.

Mais dans tous ces pays on gémit sur l'indolence des habitans autant que sur leurs malheurs : en les plaignant de fournir une si triste preuve de l'inconstance des choses humaines on sent qu'ils ne font rien pour se régénérer ; on sent que si les ravages de la guerre, les sacrifices de la politique & de l'ambition, les barbaries de l'ignorance, ont commencé leur infortune, c'est leur propre insensibilité qui la perpétue.

Esclaves dociles & avilis ils laissent dépérir journellement, même les restes de leur grandeur passée ; ils végètent sans inquiétude & sans douleur sur les débris des palais où se dévelop-

poit la magnificence de leurs pères ; au milieu des ruines qui peuplent de toutes parts ces pays désolés, les habitans eux-mêmes sont le monument qui en atteste le mieux la dégradation.

Il n'en est pas ainsi des provinces arrosées par la *Lys*, par la *Dendre*, par l'*Escaut :* ce n'est plus le spectacle de leur ancienne prospérité qu'elles offrent ; mais ce n'est pas non plus celui d'une léthargie qui en expliqueroit l'éclipse. On y voit par-tout, non pas une industrie languissante, mais une industrie enchaînée : les villes sont désertes ; mais elles ne sont pas détruites. *Louvain*, *Gand*, *Bruges*, *Anvers*, ne sont plus ces prodiges de population qui réalisoient presque les fables des poètes ; ces villes à cent portes, dont chaque porte produisoit une armée : mais ce ne sont pas non plus des masures.

Au *Champ de Mars* on cherche, sans le trouver, le lieu célèbre où se délassoient, où se formoient les conquérans du monde ; cette enceinte où les bourgeois de la reine des cités, créoient les chefs de leurs légions ; mais les places où un *Tisserand*, un *Brasseur*, tantôt l'effroi, tantôt la ressource de leurs propres souverains & des étrangers, haranguoient leurs camarades devenus soldats, & levoient des armées que les plus puissans Monarques alors n'auroient pu soudoyer, ces places existent encore en *Flandres*, ainsi que le souvenir de leurs exploits.

Les canaux de *navigation*, monumens plus consolans, & réellement plus glorieux, d'une

grandeur utile, continuent d'y multiplier de toutes parts des ressources pour le commerce, des facilités pour l'agriculture : ils sont entretenus avec autant de soin que s'ils remplissoient entièrement leur destination.

Les hôtels où se discutoient les intérêts de ces grandes associations formées pour favoriser l'un & l'autre ; les vastes entrepôts où se rassembloient les plus célèbres, les plus puissans négocians de l'*Europe*, où l'industrie active qui produit, ne cessoit de fournir des alimens à l'industrie spéculative qui répand les fruits de la première, tous ces bâtimens se soutiennent encore avec gloire.(*)

Si leur solitude indique les pertes que leurs maîtres ont souffertes, leur conservation en cons-

(*) Parmi les monumens qui constatent l'ancienne splendeur d'*Anvers*, on admire sur-tout la Maison des *Osterlings*, vaste, immense bâtiment qui servoit de magasin commun aux négocians des villes *Anséatiques*. L'*Europe* moderne n'en a pour cet usage aucun qui soit comparable à celui-là.

Quand on en rapproche les sales cabanes de bois qui forment sur une des rives de la *Tamise* les *Keys* de *Londres* ; quand on compare à cette majestueuse simplicité la petitesse incommode, comme la mal-propreté dégoûtante, de l'entrepôt serré, où, dans la capitale même de l'*Angleterre*, le commerce est soumis aux vexations des *Douannes*, on sent que si cet art est aujourdhui cultivé avec plus d'activité, & peut-être d'intelligence, il l'est aussi avec moins de magnificence & de grandeur.

tate le courage, & la magnanimité. On sent par-tout que quelque grand obstacle s'oppose invinciblement sur une terre si bien disposée, parmi une nation si heureusement organisée, au bien que la nature y veut faire aux hommes, au desir ardent que les hommes auroient de répondre aux vues de la nature.

Et c'est sur-tout quand on arrive au port d'*Anvers*, au canal de l'*Escaut* qui en baigne les murs, que la supposition de cet obstacle destructeur devient nécessaire : jusques-là c'est la fécondité dans toute sa magnificence ; c'est la richesse dans toute sa pompe : le travail, l'industrie, se disputent pour tout peupler, pour tout vivifier ; franchissez une simple muraille, ce n'est plus que le silence de la mort : les rives du plus beau fleuve de l'*Europe* sont frappées de la même aridité que les déserts de l'*Arabie*.

En vain deux fois par jour il se soulève, il se hausse, pour ainsi dire, afin de rendre sa présence plus palpable, & sa docilité plus tentante : en vain il sollicite du pied de ces remparts qu'il chérit, & qu'il voudroit enrichir, ces convois, ces expéditions qui fesoient autrefois sa gloire & leur opulence : une lugubre taciturnité est toute la réponse qu'on peut lui faire ; au lieu de ces flottes brillantes qui lui valoient la reconnoissance de l'*Europe* entière, il ne porte plus à la mer que l'opprobre de son impuissance, & l'humiliation de son inutilité.

Il n'y a point de voyageur qui puisse à cette vue cacher sa surprise : il n'y en a point qui ne

demande à quelle caufe il doit attribuer une indifférence qui ne lui paroît pas plus tenir au génie des habitans, qu'à l'infuffifance de ce canal abandonné : il n'y en a point qui ne veuille favoir d'où vient une défertion auffi honteufe, fi elle eft volontaire, auffi cruelle fi elle eft forcée.

L'étonnement augmente quand on leur répond que c'eft un fruit de la paix, un arrangement de famille. Par-tout ailleurs, leur dit-on, la ceffation des hoftilités eft le gage du repos qui va renaître, même entre des ennemis : elle garantit pour le refte des hommes la liberté, l'abondance : elle ne nous a produit que la fervitude & la difette.

Vous voyez ce fuperbe fleuve : vous favez qu'il étoit autrefois un des entrepôts communs de l'univers, un des liens du monde : il étoit auffi le centre d'un Empire défigné par un nom modefte, mais floriffant par tout ce qui peut honorer l'induftrie, & juftifier l'admiration : des millions de mains laborieufes verfoient ici les fruits de leur infatigable activité : cette rivière leur en rapportoit le prix ; peuples, cités, fouverains, tout alors ici étoit riche ; tout étoit libre ; tout étoit glorieux & refpecté.

Des divifions ont partagé nos provinces : de dix-fept qui fleuriffoient par notre union, la plus petite partie a abjuré la confédération commune : elles ont appellé des droits du Prince, au

droit de l'épée : la victoire a légitimé leur réclamation, & changé en un affranchissement honorable, ce qui sans le succès n'auroit été qu'un flétrissant attentat.

Nous avons partagé les malheurs dont il a fallu payer ce succès : nous n'en avons point partagé le fruit : au contraire les pertes précédentes n'ont produit pour nous que des pertes nouvelles : restés soumis à des maîtres foibles, qui n'ont pu ni réduire nos frères révoltés, ni nous en défendre, c'est à nos dépens qu'a été conclue la paix dont vous voyez les déplorables suites.

Ce majestueux canal est resté dans notre partage : nos anciens compagnons n'ayant osé, ou n'ayant pu se l'approprier, ne s'étant pas flattés d'en faire pour eux un serviteur utile, ont exigé qu'il ne fût plus pour nous qu'un voisin infructueux : ils nous l'ont laissé, mais mutilé, mais impuissant, comme ces animaux dont des propriétaires avares ne permettent le transport de leurs haras qu'après avoir tari en eux les sources de la fécondité.

Depuis ce tems nos richesses ont fui de ces murs déshonorés : elles ont passé chez nos rivaux ; après avoir forcé chez nous la nature pour la détruire, ils l'ont forcée chez-eux pour la féconder : ils y ont réussi ; mais leur opulence même ne les a pas rendus moins inflexibles envers nous : ils n'en sont devenus que plus opi-

niâtres à éternifer la durée du fceau ignominieux dont ils nous ont flétris.

De tout ce qui peut donner à un État de la gloire, de la force, de la richeffe, il ne nous eft refté qu'une terre fertile, un air pur, des bras laborieux, quelques capitaux, débris de nos anciens tréfors, & le regret de ne pouvoir en faire qu'un ufage borné : par la clôture obftinée de cette porte, un pays fi avantageufement traité par la nature, fi honteufement facrifié par la politique, n'eft plus qu'une vafte prifon, où nos peuples gémiffent fans honneur, où leurs talens s'éteignent fans emploi.

Un enchaînement de circonftances fâcheufes nous a retenus pendant près d'un fiècle & demi dans cet anéantiffement. Jouet de la rivalité de deux Maifons puiffantes ; deftinés dans tous les traités qui ont difpofé de nous à être la proie du plus foible, & la confolation du vaincu ; toujours foumis à des maîtres éloignés & indifférens, qui n'ayant pas la force de nous protéger, n'avoient que celle de nous contraindre ; condamnés à voir fans ceffe nos privilèges, & nos droits les plus naturels, facrifiés à des fpéculations étrangères, & fouvent illufoires, nous languiffions triftement, ayant perdu même l'efpoir de la reftauration.

Enfin fur ce trône dont jufqu'ici l'ombrage ne nous avoit été que funefte, la Providence a élevé un Prince, équitable & ferme, autant qu'éclairé : portant fa vue, ainfi que fa puif-

fance, des bords de la Mer *Adriatique* à ceux de l'Océan *Germanique*, il a rougi de voir une de fes plus belles poffeffions enveloppée d'un filet deftructeur dont on l'obligeoit d'être lui-même le confervateur & le garant.

Il a été furpris d'un côté de trouver les murailles de fes villes confiées à des défenfeurs qui ne reconnoiffoient pas fes ordres; & fes finances chargées d'une dette énorme, contractée fous prétexte de payer ces gardiens étrangers pour un fervice qu'ils ne fefoient pas: de l'autre il a frémi de cette fcène de dévaftation qui vous fcandalife vous même, vous étranger, qui n'y prenez d'autre intérêt que celui de la nature, & de la raifon.

Il a examiné & pefé les fondemens de cette double oppreffion: il nous a fur le champ délivrés de la première; & il n'y a pas même eu de réclamation: ces fatellites inutiles & fufpects ont évacué en filence des murs qu'ils avoient laiffé détruire, & qu'on les difpenfoit de paroître garder plus long-tems: mais notre délivrance fur le fecond point femble devoir être plus orageufe.

Notre augufte Protecteur, avant que de rompre des fers injuftes, a cependant employé tous les ménagemens qui convenoient à la juftice. En examinant même ces traités dont nous avons été fi long-tems la victime; en difcutant ces accords paffés entre une violence impérieufe, &

une foibleſſe trop docile, il a trouvé matière à des révendications de toute eſpèce : il a dévelopé, expoſé ſes droits.

Mais ne voulant point procéder par des expédiens ſanguinaires & mortels à une régénération vivifiante, après avoir établi ces droits dans l'idiôme de la politique, il a offert de les oublier, pourvu qu'on nous permît d'uſer de ceux que nous donne la nature : pouvant conteſter des provinces à nos oppreſſeurs, il a conſenti à les leur abandonner, pourvu que la liberté de cette ſeule rivière fût le prix, l'indemnité de ſes renonciations. Un refus obſtiné eſt la ſeule réponſe qu'il ait reçue.

Enfin nous avons cru ſous ſon égide pouvoir haſarder de franchir ce paſſage ſi long-tems inacceſſible : un appareil de deſtruction nous attendoit à la barrière de prohibition. De paiſibles marchans ont été accueillis, & foudroyés comme des forbans redoutables : une pluie de feu, de fer, & de plomb, leur a ſignifié les ordres de nos tyrans ; ils auroient payé leur tentative de la vie, ſi nos ennemis avoient été auſſi adroits qu'ils ſe montroient furieux & barbares (*).

(*) Il paroît conſtant qu'en arrêtant le *bricq* le *Louis*, les *Hollandois* ont tiré à *mitraille*. Ils ne vouloient donc pas ſeulement *arrêter* ; ils vouloient *maſſacrer* : ils ſavoient que l'entrepriſe du malheureux petit vaiſſeau n'étoit

A ces mots la *Hollande* se présente, & dit, je ne suis point barbare ; je n'ai fait que ce que toute autre nation auroit fait à ma place.

---

qu'une formalité ; ils étoient prévenus de son départ ; ils connoissoient sa mission : ils ne pouvoient donc le regarder que comme un *héraut*, comme on regarde sur terre (depuis que les *hérauts* sont devenus surannés, ainsi que leurs cottes d'armes) un *trompette*, un *tambour*, qui va faire des propositions, ou des sommations : on a droit de lui fermer le passage, de lui défendre d'avancer ; mais le tuer, ou même tirer sur lui, quand il ne se défend pas, c'est un attentat.

Le *Louis* ici n'obéissoit pas : mais montroit-il le dessein d'employer la force ? Il n'avoit pas de canons ; quand il en auroit eu, on savoit bien qu'il n'en feroit pas usage : les *Hollandois*, dans leur propre rapport, attestent qu'il ne se défendoit qu'en montrant un papier, & ce papier c'étoient les ordres de son Souverain : il étoit clair qu'il ne vouloit que constater un refus, ou une permission : un boulet dans ses voiles, un mouvement de la frégate embusquée, l'abord d'une simple chaloupe, l'auroient rendu immobile aussi promptement qu'une décharge meurtrière dirigée sur l'équipage.

Son approche seule étoit une hostilité, une violation des accords, &c. ! Soit : mais il n'étoit pas armé : il ne présentoit pas un appareil menaçant. Dans le feu même d'une guerre ouverte il n'est permis, de l'aveu des nations les plus féroces, d'employer les armes qui tuent, que parce que si l'on ne prévenoit pas, si l'on n'écrasoit pas les ennemis qui en ont de pareilles, on risqueroit d'en

C'est des mains de la victoire, il est vrai; que j'ai reçu ma liberté : mais c'est à mon adresse que je dois mes trésors. Je cultive tous les arts, & sur-tout celui de m'enrichir : il me convenoit que l'*Escaut* n'existât plus ; n'ayant pu le dessécher, j'ai pris le parti de le fermer. N'est-ce pas la politique de tous les peuples dont la fortune seconde les armes ?

Cette politique consacrée par un traité solemnel à *Munster*, a depuis encore été légitimée par la reconnoissance : j'ai servi de mon sang & de mes trésors cette Maison dont j'ai anéanti un des domaines : ne voyez pas le tort que j'ai fait aux peuples : appréciez le bien que les maîtres ont reçu de moi : mettez dans la balance avec

---

être soi-même accablé : mais du moment où ils renoncent à s'en servir ; dès que leur impuissance est notifiée, ou leur inaction promise, tous les coups qu'on leur porte sont autant d'*assassinats*.

Les *Hollandois*, dans les préliminaires de la dernière guerre, se sont avec raison recriés contre quelques violences de cette espèce trop multipliées envers eux par des Capitaines *Anglois*. Il est triste qu'ils semblent vouloir ouvrir la campagne en imitant des excès dont une expérience si récente leur a montré la honte, & l'inutilité.

D'après ces réflexions on voit que le bourgeois d'*Anvers* qui parle ici n'a pas eu tort de n'attribuer qu'à la mal-adresse de leurs canoniers l'innocence de leur premier feu, & de voir dans leur intention une barbarie que les effets heureusement n'ont pas réalisée.

le spectacle d'inertie, de stérilité factice, qui vous révolte, le respect dû à des conventions autentiquement stipulées, librement, volontairement acceptées, & la gratitude qu'exigent des secours aussi multipliés qu'utiles : vous verrez alors si la clôture de ce fleuve sur lequel vous pleurez, n'est pas plus que compensée par la stabilité que me doit le trône dont il dépend.

Voilà les deux ressources des *Provinces Unies* pour éluder les instances de l'Empereur, & insister sur la *justice* de l'arrêt prononcé contre l'*Escaut* ; le traité qui le constate, les services qui l'ont suivi : discutons en peu de mots, mais avec quelque détail, ces deux motifs donnés pour soutien à une condamnation de mort. Dans un ouvrage consacré à éclaircir, à soutenir les véritables droits du genre humain, dans un ouvrage dévoué à la seule vérité, & dont l'auteur a chèrement payé le scrupule de réserver pour elle exclusivement ses hommages, qu'il soit permis de lui en rendre encore un, à l'occasion de cette importante querelle.



§ II.

Si la reconnoiſſance des ſervices rendus à la MAISON D'AUTRICHE *par la* HOLLANDE *peut être un motif d'endurer la clôture de l'*ESCAUT.

DANS le code de la politique le chapitre de la reconnoiſſance ſe trouve rarement, ou du moins il eſt bien court: dans ceux de l'honnêteté, de la véritable philoſophie, il ne doit être ni omis, ni mutilé, même en traitant des intérêts des Souverains. Commençons par apprécier les droits qui peuvent en réſulter en faveur des *Hollandois*.

Cette *clôture* préjudiciable en apparence pour les ſujets, diſent-ils, n'eſt-elle pas devenue infiniment utile à leurs maîtres, par l'alliance protectrice de la République qui paroiſſoit en profiter ſeule? Les tréſors qu'elle a prodigués pour les ſoutenir contre la *France*, toujours diſpoſée à les dépouiller, ne valent-ils pas bien ceux que l'*Eſcaut* libre auroit pu procurer à leurs vaſſaux?

Si nous avons voué à une éternelle ſtérilité ces domaines que nous partagions avec la branche *Eſpagnole* de la *Maiſon d'Autriche*, nous en avons conſervé la poſſeſſion à la branche *Allemande*.

Sans nous le rival de *Philippe V* auroit-il arraché cette portion d'une monarchie qui lui échappoit entière ? L'auroit-il transmise à ses successeurs ? N'est-ce pas au prix de notre sang & de notre argent que la *pragmatique* de *Charles VI* a reçu sa validité ? Comment l'héritier de celle qui sans eux n'auroit été ni *Impératrice*, ni *Reine*, peut-il avoir la pensée de violer des engagemens sacrés dans leur origine, scellés depuis par tant de services, sur les mêmes terreins où ils sont devenus si avantageux à sa mère ?

Le seul dédommagement que nous en ayons ambitionné, c'étoit d'une part le privilège plus onéreux qu'utile de garder nous-mêmes contre des ennemis toujours redoutables des murs dont nous les avons éloignés, ou dont nous craignions qu'ils ne voulussent s'emparer encore ; & de l'autre la certitude de n'avoir plus pour rivaux dans la lucrative carrière du commerce, des hommes autrefois nos alliés, nos frères, il est vrai, mais qui n'ayant pas su comme nous profiter des avantages de la force, ont été sans injustice privés de ceux de la nature & de l'industrie.

De ces légères compensations, nous en avons abandonné une sans murmure : devions-nous craindre que cette facilité pût devenir un encouragement à exiger le sacrifice de l'autre ? Devions-nous penser que perdant le souvenir de tant d'efforts, d'un dévouement si généreux, une puissance délicate ne voudroit en employer les fruits qu'à nous en enlever le prix ?

Voilà

Voilà à quoi se réduisent sur cet article les défaites des *Hollandois* pour éluder les résolutions de leur redoutable adversaire : sont-elles bien imposantes ? Peuvent-ils se flatter qu'elles laissent dans l'esprit des observateurs impartiaux cette vive & longue impression, qui, dans les querelles politiques, prescrit quelquefois contre les arrêts de la fortune ?

D'abord ne pourroit-on pas répondre que ces services rendus dans un siècle avoient été déjà compensés d'avance dans le précédent par d'autres obligations non moins essentielles, & peut-être bien plus efficaces ? Il n'est pas sûr que *Marie Thérèse*, sans le secours des *Provinces Unies*, avec son propre courage, avec l'attachement de ses peuples, avec le dévouement intéressé, & pourtant prodigue, des *Anglois*, avec la politique versatile d'un de ses ennemis, avec les fautes de l'autre, n'eût pas également triomphé du foible *Charles VII*, & de ses protecteurs.

Mais il est sûr que sans la double l'intervention de la Maison d'*Autriche* en 1673, lors de la fameuse invasion de *Louis XIV*, la République disparoissoit de la face de la terre, ou n'y subsistoit que dans un état de dégradation pire que l'anéantissement. Par-là, en admettant, comme je l'ai dit, que la reconnoissance est une vertu à l'usage des couronnes, & que dans ce tourbillon d'évènemens qui changent à chaque instant les intérêts comme les positions, la grati-

tude peut trouver ſa place, les anciens maîtres des *Provinces Unies* devenus ſucceſſivement leurs protecteurs, & leurs protégés, ſeroient ſans doute plus qu'acquittés.

Et quand on en viendroit à examiner la nature comme les motifs de ces prétendues obligations, ne trouveroit-on pas la dette encore plus légère ? On verroit que les uns & les autres ayant réellement tout fait pour eux-mêmes, n'ont réellement ni rien donné, ni rien reçu : dans toutes ces confédérations politiques où pluſieurs s'uniſſent pour le ſalut d'un ſeul, celui-ci eſt-il plus redevable à ſes ſauveurs, qu'un ſoldat dans une bataille au camarade qui le ſeconde ? Tous deux concourent mutuellement à ſe débarraſſer de leurs ennemis ; mais tous deux ont pour premier, pour unique objet, d'empêcher ceux-ci de prévaloir : le ſecours qu'ils ſe donnent reſpectivement n'eſt que le deſir de n'être pas accablés eux-mêmes.

D'ailleurs quels que fuſſent ces ſervices, c'eſt aux Souverains ſeuls qu'ils auroient été rendus ; mais pourroient-ils devenir un titre qui confirmât une main étrangère dans le droit de les aſſujettir à opprimer leurs ſujets ? On n'avoit pas réclamé contre la clauſe qui donnoit aux *Hollandois* la jouiſſance des *barrières*, & la ſolde immenſe qui y étoit attachée : cette convention étoit bien indifférente aux peuples des *Pays-Bas Autrichiens :* leurs murs auroient dû être gardés par des *Suiſſes*, des *Tiroliens*, des *Hongrois*, ou d'autres mercenaires ſoudoyés à leur dépens : ils

l'alloient être par des *HOLLANDOIS* à la même condition. Que leur importoit ?

Les garnisons changeant perpétuellement de poste, ne connoissant absolument que le Prince qui les emploie, n'étant plus que des machines aveugles montées uniquement pour l'obéissance & la destruction, on les promène de pays en pays, de place en place, comme l'artillerie qui en écrase les ramparts : le changement dans le nom, dans l'uniforme, dans le drapeau blasonné de ces Corps toujours étrangers, n'intéresse donc absolument en rien les habitans sur le terrein desquels ils végètent.

Le grand objet pour ceux-ci c'est que leurs propriétés soient respectées, & protégées ; c'est que leur commerce soit favorisé ; c'est que leurs personnes soient libres : voilà les jouissances qu'il est du devoir d'un Souverain d'assurer à ses sujets.

Le Traité des *Barrières* n'y dérogeoit point : il étoit donc légitime : le Prince pouvoit y souscrire, puisque c'étoit un moyen de s'acquitter des secours qu'il avoit reçus : & si les *Hollandois* en avoient de leur côté rempli les conditions, il n'auroit probablement pas reçu d'atteinte, ou du moins la résiliation auroit donné pour eux ouverture à une demande en indemnité.

Mais en est-il de même de la sentence de mort prononcée contre l'*Escaut* ? A-t-elle pu

dans aucun tems être envisagée comme le prix des prétendues obligations des Souverains de cette rivière ? Ont-ils pu, pour se montrer reconnoissans envers d'anciens rebelles, devenus des rivaux despotiques & avides, s'engager à être éternellement cruels & oppresseurs envers des sujets fidèles, les livrer à une oppression dont on les forçoit de se rendre eux-mêmes les instrumens ?

Quoi ! Pour ne pas paroître ingrats envers les *Provinces Unies*, il faut que le *Comte de* F*LANDRES*, le *Duc de* B*RABANT* soit jusqu'à la fin du monde le geolier de ses peuples, le dévastateur de ses États ! Exécuteur complaisant d'une détention politique, ruineuse pour lui-même ; porteur servile d'une *lettre-de-cachet* expédiée par la *Hollande*, au nom de la force, au mépris des droits de la nature comme de la société, il faut qu'il tienne ses propres domaines dans l'esclavage, & qu'il mette le plus beau fleuve de l'*Europe* à la *Bastille* ?

Quelle étrange compensation de ces secours supposés ! Le prétendu bien fait aux maîtres seroit donc la proscription des sujets ! Eh quoi ! S'il avoit plu à ces Républicains enorgueillis par le succès, au lieu de la stagnation de l'*Escaut*, & de la ruine de ses riverains, d'exiger la stérilité des campagnes de ceux-ci, comme celle de leur rivière ; s'il leur étoit venu dans l'idée d'ordonner aux *Brabançons* comme aux *Moluquois* de laisser leurs terres en friche, ainsi que le vaste canal dont ils habitent les bords, & que le

foible *Philippe IV* se fût soumis à cette vexation de plus, la marche d'une charrue dans l'enceinte frappée de cet anathême feroit donc un attentat aux yeux des *Hollandois!* ils réclameroient contre l'ouverture d'un sillon, avec autant d'éclat & de justice que contre l'expédition d'un bateau!

Ils diroient également à l'actif succcesseur de l'indolent *Philippe*, " Vous ne pouvez, sans vio-
" ler les loix de la reconnoissance, fertiliser ces
" plaines que nous avons condamnées: nous
" vous les avons laissées, & ensuite conservées,
" mais pour qu'elles vous fussent inutiles: nous
" n'avons concouru à vous en assurer la pro-
" priété, qu'à condition que vous en éterni-
" seriez l'indigence & la désolation: nous vous
" défendons d'être juste & bienfaisant envers
" vos peuples, à peine d'être injuste & ingrat
" envers nous; & de peur qu'ils ne profitent
" des présens de la nature que nous leur en-
" vions, comme de votre résipiscence en leur
" faveur, nous allons les égorger si nous sommes
" les plus forts, pour soutenir un traité signé
" dans un tems où nous l'étions."

Ce langage seroit-il bien conforme aux règles de l'équité, ou même à celles de la raison? N'est-ce pas cependant littéralement celui que tiennent aujourdhui les *Hollandois*, en fermant à coups de canon l'entrée comme la sortie de l'*Escaut?* Il l'ont, il est vrai, tenu avec succès, à *Tydor*, à *Ternate*, à *Ceylan:* mais ces climats favorables à la propagation des aromates ne le sont pas à celle de la raison, & des

maximes de la vraie politique, c'est-à-dire de celle qui a la justice pour base, & les droits de la nature pour objet. Pour faire prévaloir la leur les *Hollandois* avoient à cette extrémité de l'*Asie* des argumens qui leur manquent ici ; des forces prépondérantes, & des flottes capables de tout écraser.

§ III.

Si le Traité de MUNSTER *entre les* PROVINCES UNIES *&* *l'*ESPAGNE *oppose*, DANS LE DROIT, *un obstacle invincible à la libération de l'*ESCAUT. *Première observation à ce sujet.*

LA branche *Allemande* de la Maison d'*Autriche* ne possède les *Pays-Bas* qu'aux mêmes conditions qu'avoit acceptées la branche *Espagnole* : or celle-ci, par le Traité de *Munster* (*), s'est

(*) Il s'agit ici du Traité particulier signé à *Munster* entre ces deux Puissances le 30 Janvier 1648, & non du grand Traité général, connu sous le nom de Traité de *Westphalie*, signé seulement le 24 Octobre de la même année, entre la *France*, l'*Empereur*, & l'*Empire* : ces deux actes n'ont de commun que l'humiliation des deux branches de la *Maison d'Autriche*, réduite alors à expier de toutes parts l'effroi qu'elle avoit inspiré à l'*Europe* du tems de *Charles V* & de *Philippe II*.

soumise à laisser *clorre l'*ESCAUT du côté des domaines dont on lui laissoit la possession. Ce texte est précis, & ne souffre point d'interprétation.

Aussi tous les accords postérieurs, loin d'y déroger, l'ont-ils consacré par un respectueux silence. Il faut bien qu'il ait paru juste, puisque l'*Espagne* dans des tems moins défavorables pour elle n'a pas eu même l'idée de l'enfreindre. Et en effet par cela seul qu'une stipulation est dure & onéreuse à l'une des parties, le contrat qui la constate doit-il être résilié ? Pour l'apprécier ce n'est pas sa rigueur apparente qu'il faut examiner : ce sont les circonstances, les motifs qui l'ont fait proposer & accepter.

Celle-ci semble révoltante ; mais c'est parce que les conjonctures sont changées : dans le tems elle n'avoit rien que de modéré, rien que d'honnête, parce que nous pouvions au nom de la victoire en dicter de plus fâcheuses : nous pouvions refuser de signer la paix à *Munster* sans la cession absolue des terreins même que l'*Escaut* arrose, de la ville qu'il enrichissoit alors. Qui peut assurer qu'on nous l'eût refusée ? Nous nous sommes contentés d'obstruer la source de son opulence : étoit-ce abuser de nos avantages ?

Si elle nous avoit appartenu, on ne nous auroit pas contesté le droit de la détruire : nous nous sommes bornés à l'appauvrir : ce qui paroît aujourdhui une excessive oppression, n'étoit donc réellement qu'une très-grande modé-

ration; c'étoit un véritable facrifice de nos droits. Peut-on nous punir de n'avoir pas été auffi impitoyables que nous aurions pu l'être; d'avoir, en fixant nous-mêmes des limites à nos prétentions, compté fur la foi publique; d'avoir laiffé fubfifter une rivale dont la décadence même eft encore un bienfait, puifque fa fubverfion abfolue auroit pu être un acte légitime?

Un Prince qui montre le goût de la juftice, autant que celui de la réforme, voudroit-il compromettre la gloire de fes premières armes, en les employant à foutenir l'infraction d'un accord fi folemnel, & fi motivé? Voudroit-il donner aux Souverains l'exemple funefte de rompre les *traités*, quand la convenance d'une des parties confeille la rupture; & de fe dérober aux engagemens les plus autentiques, parce qu'il eft plus puiffant que ceux de fes prédéceffeurs qui s'y font foumis?

Cette réponfe eft plus fpécieufe que la précédente; &, comme on le voit, je n'ai pas cherché à l'affoiblir: voilà bien le réfultat de tout ce que les manifeftes de la République ont déjà préfenté, ou de ce qu'ils pourront offrir par la fuite: mais de combien de répliques eft-elle fufceptible, fans compter celle du canon?

D'abord dans quelle bouche fe trouve-t-elle? Quelle eft la Puiffance qui réclame ainfi la foi des conventions, & le fcrupule qui devroit toujours flétrir l'infidélité? Eft-ce une de ces vieilles domi-

nations dont l'origine perdue dans l'antiquité, ne permet d'appercevoir à leur naissance la violation d'aucun droit ; dont on peut croire que le berceau n'a été ombragé que par la justice, parce qu'on ne voit pas distinctement s'il ne l'a été que par la violence ? Celles-là dans l'âge mûr peuvent quelquefois au besoin en appeller, sans rougir, à l'équité qui semble avoir dirigé leur enfance.

Mais ici c'est un État dont les prétentions à l'indépendance remontent à-peine à deux siècles, & la véritable existence à-peine à la moitié. Pour se la procurer cette existence, les *Hollandois* n'avoient-ils enfreint aucun traité ? N'avoient-ils brisé aucun lien pour parvenir à la vigueur qui les mettoit en état d'enchaîner l'*Escaut* ?

La même convention scella tout à la fois son esclavage, & leur liberté. Qu'étoit-elle autre chose que la rupture opérée à main armée de toutes les conventions précédentes ? Mais celles-ci assuroient aux Souverains des dix-sept Provinces la soumission de ces vastes domaines ; tant que l'*Escaut* n'étoit pas asservi elles garantissoient à *Anvers* son opulence, à la *Hollande* son obscurité. Les manœuvres qui ont fait décheoir l'une, & prospérer l'autre ; les expédiens qui ont consommé cette étrange variation sont encore sous nos yeux : les détails en sont consignés dans toutes nos histoires. Que seroit une variation en sens contraire, sinon le retour

de l'ancien ordre, le rétabliſſement de la véritable juſtice ?

Peut-on réclamer des droits tyranniques, ſi tyranniquement obtenus, ſans rappeller auſſi des droits antérieurs, certainement plus légitimes, & briſés uniquement par la force ? Quand le puiſſant adverſaire des *Hollandois* leur diroit nettement, j'affranchis l'*Eſcaut* en vertu du droit par lequel vous vous êtes affranchis vous-mêmes, qu'auroient-ils à répliquer ?

Ils voudroient qu'on ne prît ici pour règle qu'une ſtipulation récente : mais à quel titre avoient-ils déployé à la fin du 16e ſiècle, & dans la première moitié du 17e, la force qui en rendit l'acceptation néceſſaire ? Ce titre n'étoient-ce pas les cruautés de *Philippe II*, leur Roi légitime, leur Souverain reconnu, leur Maître avoué, confirmé par toutes les loix divines & humaines ? Tout ce qu'ils diſoient alors pour ſe juſtifier d'avoir abjuré les ſermens qui les lioient à ſon obéiſſance, le Libérateur de l'*Eſcaut* peut le leur oppoſer avec encore bien plus de fondement.

Ils citoient des violences ! La clôture de cette rivière eſt-elle une opération bien douce ? Les *Eſpagnols* mépriſoient leurs privilèges ! Ont-ils reſpecté ceux des *Brabançons* ? Le deſpotiſme *Caſtillan* avoit un prétexte ſpécieux, le maintien de la religion établie ; & un motif réel, la crainte trop bien fondée d'un ſoulèvement. Il étoit par-là ſuſceptible d'excuſe, ou

d'adouciffement; & cependant il parut aux *Provinces Unies* fuffifant pour autorifer leur défection.

Combien donc doit paroître légitime aux yeux de l'Héritier des droits de ce Souverain dépouillé, la réclamation contre un monument de révolte; contre un acte qui éternife non-feulement la mémoire d'une rebellion fortunée, mais le châtiment des provinces fcrupuleufes qui ne l'ont point partagée?

L'Empereur peut-il oublier que fi les habitans d'*Anvers* n'étoient pas fes fujets, ils auroient été fes ennemis? Lui eft-il permis de continuer de concourir à leur dégradation, fondée uniquement fur ce qu'ils n'ont pas concouru à celle de fes prédéceffeurs, & de tolérer plus long-tems la ruine d'un pays qui n'auroit pas ceffé d'être floriffant, s'il avoit pu ceffer d'être fidèle?

Sans doute la foi eft due aux traités: fans doute les conventions qui fixent la deftinée des États doivent avoir leur effet, comme celles qui règlent le fort des particuliers: mais ce principe général, à l'égard des unes comme des autres, n'eft-il pas quelquefois fufceptible d'interprétation, de modification; & n'eft-ce pas ici le cas de mitiger la rigueur du texte par un commentaire, ainfi que le texte lui-même par les variations de la fortune, & le changement des circonftances?

Dans les Tribunaux ordinaires on présente un contrat solemnel, muni de toutes les formalités qui paroissent le rendre autentique : on en demande l'exécution : mais les Juges découvrent qu'il a été le fruit d'une usure criminelle : il a été signé par un fils de famille qui, dans une détresse produite par des manœuvres artificieuses, a cru ne pouvoir éviter sa ruine qu'en contractant ces engagemens ruineux. Croit-on violer les règles de la justice en le résiliant ?

N'est-ce pas là précisément la nature de l'accord dicté à *Munster* par les *marchans* couronnés qui, en arrachant au dissipateur *Philippe IV* le sacrifice d'une partie de ses domaines, lui fesoient signer la ruine de l'autre ? S'il y a jamais eu un traité contre lequel la minorité des Souverains, quand il s'agit du démembrement de leurs couronnes, pût être alléguée, ou l'inaliénabilité des droits attachés à leur grandeur pût être légitimément rappellée, n'est-ce pas celui-ci ?

Quiconque traite avec ces augustes & terribles mineurs, ne doit-il pas savoir qu'ils ne sont que les titulaires d'une grande substitution, contre les droits & les limites de laquelle ils ne peuvent prescrire ; qu'il y n'a de traités solides que ceux qui sont fondés sur la justice, & même, autant qu'il est possible, sur l'intérêt mutuel des contractans ; que tout ce qui émane du redoutable droit de la force ne peut cesser d'en-dépendre ; que pour réclamer utilement, *équitablement* même, l'observation des clauses qu'elle a dictées,

il faut avoir toujours la supériorité qui n'a pas permis de les éluder; qu'enfin quand un engagement n'a d'autre caution de sa justice que le canon, cette justice passe avec la foudroyante machine dans le parti qui sait le mieux en faire usage.

Si les *Hollandois* se flattent d'avoir ce bonheur ou cette adresse aux 18e siècle, comme au 17e, ils peuvent en risquer l'essai : mais qu'ils cessent alors d'invoquer les loix d'une justice positive, qui n'a rien de commun avec l'état de la question actuelle; qu'ils cessent de vouloir rejetter sur leurs adversaires la honte de les avoir violées. Ils ne les ont point consultées à *Munster :* le Traité qu'ils réclament comme le fondement de leurs droits, n'est donc pas au nombre de ceux qu'un Souverain ne peut rompre sans s'exposer à payer ses succès par ses remords, sans avouer qu'il préfère l'extension de son pouvoir à la tranquillité de sa conscience.



§ IV.

La clause du Traité de MUNSTER *qui stipule la clôture de l'*ESCAUT, *est-elle conforme au* DROIT NATUREL ?

LE principe que je viens de développer est évident ; cependant il est aussi susceptible d'exception : un traité dicté par la force, un engagement exigé par la contrainte, pourroit être respectable, & dévouer à la haine publique le foible qui l'ayant signé par détresse, oseroit le rompre quand il seroit devenu le plus fort.

Ainsi quand un Roi de *Syracuse*, vainqueur des *Carthaginois*, stipula pour condition de la paix, qu'ils renonceroient à sacrifier des enfans à leurs dieux, en se montrant supérieur à ces dieux sanguinaires autant qu'à leurs lâches adorateurs, il acquit des droits sacrés à l'obéissance des uns & des autres : si *Carthage* avoit osé se soustraire par la suite à ce joug bienfaisant, sous prétexte que la violence seule l'avoit imposé, le respectable *Gelon* n'auroit pas perdu ses droits, quand même il se seroit trouvé dépourvu des forces nécessaires pour le faire valoir ; & le triomphe des pontifes assassins n'auroit été qu'un crime de plus.

Pourquoi ? Parce que la clause convenue dérivoit du droit de la nature ; parce qu'en leur ordonnant d'être humains, elle ne leur prescrivoit qu'un devoir indépendant de toutes les combinaisons politiques : mais ici quelle différence !

D'abord nous venons de voir que les *Hollandois*, au lieu de déployer à *Munster* le despotisme compatissant de ce héros trop peu célébré, avoient même excédé le despotisme cruel interdit par lui aux *Carthaginois* : non-seulement ils avoient sacrifié à leur jalousie des provinces entières, mais ils avoient exigé d'un grand Roi qu'il se fît le ministre de ce sacrifice : ils l'avoient forcé de promettre que ses enfans seroient immolés de sa main au Dieu qui du fond de ses marais exigeoit impitoyablement & les victimes, & la manière de les offrir ; première infraction au droit de la nature(*).

Mais ils pourroient la pallier en disant qu'elle étoit moins funeste, opérée par la main pater-

(*) L'esprit du Traité de *Munster* étoit visiblement que les Rois d'*Espagne* se chargeassent d'interdire à leurs sujets la navigation où les *Hollandois* trembloient de les avoir pour rivaux : & cet esprit s'est développé dans tout son appareil lors de la suppression de la Compagnie d'*Ostende* ; à ce moment où ils concoururent à forcer le Souverain des *Pays-Bas* de révoquer une concession qu'il venoit d'accorder, de renverser lui-même un édifice qu'il venoit de construire, de ruiner physiquement une foule de sujets qui avoient sur sa parole hasardé leur fortune dans une association dont il étoit le garant.

nelle, qu'elle n'auroit pu l'être par des mains ennemies; qu'il valoit mieux pour les *Brabançons* recevoir de leurs propres Souverains la défense de sortir d'une enceinte déterminée, que de se livrer à une perte assurée, en en franchissant les limites: & que leur résolution étant formelle, inébranlable, de voir l'*Escaut* sans navigateurs, ou d'en faire le théâtre d'une scène non interrompue de pillages & de massacres, l'interdiction qu'ils prononçoient par la bouche de ses Souverains étoit encore un égard pour les droits de la nature, dont on auroit dû leur savoir gré.

Soit: mais cette interdiction elle-même quel en est aujourdhui l'objet? Quelles sont les prétentions dont une flotte menaçante, postée à l'embouchure de l'*Escaut*, est l'interprète, & le soutien? Est-ce une possession utile qu'ils veuillent s'approprier, & faire valoir? Est-ce une jouissance précieuse à laquelle il leur coûte de renoncer? Est-ce un terrein favorable, fertilisé par leurs travaux, dont ils ne puissent se résoudre à sacrifier les productions? Leur résistance alors seroit *naturelle*.

Sans doute si jamais la Maison d'*Autriche* prétendoit remettre les *Suisses* sous le joug que leurs ancêtres ont secoué, on leur pardonneroit de recourir, pour conserver leur affranchissement, aux armes qui l'ont procuré. Ils diroient, sans qu'on pût raisonnablement les contredire, que ce sont des droits *naturels*, qu'ils défendent.

Le

Le tribut impofé par les *Dantzikois* aux flots de la *Viftule* eft injufte, mais il leur eft profitable : il ne détruifoit rien fur cette rivière ; il vivifioit leur cité : on n'a pas été furpris de l'acharnement avec lequel ils en ont revendiqué la continuation. Si ce n'eft pas là un droit *naturel*, c'eft du moins un droit civil auquel on peut être excufable d'adapter le premier de ces noms.

Dans la nature un être qui tue pour fe nourrir, paroît en fuivre les loix : fa cruauté eft couverte par fes befoins, & par la néceffité de fa confervation : mais celui qui égorge fans befoin, & déchire fans néceffité ; celui qui donne la mort uniquement pour fe procurer le fpectacle d'un cadavre, & jouir de l'image de la deftruction, eft regardé comme un monftre dangereux qu'il faut fe hâter de détruire lui-même.

Auffi quoique le lion & le tigre vivent également de proie & de carnage, l'un qui ne tue que pour vivre eft-il refté l'emblême de la magnanimité, tandis que l'autre qui attaque moins pour foutenir fa propre vie, que pour fe procurer le plaifir de l'ôter, eft devenu celui de la baffeffe & de la barbarie.

Ainfi dans le droit naturel pur, le meurtre n'eft excufable que quand il devient pour l'être carnacier un moyen d'exiftence. Dans le droit naturel modifié par les inftitutions politiques, l'ufurpation, & fes funeftes acceffoires, ne peuvent être légitimées, ou plutôt excufées, que

quand le terrein envahi ſe trouve au moins utile à l'uſurpateur, quand l'exploitation ſous ſa main eſt auſſi avantageuſe au moins qu'elle pouvoit l'être ſous celle du propriétaire dépouillé : ſi l'injuſtice du *droit de convenance*, ſoutenu par l'audace, & ratifié par la fortune, peut jamais être adoucie, ce ne peut être que par cette exactitude à ſe rapprocher des vues de la nature, en s'éloignant de celles de l'équité.

Eſt-cela ce que font, ce qu'ont fait, ce que veulent faire les *Hollandois ?* Il s'en faut bien : ce n'eſt pas le droit d'exploiter lucrativement un de leurs domaines qu'ils réclament : c'eſt celui de vouer à une honteuſe ſtérilité un domaine qui ne leur appartient pas : c'eſt celui de perpétuer chez leurs voiſins une mort qu'ils y ont portée.

Qu'on y prenne garde : eux-mêmes ne tirent aucun parti de l'*Eſcaut :* poſſeſſeurs des deux embouchures de ce fleuve, & de ſon cours au-deſſus pendant pluſieurs lieues, ils en négligent impitoyablement tous les avantages : ils n'ont pas un ſeul port dans toute cette étendue, qui n'eſt elle-même qu'un des plus ſuperbes ports dont la nature ait voulu gratifier le commerce & la navigation(*).

Pareils à ces deſpotes de l'*Aſie* qui dévaſtent d'immenſes contrées ſur leurs propres poſſeſ-

(*) *Fleſſingue*, *Middelbourg*, appartiennent à la mer, & non pas à l'*Eſcaut*.

ſions, pour ôter à leurs ennemis l'idée & l'eſpérance de s'approcher d'eux, ils ont mieux aimé, de peur de réveiller, d'alimenter l'induſtrie de leurs voiſins, priver la leur propre d'une de ſes plus précieuſes reſſources ; ils ont préféré de condamner à une flétriſſante inutilité un fleuve qui vaut à lui ſeul tous les entrepôts de la *Hollande* entière, que d'en partager le moindre avantage avec leurs anciens frères, à qui ils feignoient d'en laiſſer la propriété.

Il faut le dire nettement : c'eſt-là un eſprit de deſtruction, & non pas un eſprit de poſſeſſion : des ſacrifices de ce genre ſont un attentat contre la nature elle-même ; & malheureuſement il n'eſt que trop dans la politique, dans le génie de ces républicains de les multiplier.

C'eſt par ce même eſprit qu'ils ont ravagé preſque toutes les îles à *épiceries*, pour s'en aſſurer le domaine excluſif : tous les arbres dont ils n'étoient pas sûrs de recueillir ſeuls les productions, ils les ont détruits ; toutes les mains qui pouvoient être tentées d'en haſarder le commerce ſans leur aveu, ils les ont coupées : dans les leurs le fer & le feu ſont devenus les liens, les gardiens de ce commerce.

Et ce deſpotiſme incendiaire ils l'exercent juſqu'en *Europe* : à leur arrivée les bâtimens chargés de *geroſle*, de *canelle*, &c. ſont accueillis par une avarice inquiète & impitoyable, qui en pèſe les cargaiſons : préférant une diſette qui en rend la vente plus lucrative, & moins embarraſſante, elle

livre aux flammes tout ce qui excède la quantité fixée dans ses calculs : également ennemie des hommes dans les deux contrées, les sacrifiant également à sa cupidité dans celle où naissent ces denrées funestes, & dans celle où on les débite, pour se délivrer d'une abondance importune, elle prodigue avec une égale facilité, & le sang sur les racines, & le feu contre les moissons : voilà l'esprit qui a tissu les fers de l'*Escaut*.

D'après ces considérations seules, que lui manquoit-il pour avoir le droit de les briser ? Une protection puissante, des circonstances heureuses : ces deux avantages se sont réunis de nos jours : rien donc n'a dû empêcher son Maître de lui dire, " *Sois libre*" ; & le véritable agresseur sera celui qui s'opposera à cet affranchissement équitable.

Si vos principes sont justes, dira encore un *Hollandois*, les conséquences que vous en tirez ne le sont pas : il est vrai que dans le droit de la nature toute destruction qui ne sert pas à une vivification est une lâcheté cruelle ; mais nous sommes loin de mériter ce reproche : vous nous devez au contraire la louange qui le prévient.

Si nous avons attaqué, c'est en lions, & pour dévorer, pour nous nourrir nous-mêmes : après quatre vingts ans de batailles & de victoires, nous avons enfin saisi notre proie : nous lui avons sans scrupule donné à *Munster* le coup mortel, parce que notre propre existence en dépendoit :

c'eft le grand axiome de tous les tems; *væ victis!*

Vous pleurez fur la décadence d'*Anvers:* mais fongez à la profpérité d'*Amfterdam:* ne voyez pas l'*Efcaut* fermé, & défert; voyez le *Texel* ouvert, & peuplé: fi l'afpect de l'humiliation des *Pays-Bas Autrichiens* vous afflige, vous trouverez de quoi vous confoler en fixant vos regards fur les nôtres.

Songez que fans la léthargie de l'*Efcaut*, cet entrepôt immenfe d'*Amfterdam*, & cent autres dont notre induftrie auffi courageufe qu'infatigable l'a entouré n'exifteroient pas. Des millions d'hommes y cultivent en paix tous les arts utiles & agréables: ils y font fleurir le commerce, la navigation; ils font dans l'univers entier les nourriciers de l'agriculture, & les pourvoyeurs généraux de tous les peuples.

Levez la barrière qui a repouffé de ce côté les tréfors, & l'activité dont autrefois l'*Efcaut* étoit la fource, ces cités fi animées redeviendront ce qu'elles étoient, des marais inacceffibles, le tombeau des générations futures, & la honte du fiècle qui aura produit cette affreufe révolution(*).

(*) C'eft-là le langage des *Hollandois*: les *Etats-généraux*, dans la réfolution du 9 Octobre, difent positivement que l'*ouverture de l'*Escaut *eft de la dernière conféquence pour l'Etat, & étroitement liée avec le maintien & la fureté*

Cette raiſon peut paroître excellente aux matelots du *Pampus* : mais doit-elle ſembler déciſive aux Bourguemeſtres d'*Anvers*, aux peuples dont ils ſurveillent les intérêts, au Souverain éclairé qui ne peut, ſans manquer au premier de ſes devoirs, ſans compromettre ſa juſtice & ſon honneur, continuer d'être le complice de leur oppreſſion ?

Elle ſe réduit à la conſidération que j'ai dit que je ne diſcutois pas, & qui en effet n'a pas beſoin d'être diſcutée ; à l'*intérêt perſonnel*, au droit du plus fort : en ce ſens j'avoue que l'interdiction de l'*Eſcaut* ſera conforme au droit naturel ; mais ce droit en approuvera également la réhabilitation.

Dans l'exemple que j'ai cité, l'animal carnacier eſt juſtifié par ſon appétit : mais ſi la proie qu'il a cru ſaiſir lui échappe, & ſe venge ; ſi étant abattue, elle peut ſe relever, & l'étrangler lui-même, elle n'en aura rien fait que de très-louable, de très-légitime.

Cette raiſon ſéparée du droit que produiſent les conventions politiques ou civiles, n'eſt pas admiſſible entre les hommes ; ou bien, comme je l'ai obſervé, elle juſtifie également la défenſe

---

du pays. Nous verrons par la ſuite, ſi cette aſſertion, qui ſert de fondement à leur opiniâtreté, eſt véritablement fondée.

& l'attaque: elle seroit aussi contraire que favorable aux *Hollandois*.

Appuyée par les traités, elle pourroit être de quelque poids, si ces traités en eux-mêmes étoient valides; s'ils étoient originairement fondés sur la justice, ou sur une convenance mutuelle: mais celui de *Munster*, comme je l'ai fait voir, n'étoit que l'abus de la force; la clause qui exige la stagnation de l'*Escaut*, est contraire au droit de la nature, puisqu'elle opère une inertie que ce droit réprouve; ou si les *Hollandois* prétendent qu'elle y est conforme, parce qu'elle leur devient profitable; l'infraction qui l'abroge s'en rapproche également, puisqu'elle fait revivre une possession, des jouissances plus anciennes encore que les leurs, & non moins utiles aux propriétaires.

---

§ V.

*La clôture de l'*ESCAUT *ne blesse-t-elle pas le* DROIT DES GENS ?

IL leur reste une ressource: c'est de dire qu'ils n'avoient pas même ici besoin d'une convention particulière: la prohibition qu'ils ont fait ratifier par un traité, ils pouvoient l'ordonner sans cette forme. Maîtres de l'embouchure de l'*Escaut*, & des deux rives qui la

bordent, ils en ont interdit le passage : qui peut leur en contester le droit ?

Les Souverains, les simples particuliers ne peuvent-ils pas fermer à des étrangers l'accès de leurs domaines ? Je possède des terres qui séparent de la grande route celles d'un voisin situé au-dessus de moi : certainement il lui seroit commode & avantageux de les traverser pour arriver directement au chemin commun : cependant ne puis-je pas me refuser à cette servitude ? Si elle n'est pas stipulée par un aveu formel de moi, ou de mes prédécesseurs, dois-je me faire un scrupule de l'obliger au détour fatiguant qui diminue la valeur de sa propriété ?

Voilà, ajoutent les *Hollandois*, le cas où nous nous trouvons, excepté que non-seulement il n'y a point de contrat qui nous assujettisse à livrer le passage réclamé ; mais qu'il y en a un au contraire qui défend même de le convoiter.

Le raisonnement seroit bon si la comparaison étoit exacte ; mais elle ne l'est, ni dans le droit, ni dans le fait : jamais on n'a prétendu soumettre à la même jurisprudence les deux élémens au sujet desquels on voudroit ici que la propriété de l'un emportât celle de l'autre.

La *terre*, cette masse lourde & grossière, théâtre de nos vertus comme de nos excès, est dévouée en général, & en détail à la tyrannie de la propriété ; elle est soumise aux chaînes de toute espèce qui se fabriquent à sa surface, &

dont les matériaux ou les objets font fortis de fon fein. On la charge de remparts : on l'entoure de barrières : on la divife, on la dépèce par des contrats : la ftabilité ne lui permet de fe dérober à aucune des loix qu'on veut lui impofer.

Il n'en eft pas de même de cet autre élément qui l'entoure, la pénètre, l'embellit ; de cet élément dont la mobilité eft l'effence ; qui n'exifte qu'autant qu'il eft fluide, & qu'une loi inévitable précipite fans ceffe vers un baffin commun.

Vous pouvez en emprifonner quelques portions : l'induftrie laborieufe peut conftruire à grans frais des étangs : fi la nature d'elle-même a oublié de donner une iffue à quelques-uns de ces dépôts qu'elle laiffe fe former à l'écart, & que vous en poffédiez les bords, fans doute vous en aurez le domaine entier : il vous fera permis d'en interdire l'accès, puifque perfonne ne pourra ni en fortir, ni y pénétrer, fans paffer fur les terres qui vous appartiennent.

Mais ce magafin général qui contient la terre, plutôt qu'il n'y eft contenu ; ce dépôt univerfel où la nature puife & verfe fans ceffe les eaux de l'ufage defquelles elle a fait dépendre l'exiftence de tout ce qu'elle animoit, ce réfervoir bienfaifant dont le defsèchement feroit la profcription abfolue de toutes les races vivantes, il n'appartient à perfonne parce qu'il appartient à tout le monde.

Et cet élément dont il étoit néceffaire que la poffeffion reftât commune, l'ordonnateur fu-

prême l'a pour ainsi dire organisé de manière que l'idée même de l'enchaîner pût paroître incompatible avec son essence. Cette eau qui baigne les rivages dont vous êtes propriétaire, vous ne pouvez en prétendre l'empire, non seulement parce que tous les êtres en ont un besoin égal, mais parce qu'au moment où vous allez la marquer du sceau de la servitude, elle vous échappe, elle est déjà sur un domaine étranger.

D'ailleurs vous n'avez point d'intérêt à l'asservir : sa fuite vous est plus utile que ne le seroit sa stagnation : en paroissant se dérober à votre joug, elle emporte pourtant avec complaisance les vaisseaux chargés des productions de vos domaines : elle y verse celles qu'elle a recueillies dans les terres plus éloignées : docile pour tous les hommes, sans être l'esclave d'aucun ; emblême de la liberté qui s'entretient par les orages, & vivifie par ses agitations le séjour qu'elle semble troubler, elle est la bienfaitrice universelle, le lien de tous les peuples, & l'ornement du monde.

Aussi la franchise de la mer est-elle devenue un des plus sacrés axiomes du code du *droit des gens*, & peut-être le seul qui mérite un hommage sans exception. Les tentatives de quelques nations pour l'éluder n'ont jamais eu de succès : pour s'assurer l'empire des eaux il faudroit une fortune aussi constante que leur surface est variable, des forces égales à son étendue.

Mais cette indépendance, cette propriété de n'appartenir qu'aux hommes qui ont l'audace

de les parcourir, & pour l'inſtant ſeulement où ils en ſillonnent la ſuperficie, s'étend à leurs diviſions, comme à leur totalité. Si quelques Puiſſances ont eu quelquefois le délire de ſe croire, & le bonheur de ſe faire croire propriétaires d'un *bras de mer*, d'un *détroit*, ce n'eſt pas en les rendant inacceſſibles qu'elles ont prétendu ſignaler leur poſſeſſion : ce n'eſt pas pour régner ſur un déſert qu'elles y ont étendu leur ſceptre.

Le Roi de *Dannemarc* ſe dit le maître du *Sund* : on ne lui conteſte pas le léger tribut qu'il lève ſur ce paſſage : mais il ſeroit bien fâché qu'on le ſoupçonnât de vouloir le fermer.

Les *Venitiens* ſe prétendent les maris de la Mer *Adriatique* ; mais époux complaiſans, poſſeſſeurs tranquilles, ils ſont bien loin d'écarter du lit conjugal où ils repoſent, les navigateurs curieux d'en partager les droits.

Les *Turcs* ne voient pas ſans inquiétude les *Européens* ſe haſarder dans les rochers, & les bancs de ſable de la *Mer Rouge* ; mais c'eſt le fanatiſme de la religion qui excite leurs ſcrupules, & non celui de la propriété qui anime leur jalouſie. Aux *Dardanelles*, ils arrêtoient les vaiſſeaux de guerre, ils viſitoient les marchans : le ſoin de leur propre ſureté excuſoit cette vigilance ; & les *Ruſſes* viennent de leur prouver qu'elle n'étoit pas irréfragablement ratifiée par le *droit des gens*.

En général ſi la volonté divine a fixé des bornes à la mer ; ſi Dieu lui a dit, *Tu viendras*

jusques-là, & non plus loin; l'aveu unanime de toutes les nations lui assure le droit de venir librement jusqu'à cette limite tracée par l'ordre suprême. La mer est reconnue indépendante de tout autre pouvoir que celui de son auteur (*) : mais cet avantage que personne ne peut lui contester, les fleuves qui en sont partie peuvent-ils en être privés ?

Quel est sur un canal tel que l'*Escaut* le point où les *États-généraux* fixeront le commencement de leur empire, & la fin de celui de la mer ? A quelle marque distingueront-ils la ligne préfixe où les eaux descendues le matin cessent d'être *Brabançonnes*, celle où les flots repoussés le soir par l'océan, & libres comme lui, reçoivent la livrée funeste qui décide leur servitude ?

(*) Non-seulement par leur situation politique & physique, les *Hollandois* sont plus intéressés que les autres nations à soutenir cette vérité ; mais c'est un de leurs plus célèbres auteurs qui l'a le premier développée avec quelque étendue : l'ouvrage de *Grotius* intitulé *Mare Liberum* a été composé sur-tout en faveur de sa nation : cet écrivain y établit, ainsi que dans son grand traité *du Droit de la Guerre & de la Paix*, que la mer ne peut devenir la propriété d'une nation particulière.

Il est vrai qu'il ne pense pas de même à l'égard des *rivières* : mais ses décisions ne tombent que sur des cas tout différens de celui dont il s'agit ici ; il n'avoit pu le prévoir, puisqu'il étoit mort en 1645.

Eſt-ce le moment où ils s'enclavent dans les rives *Hollandoiſes*, eſt-ce leur ſimple paſſage ſur la terre des *Provinces Unies*, qui produit cette métamorphoſe ambulante? Eſt-ce cette filière politique qui les tranſmue ſur le champ avec tant d'efficacité; qui dénature également à chaque marée le torrent qui s'éloigne d'*Anvers*, & celui qui s'en rapproche?

Mais l'air ſuit le même cours; l'air paſſe, & repaſſe auſſi de la même manière ſur leurs domaines. Pourquoi les *Hollandois* ne prétendent-ils pas qu'il doit ſubir les mêmes viciſſitudes dans ſon exiſtence politique? Que n'interdiſent-ils aux oiſeaux le droit de paſſer du *Brabant* dans la *Zélande?*

Les *ballons aëroſtatiques* ſont encore un peu loin de devenir des voitures commodes & aſſurées; d'offrir des reſſources pour le commerce, & la curioſité: mais enfin s'ils acquerroient jamais une perfection qui les rendît propres à cet uſage, tomberoit-il dans l'eſprit d'un peuple quelconque de ſtipuler, en traitant avec des voiſins même vaincus, que les *aëronautes* ne pourront traverſer les nuages qui ombrageront ſon pays? Un *Roi de* FRANCE interdira-t-il à l'*Eſpagne* la faculté de faire voler ſes couriers en ligne droite des *Pyrénées* aux *Alpes*, ſous prétexte que ce ſeroit déroger à ſa ſouveraineté?

Ce projet paroîtroit fou autant qu'injuſte, par l'impoſſibilité d'aſſeoir des Corps-de-garde ſur ce courant variable, par l'atteinte que cette ten-

tative, si elle réussissoit, porteroit au *droit des gens*, fondé sur celui de la nature, qui a voulu que l'air fût & restât commun à tous les hommes, quoique partagé entr'eux tous, & passant perpétuellement, mais librement, de l'un à l'autre.

La stipulation des *Hollandois* contre l'*Escaut* n'est pas si folle, parce qu'il est plus aisé d'établir des vaisseaux stationnaires sur un fleuve, & des frégates *à mitraille* à son embouchure, qu'auprès des réservoirs de la neige & de la grêle ; mais est-elle moins injuste ?

Quoi ! cette masse d'eau qui ce matin descendoit d'*Anvers*, qui ce soir y remonte, vous appartient ! Essayez donc de la fixer sur ce terrein qui vous en confère la propriété : signalez votre force & votre domaine, en lui fermant le passage. Ce n'est pas aux flottes qu'elle charrie qu'il faut adresser vos ordres ; c'est à elle-même : renouvellez, éternisez donc le prodige de *Josué* ; ou si votre ambition est obligée de céder en ce point à la nature ; si pour votre propre salut, vous êtes obligé de laisser écouler mes eaux, n'y a-t-il pas de votre part une injustice révoltante à ne vouloir permettre que le passage qui vous est salutaire, en interdisant celui qui me seroit utile ?

Supposons qu'à *Munster*, au lieu de mutiler l'*Escaut* & le *Brabant*, on en eût cédé la propriété aux *Hollandois*, & que les Princes *Autrichiens*, restés *Comtes de* FLANDRES, eussent

entrepris avec succès de détourner ce fleuve dans le grand canal de *Gand* à *Bruges*; qu'ils eussent pu lui ménager une embouchure digne de lui, à travers les dunes entre *Ostende* & *Blankemberg*, les *Hollandois* ne se seroient-ils pas recriés contre cette innovation violente? N'auroient-ils pas dit qu'on enfreignoit les loix les plus sacrées de la nature & de la justice; que par leur position ils avoient des droits sur les eaux de la rivière, avant même qu'elles fussent arrivées jusqu'à eux; qu'entreprendre d'en changer ainsi le cours étoit un attentat intolérable contre les principes qui font la sécurité des peuples?

Eh bien, ce qu'ils n'auroient pas voulu endurer physiquement du *Comte de* FLANDRES, pourquoi osent-ils se le permettre politiquement contre le *Duc de* BRABANT? Lui fermer l'embouchure de sa rivière, n'est-ce pas pour lui la même chose que si on la desséchoit? Les *Hollandois* se seroient crus autorisés à remonter jusqu'à *Gand*, pour rappeller ces eaux fugitives dans leur véritable canal; ils auroient fait valoir même sur ce territoire étranger la destination qu'elles devoient avoir sur le leur: pourquoi donc leur voisin ne pourroit-il pas en descendant exercer aussi le même droit *de suite*? Maîtres d'*Anvers* ils auroient éxigé pour soutenir la prospérité de cette ville, que son canal fût toujours plein, & que l'*Escaut* y coulât librement dans les deux sens: l'Empereur ne demande pas autre chose.

Mais avec la franchise des eaux qui s'échappent de son pays, ou qui y remontent, il veut aussi celle des flottes qu'elles porteront ! Sans doute : eh, l'une n'est-elle pas la suite nécessaire de l'autre ? Ces eaux sont-elles des ennemies avec qui vous soyez en guerre, & dont vous ayez droit de confisquer la charge ?

Un point aussi solemnellement consacré par le *droit des gens* que celui de la franchise de la mer, c'est que, même au milieu de ces terribles infractions de tous les droits qu'on appelle la *guerre*, l'enveloppe extérieure des cargaisons suffit pour les rendre respectables : qu'un *vaisseau AMI sauve la marchandise ENNEMIE.* Toutes les nations sont convenues de ne pas attenter à la propriété du navire, & d'en étendre la sauve-garde à ce qu'il contient.

Eh bien, pourquoi ces eaux qui sortent d'*Anvers* chargées de vaisseaux, dont vous respecteriez la propriété en pleine mer, n'ont-elles pas le même privilège que l'océan avec lequel elles vont se confondre ? Pourquoi la franchise du bâtiment qu'elle porte ne s'étend-elle pas jusqu'à elles, pourquoi la leur ne s'étendroit-elle pas jusqu'à lui ? Puisque vous ne pouvez pas les arrêter, pourquoi arrêtez-vous ce qu'on lui confie ? De quel droit leur défendez-vous de porter à la mer ce qu'elles ont reçu pour elle ? N'est-ce pas-là un véritable brigandage ?

Sans doute un Souverain dans les États duquel une rivière prend naissance, peut se dire

en

en droit d'en dominer le cours, jusqu'au terme où elle abandonne ses États : elle est alors dans le cas d'un lac, ou d'un étang. En montant, en descendant, on ne peut que pénétrer chez lui, ou en sortir: si par des considérations particulières il veut interdire cette facilité au commerce, il sera mauvais politique ; il sera administrateur aveugle, ou injuste, envers ses sujets ; mais il ne violera point le droit commun des nations : tous les hommes qui pourroient profiter de cette ressource étant soumis à ses volontés, en la leur enlevant il fait un usage peu éclairé, mais légitime, de sa puissance.

Mais si ce même courant traverse successivement plusieurs royaumes, & leur présente par conséquent un moyen facile de communication, celui qui en interceptera le passage, violera le *droit des gens* autant de fois qu'il y aura de parties intéressées à cette prohibition ; & si c'est un fleuve qu'on boucle ainsi, le droit de toutes les nations sera violé, puisque c'est la mer, puisque c'est la propriété commune à toutes qui se trouvera tyrannisée dans cette partie.

Qu'on y prenne garde, en fermant l'*Escaut* les *Hollandois* semblent n'avoir voulu maîtriser que les sujets d'une Puissance trop foible alors pour repousser leurs exactions : mais n'étoit-ce pas réellement à tous les peuples qu'ils imposoient ce joug honteux ? Pourquoi un négociant *Anglois*, un *Russe*, un *Italien*, qui veut envoyer par mer ses effets à *Anvers*, ne le pourra-t-il pas ? Qu'ont de commun ces nations

avec la molle condescendance des *Espagnols* de l'autre siècle, & le traité du 30 Janvier 1648 ? Y ont-elles concouru ? L'ont-elles signé ? L'ont-elles ratifié ? L'ont-elles garanti ?

Je suis bien surpris qu'au lieu de faire tenter le passage par des bâtimens *Autrichiens*, on n'ait pas fait apparoître sur le *Hondt* un pavillon *Russe*. Qu'auroient dit les *Hollandois* à la vue d'une patente *Esclavonne*, signée *Catherine*, & d'un chargement de *Petersbourg* déclaré destiné pour *Anvers* ?

Je m'étonne que cette Puissance qui semble de nos jours en possession de résoudre les problêmes politiques, & d'ouvrir les passages enchaînés par la force, n'ait pas ambitionné la gloire d'affranchir celui-ci : certainement la flotte gardienne de *Flessingue* auroit été embarrassée ; & si la mitraille de *Lillo* avoit eu lieu, au moins ce n'est pas au nom du Traité de *Munster* qu'elle auroit été lancée.

Ainsi ce Traité est injuste : il est contraire à toutes les espèces de droits reconnus parmi les hommes, autant qu'à celui de la nature : il est sans exemple dans l'histoire (*) : il seroit par

(*) On voit des rivières, & de très-belles rivières presque devenues inutiles à la navigation, par la tyrannie des péages : la *Meuse*, le *Rhin*, l'*Elbe*, & bien d'autres, gémissent sous ce despotisme extravagant, reste des institutions de la barbarie, de l'ignorance, autant que de l'avi-

lui-même très-facile à éluder, sans que la politique la plus subtile pût trouver le moindre prétexte pour en réclamer l'exécution : voyons maintenant si les *Hollandois* ont un intérêt effectif à le soutenir ; si le sacrifice en seroit aussi ruineux pour eux qu'ils le prétendent.

Jusqu'ici j'ai parlé en Jurisconsulte qui discute des droits positifs : parlons maintenant en Philosophe qui apprécie les convenances, qui, sans abandonner les principes de la justice, voudroit en faveur de l'humanité, pour prévenir s'il est possible l'effusion du sang, & les calamités de la guerre, établir ceux de la prudence. Je m'adresse à des hommes assez éclairés pour m'entendre, à moins que le funeste prestige de l'intérêt ne les rende aussi inaccessibles à la raison, qu'ils voudroient que l'*Escaut* le fût au commerce.

---

dité ; leurs bords sont infestés de corsaires insolens sous le nom de *commis*, chargés de rançonner, au nom des Princes dont elles fertilisent les domaines, les malheureux marchans qui s'exposent à ces ruineuses excursions : cette avarice aveugle sans doute en élude la destination : elle en détruit l'utilité ; mais il n'y en a aucune dont on se soit jamais avisé de barrer le passage, avec l'intention avouée de la rendre inutile.



§ VI.

*Si l'Ouverture de l'*ESCAUT *seroit aussi préjudiciable aux* HOLLANDOIS *qu'ils paroissent le craindre; & si dans tous les sens ils ne devroient pas la préférer à la guerre.*

HÉRITIERS des *Maurices*, des *Ruyters*, vous croyez dans la régénération de l'*Escaut* voir l'arrêt de votre décadence : vous vous imaginez qu'il faut que le *Brabant* reste dans sa léthargie, pour que la *Hollande* n'y tombe pas : vous tremblez que ces magasins qui font fleurir les bords de l'*Amstel*, n'aillent bientôt vivifier ceux d'un fleuve si supérieur : l'immense population qui écrase les pilotis d'*Amsterdam* vous paroît déjà transportée de ces marais fangeux, & souvent infects, dans les plaines si fertiles, si riantes, si salubres du *Brabant?* Vous aimez mieux, pour en prévenir la transplantation future, en sacrifier dès à présent une partie : vous consentez à voir aujourdhui les frontières de vos Etats ensanglantées, ravagées de toutes les manières, de peur qu'un jour le centre ne se dépeuple.

Mais cet augure funeste est-il donc si bien justifié? Cet avenir terrible est-il donc si certainement inévitable? Est-il bien vrai que dès

que le *Brabant* cessera d'être de vos côtés une prison, vos provinces deviendront des déserts ? Il n'y a pas d'observateur sensé qui puisse croire qu'à cet égard vos alarmes soient sincères, ou du moins qu'elles aient pour objet une décadence prochaine.

D'abord vous avez des avantages qui ne sont pas aussi aisés à acquérir, que l'est à rompre un traité inique. Vous possédez des capitaux immenses : vous connoissez tous les canaux, toutes les ressources, toutes les facilités, &, s'il faut le dire, toutes les ruses du commerce : votre marine *militaire* est humiliée & dégradée ; mais votre marine *marchande* est encore brillante. Vous navigez avec une hardiesse rarement démentie par la fortune, avec une économie qu'aucune autre nation ne voudroit, ne pourroit peut-être imiter.

Votre *Compagnie des Indes* expie aujourdhui par sa langueur & sa détresse le despotisme atroce, le monopole injurieux & dispendieux pour les autres nations, qui, après en avoir souillé la naissance & la prospérité, accompagne encore l'approche de ses derniers momens : mais il n'est pas prouvé que sa dissolution fût une calamité pour l'État : peut-être au contraire y seroit-elle une source de régénération.

Les lumières qui deviennent plus communes ; le desir de tirer soi-même parti des avantages de la situation ou de l'industrie, commence à prévaloir chez tous les peuples de l'*Europe*, & tend imperceptiblement à diminuer votre in-

fluence ſur le commerce général : mais il vous reſte cependant la matière d'un vaſte commerce particulier, & lucratif encore, au moins pour long-tems, dans l'énorme quantité d'eſpèces que vous avez ſu accumuler, dans l'habitude où ſont preſque toutes les places d'uſer de votre entremiſe, pour s'en tranſmettre les équivalens ; dans vos propriétés des deux mondes, propriétés dont la poſſeſſion ſeroit bien plus affermie par une jouiſſance modeſte, & même obſcure, que par une oſtentation brillante de force & de grandeur.

Ces avantages ſont-ils du nombre de ceux que l'ouverture de l'*Eſcaut* peut vous faire perdre ? Sont-ils du nombre de ceux qu'elle peut en un moment procurer à vos rivaux ?

Ce fleuve eſt un ſuperbe canal : il étoit autrefois le rendez-vous de la navigation du *Nord*, & un des centres de celle du *Midi* : ſa ſituation & ſes avantages n'ont pas changé : mais les pays qu'il traverſe ſont-ils aujourdhui ce qu'ils étoient alors ? Les autres nations qui l'enrichiſſoient, ſont-elles au point de mal-adreſſe & de groſſièreté dont il profitoit ? Admire-t-on encore dans la *Flandres*, dans le *Brabant*, ces immenſes manufactures où ſe travailloient les laines de l'*Angleterre*, aſſez aveugle alors pour dédaigner de les mettre elle-même en œuvre, ou en ignorer l'art ? Ces provinces ont-elles encore pour aſſociée, pour ſoutien, la ligue de la *Hanſe*, cette aſſociation de marchands induſtrieux qui en faiſoient leur entrepôt, & leur principal débouché.

Alors elles étoient le centre d'un vaste empire auquel il n'a manqué pour jouir d'un éclat, d'une prospérité durables, que de compter parmi ses institutions la loi *salique* ; d'appartenir à un Souverain moins puissant, mais qui n'ayant pas d'autres domaines, se crût vivement intéressé à prévenir la dégradation de celui-là.

Aujourdhui elles en sont le plus foible démembrement. Les productions de leur industrie sont bornées, comme celles de leur terroir : elles se multiplieront sans doute ; mais dans quelle proportion ? Leurs progrès ne seront-ils pas toujours gradués sur leurs ressources effectives ?

L'*Escaut* redeviendra un entrepôt commode & sûr : mais l'empressement à le rechercher aura des limites, comme l'emploi qu'il sera possible d'en faire : les négocians de tous les pays liés à vous par une longue correspondance, abandonneront-ils tout d'un coup ces maisons célèbres, plus affermies dans le commerce que leurs fondemens physiques ne le sont sur le terrein tremblant qui les soutient ?

Avec le tems peut-être ils se partageront entre *Amsterdam* & *Anvers* : mais peut-on craindre sérieusement que l'abandon ne soit subit & total ? Sommes-nous au tems où ces révolutions rapides s'effectuoient si aisément, où en deux siècles *Venise* succédoit à *Constantinople*, & *Lisbonne* à *Venise* ? Combien de cités opulentes se sont élevées depuis que votre capitale fleurit, sans que leur grandeur ait anéanti la sienne !

De quelle époque datent dans le commerce *Londres*, *Bordeaux*, *Nantes*, *Marseille*, *Cadix* même, & *Lisbonne*? Cette dernière a déchu depuis le 17[e] siècle; mais les autres, ce même siècle les a vues naître, & vous existez encore. Croyez donc que la résurrection d'*Anvers* ne vous sera pas beaucoup plus fatale que leur naissance. Ce qui ne peut manquer de vous être funeste, ce sont les convulsions sanglantes auxquelles vous voulez vous livrer pour l'empêcher.

Il y a plus: non-seulement l'ouverture de l'*Escaut* ne peut porter à la prospérité de la *Hollande* en général qu'un léger préjudice, qu'un préjudice éloigné même; mais ce n'est qu'à une petite portion de cet État qu'elle pourroit faire ce tort insensible, & à venir: dès à présent plusieurs de ses provinces en retireroient un avantage réel & durable: la *Zélande* par exemple, & tous les pays voisins ne peuvent qu'y gagner.

L'*Escaut* leur est inutile aujourdhui; plus, pour ainsi dire, qu'au *Brabant*: pareils à ces frians avares qui n'osent quelquefois se faire servir des vins précieux, de peur d'être obligés d'en faire part à une trop nombreuse compagnie, de peur de partager avec les bourgeois d'*Anvers* cette navigation, ils se l'interdisent à eux-mêmes, comme je l'ai déjà observé: du moment que la barrière sera détruite, ce scrupule de convoitise ne subsistant plus, c'est pour eux, comme pour les sujets de l'*Empereur*, que l'*Escaut* cessera d'être fermé.

Ils auront pour leur propre commerce un débouché de plus; ils auront les bénéfices at-

tachés à la poffeffion des deux bords d'une route fréquentée, & fur-tout d'une route maritime : ils feront pour long-tems, pour toujours peut-être, les conftructeurs, les directeurs, prefque les propriétaires de ces navires dont l'idée femble vous infpirer un effroi fi peu fondé.

Les habitans d'*Anvers* voudront négocier par mer. Ils ont de l'argent ; ils ont le génie du commerce ; ils en ont le goût : mais ont-ils des vaiffeaux ? ont-ils des matelots ? Ne prendront-ils pas naturellement, forcément même ceux qu'ils trouveront à leurs portes ? La petite diminution d'affaires qui réfultera à *Rotterdam*, à *Amfterdam*, de la multiplication de celles d'*Anvers*, ne fera-t-elle pas abondamment compenfée *pour l'État* par la folde que vaudra ce fervice étranger à une partie de fes fujets ?

Dans tous les fens votre oppofition à l'ouverture de l'*Efcaut* n'eft donc que la fuite d'un caprice injufte, déraifonnable en lui-même, & que les circonftances rendent encore plus imprudent.

Le Traité de *Munfter* a pu dans le tems faire honneur à votre politique : elle étoit alors cruelle, mais éclairée : les *Pays-Bas* dont vous vous fépariez appartenoient à une Puiffance qui reftoit maîtreffe du Nouveau-Monde, & ne pouvoit manquer de conferver le fouvenir de fes pertes dans l'ancien : vous étiez peut-être excufables, vous que fa ruine avoit enrichis, vous

qui jouiſſiez de la plupart des poſſeſſions arrachées à ſa foibleſſe, de craindre qu'elle ne prît un jour ſa mémoire pour un droit ; & que ce que l'*Eſcaut* auroit conſervé des débris de ſon commerce ne nourrît la tentation perpétuelle de le rappeller à ſon ancienne ſplendeur.

Si le coup qui briſa tous ſes rapports avec le reſte des dominations de ſes maîtres ne fut pas un trait d'équité morale bien épurée, c'en fut un de politique très-adroite, & très-profonde : mais ce fil une fois rompu ne ſera pas auſſi facile à renouer que vos appréhenſions ſembleroient le faire ſuppoſer. Même après la rétractation du Traité de *Munſter* l'influence en ſera encore long-tems ſenſible : peut-être ne ſera-t-elle jamais détruite.

L'*Empereur* cependant a raiſon de deſirer l'extinction de ce monument aviliſſant pour une couronne qu'il poſsède : vous n'en avez aucune, ou du moins vous n'en avez que de bien foibles pour vous y oppoſer : quelque bornée que doive être la revivification de ce ſquelette ſi long-tems engourdi dans la captivité ; quelque lents que puiſſent être ſes progrès, il ſera toujours plus honorable pour le maître de commander à un corps animé qu'à un cadavre, plus flatteur, plus utile pour les peuples de faire partie d'un domaine affranchi que d'un empire eſclave.

Mais quelque rapide que dût être ſa régénération, quelque tort même qu'elle dût vous

faire, elle vous sera toujours moins préjudiciable qu'une guerre dont il ne vous est pas permis d'espérer une issue pareille à celle de MUNSTER, qu'une tracasserie dont les plus heureux succès ne compenseront jamais, sur-tout pour vous, les calamités. Un retour sérieux sur vous-mêmes, sur votre situation, ne devroit-il pas vous rendre ou plus modestes, ou plus faciles ?

Qu'à *Munster*, traitant avec l'*Espagne* abattue, consternée, pressée par vous-mêmes dans toutes les *Indes*, par la *France* dans les *Pays-Bas*; attaquée sur ses propres foyers par le *Portugal* déjà libre, par la *Catalogne* qui travailloit à le devenir; succombant enfin par-tout sous sa propre masse, & la foiblesse de son gouvernement, vous ayez eu la hardiesse de lui proposer, & le bonheur de lui faire ratifier, le sacrifice douloureux des plus beaux droits d'une province, qui alloit lui échapper si elle s'y étoit refusée; on le conçoit.

Mais aujourdhui vous êtes presque vous-mêmes réduits à la position où l'*Espagne* se trouvoit en 1648. De forces maritimes, vous n'en avez point: de forces terrestres, vous en avez peu: vous sortez d'une guerre ruineuse, terminée par une paix peu honorable: une Compagnie de commerce regardée si long-tems comme la source de la prospérité commune de votre État, & associée à sa gloire, n'est plus qu'une charge embarrassante qui vous prépare peut-être autant

de défaſtres, que vous avez cru autrefois lui devoir de ſuccès(*).

Toutes les nations ſucceſſivement éclairées conſpirent à vous enlever ce commerce précaire, ce traffic regrattier, auquel l'ignorance univerſelle a donné dans vos mains tant d'importance & de grandeur : depuis pluſieurs années vous n'attirez l'attention de l'*Europe* que ſur des démêlés intérieurs incapables, quel qu'en ſoit le ſuccès, quelle qu'en ſoit la véritable cauſe, d'augmenter au-dehors votre crédit, & votre conſidération.

(*) C'eſt une remarque ſingulière que les trois Compagnies des *Indes* les plus brillantes, les ſeules qui aient réellement été, ou paru être des Corps puiſſans, ſe ſoient à-peu-près dans le même tems trouvées dans une décadence commune. La Compagnie *Françoiſe* n'a pu réſiſter aux premiers ſymptômes de la détreſſe : elle s'eſt évanouie ſans réſiſtance. Les deux autres plus robuſtes ont un peu combattu : elles traînent encore : combien durera leur langueur ? On n'en ſait rien.

Mais enfin il eſt certain que dans le tems où le Miniſtère *Anglois*, quel que fût ſon motif, déclaroit publiquement ſa *Compagnie des* INDES inſolvable, celle de *Hollande* avouoit non moins publiquement ſon inſolvabilité : des deux côtés il a fallu venir à leur ſecours : on verra quel ſera l'effet des remèdes : mais la maladie ſeule ne juſtifie-t-elle pas les cenſures que tant de gens éclairés n'ont ceſſé de multiplier contre cette manière de faire, & d'adminiſtrer le commerce ?

Eſt-ce là le moment de provoquer à une lutte ſanglante le Souverain de l'*Europe* muni à l'époque actuelle de l'état militaire le plus nombreux, le plus complet, le plus redoutable; un Souverain qui ayant des droits, ou au moins des titres ſur votre pays tout entier, ſe bornoit à affranchir le ſien d'une ſervitude honteuſe autant qu'inique; un Souverain qui pour aſſurer votre repos, & reſpecter même vos autres uſurpations, ne demandoit que le ſilence ſur une opération que la juſtice comme ſa propre gloire lui ordonnoient d'effectuer, tandis que cette juſtice, ſoutenue par la politique, vous défendoit de la troubler; enfin un Souverain qui offroit de payer ce ſilence; qui ayant ſur une portion de ces États autrefois démembrés par vous un droit inconteſtable, reconnu, recréé, pour ainſi dire, par vous-même, poſtérieurement au grand accord de 1648, titre de votre indépendance & de votre tyrannie, conſentoit à faire de la ceſſion de ce droit le prix de la ratification de l'autre; qui, ſans vous croire fondés à lui retenir un domaine offert & promis par vous en échange d'un ſecours donné & reçu, ſe ſoumettoit à ne pas faire valoir une prétention que vous n'auriez jamais pu éluder, pourvu que vous en abandonnaſſiez une que vous n'auriez jamais dû élever(*).

(*) Les droits de l'Empereur ſur *Maſtricht*, ſur le Comté de *Wroonhoven*, & le pays d'*Outremeuſe*, ſont ſi évidens, qu'on ne conçoit pas que les *Hollandois* aient pu, ou ſe flatter de les obſcurcir, ou ne pas ſaiſir l'occaſion de les éteindre.

L'attaquer dans de pareilles circonſtances ; l'outrager ; insulter ſon pavillon, ſes ordres directs, avec une affectation de mépris & de cruauté, qui ſemble avoir eu pour but de compromettre ſon honneur perſonnel, autant que celui de ſa couronne, de l'avilir aux yeux des Puiſſances étrangères, autant qu'à ceux de ſes propres ſujets, eſt-ce là la démarche d'une république prudente, d'une adminiſtration ſage & réfléchie ? Voilà, je crois, ce que tout homme impartial, ce que tout obſervateur ſenſé, ſe croira en droit de dire aux *Hollandois*.

Leur obſtination ſeroit-elle fondée ſur l'eſpoir ſecret de trouver des Alliés qui les appuient, & d'échapper à la fin de ce ſiècle à l'invaſion qui les menace, auſſi heureuſement qu'à celle qui les avoit preſque ſubmergés à la fin du précédent ? Se flatteroient-ils que les canons de leurs voiſins à-peine réfroidis vont ſe rallumer en leur faveur dans l'incendie dont ils ſemblent ſe faire un jeu, & un plaiſir ? Ce ſeroit ſans doute un horrible malheur pour l'*Europe* déjà trop juſtement inquiette des troubles que ſemblent préſager plus d'une ſucceſſion dont les échéances ne ſont pas éloignées ſuivant le cours ordinaire de la nature.

Si une déplorable fatalité ne nous permet pas d'échapper à ceux-là, l'importance de l'objet paroîtra les annoblir, & en quelque ſorte les excuſer : mais ici l'anticipation ſanglante que les *Hollandois* veulent néceſſiter, ſeroit d'autant plus affreuſe que le ſujet en ſeroit plus léger,

& que la phrénésie de raisonner à coups de canons s'étendroit à un plus grand nombre de peuples.

Heureusement la politique est ici d'accord avec la philosophie pour sauver cette honte aux administrations, & au genre humain cette infortune. Il n'y a point de Couronne en ce moment qui ait le moindre intérêt à soutenir la déraisonnable opiniâtreté des *Hollandois :* le changement qu'ils redoutent est absolument indifférent aux deux Puissances maritimes qui sont en droit de porter sur ces parages une attention plus vigilante. Qu'*Amsterdam* conserve sa prépondérance, ou qu'*Anvers* soit admise à la partager, peu importe à la *France*, à l'*Angleterre*.

Peut-être même ce nouvel ordre de choses, envisagé du côté du commerce, leur seroit-il plus avantageux que l'ancien : dans tous les cas, encore une fois, il se passera bien du tems avant que l'*Escaut* ait englouti le *Zuyderzée*, en tout, ou en partie ; & les voisins ne peuvent que gagner à la lutte de ces deux rivaux jaloux : ce n'est pas à leurs dépens que le plus foible peut prospérer, & il n'est pas impossible qu'ils recueillent quelques débris de la décadence de l'autre.

Cette révolution appréciée à *Londres*, & à *Paris*, d'après les intérêts guerriers des deux Cours, ne peut non plus inspirer d'alarmes ni à l'une, à l'autre. *Anvers* n'est, & de long-tems ne sera point un arsenal : si ce port ressuscité prenoit

des accroissemens militaires autant qu'il doit en espérer de pacifiques, les deux Nations doivent concourir à les favoriser, puisqu'ils seront une ressource de plus pour celle qui se procureroit alors l'alliance du Souverain des *Pays-Bas*.

La *France* y a plus de prétention aujourdhui : elle s'est si bien trouvée du sistême qui l'a rapprochée de la Maison d'*Autriche*, sa sécurité de ce côté-là lui a donné de si grandes facilités pour la revivification de sa marine, qu'elle sembleroit blesser les règles ordinaires de la raison en enviant une petite existence navale à un Allié si cher aujourdhui pour elle par la parenté des deux Trônes, & si précieux dans tous les autres points de vue.

Elle a encore un motif de plus, un motif personnel, de ne le pas contrarier : elle est maîtresse d'une partie du cours de l'*Escaut* : ses possessions dans le *Haynaut* lui en rendent l'ouverture maritime avantageuse : l'*Artois*, & la *Picardie*, y sont intéressées par sa jonction avec la *Lys*, rivière navigable qui traverse ces provinces, & se perd à *Gand* dans le fleuve qu'on veut ramener à la vie.

Dans une guerre comme la dernière, & celle qui l'a précédée, combien il seroit utile à la *France* d'avoir ce débouché ouvert pour l'entrée de ses bois de construction, de toutes les munitions navales qu'elle tire du *Nord*, & qu'aucun de ses havres ne peut ni loger sur cette côte, ni même faire venir sans péril, quand c'est contre

la

la *Grande Bretagne* que ces préparatifs sont destinés ! Elle a donc un intérêt réel & sensible à laisser le Beau-frère de son Roi dompter, en faveur de la rivière si long-tems tyrannisée, l'obstination des *Hollandois*.

Quelques spéculateurs supposent que la crainte de paroître concourir à l'aggrandissement d'un rival redoutable, leur promet un appui dans une Puissance qui peut en effet avoir cette crainte, & qui depuis peu d'années a soulevé toute l'*Allemagne* par une suite de cette politique : mais les circonstances ne sont-elles pas changées ? Les intérêts réels, les prétextes ostensibles sont-ils ici les mêmes que dans l'affaire de la *Bavière* ?

Il importoit alors au Roi de *Prusse* de se montrer le défenseur du Traité *Germanique* de *Munster*, le vengeur de cette espèce de pacte de *famille* qui assure un ordre, ou si l'on veut un désordre, mais au moins un désordre constant & réglé en *Allemagne*. L'accommodement qu'il accusoit d'y déroger, peu intéressant en lui-même, pouvoit mener à des innovations plus essentielles : il réclamoit contre une condescendance qu'il appelloit foiblesse & séduction ; il se disoit le protecteur d'une Maison qui croyoit voir ses droits compromis avant même que d'en avoir joui.

Sans prétendre rien décider du fonds de la querelle, on peut observer qu'au moins y avoit-il alors une prise de possession dont on contestoit

la justice : il y avoit une propriété réelle enlevée à une partie, & transmise à l'autre. Le Roi de *Prusse*, en intervenant avec cent mille témoins bien armés pour demander la résiliation du contrat passé sans lui, jouoit le beau rôle de protecteur du foible, de réparateur *désintéressé* d'un tort fait, suivant lui, par le Chef de la *Confédération Germanique* à l'un de ses Membres(*).

Mais ici il n'y a rien qui puisse motiver ni son intervention, ni sa réclamation. Les *Hollandois* n'appartiennent point à l'*Empire* : on ne leur ôte rien : l'*Empereur* ne les dépouille de rien : il ne se propose au contraire que de les empêcher de continuer à le dépouiller lui-même ; ce n'est pas un tort qu'il leur fait ; c'est un tort qu'il souhaite de ne plus recevoir d'eux : & dans la balance toujours scrupuleuse de Sa Majesté *Prussienne*, une semblable différence l'emporteroit sans doute sur tous les intérêts possibles, s'il en existoit ici quelques-uns pour lui.

Mais il y a plus ; ce que veut faire ici l'*Empereur* sur l'*Escaut*, n'est-ce pas ce que fait en ce moment le Roi de *Prusse* sur la *Vistule* ? Les *Dantzikois*, comme les *Bataves*, se prétendent les maîtres de l'embouchure dont ils occupent les bords ; ils soutiennent qu'ils ont droit de tyranniser le canal dont ils dominent la largeur : mais plus excusables que les *Hollandois*, comme je l'ai fait observer, ce n'est pas pour le condamner

(*) Voyez ci-devant, Tome V, page 279 & suivantes.

à une inutilité abfolue, qu'ils l'enchaînent; c'eft pour s'en approprier exclufivement les fruits.

Ils avoient en leur faveur une longue poffeffion : la *Pologne* fembloit l'avoir confirmée par une non moins longue tolérance : le Roi de *Pruffe* fubftitué aux droits de la *Pologne* fur la *Viftule*, comme la Maifon d'*Autriche Allemande* l'eft à ceux de la Maifon d'*Autriche Efpagnole* fur l'*Efcaut*, n'a pas cru que fa confcience fût engagée à refpecter plus long-tems ce vieux lien : il l'a rompu fans héfiter; & la médiation qui femble travailler à en renouer quelques mailles, fera probablement plutôt un moyen de le faire peu à peu difparoître fans bruit que de lui rendre aucune confiftence.

Le *Salomon du Nord* ne fe préfentera donc pas en armes fur le *Hondt* pour y interdire à fon voifin une opération qu'il fe permet à lui-même fur le *Farwhaffer :* tout autorife à croire, à efpérer, ou qu'il n'y aura pas de guerre fur, ni pour l'*Efcaut* ; ou que, s'il y en a une, elle n'embrafera que les dominations intéreffées à ouvrir, ou à fermer ce paffage ; que dans cette querelle pour la liberté d'un fleuve, celui pour lequel on fe battra aura feul le funefte, le déplorable avantage d'être groffi par des torrens de fang humain . . . . AINSI SOIT-IL.





A 559883


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

AP
24
.A6

BRUXELLES *ce 12 octobre 1787.*

LA reprise de cet ouvrage est une époque décisive, en tout sens, dans ma vie; &, s'il m'est permis d'en juger par les marques journalières de joie & d'estime que me vaut la publicité de cette résolution, elle n'est pas indifférente au plus grand nombre des honnêtes gens.

D'après des arrangemens aussi flatteurs pour moi, que tranquillisans pour le public, j'ai promis une exactitude non interrompue; je tiendrai ma parole : mais plusieurs incidens, auquels je ne m'attendois pas, m'obligent de reculer de quelques semaines le terme auquel j'avois cru pouvoir fixer ma réapparition en forme dans la littérature ; j'ai besoin de ce tems, d'un côté pour m'arranger de manière à réparer autant qu'il est en moi le désordre de mes précédentes distributions; désordre dont je n'avois pu jusqu'ici me former d'idée juste; & de l'autre pour appeller le public à mon aide contre une espèce de guerre qu'on me déclare en ce moment avec fureur, guerre qui, heureusement, est aujourd'hui la seule manœuvre mal-honnête dont j'aie à redouter l'issue. Je veux parler des *contrefaçons* (1).

(1) S'il y avoit des lecteurs qui trouvâssent que je m'occuppe trop de cet article; à qui la sensibilité que j'en marque parût trop peu noble, je les prie de ne pas me juger, sans avoir lu sur-tout les pages 10, 11, 17 & 18 ci-après : s'il y en avoit à qui cette espèce de préjudice, & le desir d'y remédier, s'il est possible, ne parût pas une considération

Il n'y a point d'exemple d'une voracité en ce genre, pareille à celle dont ces *Annales* ont été l'objet. Quand j'y ai renoncé, en 1785, il y en avoit VINGT-DEUX éditions frauduleuses existantes : & toutes étant ouvertement tolérées, encouragées, favorisées ; toutes jouissant du droit d'une circulation, que rien ne retardoit, sur-tout en *France*, tandis que la mienne, surchargée d'entraves, languissoit des mois entiers sur la frontière ; les souscripteurs peu délicats avoient pour excuse de cette préférence donnée à l'empressement de lire l'ouvrage, sur les égards pour les intérêts de l'auteur, cette promptitude qu'il ne pouvoit atteindre : la modicité du prix étoit encore, à bien des yeux, une considération non moins décisive.

Aujourd'hui, que je suis sûr de partager au moins cette liberté ; aujourd'hui, qu'un ministère honnête, qui ne craint point une franchise décente, est incapable de s'abaisser envers un particulier aux manœuvres honteuses, qui pendant quinze ans ont empoisonné ma vie ; aujourd'hui, que, sur la foi d'une préférence à laquelle j'avois des droits de toute espèce, j'ai baissé le

---

suffisante pour justifier le délai que j'annonce, je les invite à peser le second motif que j'en donne : ils verront qu'il suffiroit seul indépendamment du premier.

D'ailleurs ici tout ne m'est pas personnel ; & dans cet avis, qui ne semble concerner que moi, il y a, comme dans tous ceux qui m'ont tant de fois exposé au reproche d'*égoïsme*, beaucoup d'objets qui intéressent encore plus le public.

prix, je pouvois m'attendre que les contrefacteurs seroient déconcertés. La température adoucie qui me promet des jours plus sereins, me faisoit espérer de trouver ma moisson purgée des insectes qui l'ont si long-tems dévorée à la faveur des orages.

Je m'étois trompé : non-seulement au rayon bienfaisant qui m'a ranimé moi-même, ils ont repris une nouvelle vie: mais ils m'ont devancé: en bien des endroits c'est par eux que la reprise des *Annales* a été connue : à *Kehl*, à *Avignon*, à *Lausanne*, à *Francfort*, à *Liège* (1), à *Bruxelles* même, sous mes yeux, & sans doute bien ailleurs, ils distribuent des *prospectus*; ils poussent la friponnerie au point d'insinuer, que c'est de mon aveu qu'ils s'annoncent, que c'est *pour moi* qu'ils reçoivent des souscriptions : ils désignent leur édition par le nom de *Secondaire*, ce qui semble supposer un accord de ma part avec eux; enfin ils fixent pour leur distribution les mêmes termes que pour la mienne; ils la promettent également pour le 15 & le 30 de chaque mois; d'où il résulte qu'ils se flattent de corrompre les ouvriers employés à l'impression, & de pouvoir, même pour l'enfantement phisique de l'ouvrage, aller aussi vîte que moi.

Il y en avoit un autrefois qui promettoit de faire plus encore : il s'étoit engagé à donner les *Annales*, PLUS COMPLETTES que celles de

(1) Un nommé LE MARIÉ, pour donner plus de succès à sa filouterie, trompe le public au point d'annoncer chez lui la souscription comme si c'étoit celle de mon édition; & qu'il y fût *autorisé par moi*.

l'auteur. Un nommé B. LE FRANCQ, de *Bruxelles*, manifeste aujourd'hui une autre espèce d'impudence : il a réimprimé, mot pour mot, mon *prospectus*, en le faisant précéder seulement de l'exorde que voici.

ANNALES

Politiques, Civiles, & Littéraires,

PAR M. LINGUET.

Laqueus contritus est, & nos liberati sumus.

» ON Souscrit pour la *Contrefaction* (1) de ces » ANNALES, chez *B. Le Francq, Imprimeur-Libraire, rue de la Magdelaine, à BRUXELLES;* » ainsi que chez les principaux Libraires de la » *Flandres*, du *Hainant*, de la *Hollande*, &c. au » prix de *vingt-un livres de France* pour l'année » complète de 24 Numéros de quatre feuilles » chacun, sur le même caractère & papier de ce » Prospectus. Chaque Numéro se distribuera de » 15 en 15 jours. MM. Les Souscripteurs sont » priés de ne payer que 10 *livres* 10 *sols* d'avance » pour la demi-année, & *s'il arrivoit que M. Linguet ne remplit point les conditions ci-dessous*, » l'Imprimeur *Le Francq* ou ses Correspondans » rendront l'argent à MM. les Souscripteurs qui » ne seront tenus de payer qu'au prorata de » chaque Numéro sur le pied de 17 & demi sols » de France. Il espère *que ces Conditions lui attireront la confiance du Public* ».

---

(1) Ce mot est en italique dans l'original.

Ainsi dans la même ville que j'habite, presque sous le même toît que moi, voilà un homme qui déclare hautement, en toutes lettres, la résolution où il est de me voler; qui affiche au coin des rues; qui colporte dans les maisons, le plan, le détail des mesures qu'il prend pour y réussir, avec l'invitation au public de s'associer avec lui pour ce vol, & le tau du gain qui en résultera par les *parténaires*. Enfin il espère jouir de *la confiance* générale, parce que si j'avois la mauvaise foi de ne pas lui fournir la proie sur laquelle il compte pour la justifier, il sera, lui, assez délicat pour restituer une partie du prix qu'il en aura reçu. Si M. Linguet *ne remplit pas ses engagemens*, c'est B. LE FRANCQ qui sera l'honnête homme (1).

---

(1) Cette phrase, *si M. Linguet ne remplit pas les engagemens ci-dessous*, est une insulte réfléchie, & gratuite: elle est même atroce, si l'on songe à la nature de l'obstacle qui a apporté une interruption momentanée à l'exécution de ces engagemens. Je les ai plus que remplis dans tous les lieux, dans tous les tems, où un despotisme sans pudeur ne m'en a pas ôté le pouvoir: & à l'égard de ces lieux-là même, ma conduite actuelle, mon attention de me tenir toujours à portée de profiter des momens qui pourroient me rendre la faculté de me libérer envers le public, ma promptitude à les saisir, justifient assez ma régularité. Sur quoi donc porte le doute du Consciencieux Brigand?

L'abus qui fait presque par-tout ranger les *contrefaçons*

Attaqué avec un cynisme aussi révoltant; il faut bien que je me ménage l'intervalle nécessaire pour tâcher d'éluder les efforts de ces voleurs; pour désabuser les lecteurs honnêtes, qui pourroient être induits en erreur par eux; pour prévenir les mains peu scrupuleuses, qui pourroient être tentées de conniver à ce brigandage, par l'espoir d'en partager le bénéfice; pour employer même les voies juridiques & légales, contre une filouterie, plus odieuse réellement, plus criminelle au fonds que la plupart de celles dont les tribunaux font justice.

Je sais qu'en général on n'attache pas un caractère si grave à ce genre de larcin. Je sais que les gens-de-lettres sont souvent les premiers à en favoriser la tolérance : les uns regardent la *contrefaçon* comme un titre de célébrité; & ceux qui penchent à cet égard le plus vers l'indulgence, sont aussi ceux qui courent le moins le risque d'en avoir les honneurs; d'autres savent s'assurer des indemnités: comptant plus sur leurs

en littérature, au nombre des *secrets d'état* & des malversations utiles en politique, peut-il autoriser un vil contrebandier à outrager ainsi un écrivain, dans l'affiche même où il s'en déclare le voleur; à changer en diffamation contre l'homme honnête qu'il dépouille le manifeste même où il notifie son vol au public, & l'invite à s'en rendre le complice? Si le choix de la place où il manifeste ses étranges doutes, est une inconséquence absurde, ces doutes mêmes sont un attentat criminel, dont je ne renonce pas à poursuivre juridiquement la punition.

intrigues que sur l'empressement de leurs lecteurs, ils aiment mieux recevoir des pensions des grands qu'ils encensent, que de se borner à la rétribution que l'estime publique attache au débit d'un bon ouvrage (1).

Pour moi, comme je l'ai deja observé plusieurs fois, je n'ai pas plus leurs principes, que leurs procédés. Je ne me pique ni de leur orgueilleuse modestie, ni de leur désintéressement illusoire. Je n'ai point de pensions : je n'en veux point. Jamais je n'ai su ramper aux pieds des princes, à qui la naissance ne m'avoit point soumis, ni mandier de ces aumônes *a brevet* qui attestent bien moins la générosité du bienfaiteur, que la vénalité du soudoié. J'ai consigné cette manière de penser dans plusieurs endroits de mes ouvrages; sur-tout aux tomes VII de celui-ci, page 462, & IX, page 294.

Dans ce dernier, en Juin 1780, date hélas bien remarquable, je disois ces propres mots: » Il n'y en a qu'un (souverain) de qui je puisse » accepter les bienfaits sans scrupule, & sans » rougir : mais celui-là, je ne lui ai jamais de» mandé, je ne lui *demanderai jamais que justice* ».

Les circonstances m'ont depuis mené aux pieds, & donné quelque accès dans le cœur d'un autre : mais à cette époque, la plus heureuse

(1) Voyez à ce sujet, sur-tout le tome III de ces *Annales*, page 14 & suivantes.

de ma vie, qui succédoit à la plus infortunée; autorisé par ce grand prince à déterminer en quelque sorte moi-même les marques de bonté qu'il me destinoit, il sait ce que j'ai osé prétendre de sa noble & flatteuse sensibilité : je me suis borné à une adoption décorée par un accessoire propre à constater son estime pour le nouveau sujet qu'il daignoit s'acquérir, avec une protection qui m'assurât dans mon ancienne patrie la faculté *d'y demander cette justice*, refusée pendant quinze ans d'iniquités accumulées; faculté dont j'aurois dédaigné d'user, si mes répétitions n'avoient eu pour objet autre chose que de l'argent (1).

---

(1) L'inconcevable procès jugé le 10 Mars dernier, n'avoit rien moins que l'intérêt pécuniaire pour motif. Des personnes que je respecte infiniment d'ailleurs, ont été bien cruellement induites en erreur à ce sujet; elles ont cru, elles croient encore, que ce procès étoit une *affaire d'argent* : c'est le mot qu'on a emploié. Les Magistrats qui l'ont jugé; la partie du public qui a si hautement applaudi, & à la discussion, & à l'arrêt, savent bien le contraire.

J'ai demandé un prix quelconque, un *honoraire*; il m'étoit dû : j'ai voulu recevoir, j'ai reçu celui qui m'a été adjugé: sans doute. Le dédaigner; ou en faire comme des nouvellistes peu réfléchis, ou mal intentionnés, l'ont débité dans le tems, l'objet d'une liberalité fastueuse, auroit été de ma part une extravagance répréhensible : mais si la répétition d'*argent* n'avoit été le préliminaire indispensable d'une autre demande, & sa légitimation *Juridique*, le moien décisif de *la requête Civile*, dont j'ai sur le champ saisi *le Parlement*, je ne l'aurois pas formée.

Cependant, étant né sans fortune; les services & les travaux les plus propres à m'affranchir de la nécessité d'en chercher, n'ayant été payés à ma jeunesse que par la plus odieuse ingratitude; n'aiant cessé pendant quinze ans d'essuier des abus d'autorité sans fin, & des spoliations éternelles; les fruits de ma longue & laborieuse économie aiant, surtout à l'abominable fraude du 27 Septembre 1780, été presque entièrement absorbés par les horreurs secrètes jointes à cette horreur publique; quand je me dévoue de nouveau à un travail pénible, j'ai bien droit sans craindre d'être accusé de cupidité, d'avouer qu'il ne m'est pas indifférent d'en recueillir le prix, même pécuniaire : mais ce prix, c'est du public aujourd'hui, ainsi que dans tous les tems, que je veux le recevoir.

Comme j'ai toujours eu soin que son empressement pour mes écrits n'eût qu'un motif honorable, je n'ai jamais cru qu'il fût honteux de réclamer le fruit phisique qui en résultoit : & s'il y a un de mes ouvrages dont ce fruit me soit précieux, c'est celui-ci, parce qu'il m'a exposé à de plus cruelles traverses; parce qu'en tout genre il me coûte de plus grands efforts; parce que, s'il m'est permis de rappeller ce que j'ai dit au N°. 94, pag. 321, » dans les 12 volumes » qui le composent, il n'y a pas une ligne qui, » dans aucun tems du reste de ma vie, puisse » me donner l'ombre d'un remords; parce que » d'un bout à l'autre, il a le mérite rare, dans » les productions les plus célèbres de ce siècle, » de n'avoir ni fait rougir une femme honnête,

» ni inquiété un honnête homme »; parce qu'enfin certainement ce que j'ai à y ajouter aura également cette espèce de mérite qui dépend de moi ; & si l'équité du public en fait l'objet d'une rétribution avantageuse, pourquoi rougirois-je, nonseulement de l'accepter de sa part, mais même de manifester mon ressentiment contre les voleurs qui m'en privent? Plus une source est pure, plus il est permis au propriétaire de travailler à n'en rien laisser deriver.

Ajoutons, que ce n'est pas seulement sur la partie de la recette *matérielle* qu'un *Contrefacteur* exerce son brigandage, quoique ce soit la seule dont il est jaloux. Une des récompenses les plus flatteuses pour un écrivain sensible & délicat dans la position où je me trouve, c'est de connoître l'espèce d'hommes de qui il est estimé & recherché ; c'est d'être en quelque sorte en correspondance journaliere avec ses lecteurs ; de pouvoir, en parcourant sa liste, faire une espèce de destination de ses idées, & de deviner à qui tel ou tel passage pourra être, ou plus utile, ou plus agréable.

Les lettres même par lesquelles on s'aggrége à cette liste font une jouissance, souvent bien supérieure, au moins pour moi à l'assignation pécuniaire qui les accompagne. Je n'avois jamais connu cette satisfaction : aiant toujours eu la bétise de laisser des entremetteurs mercenaires entre le public & moi, ces aspirations de son estime ne me parvenoient point ; ou par leur propre corruption, ou d'après des ordres

secrets, & pour me voiler plus surement le reste de leurs manœuvres, ils interceptoient ces déclarations honorables, qui m'auroient consolé, soutenu dans ma carrière: elles me parviennent aujourd'hui, & mon cœur en est pénétré.

Ce n'est pas un vain orgueil qu'y excitent ces témoignages non mandiés, non concertés, secrets, & par là même plus flatteurs. C'est une joie douce & pure; c'est la certitude restaurante d'avoir des amis zèlés dans toutes les classes, dans tous les rangs de la société; de vivre, & de vivre avec honneur dans leur souvenir, malgré quinze ans de traverses, dont il seroit en apparence permis de croire au moins quelques-unes méritées; malgré quinze ans de calomniés, qu'il étoit enjoint, *de par le Roi*, d'accréditer, & défendu de combattre.

C'est cette justice privée, ce sont ces arrêts domestiques, & cependant souverains, qu'un *Contrefacteur* attaque, annéantit pour moi, autant qu'il est en lui. Il ne m'ôte pas le suffrage des Souscripteurs honnêtes dont il subtilise l'argent; mais il m'ôte la douceur d'en être instruit: ce scrutin intérieur que je pourrois pour ma propre tranquillité opposer dans mon cabinet, à ce qui y pénètre des déclamations, des efforts de mes ennemis, se trouve affoibli d'autant de voix que cet associé frauduleux réussit à en intercepter : ce n'est que par le nombre des misérables qui me dépouillent, que je puis apprécier combien il y a, loin de moi, de gens honnêtes qui me goutent.

Et ce ne ſont pas ſeulement des plaiſirs qu'ils m'enlevent; ce ne ſont pas ſeulement des ſupports conſolans qu'ils écartent; c'eſt un moyen de perfectionner mes écrits dont ils me privent. Il y a tel ſouſcripteur *fraudeur*, qui, s'il ne rougiſſoit de me préſenter un nom inconnu, de s'avouer comme l'aſſocié réfléchi d'un voleur, me communiqueroit des obſervations utiles: la pudeur, qui ne l'a pas empêché de contribuer à me tromper, l'empêche de concourir à m'éclairer.

Il y a plus: ce manège peut me devenir infiniment nuiſible. Le brigand qui annonce que ſon édition de mon ouvrage ſera *plus complette* que la mienne, y fera donc des additions. Celui qui s'engage à le publier *le même jour* que moi, comme je l'ai déja obſervé, aura donc pratiqué dans mon imprimerie une intelligence qui le rend maître de mon manuſcrit: mais, ſi je veux faire un retranchement, quand il aura déja reçu & imprimé la feuille infidèle, je n'en ai donc plus la faculté. S'il m'eſt échappé une erreur, que je veuille corriger au moment de la publication, je ne puis plus la rétracter: ainſi à la baſſeſſe par laquelle l'un répand la défiance, la corruption dans mon intérieur, tous deux joignent une prévarication qui compromet mon exiſtence publique. Y a-t-il donc dans la ſociété beaucoup d'attentats plus graves contre la propriété, tout-à-la-fois, & contre la perſonne?

Les caſuiſtes politiques qui apprécient cette eſpèce de larcin, ſi légèrement, voudroient-ils quand ils ont une terre en *Brabant*, qu'un homme

d'*Avignon* en vendit, en livrât la moiſſon; & que pour ſe procurer des chalans il promit de livrer à plus *grande meſure*, & à *meilleur marché* que le propriétaire? N'invoqueroient-ils pas avec ſuccès les loix & les maréchauſſées contre ce ſtellionat? Pourquoi donc la même regle ne s'étend-elle pas aux propriétés littéraires, dans ce qu'elles ont de matériel, & d'abſolument ſemblable aux autres propriétés?

Le Contrefacteur vend non-ſeulement ce qui ne lui appartient pas, mais ſouvent ce qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de fournir. Par exemple, quand ce B. LE FRANCQ de *Bruxelles*, ce *Muller* de *Kehl*, &c. que je viens de citer, ont ouvert, ont reçu ſans doute des ſouſcriptions, pour la repriſe de mes *Annales*, je n'en avois pas encore compoſé un ſeul mot. Je voudrois bien ſavoir ce qu'ils ont prétendu vendre au public, ce que le public a cru acheter d'eux. C'eſt donc ma promeſſe; c'eſt donc l'engagement contracté entre mes Souſcripteurs & moi, dont ils ont trafiqué. Mais y a-t-il un commerce plus odieux, plus frippon que celui-là?

Moi, de qui il dépend de créer ce que je promets; moi, dont la tête, ou plutôt le cœur eſt le champ où croîtra la moiſſon propoſée à l'empreſſement des amateurs, je ne fais rien que de légitime quand j'en diſpoſe d'*avance*. Si j'en traite lors même qu'elle n'exiſte pas, j'ai pour titre, & mes Souſcripteurs pour caution, mon pouvoir de produire quand il me plaira ce qu'ils attendent de moi.

Mais *B. Le Francq*, mais *Muller*, & les autres malheureux de cette espèce, quel est leur titre ? Quelle sureté donnent-ils à leurs Souscripteurs ? Enfin, quel est l'objet de la rélation mutuelle des uns aux autres, du commerce établi entre eux, sinon l'engagement d'entreprendre un vol en commun, & la parole donnée par les premiers, moyennant un peu d'argent de la part des seconds, d'en partager avec eux le benefice, dès qu'il sera consommé ?

Car, voilà la grande raison qui semble a bien des ieux légitimer les contrefaçons littéraires. Le *contrefacteur* donne *à meilleur marché!* C'est le SANS DOT d'*Harpagon*.

Cela n'est plus tout-à-fait vrai ici, depuis la réduction que j'ai faite au prix de ces *Annales* : mais en général cette considération est-elle pour des hommes honnêtes, & sur un pareil objet, un motif de préférence ? Je ne vois que les voleurs de grand chemin sur qui elle pût faire impression, par l'intérêt qu'ils auroient à l'accréditer.

A la vérité, la police ne permettoit pas à feu *Cartouche*, comme à *B. Le Francq*, à *Muller*, &c. d'afficher au coin des rues, qu'ayant fait le projet de dévaliser la maison de Monsieur un tel, il en vendroit les meubles tel jour, à un tiers au-dessous du prix que pourroit les estimer le propriétaire; mais la différence ici n'étant que dans l'accessoire, & le fond du procédé étant réellement le même; ceux qui ne se font pas

ſcrupule de recevoir *à bas prix* le larcin des *Cartouches* vivans, ne s'en ſeroient donc pas fait non plus de conniver par le même motif à ceux du *Roué* : certainement cette conſéquence eſt juſte; & elle va loin.

Et qu'on ne diſe pas que ce paralelle eſt un jeu d'eſprit; que le manege du pirate littéraire n'eſt pas tout-à-fait auſſi odieux que celui du forban des grandes routes, &c. Que l'on compare enſemble ces deux affiches, dont l'une eſt celle qui a été réellement & phiſiquement publiée :

ANNALES POLITIQUES, &c. *par M. Linguet.*

» On ſouſcrit pour la *con-*
» *trefaction* de ces *Annales*,
» chez *B. Le Francq* ... *à Bru-*
» *xelles*, au prix de *vingt-une*
» *livres de France* pour l'année
» complette .... Chaque nu-
» méro ſe diſtribuera de 15
» en 15 jours. Les ſouſcripteurs
» ne ſont priés de payer que
» 10 liv. 10 ſ. d'avance pour
» la demi-année, & s'il ar-
» rivoit que *M. Linguet* ne
» remplit pour les conditions
» ci-deſſous, *Le Francq* ou ſes
» correſpondans rendront l'ar-
» gent en retenant par numé-
» ro livré 17 & demi ſols de
» *France*. Il eſpère que ces
» conditions lui attireront la
» confiance du public. »

Maiſon MEUBLÉE *de* M. LINGUET.

On s'aſſemble pour voler cette maiſon chez B. Cartouche..... *Les meubles en ſeront vendus à un tiers de rabais de leur vraie valeur.... La vente aura lieu le.... Les amateurs qui connoiſſent ces meubles, & voudront ſe les aſſurer, ſont priés de les déſigner, en paiant* d'avance *ſeulement la moitié du prix : & s'il arrivoit que par la faute de* M. Linguet *on ne put pas les emporter de chez lui,* B. Cartouche, *ou ſes correſpondans rendront l'argent aux amateurs, qui ne ſeront tenus de paier que ce qui leur ſera réellement délivré, ſur le pied ci-deſſus.* B. Cartouche *eſpere que ces conditions lui attireront la confiance du public.*

Je demande laquelle de ces deux annonces est la plus audacieuse, la plus criminelle, quant au droit, quant à la justice; à laquelle de ces deux opérations des hommes délicats doivent le plus répugner de s'associer; enfin lequel est le brigand le plus lache, le plus audacieux de *B. Cartouche*, ou de *B. Le Francq*.

Il y a des contrefaçons excusables, parce que ce ne sont pas des vols; mais des imitations; parce que l'artiste qui se les permet contribue pour quelque chose, à la fabrique, comme au succès; parce qu'il court des risques, & fait des dépenses; parce que s'il s'aproprie les idées de l'inventeur, c'est ordinairement à une distance à laquelle l'éloignement, les loix du pays, & d'autres obstacles ne permetroient pas à celui-ci d'aller en personne la réaliser.

Ainsi dans cette industrie qui naturalise d'une contrée à l'autre d'après un modèle étranger, une étoffe utile, ou une clincaillerie agréable, l'ouvrier met quelque chose du sien : il y met la sagacité intellectuelle qui a saisi la manipulation de l'original, l'adresse phisique qui se l'est apropriée, la patience, le tems qui lui ont procuré le moyen de le faire naître à son tour dans ses atteliers. Chaque pièce qui sort de ses mains devient une production dont tout lui appartient, hors l'idée primitive : pour la fabriquer il lui en a quelquefois couté autant qu'à l'inventeur lui-même.

Mais un contrebandier littéraire ne fait rien de

tout

tout cela : quand il travaille d'après le succès assuré de l'ouvrage, & une souscription remplie, il ne court point de risque : quand il imprime dans le même lieu ; quand le moule frauduleux où il jette son édition est placé à côté, dans la même enceinte, que la presse du propriétaire, il ne peut pas donner pour prétexte le desir ; ou la faculté de servir avec plus de promptitude l'empressement du public.

Il ne peut pas même dire qu'il soit l'entrepreneur matériel de la *main-d'œuvre de l'impression*, ni le marchand du papier qu'il y emploie : il n'est que le commissionnaire des souscripteurs qui lui ont fait l'avance du prix de ce papier, de cette main-d'œuvre : & en les comparant ; en rapprochant ce qu'il reçoit de ce qu'il a à débourser, on trouvera que c'est lui seul qui rançonne indignement le public ; malgré sa réduction apparente c'est lui qui devient un exacteur intolérable.

Il donne à *meilleur marché!* mais a-t-il aucun des frais inséparables d'un premier établissement ? En général, & sur-tout dans une entreprise comme celle-ci, les dépenses ignorées & imperceptibles ne surpassent-elles pas souvent, & toujours, celles qu'il est possible au public d'apprécier ? Les seules correspondances, objet essentiel pour la perfection d'un ouvrage périodique, ne sont-elles pas infiniment coûteuses ? Le talent, le travail de l'auteur ne sont-ils pas sa propriété ? Le contrefacteur, encore une fois, n'est-il pas, comme je l'ai déja dit, le vo-

leur qui porte la faulx dans une moisson mûre? il en offre la récolte à 16 liv. le septier, au-lieu de 24? Soit : mais il seroit pendu, quand il s'agit de *gerbes*; pourquoi est-il toléré, quand il s'agit de *livres*?

Qu'on ne pense pas que ces idées me soient nouvelles, ni que ce soit l'intérêt seul du moment qui m'engage à les développer ici. Il y a déja plus de quinze ans que j'en ai fait usage dans ma précédente carrière, en plaidant pour un *homme de lettres*. Je les ai depuis présentées plusieurs fois dans ces *Annales* sous un autre jour, avec encore plus de force; mais toujours d'après les regles de la justice, & de la raison (1). J'étois alors, j'ai toujours été, je suis encore aujourd'hui, le défenseur, l'interprête des véritables *gens de lettres*, des libraires honnêtes même, qui ne fondent leur fortune que sur des correspondances, & des entreprises légitimes. Je soutiens les vrais intérêts du public.

Ces *contrefaçons* si audacieusement multipliées, si indiscretement tolérées, sont une source d'abus nuisibles en tout sens. Les éditions qui sortent de ces presses vouées à la fraude, sont incorrectes, infidèles, monstrueuses souvent par les fautes qui les defigurent : rien de plus simple : elles doivent porter l'empreinte de la basse cupidité qui les engendre.

Mais il y a plus : elles ne se bornent pas

---

(1) Voyez le Tome III, page 22 & suiv.

à abuser de la tolérance qui les enhardit pour tromper le public; elles en profitent pour le corrompre : quand elle n'ont point de bons ouvrages à reproduire, elles multiplient les mauvais. Les contrefacteurs les plus intrépides sont les imprimeurs les plus scandaleux (1).

De là vient cette quantité effrayante de brochures obscénes, satiriques, impies, factieuses, dont nous sommes inondés, tandis que les bons ouvrages deviennent de plus en plus rares, non qu'il n'en existe pas, mais parce qu'il ne trouvent pas de mains qui veuillent risquer à leurs dépens d'en faire le présent au public. L'écrivain licentieux est encouragé par la facilité de l'impression clandestine : le libraire honnête est dégoûté par la certitude d'être plus compromis par le succès que par la chûte, même d'un écrit estimable.

De là résulte la dégradation de l'imprimerie, de ce bel art si favorable dans sa destination primitive au maintien des mœurs, aux progrès des sciences; de ce présent fait par le hazard

(1) On peut ajouter les plus ignorans : en général ce ne sont pas plus les imprimeurs instruits, que les libraires honnêtes qui se mêlent des contrefaçons. La *contrebande de la littérature*, comme celle des *Douannes* a presque toujours pour agens des hommes grossiers, sans éducation comme sans scrupule : *B. Le Francq*, un des plus distingués, ne sait pas lire.

au génie, comme je l'ai dit autrefois; & cette dégradation a ensuite influé sur la *littérature*, par l'étroite liaison qu'à celle-ci, avec la première. C'est ainsi que dans les gouvernemens les abus tiennent les uns aux autres.

On ne voit pas au premier coup d'œil qu'il y ait de rapport entre l'impunité accordée au contrefacteur d'une édition de *Bossuet*, & la publication d'une brochure impregnée d'*Athéisme*, ou d'un roman cinique : il y en a cependant un très-sensible. Les contrefacteurs commencent par dépouiller un écrivain, ou un libraire honnête, par attaquer une propriété privée; ils finissent par réimprimer indistinctement tout ce qui peut compromettre le repos commun, & la sureté générale de la société : ce sont des voleurs qui mettent pour se chauffer le feu à une forêt, en attendant l'occasion d'y détrousser un passant.

Puisqu'il est de ma destinée de rendre toujours à mes dépens, des services au public, & aux particuliers, je donnerai, autant qu'il dépendra de moi, l'exemple de poursuivre, de reprimer ces pestes publiques qui attentent aux propriétés particulières; de les reprimer non-seulement en les dénonçant à l'indignation commune, mais en provoquant contre eux la sévérité des loix, & la rigueur des tribunaux. Si *B. Le Francq*, *Muller* & leurs imitateurs, &c. persistent dans leur projet; si, à l'intervalle auquel je me recule, je les retrouve à côté de moi, je les citerai devant leurs gouvernemens respec-

tifs : je demanderai ſauve-garde, & juſtice ; & je l'obtiendrai.

Les conſidérations que je viens de préſenter & d'autres qui me reſtent à développer, m'en aſſurent : j'entamerai au moins une diſcuſſion qui ne ſera pas ſans utilité : elle engagera peut être les gouvernemens, à fixer les regards ſur cette partie de la police trop négligée en général, ſoumiſe en de certains lieux à une ſervitude honteuſe, & abandonnée dans d'autres à une indépendance preſque auſſi révoltante ; peut-être en viendront-ils à prendre en commun des meſures pour aſſurer la *liberté de la preſſe*, qui peut ſeule rendre l'imprimerie reſpectable, & utile, en reprimant la licence qui l'avilit, & la rend meurtrière.

Or, la vraie liberté de la preſſe, eſt la faculté aſſurée à tout homme honnête de publier ſes penſées par cette voie, en muniſſant ſes livres de ſon nom, en ſe rendant par ſa ſignature, caution perſonnelle de ce qu'ils contiénnent ; & non le pouvoir laiſſé à de vils mercenaires d'abuſer de cette reſſource, pour dépouiller l'écrivain ſcrupuleux qui veut éclairer ſes lecteurs, ou pour ſeconder le miſérable qui veut les empoiſonner.

Je crois mon retard déja juſtifié aux yeux de ceux des ſouſcripteurs de cet ouvrage qui ſeuls auroient droit d'en murmurer, c'eſt-à-dire, des miens : il n'y a pas d'apparence que les autres oſent s'en plaindre. Soit que *B. Le Francq* les

initie à la connoiſſance de mes motifs, en ré-imprimant ce numéro, & le diſtribuant, comme moi, *gratuitement* : ſoit que pour commencer à ſignaler ſes ſcrupules, il le ſupprime, j'ignorerai leur mécontentement, ou je jouirai de leur récipiſcence : mais le parti que je prens eſt encore fondé ſur une autre raiſon qui ſuffiroit ſeule pour le néceſſiter.

C'eſt le déſordre jetté dans la diſtribution des numéros précédens, & dans les époques des quittances, par les agens auxquels cette diſtribution a été juſqu'à préſent ſubordonnée. J'en ſoupçonnois bien quelque choſe : je ſavois que par une fatalité ſingulière, ou plutôt par la ſuite d'un ſyſtême très-réfléchi de la part de mes oppreſſeurs, les changemens de choix, d'adreſſes, de perſonnes, n'avoient apporté de réforme, ni aux malverſations, ni aux négligences de mes *contrôleurs-généraux*; je m'attendois bien qu'une reviſion ſérieuſe de ma petite régie *fiſco litteraire*, m'y feroit trouver auſſi un *deficit*.

Mais je ne m'attendois pas à l'énormité du vuide, ni à l'excès de la confuſion que je découvre. J'étois loin de ſoupçonner juſqu'où avoit été porté l'abus de confiance envers les ſouſcripteurs, & envers moi. J'ignorois complettement, & j'ignore encore juſqu'à quel point j'ai été compromis par des recettes frauduleuſes d'une part, & de l'autre par des ſouſtractions, comme par des diſtributions infidèles.

Juſqu'en ſeptembre dernier, non-ſeulement je n'avois pas promis une *cinquieme année*, mais

en 1780, j'avois nettement annoncé qu'elle n'auroit pas lieu : en promettant la *quatrieme*, j'ai dit alors que je ne reprenois mon travail que pour *une année*; & depuis, j'ai toujours défendu à mes agens de recevoir des souscriptions qui s'étendissent au-delà de ce terme : jamais on ne m'en a compté en recette. Cependant tous les jours il m'arrive des réclamations d'après des quittances reçues *pour une cinquieme année* (1).

Depuis trois ans, & plus, j'ai révoqué toute espèce de pouvoir sur cette matière : & l'on m'annonce des souscriptions reçues *l'année dernière*.

Les numéros 72, 73, 74 & 75 ont été expédiés par moi de *Londres*, & remis à mes agens à *Paris*, au moyen d'un sacrifice énorme de ma part. Je payois en *Angleterre* SIX FRANCS *par exemplaire*, aux entremetteurs qui se chargeoient de passer ces vérités, comme la contrebande, fort assez ordinaire aux vérités. Jamais fraude

(1) Ces quittances paroissent, & sont en effet signées de moi. Mes agens en avoient toujours en main d'avance un grand nombre d'imprimées, & signées, de l'emploi desquelles il ne m'a jamais été possible d'obtenir de compte, quand ma confiance venoit à cesser. Pour les adapter à leurs manœuvres, ils n'avoient besoin que d'en changer les chiffres, comme chacun de ceux qui les ont reçues peut se convaincre qu'ils l'ont fait, non-seulement pour m'engager à mon insu, à une cinquieme année, mais comme on va le voir, pour dénaturer l'engagement de la quatrieme.

n'avoit été si cherement payée, & si légitime en tout sens. Cependant aucun souscripteur *françois* ne les a reçus en mon nom.

Et ce n'étoit ni le scrupule, ni la crainte qui arrêtoient mes fidèles correspondans : car ils vendoient les exemplaires aux curieux le même prix que j'avois donné pour les leur transmettre; ainsi ils commettoient une exaction scandaleuse envers les souscripteurs, & un double vol envers moi. Pour s'assurer le produit de cette manœuvre, ils dénaturoient mes quittances, même les anciennes déja distribuées, qui repassoient entre leurs mains, pour y être *échangées* par un motif que j'ai expliqué ailleurs : cet expédient imaginé pour me procurer des lumières sur les fraudes précédentes, en a favorisé une nouvelle. Sur ces quittances imprimées, qui portoient primitivement de 73 à 96 *inclusivement*, ils faisoient 76 à 100, en poussant l'inadvertence ou l'indifférence au point de ne pas remarquer que de ce mot *inclusivement*, qui ne changeoit pas, résultoit une stipulation de VINGT-CINQ numéros au lieu de VINGT-QUATRE, division indiquée dès le commencement de cet ouvrage, & depuis invariablement fixée sur-tout dans le tome 5 page 519.

Instruit par hazard, & par mes relations directes avec quelques souscripteurs, de cette manipulation, j'avois cru d'abord qu'elle n'avoit eu lieu que sur un certain nombre de quittances; sur celles où la vente frauduleuse des numéros désignés ci-dessus ne permettoit pas de les laisser compris : mais je vois qu'elle a été pratiquée sur

toutes les quittances délivrées en *France* indiſtinctement; de ſorte que, par un abus de confiance difficile à qualifier, en dérobant clandeſtinement une partie des objets deſtinés à remplir à grands frais mes engagemens, on en changeoit à mon inſu la nature & l'étendue.

Il m'eſt arrivé dans mon orageuſe carrière bien des contrariétés cruelles & biſarres: il n'y en a point d'auſſi inconcevable que celle-là, & d'auſſi bien conſtatée. J'en ai déja 500 preuves écrites, & probablement il m'en viendra bien d'autres.

Enfin, quand j'ai ouvert il y a quelques années ma ſouſcription pour la collection de mes ouvrages que je réaliſe aujourd'hui, l'empreſſement du public avoit amené un grand nombre de ſouſcripteurs, qui avoient conſigné leur argent chez l'homme honoré alors de ma confiance. Ayant trouvé des obſtacles invincibles, j'ai renoncé alors à mon projet; j'ai invité les ſouſcripteurs à ſe faire connoître; je les ai priés par des avis imprimés de répéter leur rembourſement; j'ai donné ordre qu'il fût effectué: j'ai dû croire qu'il l'avoit été, puiſqu'on m'a compté des ſommes conſidérables pour cet article, & des ſommes dont la dépenſe ſurpaſſoit bien la recette. Cependant je reçois tous les jours des répétitions pour le même objet (1).

(1) Les perſonnes qui ſeroient d'abord étonnées de cette ſuite interminable de malverſations, de cette eſpèce de ſucceſſion d'agens toujours déprédateurs, acharnés, ſur la for-

Ainsi tandis que je prodiguois l'argent pour que personne ne fut mécontent, personne n'étoit satisfait.

Toutes ces découvertes accumulées à-la-fois m'accablent. Il me faut du tems pour m'arranger de manière à réparer tout le passé. Le nouvel ordre sera inaltérable, parce que c'est MOI qui en serai le gardien, & la caution : mais avant que de l'établir, ou en l'établissant, il faut remédier au désordre qui l'a précédé. Il faut que les souscripteurs qui se sont déja déclarés, ou qui se déclareront, connoissent mon plan ; qu'il soit expliqué sans ambiguité, pour prévenir une multitude de questions auxquelles je ne puis ré-

---

tune d'un simple particulier, cesseront de l'être, si elles songent à toutes les autres singularités de ma vie, aux évènemens qui ont influé sur mon état, sur ma liberté, sur mon existence dans tous les sens, au systême évidemment formé, & soutenu pendant quinze ans, de *m'étouffer*. Pendant quinze ans, j'ai vécu en *état de guerre* avec tous les hommes qui avoient du pouvoir, ministres, corps, sectes : ayant eu l'avantage que donne la force, ils s'en sont prévalu, comme de raison. Ils ont adopté contre moi la formule usitée, dit-on, dans les pillages militaires, *de tout permettre hors de tuer* : & encore....

Il n'est pas étonnant qu'avec un tel signal, une telle autorisation, & la certitude de l'impunité, mes agens se soient permis dans l'intérieur les mêmes manœuvres que de bien autres personnages se permettoient ouvertement en public.

pondre en détail, sans une fatigue accablante; pour aller au-devant des mécontentemens que je ne pourrois blâmer, & qui seroient cependant injustes; pour ne pas constituer les souscripteurs & moi, dans des frais de correspondance inutiles pour les deux parties. Voici donc ce que j'ai à leur observer.

1°. Si beaucoup de personnes tenoient à la division du 76 au 100 *inclusivement*, il en résulteroit une petite injustice envers moi, une dépense, un embarras assez considérables, quant à la manipulation typographique, une complication pénible dans la tenue des registres, & des livraisons, avec une inexactitude singulière sur les citations que je pourrois faire par la suite: les divisions des volumes n'étant plus les mêmes pour tout le monde, le numéro XCVII étant pour les uns le commencement, & pour les autres le milieu d'un tome, mes lecteurs & moi nous serions dans le cas d'être à chaque instant déroutés, ou trompés par les renvois; les personnes que j'emploie pour le manuel de la distribution seroient sans cesse exposées à des méprises involontaires, embarassées à distinguer les restes de l'ancienne souscription de la totalité de la nouvelle; & cette incertitude toujours renouvellée se perpétueroit dans les divisions suivantes.

Je m'en tiendrai donc à la seule naturelle, à la seule commode, & en même tems la seule légitime: je recommencerai par le N°. 97 (1).

---

(1) Le véritable, celui du 1er. Décembre prochain, sera

Ce terme eſt indifférent aux ſouſcripteurs qui n'ont point les années précédentes. Quant aux autres, il ſera à leur choix de réclamer les objets qui ont été retranchés dans leur collection, ou de m'indiquer comment ils veulent en être indemniſés, s'ils ont pris le parti de ſe les procurer ſéparement.

2°. En général, tous ceux qui ont fait des réclamations ou qui en feront, ſoit pour les *Annales*, ſoit rélativement à l'ancienne ſouſcription des *Œuvres*; ſoit pour des objets nouveaux, peuvent être tranquilles. Je fais tenir une note exacte de leurs demandes. Si je n'y ſatisfais pas ſur le champ, c'eſt qu'elles exigent des préliminaires longs; tels que la réimpreſſion des numéros qui en ſont l'objet; ou leur expédition, &c. Mais tout ſera acquitté avec exactitude.

3°. Il en ſera de même des tables qui manquent aux volumes précédens de l'ancienne édition des *Annales* : elles ſeront fournies à ceux des ſouſcripteurs *anciens*, qui en ſouſcrivant de nouveau, ou en réclamant les numéros qui ne leur ont pas été délivrés dans le tems, en marqueront le déſir. Je leur réitere l'invitation de ſe faire connoître au plutôt. Ces tables ont exiſté : elles ont même été envoiées & reçues à *Paris* : mais, ou parce qu'elles ne pouvoient guère ſe vendre à part, ou par pure négligence elle n'ont pas été diſtribuées. Ce qui en reſtoit

---

la ſuite de celui-ci : & ils ne feront enſemble qu'un ſeul numéro.

chez moi a été détruit, dans le tems de mes désastres, par les déplacemens, & les pillages de toute espèce qui en ont résulté. Il faut donc les réimprimer, ce qui exige du tems, & la connoissance à-peu-près du nombre des personnes qui y ont droit.

4°. La table manque encore au second volume de la nouvelle édition qui est à *Paris* : elle est sous presse, & parviendra à tous ceux qui ont ce volume. A l'avenir on peut être sûr que la table accompagnera la fin de chaque tome.

5°. On me fait au sujet de ma nouvelle édition des *Annales*, une infinité de questions auxquelles je vais tacher de répondre par une explication nette. J'ai obmis, je ne sais pourquoi, de l'inserer dans le *prospectus* publié dernièrement.

En réimprimant cet ouvrage je ne le dénaturerai point : il conservera la même division, & le même nombre de volumes : ainsi la nouvelle édition se réjoindra comme l'ancienne au N°. 97, qui en fera la suite : mais dans celle-ci se trouve, comme dans ma vie, une lacune plus aisée à remplir dans l'une que dans l'autre. Il y manque le tableau de ce qui s'est passé dans le monde, ou lorsque je n'y étois plus, ou depuis que malgré mon retour à la lumière des tracasseries méditées m'ont fait abandonner le pinceau. C'est ce vuide auquel je me propose de suppléer dans la nouvelle édition.

Et pour me menager l'espace nécessaire, sans

augmenter le nombre des volumes, voici ce que je fais. Dans ceux qui ont été publiés ci-devant se trouvent plusieurs morceaux de littérature, de philosophie, qui appartiennent plus au raisonnement qu'à l'histoire, qui sont plutôt des spéculations que des récits; tels que la *dixme roiale*; les *réflexions sur la validité des privilèges en librairie*; l'examen des *œuvres de feu M. de Voltaire*; &c. Je les retranche, j'en fais des morceaux séparés, qui pourront également, ou faire suite des *Annales*, ou se comprendre dans la collection littéraire de mes œuvres.

Les anciens volumes contenoient aussi beaucoup d'*avis*, personnels à moi, nécessités par les circonstances, mais inutiles aujourd'hui, &, je l'avoue, regardés dans le tems même par les personnes médiocrement bien intentionnées, comme un des défauts de cet ouvrage. Je les suprime absolument.

Le vuide qui résultera de ces réformes sera occupé par le récit que j'aurois fait dans le tems, si les loix, la pureté de ma conduite; mon innocence démontrée & connue, avoient pu prévaloir sur l'acharnement de mes ennemis; les trois volumes que je compte avoir à y employer suffiront, parce qu'aujourd'hui, il ne sera plus question que de grands objets; parce qu'une partie, tels que la guerre d'*Amérique* & sa conclusion, ayant déja reçu une décision des arrêts de la fortune, ne comportent plus les détails attachés à l'histoire journalière du moment.

Mais, pour être plus rapide, celle-là n'en sera pas moins intéressante; c'est sur-tout dans ce court espace que s'est vérifié, ce que je disois, il y a dix ans, en commençant cet ouvrage, que » la partie déja écoulée de ce siècle, ayant été » remplie des singularités les plus imprévues en » tout genre,.... ce qui nous reste à parcou- » rir de la même période préparoit peut-être à » la postérité un spectacle encore plus éton- » nant! » Tout ce qui est s'est passé dans ces derniers tems, & à-peu-près dans les limites de l'intervalle que je désigne ici, porte en effet un caractère de singularité bien frappant, bien propre à fixer les regards d'un observateur attentif.

C'en est une par exemple, que les trônes de deux des plus puissantes monarchies de l'*Europe*, ceux qui se sont choqués de nos jours avec le plus de violence & de fracas, se soient trouvés vacans presque dans le même tems; que *Marie-Thérese* & *Fréderic Second*, aient transmis leurs brillantes couronnes à d'autres possesseurs, presque à la même époque, après des regnes à-peu-près de la même durée, également mémorables, l'un sur-tout par de grandes vertus, l'autre par de grandes qualités.

L'hommage à rendre aux unes & aux autres, la distinction à établir entre elles, l'appréciation équitable de ces renommées qui commencent à mûrir par le tems, est un des devoirs de l'*historien*. C'est celui dont je n'ai pu m'acquitter sur ces articles délicats, & ce que je ferai dans ma nouvelle édition.

Il en ſera de même de pluſieurs autres noms qui ont également droit au ſouvenir de la poſtérité, parce qu'ils ont de même fixé l'attention des contemporains, ou par le mérite perſonnel de ceux qui les ont illuſtrés, ou par leurs fautes, ou par les grands événemens auxquels ils ont concouru : tels qu'un *Chatam* révéré dans ſa patrie, mais bien convaincu d'avoir été, de ſang-froid, par ſiſtême, le perturbateur de l'*Europe*, & par conſéquent du monde entier ; un *Vergennes*, regardé, peut-être avec moins de juſtice, comme ſon pacificateur ; un *Pombal*, malheureux d'avoir ſurvécu à ſa faveur, ou plutôt au prince dont il avoit ſubjugué l'eſprit, & plus malheureux encore d'avoir abuſé de ſa confiance ; un *Choiſeuil*, célébré par des amis ardens, même depuis ſa diſgrace, & déchiré par des ennemis implacables même pendant ſa proſpérité, & dont la vie comme l'adminiſtration pouvoit en effet juſtifier un attachement conſtant, ainſi que des haines violentes ; un *Turgot*, qui auroit toujours paru digne du miniſtère s'il n'y étoit point parvenu ; un *Maurepas*, deſtiné à éprouver ſucceſſivement ce que l'inſtabilité de la fortune a de plus cruel, & ſa conſtance de plus flatteur ; un *Chriſtophe de Beaumont*, principal acteur dans une des plus bruyantes querelles qui aient diviſé l'égliſe de *France*, & ſucceſſivement mis aux mains tous les pouvoirs dans ce royaume ; vanté, comme un nouvel *Athanaſe* dans l'un des partis ; déprimé dans l'autre comme un brouillon impétueux, & inflexible, plus opiniâtre que ferme, plus indiſcret que zélé, mais conſtamment digne du reſpect des honnêtes gens de tous les partis

par

par la franchise de son caractère, par la pureté de sa vie, par la bienfaisance de son ame, & la profusion de ses charités.

Enfin, j'aurai encore a ramener sous les ieux du public dans cette addition de mes *Annales*, d'autres hommes distingués dans d'autres genres, les uns dont je n'ai point parlé, d'autres dont les circonstances ne m'ont permis de dire que peu de chose; car, comme si une destinée spéciale avoit attaché à l'époque dont il s'agit, la propriété d'être funeste à presque tous les talens, ou à tous les noms honorés de l'attention des hommes, c'est dans le même intervalle qu'on a vu disparoître les *Voltaires*, les *J. J. Rousseaux*, les *Tronchins*, les *Hallers*, les *Linnès*, les *Coustoux*, les *Pigals*, &c.

Jamais les triomphes de la mort sur la grandeur, ou si l'on veut sur la foiblesse humaine n'ont été aussi multipliés, aussi éclatans dans un aussi court espace; jamais, je le répète, l'histoire n'a offert une matière aussi abondante à la franchise désintéressée d'un vrai philosophe, ni aussi favorable au développement des idées utiles, vraies dans tous les genres, puisque toutes ces pertes rappellent ou des richesses acquises, ou des innovations fâcheuses, ou des révolutions brillantes, & des événemens propres dans un sens, ou dans l'autre, à servir de leçons à la postérité.

Voilà le supplément par lequel je travaille à completter la nouvelle édition des *Annales* : par ce moyen elle deviendra en quelque sorte

un nouvel ouvrage, sans cependant ôter à l'ancienne l'espèce de valeur qu'elle peut avoir aux ieux des propriétaires; & la reprise actuelle s'incorporera sans inconvénient à l'une & à l'autre.

Voilà aussi tout ce que je crois avoir pour le moment à présenter au public. J'invite les *souscripteurs*, anciens & *nouveaux*, à se presser un peu; mais quelque chose qui arrive le vrai numéro 97 sera à *Paris*; & s'y distribuera le 1er Décembre prochain, sans faute. Les autres se succéderont à la distance & aux époques indiquées, avec la plus grande régularité. Ils auront l'intérêt que promet la situation actuelle des affaires.

La littérature est bien stérile, il est vrai; mais la politique est bien abondante. Quels matériaux que la dissolution probablement prochaine, d'un Empire qui, après avoir été pendant huit siècles le fléau & la terreur de la chrétienté, paroissant ne pouvoir plus en exciter que la convoitise, a eu l'imprudence de provoquer lui-même les mains les plus intéressées à sa chûte, les plus à portée de l'opérer! Quelle source d'ailleurs d'évènemens remarquables que la situation respective de nos différentes puissances; le changement de leurs intérêts, & de leurs liaisons, l'épuisement des finances de la plupart; la multiplication des ressources des autres, & sur-tout la disposition générale des esprits, la tendance à désirer un nouvel ordre de choses; disposition dont nous venons de voir par un concours peu commun de circonstances, les effets se manifester à la fois dans trois pays voi-

ſins, mais bien éloignés par les mœurs, par les loix, par le caractère des habitans.

Dans tous on étoit en garde contre l'extenſion de l'autorité; dans tous on demandoit un *redreſſement* : dans tous on procédoit avec un appareil, avec des acceſſoires qui ſont ordinairement les préſages des grandes ſecouſſes, & même des changemens abſolus dans l'exiſtence politique.

L'iſſue de ces mouvemens d'ailleurs ſi ſemblables, a été bien différente. En *France*, une condeſcendance ſage a prévenu une révolution, ſans rien décider ſur le redreſſement. Dans les *Pays-Bas Autrichiens* le redreſſement a été complet ſans révolution : en *Hollande* la révolution eſt complette ſans redreſſement ; auſſi n'y a-t-on conſulté que la loi des . . . . . bayonnettes.

Quelles en ſeront les ſuites ? C'eſt ce que nous allons voir : quelle carrière pour les ſpéculateurs & les hiſtoriens !

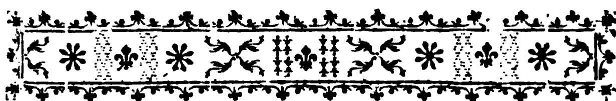
P. S. Au moment où l'on finit d'imprimer cet avis, il me vient une idée qui acheve de juſtifier ma réclamation contre les brigandages des contrefacteurs. De tous les ouvrages périodiques ſans exception, celui-ci eſt le ſeul que l'on envahiſſe avec cette impudence. Le *Mercure de France* même échappe à la voracité des *B. Cartouches.*

On ne peut pas dire que ce ſoit *faute de ſuccès* ; le *Mercure*, a dit-on, 11000 Souſcripteurs ;

on ne peut pas dire que ce ne soit pas un bon ouvrage : la réputation du *Mercure* est faite. Les auteurs actuels soutiennent celle de leurs dévancées : c'est aujourd'hui la besogne d'une société *de gens de lettres*, tous prédestinés ou prétendans aux grans honneurs de la littérature : c'est une menagerie où s'élevent à la becquée de petits académiciens.

Et ils ont déja la hardiesse, & sur-tout la décence des grans. En ouvrant dernièrement le N.° 40 de cette année, j'ai été édifié d'y trouver page 8 dans l'explication d'une *Charade*, qui a pour mot le *Cheval*; que *le Cheval avoit trois rapports avec la Femme*, *la poitrine*, *LE FESSIER*, *& les crins* : C'EST-A-DIRE, ajoutent les diserts interprêtes, *la poitrine large*, *la CROUPE remplie*, *& les crins longs*, commentaire aussi curieux, aussi poli que le texte.

Eh bien, un journal honoré d'un succès aussi prodigieux; produit des travaux combinés d'une foule d'hommes aussi célèbres; rempli d'une *anatomie comparée*, aussi instructive, aussi élégamment exprimée, ce journal n'est point *contrefait*. D'où vient donc cette distinction dévorante en faveur des *Annales?* Seroit-ce parce que le *Mercure* est devenu le patrimoine d'un Libraire, & que je ne suis qu'un *homme-de-lettres*? Ou seroit-ce une suite de la destinée inverse, & plus inconcevable encore, qui depuis 15 ans fait envisager mes démêlés littéraires comme des affaires d'état très-sérieuses, & mes réclamations *civiles*, *juridiques* les plus sérieuses, comme des spéculations littéraires?



ANNALES POLITIQUES, CIVILES ET LITTÉRAIRES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, ET PRÉLIMINAIRES.

AVANT que de reprendre l'hiſtoire du préſent, & une hiſtoire vraiment philoſophique, ſans faſte, comme ſans intérêt en aucun ſens, exempte de prétentions, comme de préjugés, une hiſtoire conſacrée uniquement à la vérité, à l'utilité publique, arrêtons un moment nos regards ſur la partie du paſſé qui nous touche de plus près: facilitons par un tableau rapide la ſorte de comparaiſon qui pourra avoir lieu entre la période qui précède immédiatement l'époque à laquelle nous ſommes, & celle qui va la ſuivre.

Les annales du monde entier n'ont eu juſqu'ici à conſerver le ſouvenir d'aucun intervalle ſans exception, où les événemens remarquables ſe ſoient preſſés, accumulés, en quelque ſorte, avec plus d'abondance & de rapidité. Cet eſpace reſſerré en renferme déja plus de ce genre, que

n'en offrent dans le cours ordinaire des choses les fastes de plusieurs siecles.

Et ces incidens ne sont pas seulement nombreux : ils sont bizarres, opposés même à la marche usitée des affaires, aux principes admis, & raisonnables, en apparence, de la politique : il semble que ce soient les caprices des administrations encore plus que ceux de la fortune, qui disposent aujourd'hui du sort des peuples & des empires. Tout est contradiction depuis le terme que je viens d'indiquer; tout est, pour ainsi dire, inconséquence, dans les grans mouvemens de ces machines qui semblent cependant ne pouvoir subsister que par l'ordre.

Nous avons vu des divisions, des réunions, des Créations même d'empires, projettées, desirées; & les unes exécutées avec une aisance, une promptitude qui tient du prodige; les autres contrariées, anéanties par des oppositions invincibles; & les plus difficiles, à n'en juger que suivant les regles communes, sont celles qui ont éprouvé le moins d'obstacles.

Ainsi l'affranchissement de l'*Amérique*, le démembrement de cette partie précieuse de la *Grande-Bretagne*; s'est consommé aux yeux de l'univers, en trois années d'une guerre plus bruyante, plus ruineuse que meurtriere; d'une guerre signalée par des *paroles*, des *défis verbaux*, & des promenades navales, plus que par des combats. Ainsi l'invasion de la *Crimée*, son incorporation à une couronne étrangere, éloignée, s'est opérée avec

une patente : il n'en a coûté à la *Russie* qu'une rente viagere, avec une déclaration de sa volonté.

Et le malheureux petit embrion de *Geneve* a été écrasé au premier mot de liberté qui s'est fait entendre dans ses murs; & la réunion de quelques districts voisins de l'*Autriche*, fondée sur des titres aussi anciens qu'authentiques, ratifiée par le possesseur actuel, a échoué, après avoir armé cinq cens mille hommes, les uns pour l'anéantir, les autres pour la favoriser; & l'*Escaut* est resté esclave au mépris des droits les plus clairs, entre les mains d'une puissance assurément bien en état de les soutenir; & l'échange des pays qu'il arrose contre la *Baviere*, échange plein de raison; échange avantageux à toutes les parties; échange que la maison de *Sultzbach* auroit dû solliciter, si on ne le lui avoit pas offert; échange bien moins inquiétant pour l'*Europe* que la cession de la *Lorraine*, ou le partage de la *Pologne*, n'a pu avoir lieu.

En continuant d'approfondir ces incidens si extraordinaires déja par eux mêmes, l'étonnement va bien augmenter encore. On trouvera que ceux de ces projets qui ont réussi, ont été favorisés par les mains qu'un intérêt bien entendu devoit ce semble porter à les désapprouver; & les autres ont avorté par des oppositions que ce motif devoit changer en facilités.

La défection des colonies *Américaines*, la révolte du *Congrès*, ont été solemnellement auto-

risées au bruit du canon, ratifiées à la lueur des bayonnettes par la *France*, par l'*Espagne*, par la *Hollande*, dont l'opulence est presque toute fondée sur leurs colonies; par la *France*, par l'*Espagne*, par la *Hollande*, qui partagent presque seules avec l'*Angleterre* l'empire du nouveau monde; sur les domaines desquelles peuvent aussi à tout moment se former des *Congrès*, & qui n'auroient certainement pas de forces suffisantes pour subjuguer leurs sujets de cet hémisphère, si ceux-ci s'avisoient au nom de la raison, & *des droits primitifs* du genre humain, d'imiter l'insurrection dont leurs métropoles ont si imprudemment consacré l'exemple.

C'est la *Russie* qui, la tête récemment couverte du diadême de la *Tauride* arraché aux *Turcs*, à l'aide de l'*Autriche*, n'a pas peu contribué à arracher des mains des *Autrichiens* ce que le nouvel électeur de *Baviere* leur avoit déja cédé de son héritage : un mot de sa part auroit consommé le fameux échange, & ce mot, elle ne l'a pas dit.

C'est le feu roi de *Prusse* qui a le plus hautement contrarié cette cession; c'est lui qui a soulevé toute l'*Allemagne* contre l'idée du troc déja convenu, exécuté, entre les cours de *Vienne* & de *Munich*. Son prétexte étoit « que les loix de l'*Em-*
» *pire* défendent, que l'intérêt général de tous
» ses membres doit faire proscrire toute incor-
» poration des domaines d'une des grandes mai-
» sons qui le composent, dans une autre; qu'il
» faut pour maintenir la liberté commune de cette
» fourmiliere de souverains maintenir aussi la di-

» vision de leurs propriétés »; & sa maison même est à la veille de réunir, de s'incorporer deux principautés considérables qui en accroîtroient sensiblement la puissance : & la maison d'*Autriche* qui n'avoit pris les armes que pour assurer l'exécution d'un traité de ce genre, a cédé à un rival, qui, en raisonnant ainsi, ne les avoit prises que pour le rompre.

Enfin, c'est la *France* encore qui, en protégeant à *Philadelphie*, à *New-York*, le fantôme de la liberté, en a étouffé la réalité aux bords du lac *Leman*; & elle a été aidée dans cette opération, dont la petitesse du sujet a rendu l'inconséquence, la cruauté, moins sensibles, par une *République*. C'est elle qui en prodiguant ses trésors, la vie de ses matelots, pour assurer l'indépendance de la *Delawarre*, a prodigué de même les négociations, & compromis quelque chose de plus précieux que l'argent, sa foi, & l'attachement d'un allié nécessaire, pour perpétuer les fers de l'*Escaut*.

Et pour porter la surprise au plus haut degré, ces succès contre nature, s'il est permis de le dire, ces efforts monstrueux, en quelque sorte, à les apprécier d'après les regles de la politique reçue, & de la raison, n'ont été d'aucune utilité réelle aux nations fortunées, en apparence, qui s'en sont enorgueillies. L'affranchissement est un fardeau, plutôt qu'une jouissance pour les *Etats-Unis*. Une banqueroute honteuse qui ne les a point enrichis, a flétri ce berceau qui sembloit dressé par les mains de l'honneur & du patrio-

tiſme. Des marques de jalouſie plus que de reconnoiſſance, une décoration illuſoire & devenue preſque ridicule, ſont l'unique prix qu'aient reçu les guerriers accourus d'*Europe* pour les affermir. Une nullité abſolue au dehors; une foibleſſe incurable au dedans; peut-être des troubles domeſtiques ſanglans, & prochains; peut-être la néceſſité de rechercher bientôt les prétendus fers qu'ils ont briſés, & de recevoir comme une grace la réintégration dans une dépendance abjurée ſi légerement, voilà les fruits de cette émancipation opérée avec tant de fracas, & proclamée avec tant de ſcandale.

L'*Angleterre* ſéparée de ces enfans indociles & préſomptueux, conſternée un moment de l'énormité apparente de ſa perte, a bientôt repris ſes forces, & ſa ſplendeur. La *France* après s'être épuiſée pour porter un coup qui ſembloit devoir être ſi funeſte au *commerce* de ſa rivale, s'eſt empreſſée immédiatement après de ſolliciter, de dreſſer, de ſigner des traités qui aſſurent à ce commerce plus de vigueur dans un des deux mondes, qu'il n'en avoit pu perdre dans l'autre.

On l'a vue créer dans ſon ſein une compagnie des *Indes*, vouée tout à la fois au deſpotiſme & à l'eſclavage, ſurchargée tout enſemble de privileges, & de chaînes; une ſociété *Aſiatique* par le nom, dont la deſtination ſpéciale eſt de tyranniſer les *François*, & de ſervir la compagnie *Angloiſe*.

Ce n'eſt pas tout : remplie de manufactures

qu'il a peut-être été imprudent de laisser établir, mais qu'il seroit encore plus dangereux de laisser éteindre; habitée par une nation aussi légere qu'aimable, pour qui la nouveauté est un besoin, chez laquelle l'opulence n'a jamais calculé les ménagemens dus à ses sources, qu'il faut défendre, comme les enfans, de son penchant pour les choses agréables, & nuisibles, en lui ôtant l'occasion de s'y livrer, on l'a vue tout d'un coup ouvrir ses ports à des productions non-seulement étrangeres, mais ennemies; détruire entre elle & la *Grande-Bretagne*, sous la seule réserve de la réciprocité, une barrierre qu'un patriotisme intéressé, & éclairé saura toujours bien perpétuer du côté de cette île, & qui en repoussera sans cesse les fruits de nos fabriques, tandis qu'elle vomit de tous ses ports ceux des siennes pour nous en inonder.

Ainsi, après la seule guerre heureuse que la *France* ait soutenue depuis 500 ans contre ces redoutables voisins, elle a, par des traités confirmatifs, en apparence, de la paix, reçu un joug qu'elle auroit dû, ce semble, s'opiniâtrer a refuser, même après les campagnes les plus désastreuses: au péril de s'exposer sur ses propres domaines à la concurrence de l'industrie manuelle des *Anglois*, elle a joint l'opprobre de se constituer tributaire de celle de leur vassaux *Asiatiques*, & de leurs navigateurs *Européens* (1).

(1) Je n'entends pas ici blâmer sans exception le *traité de commerce*, derniere opération d'un ministre *François*,

Quant à la *Russie*, dont les succès depuis vingt ans fatiguent en quelque sorte la renommée, dont les invasions semblent avoir été toutes heureuses, dont les tentatives ont été autant de triomphes; que lui a valu la plus brillante, la plus complette, &, sous un certain point de vue, la plus flatteuse jusques ici, parce qu'elle n'avoit point coûté de sang; c'est-à-dire l'envahissement de la presque île ravagée plutôt qu'habitée par les *Tartares*?

La gloire d'avoir ressuscité les noms *Grecs* de deux ou trois villes, & ramené dans l'histoire des lieux qui n'étoient presque plus connus que par la fable; le vain hommage de quelques petits tyrans des environs du *Caucase* toujours inquiets, toujours prêts à recevoir des fers, & à les briser, aussi foibles que perfides, vassaux aussi indociles que voisins dangereux; le plaisir d'avoir fixé sur cette conquête aisée les regards du premier souverain de l'*Europe*, & du plus éclairé; de lui avoir montré une femme couronnée dans des lieux où l'esclavage du sexe semble être une des propriétés du climat: voilà

---

dont la politique éprouve aujourd'hui plus d'une réforme: l'administration éclairée qui l'a remplacé sans adopter ses principes, a sans doute eu de bonnes raisons pour ne pas s'en écarter dans cette matiere: j'en connois quelques-unes, dont l'avenir seul peut confirmer, ou détruire la justesse: mais il me semble qu'il n'y en a point, même pour pallier l'établissement de la prétendue compagnie des *Indes*.

jusqu'à ce jour tout ce qu'a retiré la cour de *Pétersbourg* de l'acquisition de la *Crimée*.

Et cette acquisition devient en ce moment la cause d'une explosion menaçante de la part de l'ancien *Suzerain*; explosion toujours à craindre malgré la foiblesse supposée du peuple qui l'éprouve, parce que deux especes de fanatismes s'y joignent à l'intérêt politique; parce qu'une nation entiere déja échauffée par les préjugés religieux, est encore alarmée par la crainte de sa destruction totale; parce que si les *Turcs* n'ont pour eux ni la discipline, ni les bayonnettes de l'*Europe*, ils ont des déserts, & la *peste*, qui sont encore plus redoutables; explosion enfin dont les risques, tout compensé, seroient au moins égaux, si une puissance formidable ne donnoit aux *Ottomans* par ses préparatifs sur les bords du *Danube*, autant d'inquiétude qu'ils peuvent en porter sur ceux de la *mer noire*; si l'héritier des *Ferdinands*, des *Mathias*, ne se montroit disposé enfin à venger sur ceux des *Solimans*, des *Mahomets* seconds, les invasions qui ont si longtems dévasté l'héritage de ses peres.

Enfin la *Hollande* expie cruellement le court honneur d'avoir bravé avec autant d'indiscrétion que d'audace un prince dont elle auroit dû acheter à tout prix l'alliance & la protection. Ces *républicains* si fiers, ces négociateurs si sages, ont épuisé en deux années les derniers excès de la démence outrageuse, & ceux de la lâcheté pusillanime. Complices de l'émancipation des *Américains*, & de l'humiliation passagere de la *Grande-*

Bretagne, après avoir insulté de sang froid le chef de la confédération *Germanique*, nous les voyons céder sans résistance à l'un des membres de cette confédération. Moins de quinze mille *Prussiens* ont fait évanouir en un clin-d'œil ces nuées de *patriotes*, qui, énorgueillis de l'indulgence humaine de l'empereur, en avoient si solemnellement, si insolemment provoqué la vengeance.

Un autre caractere de ces incidens non moins propre à exercer l'esprit d'un spéculateur attentif, c'est qu'ils ne se sont opérés ni avec l'appareil, ni au moyen des accessoires qui dans les autres siecles, & même dans les trois quarts de celui-ci, accompagnoient, & facilitoient les grandes révolutions politiques. Il étoit d'usage jusqu'aujourd'hui de préluder par des négociations propres à se procurer des amis, avant que de faire marcher des soldats. On cherchoit à *faire troupe*: pour attaquer l'adversaire dont on convoitoit la dépouille, on attendoit qu'il eût déja d'autres embarras, ou l'on avoit soin de lui en susciter: on contractoit des alliances: on prodiguoit les *subsides*: enfin les tracasseries diplomatiques précédoient le choc des régimens.

C'est ainsi que *Guillaume III*, & le cabinet de *Vienne* s'étoient conduits envers *Louis XIV*, qui dans ses aggressions, ou ses défenses avoit soigneusement suivi la même méthode. C'est ainsi que dans les longues, & nombreuses guerres qui, jusqu'à la paix de *Paris*, avoient déja agité, & souillé ce siecle philosophe, des ligues

adroitement concertées, des unions nouées, ou rompues par l'intérêt, quelquefois avec une mobilité bien voisine de la perfidie, avoient pour ainsi dire combiné les tems comme les ressources des couronnes, semé les orages dans les orages, & poussé contre des collections d'ennemis des nuées de défenseurs.

Quand vers le milieu du siecle la *France*, secondée par la *Baviere* & la *Prusse*, vouloit accabler l'héritiere de la maison d'*Autriche*, après avoir juré de la défendre, celle-ci s'étoit glorieusement soutenue à l'aide de l'*Angleterre*, de la *Hollande*, & des variations peu philosophiques, mais très-lucratives du *Salomon* du *Nord*. Quand ce chef de la maison de *Brandebourg*, devenu à son tour l'objet d'une espece de conjuration de rois, osa porter les premiers coups aux confédérés qui se promettoient, non sans vraisemblance, de l'écraser en une campagne, l'*Angleterre* le servit, le soutint en *Europe*, en foudroyant la *France* dans les *Deux-Indes*; & la défection aussi subite qu'imprévue des *Russes*, produisit au milieu de la bagarre un renversement d'idées, d'intérêts, de mouvemens qui assura son salut.

Aujourd'hui, c'est-à-dire depuis dix ans, ce n'est plus cela. On marche, on agit seul; on a l'air de négocier toujours : mais, je ne sais pourquoi, si ce n'est pour se tromper. La fonction des ambassadeurs respectifs semble être moins de travailler à former des alliances, qu'à en dissoudre. Chacun a ses sistêmes, ses vues, ses intérêts à part. Les guerres sont des especes

de duels d'empire à empire, où les seconds, quand il en intervient, sont dirigés par les circonstances qui les entraînent, plutôt que par des plans médités & réfléchis.

Quand en 1778 l'*Autriche* & la *Prusse* s'ébranloient pour quelques bailliages de la *Baviere*; quand à la même époque la *France*, rompant enfin un silence, ou plutôt une tergiversation peu honorable, abandonnant un déguisement frauduleux & mal couvert, se déterminoit à porter à la *Grande-Bretagne* un défi long-tems dissimulé, les mouvemens de part & d'autre n'avoient aucune relation. Rien ne lioit les 500,000 hommes qui se disposoient à inonder l'*Allemagne* de sang, aux 600 vaisseaux guerriers qui annonçoient à l'*Océan* le même scandale, & de plus grandes horreurs.

A ce même terme, non-seulement la *Grande-Bretagne* n'a pas paru empressée de chercher des secours étrangers : non-seulement elle semble avoir affecté de les dédaigner : mais elle a tenu une conduite qui devoit nécessairement multiplier le nombre de ses ennemis; elle a provoqué l'*Espagne*, la *Hollande*, long-tems incertaines. Ce n'est qu'avec la plus vive répugnance, & en cédant à la plus pressante nécessité qu'elle a tacitement accédé à la *neutralité armée*, plan si raisonnable & si juste, dont la premiere idée consignée dans cet ouvrage (1) a été saisie par

(1) Tome VI, page 64.

les cabinets encore exempts alors en *Europe* de la fièvre belligérante, & qui devroit à l'avenir dans les cas pareils être le code des nations.

Les troupes que nous avons vues descendre de la *Hongrie*, de la *Bohême* vers les *Pays-Bas*, pour briser la barriere qui en captive encore le fleuve, ne comptoient sur l'assistance d'aucun allié. Dans l'extravasion subite des troupes *Prussiennes* envoyées avec des boulets rouges, pour apprendre la politesse aux *Bataves*, & leur montrer à coups de canon comment il faut se comporter envers les dames, sur-tout quand elles sont princesses, & sœurs de roi, il ne paroît pas que la cour de *Berlin* ait cherché à balancer par des engagemens secrets l'impression que pouvoit produire dans le voisinage ce fait d'armes aussi hardi, aussi imprévu, que fortuné.

Enfin, le *Turc* en ce moment leve un bras menaçant sur une puissance qui sembloit depuis douze ans en possession de l'effrayer, de le désarmer sans combattre; & non-seulement il n'a pas d'allié déclaré, mais, s'il est permis de prononcer de si loin sur des objets si délicats, il ne peut plus dans la situation actuelle des affaires de l'*Europe*, se flatter d'en trouver. Si l'union des cours impériales pour repousser ses efforts est un retour vers l'ancienne politique, sa hardiesse à se présenter isolé dans la lice, le met en quelque sorte au courant de l'esprit du siecle.

Au nombre de ces événemens inverses, pour ainsi dire, de ces nouveautés qui semblent cho-

quer les habitudes reçues & affermies par l'usage ; n'oublions pas de compter le déplacement d'un *pape*, la visite rendue par le successeur du premier des *Apôtres* à celui des *Césars*. Le 16e siecle avoit encore été témoin d'une entrevue entre ces deux principaux personnages de la grande république *chrétienne* : mais c'étoit alors le chef de l'empire qui se rapprochoit du chef de l'église; au lieu que de nos jours c'est le pontife qui a été chercher le monarque; le but de son voyage a été de solliciter une indulgence que les prédécesseurs de l'un n'avoient pas toujours trouvée auprès de ceux de l'autre.

Ajoutons à cette liste de prodiges politiques la conclusion d'un traité formel entre l'*Espagne* & la *Turquie*, l'entrée d'un ambassadeur *Musulman*, débarqué avec les simboles de la paix sur les côtes du premier de ces états, qui ne connoissoient jusqu'aujourd'hui le *Turban* que comme un signal de guerre & de désolation; singularité d'autant plus frappante que jamais peut-être ces deux nations n'avoient eu moins de motifs pour se rapprocher, & que cette fraternité tardive leur sera probablement à toutes deux parfaitement inutile. Elle ne peut assurer aux *Castillans* la protection contre les corsaires *Africains*, qui seule auroit pu la leur rendre précieuse, ni aux *Ottomans* un abri contre les puissances du *Nord*, dont l'espoir auroit pu justifier leur empressement à rechercher l'amitié de celles du *Midi*.

Si de ces considérations générales qui embras-

ſent toute l'*Europe*, nous deſcendons à une inſpection détaillée de chacune de ſes parties ; ſi nous arrêtons nos regards ſur ce qui ſe paſſe chez ſes principales nations, examinées chacune ſéparément, les ſujets de ſurpriſe ne feront que ſe multiplier : on ne ceſſera d'admirer la contradiction formelle, frappante, qui exiſte entre *ce qui eſt*, & ce qui *étoit*.

Quoi de plus étrange, par exemple, de moins prévu, que ce qui s'eſt paſſé en *France*, dans les premiers mois ſeulement de cette année 1787 ? Un miniſtre y regnoit avec autant d'éclat que d'empire ſur la partie la plus importante peut-être de l'adminiſtration, dans nos gouvernemens modernes, ſur celle des *finances* : doué de toutes les graces qui font l'homme aimable, il y joignoit l'activité de corps & d'eſprit néceſſaire au courtiſan pour obtenir les grandes places, & à l'homme d'état pour les remplir. Toutes ſes ſpéculations réuniſſoient une grandeur apparente dans les vues, avec la rapidité dans l'exécution.

Le crédit public paroiſſoit rétabli. Quoique des emprunts ſucceſſifs euſſent encore accru ſous ſes mains la dette nationale, fardeau déja immenſe avant lui, les arrérages ſembloient s'en acquitter avec facilité.

Le commerce quoique gêné, contrarié dans preſque toutes ſes branches, jouiſſoit cependant d'une eſpece de proſpérité générale. Une opération hardie, conſommée auſſi-tôt que conçue, avoit rendu, ou paru rendre à la circulation

intérieure du royaume, une quantité prodigieuse de numéraire en nature; & une caisse copiée d'après la banque de *Londres*, parvenue, au moins dans la capitale, à un crédit assez étendu, multiplioit encore par la multiplication de son papier cette source, ou cette représentation de richesse.

Enfin la mer maîtrisée avec des dépenses dont la seule idée auroit effrayé les administrateurs les plus audacieux dans les tems les plus fortunés, alloit offrir à force d'art sur les côtes de *Normandie*, à la marine guerriere, un entrepôt, un asile comparable, supérieur à ceux que la nature a prodigués sur les rivages opposés.

Au milieu de tant de splendeur, tout inspiroit, tout tendoit à nourrir la sécurité. Un langage décidé, une contenance imposante reduisoient presque au silence les spéculateurs les plus défians.

Tout d'un coup, &, sans préliminaires, la nation se trouve convoquée: on en annonce l'assemblée, non pas sous cette forme antique, & consacrée, qui en ajoutant à l'éclat extérieur du trône, peut en gêner les confidens intimes, mais avec un appareil modifié, qui devoit en reduire les représentans, à n'être que les témoins passifs, & les appuis forcés d'un plan déja concerté, résolu sans eux.

Alors on découvre subitement à leurs yeux un abyme, immense, inconnu, où la nation elle même

même est près de tomber : on leur déclare qu'il faut le combler sur le champ : on leur en présente les moyens ; on insiste sur la nécessité d'une obéissance empressée de leur part, qui doit devenir une contrainte pour la nation.

Et, ce qui est inconcevable, en leur enjoignant de combler le gouffre on leur défend d'en sonder, d'en constater la profondeur : &, ce qui est plus inconcevable encore, la mesure de cette profondeur varie dans la bouche de l'architecte qui présente les plans nécessaires suivant lui, pour la remplir.

Et ce qui achève de donner à cet évènement un caractere unique de singularité, cette mesure est restée, elle est encore problématique. Le ministre auteur, ou accusé du vuide, y a été englouti : il a disparu emportant avec lui les lumieres qui auroient pu fixer l'opinion publique : il n'est resté de réel après lui que l'incertitude sur les causes d'une dissipation trop certaine, & l'affreux embarras de ses successeurs pour y remédier.

Les suites qu'aura cet incident sans exemple dans les annales de toutes les monarchies, appartiennent à l'histoire du *futur* ; mais on peut observer, pour completter le tableau des contrastes dont il s'agit, le calme, la parfaite immobilité de l'*Angleterre*, dans le moment même où les esprits recevoient dans tout son voisinage des semences de troubles, qui y germoient avec tant de rapidité. Cette île aussi orageuse, &

dit un homme célebre, que la mer qui l'entoure; cette île, que nous avons vue en effet livrée aux convulsions les plus violentes, à la veille, en apparence, de tomber dans l'anarchie qui résulte des guerres civiles après les avoir produites, quand la *France* ne connoissoit de troubles que ceux qui naissent quelquefois de l'obéissance la plus passive, cette même île jouit aujourd'hui d'un repos absolu, quand sa rivale éprouve des secousses inquiétantes.

Et ce qui doit mettre le comble à l'étonnement, ce repos qu'elle n'a pu connoître sous les mains les plus expérimentées, sous les ministeres auxquels l'âge, la longue habitude des affaires, & la jouissance constante des hommages au moins d'une partie du public, sembloient assurer le plus de consistance, elle le doit à un jeune homme, dont l'élévation à l'exercice du pouvoir suprême, a paru d'abord une espece de prodige; & dont la conduite, ainsi que les succès, sont une bien autre merveille.

C'est ainsi que la providence, la destinée qui se joue des hommes & de leurs projets, semble avoir pris plaisir à ramasser dans le court espace que je désigne ici, toutes les sortes de contradictions apparentes, toutes les singularités qui suffiroient, je le répete, pour rendre intéressante l'histoire d'une longue suite d'années.

Au milieu de ces bisarerries, les unes sans conséquence; les autres inquiétantes peut-être,

les autres propres à donner l'espoir d'un avenir qu'elles contribueront à améliorer, ne manquons pas de faire observer un changement avantageux, qui peut encore être compris au nombre des singularités du siecle. C'est celui qui semble en cet instant avoir modifié, transformé, les accessoires de la souveraineté; qui montre de toutes parts aux peuples attendris des hommes vraiment dignes de leur affection sur les marches des trônes, sur les trônes même, où ils n'étoient que trop accoutumés à ne voir que des dieux farouches, & justement redoutés.

Jamais peut-être on n'a vu chez les souverains, & chez les dépositaires de leur autorité, plus de cette affabilité franche qui rend la grandeur aimable, & moins de cette morgue puérile, ou de cette dureté vindicative qui la rend odieuse sans l'affermir. Jamais, parmi les noms qu'elle est obligée de prononcer souvent, la renommée n'en a eu moins à flétrir, & il y en a plusieurs qu'elle a déja d'un acord unanime consacrés à la vénération publique. Jamais il n'y a eu tant de rois, & de ministres, bonnes gens, honnêtes gens.

Ce n'est pas, à la honte du genre humain peut-être, ou par une fatalité trop aisée à expliquer, une raison pour compter sur des regnes plus calmes, & sur des administrations plus prospères: mais l'historien impartial, & même la postérité, n'en doivent pas moins tenir compte de ces vertus, dont des conjonctures malheureuses empêchent quelquefois les contemporains

de connoître le prix, & même d'éprouver les influences.

C'est sans doute à cette disposition affectueuse des princes, & de leurs ministres, que l'on doit l'activité remarquable avec laquelle les gouvernemens se livrent presque généralement à des réformes utiles, à des institutions salutaires, à des établissemens faits pour honorer les rois qui les créent, & pour consoler les peuples qui en profitent. De toutes parts en *Europe*, depuis quelques années, on se livre au soin trop long-tems négligé de réunir dans ces amas d'habitations que l'on nomme *villes*, *cités*, *&c.* des embellissemens qui concilient la sûreté avec la commodité. On voit par-tout se développer en cette partie une sorte d'émulation universelle qui justifie entre les voyageurs des différens pays un échange mutuel de félicitations, comme de surprise.

A *Vienne*, après avoir ouvert au *peuple* de superbes jardins, jusques-là réservés exclusivement à la *noblesse* qui les dédaignoit (1), après

(1) Les jardins de l'*Augartem*, promenades auxquelles pour être aussi célébrées que les *Thuilleries*, & le *parc St. James*, *&c.* il ne manque, ainsi qu'à beaucoup d'autres belles choses répandues dans l'*Allemagne*, qu'un peu moins de bonhommie, & s'il est permis de le dire, un peu plus de charlatanisme dans leurs possesseurs. Il est sûr que sous le regne de l'empereur, ces jardins sont devenus dignes

les avoir garantis des inondations qui les rendoient souvent innaccessibles; après avoir ainsi ménagé des plaisirs, ou des délassemens, aux hommes oisifs, ou laborieux, un grand prince a construit pour les malades, pour les indigens sur-tout, des asyles où la magnificence consiste principalement dans l'abondance & la promptitude des secours. Les témoins de ces fondations répandues de toutes parts dans ses vastes états, ne savent ce qu'ils doivent le plus admirer, de la grandeur des plans, ou de la rapidité de l'exécution.

Le même souverain s'élevant au-dessus du préjugé gothique, qui, dans la division, absurde en elle-même, des différentes parties de l'*art de guérir*, attribue une prééminence injurieuse, à celle qui semble se borner à des paroles, sur l'autre qui opére de la main, a fondé chez lui une *académie*, vraiment digne de ce nom; une compagnie où la *chirurgie* réunie inséparablement à sa sœur cadette, la *médecine*, jouit des mêmes honneurs, & des mêmes prégatives (1); exemple unique, qui cessera bien-

---

de l'admiration des voyageurs: & ce qui en est aussi digne c'est la modestie de la retraite presque imperceptible que s'y est réservée ce monarque, en abandonnant tout le reste au public.

(1) On trouve des détails concernant les hôpitaux fondés par l'empereur, & l'*académie* CHIRURGICO-MEDICALE, créée à *Vienne* par le même prince, dans le discours *sur la*

tôt de l'être, si du moins les progrès du véritable esprit philosophique peuvent influer ailleurs sur les établissemens de ce genre.

A *Paris* le même esprit a ordonné la construction de plusieurs hôpitaux dont il a été plus facile dans ce pays-là de combiner les plans, qu'il ne le sera peut-être de les exécuter; mais d'autres réformes salutaires & agréables, conçues avec intelligence s'y sont opérées avec vivacité. Ces masses énormes qui écrasoient les ponts, en interceptant l'air au centre de la ville; ces maisons absurdes suspendues sur une riviere qu'elle sembloient emprisonner, ou entassées sur les rives dont elles faisoient un foyer d'infection, ont déja disparu, ou vont disparoître.

Ce même centre étoit occupé par des cloaques qui, sous le nom de *cimetiere*, absorboient depuis vingt siecles la population de cette capitale, où il n'y avoit pas un grain de terre qui ne fut l'extrait d'un cadavre; dégagés de cette servitude dévorante, ils ont pris une forme moins lugubre, & reçu une destination plus consolante. On en a fait de vastes *marchés*. Ces réceptacles des dépouilles de la mort sont devenus des entrepôts commodes pour la distribution des alimens nécessaires à la vie.

---

prééminence due à la chirurgie sur la médecine, traduit par l'auteur des ces *Annales*, du latin de M. *Brambilla*, premier chirurgien de Sa Majesté Impériale.

Il n'y à pas jusqu'aux *prisons* qui n'aient ressenti l'influence bienfaisante de cette espece d'inquiétude aussi rare que louable, qui semble pour ainsi dire, depuis quelques années, agîter une partie des hommes en place, de ce désir de remédier aux abus, & de diminuer les désordres.

A *Vienne* elle a eu tout son effet dans cette partie : dans les *maisons de force* même, on s'apperçoit d'une impression de bonté qui ne leur laisse de celle de la dureté, que ce qu'il faut qu'elles en aient pour être utiles (1).

En *France* même, celles au moins que la justice est censée diriger, ont cessé d'être l'opprobre de la justice. Le débiteur dont un préjugé extravagant assigne encore l'inaction, & l'esclavage au créancier, pour gage de la sûreté chimérique de ses droits, ne croupît plus dans les cachots, avec les scélérats dont la sûreté réelle de la société exige le sacrifice. L'infortune, ou l'indigence, l'inconduite même n'y sont plus confondues avec le crime.

L'*inquisition* même a perdu quelque chose de la férocité qui l'a rendue si long-tems odieuse

(1) Voyez l'avertissement en tête du même discours de M. *Brambilla*, cité ci-dessus, lequel se trouve à *Bruxelles*, chez Lemaire, *rue de l'Impératrice*; & à *Paris*, chez Royez, *quai des Augustins*.

autant que redoutable. Ses *bûchers* sont changés en *disciplines*. Ses sentences ne méritent presque plus d'autre reproche que celui d'être prononcées par des *Jacobins*; & encore, quand elles se borneront à des *pénitences*, la disparate entre le caractère des juges, & leurs fonctions, ou leur rigueur, sera-t-elle moins choquante.

A *Londres* où le bien trouve à la fois moins d'obstacles, & de facilités, où les institutions utiles ne sont ni contrariées, ni favorisées, où tout doit être *volontaire*, jusqu'aux *hôpitaux*, jusqu'aux *écoles*, les exemples ne sont pas rares du dévouement spontané, qui a créé les établissemens les plus estimables en ce genre. La pratique n'y répond peut-être pas tout-à-fait à la *théorie*, & la magnificence des dehors, le faste des inscriptions n'est pas toujours vérifié exactement par l'inspection de l'intérieur : mais enfin ces efforts secrets d'une charité compatissante se soutiennent à *Londres*, tandis que des embellimens multipliés par une opulence intéressée s'y accumulent de toutes parts.

Depuis dix ans une ville absolument nouvelle a accru cette ville superbe déja réputée une des plus grandes, une des plus belles cités du monde. Deux cens rues sorties dans cet intervalle du sein de la terre qu'elles couvrent & décorent, feroient croire aux étrangers que l'*Angleterre* entiere se presse, s'entasse dans cette enceinte fortunée, si à chaque pas qu'ils font en s'en éloignant ils ne rencontroient d'autres

merveilles, qui prolongent leur surprise & leur admiration, en leur montrant *Londres* dans tous les points de la *Grande-Bretagne*, comme ils ont crû trouver toute la *Grande-Bretagne* dans la banlieue de *Londres*.

L'*Allemagne* s'est enflammée de la même émulation; &, si ce n'est pas l'exemple des *Anglois*, au moins ce sont leurs *guinées*, qui en ont facilité le développement. Plusieurs princes qui, n'ayant à vendre que des hommes, en ont fait le commerce, qui ont fourni des soldats par entreprise, à tant la tête, aux marchands guerriers de la *Tamise*, ont fait de ces bénéfices honteux un usage qui semble en solliciter le pardon. Ils ont embelli leurs villes: ils y ont créé des arts; ils y ont naturalisé des ressources inconnues jusqu'à eux.

Enfin il est très vrai que pour la décoration, pour l'utilité, pour la commodité publiques, on a fait en général plus de pas, & de plus grans pas d'un bout de l'*Europe* à l'autre depuis dix ans, qu'on n'en avoit fait peut-être depuis dix siecles; ce qui suffiroit sans doute pour justifier ce que je dis de la place distinguée & honorable que mérite, qu'occuppera certainement dans l'histoire l'époque dont il s'agit ici.

Je ne prétens pas que l'on ait fait tout ce que l'on devoit, ou même tout ce que l'on pouvoit faire, ni même que tout ce qui a été fait mérite des éloges. La *mendicité* bien loin d'être diminuée, ni soulagée, s'augmente jour.

par-tout; & les causes funestes qui ...nt s'accroissent de même, sans que ...ouvernemens paroissent s'occupper de cette maladie vraiment honteuse, qui les tuera (1).

Les exactions financieres, naturalisées par toute l'*Europe*, avec le regime qui les rend odieuses, & le besoin qui les nécessite, ne semblent pas près d'être réformées.

Le sistême inconcevable, & destructeur des *emprunts*, fruit de l'*égoisme* qui déprave aujourd'hui les empires, comme les particuliers; qui donnent la postérité pour gage aux complices des dissipations présentes; qui hypothèquent les générations futures pour sûreté des prêts ruineux, mandiés, hasardés, & absorbés par les générations actuelles, prévaut de plus en plus chez les nations les plus opulentes.

Celles qui ont le malheur d'avoir *du crédit*, usent sans ménagement, comme sans scrupule, de ce palliatif terrible, & ne se laissent plus d'alternative, entre l'opprobre dangereux d'une banqueroute, ou les suites funestes d'une surcharge non moins redoutable. Celles qui n'ont pas la facilité meurtriere du *crédit*, n'en ont pas moins la tentation, elles sont forcées peut-être, de se livrer aux mêmes dépenses, sur-tout sur

(1) Voyez à ce sujet le tome III de cet ouvrage, pag. 339 *& suiv.*

un article effrayant, ſur celui de leur état *mi-taire*.

Il n'y a plus de bornes à la multiplication des ſoldats, ſimptôme effrayant de décadence, & de corruption; ſource de miſere, de deſpotiſme, de déſordre en tout ſens; fléau terrible pour les princes autant que pour les ſujets: elle réduit les premiers avec le meilleur cœur, avec les intentions les plus pures, à adopter les procédes de la tyrannie, pour ſubvenir à l'entretien de ces prétendus gardiens du trône, ou plutôt de cette foule oiſive, & dévorante.

Elle rend ſouvent inutiles pour les ſeconds les vertus de leurs maîtres; parce que d'un côté la certitude d'être obéi aveuglement, au premier ſigne, par deux cens mille hommes armés, peut induire un prince, même équitable, en erreur ſur la véritable étendue de ſon pouvoir: elle peut lui donner l'envie, & lui faire naître la tentation de ne meſurer ſes droits que ſur ſes forces.

De l'autre la premiere vertu de l'*uniforme* étant une ſoumiſſion machinale dans le ſubalterne, & un deſir furieux de s'*avancer* dans les ſupérieurs, ceux-ci doivent être moins délicats ſur les moyens de le ſatisfaire, en raiſon de ce qu'ils ont plus de rivaux: l'emploi des bras qu'ils commandent étant pour eux le ſeul chemin des honneurs, & de la fortune, ils doivent moins réfléchir ſur la nature des motifs

qui leur procurent l'ordre de les mettre en mouvement.

Cet état forcé, qui fait des caiſſes publiques de vrais tonneaux des *danaïdes*, où s'engloutiſſent, comme je l'ai dit ailleurs, les eſpeces, & les larmes des peuples, réduit les adminiſtrations à regarder comme le premier, le plus eſſentiel de leurs devoirs, le ſoin d'*augmenter les revenus*. Tourmentées ſans ceſſe par des beſoins renaiſſans, il n'y a point de moyens honteux qu'elles n'adoptent, point d'expédiens criminels qu'elles rejettent. La force qui ravit, l'eſpérance qui attire, les promeſſes qui ſéduiſent, ſont tour-à-tour employées, & prodiguées pour vuider les poches des ſujets, & faire filtrer vers le *tréſor royal* ce métal envié, qui ſe diſſipe en vapeurs au moment même où il y touche.

Aliénation de domaines; rentes *viageres*; rentes *perpétuelles*; *anticipations* de ſervices; établiſſemens de *banques*, de *caiſſes*, de *conceſſions* excluſives; LOTTERIES ſur-tout; LOTTERIES, gouffre dévorant, piége abominable tendu à la crédulité du pauvre; LOTTERIES, foyer de corruption & de crime; appas perfide & abſurde, qui tue le ſcrupule dans les baſſes claſſes, la délicateſſe dans les autres, la ſûreté, la confiance dans toutes; voilà le grand ſecret de la finance; voilà les reſſources des états, & les baſes de la proſpérité des adminiſtrations.

Enfin un *philoſophiſme*, bavard, intolérant,

& encouragé, parce qu'il est aussi bas qu'audacieux, a usurpé le nom, & les droits de la véritable *philosophie* : joignant le mépris des scrupules aux ménagemens, à la souplesse de l'intrigue, il corrompt également, & les grans qu'il adule, & le peuple qu'il égare, en feignant de l'éclairer. Sous prétexte de visiter, & d'affermir sur-tout la législation, & les vrais principes des gouvernemens, il en a rélaché tous les liens, ébranlé toutes les bases. A force de discuter sur l'origine, sur la validité des droits, il en est venu à les rendre presque tous problématiques.

Ceux qui connoissent déja mes écrits & qui continueront à lire celui-ci, verront bien que ce ne sont pas ces imprudences là, & beaucoup d'autres, que je mets au rang des pas de notre siecle vers la perfection.

Au milieu de tant de nouveautés; avec une fermentation générale qui en annonce encore d'autres, il semble que les *sciences* & les *arts* devroient en présenter d'intéressantes. Les tentatives, les réformes en ce genre ne sont pas toujours le gage du succès : mais elles ont l'avantage d'entraîner moins d'inconvéniens : cependant une stérilité affligeante, un froideur peu honorable même, & encore inverse, semblent avoir frappé ce département de l'esprit humain. Ce qui, cinquante ans plutôt auroit excité une attention universelle a été reçu avec indifférence; & l'admiration, ou du moins le concours du public n'ont eu pour objet que des frivolités, dont nous blamerions nos peres de s'être oc-

cupés sérieusement : c'est encore un des caracteres de l'inconséquence attachée, en quelque sorte, à toutes les démarches, à tous les mouvemens de cette partie de notre siecle.

Par exemple, de nos jours, on a vu s'étendre tout-à-coup le sistême *Solaire*. Un *Allemand*, d'abord simple *Violon*, guidé par son seul génie, devenu sans maître fondeur de verres astronomiques, & bientôt astronome aussi clairvoyant qu'infatigable, a reculé avec ses lunettes les limites de ce sistême, à un degré d'éloignement que l'imagination & le calcul ne peuvent presque plus atteindre. Il a saisi à une distance aussi énorme de *Saturne*, que celle de *Saturne* à nous, une huitieme *Planette*, qui s'étoit jusqu'ici dérobée non-seulement à tous les yeux, mais même aux meilleurs télescopes; ou du moins qu'on avoit apperçue, sans en distinguer la nature (1).

Cette découverte en elle même, & par ses accessoires, étoit certainement bien plus pi-

---

(1) L'existence constatée de cette planette est un nouvel argument démonstratif, accablant, contre la chimère si fameuse, & si absurde, de l'*attraction*. C'en est un de plus au contraire, non moins démonstratif, en faveur du sistême, ou plutôt *du fait*, que j'ai osé présenter & développer dans *mes réflexions sur la lumière.* Le principe des *attractionnaires* détruiroit tout mouvement même à un pied de distance : le mien l'entretiendroit à des milliards de milliards de lieues.

quantes que celle des *Satellites*, si bien accueillie dans le tems, si prônée même de nos jours. Il semble que le monde étant devenu *savant*, cette extension d'une science aussi curieuse auroit dû y causer une vive sensation, une espece d'enthousiasme, & l'apothéose de son auteur.

Cependant elle n'y a fait aucun bruit. Elle paroît même avoir à peine réveillé l'indolence de ces compagnies prétendues instruites; de ces greffes scientifiques, destinés au moins à n'en juger que par l'esprit de leur institution, à tenir, sous le nom d'*académies*, regiſtre des progrès des arts, à aider, à encourager les efforts des artistes, à constater, à récompenser leurs succès.

Une nouveauté qui a fait bien une autre fortune, qui a joui de toute sa gloire, ce sont les *ballons*, nés subitement, parvenus subitement à toute leur perfection, & à-peu-près éclipsés avec autant de promptitude qu'ils avoient brillé avec éclat. C'étoit, je l'avoue, une idée bien propre à exalter l'esprit de la multitude que celle de cette conquête sur un élément inaccessible jusqu'ici à l'audace, à l'industrie humaines : on devoit aimer à se représenter les oiseaux surpris, inquiets, de voir des hommes suspendus comme eux, sans appui, au milieu de ce fluide invisible, qui semble leur appartenir exclusivement.

Mais faute de trouver des moyens de direction, les *ballons*, comme je l'avois pronosti-

qué (1), après avoir eu la même vogue que l'*électricité*, ont eu le même sort : ils ont fait aussi des enthousiastes : ils ont eu aussi des martyrs. Ils ont fini de même par devenir un joujou de l'oisiveté, & une ressource du charlatanisme (2).

Encore même comme les préparatifs de ce spectacle d'enfans sont très-dispendieux ; comme la jouissance en est très-courte ; insensiblement

(1) Voyez le tome II de ces *Annales*, pag. 307.

(2) Observons que les corps, les *académies*, ont dédaigné la découverte d'*herschel*, ou du moins n'ont pas daigné s'en occuper. A peine sa planette a-t-elle produit quelques *mémoires* obscurs ; & ignorés, ensevelis dans ces collections accablantes qui, croissant chaque année de plusieurs volumes, menacent l'avenir d'une inondation *typographique* aussi fastidieuse qu'embarrassante.

Mais une de ces sociétés, & une des plus célebres, s'est hâtée de s'emparer du *ballonisme*, à sa naissance : elle a calculé, spéculé, disserté ; & ce qu'il y a de curieux, c'est qu'à peine a-t-elle été saisie des aérostats, que son influence frigorifique les a glacés : l'art de ce moment est resté où elle l'avoit pris. Ce n'est pas même le ballon *Académique* qui a franchi le pas de *Calais*. L'aventurier ignorant avec sa routine, a été le *Jason* fortuné ; & le savant, le professeur du *Lycée*, le correspondant de plusieurs académies, brillant de titres, de patentes, & de *théories*, n'a eu que le sort d'*Icare*.

Puis fiez-vous à Messieurs les Savans !

on

on a vu ſe ralentir l'épidémie qui faiſoit attacher dans les principales villes de l'*Europe* une ſorte d'honneur à s'y procurer une de ces repréſentations aériennes, à provoquer la témérité de l'homme qui s'eſt diſtingué par ſon adreſſe & ſon bonheur, ſur ce théatre périlleux. Si le délire trop encouragé du fortuné voltigeur n'eſt pas encore guéri, au moins celui des ſpectateurs qui lui prodiguoient des témoignages d'admiration, de ſenſibilité, dont les plus grans talens, les plus ſublimes vertus n'ont jamais été l'objet, paroît enfin calmé.

Cet engouement qui peut avoir ſes excuſes, feroit ſans exemple, ſi, préciſément à la même date, une autre jonglerie, encore plus hardie dans un ſens, moins frappante pour les yeux, mais bien plus extraordinaire pour ſon objet, pour ſes opérations, n'avoit partagé les eſprits, & produit une impreſſion encore plus vive à quelques égards.

Dans le *Balloniſme* l'appareil du ſpectacle étoit impoſant, ſes acceſſoires curieux, le courage du principal acteur intéreſſant. Si ſes retours étoient ridicules, ſes départs étoient mageſtueux; & quoi qu'à voir le ſoir, ou le lendemain, rentrer lourdement en charrete, avec ſes aîles en paquet derriere lui, l'oiſeau qu'on avoit vu s'envoler pompeuſement, la veille, les gens ſenſés lui euſſent plus volontiers décerné des ſifflets que des couronnes, cependant comme ces deux ſcenes ſi différentes n'avoient pas les mêmes témoins, on conçoit comment

en reparoiſſant intact, & ſans fracture, devant ceux de la premiere, il pouvoit en recevoir un accueil proportionné à l'admiration dont il les avoit laiſſés pénétrés.

Mais le *Meſmériſme* étoit abſurde dans ſes principes, extravagant dans ſes détails, dégoûtant ou licentieux dans ſes acceſſoires; coupable peut-être, ou du moins dangereux par ſes effets, conciliant l'appareil des farces les plus groſſieres, les plus voiſines du ſcandale, avec le langage miſtérieux des ſectes naiſſantes, on ne conçoit pas qu'il ait pu trouver des apôtres, ni faire des proſélites.

Il en a eu cependant, & dans un tems, & dans les rangs, où la raiſon que l'on dit perfectionnée, où les connoiſſances que l'on prétend étendues, devoient le plus multiplier les préſervatifs contre une ſemblable folie. Heureuſement pour l'honneur de la partie du ſiecle qui l'a vu naître & mourir, il n'a été ni perſécuté, ni durable.

Enfin, ces fievres de la frivolité n'ont eu que des paroxiſmes paſſagers: elles ne doivent occuper qu'un coin dans le tableau mobile & ſurchargé du paſſé, dont je viens de tracer l'eſquiſſe. Occupons-nous maintenant du préſent; voyons ce que vont produire ſur la grande ſcene du monde des diſpoſitions qui ne promettent que trop, comme je l'ai déja obſervé, des matériaux abondans pour l'hiſtoire.

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Sua si bona norint!

Si ces belles provinces concourent à la fécondité dont je parle, il est permis désormais d'espérer que ce ne sera plus à celle qui naissant du désordre est funeste, & affligeante comme sa cause. Nous venons d'y voir les peuples développer, au nom des loix, une fermeté que le succès a couronnée, & le prince montrer une condescendance d'autant plus noble, qu'elle est le fruit d'une réflexion peu familiere aux souverains, de la répugnance à faire du mal, même pour opérer le bien.

Il en résulte maintenant un calme qui reproduira sans doute la confiance mutuelle, d'après l'examen, & la vérification des intentions respectives : c'est du moins le vœu, c'est l'espoir de tous les sujets fideles, & des vrais patriotes; qualités qui ne peuvent en général se séparer dans aucun pays ; mais qui sont inséparables sur-tout dans celui-ci, où une heureuse *constitution*, une *constitution* vraiment légale, vraiment existante, lie d'une maniere indivisible le trône & la nation, en unissant leurs intérêts, sans confondre leurs droits.

J'en vais parler avec quelques détails; je me les permettrai avec d'autant plus de confiance, qu'en jettant du jour sur le passé, ce que j'ai à dire sera peut-être de quelque utilité pour

l'avenir. Il eſt tems qu'un obſervateur impartial s'explique enfin ſur des objets où juſqu'à ce moment, il a été difficile à la raiſon même de ſe manifeſter, ſans quelque nuance de paſſion. Je ſuis dans une ſituation où non-ſeulement cette impartialité m'eſt aiſée, mais même où elle devient pour moi ſous un double point de vue, un devoir précieux, & cher à remplir.

Attaché par la plus tendre, la plus reſpectueuſe, &, ſi j'oſe le dire, par la plus délicate reconnoiſſance, à la perſonne du ſouverain; mais attaché auſſi aux vrais intérêts du peuple dont il m'a admis à faire partie, à des privileges auxquels je regarde comme un de ſes bienfaits d'être aſſocié; tant que j'ai vu ceux-ci compromis, & la pureté des vues de l'autre méconnue, je me ſuis renfermé rigoureuſement dans le ſilence & la douleur. Je n'ai pris de part aux opérations de l'autorité, que pour en repréſenter ſecrettement le danger, & aux réclamations des ſujets que pour en excuſer quelquefois l'emportement.

Cette attention ſcrupuleuſe à remplir ici, comme en *France*, à tâcher de concilier tous mes devoirs, ne m'a cependant pas plus ſauvé ici qu'en *France* des ſoupçons injuſtes, & des imputations calomnieuſes. J'ai reſſenti ici, comme en *France*, les effets de cette deſtinée qui me condamne à paſſer ma vie au milieu des tempêtes, à être mêlé malgré moi, dans tous les troubles privés, ou publics, des pays où je crois pouvoir trouver du repos.

On m'a attribué ici des démarches, dont je n'ai jamais eu l'idée. On m'a supposé des écrits, on m'en suppose encore, dont les titres mêmes m'étoient inconnus. Dernierement un homme très-honnête, très-pieux, mais qui est bien le plus brutal chrétien que le zele *de la maison de dieu* ait jamais enflammé, m'a écrit à ce sujet une lettre pleine de reproches aussi violens qu'absurdes.

J'aurois pour ces bavardages le mépris qu'ils méritent, si une longue expérience ne m'en avoit apris le danger, au moins pour moi; ma rigidité à rester neutre dans toutes les querelles où mon ministere *légal* n'est pas requis *légalement*, ne sert qu'à me dévouer aux soupçons des deux partis, à leur haine; & l'éclaircissement même qui en démontre l'injustice, ne fait ensuite que la confirmer. Ceux qui me fesoient un crime d'avoir attaqué leurs opinions, quand ils m'en croyoient coupable, m'en font un de ne les avoir pas soutenues quand je m'en défens.

Il y a quinze ans que je suis ainsi l'objet, & la victime de ces ressentimens contradictoires. Ce mois-ci, encore, j'arrive à *Paris:* le mémoire justificatif d'un ministre que les suites de sa régie rendront aussi fameux au moins que sa régie même, étoit dans toutes les mains; il occupoit toutes les têtes: n'ai-je pas trouvé une portion du public imbue de l'idée que j'en étois l'auteur, tandis que l'autre me désignoit, comme celui de la *réponse*? Et j'ai eu en effet autant de part à l'un qu'à l'autre.

Quel parti prendre au milieu de ces contrariétés bien plus inquiétantes que flatteuses? Je n'en vois point d'autre que de réitérer ici solemnellement la déclaration déja faite plusieurs fois, que jamais, dans tout ce qui peut intéresser le public, je n'ai écrit, jamais je n'écrirai une ligne sans y mettre mon nom : tout ouvrage, bon ou mauvais, qui m'est, ou me sera imputé, sans ce passeport, ne pourra l'être que par une calomnie; & s'il m'est permis de le dire dans un mouvement, non pas d'amour propre, mais d'une sensibilité trop légitime, pour reconnoître les miens, les honnêtes gens, devroient-ils avoir besoin d'y trouver mon nom? Je reviens aux *Pays-Bas Autrichiens*.

Les dix provinces qui composent ce domaine précieux ne sont, comme on le sait, qu'un démembrement de l'ancienne *Belgique*, laquelle étoit comprise par les *Romains* dans la dénomination générale des *Gaules :* elle en étoit une des trois divisions : elle avoit pour bornes la *Seine*, la *Marne*, le *Rhin*, & l'*Océan :* ainsi elle réunissoit non-seulement plusieurs provinces considérables de la *France* actuelle, telles que la *Picardie*, la *Champagne*, la *Lorraine*; mais la *Hollande* entiere, les électorats de *Treves*, de *Mayence*, de *Cologne*; l'évêché de *Liege*; les duchés de *Berg* & de *Juliers;* enfin les *Pays-Bas Autrichiens* d'aujourd'hui.

Les habitans de ce vaste terrain étoient regardés comme les plus courageux des *Gaulois*,

nation de tout tems si célèbre par sa valeur. *César* le dit formellement. *Horum omnium* (Gallorum) *fortissimi sunt Belgæ.* Mais il semble vouloir en quelque sorte rétracter ce témoignage honorable par l'explication qu'il y joint. Il prétend « que la bravoure des *Belges* ne devoit » être attribuée qu'à leur indifférence pour les » mœurs, & la politesse des provinces *Romai-* » *nes;* au defaut d'un commerce capable de » faire circuler chez eux les jouissances, & la » mollesse du luxe (1) ». Au lieu de la fermeté naturelle à ces peuples, il semble ne leur supposer par là qu'une férocité grossiere, produite, & nourrie par l'ignorance.

L'expérience de vingt siecles les a bien vengés de cette interprétation injuste: ils ont connu depuis toutes les ressources de l'industrie. Ceux sur-tout qui habitent les contrées dont il s'agit ici ont acquis les arts, les lumières qui naissent de l'opulence, ou l'accompagnent, après l'avoir produite. Non-seulement ils ont reçu du *commerce* les jouissances qu'il peut procurer, mais ils l'ont exercé eux-mêmes avec éclat, & leur courage n'en a point souffert. Une valeur noble a continué de distinguer les descendans devenus polis & riches, comme une rustique intré-

(1) *Horum omnium fortissimi sunt* Belgæ, *propterea quod à cultu, atque humanitate provinciæ longissime absunt, minimeque ad eos mercatores sæpè commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important.* Vid. Cæs. Com. de Bello Gallico, lib. 1.

pidité distinguoit leurs peres encore sauvages & indigens.

Avec ce caractere élevé il n'est pas étonnant que ceux sur-tout, qui ont conservé spécialement le nom de *Belges* aient toujours attaché un grand prix à la liberté. Il ne l'est pas qu'en se pliant à un gouvernement monarchique, ils aient toujours pris des mesures pour se menager le moien de ne pas confondre l'exercice de l'autorité avec ses abus; qu'ils se soient toujours occuppés du soin de s'assurer des ressources pour n'être pas écrasés par l'accroissement du pouvoir, même légitime dans l'origine; & qu'en jurant d'être soumis, fideles à leurs souverains, ils aient mis de bonne heure à leurs sermens des conditions, pour empêcher l'obéissance de dégénérer en servitude, & le commandement en tyrannie.

Leur promptitude à s'alarmer de ce qui paroît menacer leurs droits; leur fermeté à en réclamer l'observation, ont contribué peut-être à leur donner une réputation, qui sans contredire leur renommée du côté du courage, sembleroit indiquer de leur part moins de scrupule sur le choix des occasions propres à le manifester. On ne peut se dissimuler que, depuis deux siecles sur-tout, les historiens semblent s'accorder à les accuser d'un esprit d'inquiétude, qu'ils confondent avec le penchant à la révolte.

Il est si difficile d'assigner des limites justes dans cette matiere délicate; il l'est tellement

de déterminer le point précis où le refus de l'obéissance, de la part d'un peuple qui prétend n'en pas devoir une aveugle, devient une rébellion, que les écrivains, &, à plus forte raison les politiques, ont pu se tromper sur le vrai nom que méritoient les mouvemens de celui-ci, au moindre danger vrai, ou apparent, de ses prérogatives.

Peut-être même sa délicatesse ombrageuse sur cet article a-t-elle pour principe, ou pour excuse, deux faits singuliers auxquels ceux qui ont rendu compte de ses explosions, & ceux qui s'en sont plaints, peut-être après les avoir provoquées, n'ont pas attaché assez d'importance. Le premier c'est que depuis une longue suite d'années ces provinces ont toujours fait partie d'une domination étrangere, & éloignée, dont les mœurs, dont la langue, ainsi que le climat, & les intérêts, n'avoient aucun rapport avec elles: ce qui semble justifier la crainte qu'on ne se portât plus aisément à enfreindre leurs privileges, faute de les bien connoître; & justifier par conséquent aussi leur attention à prévenir par une vigilance, même excessive, les surprises, ou les méprises, sur cet article essentiel.

Le second fait, c'est que ces mêmes nations ont eu le malheur, & le désagrément, de se voir condamnées à n'être pour ainsi dire, même pour ces souverains étrangers, en quelque sorte, qu'une propriété précaire, passagèrement transmise, acceptée sans gratitude, & abandonnée sans regret. Elles ont vu leur couronne

errer ſans ceſſe de maiſon en maiſon, d'après des alliances, des ſpéculations ſubordonnées à la politique, & ſouvent au caprice, plutôt que dirigées par la raiſon, ou le bien des peuples. C'eſt une choſe remarquable, & unique, je crois, dans l'hiſtoire, que leur deſtinée ait toujours dépendu des mariages de leurs princeſſes.

Ainſi, pour ne pas remonter plus haut que le douzieme ſiecle, après avoir été au onzieme, la récompenſe, ou la réparation d'un rapt, le comté de *Flandres* rentra en 1194, par un *mariage*, dans la maiſon du premier uſurpateur, lequel étoit lui-même devenu par violence le gendre de *Charles le Chauve*.

Enſuite un *Bourbon* ayant *épouſé* la fille de *Baudouin* devenu empereur d'*Orient*, & mort ſans enfans *males*, fut comte de *Flandres* du chef de *ſa femme*. Sa poſtérité bientôt réduite à une *fille*, fit place à une race nouvelle, par le *mariage* de cette fille avec un *Valois*, duc de *Bourgogne*.

A la troiſieme génération, par une mépriſe inconcevable, ou une politique folle du politique *Louis XI*, un autre *mariage* donna pour maître aux *Belges* un prince *Allemand*, ſouche de cette tige célèbre diviſée bientôt après en deux branches, de la maiſon d'*Autriche :* & un autre *mariage* ayant porté cette poſſeſſion dans la branche *Eſpagnole*, c'en eſt un encore qui l'a reſtituée à la branche *Allemande*, quand *Louis XIV* imitateur en cela ſeul de *Louis XI*,

rejetta le partage volontaire & utile, qui auroit donné à la *France* la propriété inapréciable de vingt riches provinces, pour la gloire chimérique & ruineuse de procurer aux dépens des trésors, & du sang de son peuple, un trône à un prince de sa famille, que la nature, & les loix n'y avoient pas destiné.

L'archiduc, depuis l'empereur *Charles VI*, ne prétendoit à l'héritage entier du roi d'*Espagne*, *Charles II*, qu'en vertu du *mariage* de son pere avec une fille de *Philippe IV*; ce titre n'eut d'efficacité, par les arrêts de la fortune, que dans ce qui concernoit les *Pays-Bas*; & ce que *Louis XIV* lui-même s'en étoit déja approprié quelques années auparavant, il ne l'avoit réclamé qu'au nom de l'*Infante* devenue la compagne de son lit, & comme pere des enfans à qui elle avoit transmis ses droits.

Cette destinée singuliere s'est étendue même jusqu'aux possessions momentanées qui sembloient annoncer à ces états une race de souverains désormais immuables, & fixés chez eux, jusqu'aux especes de vice royautés que l'éloignement des princes regnans, & le desir de soutenir la splendeur de la famille y ont fait constamment perpétuer depuis trois siecles. Les infans *Albert* & *Isabelle* devenus vraiment souverains, ne l'étoient que par une cession d'un roi d'*Espagne* à *sa fille*: & avant & depuis, ce sont presque toujours des princesses qui ont exercé le *gouvernement général* avec des patentes de *Madrid*, ou de *Vienne*: Leurs époux sont des asso-

ciés admis au partage des titres qu'elles possèdens, & exercent en personne; de sorte que le droit de commander à des peuples reconnus par le plus grand des guerriers, *pour les plus braves des hommes*, est de tems immémorial un présent de noces fait par des femmes à leurs maris.

Je laisse à des spéculateurs plus clairvoyans que moi le soin d'approfondir, de déterminer le degré d'influence que peuvent avoir eue ces deux singularités, sur l'administration d'une part, sur les dispositions des sujets de l'autre : je me borne à observer les faits qui sont incontestables.

Le palladium de ces provinces; la grande chartre, objet de leur amour, & de leur vigilance; le dépôt de leurs privileges; le mot sacré qui ne s'y prononce jamais sans émotion, & pour la défense duquel elles se montrent toujours prêtes à sacrifier ce qu'elles ont de plus cher, est la *Joyeuse Entrée* . . . .

Ce mot qui ne désigne rien de ce qu'il signifie, est le titre d'un acte bien solemnel, & bien respectable; c'est une convention unique aujourd'hui dans l'*Europe*, & par conséquent dans l'univers, entre le souverain, & les peuples : elle est soigneusement renouvellée à chaque inauguration : c'est dans le serment du prince futur qui l'accepte, que consiste son couronnement : & les clauses en sont aussi précieuses que le nom paroît bisarre.

(*La suite à l'un des numéros prochains.*)

LETTRE

A L'AUTEUR DES ANNALES.

RENNES, ce 8 9bre. 1787.

J'AI, Monſieur, l'honneur d'être *Breton*, & en cette qualité, je vous l'avoue avec franchiſe, je vous ai déteſté cordialement une partie de ma vie : vos malheurs vous ont rendu mon eſtime, parce qu'ils tenoient à la même cauſe qui vous avoit valu ma haine ; quand je vous ai vu oublié, trahi, perſécuté, écraſé, par la même main que vous aviez ſervie, j'ai dit : allons, ſa faute eſt expiée ; & une preuve inconteſtable de ma réſipiſcence à votre égard, c'eſt que je vous choiſis pour confident d'une obſervation aſſez frappante, ſur un point remarquable de l'hiſtoire de notre ſiecle.

Elle m'eſt venue à la lecture de la fameuſe *requête au roi*, d'un miniſtre expatrié ; à celle de votre plaidoyer de cette année ; elle tend, s'il m'eſt permis de le dire, à la juſtification de la providence : elle rentre ſous ce point de vue dans le plan de vos *Annales*.

Nous connoiſſons tous M. *de la Chalottais*. Le nom de ce magiſtrat célebre & vertueux, ne ſe prononce pas dans ma province, ſans arracher des larmes. Il réveille encore aujourd'hui les ſentimens les plus vifs de douleur & d'indignation.

' Nous l'avons vu poursuivi par le despotisme le plus atroce, promené de cachots en cachots, avec un mépris de toutes les formes, de toutes les loix, & ensuite avec des formes, en vertu d'un prétendu respect pour les loix, qui ne rendoient ce mépris que plus affreux; enfin, après avoir langui plusieurs années dans la crainte journaliere de trouver un bourreau, avant que d'avoir eu des juges, nous l'avons vu périr consumé par le chagrin & l'infortune, à la vérité sans qu'on eut pu lui trouver de de crime, mais aussi sans avoir pu obtenir de constater son innocence. Jusques-là, c'est la providence qui a tort: l'homme honnête & sensible, mais précipité, peut se croire en droit de murmurer. '

Cependant qu'il attende, & qu'il voie ce que sont devenus les persécuteurs de l'homme juste, les oppresseurs de l'innocent calomnié. Je ne veux point faire une satyre, ni une énumération qui en auroit l'air, par les étranges détails dont elle seroit remplie : mais cherchez où sont les complices du procès absurde, intenté au procureur-général de *Rennes*, depuis le duc de la *Vril*.... delateur des deux prétendus billets *anonymes* qui en ont été le prétexte, & la base, jusqu'à M. de *Cal*.... procureur-général intègre de la *commission* saisie de cet extravagant grief, & assez clairvoyant pour y démêler de quoi motiver des conclusions *à mort* contre un magistrat dont les plus violens ennemis ne pouvoient contester les talens, & dont les témoins les plus indifférens vénéroient les vertus.

Le duc de la *Vril*. . . . . est mort destitué, méprisé, oublié; désespéré d'être tombé dans une nullité absolument imperceptible, après cinquante ans d'une nullité malfaisante & trop remarquable. On sait quel a été le sort de la famille par lui placée dans une maison étrangere, assez foible pour l'adopter, pour voir avec satisfaction dans son sein, comme dit un poëte, d'une adoption un peu différente:

Semine non suo
Crescere surculos.

Un autre de ses associés, éloigné sans retour de tous les emplois, est éclipsé par des brigues dont il ne lui est pas permis de s'enorgueillir, puisque ce sont des *représailles*: il languit dans une retraite obscure, où chaque promotion porte le désespoir, & renouvelle le supplice de *Promethée*.

Un autre devenu à son tour l'objet d'une procédure infamante, ... Enfin M. de *Cal*. . . . . après une administration dont les détails seront aussi inconcevables pour la postérité que l'issue, après un ministere plus ressemblant à une orgie dont le désordre, & la dissipation sont l'essence, qu'à l'exercice sérieux du pouvoir suprême dans une grande monarchie, a joint au scandale de la plus affreuse prodigalité des fonds publics, celui d'une fuite trop justement suspecte, & dont l'accueil qui semble en être le prix ne fait qu'agraver l'opprobre. Il ne peut en justifier la nécessité qu'en s'avouant criminel.

Vous même, Monsieur, vous qui n'avez contribué qu'indirectement à la perte, aux douleurs de notre illustre infortuné, voyez quel fruit vous en est revenu. Objet de la plus coupable jalousie, & de la plus monstrueuse ingratitude, vous avez perdu un état, que vous auriez continué d'honorer par vos talens, si vous les aviez consacrés à sa défense : vous avez essuié des travers, des catastrophes . . . . .

Réfléchissés sur ce texte; & j'ose croire que vous, & vos lecteurs vous y trouverez la vérification du mien : vous verrez que ce trait de notre histoire suffiroit seul pour consoler les malheureux dont le sort peut avoir du rapport avec celui de notre cher, & immortel *procureur général* : il peut aussi fournir une leçon utile, à ceux qui pourroient, en quelque tems que ce soit, être téntés d'imiter ses prétendus juges. C'est-là où l'on peut dire avec le poëte latin, *absolvit que deos*.

Je suis, &c.

Signé KERKERANDER, *avocat*.



RÉPONSE.

RÉPONSE.

JE me conforme à vos intentions, Monſieur, en publiant votre lettre : mais c'eſt ſans en adopter entièrement la conſéquence. Le rapprochement qu'elle préſente, eſt frappant, je l'avoue. D'ailleurs je ne ſuis point du nombre de ceux qui nient la providence; il s'en faut bien : je n'ai jamais dit avec le poéte profeſſeur en *Athéiſme*.

> Scilicet hoc ſuperis cordi eſt, ea cura quietos
> Sollicitat.

Je ſuis convaincu qu'un pouvoir ſecret, & ſupérieur dirige imperceptiblement l'exiſtence des hommes, & que les malheurs qui l'affligent ſont ſouvent la punition des écarts qui les ont précédés. Mais cette regle n'eſt ni générale, ni conſtante; il y auroit peut-être autant de danger à lui donner trop d'extenſion qu'à la méconnoître abſolument. Ce ſeroit prononcer la condamnation de l'innocence qui n'auroit pas été vengée, & l'abſolution du crime conſtamment heureux.

Souvenons-nous, Monſieur, de la tour de *Siloé*: les dix-huit hommes qu'elle avoit écraſés par ſa chûte, furent déclarés innocens par la ſageſſe elle-même. Laiſſons aux familles des opprimés dont la juſtice divine, ou humaine, n'ont point réhabilité la cendre, la conſolation de pouvoir nier que ce ſilence ſoit une preuve contre eux.

Oui, il y a une providence : oui, ſes décrets nous maîtriſent, nous dirigent imperceptiblement : mais ſon but, ſes motifs ſont ſouvent auſſi cachés que ſon influence eſt inſenſible. Voilà les *Turcs* & les *Ruſſes* qui vont ſe choquer avec fureur : les premiers, *en ce moment*, ſont inconteſtablement les aggreſſeurs : cependant au premier pas qu'ont fait les ſeconds pour ſe défendre, une tempête affreuſe a diſperſé leur flotte. Le plus beau de leurs vaiſſeaux a été déſemparé, forcé de ſe rendre aux ennemis, qui n'ont eu que la peine d'en recevoir la ſoumiſſion.

Les *Muſulmans* ſont perſuadés que c'eſt le Saint Prophéte qui a ſoufflé ce gros vent là. Les *Imans* le publient dans toutes les moſquées, à tous les carrefours de *Conſtantinople* : ils voient dans cet incident le doit de dieu, & un coup de la providence. Etes vous de leur avis ? Leur cauſe vous en paroît-elle meilleure ?

Mais quand la flotte des *Ruſſes* ſera ralliée, & réparée ; quand leurs troupes de terre ſeront réunies, & en face des *Jániſſaires*, ſi la providence ceſſe de favoriſer ceux-ci, vous paroîtra-t-elle, inconſéquente ?

Cathèrine Seconde compte bien de ſon côté, comme elle le dit dans ſon manifeſte, ſur la juſtice de ſa cauſe, & ſur la protection divine, qui ſe manifeſtera probablement par l'intervention de *Joſeph Second* ; il eſt probable, Monſieur, que la providence laiſſera agir ces cauſes

secondes; & si les *Turcs* sont battus, il sera encore permis de croire que leur plus grand tort sera de s'être laissés battre.

Ne jugeons jamais des choses par l'événement. Dans la matiere qui fait le sujet de votre lettre, je ne suis ni l'apologiste, ni le censeur de ceux que votre réflexion inculpe : mais en ce qui me concerne personnellement elle est injuste : loin de justifier la providence, si cette portion de ma vie légitimoit les traverses du reste, j'aurois droit de l'accuser, & de m'en plaindre.

Relisés mes mémoires trop vrais, trop convaincans, & funestes pour moi seul, dans l'affaire de *Bretagne;* relisés ce plaidoier que vous cités : vous verrez que je n'y ai point compromis M. de la *Chalottais :* j'ai conservé pour lui, au milieu de la sincérité qu'exigeoit la sévérité de mon ministere, les égards dûs à un homme illustre par lui-même, par sa place, & respectable par ses malheurs.

Mais savez vous que si votre principe étoit vrai, si tout ce qui arrive aux hommes de désastreux devoit être regardé comme la compensation, le châtiment d'une faute antérieure, il seroit encore confirmé par l'exemple même de ce magistrat : c'est par sa propre histoire qu'il faudroit commençer a justifier la providence. Il étoit innocent des billets *anonymes* qui ont fait tant de fracas, j'en suis convaincu; mais étoit-il irrépréhensible dans l'origine, dans la vraie cause des fameuses, & des fatales tracasseries

de *Bretagne*. Jugez en d'après une anecdote aussi vraie, aussi singuliere, qu'ignorée.

M. de la *Chalottais* avoit été d'abord le conseil, & en quelque sorte le tuteur du commandant à qui il a fait ensuite, & qui a paru à son tour lui faire une guerre si cruelle. Ce magistrat, homme d'esprit, doué d'une imagination ardente, avoit, même avant *son compte rendu*, une réputation à *Paris*. Il étoit déja lié avec la secte *soi-disant philosophique*, dont on a cru retrouver les maximes, & les expressions dans ses ouvrages. Il avoit de plus contracté une liaison intime avec la duchesse d'*A*...... la mere, femme habile, adroite, amie, comme les grands peuvent l'être, des gens d'esprit, & dont les choix prouvoient plus le desir d'accueillir le mérite, que le talent de le découvrir. Quand son fils partit pour la *Bretagne*, c'est au procureur-général de *Rennes* qu'elle le confia. M. de la *Chalottais* fut l'ange à qui elle recommanda son *Tobie*.

Tout alla bien d'abord. Les premieres années furent sans trouble, & l'administration du duc d'*A*..... aussi chérie que respectée. Il satisfaisoit sa mere en marquant de la déférence au magistrat, & celui-ci s'acquittoit en paroissant l'aimer.

Malheureusement un jour ce dernier, assistant aux *états* avec d'autres gens de robe, en qualité de *commissaire du roi*, titre que sa place lui donnoit, il imagina de s'y présenter en *simarre*. La *simarre* est une espece de robe de chambre de soie noire, dont les juges d'un or-

dre ſupérieur en *France*, ſont habillés *chez eux.* Quand ils ſortent, ils la couvrent d'un manteau de deſſus, ample & pliſſé; d'une eſpece de *froc* aſſez ſemblable à celui des *bénédictins*, & qui devient leur parure de cérémonie.

Qu'un commiſſaire du roi de *France*, en fonction, ſe chargeât de quelques aunes d'étoffe de plus ou de moins, cela ne paroîtra pas aux lecteurs ſenſés, un objet de querelle. Probablement à *Rome*, on n'auroit pas fait un crime à *Ciceron* de monter à la tribune avec quatre clous de pourpre à ſon *laticlave*, au lieu de ſix; à *Rennes*, les autres commiſſaires furent ſcandaliſés. Une députation ſolemnelle vint déclarer au commandant, repréſentant ſpécial du ſouverain, qu'ils ne ſiégeroient plus, à moins qu'on ne forçât leur collegue à porter le même uniforme qu'eux, ou qu'on ne les autoriſât à montrer leur déshabillé comme lui.

Le duc d'*A*..... eut le bon eſprit d'apprécier cette étrange affaire. Il s'efforça d'abord, en riant, d'engager le procureur-général à ne rien retrancher de ſa garde-robe d'appareil; mais l'ayant trouvé inflexible; une longue négociation, où des gens de la premiere qualité avoient épuiſé leurs talens, ayant échoué auprès de lui, il lui notifia nettement que ſa prétention étant contraire à l'uſage, devoit être proſcrite, & que la porte des états ne s'ouvriroit dorénavant pour les hommes de loi, qu'au ſigne de l'uniformité.

Le magiſtrat aima mieux cacher ſa *ſimarre*, que de ſe voir exclus d'un théatre favorable à

ses talens & à son ambition; mais il ne pardonna pas à l'auteur de l'insulte qu'il croyoit avoir reçue. De ce moment le commandant n'eut pas de plus violent ennemi: son ressentiment s'exhala en *bons mots*, & se satisfit par des intrigues.

Je ne suis point suspect en racontant cette anecdote. Je révere les talens de M. de la *Chalottais*, je le répete; je plains ses malheurs; je parle de lui *sine irâ & studio*, comme disoit *Tacite*, *quorum causas procul habeo;* mais je rapporte la vérité simple & naïve. Telle est la source des troubles que nous avons vu pendant dix ans bouleverser la *Bretagne*, & dont elle se ressentira peut-être encore long-tems: c'est un chapitre à ajouter à l'histoire des *grans événemens par les petites causes*.

M. de la *Chalottais* regnoit au parlement: il fut aisé d'y rendre le duc d'*A*..... odieux. Quand le parlement fut gagné, on subjugua les *états* sans peine; & les prétextes ne manquoient pas pour susciter des ennemis dans cette république aussi fiere qu'orageuse, à l'homme condamné, par sa place, à proposer les vexations que l'imprudence du ministere multiplioit, avec la plus révoltante indiscrétion.

D'après ce fait peu connu, mais certain, jugez, Monsieur, de l'importance qu'il est possible d'attacher à votre remarque, malgré ce qu'elle a d'abord de spécieux: si le sort de tous, ou de presque tous ceux qui ont eu le malheur d'être mêlés directement, ou indirectement

dans l'affaire de *Bretagne*, ou dans ses accessoires, étoit un trait de la vengeance divine, songez qu'ils en auroient été eux-mêmes les instrumens contre le véritable auteur de cette affaire, contre celui qui, par un caprice puérile d'abord, & ensuite par un ressentiment inexcusable, auroit provoqué cette discussion suivie de tant de calamités. Mais cette filiation présenteroit plus d'idées douloureuses, que la votre n'en offre de consolantes.

Ne creusons point trop les choses : respectons sans vouloir les approfondir les decrets de la providence. Encore une fois, Monsieur, ne jugeons point du présent par le passé ; interdisons-nous des allusions que les circonstances rendroient odieuses, quand même elles n'auroient point de danger. Laissons à la sagesse du ministere actuel le soin de réparer le désordre dont celui de M. de *Calonne*, a été la cause, ou l'époque. Souvenons-nous seulement que celui-ci demande des juges, & qu'il est malheureux. *Res est sacra miser.*

Je suis, &c.

Signé LINGUET.

N. B. Au moment, où l'on achevoit d'imprimer ceci, je reçois une autre lettre où je trouve les détails suivans.

PARIS, ce 20 Novembre 1787.

» . . . . . . Hier lundi, le roi est arrivé au parlement, à neuf heures du matin, à l'improviste : du

moins le public n'étoit pas prévenu : mais la présence des princes, & des pairs, donne lieu de croire que l'assemblée avoit été convoquée à dessein.

» Sa majesté a fait lire, en sa présence, deux édits, l'un, pour autoriser un emprunt *de* 450 *millions*, l'autre pour donner aux protestans en *France* une existence légale. La lecture, & quelques discussions ayant tenu juqu'à cinq heures du soir, le roi a ordonné que l'on procédât à l'*enregistrement* qui a eu lieu. Mais après le départ de sa majesté, la cour a déclaré *la transcription faite sur ses registres, de* l'édit d'emprunt, *illégale, comme ayant été faite sans compter les voix, & les réduire, suivant l'ordonnance....* »

On ajoute dans cette lettre que le gouvernement a donné sa parole d'assembler les *Etats-Généraux* à un terme fixe. On ajoute .... mais ce qu'on ajoute sera assez promptement connu, si c'est la vérité. Cet incident me donnera enfin l'occasion naturelle, de traiter, comme je l'ai promis il y a long-tems, la matiere importante des *enregistremens*, & de plus, ce que je n'avois pas promis, celle des *Etats-Généraux* : regardés autrefois comme un des droits de la nation, & aujourd'hui comme sa ressource.

Faute à corriger.

Page 39, *ligne* 18. maison de *Sultzbach*, *lisez* maison *Palatine.*

FRANCE.

SÉANCE DU ROI AU PARLEMENT DE PARIS:

EDITS pour des EMPRUNTS *graduels & successifs, & pour assurer l'état* CIVIL *des Protestans.*

UN ancien proverbe en *France*, dit : *où il n'y a rien le roi perd ses droits*; on pourroit en faire un second pour ce même pays, qui seroit ; *où le roi parle, il faut se taire.* Il ne s'agit point là de raisonner, de distinguer, d'alléguer des titres, des dignités, des droits même, des constitutions, &c : le mot, *il faut*, répond à tout.

Je me bornerai donc à consigner ici ce que le roi a dit ce jour mémorable du 19 novembre 1787, tant par lui-même, que par la bouche du magistrat qui est en *France* son organe immédiat, sa voix, pour ainsi dire. Ces deux discours sont intéressans à plus d'un égard, ainsi que *les deux grans actes, l'un d'administration, l'autre de législation* qui y étoient annoncés.

J'observerai seulement que si un usage effrayant de ce que l'autorité absolue a de plus rigoureux, n'avoit suivi sans intervalle la séance du souverain, au milieu des magistrats qu'il appelloit pour demander leur avis; si cet usage ne sembloit motivé par celui d'une liberté que sembloit aussi prescrire cette invitation, le pu-

blic, la nation en général, n'auroient pas à s'affliger de l'iſſue par laquelle ſe ſont terminés ces débats qui depuis huit mois en agitoient la capitale, avec un danger imminent de voir les ſecouſſes s'étendre juſque dans les provinces.

Pour qui n'auroit pas connu les *François*, de quel funeſte préſage n'auroient pas été les mouvemens, les propos, les écrits, multipliés dans ces derniers tems avec preſque tous les ſymptômes qui ſuppoſent, & qui, preſque par-tout ailleurs prouveroient, l'excès de la licence, & la proximité des plus triſtes cataſtrophes!

L'aſſemblée des *notables*, deſtinée en apparence à être l'époque d'une reſtauration, & reduite à n'être que celle d'une confeſſion, auſſi allarmante qu'imprévue; le *lit de juſtice* du mois d'août dernier; & ſes ſuites; la *translation* d'un tribunal juſtement vénéré, à trente lieues de la capitale, dans un moment où ce palliatif imaginé pour éluder une effervescence naiſſante, ſembloit propre au contraire à en accélérer l'exploſion; les arrêtés qui l'ont ſuivie; & les échos inquiétans qui répondoient de toutes parts à ces arrêtés;

La réintégration même de cette cour dans ſes fonctions, avec ſes acceſſoires, plus propres à déceler, ou à couvrir des beſoins preſſans & une défiance mutuelle, qu'à garantir une conciliation complette & ſincere; l'appareil de la

Rentrée après les vacances; le résultat que paroissoit offrir le discours remarqué, & vraiment remarquable, d'un prélat qui, après avoir rempli à l'*autel* un ministere de paix, sembloit avoir voulu, à *l'audiance*, disoient les esprits inconsidérés, jetter les fondemens d'une ligue, & lier par l'intérêt d'une défense commune le sacerdoce & la magistrature; corps jusque là soupçonnés, sans doute avec aussi peu de raison, d'une jalousie, d'une rivalité mutuelles, & inextinguibles, entre eux;

L'aveu réitéré, constaté par les préliminaires même d'une économie inconnue jusques-là, d'une détresse dans les finances publiques à laquelle l'histoire n'offre rien de comparable; l'impression fâcheuse de ces préliminaires, presque aussi chagrinans que la dissipation, &, pour ainsi dire, encore plus propres à augmenter les murmures, parce que la prodigalité ne nuit qu'au public qui est long-tems sans se plaindre, sans même s'appercevoir qu'il pourroit se plaindre; au lieu que les réformes semblent léser, lésent réellement les particuliers, dont les cris devancent toujours, & souvent exagérent les pertes;

Enfin le passé, & le présent ne justifioient que trop en apparence les inquiétudes, & les allarmes. Des partis respectifs que prendroient le *gouvernement* & la *magistrature* sembloient dépeindre le sort de la nation d'un côté, & de l'autre celui d'une partie de cette nation à qui

le malheureux régime des finances, ou plutôt des profusions de ce siecle, a donné pour ainsi dire une existence séparée, des intérêts directement opposés à ceux du reste de leurs concitoyens : je veux parler des *rentiers*, classe si énormement multipliée, à *Londres* comme à *Paris*, & ailleurs ; classe si onéreuse, si absorbante ; classe dont l'accroissement présenté des ressources momentanées, si commodes, & opere des maux si durables. Les spéculateurs ne voyoient point de milieu entre une *banqueroute*, ou de nouveaux *impôts*, c'est-à-dire, entre un sacrifice cruel, ou une surcharge accablante.

Des bruits indiscretement, ou artificieusement semés, avoient encore accru l'effroi, & la perplexité : la capitale, le royaume entier attendoient avec une certaine angoisse quel seroit le succès des efforts annoncés du gouvernement, ou de la résistance présumée des magistrats : le silence de la cour ; le secret gardé sur les délibérations du conseil ; la certitude de l'existence d'un besoin pressant, & l'incertitude, comme le danger des moyens qu'on emploieroit pour y subvenir, aiguisoient, nourrissoient, tourmentoient la curiosité oisive, ou intéressée. Telle étoit la disposition des esprits, quand le 18 novembre, au soir, l'ordre fut expédié aux princes, aux pairs, & aux magistrats de se trouver le lendemain 19 au parlement : & ce lendemain, le roi étant arrivé, ayant été reçu, étant entré & assis, avec l'appareil qui accompagne ces cérémonies, a tenu ce discours.

» MESSIEURS, je viens tenir cette séance, pour rappeller à mon parlement des principes dont il ne doit pas s'écarter; pour vous entendre sur deux grands actes d'administration & de législation, qui m'ont paru nécessaires; enfin, pour vous répondre sur les représentations que m'a fait la chambre des vacations, en faveur de mon parlement de *Bordeaux*.

» Les principes auxquels je veux vous rappeller, tiennent à l'essence de la monarchie, & je ne permettrai pas qu'ils soient méconnus, ou altérés.

» Je n'ai pas eu besoin d'être sollicité pour assembler les notables de mon royaume. Je ne craindrai jamais de me trouver au milieu de mes sujets. Un roi de *France* n'est jamais mieux que quand il est entouré de leur amour & de leur fidélité; mais c'est à moi seul à juger de l'utilité & de la néçessité de ces assemblées, & je ne souffrirai pas qu'on me demande avec indiscrétion, ce qu'on doit attendre de ma sagesse & de mon amour pour mes peuples, dont les intérêts sont indissolublement liés avec les miens.

» L'acte d'administration que je me propose, est un édit portant création d'emprunts successifs pendant cinq années. J'aurois voulu n'avoir plus recours à cette ressource des emprunts; mais l'ordre & l'économie ne peuvent suffire qu'avec le temps. Des emprunts bornés & bien combinés reculeront un peu la libération, mais ne l'empêcheront pas. De nouveaux

dont vous allez entendre la lecture, le roi m'ordonne de répondre d'abord explicitement au vœu que vous lui avez porté, d'assembler les *Etats-généraux* de son royaume.

» Sa majesté, justement mécontente d'une demande que vous fondiez sur le prétendu défaut des pouvoirs que vous tenez d'elle, & qui sembloit avoir le caractere d'une réquisition, que les droits sacrés de son autorité répoussent & réprouvent, n'a pas voulu jusqu'à présent s'arrêter à cette question, pour ne se point distraire du but qu'elle se proposoit, & qu'elle veut atteindre. Mais la dignité du trône ne permet pas à sa majesté de garder sur cet objet un plus long silence, & le moment est enfin arrivé de coufronter les demandes des cours avec les principes de la monarchie. Sa majesté doit à la nation, à ses descendans, elle se doit à elle-même, de ne souffrir jamais que l'autorité que Dieu a mise dans ses mains, éprouve la plus légere altération, & qu'elle soit méconnue par ses propres officiers, qui en ont toujours été les premiers défenseurs.

» D'abord, Messieurs, il vous étoit facile de prévoir que la juste considération dont jouit le premier Parlement du royaume, propageroit la doctrine nouvelle & irréflechie que vous adoptiez, & établiroit un concert dangereux entre vos principes & les réclamations des autres Cours de Justice du royaume. Cette commotion générale pouvoit vous préparer les regrets les plus amers, en excitant dans les es-

prits une fermentation très-contraire à vos vues.

» En blâmant l'exemple que vous donniez à ses tribunaux, sa majesté n'a point douté de votre retour aux vrais principes : ils sont gravés dans le cœur de tous ses sujets ; & s'ils pouvoient jamais s'y altérer, ce seroit dans son parlement de *Paris* que le roi devroit être sûr de les retrouver dans toute leur pureté primitive. Ces principes universellement admis par la Nation, attestent *qu'au roi seul appartient la puissance souveraine dans son royaume ;*

» *Qu'il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pouvoir suprême ;*

» *Que le lien qui unit le roi & la nation est indissoluble par sa nature ;*

» *Que des intérêts & des devoirs réciproques entre le roi & ses sujets, ne font qu'assurer la perpétuité de cette union ;*

» *Que la nation a intérêt que les droits de son Chef ne souffrent aucune altération ;*

» *Que le roi est chef souverain de la nation, & ne fait qu'un avec elle ;*

» *Enfin, que le pouvoir législatif réside dans la personne du souverain, sans dépendance & sans partage.*

» Tels sont, Messieurs, les principes invariables de la Monarchie *françoise*. Le Roi ne les a point puisés dans une source qui puisse être suspecte à son parlement. Sa majesté les a trou-

vés littéralement consacrés dans votre arrêté du vingt mars mille sept cent soixante-six, dont je ne fais que vous répéter ici les paroles.

» Il résulte de ces anciennes maximes nationales, attestées à chaque page de notre Histoire, qu'au roi seul appartient le droit de convoquer les *Etats-généraux*; que lui seul peut juger si cette convocation est utile, ou nécessaire; qu'il n'a besoin d'aucun pouvoir extraordinaire pour l'administration de son Royaume; qu'un roi de *France* ne pourroit trouver dans les représentans des trois Ordres de l'état, qu'un conseil plus étendu, composé des membres choisis d'une famille dont il est le chef, & qu'il seroit toujours l'arbitre suprême de leurs représentations, ou de leurs *doléances* (1).

(1) Ce principe est inconteftable : en *Angleterre* même le roi rejette ou approuve *arbitrairement*, sans donner de motifs, les projets le plus solemnellement adoptés par les *deux chambres*; & cependant ces chambres ont des pouvoirs encore plus étendus que les *états-généraux* de *France*.

Mais le grand avantage (on pourroit dire la grande supériorité) de ces assemblées, consiste en ce que la discussion, & une discussion publique, y précédant toujours les décisions, il est difficile, presqu'impossible même, hors dans les tems de troubles, de discordes civiles, que le roi & son conseil, instruits par ces *débats* du vœu commun, & de ce qui tend au vrai bien de l'état, refusent de s'y conformer : le souverain n'en est pas moins absolu : mais il dé-

» Cette prérogative de la couronne que vous avez tous fait, Messieurs, le serment de défendre, suffira toujours au roi pour n'envisager les états-généraux de son royaume, que comme *les grands jours* de l'amour des françois pour leur souverain. Sa Majesté ne redoutera donc jamais de se voir à la tête d'une nation qu'elle aime, dont elle est aimée, & sur laquelle son auguste famille règne depuis huit cens ans.

» Eh! N'est-ce pas, Messieurs, la bonté paternelle avec laquelle le roi a voulu se rapprocher de sa Nation, qui vous a suggéré à vous-mêmes la pensée de solliciter les *états-généraux*? c'est sans aucun réclamation antérieure, que sa majesté a appellé, de son pro-

---

fere volontairement à la raison, à la justice, comme la nation lui défere à lui-même.

C'est ce que disoit le célebre *l'Hopital*, en ouvrant les états *d'Orléans* en 1560. » Il ne faut point écouter ceux » qui prétendent qu'il n'est pas de la dignité d'un roi de » convoquer les états: *car qu'y a-t-il de plus digne d'un roi que* » *de rendre justice à ses peuples?* Et, quand le peut-il faire » plus facilement que quand il donne à tous la permission » d'exposer leurs sujets de plaintes, avec une entiere li- » berté, publiquement, & dans un lieu où l'imposture & » l'artifice ne peuvent se glisser? »

Je reviendrai sur cet article quand je traiterai spécialement celui des *états-généraux*.

pre mouvement, les *Notables* de son Royaume autour du trône, pour les consulter sur ses projets d'administration, & sur les besoins de l'état.

» Depuis plus d'un siècle & demi, cet usage national étoit tombé en désuétude. Sous les deux plus longs règnes de la Monarchie ; & quoiqu'on eût vu sous deux minorités des orages très-alarmans ; quoiqu'on eût vu sous ces deux règnes de grans changemens, & de grandes révolutions, des impositions auparavant inconnues, des factions, des batailles perdues, l'ennemi dans l'intérieur du royaume, des désastres publics de tout genre ; aucune voix ne s'étoit élevée, durant un si long intervalle, pour réclamer les conseils d'une partie de la nation dans ces momens de crise ; & cette grande pensée attendoit pour éclore, que le zèle du bien public dont le roi est animé, vint devancer le voeu de ses peuples.

» A peine le roi a-t-il réuni les *notables* de son royaume, qu'il leur a proposé, par la seule inspiration de sa bonté, d'établir dans toute la *France*, des *assemblées provinciales*, qui lui seront plus utiles sans doute que n'ont jamais pu l'être les *états-généraux*. Ce nouveau lien d'intérêts, toujours subsistant entre le monarque & les peuples, a été béni dans tout le royaume, comme un grand bienfait national, qui suffiroit pour immortaliser le règne de sa majesté.

» Des faits si récens attestent assez combien le roi aime à communiquer avec sa nation. Mais plus le roi se montre bon, quand il se livre aux seuls mouvemens de son cœur, plus il saura se montrer ferme quand il pourra entrevoir que l'on abuse de sa bonté pour contester ses droits, ou pour exercer sur ses résolutions quelque apparence de contrainte.

» Après cette réponse que le roi devoit à vos remontrances & à vos arrêtés, Messieurs, sa majesté veut faire connoître à son parlement quelques détails sur les économies, & les bonifications qu'elle vient d'opérer, & le convaincre de la certitude qu'elle a de subvenir à toutes les dépenses nécessaires, sans manquer à ses engagemens.

» Toute la nation est témoin des retranchemens, & des sacrifices, qu'a faits le roi pour rétablir l'ordre dans ses finances, ainsi que des mesures qu'il prend pour le perpétuer. La rigueur des économies est telle, Messieurs, que vous n'eussiez pas osé la demander vous-mêmes. Le compte des finances, que sa majesté a promis de faire publier tous les ans, va paroître dans les commencemens de l'année prochaine; & chaque année il sera perfectionné par les précautions que sa majesté a ordonnées pour fixer & réduire les dépenses de tous les départemens.

» Le roi a arrêté que le compte particulier du département de la *guerre*, le plus dispendieux

de tous, & le plus susceptible de réformes, seroit publié à part chaque année, par le conseil de la guerre, qui va porter la lumière & l'économie sur tous les détails.

» Sa majesté n'a encore que des aperçus généraux sur les départemens si importans de la *guerre* & de la *marine*. Mais déja le roi est assuré d'y trouver environ *vingt-cinq millions* d'économie, sans diminuer ses forces pour le double service de terre & de mer.

» La retenue à laquelle le roi s'est déterminé à regret, pendant cinq années, sur les pensions, & qui est un impôt qu'il se voit obligé d'établir sur ses propres bienfaits, excédera *cinq millions*. Les retranchemens sur les *écuries du roi*, montent au-delà de *trois millions*.

» Les dépenses de la maison du roi & de la famille royale ont déja subi un retranchement de plus de *deux millions;* & celles de la maison de la reine ont été diminuées de *neuf cens mille livres*, par un travail personnel de cette auguste princesse, qui, en ordonnant cette réduction prompte & volontaire, s'est empressée de marquer son zele pour le bien public.

» Les bureaux du conseil, ou les bureaux particuliers des finances ont fourni au roi une économie annuelle de *sept cens mille livres*.

» La dépense des *bâtimens* sera diminuée, au moins d'*un million*, dès l'année prochaine, &

ramenée, comme toutes les autres, au niveau des besoins réels. Les arrangemens arrêtés avec la recette générale, les fermiers & les régies, ont produit une bonification de *trois millions*. Les conventions stipulées avec les administrateurs de la *poste aux lettres*, & de la *poste aux chevaux*, indépendamment des dédommagemens passagers qu'elles nécessitent, augmentent le revenu du roi, au moins d'*un million*.

« Si l'on ajoute à ces bonifications & à ces réformes, les économies qui frappent sur des parties moins importantes, mais qui font masse par leur réunion; si l'on y ajoute une réduction de neuf millions qu'on a retranchés des dépenses imprévues; si on y ajoute enfin les réformes qui vont être faites sur tous les détails qui en seront susceptibles, il sera évident qu'en suivant le même systême d'ordre & d'économie, dont les effets sont incalculables, le roi surpassera, d'une maniere fort supérieure aux espérances de la nation, les ressources qu'il comptoit trouver dans l'économie.

» Il est vrai, Messieurs, que tous les bénéfices en ce genre, ne sont pas effectifs pour le premier moment. Il est vrai encore que certains retranchemens exigent des remboursemens, qui les rendent d'abord plus onéreux que profitables au trésor public. Mais il n'en est pas moins démontré que ce béuéfice sera, dès l'année prochaine, assuré pour plus de *cinquante millons*, & qu'il doit s'élever encore au-dessus de cette somme dans les années suivantes.

» Je m'arrête ici, Messieurs, je ne peux plus me défendre d'une réflexion qui m'attendrit. Je m'estime heureux dans ce moment d'être l'organe de cette promesse du roi; & je regarde comme le plus beau jour de ma vie, celui où je peux annoncer à la nation, avec la plus ferme assurance, un si grand bienfait de son souverain.

» Pour donner à ses peuples une nouvelle preuve de son amour. sa majesté veut que l'on procede à la perception plus exacte des *vingtièmes*, avec une modération qui rendra l'augmentation de cet impôt plus lente, & moins productive. Mais le roi ne regrettera jamais les tempéramens que lui suggérera sa bonté, pourvu qu'il puisse remplir ses engagemens envers les créanciers de l'état.

» L'accroissement du revenu public ne peut donc être que progressif. L'augmentation de l'impôt ne sera effective pour le trésor public, qu'à la fin de l'année 1788. Les préparatifs de guerre, auxquels le roi s'est vu récemment obligé, pour assurer la conservation de la paix, ont encore augmenté les besoins & les dépenses de l'année courante, & ils nécessiteront un équivalent de fonds pour le remplacement. Toutes ces considérations & ces causes réunies ont obligé sa majesté d'élever le premier emprunt qui va s'ouvrir. au-dessus de ceux qui le suivront.

» Ces emprunts ont été annoncés durant les délibérations

délibérations de l'aſſemblée des notables; & le roi déclare aujourd'hui qu'ils ſe renouvelleront chaque année *pendant cinq ans*. Au défaut d'emprunt, il eût fallu néceſſairement recourir à des diminutions, dont la néceſſité la plus abſolue eſt toujours une ſource amere & féconde de regrets, d'injuſtices, & de malheurs, ſous quelques noms qu'on les déguiſe.

» Le ſeul inconvénient ſeroit que ces emprunts ne répondiſſent pas aux beſoins réels; mais tous les calculs certifient que leur quotité les ſurpaſſera; & pour lors l'excédent ſera employé à diminuer les ſervices particuliers qui alimentent le tréſor royal, & à éteindre les anticipations qui l'épuiſent. L'emploi de ces excédens, s'ils ont lieu, ſera connu par le compte publié annuellement, qui en énoncera l'application.

» Par la nature & l'étendue des engagemens de l'état, il eſt prouvé à ſa majeſté, que, ſans ſacrifier l'avenir au préſent, des emprunts ſucceſſifs employés à la libération du royaume, ſous l'inſpection immédiate de la *chambre des comptes*, & combinés de maniere à s'éteindre graduellement les uns par les autres, ne feront point une nouvelle charge pour la nation. Le roi fixera chaque année le taux de ces emprunts & il en déterminera la forme de la maniere la plus ſatisfaiſante pour les prêteurs.

» Le plan adopté par le roi, pour rétablir l'ordre & commencer la liquidation de l'état,

exige pour ſon parfait développement, une période de *cinq années*. Toutes les opérations de finances ſont réglées conformement à ce calcul. C'eſt dans *cinq ans* que doivent expirer les baux & les régies. C'eſt pour la durée de *cinq ans* que le roi a prorogé le ſecond vingtieme, qui étoit déja établi juſqu'en 1790. C'eſt pour *cinq ans* qu'il a ordonné une retenue relative ſur les penſions.

» Ces divers plans de ſa majeſté, qui ſe rapportent tous à une véritable unité de principes & de vues, ſont dévelopés dans le préambule de ſon édit, avec une clarté & une loyauté qui doivent inſpirer une confiance univerſelle. Ainſi la fortune publique ſera évidemment aſſurée pendant ces ciuq années; & dans cet intervalle, les économies ſe perfectionneront, & produiront tous les bénéfices qu'il eſt poſſible d'eſpérer ſans illuſion.

» La répartition égale des vingtiemes aura été établie par les aſſemblées provinciales. Des améliorations utiles auront été exécutées ſans ſurcharger les peuples, dans toutes les branches des revenus publics. Et avant que cette période de la régénération des finances ſoit révolue, Meſſieurs, le roi ſe propoſe de communiquer à la nation aſſemblée tout ce qu'il aura fait pour ſon bonheur, & les meſures qu'il aura priſes pour le rendre durable.

» Ce ſera au milieu des *Etats-généraux* de ſon royaume, que ſa majeſté, entourée de ſes

fidèles sujets, pourra leur présenter avec confiance le consolant tableau de l'ordre établi dans ses finances, de l'agriculture & du Commerce réciproquement encouragés sous les auspices de la liberté, d'une Marine redoutable, de l'armée régénérée par une constitution plus économique & plus militaire, des abus détruits, d'un nouveau port formé dans la *Manche* pour assurer la gloire du pavillon *françois*, des loix réformées, de l'éducation publique perfectionnée & florissante, du soulagement des peuples préparé par les nobles sacrifices du souverain; enfin de tous les établissemens destinés à rendre indépendans des hommes, & stables comme la loi, les divers genres de bien qui doivent perpétuer dans cet empire la félicité publique.

» Le grand acte de législation que le roi vient de vous annoncer, Messieurs, pour accorder un état civil à ceux de ses sujets qui ne professent pas la religion catholique, va concourir avec ses plans d'administration, dont vous venez d'entendre le développement, à la splendeur de la *france*, & au bonheur des peuples. Le législateur, en observant les abus qui invoquent le remède des loix, a vu qu'il falloit nécessairement, ou proscrire de ses états la portion nombreuse de ses sujets qui ne professe pas la religion catholique, ou lui assurer une existence légale. Dans une pareille alternative l'opinion du roi n'étoir pas difficile à prévoir; & sa sagesse ne ponvoit hésiter que sur le choix des moyens.

» Le roi a concilié, dans la nouvelle loi,

les droits de la nature avec les intérêts de son autorité & de la tranquillité publique. Sa majesté ne veut point d'autre culte public dans son royaume que celui de la religion *catholique*, *apostolique*, & *romaine*. Cette religion sainte dans laquelle le roi est né, sous laquelle le royaume a été florissant sera toujours la seule religion publique, & autorisée dans ses états.

» Sa Majesté prescrit les formes légales qui doivent constater la naissance, les mariages & la mort de ses sujets *non catholiques* ; & elle borne sa justice à leur égard à ces facultés primitives, qui sont un droit sacré de la nature, plutôt qu'un bienfait abitraire de la loi.

» Toute la partie éclairée de la nation sollicitoit depuis long-tems cette loi, que sa majesté n'a souscrite qu'après les plus mûres délibérations. Aux grans avantages qui doivent en résulter pour la population, pour l'agriculture, pour le commerce & pour les arts, se joindra encore celui de ne plus voir de contradiction entre les loix & la nature, entre les loix & les jugemens des tribunaux, enfin entre les suppositions des ordonnances, & l'évidence invincible des faits. Les sujets non catholiques du roi, seront protégés par des loix qui assureront leur état sans les rendre dangereux ; & la sage tolérance de leur réligion, ainsi restrainte aux droits les plus incontestables de la nature humaine, ne sera point confondue avec une coupable indifférence pour tous les cultes.

» Mais pour ne laiſſer aujourd'hui, Meſſieurs, aucune de vos réclamations ſans réponſe, ſa majeſté veut vous communiquer avec bonté les motifs qui l'empêchent d'acquieſcer aux vœux que vous avez portés aux pieds de ſon trône, en faveur du parlement de *Bordeaux*. Les principes généraux ſur leſquels ſont fondées vos reſpectueuſes repréſentations, ne ſauroient s'appliquer aux circonſtances actuelles.

» D'abord, Meſſieurs, une *tranſlation* ne préſente aucune irrégularité. Le roi n'a point interrompu l'exercice de la juſtice, en tranférant ſon parlement de *Bordeaux*, en corps de cour, dans l'une des villes de ſon reſſort, avec toute la plénitude de ſes fonctions. Nos ſouverains ont ſouvent aſſigné diverſes réſidences à cette même cour; & elle n'a vu juſqu'à préſenr aucune infraction à la capitulation de *Guienne*, dans les ordres du roi qui l'ont éloignée pendant pluſieurs années de la capitale de cette province.

» Mais cette compagnie, qui ſemble vouloir ainſi diſputer à ſon ſouverain, le droit de la tranſférer quand le bien de ſon ſervice l'exige, ſe croit-elle donc autoriſée à exercer ſes fonctions, ſans la participation du roi, & à ſe transférer elle-même hors de la ville de *Bordeaux*? Il eſt difficile de ne pas lui attribuer cette étrange inconſéquence, quand on lit les divers arrêtés qu'elle a publiés. Une pareille prétention n'a beſoin que de ſe manifeſter pour être confondue.

» Puisque vous n'avez vu d'abord, Messieurs, dans cette translation également sage & légale, qu'une acte *purement arbitraire*, des réflexions plus approfondies vous convaincront que l'autorité se devoit à elle-même un tel exercice de ses droits, & qu'elle a dû donner au parlement de *Bordeaux* cette marque publique de son mécontentement.

» Ce parlement n'a pas osé s'élever ouvertement contre le vœu unanime du royaume qui demande les *assemblées provinciales*; mais il a prétendu qu'il ne pouvoit pas vérifier l'édit de leur établissement jusqu'à ce que le roi eût fait présenter à l'enregistrement le réglement définitif qui doit en déterminer la forme, & en régler les facultés.

» Le Roi a déja publié un réglement provisoire pour les *assemblées provinciales*, & il a déclaré qu'il le consacreroit irrévocablement par l'enregistrement dans ses cours, lorsque l'expérience de quelques années en auroit garanti les dispositions. Une circonspection si paternelle ne sembloit devoir exciter dans la magistrature que des applaudissemens, & des hommages de reconnoissance.

» Sa Majesté a considéré en effet, que ces assemblées naissantes, & soumises à des essais incertains, n'étoient pas encore susceptibles d'une constitution invariable; que formées d'abord par le choix du roi, elles avoient besoin de se renouveller par des élections, pour recevoir leur

ſorme morale & repréſenter le vœu des peuples ; qu'il ne falloit pas ſe priver des lumieres de l'expérience, en adoptant avec précipitation un réglement exposé à toutes les repréſentations des *aſſemblées provinciales* ; Que deja les obſervations & les demandes des provinces & des parlemens, n'étoient pas uniformes ; Enfin que dans trois ans, les *aſſemblées provinciales* auroient leur organiſation, & que le légiſlateur devoit s'être aſſuré des bons effets d'un réglement public, avant de lui donner ſans néceſſité la ſanction des loix.

» Vous avez ſenti, Meſſieurs, la ſageſſe & l'évidence de ces conſidérations. Les mêmes obſervations ont ſuffi pour raſſurer le parlement de *Rouen*. Vous n'avez vu aucun piège caché dans la prudence du gouvément, & vous n'avez point montré à votre Roi cette méfiance offenſante, qui calomnie ſes intentions, en méconnoiſſant ſes bienfaits.

» Loin d'imiter l'exemple de ſoumiſſion & de confiance que vous lui avez donné, le parlement de *Bordeaux* a répondu à l'edit & aux ordres réitérés du Roi, par un *arrêt de défenſe*, qu'il a fait ſignifier aux *aſſemblées provinciales*, de ſe former dans ſon reſſort. C'eſt un attentat également contraire à la raiſon, au bien public, au reſpect dû à Sa Majeſté, & à l'obéiſſance qu'elle a droit d'attendre de ſes Tribunaux.

» Quand nos Rois ont établi les Parlemens, Meſſieurs, ils ont voulu inſtituer des Officiers chargés de la diſtribution de la juſtice & du maintien des Ordonnances du royaume, & non pas

élever dans leur Etats une puissance rivale de l'Autorité Royale.

» Sa Majesté examinera avec l'amour de la vérité qui la caractérise, les remontrances que son Parlement de *Bordeaux* vient de lui adresser; mais c'est de sa seule soumission aux ordres qui lui ont été notifiés, que cette Compagnie doit attendre le retour des bontés du Roi. ».

Après ces discours on a procédé à la lecture des édits. Le préambule de celui d'*Emprunt*, indépendamment des vues sages, & consolantes déja présentées par M. le *Garde-des-Sceaux*, & des promesses générales qu'il faut toujours bien faire, quand on *emprunte*, offre des combinaisons réfléchies, qui prouvent avec quelle profondeur il a été médité, & des assurances solemnelles qui ne doivent pas être indifférentes aux créanciers présens, & futurs, de l'état.

» Du moment, dit le Monarque, où la situation de nos finances nous a été véritablement connue, nous n'avons cessé de nous occuper de la recherche & de l'emploi de tous les moyens qui pouvoient rétablir l'ordre & l'équilibre entre la recette & la dépense; & nos peuples ont eu lieu de reconnoître qu'aucun sacrifice ne nous a coûté pour y parvenir.

» Mais les économies les plus multipliées ne peuvent procurer sur le champ tout le produit

qu'elles promettent; plusieurs ne sont qu'éventuelles ou successives, & quelques-unes nécessitent des remboursemens, qui, dans le moment, les rendent plus coûteuses que profitables.

» D'un autre côté, notre amour pour nos peuples, nous éloigne de toute proposition de nouveaux impôts, tant que nous pouvons espérer d'autres ressources; & toute opération qui pourroit altérer la fidélité de nos engagemens nous est encore plus sévèrement interdite, non-seulement parce que nous compterons toujours l'obligation de les remplir religieusement, comme un de nos devoirs les plus sacrés, mais encore parce que la fortune des particuliers se trouvant liée à la fortune publique, il est impossible que celle-ci éprouve la plus légère secousse, sans que le contre-coup se fasse sentir jusqu'aux extrémités de notre royaume, & attire sur toutes les classes de nos sujets une foule de maux, dont avec l'aide de la protection Divine, & les efforts infatigables de notre tendresse pour eux, nous espérons les préserver.

» Il est donc indispensable de recourir encore à quelques emprunts; mais si ces emprunts ne pourvoient qu'au besoin du moment; s'ils n'embrassent pas le présent & l'avenir; s'ils n'annonçent aucun systême de libération, ni aucun terme pour l'opérer; s'ils ne présentent qu'un soulagement momentané pour nos finances, on ne verra en eux qu'une nouvelle dette, dont

devenir tellement supérieure, que les emprunts eux-mêmes puissent être diminués & leur dégradation devenir un signe non équivoque de la diminution progressive de la dette.

» Un avantage non moins précieux que nous espérons retirer de cette combinaison, c'est que les emprunts ainsi annoncés d'avance, se feront nécessairement à des conditions plus avantageuses, & notre crédit s'affermissant de jour en jour, il nous sera possible d'espérer que par l'accroissement de la circulation, le taux actuel de l'intérêt de l'argent baissera, en sorte que des emprunts moins défavorables, succédant à des emprunts plus onéreux, se réuniront encore à toutes les autres causes de libération pour en assurer les progrès.

» Une seule crainte a dû nous occuper en nous proposant de suivre ce régime salutaire: c'est qu'une guerre ne vint en interrompre le cours; mais indépendamment de ce que nous avons la douce satisfaction d'annoncer à nos Peuples que nous sommes aujourd'hui rassurés à cet égard; indépendamment de ce qu'un des préservatifs des plus certains contre la guerre, est de faire voir qu'un systême suivi va faire évanouir l'embarras que nos finances ont éprouvé, nous nous sommes proposés encore dans notre sagesse d'y pouvoir d'une manière plus spéciale.

» Nous avons résolu en conséquence, en cas de guerre, d'en séparer les dépenses de nos

dépenses ordinaires, de manière que l'excédent de dépense qu'elle pourroit entraîner, alimenté, soit par des emprunts particuliers soutenus par des impôts qui s'éteindroient avec eux, soit par d'autres secours extraordinaires, ne puissent jamais, sous aucun prétexte, & dans aucun cas, être confondus avec nos dépenses ordinaires; & c'est pour arriver à cet ordre que nous nous appliquerons sans cesse à accélérer le jour heureux où nous pourrons remettre à nos Peuples le second Vingtième, ou quelqu'impôt équivalent, afin que, destiné à servir à ces besoins extraordinaires, & tenu, en quelquelque sorte, en réserve, il devienne une ressource toujours subsistante pour un tems de calamité.

» Nous n'avons pas craint davantage que nos peuples doutassent de la sincérité & de la stabilité de nos intentions; la précaution que nous venons de prendre par la publicité que nous entendons donner tous les ans à notre administration & à nos dons, nous a paru devoir être, pour eux, un garant assuré de la fermeté de nos résolutions, & des mesures que nous prenons contre toutes les surprises que l'on pourroit faire à notre religion & à notre bienfaisance.

» Enfin, pour affermir encore davantage la confiance, nous avons voulu que la partie qui est destinée à des remboursemens, soumise dès le moment à l'inspection des *Magistrats de notre chambre des Comptes*, ne laissât aucun doute

ſur l'emploi auquel elle eſt deſtinée, en même tems que le compte qui ſera publié tous les ans de nos recettes & de nos dépenſes, fera connoître à nos peuples qu'aucune charge n'eſt reſtée ſans être acquittée, & aucun engagement ſans être rempli.

» Après avoir pris toutes ces précautions, il ne reſtoit à notre ſageſſe que de régler, de la maniere la plus convenable, la proportion, la durée & la forme de ces emprunts.

» Quant à la proportion, nous l'avons calculée ſur les beſoins que préſente la ſituation actuelle de nos finances; & ſi les produits incalculables de l'ordre & de l'économie rendent encore, comme nous l'eſpérons, une partie de ces emprunts inutile, nous ne regretterons pas de les avoir portés au-delà de l'abſolue néceſſité, puiſqu'indépendamment de l'avantage de ne laiſſer aucune incertitude ſur la ſuffiſance des moyens auxquels nous avons recours, nous emploirons l'excédent à éteindre, au moins en partie, ces anticipations ruineuſes dont il a été impoſſible de ſe paſſer juſqu'à préſent, & qui, abſorbant tous les capitaux & les rendant plus rares, ont par conſéquent auſſi rendu les emprunts publics plus difficiles, & plus chers.

La proportion de ces emprunts a dû être plus forte cette année, tant parce que les extinctions & bénéfices ſont moins ſenſibles, que parce que les préparatifs de guerre auxquels nous avons été contraints, ont exigé des dépenſes

auxquels nos revenus ordinaires ne pouvoient satisfaire : elle sera moindre les années suivantes, & diminuera d'année en année, de maniere que les emprunts nécessaires seront réduits au plus à soixante millions en 1792, après laquelle nous espérons, qu'au moyen des extinction successives dont nos finances auront profité, & de certaines réformes importantes qui ne pourront avoir lieu qu'à cette époque, ils deviendront entierement inutiles.

» Quant à la forme de ces emprunts, nous aurions desiré ne plus recourir, dès cette année à celle des *rentes viageres*; mais forcés de céder, pour le premier de ces emprunts, à la circonstance, nous nous sommes attachés cependant à prévenir, autant qu'il étoit en nous, les dangereux effets de ce genre d'emprunt, en offrant aux prêteurs la faculté de prêter avec remboursement, ou de constituer à rentes viageres; de maniere que le pere de famille qui veut conserver & revoir ses capitaux, & l'homme isolé qui veut augmenter ses jouissances, puissent également être admis dans l'emprunt.

» Telles sont les vues que nous nous sommes proposées & que nous voulions faire connoître à nos sujets.

Nous les avons adoptées d'autant plus volontiers, que sans nouveaux impôts, sans nécessité d'en établir, sans que les intérêts à payer soient une nouvelle surcharge, nous aurons par une administration économique & combinée

de nos revenus, pourvu pendant les années qui paroissent les plus difficiles, aux dépenses indispensables & à l'acquit de nos engagemens. Nous nous serons aussi mis en état de préparer & d'opérer l'heureuse révolution que nous nous proposons dans nos finances; & quelle satisfaction n'éprouverons-nous pas, *lorsqu'avant l'année* 1792, nous pourrons montrer à la nation assemblée, comme nous nous le proposons, que l'ordre est rétabli; que les emprunts ne sont plus nécessaires; que la libération de l'Etat peut marcher avec assurance, & qu'enfin il n'est ni sacrifices, ni soins qui aient pu nous coûter, pour assurer la prospérité intérieure de notre Empire. A CES CAUSES, &c.

Le dispositif de l'édit présente pour cet emprunt une combinaison nouvelle, & propre à exciter la confiance, ainsi que l'empressement du public. Il y en aura *cinq* successifs, d'année en année, jusques en 1792, mais dont la quotité ira toujours en décroissant. Le premier, celui qui portera le nom de *1788*, quoi qu'ouvert dès à présent, est de 120 *millions*; il sera au choix des *prêteurs* de prendre des constitutions en *rentes perpétuelles* à *cinq pour cent*, ou des obligations à *quatre pour cent* remboursables dans le cours de *vingt années* : les unes, & les autres exemptes de toute retenue sur les *arrérages*.

Ces conditions sont ordinaires; mais ce qui peut les rendre tentantes, c'est l'adoption de la méthode déja usitée en *Angleterre*, des RENTES VIAGERES à distribuer par la voie du sort, ce

ce qui réunit la triple amorce de *l'intérêt courant*, de l'augmentation *viagere*, & des *lotteries*.

Il y a vingt mille lots, dont un de *quarante mille livres* de rente, UN de 30, UN de 20, DEUX de 10, CINQ de 8, DIX de 5, TRENTE de 4, CINQUANTE de 3, & ainsi de suite, le nombre des lots croissant toujours en raison de la diminution des sommes, jusqu'à 120 liv, dernier terme de cette diminution, qui fera encore DIX-HUIT MILLE heureux.

Et pour derniere facilité les prêteurs auront dans tout le cours de l'année 1788, celle de convertir leur premier titre en *rentes viageres* à 8 pour 100, sur une tête, ou 7 sur deux. Il seroit difficile à la détresse emprunteuse d'émouvoir la cupidité préteuse par un appas plus puissant : car le porteur d'une reconnoissance de *mille livres*, qui auroit eu le bonheur de gagner au tirage un des dix-huit mille billets fortunés, & qui convertiroit ensuite sa créance en rente viagere sur sa tête, s'assureroit 200 liv. de revenu; par conséquent il auroit placé son argent à *vingt pour cent*.

Si cet avantage excessif semble d'abord propre à motiver la défiance de la partie opulente du public, & les plaintes du reste contre la facilité apparente de l'administration, une idée présentée dans le préambule, & indiquée dans les discours que l'on vient de lire, est faite pour justifier celle-ci, & pour dissiper tous les murmures, ainsi que les inquiétudes. Il est sûr

que cet arrangement, indiſpenſable pour l'inſtant, puiſqu'il faut de l'argent, ne peut être onéreux aux peuples; du moins loin d'empirer leur ſort, il prépare, il cautionne des facilités ponr l'améliorer très-promptement.

Le Roi, & ſon Miniſtre garantiſſent une économie ſur les revenus actuels, déja portée à plus de *Cinquante millions*, & ſuſceptible d'accroiſſement: il eſt donc vrai que non-ſeulement les arrérages de l'emprunt ouvert en ce moment, & ceux des mêmes opérations arrêtées pour les quatre années prochaines, ſe trouveront acquittés, ſans augmenter les charges actuellement exiſtantes; mais même leur excédent, ainſi que celui des emprunts & des économies futures, pourra être employé à les alleger. Jamais l'adminiſtration, en demandant de l'aſſiſtance, n'a tenu un langage plus raiſonnable, & plus plauſible.

Des cenſeurs importuns murmurent, dit-on, entre leurs dens, que jamais auſſi les préambules n'ont été denués de beaux tableaux; qu'en..., en..., en... il y en avoit de bien conſolans; qu'en 1784, ſur-tout on avoit affiché clairement une liquidation générale de 1200 millions, répartie en colonnes ſur le papier, avec une évidence infiniment ſatisfaiſante: & que ces colonnes ont abouti à une ſubverſion ſans exemple dans les Annales de tous les peuples.....

Ces cenſeurs là, ont évidemment tort : je finirai cet article comme je l'ai commencé,

par les mots décisifs, *il faut se taire*; & quand la prudence ne donneroit pas ce conseil, le bien public en ce moment, l'intérêt commun, le salut du royaume, l'avantage de l'*Europe* entiere, intéressée à ce qu'aucune de ses grandes parties n'éprouve de grandes secousses, imposeroient silence à tout écrivain bien intentionné.

D'ailleurs, dans les beaux préambules de 1784, & des époques précédentes, au milieu des plus magnifiques promesses, il n'y avoit aucune précaution prise, aucune mesure déterminée pour en assurer l'exécution : il n'y avoit de public que les chiffres qui constatoient la dette ; les prétendus remboursemens n'avoient d'autres témoins que les agens même de l'agiotage mistérieux, dont ces belles phrases devoient couvrir, & faciliter les manœuvres.

Au lieu qu'ici, le monarque se soumet, s'il est permis d'employer ce mot, à une *inspection* (1); une compagnie dont les fonctions jusqu'ici avoient été moins reconnues que l'ancienneté, en va exercer la plénitude, & tiendra réellement la balance entre le trésor royal & ses créanciers : la nation elle-même sera en quelque sorte associée à cette surveillance par la publicité des comptes imprimés, qui l'instruiront chaque année du véritable état de ces deux termes si difficiles à égaliser dans les finances *Françoises*, de la dévorante *dépense*, & de l'insatiable *recette*.

(1) Ci-devant, page 123.

Par conſéquent, s'il eſt trop vrai que la détreſſe fiſcale eſt en ce moment à un point où jamais on ne l'avoit vue, il l'eſt auſſi que pour y remédier l'adminiſtration prend une marche, elle s'aſtreint à des meſures, elle s'impoſe des regles qu'elle n'avoit juſqu'ici jamais connues : & tout cela eſt couronné par la promeſſe d'aſſembler les *Etats-généraux* au plus tard dans quatre ans.

L'arrêté du parlement, dont j'ai parlé à la fin du N° précédent, ayant été *raié* de ſes regiſtres en préſence, & par ordre exprès du roi, & cette compagnie n'ayant point fait ſur cet objet de réclamation poſtérieure; l'édit ayant été publié dans la forme uſitée pour ceux qui ont reçu une ſanction ſolemnelle, & légale; le tréſor royal en conſéquence ayant été ouvert, & l'affluence des porteurs d'argent ayant, dit-on, été grande, dès le ſecond jour, ce qui équivaut, au moins *par le fait*, à une ratification de l'enregiſtrement; enfin la ſageſſe du Miniſtere actuel, l'autenticité des engagemens pris, la publicité comme la profondeur de la bleſſure découverte depuis ſix mois, & la peine avec laquelle on s'eſt procuré le ſpécifique qui ſeul pouvoit en opérer la guériſon, étant autant de cautions qu'aucune branche de ce courant ſalutaire & précieux ne ſera infructueuſement détournée; cette grande affaire pourroit être regardée comme terminée, ſi les effets de la rigueur du Roi envers le premier *Prince de ſon ſang*, & deux Magiſtrats diſtingués par leurs talens, comme par leur zele, ne duroient encore.

Le parlement a préfenté à ce fujet les repréfentations les plus touchantes, les plus énergiques : il eft permis de fe flatter qu'elles feront bientôt écoutées, On affure que celui de ces Magiftrats qui avoit été traité le plus durement, par le choix du féjour, par la circonftance de fa fituation lors de l'enlevement de fa perfonne, à déja reçu un adouciffement : il a, dit-on, été transferé du *Mont Saint-Michel* à *Fecamp*.

Du MONT SAINT-MICHEL ! Ce nom eft celui d'un bon ange ; & ce féjour n'eft pourtant pas le *Paradis*.

N. B. L'édit concernant les *Proteftans* n'ayant pas encore reçu fa fanction légale, & complette, je différerai d'en parler jufqu'au moment où il fera devenu public : mais on me permettra bien, fans doute, de rappeller ici qu'il y a 17 ans, dès 1771, en plaidant *juridiquement* pour une infortunée de cette communion, j'ai ofé en pleine audiance annoncer le defir, & la poffibilité de ce grand acte de légiflation : voici ce que je difois aux Magiftrats, en parlant pour la D[e]. de *Bombelles* (1).

» Je ne toucherai point ici à cette queftion » fi délicate, fi intéreffante, & tout à la fois fi

---

(1) Voyez page 40, au premier volume du Recueil de mes *Plaidoyers & Mémoires*, qui fe trouve à *Paris* chez M. PERROCHON, rue du Sentier N° 19 ; & chez ROYER libraire, *Quay & près des Auguftins*.

» redoutable, à ce que l'on a cru du moins, de
» l'état des *protestans* en *France*. La politique
» s'étonne de la trouver encore indécise. La
» politique éclairée ne s'opposeroit peut-être
» point à ce qu'on la décidât : la raison, la jus-
» tice, l'humanité l'exigent, & il semble qu'il
» ne seroit pas impossible de trouver des tem-
» péramens qui conciliassent dans cette grande
» affaire la dignité du culte dominant, le res-
» pect dû aux loix *qui le rendent exclusif*, l'in-
» térêt particulier, avec la paix & la sureté
» commune.

» Mais en attendant ce grand événement
» dont l'auteur seroit béni de toutes les géné-
» rations. . . . .»

La cause étoit vraiment *célebre*; l'afluence des auditeurs prodigieuse; mes confreres en *Parlerie*, point jaloux, & merveilleux catholiques, prétendirent que c'étoit là une *impiété audacieuse*; que je ne tendois pas à moins qu'à *déchirer l'Eglise & l'Etat* : c'est un des griefs en vertu desquels trois ans après on m'a déchiré ma robe.

Depuis, ces Messieurs, & leurs échos m'ont accusé avec la même équité d'être le flatteur du clergé, l'esclave des prêtres; & cependant je n'ai pas plus changé de langage que de principes. On peut voir ce que j'ai dit sur cette même matiere dans ces *Annales* toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, & sur-tout au Tome III. page 490.

J'ai toujours cru, & déclaré que je croyois, l'édit de *Nantes* une très-mauvaise opération en *politique*; que sa révocation (séparée des accessoires de l'exécution) étoit non-seulement juste, mais nécessaire. Mais j'ai toujours soutenu aussi, & démontré, qu'en supprimant en *France* comme par-tout, les démonstrations extérieures d'un culte ennemi de la religion dominante, il ne falloit pas refuser une existence *civile*, aux sujets qui avoient le malheur de le professer. J'ai tâché de développer de mon mieux, par anticipation, les principes qui vont enfin être consacrés par une loi, & qui le sont déja, comme on vient de le voir, par l'éloquence d'un grand Magistrat.

LONDRES.

Rentrée du Parlement d'ANGLETERRE. Discours du Roi à cette occasion.

LE mois de Novembre 1787, aura eu l'avantage d'être l'époque de deux discours de Rois, parlant *en personne* aux représentans de leurs nations : cette singularité, moins commune à *Paris* qu'à *Londres*, en a amené une autre non moins remarquable. Si les deux Orateurs couronnés ont chacun chez eux rempli la même fonction, leur langage n'a pas été le même à beaucoup près : & il y a long-tems que je l'ai observé (1), on devoit s'y attendre.

(1) Dans le *parallele des mœurs, des usages, des loix &c.*

Dans tout ce qui peut être différent, on doit être sûr de trouver l'opposition la plus constante d'un rivage du pas de *Calais* à l'autre. S'il étoit possible que les flots ne fussent pas de la même couleur, ou les poissons de la même espece, la mer & ses habitans porteroient infailliblement des livrées contrastées, indice, sinon de l'antipathie, au moins de la contrariété dont la nature, autant que la politique, a imbu les deux peuples.

Le parlement s'étant donc assemblé à *Westminster*, le 27 Novembre, avec les formalités dont j'ai autrefois donné le détail (1), le Roi a dit :

» MYLORDS, ET MESSIEURS!

» A la cloture de la dernière session, je vous ai fait part de la douleur que j'eprouvois en voyant les troubles, qui, malheureusement, existoient dans la République des *Provinces-Unies*.

---

des François, & des Anglois, déja esquissé dans ces *Annales*. J'en ai annoncé une édition nouvelle, séparée, & considérablement augmentée. L'empressement du public à me demander ce morçeau, m'honore, & me flatte infiniment. Des méprises, & depuis des embarras typographiques, ne m'ont pas permis encore d'y mettre la derniere main. Ce n'est que le mois prochain que je pourrai satisfaire aux desirs nombreux de mes lecteurs à cet égard.

(1) Voyez page 312, du tome I, de ces *Annales*.

Sa ſituation eſt devenue bientôt après plus critique, & plus alarmante. Le danger qui menaçoit ſa conſtitution, & ſon indépendance, s'eſt accru de maniere a comprometre la sûreté & les intérêts de mon empire.

» J'ai fait tous mes efforts pour contribuer par mes bons offices, au rétabliſſement de la tranquilité, & au maintien du gouvernement légal de la *Hollande.* J'ai jugé auſſi qu'il étoit néceſſaire de manifeſter l'intention que j'avois de m'oppoſer à tous les moyens de force que pourroit employer la *France*, dans l'arrangement des affaires intérieures de la Republique.

» Dans ces circonſtances, le Roi de *Pruſſe* ayant pris les meſures néceſſaires pour aſſurer la reparation d'une inſulte faite à la Princeſſe *d'Orange*, le parti qui avoit uſurpé le gouvernement, s'eſt adreſſé au Roi *Très-Chrétien*, pour en obtenir des ſecours, & ce ſouverain m'a fait notifier que ſon intention étoit d'accorder ce qui lui étoit demandé.

» Conformément aux principes qui m'avoient dirigé, je n'ai pas héſité en recevant cette notification, à déclarer que je ne pouvois reſter tranquille ſpectateur d'une interpoſition armée de la part de la *France*; & j'ai donné ſur le champ les ordres d'augmenter mes forces de terre & de mer. Dans l'intervalle j'ai cru également néceſſaire de conclure un traité avec le Landgrave de *Heſſe-Caſſel*, par lequel je m'aſſurois de l'aſſiſtance d'un corps de troupes conſi-

dérable, en cas qu'elles fussent nécessaires au bien de mon service.

» Les succès rapides des troupes *Prussiennes* commandées par le Duc de *Brunswick*, ont, dans cet intervalle, fait obtenir au Roi de *Prusse* la satisfaction qu'il demandoit : ils ont en même tems donné aux *Provinces-Unies* le moyen de se delivrer de l'oppression sous laquelle elles gémissoient, & de rétablir leur gouvernement légal.

» Tout sujet de dispute étant détruit par là, une explication amicale a eu lieu entre moi, & le Roi *Très-Chrétien* : nous sommmes de part & d'autre convenus de réduire nos marines respectives sur le même pied qu'au commencement de cette année.

» J'éprouve la plus vive satisfaction, en voyant que les événemens que je viens de vous communiquer, se sont passés sans priver mes sujets, *des bénédictions de la paix* ; & j'ai un très-grand plaisir à vous apprendre que je continue à recevoir de toutes les puissances étrangeres, les plus fortes assurances de leurs dispositions amicales, & pacifiques envers ce pays-ci. Je suis faché de voir, malgré ces dispositions, que la tranquillité d'une partie de l'*Europe*, est malheureusement compromise par la guerre qui est commencée entre la *Russie*, & la *Porte*.

» Une convention qui explique le treizieme article du dernier traité de paix, a été agréée

entre moi, & le Roi *Très-Chrétien*, à l'effet d'empêcher les jalousies, & les disputes qui pourroient s'élever entre nos sujets respectifs dans les *Indes Orientales*. J'ai ordonné que les copies des divers traités dont je viens de vous faire part, & des déclaration, & contre-déclaration échangées à *Versailles*, vous soient présentées.

Messieurs de la Chambre des Communes,

» J'ai ordonné qu'on mit sous vos yeux les états de dépenses nécessaires pour l'année prochaine, ainsi que celui des dépenses extraordinaires que la situation des affaires publiques a rendues nécessaires.

» J'attens avec la plus grande confiance de votre zele, & de votre esprit patriotique, que vous prendrez les mesures nécessaires pour assurer le service de l'année courante. Je serai toujours attentif à renfermer ces dépenses dans les limites que comportent la prudence, & le soin de pourvoir à la sureté publique. Mais je dois en même tems vous rappeller combien il est essentiel de veiller à maintenir mes possessions éloignées dans le meilleur état de défense.

Mylords, & Messieurs,

» L'état *florissant du commerce, & des finances* du pays, ne peut manquer de vous encourager à poursuivre les mesures qui peuvent confirmer, & améliorer une situation aussi favo-

rable. Ces circonstances doivent aussi vous faire desirer la continuation de la tranquillité publique, que mon desir est de maintenir.

» Vous penserez certainement comme moi, que rien ne peut assurer plus efficacement les bénédictions inestimables de la paix, que le zele, & l'*unanimité*, dont tous mes sujets ont fait preuve en dernier lieu; c'est pour moi une assurance tranquilisante qu'ils seront toujours disposés à s'exécuter pour seconder tous les efforts que l'honneur de ma couronne, & les intérêts de mon empire pourroient exiger».

Ainsi le Roi de la *Grande-Bretagne* se félicite aujourd'hui de l'empressement docile, de l'*unanimité* de ses fideles sujets : il s'applaudit de la situation *prospere* du commerce & des finances de son Royaume : mais il y a *dix ans*, il gémissoit douloureusement de l'indocilité d'une partie de ces mêmes sujets, & de la révolte du reste : il demandoit qu'on pourvût aux *pressans besoins* de l'état : & une partie de la nation lui répondoit par des plaintes ameres sur sa détresse, attribuée à l'incapacité, à la prévarication de ses Ministres.

Chaque séance parlementaire étoit le signal de l'ouverture d'un *budget* onéreux : chaque année l'administration mandioit, ou achetoit, s'il faut en croire ceux qui étoient exclus des graces de la cour, la permission d'emprunter 10, 12 *millions* sterlings, c'est-à-dire, le double des emprunts qui causent dans le voisinage tant d'allarmes & d'embarras.

Rien n'a pourtant changé de ce côté-là : le fardeau n'y eſt pas diminué : au contraire, il s'eſt encore accru : il va peut-être s'accroître encore, malgré l'aſſurance de la paix; & ſi la *France* n'avoit pas eu la ſageſſe de regarder la leçon de politeſſe *Pruſſienne* donnée aux *Bataves*, comme une affaire qui ne méritoit pas de troubler le repos de l'*Europe*, il auroit fallu, à *Londres* comme à *Paris*, recourir aux expédiens les plus onéreux, pour *trouver de l'argent.*

Le Monarque *Anglois* avoue indirectement que ſes précautions pour l'avenir ont cauſé des dépenſes extraordinaires conſidérables : en complimentant ſes ſujets ſur leur diſpoſition à *s'exécuter* pour ſeconder ſes efforts, il leur annonce de la diſpoſition de ſa part à en profiter; & il eſt permis de croire que dans la ſuite de la ſéance l'adminiſtration *Britannique* ſe raprochant en cela de celle de ſa rivale, propoſera auſſi un *emprunt*; mais avec cette différence, que, dans ce moment les opérations fiſcales de la *France*, ne néceſſitent point de nouvel impôt, & donnent au contraire aux peuples la certitude d'en être affranchis; au lieu que ſuivant la coutume invariable de l'*Angleterre*, ſi l'ouverture du *Bugdet* a lieu pour engloutir les fonds des *Capitaliſtes* opulens, & confians, il faudra que le génie inventeur des Miniſtres accouche de quelque nouvelle taxe, pour en aſſurer les arrérages : & de maniere ou d'autre ce ſera une choſe curieuſe que le fruit de leurs ſpéculations en ce genre.

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Édit de Sa Majesté L'EMPEREUR ET ROI *pour un* EMPRUNT.

A LA premiere inspection du titre de cet article on sera tenté de croire que la manie *emprunteuse* gagnant de proche en proche, comme il n'arrive que trop souvent à la fievre *belligérante*, nous venons sans trop savoir pourquoi, ou pressés par des nécessités secrettes, figurer sur ce théâtre des dissipations. On imaginera peut-être que notre petit pays placé entre ces colosses insatiables & prodigues, qui dispersent l'argent avec autant de profusion qu'ils l'aspirent avec avidité, n'a pu se défendre d'en imiter en quelque chose les procédés; & que pour satisfaire à des besoins importuns, au lieu de fouiller avec violence dans les poches de ses sujets, le souverain veut bien les induire doucement à les vuider entre ses mains sous l'appât d'un contrat, &c...

Rien cependant de tout cela. L'Empereur *emprunte* aussi, il est vrai: mais quelle différence entre les motifs, la forme, les accessoires, les résultats de cette demarche de sa part, & tout ce qui se passe sous le même nom chez ses voisins de *Londres*, & d'ailleurs.

La *France* EMPRUNTE, comme un grand seigneur obéré, dont les terres écrasées de dettes

immenſes, mais capables d'offrir des reſſources plus immenſes encore, peuvent également juſtifier l'inquiétude, & la ſécurité de ſes créanciers; dont le crédit ſubordonné à la réputation de ſes intendans eſt plutôt compromis que régénéré par ſon intervention directe dans leurs négociations; qui, ſans ceſſe tourmenté du beſoin d'*argent comptant*, partagé entre l'humeur & la politeſſe qu'inſpire la diſette, donne toujouts de bonnes paroles à ceux qui peuvent lui procurer des eſpeces; gracieuſe quand on lui en apporte, ſe fache quelquefois quand on lui en refuſe, & parle merveilleuſement d'*économie*, ſur-tout quand il eſt queſtion de ſubvenir à ſes prodigalités.

L'*Angleterre* EMPRUNTE comme un gros marchand, qui gagnant beaucoup, & avec facilité, dépenſe de même; dont les ſoins, & tous les efforts tendent moins à mettre de l'ordre, de l'arrangement dans ſes affaires, qu'à y entretenir une circulation qui diſpenſe d'en examiner le fond; qui n'exiſtant que par ſon crédit, ſacrifie tout au beſoin de le ſoutenir, &, dans les momens de détreſſe, depoſe au *Mont de piété* des effets pour ſe procurer de l'argent; manœuvre qui devroit décrier ſa caiſſe, & qui cependant l'alimente ſans inconvénient, parce que la détreſſe dont elle eſt le palliatif eſt couverte par l'affectation du débiteur de tenir toujours ſon bilan ſous les yeux de ſes créanciers; parce qu'il les enchaîne à force de les braver; parce qu'inſtruits de l'énormité de ſes charges, mais intereſſés à ne pas le laiſſer ſuccomber,

ils concourent de toutes leurs forçes à éloigner sa banqueroute, par de nouveaux prêts, qu'il justifie de son côté par sa ponctualité à payer les arrérages.

Veut-on voir un bon pere de famille, attentif à proportionner toujours sa *dépense* à son *revenu*, exact à remettre l'égalité entre ces deux principes de la vie politique des empires, comme des menages particuliers, quand des accidens extraordinaires, & des extravasions forcées l'ont dérangée ; économe des fonds de ses vassaux, comme des siens propres; ne les chargeant qu'autant que la prudence le permet & que leur intérêt commun l'exige; ne se déterminant à des *emprunts*, que quand ils sont un bienfait euvers eux autant qu'un soulagement pour lui; & joignant dans ses opérations le scrupule pour l'avenir, à la franchise la plus tranquilisante pour le présent, on le trouvera dans l'édit dont il s'agit.

Le préambule, & le dispositif n'offrent point de belles phrases: les *François puristes* croiront y trouver des fautes contre leur langue; mais il n'y en a point contre celle du cœur; & cet idiome est toujours pur, quand il est entendu de ceux à qui il s'adresse.

JOSEPH, *par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours, Auguste*, &c. &c. &c. A tous ceux qui ces présentent verront, salut :

Les dépenses extraordinaires que nous sommes dans le cas de faire pour le bien de notre service

service exigeant, que, sans toucher à nos revenus ordinaires, nous nous procurions d'autres ressources, & voulant donner à nos fideles sujets *Belgiques* les moyens les plus assurés de faire fructifier leurs argens, & de remplacer les fonds qui leur sont successivement refournis par les remboursemens partiaires des emprunts feits précédemment pour notre royal service, lesquels remboursemens continueront toujours avec la même exactirude;

» Desirant aussi d'exciter leur zele, & leur empressement à préférer les levées qui se font dans le pays, en leur accordant encore un taux d'intérêt de quatre pour cent, argent pour argent, nous avons de l'avis de notre conseil royal du gouvernement, & oüi notre chancelier de Cour & d'Etat, résolu de faire dans notre Ville de BRUXELLES un emprunt, suivant les points & conditions ci-après........»

Cet emprunt est de *deux millions quatre cens mille florins de change*, (près de cinq millions tournois.) La célebre maison de banque Veuve *Nettine, & Fils*, est autorisée à recevoir l'argent, & à en délivrer des reconnoissances, depuis *cinq florins de change*, & au-dessus. Les obligations sont pour *huit années*, au bout desquelles le remboursement aura lieu en quatre ans, par portions égales, & les rangs seront fixés par le sort, avec la continuation de l'intérêt pour les parties remboursées les dernieres.

Les arrérages seront acquittés par la même

maiſon. Pour la ſûreté des prêteurs le Souverain remplit la formule accoutumée d'*hypothéquer* ſes revenus, ſes droits, &c. : mais il y joint une précaution peu ordinaire, & qui ſeroit même difficile à pratiquer ailleurs.

Il exiſte à *Vienne* une banque accréditée dont les effets ſont accueillis dans le commerce, & circulent avec avantage. Le prince en fait délivrer à la maiſon qu'il inſtitue pour ſervir d'intermédiaire entre le public, & lui, quatre obligations, égales à la ſomme qu'elle doit recevoir, & dont elle reſtera dépoſitaire juſqu'à l'entier accompliſſement du contrat formé par l'édit ci-deſſus ; c'eſt-à-dire juſqu'au parfait rembourſement des 2,400000 *florins de change* empruntés.

Obſervons que le prince qui donne cet exemple de délicateſſe remarquable, n'a établi depuis qu'il regne aucun impôt, & qu'il en a de lui-même abrogé pluſieurs ; obſervons que quand il y a eu dans ces provinces de la probabilité qu'elles deviendroient le théâtre d'une guerre motivée par un intérêt preſſant pour elles, il y a envoié de lui même de l'argent, au lieu d'en tirer : une caiſſe militaire conſidérable y avoit précédé les troupes deſtinées à ſoutenir leur querelle.

Obſervons qu'en ce moment même il eſt occupé des préliminaires diſpendieux d'une guerre imprévue ; & qu'il n'a encore été de ſa part queſtion d'aucun impôt, dans aucun de ſes do-

maines, quoiqne par la ſituation de ſes états, & par la nature des pays qui les compoſent, les marches des troupes y ſoient plus frayeuſes que dans le reſte de l'*Europe*; quoi qu'à raiſon de leur étendue le Souverain en ſoit peut-être un des moins riches de l'*Europe*; quoique d'après les efforts contre nature, pour ainſi dire, de ſes voiſins, pour élever leur état militaire au-delà de toutes les proportions, il ſe ſoit crû obligé de donner lui-même au ſien une extenſion accablante.

Mais obſervons auſſi que les provinces qu'il invite à la confiance avec un menagement ſi circonſpect, ne ſont pas moins dignes de celle de leur Souverain, & ſe ſont dans tous les tems empreſſées d'y répondre. Il n'y a point d'exemple depuis plus d'un ſiecle, que dans les momens de calme intérieur ceux-ci aient jamais eſſuié de refus, quand ils ont fait des demandes d'*argent*, ſoit à titre de contributions fiſcales, déſignées par le nom d'*Impôt*, ſoit comme *levées volontaires*.

Au milieu des orages des guerres anciennes qui ſembloient devoir en tarir la ſource, les unes & les autres ont ſouvent été doublées par le zele intariſſable des peuples. Dans ces derniers tems, lorſqu'ils avoient à ſe défendre des innovations dont la forme les allarmoit encore plus que le fonds, une ſeule province, a démontré qu'en 31 années elle a fourni au Tréſor Royal près de 75 *millions* de florins, ou de 140 millions tournois, indépendamment des

droits d'*entrée* & de *sortie*, des *domaines*, &c. qui composent les revenus annuels : & la *Flandre*, proprement dite, qui a donné cette preuve inconcevable de bonne volonté, encore plus que d'opulence, ne fait pas la cinquieme partie effective des *Pays-Bas Autrichiens*. Elle n'a qu'un commerce très borné, qu'un port très défectueux; & qu'on y prenne garde cette immense contribution n'est point arrachée : une partie est librement accordée : l'autre est offerte.

Les troubles qui sembloient encore il y a trois mois, menacer d'une dévastation inévitable un domaine si précieux, sont heureusement appaisés : mais il est encore impossible aux spectateurs attentifs, & désintéressés, de concevoir comment ils ont pû naître chez des peuples capables d'un dévouement si généreux; sous le regne d'un Souverain si bien fait pour en sentir la valeur, & le justifier . . . .

OBSERVATION

Sur un article injurieux, & dangereux pour les Pays-Bas Autrichiens, *inséré dans quelques papiers publics.*

J'ARRÊTE un moment l'effusion de mon cœur sur cette intéressante matiere : je quitte la finance, qui n'a ordinairement guere de rapport avec la sensibilité, pour parler d'un point de politique, plus propre à l'exercer.

Ci-devant, page 97, j'ai dit un mot du discours prononcé le 12 Novembre dernier, à *Paris*, à la suite de ce qu'on appelle la *Messe-rouge*, par le prélat qui l'a célébrée; & puisque l'occasion s'en présente, il est bon d'apprendre à ceux de mes lecteurs qui n'en seroient pas instruits, d'où vient ce nom ridicule adapté à la messe qui précede la rentrée solemnelle du Parlement de *Paris*, après les vacances : il vient d'un usage plus ridicule encore que le mot.

Le *Parlement* assiste à cette messe, en Corps, & en *Robe-rouge* : c'est sa nuance les jours de cérémonie : rien de plus décent, & de plus naturel : mais ce qui n'est ni l'un ni l'autre, c'est un baladinage absurde & gothique que l'on s'opiniâtre à y joindre.

Ce jour-là les présidens *du grand banc*, ou à *mortier*, le *parquet*, ou ce qu'on nomme le *ministere public*, les *secrétaires de la cour*, *&c.* quittant leurs places tour-à-tour, au milieu de la messe, s'avancent au milieu de l'enceinte, & y font successivement, à l'*autel*, au *célébrant*, à la *compagnie*, plusieurs révérences à la *maniere des femmes*. Cet exercice extravagant se répete trois fois sous les yeux d'une jeunesse évaporée, qui se rend en foule à ce spectacle, pour jouir de la bonne, ou de la mauvaise grace, des vieux Sénateurs qui s'y prostituent. Le service divin est interrompu trois fois par ce scandale.

Cette messe n'est donc pas *rouge*; mais les acteurs & les témoins devroient rougir également, les uns de leur puérile empressement, les autres de leur absurde condescendance. J'en ai déja parlé autrefois dans ces *Annales* (1).

Quoiqu'il en soit, d'après un autre usage plus raisonnable le Prélat qui a officié, est au sortir de l'autel, introduit dans la *grand'chambre*

---

(1) Inutilement voudroit-on justifier cette farce en disant qu'elle est encore en vigueur à la cour; qu'elle a lieu dans les cérémonies les plus graves, même dans les plus lugubres, telles que les *Catafalques*; que c'est un reste vénérable des rites antiques, comme les *robes*, les *Mortiers*, en sont un du vieux costume &c. Ces prétendues raisons ne sont que de vains subterfuges.

Une étiquette de cour ne justifie point l'asservissement d'un corps de magistrature à une habitude devenue extravagante. Elle est excusée, couverte dans les autres cérémonies dont il s'agit, par ce que le reste de l'appareil y a d'imposant. Au lieu qu'à la messe *rouge* rien n'en déguise la difformité : au contraire tout concourt à la rendre plus sensible.

Il y à des momens où, sans cesser de respecter nos peres, il faut savoir abandonner ce que le laps du tems a rendu intolérable dans leurs usages. Nos magistrats ont bien osé substituer des *Carosses*, pour se rendre au Palais, aux *mules* de leurs prédécesseurs. Tiennent-ils plus à leurs reverences qu'à leurs montures ?

où il prononce un discours. auquel répond le *premier Président*. Celui de M. l'Evêque de *Nevers*, choisi cette année pour cette fonction, n'ayant point été imprimé, nous autres qui ne l'avons point entendu, nous ne pouvons en juger que d'après ce que nous ont transmis les auditeurs directs, & ensuite les papiers publics qui en ont re.eulli le témoignage.

Le rapport verbal des premiers dont il est question à la page 97, étoit déja bien extraordinaire, bien peu croiable : mais ce que les seconds y ajoutent, le rendent bien autrement révoltant. Je viens de lire un de ces papiers assez accrédité dans ce pays-ci, où je trouve ce passage.

» Monseigneur l'Evêque de *Nevers* a fait voir que pour le bien de l'Etat & de la couronne, la Magistrature & l'Eglise *devoient se réunir* l'une à l'autre, pour conserver les privileges de la nation, & maintenir les droits qui la constituent, *en suivant l'exemple qu'ont donné tout récemment le Clergé, les Etats, & la Magistrature Belgiques*, AVEC LE SUCCÈS QUE TOUT LE MONDE SAIT. »

Est-il croiable, est-il possible qu'un Prélat *françois*, distingué en tous sens, ait hazardé une pareille assertion, & cité un semblable exemple, au milieu de *Paris*, dans une enceinte qu'on appelle vulgairement le temple de la Justice, & qui doit certainement an moins être le séjour

de la décence, où les droits des différentes nations doivent être mieux connus qu'ailleurs, ainsi que leurs limites? Tout est injuste autant qu'étrange dans cette citation, & dans ce paralelle.

D'abord en *France*, & par-tout, ce langage seroit celui de la révolte: & quel moment auroit-on choisi pour le hasarder? Dans quelle conjoncture croiroit-on devoir appeller à grands cris le *Clergé*, la *Magistrature*, à se confédérer, pour la conservation de leurs droits? C'est quand la Magistrature a à sa tête un ancien chef du *parlement de Paris*; célebre par sa fermeté à en soutenir les prérogatives; c'est quand le principal administrateur du royaume est lui-même membre du Clergé, & un des membres les plus zelés à en défendre les privileges, comme des plus exacts à en remplir les fonctions.

Ensuite la comparaison est défectueuse autant que répréhensible. Il n'y a point eu d'association faite, ni à faire, entre le *Clergé* BELGIQUE, la *Magistrature*, & les *Etats*, pour le soutien des droits du pays. Le *Clergé* dans ces contrées est par lui-même une partie essentielle des Etats. La tête d'un même corps *ne fait pas ligue* avec le cœur.

Ils sont unis du moment qu'ils existent: ils n'existeroient point s'ils étoient séparés. Leur vie dépend du concert entre leurs opérations; mais leur imputer une union extraordinaire,

accidentelle, uniquement motivée par un plan fortuit de résistance, c'est les calomnier.

Quant à l'intervention de la *Magistrature* dans les incidens dont il s'agit, elle n'a pas été davantage le résultat d'une confédération méditée. Le Conseil de *Brabant* a exercé son ministere légal, quand il en a été *réquis*. Les actes qui en sont émanés n'ont point paru au souverain exiger de réforme, puisqu'il les a ratifiés.

Et enfin *Ce succès que tout le monde sait*, quand il ne seroit pas dû aux bonnes intentions du Prince, à son penchant connu pour l'équité, pour la douceur; à la droiture de cœur, à la justesse d'esprit qui lui rendent agréables toutes les représentations motivées, & fondées sur la raison, il seroit d'une politique bien entendue d'en faire honneur à ces vertus. Pourquoi vouloir s'opiniatrer à flétrir par l'idée de la contrainte, une facilité dont les fruits seront d'autant plus solides qu'elle paroîtra plus volontaire?

Ce qui est incontestable, & notoire, c'est qu'armé de six cens mille bras aveugles & dociles, le monarque a bien voulu céder à des remontrances faites au nom *de la loi*. Au lieu de lui donner du degoût de cette démarche, il faudroit au contraire la lui rendre précieuse & chere, par des éloges.

Si ces déclamations plus qu'indiscrettes arrivoient jusqu'à lui; s'il apprenoit que dans ses

propres états on dégrade le principe de sa condescendance; que chez les étrangers au lieu de la citer comme un exemple unique de modération, c'est la résistance de ses sujets qu'on loue comme un modele heureux de fermeté; que pour intimider, ou enchaîner les trônes voisins, on propose des associations illégales, comme ayant déja réussi à frapper le sien d'effroi, ou d'impuissance, qui peut prévoir les suites des atteintes douloureuses qu'en recevroit son ame, & des inquiétudes très-excusables que cette idée y feroit naître?

Si sa magnanimité dédaigne ces imputations hazardées, elles peuvent produire dans l'esprit des particuliers même une impression facheuse; elles tendent à diminuer dans le cœur des sujets une reconnoissance dont il faudroit leur apprendre au contraire à s'exagérer à eux-mêmes les motifs; elles tendent à leur inspirer dans leurs propres forces une confiance illusoire.

Oui, tout le monde sait que les représentations des *Provinces Belgiques*, portées *légalement* aux pieds du Souverain, par les *Etats* nationaux, ont eu du succès; mais ce que tout le monde devroit savoir, ce qu'un prélat *François* n'ignore pas, ce qu'aucun écrivain, périodique, ou autre, ne devroit dissimuler, c'est qu'il y a cent, mille souverains sous qui elles n'en auroient pas eu.

Il y a mille souverains qui, sans discuter le

droit auroient refusé, & rougi même de paroître reculer à la fin d'une réforme déja presque consommée : il y en a mille qui auroient cru leur obstination justifiée par les préliminaires silentieux de la plus complette obéissance ; par l'adhésion des particuliers, & de plus d'un corps, à la nouvelle constitution, par l'empressement des individus à accepter, à solliciter des places dans les nouveaux tribunaux.

Il y en a mille, qui, joignant au moment décisif, & même auparavant, la politique à la force, la négotiation à la menace, auroient réussi à convertir ces gémissemens de douleur, dont nous avons été témoins, en acclamations de joie, au moins de la part de la multitude. Le *patriotisme*, sans cesser d'être la bonne cause, n'auroit pas été la cause fortunée : & en *politique*, ce qui est *bon*, c'est en définitif ce qui réussit : Voyez la *Hollande*.

Souvenons-nous que s'il n'avoit pas été ici dans l'intention du Prince, d'agir uniquement par la persuasion ; si c'étoit l'exécution matérielle, ostensible de ses plans, & non la satisfaction morale de ses Sujets, dont-il avoit été jaloux, il avoit dans les *Pays-Bas*, il y à deux ans, *quarante mille hommes* qu'il pouvoit y laisser au nom des loix (1), S'il avoit voulu

(1) Par les traités qui assurent à la maison d'*Autriche* la propriété des *Pays-Bas*, le Souverain doit y entretenir perpétuellement ce nombre de troupes : une partie même des subsides, est destinée, & spécialement affectée à cet emploi.

renverser ces loix, il s'en assuroit le moyen infallible, en paroissant leur rendre cet hommage :

C'est en signanr le rappel de ces terribles législateurs qu'il a signé l'ordre de travailler à sa nouvelle législation. En prenant la plume pour autoriser ses nouvelles ordonnances, il a commencé par écarter les bayonnettes.

Qu'il ait été trompé ; que ses idées aient été mal suivies dans la rédaction ; que la pureté de ses vues lui ait fait illusion à lui-même, cela est possible, & c'est ce qu'il ne s'agit plus d'examiner ; mais que son désistement ne mérite aucune gratitude ; qu'il soit uniquement le fruit d'une *Ligue* assez bien concertée pour s'être rendue redoutable ; qu'à l'avenir quand on craindra en *Europe* des usurpations domestiques, on se croie endroit de dire, armons-nous des expédiens qui en ont garanti la *Flandre*, c'est ce que personne d'honnête, ce qu'aucun bon Citoyen ne doit, ni dire, ni croire, ni autoriser à dire, ou à croire.

Quand de tout cet édifice il ne reste plus qu'un débris près de disparoître comme le reste ; quand il ne s'agit plus entre le Chef de l'Etat, & les ministres de l'Eglise que de savoir dans quel lieu la génération destinée à remplacer ceux-ci recevra sa premiere éducation ; quand il n'est plus question que de déterminer si le novitiat des aspirans au sacerdoce sera concentré dans une seule Ville, ou partagé en dix ; quand le concours général des premiers Pasteurs semble promettre à leurs instances la même efficacité

ſur cet article, qu'ont eue celles de la nation pour tous les autres; qu'enfin on peut préſumer que le ſouverain déférera à leurs raiſons, ou à leurs prieres, ne tendons point de piége à ſa grande ame. Laiſſons le maître d'en ſuivre les mouvemens en liberté. Ne l'expoſons point à la tentation de vouloir ſe montrer une fois opiniâtre, parce qu'on l'auroit injuſtement ſoupçonné d'être foible.

CLOTURE

DE LA CLOTURE DE PARIS.

Pendent opera interrupta, minæque.

De tous les ſujets de ſurpriſe, on pourroit dire de ſcandale, que l'inconſéquence, la frivolité, la facilité *françoiſes*, n'ont que trop ſouvent offerts aux étrangers, & aux nationnaux, le plus inconcevable, le plus révoltant peut-être, eſt la conſtruction de l'édifice, ou plutôt de la multitude d'édifices dont il s'agit dans cet article.

Si les monumens de ce délire *maçonique* n'exiſtoient pas; ſi nous ne les avions pas vu s'élever, s'amonceler avec autant de rapidité que d'inſolence; ſi le cri public long-tems bravé n'avoit enfin attiré la proſcription qui paroît les avoir frappés dans leur baſe, & ne les laiſſer ſubſiſter, que parce qu'à la folie qui en a dirigé les plans on a joint dans la batiſſe une peſanteur qui en rendroit la deſtruction infiniment coûteuſe, on ſeroit en droit de les revoquer en doute. On

ne pouroit imaginer qu'il s'est trouvé un artiste capable de prostituer son talent à en dresser les projets, ni des hommes en place assez aveugles pour en seconder, en presser l'exécution. Je ne crois pas que depuis les *pyramides* on ait conçu & réalisé dans aucun pays, à aussi grands frais, avec une impétuosité aussi violente, & une somptuosité aussi infructueuse, des plans aussi absurdes.

Et encore les *pyramides* consacrées à une destination lugubre n'offroient à l'œil rien qui en démentit l'emploi. Elevées pour ainsi dire, pour lutter avec le tems; pour dérober aux influences de son pouvoir destructeur les tristes restes des hommes puissans qui les avoient commandées, leur forme réunissoit ce qu'il y a de plus simple, à ce que l'art a pu trouver de plus solide: elles ne tendoient à tromper personne: elles étonnoient, elles étonnent encore les vivans, sans les affliger par l'étalage d'un luxe criminel.

Mais ces masses semées, & ciselées sur toute la convexité de *Paris*; ces portiques *grecs*, *égiptiens*, substitués aux barrieres, pour loger les commis du fauxbourg *Saint-Jacques* ou des *Porcherons*, présentoient tout à la fois l'apparence du faste le plus recherché, la destination la plus ridicule, & la réalité de l'emploi le plus chagrinant. De ces palais, comme on l'a dit dans un écrit célebre, qui auroient paru être le séjour de la noblesse, de la magnificence, devoient s'élancer de toutes parts des mains vouées

à la rapine; & le ſeul art cultivé dans ces guérites, que tous les arts ſembloient concourir à enjoliver auroit été celui de dépouiller, de rançonner les paſſans.

Et ce qui acheve de confondre toutes les idées, c'eſt que l'intérieur en étoit auſſi ténébreux, auſſi incommode, que les façades en paroiſſoient riantes & décorées. Les tyrannies manuelles du dehors auroient exigé des écritures perpétuelles au dedans; & l'intelligent architecte ſembloit s'être appliqué ſur-tout à en exclure le jour. Les malheureux mercénaires cantonnés dans ces citadelles inquiſitoriales y auroient envain cherché la lumiere auprès des croiſées obſcurcies par les ornemens, par les colonades, par les ſculptures.

Etoit-ce de la part du conſtructeur une épigramme détournée contre ſes propriétaires, ou une maniere de ſe conformer à leurs principes? Avoit-il voulu à des bâtimens *financiers* adapter le faſte extérieur auquel ſe livrent trop aiſement les ſuppôts de la Finance, avec l'obſcurité tortueuſe qui caractériſe trop ſouvent leurs opérations, & leurs procédés?

Il ſe feroit piqué d'une conformité bien plus repréhenſible encore, ſi ce que quelques ſpéculateurs lui ont reproché étoit vrai. Dans ces conſtructions flétries à leur naiſſance par l'indignation publique, on a démêlé des caveaux ménagés avec une affectation, & des ſoins qui ont excité des ſoupçons. On a prétendu que

c'étoient des *géoles* préparées pour entrepofer fans bruit les individus à l'examèn defquels la pareffe, ou la curiofité des *employés* auroit voulu travailler à loifir : ainfi chaque entrée de *Paris* auroit eu une trape de cette efpece, ou tout paffant ifolé auroit pu être englouti, fans laiffer après lui le moindre veftige de fa difparition.

Cette idée fait frémir : car jufqu'où peut-elle mener ? Ou plutôt jufqu'où ne peut-elle pas mener ? Si cet abus des reffources de l'art étoit réel, le nom de l'inventeur mériteroit d'être dévoué à l'horreur générale : mais quand il y auroit contre lui ce grief de moins, il en refte affez pour motiver de fa part un long repentir, & de celle du public, une jufte défiance de toutes les propofitions auxquelles ce nom fufpect fe trouveroit accolé. Il feroit toujours évident que fa clôture avec fes acceffoires, eft un monument unique de la docilité la plus blâmable, & du goût le plus dépravé.

On en fera moins furpris fi l'on fonge à d'autres monumens de la même main qui exiftent dans *Paris* : tel, par exemple, que celui qui a été élevé aux *frais* d'une Mde. *Thel*....... à la chauffée d'*Antin*.

Ailleurs on bâtit des portes pour les maifons, on proportionne l'entrée à l'édifice dont elle eft le paffage. Là fe trouve une porte plus grande que la maifon; & l'architecte les a détachées l'une de l'autre; il a ifolé la premiere,

caché

caché la seconde avec tant d'adresse que le spectateur obombré de cet arc immense, seul offert à sa vue, est forcé de croire que la maison est dans la porte.

En rapprochant toutes ces disparates, on ne peut s'empêcher d'être de l'avis de l'amateur humain, & généreux, qui en souscrivant pour une somme considérable, à l'édification des *nouveaux hôpitaux*, a mis pour condition de son bienfait, que le S. *Led....* ne seroit pas du nombre des artistes appellés à la direction de ces grans & salutaires ouvrages.

Mais en voyant une compagnie particuliere animée par le seul esprit d'intérêt, & encore par un intérêt trompeur, & abusé, réussir en un moment à entourer, à presser, à écraser une enceinte comme celle de *Paris*, d'une aussi épouvantable maçonnaille qui pourroit se défendre de pleurer à l'aspect des ruines du *Louvre*, palais superbe, qui réuniroit la décoration à la commodité, & dont la perfection coûteroit à peine ce qu'a coûté la *grande muraille*.

Et les débris de la *garre*; entreprise utile, dont chaque hiver ramene le desir, & démontre la nécessité; & l'étranglement du passage plutôt que de la rue où sont étouffés les portails de St. *Sulpice*, de *St. Gervais*, & tant d'autres monumens dont *Paris* est plein, mais qu'une lésinerie impardonnable laisse imparfaits, ou condamne a rester imperceptibles, ne peuvent-ils pas motiver les mêmes doléances?

Cependant prenons patience, & esperons. *Le petit châtelet* est évanoui. Les ponts sont dégagés : les *quais* obstrués de même vont être de même rendus à la circulation de l'air, à la vue des spectateurs, à la facilité de la communication. On a pensé au *Louvre*. Il y avoit un superbe projet pour y réunir une des plus belles parties des arts. Le pied d'estal de *Henri IV* est débarassé des ronces accumulées, qui menaçoient d'en ombrager la statue; *Le jardin du Roi* est devenu, même comme jardin, un objet digne d'accompagner le célebre cabinet dont il est la dépendance.

On fait en ce genre tant de bonnes choses nouvelles, que sans doute on songera à finir les bonnes choses anciennes qui ne sont que commencées. Un jour viendra où il n'y aura d'imparfait dans *Paris*, & autour, que la *grande muraille*. AMEN.

TABLE.

FRANCE.

LES *bilboquets*, les *pantins*, l'*électricité*, le *produit net*, les *ballons*, le *deficit*, ayant tour-à-tour exercé la sagacité *françoise*, & successivement allumé de siecle en siecle l'enthousiasme approbateur, ou satyrique des *Parisiens*, c'est aujourd'hui le *rappel des Protestans* qui absorbe l'attention des ces têtes sulphureuses, si bien faites pour goûter la raison, & quelquefois si promptes à la méconnoître. Ce grand objet de conversation a heureusement ranimé la langueur qui assoupissoit les cercles depuis qu'on avoit épuisé M. de *Calonne*, & le *traité de Commerce*. On a vivement discuté le pour & le contre : les opinions se sont partagées.

On a parlé, il y a deux mois, d'un gros, long, & lourd mémoire laborieusement compilé par un Avocat de la *Quarantaine*, pour prouver, dit-on, *qu'il falloit donner aux Protestans une* LIBERTÉ SANS BORNES : & sans doute il auroit eu beaucoup de suffrages si l'on avoit pu le lire. On en cite aujourd'hui un autre dont j'ignore l'auteur, mais que l'on dit très-bien fait, dont le but est de prouver qu'il ne faut *rien accorder du tout*.

Je ne connois ni l'un ni l'autre : mais au moment où j'écris, la promulgation de la loi qui fixeroit les idées, ou du moins les principes, étant encore suspendue, & par conséquent une discussion impartiale pouvant con-

tribuer à déterminer les esprits, je crois remplir le devoir de bon citoyen, de véritable ami des hommes, en ramenant en ce moment sous leurs yeux des vérités que je leur ai déja présentées autrefois ; j'y suis d'autant plus obligé que le peu qui m'est échappé à ce sujet dans le précédent n°, m'a déja exposé à des reproches contradictoires, sort inévitable pour tout écrivain sincere, & désintéressé.

J'ai déja reçu des lettres où l'on m'accuse d'avoir *trahi la cause de la religion*, en paroissant favoriser la condescendance que le législateur promet aux réformés, & *celle de l'humanité* en approuvant la *révocation de l'édit de Nantes*. Rappellons donc ici en peu de mots ce que j'ai dit autrefois de ces deux opérations ; & de la *tolérance* en général, avant que de parler de celle qui se prépare : c'est sans contredit aujourd'hui le moment, ou jamais, de travailler à éclairer le public sur ces grans objets, de tâcher de lui fournir des préservatifs contre des préjugés dont la bonté des intentions ne garantit ni l'un ni l'autre des partis, & que cette bonté n'empêche pas d'être dangereux.

§ I.

De la Tolérance. *Ce qu'il faut entendre par ce mot. Qu'il ne peut pas y avoir de tolérance* Religieuse, *ni deux cultes dans un même Etat.*

On a beaucoup parlé de tolérance *Civile* & de la tolérance *religieuse*. L'habitude, le goût

servile de l'imitation, bien plus enraciné dans ce qu'on a la complaisance d'appeller *Philosophie*, que par-tout ailleurs, a fait adopter cette distinction: j'avoue que je ne l'ai jamais bien entendue: il m'a toujours semblé qu'il n'y avoit qu'il ne pouvoit y avoir, qu'une sorte de *tolérance*. Renfermée, comme toutes les autres vertus, dans de justes bornes, elle fait la gloire, la force des empires, & la consolation des sujets. Dégradée par des modifications, ou poussée à l'excès, elle devient dangereuse, elle cesse d'être vertu: elle n'est que foiblesse, ou licence: elle ne fait que des rébelles, ou des victimes.

Tout ce qui s'appelle administration, en quelque maniere que ce soit, exige un concert, une unité, une soumission, sans lequel il n'y a ni repos ni bonheur à espérer. Un prince qui en promulguant une loi, déclare qu'elle n'oblige qu'une portion de ses sujets, ouvre lui-même la porte à une multitude de petites guerres intestines. Si l'édit est un fardeau, chacun cherchera des prétextes pour se dispenser d'être compromis dans la partie lézée: si c'est une faveur on épuisera les subtilités pour se faire aggréger à la division privilegiée: on ne s'en apperçoit que trop dans les Etats ou le défaut de réflexion, le malheur des tems, les vices de la constitution formée par le hazard, & toujours altérée, obligent de souffrir cette anarchie destructive de toute veritable police.

Cependant les inçonvéniens sont moindres

dans les matieres *Civiles*. L'autorité de qui émane la loi défectueuse, est là pour assoupir les débats, par son intervention : elle explique sa volonté, ou y supplée par une volonté nouvelle. Les organes qu'empruntent les contendans, pour lui faire parvenir leurs représentations, subsistent de ce métier, comme les vers s'alimentent dans la partie blessée d'un corps vivant. On ne conteste ni au Législateur, ni à ses représentans, le droit de terminer, par des décisions tranchantes, les difficultés que leurs reglémens ont pu faire naître.

Il n'en est pas de même en matiere de *Religion :* toutes remontent à *Dieu :* toutes ont une fierté digne de cette illustre origine. Chacune d'elles rend des oracles, qu'elles prétendent toutes également infaillibles. Loin de vouloir reconnoître la supériorité de quelqu'une des concurrentes, il n'y en a aucune qui n'y prétende pour elles-mêmes, & le premier principe que toutes ces meres inculquent à leurs enfans, c'est de haïr les Docteurs que leurs voisins réverent, & de s'en mocquer.

Or, toutes leurs observances étant contradictoires, & tous leurs rites opposés, comme leurs dogmes, & cependant n'y ayant aucun tribunal commun où elles veuillent consentir à porter leurs querelles, aucun pouvoir devant qui elles s'accordent à discuter leurs prétentions, il s'ensuit qu'elles ne peuvent pas vivre ensemble sans se heurter : il s'ensuit que celle

que les conjonctures, l'adresse, ou la providence ont rendue la plus forte, doit jouir, dans ses domaines, d'une prééminence exclusive; qu'elle doit, non pas proscrire, mais régner; que la puissance *Laïque* appellée à son secours, est obligée, par les régles de la saine politique, de l'appuyer, d'éteindre à sa réquisition tout ce qui tient à un culte étranger.

Comme cependant il n'est, ni dans l'esprit, ni de l'intérêt d'aucune religion d'attenter à la vie, ou à la fortune des hommes, jamais ses ministres ne doivent être autorisés à employer le glaive, sous prétexte de faciliter leurs progrès : mais aussi, comme le repos public est le premier objet des gouvernemens, & que dans la main des ennemis de la Religion dominante, l'apparence même du pouvoir est dangereuse, quiconque persiste dans la diffidence, doit être à jamais exclus de toute espéce de participation à l'autorité : il doit être réduit au rang de sujet subordonné, protégé par la loi, mais inhabile à en devenir l'agent, tant que par une rétractation volontaire, il ne s'est pas purgé de la souillure qui l'en rend incapable. Voilà mon opinion, ma profession de foi en *tolérance* : faisons l'application de ces principes.

Quiconque arrive, ou est né dans un pays, & s'abstient d'en violer les loix au préjudice des habitans naturels, doit être comme eux sous la protection de ces loix. Quand l'assassin des *Templiers*, & le fougueux Pere du plus saint de nos Rois, publioient sans motif des Edits

fulminans contre la nation *Juive;* que quelquefois ils se contentoient de la dépouille de ces infortunés, & que plus souvent, pour se garantir de leurs réclamations, ils les poussoient dans les buchers, ils faisoient l'action d'un tyran, & non pas celle d'un Roi.

Mais il y a un milieu entre voler ou assassiner les gens, & les faire asseoir à sa table. Un *Protestant*, un *Turc*, un *Guebre*, un *Juif*, doit par-tout vivre tranquille, tant qu'il y reste paisible. La police ne doit pas même s'informer si, dans sa maison, il chante des psaumes en mauvais *François*, ou en *Allemand*, ou en *Anglois;* s'il fait ses *ablutions*, en se tournant vers la *Meque*; s'il adore le feu; s'il met son mouchoir sur son chapeau, & chante du *Caldéen*, en faisant des grimaces. Dès que sa porte est fermée, & que l'ordre public n'est troublé par aucune de ces farces qui nourrissent sa piété, il faut respecter son erreur & son secret : mais s'il sort en dogmatisant, mais s'il prêche, mais s'il veut faire des prosélites, mais s'il refuse aux objets du culte dominant les marques de respect dont la nation lui donne l'exempie, il blesse la loi qui veut le repos, l'unité extérieure : il est coupable : il faut l'arrêter & le punir.

Voilà, si je ne me trompe, les vrais principes de la *tolérance*; voilà les bornes au-delà desquelles il n'y a plus que désordre & confusion.

Jamais jusqu'ici personne n'a osé, dans la

théorie, les développer ces principes, trop simples en effet pour avoir des partisans, trop vrais pour persuader l'esprit humain, toujours amateur des chimeres, & passionné pour le mensonge : mais dans la pratique, tous les peuples jaloux de leur repos, & chez qui une police severe en est la caution, y ont été conduits peut-être sans s'en appercevoir.

Les *Romains* brûlerent de l'encens devant les autels de la déesse de *Pessinonte* : mais c'est lorsqu'un décret du sénat en eut fait une des divinités de l'Empire : jusques-là les *Flamines* & les *Saliens* se seroient allarmés d'un temple qu'on lui auroit bâti, & ses dévots auroient été très-mal venus à outrager le JUPITER *divûm atque hominum Sator*, ou la VESTA *magna Parens*, *&c.* Une loi formelle condamnoit à la mort quiconque introduiroit dans l'état des dieux étrangers, ou blasphémeroit ceux dont la liturgie avoit reçu la sanction publique.

Les *Athéniens* avoient une statue dédiée au *Dieu inconnu* : mais cette imagination bisarre d'un particulier, n'étoit pas honorée d'un culte public ; on ne la portoit pas en procession. Elle n'auroit autorisé personne à refuser de s'incliner devant le dieu *Hermés*, ou à insulter les *Canephores* dans leurs fonctions.

Bien loin de-là ; l'histoire nous montre un *Diagoras* condamné à mort, pour avoir simplement, & en général, mis en doute l'existence des Dieux. Un *Anaxagoras* soupçonné

du même ſcepticiſme, périt dans les fers. Le voluptueux *Alcibiade* expia par l'exil une inſulte faite dans l'ivreſſe aux ſtatues d'un Dieu peu eſtimé.

Les prêtres d'*Atis* & de *Cybelle*, qui achetoient, par le ſacrifice d'une portion de leur être, le droit de parcourir les villages de *Syrie* en demandant l'aumône, n'excitoient pas l'animadverſion des *Préteurs*, ou des *Proconſuls*; mais ce n'étoient que des eſpeces de *Bohémiens* dont le Gouvernement dédaignoit la perſonne & les grimaces. Ils étoient trop ridicules pour être dangereux : encore ne haſarderent - ils jamais de tranſporter en *Italie* leurs *treteaux* & leur *Déeſſe* : le ſiege de l'Empire fut toujours préſervé de ces ordures.

Les *Turcs*, les *Perſans* tolerent des Patriarches *Grecs*, *Arméniens*; mais les *Mahométans* ne connoiſſant pas de *Clergé*; ils n'ont pas même l'idée d'un corps ſpécialement & excluſivement conſacré au ſervice de Dieu. Chez eux, la religion eſt inſéparablement incorporée avec la politique. Le *Muphti*, interprête privilégié de l'*Alcoran*, n'eſt qu'un homme de loi, une eſpece de *Chancelier*, chargé par l'Etat de régler la juriſprudence, d'après les oracles de ce livre ſacré.

En *Perſe*, il n'y a pas même de *Muphti*, ni rien qui y reſſemble. C'eſt le *Sophi*, qui prend la peine d'en exercer les fonctions. Ces peuples n'ont donc jamais regardé les *Papas* des

églises que le sort leur a assujetties, comme les chef d'une hiérarchie ecclésiastique. Ce ne sont à leurs yeux que des *Magistrats*, à qui ils veulent bien laisser l'administration toujours subordonnée, des affaires sommaires, & des supplications adressées à l'Etre divin, objets qui se confondent à leurs yeux.

Cela est si vrai, qu'en effet les chrétiens dispersés dans ces vastes contrées, n'ont pas d'autres inspecteurs civils immédiats. Les *Evêques*, & les *Prêtres*, dans les villages, & même dans les villes, sont tous premiers juges de leurs ouailles. Ils réunissent, comme les *Cadis Turcs*, les deux pouvoirs. Ce ne sont pas des *religions* rivales de la leur que les *Osmanlis* tolerent & protégent. Ce sont des *sujets* à qui ils permettent de conserver leurs coutumes, leurs loix, leur police nationale, ce qui se peut sans inconvénient, parce que des administrateurs civils sont toujours comptables, au lieu que des directeurs religieux ne le sont jamais.

Cette pratique, devenue la regle de tous les cultes étrangers au *catholicisme*, a été soigneusement conservée dans toutes les églises qui se sont séparées de la véritable. J'admire la hardiesse avec laquelle tous nos déclamateurs du jour osent inviter le gouvernement *François* à supprimer chez lui la distinction de tous les cultes, à employer les hommes, sans s'informer de ce qu'ils croient. A les entendre, telle est ailleurs la politique universelle de tous les Chrétiens. Ils ne cessent de

citer les Proteſtans de toutes les réformes, & ſur-tout les *Anglois*, chez qui, diſent-ils, la proſpérité civile ne s'eſt introduite qu'à la ſuite de la *tolérance*. Eſt-ce audace, eſt-ce ignorance, ou l'une & l'autre enſemble?

La chimere qu'ils préſentent ſous ce beau nom eſt un monſtre inconnu dans tout l'univers, & qui n'a jamais eu d'exiſtence que dans leur imagination. Par tout, & ſur les bords de la *Tamiſe*, comme ailleurs, il y a une religion DOMINANTE, *excluſive*, qui non-ſeulement prévaut ſur les autres, mais les étouffe; une religion ſans laquelle on ne parvient, ni aux honneurs, ni aux emplois; pour être pourvu d'une charge à *Londres*, il faut prêter le ferment du *Teſt*, jurer que l'on croit à la *ſuprématie* du *Roi* dans les matieres eccléſiaſtiques, &c. comme il faut, à *Paris*, donner un certificat de *catholicité*.

Les fonctions mêmes les plus ſimples, les plus indépendantes, ſont ſoumiſes à cette formalité; on n'eſt pas admis parmi les *Counſellors*, ou les ſergens *ès loix*, qui ſont à peu près ce que ſont les *Avocats* en *France*, mais qui n'en ont pas le deſpotiſme, ſans être marqué du ſceau de la foi *Anglicanne*.

Dans ces dernieres années, tandis que les vapeurs de je ne ſais quelle liberté *anglicanne* corrompoient l'atmoſphere de la *France*, les ſpéculations d'un fanatiſme inverſe éclos, developpé à *Paris* avec éclat, ayant paſſé la

mer, & pénétré jusqu'à *Londres*, elles ont occasionné dans le Parlement une espece d'émotion passagere. Nous avons vu les amis de ces prétendus philosophes demander à cette compagnie pour nos freres la tolérance qu'on prétendoit chez nous être due aux leurs: le Sénat *Breton* ne s'est point laissé écarter de ses principes: il a un peu mitigé la sévérité de ses ordonnances en un sens, & il les a aggravées dans l'autre (1).

C'est la même chose en *Suisse*, république qui ne passe pas pour être le siege du *Despotisme*, ni de l'*Intolérance*. Les non-conformistes y sont exclus de toutes les fonctions civiles: il faut être de la religion du peuple pour partager les honneurs, ou le pouvoir que le peuple ou ses représentans distribuent. Dans ces pays, vous ne trouverez qu'une communion qui ait l'exercice libre de ses rites, de ses cérémonies. Les autres n'y jouissent que de la sorte de liberté due, comme je l'ai dit, partout à l'homme prudent & calme, qui mettant un mur entre la police & lui, évite de scandaliser, par un culte apparent, le Souverain & les possesseurs de la terre où il se le permet.

On y a plus d'indulgence peut-être pour les autres sectes, qu'on ne leur en montre dans les pays *Catholiques*: mais cette indulgence n'est que la compensation de la rigeur excessive avec laquelle le *Catholicisme* lui-même y est traité.

(1) Voyez ces *Annales*, tome 9.

L'une & l'autre vont trop loin, & font inconséquentes : la premiere sur-tout est une dérogation au principe général qui astraint toutes les religions, que le Prince ne professe pas, à se cacher. Ces filles sorties d'une même tige, & ne s'en détestant pas moins, se ménagent un peu entr'elles, soit pour se fortifier contre la mere commnne, soit pour se réserver le droit de pouvoir attribuer la haine qu'elles lui portent, à la néceessité, plus qu'à l'humeur, puisqu'elles admettent un choix, & des modifications.

Au reste, quand leur sévérité ne seroit soutenue que contre ce que l'on appelle *Papisme*, voilà donc, dans les Etats où la religion *Reformée* est dominante, une exclusion bien établie. Le *Catholicisme* est quelque chose dans l'ordre civil. La *Réforme* n'est donc pas *tolérante*, puisqu'elle le proscrit.

Quand l'attention de celui-ci à jouir seul, dans les lieux où il prévaut, des privileges d'une église victorieuse & Reine, ne feroit fondée que sur les *représailles*, elle seroit encore légitime; & ces *représailles*-là ne seroient ni odieuses, ni inconséquentes comme celles de la guerre, parce qu'elles tomberoient sur les vrais coupables, sur les hommes de qui il dépend de lever l'obstacle qui les arrête, de faire évanouir l'anathême qui les a frappés : elles seroient de plus justifiées par la raison, par l'intérêt public, pour le bien des sujets.

Enfin l'unique exception qu'offre & qu'offrira

probablement l'hiſtoire au grand principe que je viens de developper, à celui de la néceſſité d'une religion *dominante*, *excluſive*, *maîtreſſe chez elle*, ſe trouve en *Amérique*. Il eſt vrai qu'une loi formelle y abroge la diſtinction des cultes, & donne en effet une exiſtance réelle à la chimere d'une tolérance religieuſe abſolue.

Mais qu'il ſoit permis de le dire, cet empire enfant, cette nation chez laquelle une ſubite & prodigieuſe croiſſance politique a devancé l'âge de la raiſon, n'eſt faite pour ſervir d'exemple en aucun genre : elle ne peut être citée comme un modele ni en adminiſtration, ni en politique : elle a l'inconſéquence, les caprices, les diſparates de ſon âge. A cette douceur ſans réflexion ne l'avons nous pas vue joindre une cruauté froide, & impitoyable? N'avons-nous pas vu les proſcriptions politiques les plus ſcandaleuſes, les exils, les confiſcations, les aſſaſſinats s'y multiplier avec les formes de la loi, au moment même où la légiſlation ſembloit promettre une indulgence inconnue dans le reſte du globe?

Des gens qui voulant établir un ſigne de confraternité entre les guerriers des deux hémiſpheres, & pouvant le décorer d'un nom moderne illuſtre, ou l'attacher à l'époque d'un événement mémorable, ont été choiſir la dénomination abſurde & inintelligible de *Cincinatus*, ne peuvent gueres être des guides en matiere d'innovations, même légeres ; combien leurs procédés doivent-ils inſpirer peu de confiance,

quand il s'agit de réformes sérieuses! Leur cordon n'a pas excité en *Europe* une convoitise bien véhémente. Tâchons de nous garder de leur tolérance, comme de leurs insurections.

§ II.

De l'Edit de Nantes, *& de sa Révocation.*

CETTE opération du Gouvernement *François*, devenue trop célebre, par les désastres & les scandales qu'elle a produits, n'a eu ces funestes effets que parce que les Ministres qui l'ont dirigée ignoroient probablement eux-mêmes ce qu'ils faisoient & ce qu'il devoient faire. La révocation de l'édit de *Nantes* est encore l'horreur d'une partie de l'*Europe* : elle a en effet rempli les royaumes ennemis du nom *François*, de victimes malheureusement trop autorisées à la détester.

Il est sûr que l'exécution en fut affreuse; mais le projet en étoit-il blâmable? Voilà ce que personne n'examine, & ce que n'a pas assez approfondi un homme décrié, perdu de réputation par les philosophes, pour avoir fait l'apologie de l'expulsion des Protestans, & proscrit par les parlemens, pour avoir blâmé celle des *Jésuites* (1).

(1) L'Abbé de *Caveyrac*, qui n'a point fait, quoi qu'on en dise, l'apologie de la *St. Barthelemi*, & qu'on détestera jusqu'à la fin des siecles, comme s'il l'avoit faite, parce qu'il a plu à des menteurs, qui se font appeller *Philosophes*,

L'édit de *Nantes* étoit l'ouvrage de la nécessité, du besoin qu'avoit *Henri IV* de s'affermir, du reste de son penchant pour d'anciens alliés, dont il avoit si long-tems reçu les services & partagé les erreurs avant que devenir leur maître : c'étoit la suite de l'influence qu'avoient dans ses conseils & dans ses armées, la multitude de *Protestans* qu'il auroit été injuste & même dangereux d'en exclure : mais ce n'en étoit pas moins un accord monstrueux, avilissant pour la Couronne, préjudiciable au royaume : un foyer toujours prêt à s'enflammer, de séditions, de défiances, & de scandales.

C'étoit une *République* conservée dans le sein d'une *Monarchie* : c'étoient des sujets reconnus indépendans, puisqu'ils avoient des *places de sûreté*, puisque toutes les guerres qu'ils ont faites aux Souverains, jusqu'à la réduction de la *Rochelle*, ont été des guerres en regle, où les loix de ce genre de choc politique étoient suivies, & que des traités en forme aussi les terminoient.

C'étoient des sujets exposés à la tentation de se faire justice eux-mêmes, chaque fois qu'ils se croiroient lézés, puisqu'ils avoient des

---

de l'en accuser; une calomnie qui a une secte pour organe, s'établit toujours, malgré la preuve contraire, parce que chez les hommes la hardiesse & l'obstination du calomniateur à répéter ses impostures devient une raison pour y croire, au lieu que l'attention de l'accusé à se justifier commence par fatiguer, & finit par le faire paroître coupable.

assemblées, des *Synodes*, où en veillant aux désordres spirituels, il étoit impossible qu'on ne s'occupât point des intérêts temporels. Il l'étoit également que les prétentions & les écarts de cette église soupçonneuse n'allarmassent & ne révoltassent pas journellement la hiérarchie rivale, aux yeux de qui chacun de ses pas étoit un outrage, & chacun de ses privileges une usurpation.

Comment souffrir, dans la même enceinte, un *Consistoire* & un *Evêque*, des *Temples* & des *Paroisses*, des *Ministres* & des *Curés*, tous également avoués par la loi? Comment, dans une ville où *Dieu* est adoré sous une forme sensible, où il est porté physiquement avec une pompe religieuse & politique; où la loi ordonne de lui rendre les hommages dus par des êtres aussi foibles que les hommes, au Créateur de l'Univers, tolérer l'exercice d'un culte qui ordonne de lui dénier ses titres & son existence, de qualifier les vœux qu'il reçoit sous cette forme de *blasphêmes*, & l'humiliation de ses adorateurs en sa présence, d'*idolâtrie*?

Le monde entier n'offre point d'exemple d'un pareil mêlange, & n'en offrira jamais, je le répete, qu'au grand malheur des pays qui en seront le théâtre. S'il doit être proscrit, s'il l'est généralement dans tous les pays, dans tous les cultes, c'est en *France*, & dans le *catholicisme* surtout qu'il doit inspirer plus d'effroi. Les têtes dans l'une étant plus inflammables, les deux pouvoirs dans l'autre étant, plutôt d'après l'u-

sage,

ſage, que d'après la nature des choſes, eſſentiellement diſtincts, il faut de toute néceſſité que l'égliſe du Prince y ſubjugue, ou écarte toute eſpece de rivale.

Le Gouvernement de *France* avoit été long-tems forcé de méconnoître cette vérité. Quand *Louis XIV* eſt rentré dans le chemin que les circonſtances & le beſoin avoient fermé à ſon ayeul, il n'a fait qu'une opération indiſpenſable, juſtifiée par l'exemple univerſel, néceſſaire au repos de ſes états, & à laquelle il auroit fallu revenir tôt ou tard, s'il ne l'avoit pas conſommée.

Mais en juſtifiant la révocation de l'édit de *Nantes*, je ſuis bien éloigné d'approuver l'expulſion des *Proteſtans*, ou la tyrannie avec laquelle on demandoit leur réſipiſcence : elle étoit pire mille fois qu'une proſcription. Le principe étoit bon : l'exécution fut horrible.

Il ne falloit pas ſans doute laiſſer à des ſujets non-conformiſtes, à des enfans qui méconnoiſſent la femme de leur pere, & s'opiniâtrent à reſter dans la famille en abhorrant l'épouſe qui la gouverne, les privileges des enfans ſoumis & reſpectueux : il falloit établir une diſtinction entre les ſujets que l'identité du culte conſacré dans l'Etat incorpore en tout point au Gouvernement, & ceux qu'une communion réprouvée en détache, au moins ſur cet article eſſentiel.

Mais en punissant leur opiniâtreté religieuse par la perte des prérogatives dont la politique peut & doit disposer, il falloit leur conserver celles de la nature ; il falloit se souvenir que le malheur d'être Chrétiens rebelles, ne les a pas privés de la qualité d'hommes, & que la religion n'ordonne pas à la politique de flétrir d'avance leur postérité, en leur refusant tout moyen de la légitimer.

Il ne falloit pas chasser ces sujets infortunés & utiles : il ne falloit pas ôter du royaume, ces colons laborieux, ces artistes intelligens, ces commerçans actifs ; il ne falloit pas les forcer de porter ailleurs leurs talens & leur vengeance : il ne falloit pas déclarer leurs enfans bâtards, & ôter à ceux qui avoient le courage, ou la patience de braver tous les maux dont on accabloit leur communion, l'espoir de transmettre leurs biens à des héritiers que la nature & les loix y appelloient.

Encore une fois, *Louis XIV*, & ses ministres, en ce moment terrible, n'avoient point du tout dans l'esprit la spéculation qui les auroit justifiés : ils mirent dans une opération qui ne devoit être que politique, la rigueur, le despotisme, la fureur qui accompagnent la guerre & la superstition ; ils adopterent même une jurisprudence fondée sur une méprise volontaire qui n'a jamais eu d'exemple dans la législation.

Assez éclairés pour sentir qu'il ne falloit pas tolérer plus long-tems dans le Royaume une hiérarchie étrangere, mais trop peu pour affi-

gner les limites précises dans lesquelles devoit être restreint le châtiment civil que les loix peuvent attacher à l'endurcissement du cœur, au lieu de les étudier, & les définir, & ensuite de les faire respecter, ils se persuaderent qu'il n'en falloit pas; qu'il n'en existoit pas. Il leur parut plus facile d'abord de persécuter les *Protestans*, & ensuite de supposer qu'ils étoient *détruits*.

Ce fut sur cette erreur de *fait* que la législation se modela dans toutes les Ordonnances qui ont suivi. Au lieu de fixer aux Tribunaux en *France*, comme en *Angleterre*, comme dans l'ancienne *Rome*, dans l'*Asie*, & par-tout, à quelles modifications devoit être soumise l'existence morale des non-conformistes, on enjoignit de leur refuser toute existence morale, & de ne leur en même pas supposer de physique; ce qui étoit tout-à-la-fois aussi dangereux qu'absurde.

C'étoit en paroissant se proposer d'éteindre les vexations, en éterniser le sentiment, & dévouer à une persécution journaliere, la classe d'hommes qu'on sembloit vouloir en garantir.

On se familiarise avec une maniere d'être, quelque fâcheuse qu'elle soit, pourvu qu'on puisse se flatter qu'elle est assurée & légale, comme le prouve l'exemple des *Catholiques*, si durement traités, jusqu'à nos jours, en *Angleterre*. On plie sous un Gouvernement rigoureux de qui l'on est reconnu, ne fut-ce que pour en être maltraités; mais on ne s'accoutume pas à être regardés comme des chimeres,

à n'avoir, dans l'ordre civil, que le rang des fantômes : aussi cette nullité ignominieuse n'a cessé d'exciter la réclamation des *Protestans*; & elle leur a donné des prétentions dont un sistême plus raisonnable leur auroit ôté même l'idée.

D'ailleurs, en ordonnant de les regarder comme annéantis, la législation réduite à se mentir à elle-même, ne les annéantissoit pas. Ceux sur qui l'amour de la patrie, la force de l'habitude, la douceur des liaisons, l'emportoient sur les désagrémens d'une existence aussi précaire, restoient dans le royaume. Ils y contractoient des alliances, ils avoient des enfans : ils laissoient des successions à recueillir, des biens à partager.

La discussion de ces intérêts entretenoit une guerre perpétuelle entre l'avidité des Collatéraux armés de la lettre de la loi, & les enfans réduits à ne pouvoir qu'en tremblant, & à l'aide des subterfuges revendiquer les droits de la nature. C'étoit dans tous les tribunaux une source intarissable de procès scandaleux, d'arrêts barbares, quand les Juges croioient devoir s'attacher à la jurisprudence plutôt qu'à la justice, ou de condescendances ressemblantes à des prévarications, quand ces Magistrats guidés par leur cœur & la raison, se refusoient à une inhumanité absurde & inique, mais légale.

La perplexité des tribunaux *Laïques* à cet égard; l'embarras de se décider entre une ri-

gueur qui répugnoit à toute ame bien née, & une indulgence incompatible, en apparence, avec le devoir, s'étendoient souvent jusqu'aux Ministres de l'église. Le gouvernement n'ayant plus voulu supposer de *Non-conformistes* dans ses limites, parce qu'il avoit abattu leurs temples, il n'avoit plus admis qu'une maniere de contracter les liens civils les plus précieux à la société, puisque ce sont eux qui la perpétuent. Il n'avoit plus reconnu pour légitimes que les *Mariages* célébrés avec l'intervention du ministre *ecclésiastique*.

Or, comme dans le *Catholicisme*, cette intervention est accompagnée d'une communication des graces du ciel que nous appellons *Sacrement*, à laquelle les *Protestans* ne croient pas, & qu'en général les sectateurs d'un culte persécuté sur-tout, regardent comme une véritable apostasie toute demarche qui peut induire les témoins en erreur sur leur foi, le plus grand nombre d'entre eux refusoit d'acheter la bénédiction de leurs alliances par cette ignominie: d'autres moins rigides, se prêtoient à une docilité apparente, & alloient devant le prêtre sceller par une perfidie la promesse d'être fideles.

D'où s'ensuivoit d'abord, ou une incertitude perpétuelle sur leur état, & celui de leurs enfans, ou une occasion perpétuelle aussi de honte, de remords; ils étoient, ou exclus des avantages temporels auxquels la nature, la justice, & le bien public exigeoient qu'ils fussent

admis, ou contraints d'en acheter la participation par des mensonges, de feindre d'abandonner leur église pour tromper la nôtre, & de combiner ainsi une bassesse avec une imposture.

Mais ce n'étoit pas tout : quelquefois, dans les grandes villes sur-tout, on ne prenoit pas même la peine de sauver les apparences dans ces sacrifices politiques ; on affectoit de manifester les sentimens intérieurs, comme pour se dédommager de la soumission de la main.... Alors il se trouvoit des Pasteurs timorés qui croiant voir l'église bravée, & la sainteté de ses rits compromise, refusoient de recevoir ces voeux imparfaits, & dérisoires. Les exemples n'étoient pas rares de ce scrupule provoqué; & quoique cette délicatesse même fût encore un surcroît de scandale il étoit difficile de la blamer.

§ III.

*Objections contre l'Edit concernant l'*Etat Civil *des* Protestans.

Il étoit tems d'instituer enfin une loi qui conciliat la raison, la politique, & la justice, en leur épargnant à toutes des outrages commis sans cesse contre l'une, au nom de l'autre : il étoit tems que le législateur sans rétablir ce que *Henri IV* s'étoit laissé arracher, sans rétracter ce que l'opération de *Louis XIV* avoit de judicieux, s'occupât d'une jurisprudence exempte des dangers de l'*Edit de Nantes*, & des

abus de sa révocation; qui mit fin aux proscriptions, aux sacrileges, & aux scandales; c'est ce que l'on est autorisé à se promettre de la loi qui occuppe en ce moment la cour, les tribunaux, & la nation.

Depuis quelques années le Parlement de *Paris* avoit manifesté son vœu à ce sujet: au commencement de celle-ci même, il avoit fait une tentative que le choix de la circonstance rendoit plus éclatante, & à laquelle ce choix a peut-être nui: on ne devoit pas douter qu'un projet qui répondoit, ou paroissoit répondre si directement aux desirs de cette compagnie, n'y fut accueilli, & enregistré sans difficulté.

Ce n'est donc pas sans surprise qu'on voit depuis un mois les suffrages suspendus, & en quelque sorte en balance; les cœurs sont pour l'enregistrement: on s'étonne, non sans quelque raison, que la main semble refuser de le souscrire.

Les malheureux accessoires de la premiere présentation ont d'abord justifié ces délais: il est fâcheux, même pour une loi, d'être en mauvaise compagnie; & celle là si douce, si humaine, si sage, si utile, ayant contre toute attente, concouru avec des ordres d'exils, avec des enlevemens violens, décernés contre les Magistrats même appellés à légitimer une ordonnance qui désavoue des exils injustes, & des violences déplorables, les protestations de leurs collegues en leur faveur, ont un peu retardé l'effet de la bonne volonté du corps en faveur des *Protestans*.

On a appris depuis que des éclairciſſemens déſirés à la pluralité des voix, avoient encore néceſſité de nouveaux retards. Il paroît que les objets ſe ſont réduits à trois. Au lieu du mot de *Proteſtans*, uſité en général dans la converſation, & les écrits, ſans que ceux qui l'emploient ſongent ſouvent à en déterminer la ſignification, mais qui cependant eſt ſuſceptible d'une reſtriction effective, l'édit a emploié celui de *Non Catholiques*. Le Parlement demande ſi celui-ci a une acception plus étendue & déſigne tout culte diſſident du véritable, toute aſſociation religieuſe ſéparée de l'égliſe *Romaine*.

En parlant des *mariages* l'édit n'a paru en ſuppoſer que d'une eſpece, celle où les deux parties contractantes ſont de la même communion; mais il peut y avoir de la variété; un *Réformé* qui ne va point à la *meſſe*, qui ne croit pas la préſence du *Curé* néceſſaire, qui ſe réſerve en formant un nœud durable, la faculté d'en demander cependant la diſſolution en certains cas, peut vouloir épouſer une Catholique, qui ne le refuſe pas.

Pour celle-ci l'uſage exige une meſſe & l'intervention du *propre Paſteur*, c'eſt-à-dire du *Curé*, La célébration une fois conſtatée, le nœud dont elle eſt garante devient indiſſoluble. Quelle ſera la regle des tribunaux, ſi le premier réclame la réſiliation de ſon contrat, dans les cas où les principes de ſon égliſe la lui accordent?

En troiſieme lieu, c'eſt au *juge royal* ou à

défaut de juge, au *Curé*, que l'édit confere la qualité de ministre du mariage des *non-catholiques*. Les magistrats demandent si cette disposition n'est pas susceptible de quelque modification.

On ne sauroit blâmer les interpretes suprêmes de la loi, ceux dont la fonction est d'en diriger l'application journaliere, d'apporter le plus grand scrupule à l'examen qui doit en précéder la sanction, & d'aller au devant même des obscurités qui échapperoient à d'autres yeux qu'à ceux des jurisconsultes, mais qui les embarasseroient à chaque instant dans leur marche. Ces obstacles apparens apportés par une compagnie si sage à une réforme précieuse, ne pouvant qu'en assurer la solité, ne peuvent aussi qu'exciter la reconnoissance des intéressés.

S'il est permis à un simple particulier de prévenir la solution que les lumieres du Parlement & la prudence du ministere ont peut-être déja determinée, j'oserois observer ici que celles dont il s'agit sont aisées.

Quant au troisieme article, je n'y vois point de difficulté : je ne sais pas même ce qui a pu embarasser le Parlement. Si les deux parties sont également d'une communion diffidente, leur mariage n'est qu'un *contrat civil*: il ne leur faut que des témoins qui en certifient, en consolident les clauses par leur présence. Le *juge royal*, le *Curé*, un simple *notaire* même, tout homme public, peut envers eux remplir ce ministere.

Craindroit-on en laissant l'option du *Curé*, qu'il ne se trouvât quelquefois des pasteurs timorés, dont les scrupules fissent naître des lenteurs, ou des refus, qui les exposeroient ensuite eux mêmes à des procédures facheuses, ou ameneroient des infractions de la loi, dont le danger seroit pour les parties ignorantes, ou trop précipitées ?

Il semble qu'il est facile d'obvier à cet inconvénient, en fixant bien littéralement dans la loi même le caractere des unions entre les *non-catholiques* ; en spécifiant qu'elles ne sont aux yeux du législateur, comme à ceux des parties, que de simples *contrats civils :* en autorisant tous les juges, ou tous les notaires, à les rédiger; en faisant porter la formalité rigoureuse sur les préliminaires, sur les *bans*, dont la publication ne peut être omise, & peut être opérée de cent manieres, sans intéresser la conscience des ecclésiastiques les plus ombrageux.

Mais les parties peuvent être divisées de foi, en se préparant à une alliance qui suppose la plus grande union des cœurs. C'est le second cas proposé. Eh bien ! alors où seroient les embarras ? Dans la rédaction de l'acte civil ! Il n'y en a aucun : cet acte est étranger à l'église, & ne change point ici de nature. Dans la célébration ! Il n'y a pas d'apparence, ou du moins il y a mille moyens de les prévenir.

La présence du curé, du *propre pasteur*, est indispensable, puisque par la loi de l'église, de-

venue loi de l'Etat en *France*, il est *témoin nécessaire.* L'obligation de se présenter devant lui, sera pour la partie *Catholique* un devoir, & pour l'autre un hommage, dont l'amour s'acquittera avec empressement, & l'intérêt sans répugnance.

Quant à la *Messe*, ce n'est qu'un préalable religieux, & volontaire, qui peut sans inconvénient être séparé de la bénédiction : il peut la précéder, ou la suivre : la fille dévote, l'amant timoré, qui redouteroient ce préliminaire, ou ne voudroient point s'en priver, trouveroient bien le moyen d'accorder leurs scrupules, & leur inclination. Ce ne sera jamais là une difficulté sérieuse, quand on aura vaincu toutes les autres, pour en venir à la cérémonie qui donne la perfection au contrat.

Mais les effets de ce contrat, quant à sa durée, sont plus difficiles à bien déterminer. Il ne faut point risquer de se trouver entre la licence des *consistoires*, & la rigueur des *officialités*; cette union déja si redoutable, si surchargée d'entraves, & de devoirs pénibles, seroit trop injuste, si l'une des parties avec son acte de dissolution dans sa poche, pouvoit à chaque instant menacer du *Divorce*, celle qui gémiroit sous le triste joug de l'*indissolubilité.*

A cet égard, je n'ai pas dissimulé autrefois mon opinion : je suis fortement persuadé qu'il seroit à desirer que ce qui a été pendant plusieurs siecles la discipline de la primitive égli-

se; ce qui est encore celle de l'église *Grecque*, celle de l'église *Catholique* de *Pologne*, la faculté du DIVORCE, redevînt celle de l'église *Romaine*. Je regarde la loi du *Divorce* non-seulement comme une loi sage, juste, nécessaire, mais comme un spécifique infaillible contre le divorce même.

Je suis convaincu que cette permission apparente de rompre le nœud conjugal seroit le vrai moyen de l'affermir; qu'elle est aujourd'hui le seul capable de produire cet effet. Dans ce siecle où les Tribunaux ne rétentissent que des querelles de ménage, où l'on semble ne s'unir avec solemnité que pour acquérir le droit de demander avec scandale à la justice une *séparation*, on deviendroit bien plus réservé à user de ce pouvoir, quand on l'auroit sous la main. J'ai développé ailleurs mon opinion à ce sujet (1).

Mais en attendant cette réforme à laquelle il faudra bien venir, j'avoue aussi qu'il y auroit de l'indiscrétion & même de l'injustice à l'accélérer en faveur des diffidens dont il s'agit ici. Ce seroit les traiter mieux que les enfans de la maison, & outrer pour eux l'indulgence, quand il n'est question que de mitiger la rigueur.

L'éternité conjugale est aujourd'hui une loi

---

(1) Voyez ces *Annales*, & le premier volume de la Collection des Plaidoiers, *Mémoire pour le M. de G.*

politique, autant qu'eccléſiaſtique; c'eſt la juriſprudence nationale. Quelque fâcheux que ſoit ce joug, il faut bien s'y ſoumettre quand on prétend faire partie de la nation qui le porte. Le danger ſeroit même ici joint à l'injuſtice. Les douceurs apparentes du *Divorce* ſeroient un moyen de proſélitiſme trop puiſſant pour les égliſes réformées. C'eſt bien aſſez pour nos femmes des avantages que leur aſſurent les contrats de mariage faits ſuivant la coutume de *Paris* : ne les expoſons point à la tentation, ou au danger, d'être mariées ſuivant celle de *Luther*, ou de *Calvin*.

Les diſciples de ces fameux réformateurs n'auroient pas à ſe plaindre que la juriſprudence fût plus ſévere pour eux que la religion. Le *divorce* n'eſt pas pour eux un cas de conſcience : la conceſſion de ce privilege eſt un avantage purement politique. Le refus n'en eſt pas une tyrannie, & quand la privation eſt commune, c'eſt, je le répete, une juſtice.

Enfin, le troiſieme objet de l'indéciſion des magiſtrats, ſemble être l'étendue dont eſt ſuſceptible la dénomination employée par l'édit ; ils veulent ſavoir à quelles communions doivent être appliqués les privileges qu'il accorde, J'ignore la réponſe que fera le Gouvernement à cette queſtion : mais d'après les principes développés ci-deſſus, qui ſont ceux du diſcours prononcé le 19 Novembre dernier, par

M. le *Garde-des-Sceaux* (1), elle paroît facile à prévoir.

Si par ces privileges on entend l'association aux emplois, l'admission aux charges politiques, la liberté d'un culte avoué, d'une profession de foi ouverte, & qu'on demande à laquelle des églises étrangeres ils sont dus? A aucune. Si l'on ne parle que des droits de la nature; que de la légitimité des unions & des fruits qui en proviennent, que de la jouissance de l'*état civil*, &c. à toutes.

Et pourquoi établir une distinction? Pourquoi préférer le rigorisme affecté de *Geneve*, à la scission modifiée d'*Ausbourg*? Il ne s'agit pas ici d'un choix, mais d'une tolérance. Tous sont des enfans aveugles, à qui vous tendez une main sécourable; la charité doit être commune, ainsi que l'erreur. Si c'étoit la pureté de la croyance qui déterminât vos bontés, tous doivent en être exclus: si c'est la compassion dirigée par l'équité, tous doivent y être admis; leur titre c'est d'être hommes.

En cette matiere, tout ou rien. Aux yeux de la politique, & de la saine raison, il n'y a point de différence entre le *Luthérien*, qui admet trois sacremens, en proscrivant les quatre autres; & l'*Anabaptiste* qui les rejette tous: le premier est même peut-être plus inconséquent, mais peu importe; la législation qui n'a pas droit de leur

(1) Voyez ci-dessus, page 113.

demander compte de leur foi, eſt obligée de leur aſſurer également l'exiſtence civile, dès qu'ils ſe ſoumettent également aux formes preſcrites pour en jouir.

Je ſais qu'un grand prince dont je chéris la perſonne, & dont je reſpecte les lumieres, n'a pas jugé à propos d'adopter ces maximes, dans ſes loix ſur la tolérance : il a reſtraint la ſienne aux trois communions établies, légalement reconnues dans l'empire. Il a probablement été déterminé par des motifs particuliers que j'ignore. Peut-être s'eſt il réſervé de modifier, d'étendre, ou de reſtraindre ſes loix, d'après l'expérience, d'après les rapports de ſes tribunaux, & la ſituation de ſes domaines.

Je ne cenſure rien : je poſe ici le principe général, & je préſente à un état où la légiſlation n'eſt pas encore formée ſur cet article, les conſidérations d'après leſquelles je ſuppoſe que ſa formation ſera plus avantageuſe. Si je me trompe, ma bonne foi me ſervira d'excuſe : & je n'aurai point fait de mal. La ſimplicité, la candeur avec leſquelles je tâche de développer mes idées en rendront la réfutation plus facile.



Très-humbles REPRÉSENTATIONS *du Parlement de Paris, sur les Evénemens qui ont suivi la* Séance Royale *du* 19 *Novembre* 1787.

DES actes de rigueur, comme je l'ai observé, ayant concouru ce jour-là avec des actes de bonté; la révélation d'une ordonnance qui constate l'amour du Prince pour la justice, ayant été suivie sans intervalle d'une marque terrible de sa colere, le Parlement, en s'occupant d'une loi qui restitue à des infortunés un *état civil* dont ils ont été privés au nom de la loi, n'a point cessé de réclamer en faveur de ceux de ses membres qui ont perdu davantage, & dont la loi n'a point prononcé la proscription. Parmi les différentes supplications qu'il a portées aux pieds du trône, à ce sujet, on doit distinguer celles du 8 de ce mois (Déc. 1787).

On n'avoit que trop souvent, & avec trop de fondement, reproché à ces compagnies de ne s'occuper que de leurs intérêts personnels; de réclamer des *privileges*, plutôt que des *droits*; de ne mettre au rang des objets dignes de fixer leur attention, & d'enflammer leur zele, que ceux qui touchoient les *Corps*, ou les *Membres*. De tant de troubles qui ont mis aux mains la *Robe* & le *Ministere*, il y en a peu qui n'aient eu des mobiles de ce genre: & l'on n'oubliera pas que la fameuse bagarre de *Bretagne*, la plus longue, la plus mémorable par ses suites, la plus funeste

neste en un sens, n'a pas eu d'autre origine la grande infraction qui échauffoit alors les esprits, c'étoit celle des prérogatives *de la Magistrature.*

Les représentations dont il s'agit ont plus de grandeur, & peut-être plus de véritable adresse : l'intérêt *public* y est pour quelque chose Le Monarque en ayant reçu de premieres, où les exécuteurs des *ordres* contre la personne des Magistrats enlevés, étoient directement accusés de s'être permis des *violences*, avoit répondu que les griefs étoient *exagérés*; il s'étoit borné sur le surplus à déclarer que le Parlement devoit lui croire de bonnes raisons pour faire ce qu'il avoit jugé à propos de faire. Cette compagnie lui a exposé sa douleur & sa consternation en ces termes.

. . . .

» Les vrais magistrats, & les bons citoyens, sont également consternés du reproche que renferme la réponse de VOTRE MAJESTÉ, & des principes qu'elle manifeste. Nous sommes loin d'attribuer ces reproches aux sentimens personnels de VOTRE MAJESTÉ. Il seroit bien affligeant qu'elle désaprouvât une exagération pardonnable dans le premier moment de la douleur, & de l'effroi.

» La décence publique n'étoit sans doute que trop blessée dans le choix des exécuteurs de vos ordres. S'ils n'ont pas poussé l'atrocité jusqu'à porter leurs mains sur la personne d'un de vos magistrats, l'exposition des autres faits, *loin d'être exagerée*, est incomplette, & votre Par-

lement auroit dû ajouter que ce magistrat dont la maison étoit investie par des hommes armés, livré lui-même à des supôts de la police, comme un malfaiteur, s'est encore vu réduit à l'humiliation d'essuyer plusieurs fois les interpellations d'un commissaire, sur sa soumission aux ordres de SA MAJESTÉ.

» Qu'il nous soit permis, SIRE, de vous représenter qu'en nous dévouant au service public, en promettant d'acquitter VOTRE MAJESTÉ de sa premiere dette envers la nation, celle de la justice : en lui consacrant nos veilles, nos fortunes, notre existence ; en élevant nos enfans pour les mêmes sacrifices, nous n'avons pas crus nous destiner, nous & nos enfans, à de pareils malheurs, moins encore à de pareils outrages.

» Cependant nous venons moins réclamer les bienséances, que les loix. Ce n'est plus seulement à votre humanité que nous nous adressons, ce n'est point une grace que votre parlement revient solliciter ; il revient, SIRE, vous demander justice.

» La justice a des regles indépendantes des volontés humaines, & les Rois mêmes y sont assujettis. HENRI IV reconnoissoit qu'il avoit deux souverains, *Dieu* & la *loi*. Une de ces regles est de *ne condamner personne sans l'entendre* : elle est de tous les tems, de tous les lieux : c'est le devoir de tous les hommes ; (1) & VOTRE

(1) Hélas oui ! mais vous Magistrats qui le réclamés, l'avez-vous toujours rempli ? Le moment n'est pas loin où je vous rappellerai cet axiome, en vous demandant

MAJESTÉ nous permettra de lui repréſenter que ce devoir l'obligeroit autant que ſes ſujets.

» Mais VOTRE MAJESTÉ n'a pas même à le remplir ; & c'eſt ici que votre Parlement aime à lui rappeller ſon plus beau droit, celui de faire grace aux criminels condamnés. Les condamner elle-même n'eſt pas une des fonctions de VOTRE MAJESTÉ : cette pénible & dangereuſe fonction, le Roi ne peut l'exercer que par ſes juges. Et les perſonnes qui ſe plaiſent à voir ſortir de la bouche de VOTRE MAJESTÉ ces redoutables mots de punition ; qui lui conſeillent de punir ſans entendre, de punir elle-même, d'ordonner des exils, des enlevemens, des empriſonnemens ; qui ſuppoſent que la bonté peut ſe mêler à ces actes effrayans, bleſſent également & l'éternelle juſtice, & les loix du royaume, & la plus douce prérogative de VOTRE MAJESTÉ.

» Si de fortes raiſons motivent l'exil de M. le Duc d'*Orléans* ; ſi c'eſt une bonté que de ne pas laiſſer deux magiſtrats expoſés à périr dans des priſons étroites, ou dans des lieux malſains ; s'il faut qu'à leur égard ce ſoit l'humanité qui tempere la juſtice, ils ſont donc bien

juſtice de vos propres arrêts. Le 4 Février 1775 ; vous m'avez déclaré NON-RECEVABLE à demander *d'être entendu*, *avant que d'être condamné*. Le 4 Février 1775 un Avocat général vous a dit *en propres termes*, & vous avez jugé ; qu'il exiſtoit dans le temple de la juſtice, une Compagnie qui avoit le droit de *condamner* ſes membres *ſans les entendre* ; de les *dégrader*, ſans alléguer de griefs ; ET SANS EN AVOIR.

coupables? C'eſt à votre Parlement â les juger. Nous demandons ſeulement que leurs crimes ſoient connus. Le dernier de vos ſujets n'eſt pas moins intéreſſé au ſuccès de nos réclamations, que le premier prince de votre ſang.

» Oui, SIRE, non-ſeulement un magiſtrat, non-ſeulement un Prince, de votre ſang, mais tout François puni par VOTRE MAJESTÉ, & ſur-tout puni ſans être entendu, devient néceſſairement le *ſujet de l'allarme publique.* La liaiſon de ces idées n'eſt pas l'ouvrage de votre Parlement; elle eſt celui de la nature: elle eſt le cri de la raiſon: elle eſt le principe des plus ſaines loix: de ces loix qui ſont gravées dans toutes les conſciences, qui s'élevent dans la vôtre, & nous aſſurént l'approbation intime de VOTRE MAJESTÉ; de ces loix qui ne ſéparent pas dans les vues d'ordre public, la liberté des citoyens d'avec l'autorité du Prince, & placent la ſûreté perſonnelle à la tête de toutes les propriétés; de ces loix enfin que de fideles miniſtres n'oſeroient pas combattre, parce qu'on ne peut les violer ſuivant les magnifiques expreſſions de *Boſſuet*, ſans ébranler les fondemens de la terre, & préparer la chute des empires.

» La cauſe de M. le Duc d'*Orléans*, & des deux magiſtrats eſt donc, ſans nous, par la ſeule force de ces principes, la cauſe du trône, & de la nation; du trône dont la juſtice eſt l'unique fondement; de la nation, qui ne peut être heureuſe que par la juſtice. C'eſt au nom de ces loix qui préſervent les empires, au nom de cette liberté dont nous ſommes les interprêtes

respectueux, & les modérateurs légitimes ; au nom de votre autorité dont nous sommes les premiers & les plus sûrs ministres, que nous osons réclamer le jugement, ou la liberté de M. le duc d'*Orléans*, & des deux magistrats éloignés, emprisonnés par des ordres surpris, aussi contraires aux sentimens qu'aux intérêts de VOTRE MAJESTÉ «.

RÉFLEXION rélative à ce qui précède.

QUELQUE délicate, quelque redoutable même que soit cette matiere, j'oserai ajouter un mot à tout ce qu'on vient de lire sur les condamnations prononcées, exécutées, *sans entendre :* on le pardonnera sans doute à un homme qui en a bu les horreurs jusqu'à la lie ; qui pendant vingt mois entiers n'a point eu d'autre objet de méditation.

Ce sont aujourd'hui des *Magistrats* qui réclament contre les détentions arbitraires en général. Elle leur semblent opposées à la justice, à la bienséance, à l'intérêt commun : mais le préjugé invetéré à ce sujet dans l'administration *Françoise*, qui attache des qualifications moins graves aux *ordres du Roi*, qui les fait presque regarder dans les bureaux, comme des cérémonies sans conséquence, n'est-il pas né en partie d'une méprise absurde, & volontaire *des Jurisconsultes ?*

N'est-ce pas la jurisprudence des Juristes, & une jurisprudence qu'aucune loi n'a autorisée, qui a prononcé, que la *prison n'étoit pas une*

peine; que ce *qui étoit bon à prendre*, *étoit bon à rendre?* N'est-ce pas d'après ce prétendu axiome aussi extravagant que barbare, que les fondemens de la procédure criminelle ont été posés; qu'il a été enjoint au juge par exemple de fermer sa porte, quand il *informe*, c'est-à-dire quand il travaille à acquérir les lumieres d'après lesquelles il usera des plus terribles ressources de la justice?

N'est-ce pas d'après ce mépris pour la liberté des hommes que le secret a été recommandé sur les formalités qui doivent en préceder la perte? N'est-ce pas d'après cette insulte au bon sens, à la sureté générale, que le plus méprisable des praticiens, appellé dans le siege le plus obscur, à exercer, même passagérement, les fonctions de juge, peut d'après une procédure ignorée, lancer des décrets de *prise de Corps*, qui ne sont connus qu'au moment où on les exécute?

Il ne pourroit pas adjuger définitivement contre moi la valeur d'une pistole; & il dispose de ma liberté, par une sentence provisoire en apparence, mais qui peut entraîner ma ruine définitive; puisque de là résulte si j'obéis tout ce que la captivité, & une instruction longue, humiliante, dispendieuse ont d'accablant; & si je me dérobe aux fers, la *saisie & annotation* de mes biens, non moins dévorante, avec une condemnation par *contumace*; condemnation d'autant plus étrange qu'elle est attachée à l'absence, & non pas à la conviction du crime, quoiqu'elle emporte toutes les peines que cette conviction seule pourroit justifier?

En général dans toute notre *Europe*, la facilité avec laquelle on dispose de la liberté des hommes, est un des grans vices de la législation. Il s'en faut bien même que l'*Angleterre*, avec son fameux rampart de l'*Habeas Corpus*, puisse à cet égard se glorifier d'une sécurité plus parfaite qu'ailleurs.

A la vérité, les emprisonnemens par *lettre de cachet* n'y sont point à craindre, ou du moins ne peuvent être prolongés : mais les réclusions juridiques s'y opérent avec une aisance encore plus dangereuse peut-être dans un sens. Les juges *de Paix* y font, ou sont autorisés par la loi à faire arbitrairement une guerre perpétuelle à tous les citoyens : leur despotisme n'est pas même contenu par la crainte de la *prise à partie :* & ils sont aussi nombreux aussi multipliés dans la *Grande-Bretagne*, que les *Conseillers du Roi* le sont en *France*.

On assure que le Magistrat chef aujourd'hui du département de la justice, dans le second de ces deux royaumes, s'occupe sérieusement d'un projet de réforme pour la jurisprudence criminelle. Sans doute que cet abus, & ce danger, sera un de ceux qui fixeront son attention. Sans doute il trouvera un temperamment capable de conserver à l'épée de la justice la mobilité dont elle a besoin pour écarter, pour réprimer les perturbateurs de l'ordre, en assujettissant cependant les mains qui en disposent, à des mesures qui préservent les bons citoyens de leur mal adresse, ou de leur précipitation.

P 4

HOLLANDE.

Étrange Rescrit du Magistrat D'AMSTERDAM.

IL n'est pas question ici de donner l'histoire de l'inconcevable révolution dont nous venons d'être témoins dans ces contrées, préservées depuis plus d'un siecle des ravages de la guerre, ou du moins qui ne les avoient connus, que quand elles les avoient portés chez d'autres nations. Pour trouver quelque expédition qui semble en approcher, il faut remonter presque jusqu'au milieu du siecle dernier, jusqu'à la descente du fameux *Guillaume III* en *Angleterre*.

Mais le *Stadhouder*, gendre de l'infortuné *Jacques Second*, se présentoit comme le libérateur d'un peuple opprimé par *un Roi* : c'est aux drapeaux de la liberté qu'il appelloit ses sujets futurs; & c'étoit avec l'aide d'une République, qu'il venoit les défendre des abus de la monarchie. C'est ici précisément le contraire.

Ce sont les Républicains à qui l'on reprochoit d'être des tyrans, & des usurpateurs : c'est le Prince qui se plaignoit d'être dépouillé de ses droits : c'est d'un Monarque absolu qu'il a reçu l'assistance à laquelle il en doit le recouvrement : dans l'un & l'autre pays le redresseur charitable étoit un parent; mais en *Angleterre* il marchoit pour renverser du trône le

pere de ſa femme; & ici pour y remettre le mari de ſa ſœur. Il n'y a donc dans ces deux expéditions de véritable reſſemblance que celle du nom des principaux intéreſſés, & de l'iſſue.

Mais une différence bien remarquable, & digne d'être obſervée, c'eſt celle des prétextes déduits dans l'une & l'autre de ces occaſions. L'invaſion du gendre étoit fondée ſur des griefs ſérieux & publics; celle du beau-frere l'eſt ſur une inſulte privée, faite *à ſa chere ſœur*; ſur la néceſſité d'expier l'*impoliteſſe* des patriotes envers elle.

La Cour de *Berlin* n'allegue que ce motif dans le manifeſte précurſeur rapide de ſon armée. C'eſt ſur le refus d'une réparation exigée *dans les 24 heures*, que ce flot *pruſſien* a inondé la république depuis la *Weſtphalie* juſqu'à la *Zélande*. Et nous venons même d'entendre Sa M. le Roi d'*Angleterre*, aſſurer gravement ſes fidelles Chambres, que Sa M. le Roi de *Pruſſe* n'avoit eu d'autre objet, en envoyant ſes *Huſſards*, ſes *Grenadiers*, ſes *Canons*, ſon Général *Kalkreut*, *&c.* que d'aſſurer une ſatisfaction convenable à l'*Alteſſe Royale*, épouſe de l'*Alteſſe Séréniſſime*.

Si les puiſſances *par la grace de Dieu*, quand elles ſe ſervent du terrible droit de l'épée, devoient compte au public de leurs vrais motifs, ou ſe piquoient de franchiſe dans celui qu'elles daignent paroître en rendre; qu'on pût par conſéquent regarder celui-là comme ſincere, ce ſeroit encore une ſingularité de plus dans

les événemens de ce siecle. Ce motif seroit aussi bisarre, que le succès en est surprenant.

L'occasion se présentera peut-être de lever le voile sur les vrais intérêts qui ont produit & décidé cette manœuvre fortunée : pour le moment, en supposant qu'en effet le désastre des patriotes *Bataves* n'est dû qu'à une grossiereté trop brutale, je me bornerai à remarquer qu'il n'y a point de nation à laquelle le défaut de politesse ait attiré plus d'affaires sérieuses.

Au dernier siecle, avant que les artifices de leur *Stadhouder* lui assurassent la couronne de la *Grande-Bretagne*, ils avoient vu *Charles II* & *Louis XIV* ligués pour les détruire : & ce qui avoit motivé l'union, difficile à prévoir, de la *France* avec l'*Angleterre* contre eux, c'étoit leur *impolitesse* : un *Bourguemestre* patriote avoit insulté la premiere : un *Général* patriote avoit refusé de *saluer* le pavillon de la seconde.

De nos jours une insulte au pavillon impérial leur a coûté une amende de *vingt millions tournois*, sans compter les frais des protections qu'il a fallu implorer alors, & les superbes services de vaisselle, donnés aux dépens de l'*Escaut* au ministre médiateur de son esclavage, &c.

Enfin voilà que tout-à-l'heure une *insulte* envers une grande princesse les a exposés à l'animadversion fraternelle. Certainement s'ils profitent de ces leçons de politesse multipliées, les *Bataves*, d'ici à quelques siecles, seront le peuple le plus *honnête* qui ait jamais existé; &

l'on peut ſuppoſer qu'ils y ont de la diſpoſition.

La ville qui étoit le théâtre de la plus vive effervefcence *anti-ſtathoudérienne*, vient de donner une preuve de dévouement, de ſoumiſſion au parti contraire, qui n'a point d'exemple, & n'en aura peut-être jamais. Le corps municipal d'*Amſterdam* vient de rendre (le 9 Décembre 1787) l'ordonnance que voici :

» MESSIEURS du Magiſtrat de la ville d'*Amſterdam*, perſuadés que dans une ville grande & peuplée comme celle-ci, rien ne peut contribuer davantage à ſa proſpérité & à la faire fleurir, que lorſque la bonne intelligence & l'eſprit pacifique regnent entre ſes habitans, ont remarqué d'une part avec ſatisfaction qu'un grand nombre de Bourgeois & Habitans ſe font comportés, ſuivant la publication du 11 Octobre 1787, par laquelle Meſſieurs du Magiſtrat ſuſdit, pour prévenir toutes rencontres déſagréables, & pour l'avancement du repos public, avoient exhorté tous & chacun, à *ſe pourvoir d'une marque d'Orange*, couleur à laquelle on attache en ce tems-ci le ſigne du déſir de voir renaître dans la patrie la bonne intelligence, le repos & la tranquillité, après tous les malheurs où la diſcorde l'avoit plongée.

» Mais d'un autre côté, Meſſieurs du Magiſtrat ſuſdit ont appris avec regret, que non-obſtant les deſſeins ſalutaires & les vues pacifiques qui conſtituoient cette publication, quelques Habitans au contraire de tant d'autres,

qui, ſuivant le caractere ancien des braves Bourgeois d'*Amſterdam*, coopérent au maintien du repos, & de la concorde, peuvent perſiſter à trouver bon de nourrir un eſprit de parti, & paroiſſent vouloir mépriſer ouvertement par leurs actions le bon conſeil de Meſſieurs du Magiſtrat, par où nagueres le repos & la ſûreté ont été troublés d'une maniere extrême à la Bourſe de cette ville, & ailleurs (1).

» C'eſt pourquoi Meſſieurs du Magiſtrat ſuſdit trouvent bon d'exhorter & d'aviſer encore de la maniere la plus ſérieuſe tous, & chacun, de *ſe pourvoir à l'extérieur d'une marque d'Orange*, *Cocarde*, *Nœud* ou *Ruban*, comme une preuve qu'on *eſt bien intentionné pour la Conſtitution*, afin que le repos ne ſoit maintenant plus troublé dans cette ville.

» Tous ceux qui en négligeant de ſatisfaire à cette exhortation, auront mis au jour leurs ſentimens turbulens, ſéditieux & enclins à la diſſenſion, ſeront conſidérés & traités par Meſſieurs du Magiſtrat comme fauteurs deſdits ſentimens.

» Défendent néanmoins Meſſieurs du Magiſ-

---

(1) Je copie ce Placard d'après les Gazettes prétendues *Françoiſes* de *Hollande* : il eſt inconcevable que les rédacteurs ſe permettent ce langage barbare ſur-tout dans des pieces où la juſteſſe de l'expreſſion eſt un mérite néceſſaire. Il eſt impoſſible de le réformer, puiſqu'il ne donnent pas l'*original*.

trat susdit, qu'il ne soit fait aucune violence pour ces raisons à de telles personnes, par qui que ce soit, soit à la bourse, soit dans les rues, & sur-tout qu'il ne soit fait aucune molestation ou violence à cet égard aux Loyaux Habitans qui se conduiront suivant ce Conseil; tous ceux qui seront rendus coupables de ces faits séditieux, seront punis comme perturbateurs du repos & de la sûreté publics, de la maniere la plus sévere & exemplairement. Fait à *Amsterdam* le 9 Décembre 1787. »

Signé J. VAN DER DUSSEN.

L'embarras même des conjonctures, la nécessité d'assurer le repos public, ne peuvent pas justifier une semblable ordonnance: elle réunit tout ce qui peut rendre un réglement de police odieux, injuste, humiliant, contradictoire même.

Qu'une populace effrénée, dans son ivresse, adopte une livrée qui caractérise sa sujettion au moment même où elle la regarde comme un signe de son indépendance; que les gens sages, en gardant au fonds du cœur la véritable liberté de leur opinion, se chargent sans scrupule d'un simbôle qui ne les engage à rien, & qui devient un passeport nécessaire à leur sûreté, rien de plus naturel; l'honnête homme qui se refuse alors à porter la *Cocarde* est plus fou que le peuple qui exige de lui cette complaisance.

Mais que le magistrat donne à ce caprice une sanction légale; qu'il attache à cette démons-

tration le caractere d'une profession de foi; qu'il déclare qu'elle sera tout-à-la-fois l'interprete moral du cœur, & le gage de la sureté politique; c'est de sa part une absurdité dangereuse, une inconséquence cruellement indiscrete: c'est mettre l'homme honnête & délicat dans la nécessité de choisir entre son repos & sa conscience; c'est l'exposer à la crainte de se souiller d'une perfidie, & de s'accuser d'imposture. Il veut bien cacher ses sentimens; mais non pas paroître les abjurer: c'est en même tems armer l'audace du parti opposé, & l'accroître.

La seule demarche qui convienne à l'autorité en pareil cas, la seule qui lui soit permise, si elle veut intervenir, c'est d'interdire tout signe ostensible qui pourroit servir au raliement, ou à la division. La municipalité d'*Amsterdam* ici n'auroit fait aucun tort aux *Stathouderiens*, en supprimant leur nuance favorite. Leur dévouement se manifestoit assez par leur obéissance; & l'uniformité commune à laquelle on les auroit astraints se seroit trouvée bien compensée par la nullité politique de leurs antagonistes.

Si le Magistrat avoit craint de n'être pas obéi, il falloit se taire : il falloit tolérer l'enthousiasme despotique du vainqueur, & laisser aux *Patriotes* le choix entre une fierté périlleuse, ou une complaisance tranquillisante. Avant l'ordonnance on pouvoit sévir légalement contre les enragés, à qui le refus de porter un ruban *jaune*, auroit paru une raison suffisante pour piller, pour assassiner le fanatique capa-

ble de ce refus : aujourd'hui, ils auroient des excuses, & même des motifs à alléguer.

La menace de les pourſuivre *comme perturbateur du repos public*, inſérée dans le même placard, où l'obligation de ſe prêter à leur manie eſt impoſée, *comme une preuve qu'on eſt bien intentionné pour ce repos*, n'eſt, je le répete, qu'une inconſéquence de plus, ajoutée à celles dont ce réglement fourmille.

Au reſte, cette adminiſtration produit les effets qu'on devoit en attendre. Il en réſulte une émigration prodigieuſe : ces contrées, ſi long-tems l'aſile des *réfugiés* de toutes les autres, perdent journellement des habitans qui vont au loin chercher des aſiles : on leur en ouvre, dit-on; ils s'y précipitent.

Et ce qui eſt aſſez remarquable, c'eſt que le plus grand nombre de ces fugitifs eſt compoſé d'artiſans, d'ouvriers, à qui aſſurément il devroit être bien indifférent par qui la terre eſt gouvernée. Dieu veuille qu'après la premiere efferveſcence ils ne s'en repentent pas : en reſtant chez eux, auroient-ils porté *deux bats*? Ailleurs, n'en porteront-ils pas un?



ESPAGNE.

Tracasseries entre cette Couronne & les Etats-Unis.
ACADÉMIE *de Femmes, fondée à* MADRID.

HEUREUX les peuples, comme les particuliers, dont on ne parle gueres! Si ce n'est pas toujours une preuve qu'ils aient à se louer de leur état présent, c'en est une au moins qu'il n'empire pas; que de nouveaux abus, de nouveaux dangers n'inquiétent, ne tyranisent pas les sujets, & que s'ils n'ont pas à se féliciter d'une régénération, ou d'une gloire éclatante, ils n'ont pas non plus à souffrir les convulsions qui accompagnent nécessairement les réformes, ou les grans exploits.

Depuis la paix de *Paris* l'*Espagne* a joui de ce bonheur. Elle a continué de recueillir obscurément, & sans bruit, la moisson d'or qui l'appauvrit; *Cadix* a reçu, & reversé à l'ordinaire la récolte précieuse, dont cette puissance est la dispensatrice plutôt que la propriétaire.

On prétend qu'elle travaille sans relâche à accroître sa Marine; qu'on ajoute journellement dans ses ports de gros, & grans vaisseaux guerriers, à ceux qui y languissoient déja. Comme l'usage s'y est conservé de mettre ces bâtimens, ainsi que les églises, chacun sous la protection d'un Saint, dont on leur adapte le nom, cette liste présente une nomenclature plus édifiante, que celle des autres marines.

En

En Angleterre c'est le *Victory*, le *Thunderer*, le *Scipio*, l'*Annibal*, &c. En *France*, c'est le *Formidable*, le *Vengeur*, le *Foudroyant*, qui ont souvent justifié leurs noms : on a même vu le *Voltaire*, le *Raynal*, & qui pis est le *Thomas*; mais cette livrée philosophique n'a porté ni honneur ni profit aux bâtimens qui s'en étoient chargés.

En *Espagne* c'est le *St. Janvier*, le *St. Jacques*, la *Vierge Marie*, &c. il faut espérer qu'avec des noms si pacifiques, & si religieux, ils n'auront de long-tems une destination meurtriere & profane. Puissent leurs canons ne servir qu'à solemniser la fête de leur baptême !

L'Ambassade *Musulmane*, dont j'ai parlé ci-devant ne paroît avoir eu d'autre effet jusqu'à présent que de présenter à la gravité *Castillane* le spectacle d'une gravité plus fiere, & plus taciturne : on pourroit dire plus dangereuse, si ce que l'on a débité dans le tems étoit vrai, que le Plénipotentiaire *Turc* avoit prétendu être dispensé par son titre de la *quarantaine* : & qu'on n'avoit réussi à faire sentir à l'*Excellence* circoncise la nécessité du délai préservateur, qu'en lui bâtissant un *lazaret* exprès.

Une des prérogatives *diplômatiques* est bien d'annoncer, & quelquefois de produire impunément la guerre : mais on n'y avoit pas compris jusqu'à présent le droit de donner la peste. Il est heureux pour l'*Europe* que l'*Espagne* se soit obstinée à ne pas adopter cette addition au code du *droit des gens*.

Les nouvelliftes de l'autre monde prétendent encore qu'il y a quelques femences de troubles entre l'immenfité *Américaine* de cette couronne, & l'indifcipline ambitieufe des *Etats-Unis*. Le fameux fleuve du *Miffiffipi* eft, comme on fait, devenu *Efpagnol*, par la ceffion de la *Louifianne*: il eft inutile à fes maîtres actuels, autant que fon nom a été funefte aux *François* au commencement de ce fiecle; ce nom, par une fatalité finguliere a toujours été approprié à des chimeres.

C'en eft une que celle d'un commerce à faire par l'entremife de ce vafte canal : il n'arrofe que des déferts. C'eft le plus beau climat du monde, à la vérité; ce font les terres les plus fertiles : mais ce climat ne favorife que la végétation des forêts : mais ces terres ne nourriffent que des animaux, & des hommes, également fauvages; il fe paffera probablement bien du tems encore, avant que le papier des *Chicachas*, & des *Tioux* ait cours fur la place.

Quelques Colons échappés du nouvel *Empire* des *Etat-unis*, & voifins des poffeffions *Efpagnoles*, comme on eft voifin en *Amérique*, c'eft-à-dire à trois ou quatre cens lieues, ont imaginé cependant de defcendre de chez eux à la mer, par le *Miffiffipi* : ils fe font expofés à cette navigation, hardie, ou extravagante, dans leurs barques, avec des échantillons de leurs tréfors, c'eft-à-dire des peaux, & quelques farines : la perfpective d'un pareil voyage, étoit certainement le danger de mourir de faim,

ou d'être écrasés entre les rochers, plutôt que l'espoir de s'enrichir.

Cependant cette escadre formidable ayant été découverte, avec des lunettes, par quelques spéculateurs *Espagnols*, il en est résulté de grandes plaintes du Ministre de cette couronne; & de grans murmures de la part des compatriotes de ces avanturiers. Le cabinet de *Madrid* veut que l'embouchure du *Mississipi* soit fermée comme celle de l'*Escaut*.

C'est toujours l'histoire du *Chien du Jardinier*; avec cette différence que par l'article tyrannique & frauduleux du traité de *Munster*, les *Hollandois* s'assuroient des avantages trop réels, & causoient à leurs rivaux un préjudice trop effectif; au lieu qu'ici c'est sur *rien* que portent également la jalousie des *Espagnols*, & la prétention des *Américains*. Qui auroit jamais crû que le *Mississipi* seroit la premiere pomme de discorde entre des peuples qui ont, les uns à défendre, les autres à envier les trésors du *Mexique*, & les mines du *Pérou*?

On vient de faire à *Madrid* une spéculation d'une autre espece, & dans un genre où les illusions sont moins déplacées, & plus excusables. On sait que ce royaume, sans compter les *Académies Littéraires*, fourmille de sociétés *patriotiques*, *économiques*, &c. elles y font toutes, comme ailleurs, autant de bien les unes que les autres.

On a des patentes; on s'assemble : on pro-

pose, on donne des prix aussi mesquins que mal appliqués, ou peu mérités : on couronne ces puerilités par des harangues & des dîners, où l'on félicite le peuple absent sur son bonheur, & la compagnie présente sur son gout, sur ses lumieres. Car, ce qui est assez plaisant, en *Espagne* même, on soutient, dans les *Académies*, que le dix-huitieme siecle est le siecle des lumieres, & des *lumieres* PHILOSOPHIQUES.

Ailleurs les femmes se sont bornées à donner par leur présence de la solemnité à ces explosions de démence, & de vanité mensongeres. Elles font foule aux *assemblées publiques*; mais elles ne font point corps avec le corps.

Il est vrai qu'on en a vu une élevée à *Petersbourg* au grade de *chef* d'une de ces associations; ce qui étoit assez naturel : l'empire étant gouverné par une femme, le sceptre de la littérature devoit être dévolu au sexe. Mais ce qui est remarquable, & prouve la prudence de la directrice, c'est que l'*Académie Russe* est devenue muette depuis qu'elle a une femme à sa tête. Elle ne parle pas plus qu'on ne parle d'elle.

En *France*, à *Londres*, &c. il n'y a point eu de ces promotions; la littérature & les arts n'y sont point tombés en quenouille; quand des artistes distinguées s'y sont illustrées par leur mérite, elles ont été agrégées simplement aux corps qui cultivent les mêmes talens : les *Rosalba*, les *Lebrun* ont été inscrites sur les catalogues des grands peintres réunis en forme; & ces adoptions se sont bornées aux genres qui en

effet conviennent le mieux aux femmes, à ceux qui exigent que la délicatesse du goût, & la sensibilité du cœur, soient réunies à la dextérité de la main. (1)

On a vu des femmes nées avec le goût des *lettres*, & portées par celui de la domination

---

(1) S'il y a une Académie à laquelle les femmes pussent, dussent être admises, c'est celle de *Peinture* : les réglemens de celle de *Paris* ne prononcent pas leur exclusion : mais ils reduisent à QUATRE le nombre des initiées. Cette restriction est une injustice, & une absurdité.

L'Académie du *pinceau* prétendroit-elle qu'il ne peut y avoir à la fois *en femmes*, que QUATRE talens dignes d'elle, tandis que celle du *parlage* est autorisée à voir *QUARANTE hommes* capables de justifier sa fastueuse inutilité? Dans celle-ci l'extension, comme l'exclusion, est sans conséquence : l'homme de lettres dont le nom est rejetté de ses *Dyptiques* a mille raisons de s'en consoler, mille moyens de s'en dédommager : il peut quelquefois s'en honorer. La littérature est un sallon où tout écrivain à chaque instant peut *exposer* sans l'aveu de la confrerie, & où les productions des confreres tiennent rarement le premier rang.

Il n'en est pas de même en *Peinture* : le titre d'*Académicien* suppose toujours du talent; il est presque nécessaire pour annoncer le talent : & en général tous les talens *en hommes* en sont décorés. Pourquoi cette réserve préjudiciable à l'égard des femmes? Il y en a peut-être trente dans *Paris* pour qui c'est une injure, un tort effectif, & une privation de tout moyen de se faire connoître.

On me pardonnera d'en citer une : elle se nomme Mad. de *La Percke* : mere de famille estimable, autant qu'artiste supérieure, & pour qui la peinture n'est pas une spéculation de simple amusement : il n'est guere possible dans le genre du *Portrait*, de réunir plus de promptitude, plus de graces dans l'exécution, à plus de facilité pour saisir la ressemblance : c'est ma parente; mais c'est le talent que j'aprécie, & non pas l'alliance qui m'aveugle.

qui, dit-on, caractérise leur sexe, s'ériger elles-mêmes chez elles de petits trônes *littéraires*, *philosophiques*, & s'entourer de courtisans : on en a vu, on en voit encore présenter, au public des productions honorées de leur nom, & de ses suffrages. Ces confédérations volontaires, & leurs fruits, ne forment pas des établissemens politiques avoués par l'autorité. La femme auteur, ou protectrice, est applaudie chez elle, & dans les journaux : mais elle n'est ni chef, ni membre d'une compagnie à *patentes*, à *jettons*.

La malignité même verse quelquefois son fiel sur ces couronnes domestiques: elle conteste à ces modernes *Aspasies* la fécondité dont elles ambitionnent & reçoivent les honneurs: elle cherche toujours à approfondir un mistere qui semble n'avoir rien de secret: elle donne des aides à ces *Minerves* dont la gloire seroit d'être devenues meres sans secours, & prétend que dans ces accouchemens de l'esprit, comme dans ceux d'un ordre plus naturel, l'intervention d'un pere est toujours nécessaire, & prouvée.

Madrid va enfin offrir au monde littéraire un établissement solemnel, qui garantira ses membres de ces imputations, ou de ces soupçons. Le gouvernement vient d'y consacrer une *Académie* toute féminine, un *Gynecée* parfait, qui pourra, d'après les privileges des *corps*, ou dédaigner ces calomnies, ou écraser ces mauvais plaisans.

Et ce n'est pas, comme on l'a dit du sénat *féminin* créé par *Eliogabale*, pour régir l'empire des *Modes*, que celui-ci est institué. Ce n'est pas sur la direction des *Bonnets*, ni même sur la

fabrique des *Rubans*, & des *Gazes*, qu'il est autorisé à donner des lumieres, & des facilités : son département sera la vertu ; son inspection, ses discours, ses assemblées, porteront sur les moyens de réveiller chez les femmes le goût du travail, & l'industrie.

Améliorer les mœurs, par des exemples, & par des écrits tout-à-la-fois : inspirer au sexe l'horreur du luxe ; lui apprendre à se défier de ce penchant perfide, & si commun, qui préfere étourdiment une étoffe brillante, mais étrangere, à des productions plus massives, mais nationales ; leur persuader qu'aux yeux de la raison, la main pesante d'un peigneur *Castillan*, peut faire éclore sur une tête patriotique autant de charmes, & de graces, que l'écaille aërienne d'un coëffeur *François* ; tels doivent être les objets respectables de l'émulation, & de l'éloquence des nouvelles *Académiciennes*.

Le choix des membres de la raisonnable, & vertueuse association a déja été fait, & promulgué. Il y a eu même une assemblée. Pour se conformer en tout aux usages des autres *Académies*, on a commencé par mettre sur la liste, des *Princesses*, des *Ministresses* ; ensuite on a élu une madame la Présidente, une madame la secretaire, qui se sont mises en possession de leurs emplois respectifs par des discours parfaitement convenables à la solemnité du jour. Il y avoit, dit-on, une foule immense de curieux. On sent bien que les graces n'ont point manqué aux lectures, ni les claquemens aux lectrices.

On attend de grans fruits de cette institution.

SOUSCRIPTION proposée en faveur des Ouvriers de la Fabrique des Etoffes, Or, Argent, & Soie DE LYON, *par les Jurés Gardes de cette Communauté.*

SI le luxe énerve les riches qui se gorgent de ses douceurs, il devore, il consume les indigens dont le travail les fournit; il y a longtems qu'on en a fait l'observation. Ceux-ci sont sans cesse exposés à mourir de faim au milieu des amas de matieres précieuses qu'ils emploient, & des chefs d'œuvres d'industrie qu'ils ne cessent de multiplier. Toujours mesquinement payés, toujours réduits à la subsistance du moment, lors même que la fabrique *va le mieux*, ils ne profitent point de sa prospérité, & tout le risque de ses revers est pour eux.

La détresse où se trouvent aujourd'hui ceux de Lyon, est un des milliers d'exemples que l'on pourroit citer à l'appui de ce triste, & trop veritable axiome. Les chefs de la communauté n'ont pas cru pouvoir mieux faire que d'appeller la commisération publique à leur aide. Je commence par concourir à la publicité des invitations qu'ils font à la bienfaisance: je hasarderai ensuite quelques idées sur les vrais moiens de s'assurer des secours prompts & efficaces. Voici le *prospectus* qu'ils ont imprimé.

» Les manufactures de cette grande ville éprouvent aujourd'hui l'un de ces événemens qui

précédent toujours la misere la plus absolue : des millers d'hommes vont être exposés à mourir de faim, si la sensibilité de nos concitoyens ne s'émeut en leur faveur.

» La cause en est dans la disette des soies, occasionnée par une intempérie générale. (1) Plus de nouvelles commissions: les anciennes même sont révoquées; & le fabricant, privé des matieres premieres, est dans l'impuissance d'occuper ses ouvriers. Que deviendront ces peres de famille dans la saison rigoureuse de l'hiver? Déja ils ne devoient leur subsistance qu'à une vie laborieuse & pénible: le travail la leur procuroit, & ce travail va leur manquer.

» Triste, mais consolante vérité! Nos ouvriers n'ont dans ce moment de ressources que dans la bienfaisance : nous le déclarons, parce que nous connoissons leurs besoins; & nous osons en espérer les plus heureux effets, parce que nous savons que nos concitoyens compatissans ne demandent qu'à être éclairés sur la maniere d'y pourvoir.

» Déja nos ouvriers ont éprouvé les effets de cette bienfaisance salutaire en 1750; le même événement menaça de les accabler; une souscription fut ouverte, & son produit soutint l'existence de cette classe d'hommes, aussi utile qu'intéressante. C'est ce même moyen que nous

(1) Et aussi par la négligence des fabricans à s'approvisionner. Il est averé qu'ils se sont laissés prévenir par les *Anglois* pour qui cette disette devient, grace à leur activité, une double source d'abondance.

croyons devoir propoſer à l'humanité & à la générosité de nos concitoyens ; nous devons y contribuer, & comme citoyens, & comme repréſentant la Communauté de la grande fabrique ; en cette derniere qualité, nous ſommes autoriſés à y employer une *ſomme de* 5000 *liv.* ſur celle de 7000 *liv.* qui ſe trouve dans la caiſſe de notre Communauté.

» Les ſoumiſſions de ceux qui daigneront ſouſcrire ſeront reçues indiſtinctement à *Lyon* par MM. TERRET, *rue Puits Gaillot* ; JACOB, *rue Lafont*, *&c.* ; & à Paris, par MM. *Boſcary* aîné, Banquier, rue Faydeau, & *Le Normand*, Négociant, rue St. Honoré, près celle de l'Echelle.

» Comme chaque mois on doit imprimer à *Lyon* la liſte des ſommes reçues ou ſouſcrites dans cette ville, on y joindra celles reçues à *Paris*, & les noms de MM. les Souſcripteurs qui voudront être connus, y ſeront inſcrits.

» Secourir *cinq ou ſix mille familles*, & pouvoir ſe compter au nombre des bienfaiteurs de ſa patrie, quelle jouiſſance plus flatteuſe pour des cœurs ſenſibles & généreux ! Déja une foule de malheureux Ouvriers, peres de famille, veuves & orphelins, ſans ouvrage & ſans reſſources, viennent près de nous déplorer leur miſere, & ſolliciter des ſecours ; mais nos foibles moyens nous permettent à peine de pourvoir à leurs beſoins d'un inſtant : le zele actif de nos concitoyens peut ſeul eſſuyer leurs larmes, & les raſſurer contre l'extrême indigence dont ils ſont menacés.

» Fait à Lyon, au bureau de la grande Fabrique, ...»

Puiſſent ces inſtances être ſuivies d'un heureux ſuccès! Puiſſent les bourſes s'ouvrir, comme les cœurs, à cette deſcription touchante, à l'idée de cet avenir accablant : mais qu'il ſoit permis de faire une obſervation eſſentielle: il n'y entre point d'amertume : elle eſt dictée par un eſprit de juſtice, qui doit accompagner & diriger la bienfaiſance.

La fabrique de *Lyon* a depuis cent cinquante ans un ſuccès conſtant, & aſſuré : cinq cens maiſons opulentes de cette ville ſont fondées ſur les fruits de ces ſuccès : toutes celles qui s'y diſtinguent aujourd'hui par la richeſſe remontent à cette origine par des branches plus ou moins éloignées : il y en a encore en ce moment plus de cent dont l'exiſtence porte ſur cette baſe reſpectable, & lucrative.

Il n'y en a par conſéquent aucune qui ne doive mettre au nombre de ſes devoirs une contribution directe, & prompte, pour la ſubſiſtance des bras laborieux qui labourent le champ dont elles recueillent la moiſſon. Ceux-ci ont des droits au retour de quelques-uns de ces épis toujours arroſés de leurs ſueurs, & plus d'une fois de leurs larmes.

Cependant que ſe paſſe-t-il à *Lyon?* La génération préſente des *Gardes* de la Communauté, les interprêtes nés de cette Communauté, ſes repréſentans, donnent bien l'exemple, au nom du corps d'une promptitude ſecourable : ils ſe hâtent au nom du corps de paroître payer leur dette : mais, par leur proclamation même ils avouent qu'il exiſte de leur connoiſſance, *cinq à*

six mille peres de famille, que la misere assiége dejà, dont la faim commence à miner les forces : ce sont donc au moins VINGT MILLE infortunés qui vont manquer de pain, qui vont périr, si une assistance journaliere ne leur donne journellement, je ne dis pas de quoi vivre, mais de quoi ne pas mourir.

Et que leur offrent les *Jurés-Gardes* de la communauté des fabricans en *or*, *argent & soie?* CINQ MILLE LIVRES une fois payées. Ce n'est pas même *cinq sols* par tête : ce n'est pas la subsistance d'un jour !

Et pour les six mois & plus, pour les deux cens jours au moins, qui restent à franchir jusqu'à la récolte prochaine des *soies*, ils les recommandent à la charité publique. Leurs fabricans, disent-ils froidement, sont *dans l'impuissance* de les employer : ils croient leurs devoirs remplis quand après avoir fermé leurs atteliers, ils s'en rapportent à la compassion du public pour conserver la vie aux mains qui les vivifioient.

Mais, pourroit-on leur dire, c'est ici pour vous plus encore que pour ces infortunés, que vous demandez l'aumône. Quoi! riches de leurs travaux, vous croiriez votre dette payée, votre sensibilité seroit satisfaite, quand vous avez annoncé à haute voix que vous ne leur donnerez pas plus de pain que d'ouvrage! La soie vous manque! mais l'argent ne vous manque pas. Votre fastueuse oisiveté ne doit-elle donc pas nourrir leur pénible, leur douloureuse inaction?

C'est votre bénéfice qui cesse : mais c'est leur

vie qui s'éteint. C'eſt l'accroiſſement de la fortune deſtinée à vos enfans qui eſt ſuſpendue; mais c'eſt la reſpiration des leurs qui va s'arrêter; & tandis que vous calculez à l'aiſe, dans quel intervalle pourra reprendre le mouvement de vos metiers, la faim va tuer aujourd'hui, à votre porte, les malheureux que vous en avez chaſſés.

Ces idées ne ſont que trop juſtes. Eh! pourquoi donc appeller des bienfaits étrangers, incertains, inſuffiſans, quand il vous ſeroit ſi facile de trouver en vous-mêmes l'aſſiſtance que vous demandez? Vous allez, dites-vous, perdre *ſix mille* familles utiles! Ce n'eſt pas une exiſtence diſpendieuſe qu'elles demandent, pour ſe conſerver la force de vous rendre de nouveaux ſervices; c'eſt l'entretien de la vie: *vingt ſols* par jour à chacune les mettront dans l'aiſance. Eh bien, pour l'eſpace fixé par vous-mêmes, pour ces 200 jours calamiteux, ce ſont *douze cens mille livres*. Eſt-ce donc pour une fabrique, pour ville comme celle de *Lyon* un fardeau ſi accablant?

A ne compter que quatre cens maiſons ſeulement qui, ayant pompé pendant un ſiecle tout l'or monnoyé qu'a produit l'or filé par ces mains que la miſere deſſeche, & ſe conduiſant ici les unes par un principe de juſtice éclairée, les autres pat un eſprit de reconnoiſſance, contribueroient par portions égales à fournir cette ſomme, ce ne ſeroient que 500 francs par mois, que 3000 liv. en tout pour chacune! Seront-elles plus ruinées par ce léger, par cet imperceptible ſacrifice, qu'elles ne le ſeront par la mort, ou

par l'expatriation des malheureux qu'elles refusent d'alimenter?

Mais les nourrir à rien faire! Qui vous dit de ne pas les occuper? Ils ne feront pas d'étoffes! Mais n'avez-vous pas des travaux auxquels vous puissiez les employer? D'après les loix irrévocables de la politique, & de la société, le pauvre est condamné à payer, même le pain qu'on semble lui donner: soit. Que votre largesse soit un salaire & non pas une aumône; j'y consens.

Lyon est entouré de montagnes qui rendent ses abords de plus d'un côté, pénible & même dangereux: Ouvrez-les: rasez-les. Armez les mains de vos gens d'un pic, au lieu d'une navette: à l'or qui les amolissoit, substituez le fer qui les endurcira. Quand vous n'auriez rien d'utile à leur commander; quand des terres déplacées à prix d'argent il ne résulteroit que des monceaux changés de lieu, croyez-moi, vous n'auriez point à rougir de cette apparente inconséquence: ce seroient toujours des monumens précieux d'une activité compatissante, & d'une bienfaisance éclairée.

Vous pâlissez: la somme vous effraie encore! L'avance du moment vous paroît plus onéreuse que l'espoir de l'avenir ne peut être consolant: vous tremblez de consacrer, 1200,000 liv. à sauver d'une mort affreuse, & inévitable, vingt mille hommes utiles, vos nourriciers, les vrais auteurs de vos fortunes, les bienfaiteurs de vos familles; ouvrez-moi vos registres: voyons ce qu'a coûté votre théatre.

VERS

Pour le Buste du Marquis DE CONDORCET.

Esprit mâle & fécond, vrai, sage, ami sincere.
En instruisant l'Europe, il respecta les mœurs,
Et mérita de vivre au Temple des neuf Sœurs,
Entre d'*Alembert* & *Voltaire*.

Ce quatrain a été inséré dans le N° 347 du journal de *Paris*. Un critique difficile observeroit peut-être que le madrigal philosophique est un peu indiscret : c'est sans doute le caractere du VRAI SAGE, que de *respecter les mœurs*. Mais le dernier vers présentant le nom précisément d'un des hommes de lettres qui les a le plus dangereusement, le plus audacieusement outragées, la prétendue louange donnée au vivant est une satyre de l'un des morts bien inconséquente, ou bien maligne.

Un mauvais plaisant n'envisageant les trois personnages que du côté des talens littéraires, a répondu par cet autre quatrain mathématique, qui ne sera point imprimé dans le journal de *Paris*.

Voltaire : *Condorcet* :: *d'Alembert* : vont très-bien.
Sur le Parnasse, ainsi qu'au pays des problêmes,
C'est juste entre les deux extrêmes
Qu'on place le teme moyen.

AVIS.

On me confirme de plusieurs villes de *Languedoc*, & de *Provence*, que le nommé *Guichard* imprimeur d'*Avignon*, prétend être autorisé par moi, à débiter une ÉDITION SECONDAIRE des *Annales*; qu'il a des *arrangemens*, *&c.*

Je déclare ici que le nommé *Guichard* est un imposteur; il est plus coupable que ses confreres en piraterie, parce qu'après avoir voulu me surprendre un aveu que j'ai refusé, il s'annonce comme l'ayant obtenu, & joint ainsi l'impudence au vol, & au mensonge. Loin de l'avouer, je viens de porter directement mes plaintes contre son double larcin, au Gouvernement d'*Avignon*. Tout souscripteur qui se laissera abuser par lui sera son complice.

Signé LINGUET.

TABLE DES MATIERES.

RÉPONSE

A deux questions que l'on fait souvent à l'Auteur de cet ouvrage.

QUELQUE répugnance que j'aie à multiplier des avis inutiles pour une partie des lecteurs, & qui, par conséquent ne peuvent ~~procurer, ou~~ dissiper des mécontentemens qu'au risque d'en occasionner d'autres, je suis cependant forcé de m'interrompre encore un moment pour satisfaire à ces deux questions : je ne dois point paroître les dédaigner : & je ne puis les résoudre en détail, sans consumer un tems que ceux mêmes qui exigent cette explication, doivent être bien aises de me voir employer plus utilement.

La premiere vient d'une multitude de souscripteurs *François* : » Nous vous avons écrit » en Décembre, en Novembre même : nous » avons mis notre argent à la poste, où nous » l'avons adressé à *M. Perochon*, d'après votre » indication : cependant au 15, au 20 Dé» cembre nous n'avions rien reçu : & *Car» touche* HEUBACH de *Lausanne*, *Cartouche* GUI» CHARD d'*Avignon*, ont déja satisfait l'impa» tience de leurs complices. Ceux-ci ont reçu » les N°. 97, 98, & nous rien : pourquoi » notre délicatesse est-elle si mal récompensée ? » pourquoi tant de lenteur à reconnoître notre » empressement ?

Seconde QUESTION. Ce ne ſont point des *François* qui la font, quoique de leur part elle fût plus excuſable, & même en quelque ſorte fondée. Comme elle ſuppoſe de la défiance ſur la poſſibilité *politique* de remplir les engagemens, dont les ſouſcripteurs avancent le prix, ſur la liberté de l'introduction de l'ouvrage, ſujet de leur eſtime, & de leur empreſſement, elle ne ſeroit pas injurieuſe dans un pays, ou un caprice, un mécontentement obſcur, peuvent ſans examen interdire, anéantir cette poſſibilité, cette liberté :

Mais c'eſt en *Allemagne*, c'eſt en *Hollande*, c'eſt dans les *Pays-Bas Autrichiens*, où il n'y a ni obſtacles à craindre, ni caprices d'aucune eſpece à redonter, où j'ai au contraire droit à quelque protection, c'eſt de-là qu'on répugne à une conſignation anticipée. Pourquoi dit-on, & m'écrit-on, *ſouſcririons-nous d'avance ?* Pourquoi, Meſſieurs ? voici une petite hiſtoire qui vous l'apprendra.

Du tems que les parterres *François* étoient encore tumultueux, & deſpotiques, on apperçut un jour aux premieres loges de l'*Opéra* un *abbé*, avec le coſtume de ſon caractere. Auſſi-tôt cent voix s'écrierent : *à bas, M. l'Abbé, à bas, M. l'Abbé.* Celui à qui s'adreſſoient les clameurs, eſſuya ſans rien dire les premieres interpellations : mais quand il vit qu'elles ſe ſoutenoient, il ſe leva, & dit à haute, & intelligible voix, aux crieurs.

MESSIEURS,

» Il eſt vrai que je ſerois plus décemment
» parmi vous : auſſi n'avois-je point autrefois

» d'autre place : mais depuis qu'on m'a volé » au *Parterre* ma montre, & ma bourse, je cher- » che au spectacle des stations plus sûres : voilà » pourquoi je suis ici. Et j'y resterai. »

Je n'ai point l'honneur d'être *Abbé*; mais je n'ai que trop acquis le droit de tenir au public récalcitrant dont il s'agit, le même langage. Je me suis autrefois soumis avec la plus docile confiance à l'usage usité dans ces pays, disoit-on, de ne faire aucune *prénumération* : on n'en recevoit pas moins les *prédistributions*; & au moment de s'acquitter, des hommes.... très-honnêtes, s'en sont dispensés sur des prétextes frivoles, &, plus d'une fois sur des prétextes odieux.

Je ne veux point entrer dans des détails fâcheux, ni humilier des débiteurs qui ont pris peut-être mon silence pour un acquiescement à leur infidélité. Tout ce que je puis dire, c'est qu'au moment où je m'épuise en tout sens, pour que personne n'ait à se plaindre d'avoir été dupe par le passé sur la foi de mon nom, je ne veux point l'être moi-même, s'il est possible, pour l'avenir.

D'ailleurs ici l'engagement des deux parts est purement volontaire : comme personne ne peut être obligé d'y accéder, personne non plus ne peut me blâmer d'y mettre les conditions qui me conviennent. Et la *Prénumération* en est une dont je ne me départirai pas :

CAR AINSI NOUS PLAIT-IL.

VIENNE.

Préparatifs de la guerre contre les TURCS. *Réflexions sur les effets qui peuvent en résulter.*

Nous venons de voir déja deux germes de guerre étouffés avant leur développement ; l'un sembloit devoir être la suite de l'autre. Tous deux menaçoient l'*Europe*, & par conséquent le monde entier d'un embrasement général.

Le premier a disparu sous une correction un peu verte, mais indispensable, & devenue *juste* EN POLITIQUE, puisqu'elle est heureuse. Si des pillages déplorables, dont cependant les *Prussiens* paroissent innocens, n'avoient souillé la fin de l'éducation par eux donnée aux *Bataves* ; si ce rude moyen de mettre fin aux désordres chez des voisins foibles, ne tiroit pas à conséquence ; si le succès de ce préceptorat guerrier n'étoit pour l'avenir un exemple redoutable, plus propre peut-être à motiver des invasions, qu'à prévenir des troubles, on ne pourroit que se féliciter de l'expédition qui a metamorphosé en trône, ou à-peu-près, la *Chaise curule* du dictateur de la *Hollande*.

Une négociation paisible, & plus égale, a eu la même issue entre la *France* & l'*Angleterre*. Autant les préliminaires, en étoient menaçans, autant la conclusion en a paru loyale, & raisonnée, comme raisonnable : on s'est donné

des paroles : on a pris des arrangemens : on a désarmé. On a fait, sans grande dépense, sans effusion de sang, ce qu'il auroit bien fallu faire en définitif, après avoir sacrifié l'argent par *milliards*, & les hommes par millions.

Je l'ai déja plus d'une fois observé dans le cours de cet ouvrage, & ailleurs; si les puissances *Chrétiennes* n'ont pas renoncé au droit honorable de s'égorger mutuellement, tous les douze ou quinze ans, pendant six ou sept, elles se sont ôté la faculté de se détruire, ou de se dévorer. Toutes ces effrayantes prises d'armes qui agitent le globe entier, aboutissent à des *cessions*, qui n'intéressent point l'existence du vaincu, & n'ajoutent rien de solide à celle du vainqueur, *quand il y en a un.* Hors la *Silésie*, le *Canada*, & le *Bengale*, il n'y a point eu de *conquêtes réelles* depuis un demi-siecle; quoique dans ce court intervalle les puissances interressées aient prodigué plus de trésors, & perdu plus de soldats que n'en a coûté aux *Macédoniens*, aux *Romains*, aux *Arabes*, la formation de leurs vastes Empires.

Et encore la *Silésie* a été arrachée à l'ancien propriétaire par des manœuvres politiques, bien plus que par des batailles. Quant au *Canada*, on sait ce qu'a valu aux *Anglois* sa funeste acquisition; & si le *Bengale* est aujourd'hui pour eux une source de richesses, graces aux excès de la plus scandaleuse tyrannie, outre que ce n'est pas précisément sur une puissance *chrétienne* qu'ils l'ont envahi, il peut aussi à cha-

que instant être une occasion de guerre (1).

Ainsi il est très-vrai de dire que l'épuisement, la détresse des principales Couronnes de l'*Europe*, la surcharge, la misere, le mécontentement général de leurs sujets, viennent des guerres entreprises sans intérêt réel, & terminées sans avantage effectif.

Aujourd'hui la scene va changer. Ce ne sont plus des *chapeaux* que nos sabres vont pourfendre, ni des *justes-au-corps* que nos bayonnettes vont percer, nos boulets déchirer, nos bombes écraser, &c. Ce n'est plus pour le massacre de nos freres *baptisés*, que nous chanterons des *Te Deum*, à grande pompe, si nous en avons à chanter.

Les horribles instrumens qui font la gloire, & la ressource de nos guerriers, ne s'exerceront que sur des *Turbans*, des *Dolimans*; & si nous sommes assez heureux pour avoir à remercier Dieu de quelque grande boucherie faite à notre profit, les victimes seront des *infideles*; sous ce point de vue le choc meurtrier qui s'annonce peut paroître un peu moins désolant.

D'ailleurs on ne doit pas le dissimuler : il y à plus d'une raison pour justifier le desir de voir

(1) Et la *Crimée*, dira-t-on! mais la *Crimée* n'est pas une conquête : c'est un transport par contrat qui n'a pas profité au vendeur. Il faut maintenant voir ce qu'il vaudra à l'acheteur.

enfin disparoître du nombre des puissances de l'*Europe* & même de l'*Asie*, ce colosse insolent qui les a si long-tems humiliées toutes, & l'empire des *Ottomans* céder à la destinée qui condamne à la mort toutes les institutions humaines, ainsi que leurs auteurs. D'abord il y en a une générale, & qui suffiroit seule pour motiver leur proscription, c'est la *peste*.

L'existence de ce fléau, sa perpétuité semble être un vice, je dirois presque un crime, personnel aux *Turcs*. Il est inconnu sur le reste du globe, ou du moins il ne s'y répand qu'autant qu'il part de ce foyer empoisonné : & ce n'est que depuis que les dominateurs actuels de *Constantinople*, les destructeurs de l'Empire *Grec*, en ont infecté ces beaux climats, qu'il s'y nourrit, qu'il s'y propage ainsi par une circulation non interrompue.

J'en ai déja fait l'observation autrefois : la peste a été de tout tems une calamité terrible; mais elle n'avoit que des éruptions passageres. On comptoit souvent plusieurs successions de siecles exempts de ses ravages.

Mais depuis que les *Turcs* ont chassé les *Arabes*, & asservi les *Grecs*, toute la côte de la *Méditerranée*, est devenue le siege habituel de cette maladie affreuse : pompée sans cesse, & sans cesse renvoyée par la capitale, à peine laisse-t-elle à ces peuples malheureux de courtes intermittences, qui sont moins un repos pour eux, qu'un moyen pour elle de laisser renouveller, & multiplier les victimes qu'elle se prépare à dévorer.

Que ce soit à leur défaut de police, ou à leur régime domestique, ou à quelque autre cause, que cette propriété redoutable doive s'imputer, peu nous importe : le fait est certain : & comme par leur position, par la nature du climât, par la fertilité des pays qu'ils tirannisent, le reste de l'*Europe* doit avoir avec eux des relations indispensables, sans la vigilance, presque excessive, sans l'inquiétude poussée jusqu'à la cruauté qui tend sans cesse à réprimer les extravasions de ce venin, l'*Italie*, l'*Espagne*, la *France* en seroient journellement infectées : & l'exemple de *Marseille*, dans ce siecle-ci, prouvent assez que l'excès en ce genre ne peut être porté trop loin (1).

Il est plus que probable que si les lieux ou l'indifférence des possesseurs actuels le naturalise,

(1) Une chose bien étonnante, c'est que la partie de l'*Allemagne* qui a avec les *Turcs* une communication journaliere, n'est pas la voie par laquelle la peste se propage, quoique les précautions en général ne soient pas à beaucoup près aussi rigoureuses de ce côté-là, qu'elles le sont du côté de la *Méditerrannée*. Quelle est la cause qui émousse ainsi le venin vers la *Hongrie*, & lui conserve une activité si terrible vers l'*Archipel*, & dans tout ce qui part des *Echelles* du Levant? Ce n'est pas la dureté du climat, puisque c'est en été sur-tout, & par conséquent dans les tems ou ces ravages sont plus sensibles, que la correspondance est plus suivie tant par terre que par le *Danube*, entre les états que la maison d'*Autriche* a dérobés à la rapacité du *Turc*, & ceux qu'elle n'en a pu préserver.

& le provigne, changeoient de maître : s'ils appartenoient à des propriétaires qui y introduisissent le régime, & la police de l'*Europe*, ce régime, cette police, qui réussissent à nous en préserver, parviendroient aussi à l'éteindre. Cette considération seule suffiroit pour justifier une *croisade*. La guerre qui auroit cet objet, ou cet effet, ne pourroit être flétrie par les vrais philosophes comme une conjuration contre le genre humain : au contraire : il faudroit y applaudir. On pourroit regarder les régimens employés à cette bonne œuvre comme une armée de médecins conservateurs, & presque de philosophes.

C'est le jour où seroit portée dans *Constantinople*, dans chaque échelle du *Levant*, l'ordonnance contre la peste ; c'est le jour où seroit prescrit de par sa majesté l'*Empereur des Romains*, où l'autocratrice des *Russies*, le régime propre à la suprimer, c'est ce jour là qu'il seroit beau de chanter des *Te deum*. C'est alors que les peuples seroient en droit de se réjouir, même des tueries qui auroient produit cette restauration, & les pontifes excusables de prêter leurs voix pour en remercier le Ciel.

A cette considération, qui, malheureusement ne paroîtra peut-être pas la plus décisive aux politiques, on peut en joindre une autre, non moins importante, mais qui ne peut guere frapper que les puissances *du Nord*, celles précisément qui semblent se disposer sérieusement à opérer cette grande révolution.

En partie par la fatalité des circonstances, en partie aussi par le désavantage de leur

situation, elles se trouvent sur l'article de plusieurs productions devenues nécessaires, telles que les *épices*, le *sucre*, le *caffé*, &c. soumises à un monopole toujours onéreux en lui-même, & souvent odieux par les circonstances. Ces Empirés sont exclus, *par le fait*, de la navigation aux deux *Indes*, puisqu'ils n'y ont point d'établissemens.

La jalousie, &c. écarteroient bientôt des *Isles*, ou des *comptoirs François*, *Anglois*, *Hollandois*, ceux de leurs navigateurs qui oseroient se hazarder d'y entrer. Des loix formelles les repoussent des rivages *Espagnols*, & ces loix ne peuvent avoir d'exécution que contre ceux qui n'ont ni prétexte, pour en éluder la sévérité, ni point d'appui pour une contrebande ennoblie dans ces contrées par le nom de commerce *interlope*.

Nous avons vu de nos jours les usurpateurs de celui des *épiceries* précieuses, en renouant avec insolence les chaînes presque rompues de l'*Escaut*, demander de la reconnoissance au souverain qu'ils outrageoient, parce qu'ils avoient bien voulu ne pas laisser périr faute de secours, à la vue de leurs ports, des vaisseaux partis d'un des siens, pour ce commerce interdit par eux à ses sujets. Nous les avons entendu se targuer de cette abstinence de cruauté, comme d'un bienfait essentiel qu'on ne pouvoit méconnoître sans la plus monstrueuse ingratitude.

Et aujourd'ui même, quoique ce point ait paru discuté en 1785, il n'est rien moins que décidé. En replaçant l'*Escaut* dans l'état d'in-

certitude morale, & de nullité physique, auquel l'avoit réduit le traité de *Munster*, on n'a rien prononcé sur la navigation des sujets *Autrichiens* aux *Indes*. Ce n'est qu'en tremblant que le pavillon du premier souverain de l'*Europe* peut se déploier en *Asie*; & en *Amérique* il n'a pas un coin de terre où l'on puisse impunément l'arborer.

Celui de *Russie* y est encore bien moins connu: il ne l'est même dans la *Méditeranée* que par l'expédition romanesque de la guerre précédente, qui a réussi, contre toute vraisemblance: tandis que l'invasion par la *Mer Noire*, dont tout sembloit en dernier lieu garantir le succès, a été dérangée, sans retour peut-être, par le coup de vent du mois d'Octobre.

Mais enfin si ce qui paroît devoir arriver arrive; si cet Empire qu'on nous représente depuis plusieurs années comme dissous, vient enfin a céder au choc violent qu'il a provoqué, ses ruines ne pourront-elles pas fournir à des destructeurs un moyen de s'afranchir de la dépendance dont je parle? Les plus grosses branches sans doute appartiendroient aux moyens qui auroient le plus contribué à renverser la tige. Alors les *Isles* de l'*Archipel* n'offriroient-elles pas à une administration industrieuse des champs tout préparés pour les productions de l'*Amérique*?

La *canne à sucre* réussit déja très-bien en *Sicile*: la seule paresse des habitans, ou les vices du gouvernement les empêchent d'en tirer un parti avantageux. Mais les colons laborieux qui se transf-

porteroient avec empreſſement dans les nouveaux domaines d'un prince éclairé, ne réveilleroient-ils pas ſur le champ, ces terres languiſſantes, ſtériles aujourd'hui ſous l'impuiſſance des *Grecs*, & la férocité des *Turcs*?

Le *ſucre*, le *caffé*, le *cacao*, la *cochenille*, tout ce qui enrichit, ou énerve aujourd'hui les nations propriétaires des *Isles Américaines*, ſe naturaliſoient ſans peine à *Candie*, à *Lesbos*, à *Chypre*. Ces noms qui n'exiſtent plus que dans les faſtes de la mytologie, reprendroient dans les faſtes du commerce une exiſtence réelle.

D'un autre côté, ſi le croiſſant s'évanouiſſoit; ſi ce ſceptre de fer qui écraſe aujourd'hui la moitié des côtes de l'*Aſie*, ſe briſoit, les fers de l'*Egypte* ſeroient auſſi bientôt rompus; quoi de plus facile alors aux puiſſances devenues prépondérantes dans le voiſinage, que de diriger au moins la révolution qui rétabliroit le trône des *Ptolémées*, ſi elles ne ſe l'approprioient pas?

Alors auſſi la vraie route des *Indes Occidentales* ſeroit-elle ſi difficile à rouvrir? La *Mer Rouge*, l'iſtme de *Suès*, le *Nil*, ce fleuve ſi célebre, & aujourd'hui ſi peu utile, tous ces lieux dont on ne ſait ſi l'on doit plus admirer la gloire paſſée que la dégradation actuelle, ne pourroient-ils pas recouvrer leur ancienne & naturelle prérogative, d'être le lien, l'entrepôt commun du commerce des trois parties de l'ancien monde?

Je dis que la *Mer Rouge* eſt la *vraie* route des *Indes Occidentales*: & ce n'eſt pas au haſard que

j'emploie ce terme. Si celle du cap de *Bonne-Espérance* a prévalu, ce n'eſt que par un concours de circonſtances ſingulieres, & même une ſuite de manœuvres, comme on voit dans la ſociété des hommes ſans mérite parvenir aux grandes places, & s'y ſoutenir malgré les maux qui réſultent de leur promotion.

La route par l'iſtme de *Suès* n'a-t-elle pas été indiquée, tracée, ouverte, par la providence elle-même? Eſt-il poſſible à la ſimple ouverture d'une carte de méconnoître ſes intentions?

Elle n'avoit pu ſe diſpenſer, ou elle a jugé à propos de faire un groupe de la portion du globe qu'elle deſtinoit à être le ſéjour des hommes, & des animaux, inſtrumens, ou victimes de leurs beſoins : l'épaiſſeur de ce groupe privant le centre des avantages que donnoit aux côtes l'Océan qui les baigne, elle a percé ce centre par deux vaſtes enfoncemens qui le rendent acceſſible, & invitent les navigateurs à y pénétrer. La *Mer Rouge* d'un côté, la *Méditerranée* de l'autre ſemblent ſe chercher, tendre à s'unir, à ſe confondre.

En établiſſant des limites immuables entre les parties les plus voiſines des trois diviſions de l'ancien monde, elles ont été diſpoſées de maniere à rapprocher les plus éloignées, à joindre les climats les plus fertiles, & les plus tempérés; les terres de tout tems les plus favoriſées de la nature, avec celles qui devoient être un jour l'entrepôt de l'induſtrie la plus active, & la plus entreprenante.

En ouvrant cette voie à une correſpondance ſûre & utile, la Providence y a laiſſé des obſtacles à vaincre! La *Mer rouge* eſt pleine de *bas fonds*, qu'il faut creuſer par un travail intelligent, ou éviter par une manœuvre adroite; il y a un iſthme à percer, des canaux à conſtruire, des ſables à conſolider, &c. Sans doute, mais le pouvoir qui a peuplé la terre a ſuivi ſur cet article ſa marche habituelle dans tout le reſte.

En général, il diſpoſe toujours les préſens qu'il deſtine à l'homme, de maniere que celui-ci ne puiſſe en jouir qu'en payant, en juſtifiant ſa jouiſſance par des efforts. Ces vaſtes champs ouverts au commerce devoient être défrichés, fertiliſés, par une induſtrie laborieuſe & opiniâtre, de même que ceux dont la fécondité n'eſt due qu'aux ſuccès de l'infatigable agriculture; & ces efforts les anciens les avoient fait: cette induſtrie, ils l'avoient déployée dans les ſables de l'*iſthme*; ſur les bords des deux mers qu'il ſépare. Un canal de la même date que les *Pyramides*, ouvroit aux pieds de ces maſſes immobiles un paſſage aux vaiſſeaux qu'elles ſembloient appeller, & guider.

La ſcience qui obſcurcit quelquefois plus de vérités qu'elle n'en découvre, a cherché vainement à élever des doutes ſur le monument de la hardieſſe éclairée, & bienféſante des anciens Rois de l'*Egypte*. L'exiſtence du canal qui joignoit les deux mers eſt démontrée (1).

(1) Un des forts argumens employé par les *ſavans* contre la probabilité de ce canal, & contre *le fait* de ſa réa-

Ce

Ce monument utile a disparu : Les *pyramides* inutiles ont subsisté : c'est la marche usitée des choses humaines, & les navigateurs repoussés des rivages de la *Mer Rouge*, se sont accoutumés au circuit effrayant, meurtrier, on pourroit dire extravagant, du cap *de Bonne-Espérance*. Les annales du genre-humain n'offrent pas d'expéditions plus folles que celles qui ont

---

lité, c'étoit que le niveau de *la Mer Rouge* étoit plus élevé que celui de la *Méditerranée*, d'où auroit résulté disoient-ils, l'inondation, la submersion de toutes les terres de la *Basse Egypte*, & même un déluge universel dans toutes les contrées intermédiaires.

Je me souviens d'avoir entendu dans ma jeunesse un mathématicien parvenu à quelque célébrité, feu M. *Camus*, soutenir ce principe avec violence. Il submergeoit les auditeurs incrédules par un flux de paroles qui ne permettoient point de repliques. Il soutenoit là cependant une des plus révoltantes absurdités qui aient jamais motivé l'entêtement d'un savant.

Les deux mers étant également des extensions de l'*Océan*, ont nécessairement le même niveau. Il ne peut changer qu'accidentellement, & par des causes locales : telles que les vents, la hauteur des marées, variée elle-même d'un rivage à l'autre par des causes variables, & momentanées.

D'ailleurs la communication avoit lieu par le *Nil*, lequel est constamment plus haut que la *Méditerranée*, puisqu'il y tombe, & offroit par conséquent des ponts de jonction à choisir, d'une hauteur égale à la prétendue élévation de la *Mer Rouge*.

consolidé cet établissement, comme les contrées les plus malheureuses n'offrent point de rives plus sauvages ; ni de mers plus redoutables. Ce seroit un relevé curieux, mais bien triste, que celui de tous les vaisseaux, de tous les trésors, de tous les hommes, que cette navigation funeste a engloutis.

Si la guerre dont nous parlons devoit avoir pour effet, même indirect, le retour à la raison ; à la saine politique, à la véritable humanité en cette matiere ; s'il nous étoit permis d'espérer d'y voir nos *Grenadiers*, tuer la peste & ressusciter l'*Egypte* ; si un de ses fruits devoit être le salut de vingt mille matelots que dévore annuellement l'extravasion actuelle de nos correspondances aux *Indes*, il seroit permis de considérer avec moins de regret & d'effroi les préparatifs immenses qui la précedent.

Depuis le siecle des *Darius*, & des *Xerxès*, il n'y a point d'exemple d'une invasion préparée avec autant de fracas, & un aussi terrible appareil. Le destructeur de leur empire n'avoit que 30000 hommes à sa suite : & il dissipa les multitudes que ses antagonistes tramoient à la leur.

C'est presque leur héritage qu'on va se disputer : mais ce n'est pas l'économie du héros de *Macedoine* qui sert d'exemple aux deux cours *Impériales* : elles déploient les efforts (on pourroit dire le luxe guerrier) qui sembloient avoir jusqu'ici caractérisé les puissances de l'*Asie*. Elles ont dit-on, sous les armes plus de cinq cens mille hommes.

Louis XIV, au dernier ſiecle, en a eu pendant quelque tems 400,000 à ſa ſolde; mais il avoit à ſe défendre. C'étoit preſque toute l'*Europe* conjurée contre lui, qu'il falloit contenir. Ici, ces effroyables amas de ſoldats ſont pouſſés par deux Couronnes contre une ſeule, qui eſt en poſſeſſion de prodiguer les hommes avec encore plus de légéreté.

Il y aura donc la campagne prochaine, depuis la *Crimée* juſqu'en *Hongrie*, plus d'un million de Stipendiaires armés pour égorger, & dévoués à être égorgés; ſans compter les *Pionniers*, auſſi peu eſtimés, auſſi peu ménagés, que les *faſcines* qu'ils entaſſent; ſans compter les miniſtres du bagage, ces palfreniers, ces goujats, bien moins eſtimés, bien moins ménagés que les chevaux qu'ils ſervent; ſans compter les malheureux de tout genre ruinés par le ſéjour des armées, qui les ſuivent par la néceſſité, ou vont traîner ailleurs leurs gémiſſemens, & leur miſere.

Songeons que la plus grande partie de ces multitudes, la totalité peut-être, ſera dévorée par la *peſte*, par la *fievre*, par la *diſſenterie*, plus redoutables, plus deſtructives que le fer & les batailles; & dont les ravages n'empêchent point ceux des *mines*, des *bombes*, des *canons*; ſongeons à ce qu'il en coûtera pour les marches, pour les contre-marches, pour les ſieges, pour les approviſionnemens, pour les tranſports, pour les *hôpitaux*, nous verrons qu'il faudra, comme je l'ai dit en commençant, compter les morts par millions, & les dépenſes par mil-

liards. Alors que le vainqueur, quel qu'il ſoit, veuille bien calculer de ſang froid ſes bénéfices.

Ce n'eſt pas à ces *chiens de Turcs* que je préſente cette image : ils ne manqueroient pas, dit-on, de me répondre, qu'ils ne ſont pas philoſophes, & qu'ils veulent tuer ſans ſcrupule les *chiens d'infideles* qui leur ont manqué de foi. Mais puiſſe-t-elle frapper des Princes chrétiens, philoſophes, qui ne veulent régner que par les loix ; qui peuvent s'immortaliſer par les arts; qui comptent déja dans leurs vaſtes domaines plus de déſerts qu'ils ne peuvent ſe flatter peut-être d'en arracher aux *Ottomans*....

Mais tandis que je me livre en frémiſſant à ces réflexions, le ſignal eſt donné : on bombarde *Oczakow*; on bombarde *Belgrade* : le ſang coule; la vraie humanité pleure, & le vrai philoſophe.... ſe tait.

Non : pour ſe diſtraire, pour ſe conſoler, il cherche des traits plus honorables, plus ſatisfaiſans; il en trouve : il ſe hâte de les publier: en voici un.

Les renverſement preſque abſolu des ſaiſons cette année, la quantité de pluies qui a reculé l'hiver, & noyé l'automne dans preſque toute l'*Europe*, mais ſur-tout en *Allemagne*, ont produit des débordemens, des inondations multipliées. Le *Danube*, fleuve auſſi triſte à l'œil, auſſi dangereux pour ſes voiſins que célebre, a ſurmonté ſes bords : il a fait des ravages conſidérables dans tout ſon cours, mais ſur-tout

aux environs de *Vienne*, où, par une réunion trop fréquente de population, & de négligence, une grande capitale offre à ces calamités plus de victimes, & moins de défenses.

Cet objet, comme je l'ai déja observé, est un de ceux qui ont fixé l'attention vigilante & bienfaisante de l'Empereur régnant. Une partie des fauxbourgs a été mise à l'abri de ces désastres : au premier bruit du danger qui menaçoit celle qu'on n'a pu encore en garantir, il y a fait porter les secours les plus prompts & les plus actifs : & après avoir empêché le mal qui pouvoit arriver, il s'est occupé du soin de réparer celui qui avoit été fait. Il a distribué *Cent mille Florins* (1) aux habitans, ou propriétaires, qui ont souffert de l'inondation. Ainsi avant que d'avoir à rouler les cadavres que les fureurs de la guerre lui promettent, le *Danube* aura été témoin de la reconnoissance des vivans qu'une générosité bienfaisante lui a dérobés.

(1) d'*Allemagne*; près de cent mille écus de *France*.



CONSTANTINOPLE.

QUAND j'ai osé, il y a vingt ans, avancer le premier (1) que les prétendues Monarchies de l'*Asie* n'étoient que des *Républiques*, & les *Despotes* qui éprouvent sur ces trônes chancelans autant de terreur qu'ils en inspirent, de simples *dictateurs perpétuels*, comptables au peuple de leurs démarches, de leurs ordres, de leur existence, la secte qui régnoit alors dans la littérature, & qui a perdu ses chefs, sans avoir perdu tout son empire, s'est scandalisée; elle a prononcé contre moi une espece d'anathême qui a eu sur le reste de ma vie une influence trop réelle. Ce qui se passe aujourd'hui suffiroit pour prouver que j'ai dit une très-grande vérité (2).

(1) Dans la *Théorie des loix*, & dans les ouvrages que j'ai donnés dans le même tems.

(2) Vérité peu utile, à la prendre isolée, indiscrete même si l'on veut, par le peu de ménagement avec lequel je l'ai présentée, & par les conséquences qu'elle sembloit offrir : mais elle tenoit à d'autres vérités plus intéressantes même dans nos climats.

Au surplus une anecdote assez singuliere, c'est que feu M. *De Vergennes*, arrivant de *Constantinople*, au moment où il n'avoit pas encore adopté les principes plus que Turcs dont il a fait depuis usage envers moi, m'a dit à moi même que je n'avois dit sur cet empire si peu connu, rien que d'exact; & qu'à la lecture de mes écrits, il avoit soupçonné que j'avois eu aux *affaires étrangeres* communication de ses dépêches.

C'est le peuple qui ordonne, qui nécessite la guerre; c'est lui qui dirige les choix, les résolutions de la Cour: le Divan n'est que l'exécuteur de ses volontés: & ce peuple est dirigé lui-même par un principe *d'honneur*, de *patriotisme*: sentimens inconnus, disent nos reveurs politico-philosophiques, à cette sorte d'administration.

Ce peuple a conservé une indignation profonde de l'opprobre des traités avec la *Russie* depuis vingt ans; il a ressenti avec plus de délicatesse que ses Chefs la surprise de la *Crimée*, le démembrement de l'Empire, l'humiliation de la patrie; il a forcé l'Administrateur suprême à se donner enfin des aides qui partageassent la sensibilité de la Nation.

Et la derniere preuve, la plus complette de l'influence *populaire*, un trait caractéristique de *patriotisme*, c'est que ce peuple n'ayant qu'un *grand Général*, qu'un homme au moins dont le bonheur, & les succès supposent de grandes qualités, ou y suppléent, c'est entre ses mains qu'on veut remettre le sort de l'Empire. La jalousie même des rivaux se tait, la supériorité des titres s'abbaisse en sa présence: cet homme est le fameux HASSAN PACHA, *l'Amiral de la Mer*, à qui réellement paroît confiée aujourd'hui la destinée du *Croissant*.

Il a été rappellé à *Constantinople*, comme les *Camilles*, les *Scipions*, l'étoient à *Rome* dans les dangers éminens. Il s'est montré chargé des dépouilles de l'*Egypte*, reconquise & pacifiée

après une scission de plus de vingt ans : son retour a été un véritable triomphe : il a repris, aux acclamations universelles, la direction des armées, & du cabinet : le faste même du *Sultan*, cet orgueil indomptable, disoit-on, s'est incliné devant lui. Si ce ne sont pas là des symptômes de *patriotisme*, où en trouvera-t-on ?

Je ne dis pas que ce patriotisme soit vertueux, ou même du genre de celui des *Curius*, des *Fabius*, des *Aristides*, des *Phocions* ; je ne prétends pas que l'expédition d'*Egypte* ait été consommée avec une politique bienfaisante, ni que les trésors qui ont accompagné le retour du vainqueur soient les fruits d'une équité bien exacte : il ne s'agit pas ici des principes moraux des conquérans *Turcs* : ce sont, je crois, ceux de tous les conquérans. Il ne s'agit pas même des talens militaires, ou pacifiques de celui-là : je ne parle que de la confiance qu'il a su inspirer à sa Nation, & de l'enthousiasme qui l'a mis à sa tête.

Les Mémoires du Baron de *Tot*, écrits avec la légereté d'un *François*, donnent de ce Général une idée peu avantageuse : ils le représentent comme un avanturier audacieux, sans capacité, sans intelligence, sans autre mérite qu'une intrépidité féroce, & un bonheur extraordinaire : c'est déja beaucoup à la guerre. Le Cardinal *Mazarin*, quand on lui parloit du choix d'un Commandant militaire, demandoit *est-il Houroux?*

Celui-ci l'est, incontestablement : par malheur pour ses compatriotes, il est très-vieux : & c'est encore un trait de fermeté d'ame, peu

commune à ſon âge, de ſe devouer à des campagnes telles que celles auxquelles il ſe prépare : il paroit que c'eſt la *Crimée*, à laquelle il ſe deſtine, à moins que les derniers mouvemens des troupes *Autrichiennes* ne le retiennent en *Europe*. Un Amiral de 80 ans dans un pays, où la carriere politique & phiſique des hommes directement attachés au prince eſt ordinairement aſſez courte,

Où jamais ſes chagrins ne les laiſſent vieillir,

eſt déja une choſe aſſez remarquable : mais s'il étoit vainqueur !

FRANCE.

ROUEN. *Abſolution des trois hommes condamnés à la* Roue.

A *LA Guerre* le courage n'eſt employé qu'à la deſtruction des hommes : les talens, & l'émulation n'ont que leur perte pour objet : en revêtant la terrible livrée on ſe dévoue ſpécialement au meurtre ; & en la portant on n'eſt grand, on ne devient célebre, on n'eſt careſſé, récompenſé, exalté même par le public, qu'autant qu'on tue.

Dans l'adminiſtration *de la Juſtice*, le courage n'eſt quelquefois pas moins néceſſaire : mais il peut avoir un emploi plus conſolant : il peut arracher des victimes à la mort, ſans la donner à perſonne, & combattre avec des armes qui excitent la ſenſibilité, qui lui aſſurent la reconnoiſſance des adverſaires même dont elles

opèrent la défaite. C'eſt ce courage dont M. *Dupaty* vient de donner un grand exemple, & le Parlement de *Rouen*, par un autre courage non moins louable, de couronner la conſtance.

On connoît le procès malheureuſement trop célebre des trois infortunés dévoués au dernier ſupplice à *Chaumont*, comme coupables *d'un vol avec effraction*. D'après la formule effrayante, & vraiment *Criminelle*, de la procédure *Françoiſe*, de la procédure *Brabançonne*, de la procédure *Allemande*, de la procédure *Italienne*, hélas, de la procédure de toute *l'Europe*, hors de l'*Angleterre*, & de la *Turquie* (1), ils avoient été accuſés *clandeſtinement*, décretés de priſe de corps *ſans être entendus*, empriſonnés avec autant de précipitation que ſcandale; car l'exécution des Décrets, & enſuite celle des Jugemens, eſt de tous les actes de cette *Juſtice*, le ſeul auquel on mette de la publicité.

(1) Oui de la *Turquie*. Toutes les exécutions précipitées dont le récit excite avec raiſon dans l'hiſtoire ancienne & moderne l'horreur des lecteurs, ne s'y conſomment qu'en vertu du pouvoir *militaire* : mais quand il s'agit de *juſtice reglée ;* quand c'eſt une *Sentence* dont il eſt queſtion, le *Cadi*, le *Mutſellem*, le *Caïmacan* de qui elle émane, eſt obligé *d'inſtruire* publiquement. Il entend les témoins en *préſence de l'accuſé* : ſi cette publicité n'empêche pour toujours l'injuſtice, au moins elle ne laiſſe point de lieu à la ſurpriſe : il n'y a là que le Magiſtrat corrompu qui peut être inique; au lieu que chez nous, c'eſt la vertu même, qui peut, ſans ſcrupule, malgré elle, devenir à la fois injuſte & barbare.

Interrogés dans la solitude, & la nuit, suivant les regles; privés, suivant les regles, de tout moyen personnel de défenses, & par leur pauvreté des foibles ressources d'une défense étrangere, ils avoient été condamnés par le premier Juge, contre toutes les regles, sur une instruction souillée de tous les vices qui peuvent infecter, annuller une instruction, à une peine capitale, & à quelle peine? *à la Roue!* à LA ROUE! Grand Dieu!

Il y avoit eu *appel*; heureusement pour les misérables proscrits, leur procès commencé par la jurisdiction qu'on nomme *du Prévôt*, avoit été transmis à un tribunal réglé : s'il étoit demeuré au juge *Botté*, dont probablement la décision auroit été la même, celui-ci étant *souverain* dans sa partie, & les prétendus coupables n'étant pas d'un rang qui ait paru à la loi mériter un second examen, il n'y auroit point eu d'intervalle pour eux entre la sentence & l'échaffaud.

Ayant à être dévoués à la roue, c'étoit donc un bonheur, & un très-grand bonheur, de n'y être envoyés que par un juge *en robe*, puisque la sentence de celui-ci, quoique supérieur à l'autre, étoit susceptible d'*appel*, de révision. Au fonds, c'est une inconséquence de plus dans la législation : mais sans cette inconséquence le meurtre étoit consommé! à quoi tient la vie des hommes!

Ici, l'*appel* même devenoit, par la suite de la formule, une dérision cruelle; un affront

encore plus sanglant à la Justice : c'est le ministere public qui l'interjette : & sa raison est, en termes de palais, *a minima*. Il est censé trouver la peine *trop douce*, & ne réclame *au nom du Roi*, le recours au Tribunal supérieur, que pour en provoquer une plus rigoureuse.

La *minima* parut une *maxima* au Parlement de *Paris* : cette Cour n'ajouta rien à la Sentence de *Chaumont* ; mais elle la confirma.

On ne peut pas douter que ces Magistrats respectables n'eussent d'eux-mêmes fait ce que l'évidence, ce qu'une instruction nouvelle viennent d'obtenir de celui de *Rouen*, s'ils avoient eu les mêmes ressources : mais une autre suite de la *formule*, c'est que le Juge d'*appel* ne prononce que sur la procédure instruite par le *premier Juge*, dont la décision est attaquée.

Il n'en voit même qu'une copie quelquefois tronquée, souvent négligemment expédiée, & dont l'autenticité consiste dans la signature du seul Greffier qui a rédigé l'original, d'où résulte, sur-tout quand les accusés sont, comme ici, des hommes obscurs, isolés, abandonnés en quelque sorte, une véritable impossibilité de rien approfondir, une espece de nécessité de *confirmer*.

Si le premier Juge, rédacteur de la procédure, est honnête, & éclairé, l'erreur qu'il a commise, les préjugés qui l'ont aveuglé, malgré ses ressources pour s'en défendre, doivent bien plus invinciblement entraîner les Juges supérieurs, qui ne voient, ne décident que d'après ses ren-

ſeignemens : s'il eſt corrompu, on peut croire qu'il a pris des meſures pour aſſurer le ſuccès de ſa prévarication ; & comment la découvrir, quand la loi en ôte le pouvoir aux malheureux que cette découverte intéreſſeroit ſeuls, quand mille raiſons détournent de s'en occuper les Juges mêmes dont ce ſeroit le devoir ?

On rit du mot atroce de cet Officier *Suiſſe*, qui ayant eu la commiſſion de faire enterrer les morts après une bataille, répondit à ceux qui lui faiſoient obſerver des ſignes de vie dans quelques-uns de ces corps mutilés : *ſi on les écoutoit, il n'y en auroit pas un de mort.* Les Juges aſſis pour prononcer des ſentences capitales, ne diſent peut-être pas la même choſe : mais n'agiſſent-ils pas ſouvent d'après la même idée ?

L'habitude d'entendre de vrais coupables tenir le langage de l'innocence ne les endurcit-elle pas ſans qu'ils le veuillent, ſans qu'ils le ſachent contre des réclamations fondées ? La crainte de compromettre l'honneur de la Juſtice, d'altérer la confiance, la ſoumiſſion envers les premiers ſieges, la foi due aux *pieces* qui ne ſemblent attaquées que par des *allégations*, la difficulté de vérifier ; l'embarras des lenteurs, la néceſſité d'expédier, diſons-le à des Magiſtrats humains, la facilité à faire ce que l'on fait tous les jours ; enfin, la certitude de ne pouvoir être contrariés, puiſque les greffes où l'on pourroit puiſer les moyens de contradiction, ſont, ou du moins doivent être des dépôts impénétrables, voilà autant

de motifs qui contribuent en matiere d'*appel*, à rendre les examens plus légers, & les *confirmations* moins réfléchies.

Tout cela tient à la clandestinité de la procédure. C'est elle qui est coupable; ce ne sont pas les Juges qu'elle induit en erreur.

Cependant, comme l'exécuteur de ces arrêts précipités a encore moins que les tribunaux la faculté de réfléchir, l'échaffaud se dressoit; la garde se préparoit, le fer meurtrier s'élevoit sur les misérables déclarés *atteints & convaincus*, quand un Magistrat, membre d'un Parlement aussi, mais d'un autre Parlement, a conçu quelque doute sur la vérité de cette énonciation. Eclairé sur le fond de l'affaire par ses recherches, & sur les vices de la forme par une heureuse infidélité, il a vu que la seule chose prouvée au procès étoit la précipitation de la sentence, l'insuffisance des preuves, & par conséquent l'injustice du jugement: il a pris la défense des accusés avec un zele, une chaleur, une éloquence, aussi rares qu'honorables.

Il a fait des mémoires qui ont attendri, & instruit l'*Europe*. Il a porté un jour terrible, mais salutaire, sur ces abymes dont les défauts de la procédure criminelle entourent l'administration de la Justice : l'absolution des malheureux dont il a embrassé la cause, a été le fruit de ses généreux efforts, & l'admiration, comme la gratitude de l'*Europe* entiere en est la récompense.

Mais il y a un autre homme dont on ne parle point, & dont je ne puis me dispenser de parler, quoique j'aie peut-être à craindre de lui nuire en un sens, en parlant de lui : c'est l'*Avocat* qui a, non pas signé, mais approuvé par une courte consultation, les *Mémoires* dont un arrêt solemnel vient de consacrer les principes, du moins quant à la justification des accusés, & aux vices de la procédure.

M. *Dupaty*, quoique membre du premier ordre de la Magistrature à *Bordeaux*, n'avoit point de caractere *légal* à *Paris*; & le droit D'IMPRIMER des *Mémoires*, c'est-à-dire, de faire promptement des copies d'une défense juridique, ne dépend pas en *France* du besoin, mais d'une *formalité*. Pour pouvoir employer à cet office une *presse*, & des *caracteres de fonte*, au-lieu d'une *plume*, & de la *main* d'un écrivain, il faut, ou se procurer l'attache d'un censeur, ou être membre de l'ORDRE, du fameux *tableau*.

Sur le fameux tableau, il y sans doute beaucoup d'hommes honnêtes qui pensent, comme M. *Dupaty*, comme la raison, comme la justice, comme tous les Magistrats désintéressés, que le préjugé, ou la circonstance n'aveuglent point : il s'en est trouvé un qui a osé le dire, & le déclarer *par écrit*.

Si l'affaire n'avoit pas fait du bruit ; si la publicité de la signature n'avoit pas associé à la gloire de l'auteur, le consultant dont le choix constatoit le courage, & autorisoit à présumer les talens, le fameux tableau se seroit tu : l'avo-

cat indiſcret, abſurde, calomniateur même, auroit pu continuer de voir ſon nom paiſiblement, & obſcurément couché ſur le répertoire de la confrérie.

Mais l'éclat de l'affaire ayant fixé les regards du public, & par conſéquent allarmé l'envie, il s'eſt fait une ſubite exploſion dans l'ORDRE: les furieux ſe ſont ameutés; les lâches les ont ſuivis : les honnêtes, comme il ſe pratique, ſe ſont tenus à l'écart, & Me *Legrand de la Leu*, ſans autre crime que d'avoir prêté ſon miniſtere à une action pleine de nobleſſe, à une réclamation qui a été couronnée par le ſuccès le plus complet, s'eſt vu RAYÉ du fameux tableau, *par proviſion*, le tout en vertu de la diſcipline de l'*ordre*.

C'eſt une étrange *proviſion*, que celle qui dépouilloit de ſon état un homme irréprochable, qui compromettoit ſon honneur, ſon exiſtence civile, pour avoir rempli les devoir de cet état; qui faiſoit plus de mal au défenſeur que la mépriſe des premiers Juges n'en avoit fait à ſes cliens : car le conſeil du Roi accueilloit, conſacroit la réclamation des accuſés, au moment même ou l'ORDRE *des Avocats* s'efforçoit de flétrir la main qui l'avoit préſentée. Sans doute il rétractera cette proviſion, d'après l'événement, & rappellera Me *Legrand de Laleu* dans ſon ſein, ſi Me *Legrand de Laleu* daigne y rentrer.

Mais je ne puis me refuſer à une courte obſervation; c'eſt que cet *Ordre* ombrageux aux yeux

yeux de qui on peut devenir criminel en se livrant à la défense des innocens, a maintenant à sa tête un homme décrété, il y à dix ans, pour *crime* de suggestion de témoignage ; un homme mis *hors de cour*, sur cette accusation, par une sentence confirmée par arrêt ; & qui ayant fait des démarches pour obtenir la rétractation de ce *hors de cour* inquiétant, n'a reçu du Tribunal suprême pour toute réponse, qu'un second arrêt qui le confirme (1) : & cet homme est aujourd'hui *Bâtonnier* du tableau. Vraiment, il en est digne.

RÉFLEXIONS sur ce qui précède, & sur la Clandestinité de la PROCÉDURE CRIMINELLE.

C'EST le Parlement de *Rouen* qui vient de délivrer le Parlement de *Paris* du danger d'avoir concouru à la consommation d'une bien déplorable injustice. Il y a deux ans le Parlement de *Paris* a rendu à celui de *Normandie* le même service, & dans une affaire dont les circonstances n'étoient pas moins effrayantes, ou plutôt dont toutes les particularités avoient un caractere encore plus douloureux.

Ici, c'étoient des hommes d'un état grossier, d'une condition abjecte, à qui l'on n'imputoit après tout, qu'un fait probable ; si aucune preuve ne justifioit la cruelle inflexibilité des premiers

(1) Voyez le tome premier de cet ouvrage, page 115 de l'ancienne édition, & 234 de la nouvelle.

juges, quelques indices sembloient pouvoir excuser leur prévention. Les témoins, les déclarations qui les ont induits en erreur ne méritoient pas leur confiance : mais enfin il y avoit des témoins, des déclarations : leur rigueur étoit provoquée par une accusation directe, par des délateurs qui s'en rendoient garans, &, sans vouloir troubler le triomphe du Valeureux défenseur des accusés, on peut dire que l'injustice de leur condamnation, est encore mieux prouvée que leur innocence.

Mais dans l'autre affaire dont je parle, dans celle de la fille *Salmon*, les juges avoient-ils au moins les mêmes prétextes, pouvoient-ils se retrancher sur les mêmes motifs d'erreur, & de surprise ?

C'étoit une jeune fille, une fille dont la conduite précédente n'annoncoit aucune disposition à des crimes atroces, que l'on accusoit d'avoir, pour son debut, commis, sans intérêt, le crime le plus lache, & le plus atroce tout-à-la-fois, un empoisonnement. Elle n'avoit pour partie que le *Ministere public*, à qui l'imperfection de nos loix impose en général, il est vrai, le devoir d'être toujours impitoyable, souvent indiscret, quelque fois injuste, mais qui cependant ne peut pas craindre de devenir jamais criminel, ni à ses propres yeux, ni à ceux de la loi, en se montrant équitable, réservé compatissant.

Sur sa délation, sur ses poursuites, il faut le dire, d'après son acharnement, une pre-

miere sentence avoit condamné la fille *Salmon au feu. Au feu! la roue! le feu:* voilà donc les mots les plus familiers à la justice, chez les *François*, chez la nation la plus douce, la plus gaie de l'univers, & à la justice..... qui se trompe!

Trainée à *Rouen* sur l'appel *a minima*, la fille *Salmon* s'étoit entendu prononcer une *condamnation.* Un sursis accordé à une fausse grossesse n'avoit paru éteindre un moment les flammes du bucher déja allumé, que pour prolonger ses angoisses & sa terreur: n'ayant point réalisé la faute qui lui avoit conservé la vie pendant un intervalle fixé, elle alloit expier par le plus effroyable des supplices un crime qu'elle n'avoit point commis, quand cet appareil funebre a disparu aux cris de la vérité attendrie & scandalisée.

La cassation de l'arrêt, la révision de la procédure, l'absolution de l'infortunée, son mariage, le bonheur, la splendeur qui ont succedé à ces désastres, sont des faits connus. Elle respire; elle deviendra mere sans délit, ou restera stérile sans alarmes, & sans imposture.

Mais si un géolier officieux ne lui avoit pas suggeré ce vertueux mensonge, ce mensonge que la justice devoit recompenser; puisqu'il lui a épargné un meurtre, & de quel genre! si les *matrones* généreuses complices du géolier, n'avoient certifié que ce sein palpitant d'effroi, desséché par la terreur, étoit réellement gonflé par la nature, *Salmon* marchoit au bu-

cher : elle auroit été *brulée* VIVE : il n'existeroit plus d'elle que le souvenir de son prétendu forfait, réputé démontré, & celui de son supplice trop effectif.

Maintenant qu'on me pardonne une courte réflexion : il y a en *France* au moins trente tribunaux supérieurs, qui peuvent journellement *confirmer* de semblables sentences; il y a dans ce royaume plusieurs centaines de jurisdictions dont l'ignorance, la légereté, l'aveuglement volontaire, ou motivé par des préjugés quelconques, peuvent journellement donner matiere à de semblables confirmations; il y a un nombre presque infini d'autres juges qui *dans les cas prévotaux* prononcent *en dernier ressort*, & pour qui la condamnation, & le meurtre d'un accusé peuvent journellement n'être qu'une seule opération.

Et tout cela *informe*, tout cela *décrete*, *interroge*, *examine*, *prononce*, *condamne*, DANS LE SECRET. L'accusé, comme je l'ai dit au n° précédent (1), ne sait qu'on le soupçonne, que quand il est captif; il n'apprend de quoi on le charge, que quand les témoignages qui ont motivé ses fers ont reçu leur perfection : il n'est admis à les discuter (toujours en secret), que quand le témoin surpris, ou imposteur, ne peut plus se rétracter sans danger par lui-même.

Car par une autre absurdité non moins inconcevable, non moins révoltante que tout le

(1) Voyez page 198.

reste, le *Récolement* des témoins PRÉCEDE la *confrontation*; & la loi défend au témoin *récolé* de rien changer à sa déposition ainsi ratifiée: elle le lui défend *sous peine de mort* (1), de sorte que si, à la *confrontation* il est éclairé, ou confondu par l'accusé, ce n'est que par son silence, ou par des aveux indirects, qu'il peut rendre hommage à la vérité. Il est obligé, pour sa propre sûreté d'étouffer ses remords : & la Loi laisse à l'arbitrage du Juge les conséquences qu'il faut tirer de son embarras, ou de ses reticences.

Tel est le cahos, tel le mistere effrayant qui se nomme *Procédure criminelle*, dans un des plus florissans Royaumes de l'*Europe*; cahos, mistere, au reste, communs, ainsi que je viens de l'observer, à toutes les autres contrées de cette partie du monde : mais ailleurs du moins ils n'ont point de défenseurs. Si la malheureuse force de l'habitude les protege ; si elle suffit, pour étouffer la voix publique qui en sollicite la proscription, il n'y a point de motifs capables d'engager personne à les louer, à les défendre.

Et dans ce même pays, dans cette même affaire, nous avons entendu un Magistrat honoré des fonctions du ministere public, dire en propres termes, en s'efforçant de justifier l'arrêt qui vient d'être rétracté, que le *secret de*

(1) A peine d'être traité comme *faux témoin* : or le *faux témoignage* est susceptible d'une peine capitale.

la Procédure criminelle, *pendant* TOUTE L'INSTRUCTION, *est la base inébranlable de la Loi* (1).

Et dans la même piece, on ajoute: » Le secret de la procédure ne cesse-t-il pas d'être » un secret, après la confrontation? *L'accusé* » *n'a-t-il pas eu connoissance des charges?* Il est » libre alors de communiquer *avec son Avocat* » *& son procureur*; il est admis à présenter des » *requêtes de toute espece*.... » Il y auroit des volumes à faire sur ce peu de mots, & l'on ne peut que gémir d'entendre l'organe direct du Législateur employer de pareils argumens, pour excuser une méprise évidente de la législation.

Non; l'accusé n'est point admis à présenter des *requêtes de toute espece*, puisque la Loi ne lui laisse pas même le choix de *ses moyens justificatifs*, pas même celui du moment où il peut les présenter. C'est le Juge qui doit les lui indiquer; & ce Juge doit les prendre dans la procédure: & ce n'est que quand elle est complette, au moment de la décision qu'il doit faire cette recherche, ce triage qui guide, ou plutôt qui enchaîne l'accusé.

De sorte que si le malheureux a obmis, négligé, oublié, dans le cours de la procédure, un moyen de défense; si le Juge, par erreur, par prévention, par foiblesse d'esprit, par obs-

(1) Voyez le Discours imprimé en tête de *l'Arrêt du Parlement de Paris*, du 11 Août 1786, page 246, édition de Paris, chez *Simon* & *Nyon*.

tination, par . . . . . . par un motif quelconque, trouve inutile le moyen qui à tout autre paroîtroit décisif, ce moyen est anéanti : l'usage en est interdit au *prévenu*; & s'il s'obstine à l'employer, le Juge peut en conscience, *légale*, n'y pas faire attention.

Non : l'accusé ne peut pas être censé *avoir eu connoissance des charges*, quoi qu'elles lui soient communiquées *à la confrontation*, & la procédure est toujours un *secret*, quoi qu'il puisse *après la confrontation* voir son Avocat, son Procureur. Quelle étrange connoissance, quelle insuffisante communication, que celle d'une lecture rapide, faite à un homme souvent ignorant, presque toujours intimidé par l'appareil de l'instruction, souvent affoibli par la durée de la captivité, & même par celle des séances prolongées quelquefois au-delà de toute mesure; nécessairement troublé à la vue du témoin qu'il doit regarder comme un ennemi; partagé entre la diversité des efforts d'esprit qu'exigent de lui 1° les *reproches*, qui n'ont qu'un moment pour se produire, & qu'il n'a pu préparer, puisqu'il ignore quels témoins on doit lui opposer jusqu'au moment où on les lui oppose; 2° l'attention à donner à la lecture de la déposition, qu'il doit suivre, graver dans sa mémoire, apprécier, discuter, combattre, dans le même instant ; 3° la combinaison des réponses, ou des interpellations qu'il doit faire, sur le champ, sans secours, sans réflexion, ou plutôt avec la réflexion accablante, que de ce qu'il va dire, ou ne pas dire, dépendra son

ſort en définitif, ſa ruine, ſon opprobre, ſa deſtinée, celle de ſa famille..... & tout cela s'appelle avoir eu *connoiſſance des charges!*

Il peut voir ſon *Avocat* ſon *Procureur*, après ce combat, qu'on peut vraiment appeller un *combat à mort!* Il peut les inſtruire, s'inſtruire avec eux! Mais de vingt perſonnes qui, dans un cercle paiſible, ont pris part pendant une heure à une converſation intéreſſante, il n'y en a peut-être pas une qui en ſortant put rendre un compte exact, de ce qu'elle a entendu.

Et l'on veut qu'un infortuné, dont l'eſprit eſt troublé, dépécé, pour ainſi dire, comme on vient de le voir, entre dix opérations toutes différentes, toutes oppoſées; qui n'a ni l'habitude de réduire ſes idées, ni celle de les rendre; qui en ſortant des mains acharnées à ſa perte, n'en rencontre, ſur-tout s'il eſt pauvre, que de très-indifférentes à ſa défenſe, arme celles-ci des reſſources que ſouvent lui-même n'a pas ſaiſies, ou qui lui ſont échappées!

Ce ne ſeroit pas préciſément un préjugé contre l'innocence de l'accuſé, que ſon ſang-froid, l'exactitude de ſa mémoire, au ſortir de cette arené, où pourtant l'innocence doit être encore plus agitée que le crime; où le Juge ſemble ne l'aſſiſter que pour mieux aſſurer ſon dénuement; mais ce ſang-froid, cette exactitude, ſuppoſent une fermeté ſi extraordinaire, des dons naturels ſi prodigieux, qu'une Loi

qui compromet évidemment l'honneur, la fortune, la vie, de quiconque n'en eſt pas doué, eſt néceſſairement uue Loi injuſte & barbare.

Le danger auquel cette terrible juriſprudence expoſe ſans ceſſe la nation, dans toutes ſes parties, eſt un peu diminué, il eſt vrai, par l'intégrité qui caractériſe en général la Magiſtrature en *France*; il l'eſt par les meurs dont cette légiſlation cruelle n'a pas tout-à-fait corrompu la douceur, quoique ſouvent elle la rende inutile. Il l'eſt ſur-tout par un uſage abuſif, mais ſi hautement toléré, par une prévarication ſi ouvertement, ſi impunément commiſe, qu'il n'en faudroit pas davantage pour néceſſiter la révocation de la Loi.

Ce ſecret, qui doit être ſi inviolable, eſt ſans ceſſe violé: cette procédure qu'il a paru ſi important à la Juſtice dont nous parlons, de rendre inacceſſible, aux mains ſur-tout à qui la vraie Juſtice ordonne impérieuſement de la rendre commune, elle leur eſt ouverte à volonté: elle leur eſt offerte ſouvent, quand les accuſés ſont en état de mettre le prix à l'infidélité qui leur rend ce ſervice. La communication n'en eſt refuſée qu'à l'infortune, que la partialité du Juge rend l'objet d'une ſévèrité plus rigoureuſe, ou à l'indigence qui ne peut ſoudoyer une facilité plus relâchée.

En matiere de loix, de loix *criminelles* ſurtout, il ne peut y en avoir de plus mauvaiſe que celle qui tend eſſentiellement à corrompre les ſuppôts ſubalternes; qui proportionne les moiens

de défenſe de l'accuſé, à ſes moiens pécuniaires; & qui expoſe ſans ceſſe les Juges à des erreurs, à une acception de perſonnes affreuſe, quand elle eſt exécutée, tandis que le cri de leur conſcience les force de conniver à ſon infraction.

Mais malgré tant de ſubterfuges pour l'éluder, malgré tant de reſſources pour en adoucir l'influence, voilà cependant depuis peu d'années, une multitude d'exemples déplorables de ſes funeſtes effets; qui peut nous aſſurer qu'ils ſont tous connus, qu'ils ont tous été prévenus, ou réparés: qu'ils le ſeront jamais? Ceux mêmes qui ont amené des rétractations éclatantes n'autoriſent-ils pas à ſoupçonner, ou du moins à craindre qu'il n'y en ait eu bien d'autres dont un triſte ſilence couvre, couvrira ſans retour les détails & l'iſſue!

Que ſeroit devenue *Salmon*, ſi on ne lui avoit pas ſuggéré l'idée de s'accuſer fauſſement d'une foibleſſe, de ſe calomnier elle-même, pour obtenir le tems de ſe juſtifier d'un délit horrible, non moins chimérique? Que ſeroit-elle devenue, ſi les *matrones* plus juſtes que le premier juge, n'avoient arrêté la main impitoyable qui la pouſſoit dans les flammes? Que ſeroient devenu les *Bradiers*, &c. ſi le parlement de *Bordeaux* n'avoit donné des dégoûts à leur protecteur? Il ne ſeroit pas venu à *Paris* ſauver un crime à la juſtice, s'il n'avoit éprouvé dans ſa patrie une eſpece d'interdiction de concourir à la rendre.

Grandes & auguſtes compagnies, que cette *Roue* renverſée, que ce *Bucher* éteint par vous, après avoir été dreſſée, allumé par vous, reſtent donc à jamais ſous vos yeux. Ce n'eſt pas ſeulement de la circonſpection que doivent vous inſpirer ces monumens terribles; c'eſt de la hardieſſe. Vous avez des droits ſans bornes à notre gratitude, pour avoir ſu dans ces occaſions vous défendre de *l'eſprit de Corps*, pour avoir eu le courage d'abſoudre ſans héſiter, avec empreſſement, des infortunés que vos pairs avoient proſcrit avec précipitation: mais, j'oſe vous le dire, ce n'eſt pas aſſez.

Succeſſivement égarés par une juriſprndence meurtriere, qui rend ſouvent vos lumieres inutiles, & votre fermeté dangereuſe; qui à chaque inſtant place votre intégrité entre la douleur d'un remord tardif, & l'embarras d'une rétractation facheuſe, ayez un autre courage non moins honorable, celui de concourir à en ſolliciter la réformation.

Commencez-là de vous mêmes. Le *ſecret de la procédure* n'eſt point preſcrit par la loi : c'eſt une coutume affreuſe, une *diſcipline* barbare, digne des tems qui l'ont admiſe pour la premiere fois, & qui a ſurvécu par l'effet de la routine, au reſte de l'édifice dont elle faiſoit partie. Elle étoit autoriſée par l'ordonnance de *Blois* : mais l'ordonnance de *Blois*, & toutes celles qui ont ſuivi dans le même eſprit, ont été abrogées par celle de 1670, & celle-ci n'a point renouvellé l'injonction de ce funeſte miſtere.

Elle ordonne, il eſt vrai, que les témoins ſoient *ouïs ſecrettement*, & *ſéparement*, *PAR LES JUGES* : ce qui peut avoir des prétextes, & même des motifs : mais elle ne défend pas que les dépoſitions une fois rédigéés, ſoient connues de la partie qu'elles intéreſſent.

Elle défend au Greffier de communiquer les *informations*, & *autres pieces ſecrettes du procès* : ſans doute : rien de plus ſage que cette précaution : il ne faut pas faire de ces pieces la pâture de la curioſité publique : il ne faut pas divulguer des *ſecrets* qui peuvent porter le trouble dans les familles, allumer, perpétuer les alarmes, & les haines, occaſionner des ſoupçons, des debats, plus dangereux ſouvent que le procès même enſéveli dans une prudente obſcurité.

Mais cette obſcurité doit elle être éternelle, indiſtincte ? Sont-ce les parties dont l'honneur, la fortune, la vie, dépendent de cette communication ; ou ſeulement les curieux oiſifs ou malins, que la loi en a voulu écarter ? C'eſt évidemment l'indiſcrétion, & l'avidité des Greffiers qu'elle a prétendu reprimer ; le commentaire meurtrier de cette diſpoſition, a été fait par une juriſprudence aveugle, par des *arrêts de réglement* ſurpris à vos prédéceſſeurs. Un reglément plus éclairé, qui ne paſſe point vos pouvoirs, peut le faire diſparoître.

Ordonné que les *informations* ſeront acceſſibles aux parties, à leurs défenſeurs : briſés ce verroux corrupteur qui ne reſte immobile

à la porte de vos Greffes, que quand l'argent ne le force point de rétrograder : & qu'à l'avenir la défenſe des accuſés ne ſoit pas une preuve toujours palpable de la perverſité de vos ſuppôts, ſoit que par le refus intéreſſé *des charges*, elle reſte inſuffiſante, ſoit que leur communication cherement payée, l'ait rendue complette.

Mais les *mémoires* IMPRIMÉS, mais le public.... Et qu'importe! Pour être plus éclairés, plus à l'abri des ſurpriſes, en ſerez vous moins grans? Ces diſcuſſions néceſſaires ſeront moins faſtidieuſes, même pour vous, parcequ'elles porteront ſur des fondemens plus ſolides, ſur des moyens d'une vérification plus aiſée.

Quant au public, la part qu'il pourroit y prendre n'a rien qui doive vous allarmer. Son intervention ne peut devenir impérieuſe, que quand elle eſt motivée par la conviction, par l'évidence, & alors ne doit elle pas vous être précieuſe? Ne vaudroit-il pas mieux que les organes immédiats de la juſtice reçuſſent, même des étrangers, d'après cette publicité tranquilliſante, des renſeignemens, & des lumieres, que de s'occupper par un funeſte échange, & avec une publicité bien autrement facheuſe, a déſavouer, a réparer ſucceſſivement, & mutuellement leurs erreurs?

Jamais époque ne ſera plus favorable peut-être, pour l'accompliſſement de ce vœu. Au nombre des dépoſitaires directs de l'autorité ſouveraine, on compte en ce moment deux

hommes du même nom, & d'un nom cher à la Magiſtrature, vénéré de la nation. On aſſure qu'ils ſont enclins par eux-mêmes à réunir leurs efforts pour conſommer une réforme ſi long-tems déſirée. Puiſſe ce pacte de famille avoir un ſi heureux effet. La Loi dangereuſe a dû ſa conſiſtance au miniſtere infâme d'un *Poyet*: puiſſe la Loi ſalutaire ſignaler celui de deux *Lamoignons*.

Court Supplément à l'article qui précéde. Trait inconcevable de l'indiſcrétion des COMMENTATEURS *ès Loix*.

QU'ON me pardonne encore un mot ſur cette matiere délicate, & non moins intéreſſante. Avant que d'écrire cet article j'ai voulu relire quelques paragraphes de nos plus célèbres *Criminaliſtes*. J'ai voulu me rappeller le langage que tenoient ces interprêtes toujours prolixes, ſouvent plus que bavards, d'une Loi dont *le ſecret eſt la baſe inébranlable*.

J'ai fremi ſouvent; ſouvent des ſoupirs ont interrompu ma lecture, & plus d'une fois des larmes m'ont ôté le pouvoir de la continuer: mais à la page 155 du tome IV, du *Traité de la Juſtice Criminelle, par M.* JOUSSE, *Conſeiller au Préſidial d'Orléans* (1), j'ai jetté le livre

(1) Edition en 4 volumes in-4to, chez de *Bure* pere, 1771.

avec horreur. L'article 2 du titre LVI, intitulé, *Vagabons*, *& gens ſans aveu*, commence par ces mots : *LE CRIME DE MENDICITÉ eſt un des plus communs qu'il y ait en FRANCE* . . . .

Le crime de mendicité! Le crime d'avoir un eſtmomach, & point d'argent! Le crime de ne trouver perſonne qui veuille louer des bras de l'emploi deſquels les regles ſociales font dépendre la ſubſiſtance du corps auquel ils appartiennent! Car le furieux commentateur ne fait point de diſtinction. Les Loix qu'il interprête n'appliquent du moins la dénomination de *crime* qu'à la qualité de *Vagabons*, *de gens ſans aveu* : mais dans la balance du Conſeiller d'*Orléans*, pour être *criminel* il ſuffit d'être *mendiant*.

Ainſi les vingt mille infortunés, dont la communauté des fabricans en *or*, *en argent*, *& ſoie*, de *Lyon*, nous a, en dernier lieu, dénoncé l'impuiſſance, & la miſere, ſeront autant de *Criminels*, ſi la meſquine contribution de la communauté n'étant pas ſuffiſamment ſuppléé par une compaſſion étrangere plus fructueuſe, ils préfèrent l'humiliation d'aller chacun en particulier, demander du pain aux portes des richards dont ils ont fait la fortune, plutôt que de périr de faim, & de déſeſpoir, dans leurs galetas, ſous ces fenêtres de *papier huilé*, plus propres à dérober la vue de leur indigence, qu'à éclairer leur travail.

A *Niſmes* la généroſité active, éclairée d'un grand Magiſtrat, ſecondée par celle des citoyens devenus à ſon exemple, actifs, & généreux, a

ſauvé ſix mille autres individus utiles du même métier d'un danger pareil. Mais ils auroient été autant de *criminels*, ſi la Providence n'avoit pas placé à la tête de cette généralité, un cœur compatiſſant & noble, qui mit au nombre de ſes devoirs le ſoin de prévenir ce prétendu crime, plutôt que celui de le punir (1)!

Obſervons que ce M. *Jouſſe* eſt un des plus féconds Commentateurs, & même en général, un des plus raiſonnables qu'ait produits la juriſprudence *Françoiſe*; un de ceux dont les principes ſont le plus aveuglement adoptés dans les Tribunaux. Quelle idée donc ſe former d'une juriſprudence dont les plus vives lumieres peuvent ſe livrer à des écarts auſſi barbares, ou auſſi indiſcrets?

Ces réflexions ne ſont point étrangeres au procès revu, & rectifié par l'arrêt du Parlement de *Rouen*. Les *Bradiers*, *&c.* n'avoient d'abord été conſtitués priſonniers ſur des préſomptions chimériques que parce qu'ils étoient réputés *Mendians*. *Ce crime* avoit rendu la *maréchauſſée* plus

(1) La contribution fournie ſur la propoſition, & d'après l'exemple de M. *de Balainvillers*, par les Négocians de la ville de *Niſmes*, pour la ſubſiſtance des ouvriers dépourvus d'ouvrage dans cette ville, eſt tout-à-la-fois l'éloge du Magiſtrat qui en a été le premier moteur, comme des citoyens ſenſibles qui ſe ſont empreſſés de le ſeconder, & un moyen d'apprécier la véritable *mendicité* des *Fabricans* en or, argent & ſoie de *Lyon*, dont j'ai parlé au nº précédent.

lègere,

légere, il a rendu successivement les juges plus impitoyables.

Il est vrai que les recherches en ont fait évanouir l'imputation : mais elle étoit liée à celle du *vol*, de la *violence*; & qui sait combien la premiere, quoique reconnue fausse, a contribué à rendre la seconde probable, aux yeux des juges de *Chaumont*, & même de *Paris*? D'après les vices démontrés de la procédure; d'après le fait constant que les juges n'ont point été poussés par l'animosité, que les premiers n'ont à se reprocher que de l'inadvertence, & les seconds de la précipitation, n'est-il pas plus que vraisemblable que si ces malheureux n'avoient pas été arrêtés injustement comme *mendians*, ils n'auroient jamais été condamnés comme *voleurs*?

Mais dans la confusion d'idées, de principes, que produit la facilité de la jurisprudence à prodiguer le nom de *crime*, les juges se sont déterminés plus facilement à regarder, à traiter comme coupables d'un brigandage forcené, des hommes que la Loi, & plus encore ses commentateurs sembloient leur enjoindre de punir, quand ils n'auroient été prévenus que d'une indulgence innocente.

PARIS. Au voisinage de cette capitale, dans une petite ville, célebre, non par la mort, mais par les tombeaux des Rois de *France*, & dans un cloître, vient de mourir une grande Princesse, regrettée des compagnes qu'elle s'étoit choisies, pleurée des pauvres qu'elle com-

bloit de bienfaits, immortelle pour la Maison qu'elle a restaurée, dotée, &, ce qui fera peut-être le plus beau trait de son éloge, oubliée des courtisans que rien ne raprochoit d'elle, comme elle ne cherchoit point à s'en rapprocher.

La liste des retraites de cette espece devient de jour en jour moins nombreuse : mais dans aucun tems elle n'en a beaucoup offert d'aussi remarquables, d'aussi courageusement soutenues, d'aussi dignes de respect en tout sens.

Le voile donné au commencement de ce siecle à des Princesses du sang, n'avoit pas toujours paru conserver la régularité dont il doit être le simbole. Au siecle dernier une femme devenue célebre, & par une grandeur momentanée, & par son expiation, avoit des foiblesses à se reprocher : elle portoit des remords dans son asile : une jalousie profane & désespérée étoit entrée pour quelque chose dans les motifs de l'échange que fit la Duchesse *de la Valliere* du calme d'un couvent, contre son existence devenue douloureuse, & incertaine à la cour.

Une Reine un peu auparavant, en *France* encore, avoit aussi paru chercher dans le cloître des consolations, & des distractions : mais ce fut sans quitter le monde, qu'*Anne d'Autriche* devint la bienfaitrice, & quelquefois l'habitante du *Val de grace*. Le faste du trône la suivoit jusques dans sa solitude passagere ; au milieu des recluses timides qu'elle éblouissoit, elle étoit toujours la *Mere du Roi*.

Ici l'abjuration avoit été complette autant que volontaire, & le sacrifice aussi pur qu'imprévu. C'est des marches du trône, c'est des bras d'un pere, c'est du sein d'une famille unie, autant qu'auguste, que *Madame* LOUISE de *France* s'étoit arrachée, pour monter à l'autel où elle a prononcé ses vœux, où elle s'est consacrée à un genre de vie, dout elle a embrassé toute l'austérité.

Ce serment n'a été chez elle, ni le cri d'un cœur déchiré par une perte irréparable, ni le fruit de cet ennui, de ce vuide que ce qu'on appelle les grandes affaires laissent, produisent, dans les ames des grans; mais l'expression paisible d'un choix sans effort. C'est un goût refléchi pour le silence, pour l'obscurité, *pour la vertu*, & non le regret d'un éclat, d'un pouvoir évanoui, qui l'a vouée à un régime institué pour faciliter la pratique de toutes les vertus.

La bouche des courtisans ne respecte aucune demarche, peut-être parceque leur cœur n'en concoit aucune de pure, de désintéressée. Quelques détracteurs ont osé dans le tems attribuer celle dont il s'agit, à des vues politiques; à une combinaison adroite de l'état présent de la cour avec l'espece de révolution qu'annoncoit dans les sentimens du feu Roi l'approche de la vieillesse, & la probabilité de pouvoir prendre plus d'ascendant sur lui, quand la religion parlant à son esprit, comme la nature à son cœur, les insinuations d'une fille chérie deviendroient les inspirations d'une religieuse édifiante.

Avec de semblables commentaires il n'y a point de vertus dont on ne pût empoisonner les résultats ; point de héroïsme qu'on ne pût dégrader. Ils ne prouvent que l'audace des calomniateurs, & leur corruption. Outre que ce n'est guere d'un calcul aussi subordonné aux évènemens que font dépendre la réussite de leurs projets, ceux que l'on sembloit soupçonner d'être les instigateurs, de celui-là, il ne laisseroit pas moins tout le mérite de ses sacrifices à la Princesse qu'on feignoit d'en regarder comme l'instrument. Sa conduite, avant, & après la perte prématurée qui fit changer la couronne de possesseur, a assez justifié ses principes, & sa magnanimité.

Incendie d'un petit théâtre à PARIS. *Réflexions sur les* THÉATRES *en général.*

Il n'y a qu'un fanatisme absurde qui puisse voir *la main de Dieu*, & les signes d'une punition expresse, dans les incendies qui dévorent les salles destinées aux grande assemblées, qu'on nomme parmi nous *spectacles* ; si c'étoient les mœurs des acteurs, ou la licence des pieces, ou la trop grande généralité de ce goût, qui motivât la vengeance divine, sa rigueur ne trouveroit-elle pas ailleurs des mœurs plus corrompues, des productions plus licentieuses, & des goûts plus pervers, comme plus étendus ?

Il est vrai que depuis quelques années le public a été plus à portée d'être instruit de

ces accidens, parceque la multiplicité des *gazettes*, & des *lecteurs de gazettes*, a rendu les nouvellistes plus avides d'anecdotes, & repandu la connoissance de ces anecdotes, au nombre desquelles on comprend aujourd'hui une infinité de choses, qui n'auroient certainement pas auparavant figuré dans les journaux. L'incendie de la salle de *Barcelonne*, ou des *Délassemens comiques* à *Paris* est de ce genre : mais aujourd'hui on ramasse tout, pour *remplir*; & ces sortes d'historiettes paroissent plus fréquentes, non pas qu'elles le soient réellement, mais parce qu'elles sont moins dédaignées.

Quoiqu'il en soit, l'illustre théâtre des *Délassemens Comiques*, à la *Foire*, ayant *pris feu*,.... on a éteint le feu : personne n'y est péri : loin de voir dans ces accidens une preuve de la fureur de Dieu, on devroit en trouver à chaque instant une de sa bonté. Si dans la nombreuse liste des extravagances humaines il y en a une qui semble déceler un parti pris de tenter la Providence, de la pousser, en quelque sorte à bout, c'est la construction, en général, des théâtres.

Celui de l'Opéra de *Paris*, en PIERRE, ayant été brûlé deux fois, en peu d'années, pour se rassurer contre le feu, on l'a construit entièrement EN BOIS & il subsiste....

Le *Palais Royal*, dans son faste moderne, au milieu de ces amas de pierre, qui mettent les maisons sur le jardin, & le jardin sous les maisons, on a construit deux théâtres; deux

théâtres très-fréquentés ; & non-seulement ces deux théâtres, sont en bois; mais en planches; non-seulement en planches, mais en *sapin*; escaliers, clôtures, décorations, loges, fondemens, tout est allumette; & le feu n'y prend pas.

Dans les provinces, on est aussi audacieux, & d'une audace non moins fortunée : si dans quelques villes, telles que *Lyon*, *Bordeaux*, &c, on a devancé la capitale dans la construction d'un théâtre qui pût procurer au public des plaisirs sans danger, presque par-tout ailleurs il n'y a point de salle qui ne fournisse chaque jour des motifs de réflexions aux spectateurs capable d'en faire, sur l'imprudence qui les y entasse, & de gratitude envers la Providence qui les préserve d'y être brûlés vifs.

Le propriétaire le plus inconsidéré trembleroit de mettre son argent, les moins précieux de ses effets, dans une maison aussi combustiblement construite; aussi remblie de semences de feu, que le sont celles où il risque chaque soir sa vie, celle de sa famille entiere; où il se dévoue lui-même, & tout ce qui lui est cher, au plus effroyable des supplices.

Ici, à *Bruxelles*, dans une grande capitale, dans une ville où le goût du spectacle est infiniment répandu, où le spectacle est nécessaire à toutes les classes de la société, qui n'ont ni les mêmes ressources pour varier leurs amusemens, ni la même facilité à se communiquer, qui est elle-même un amusement, ni peut-être le goût, la tournure d'esprit, qui rend inventif

en ce genre, on a un théatre, *unique*; c'est le rendez-vous forcé de toute la ville. Ce théatre est convaincu de réunir toutes les especes de périls, comme d'incommodités.

Il est obscur; il est sourd: il est froid, quoique l'air ne puisse s'y renouveller; quoiqu'à chaque instant la respiration des spectateurs y soit étouffée par la fumée qu'y répandent des loges *à cheminée*: il est à l'œil d'une pesanteur dégoûtante, &, à l'examen des experts il offre une caducité qui les effraie.

Les appuis de la plus grande partie des loges sont pourris; & raccoutrés avec des bandes minces de sapin, vermoulues comme les soutiens qu'elles soutiennent. Ces loges sont *hors de leur aplomb*, au point que sur une profondeur de six pieds, il y a une différence de près d'un pied du devant, qui porte sur des piliers; à l'arriere qui est arrêté au mur.

Faute de magasins pour serrer les décorations il faut les laisser entassées dans le fonds, & sur les côtés de la scene, au milieu des lumieres qui l'éclairent, & des chandelles sans cesse en action dans les coulisses pour diriger les mains qui les font mouvoir: outre ces lumieres visibles, qui sont indispensables, l'usage à prévalu dans chaque loge louée *à l'année*, & elles le sont toutes, d'avoir *une*, quelquefois *deux* bougies allumées; espece de faste, qui nuit à la clarté, en la multipliant, & place derriere la tête des femmes un jour qui les rend invisibles, en augmentant le nombre des foyers, dont

un seule étincelle peut produire un embrasement général.

Joignez à tout celà des corridors aussi étroits que tortueux; une privation absolue de dégagemens; privation telle, qu'au moindre signal de feu, l'issue unique, ménagée pour la plus grande partie des spectateurs, n'en laisseroit peut-être pas sortir un seul, par ce passage que la foule ne manqueroit pas d'obstruer.

Eh bien, une salle ainsi combinée, est presque tous les jours remplie. On connoît le danger: on a proposé divers moyens pour le prévenir. Il y a quelques années un architecte célebre, d'une capacité déja exercée, & constatée par des succès (1) a proposé unee *restauration*. Une compagnie de *Financiers* s'étoit proposée pour avancer les fonds : on l'a trouvée trop chere : on l'a écartée : peut-être a-t-on eu raison ; mais il ne falloit pas écarter le projet ; c'est ce que l'on a fait.

Aujourd'hui le même artiste en propose un autre plus vaste, vraiment magnifique, qui réuniroit la sûreté, la commodité, à la décoration, mais dispendieux. Aujourd'hui d'après ses premiers plans, on offre d'en revenir à la *restauration*, & par des expédiens qui ne coûteroient rien à personne, qui même feroient le bénéfice de beaucoup de particuliers, sans être onéreux au public; & on balance....

On balancera tant qu'au premier moment, le

(1) M. *de Vailly*.

feu prendra à la salle : nous y serons brûlés, étouffés. Dira-t-on que c'est par la vengeance divine ? Hélas ! non, ce ne sera que par une négligence inhumaine, dont chacun en particulier devient trop aisément coupable dans tout ce qui concerne le public.

DÉPRÉCATIONS très-humbles de l'Auteur des Annales, *aux RR. PP.* FELLER, BROSIUS, & Consors, *Auteurs d'une* IMPRÉCATION *consignée contre lui, dans un* Journal historique, politique, &c.

MA résolution, mes Révérens Peres est prise invariablement de ne plus répondre à aucune espece de critique : je suis déterminé de même à pardonner les injures : mais pour les *malédictions*, les *imprécations* c'est autre chose : il faut bien les repousser ; il faut tâcher de s'en défendre, sur-tout quand elles semblent émanées d'une bouche sacrée, & qu'elles sont réellement prises du *Bréviaire*.

Vous êtes deux grans hommes choisis par la providence, & payés par des Libraires, pour soutenir conjointement dans ces provinces la foi *Catholique*, *Apostolique & Romaine*. C'est ce que vous opérez merveilleusement au moyen de deux Journaux *historiques, politiques, &c.* imprimés, l'un à LUXEMBOURG, comme tout l'univers sait, chez les héritiers d'*André Cheva-*

lier; l'autre à LIEGE, chez TUTOT, en *Vinave d'isle*, lieu connu de tous les Géographes instruits, comme le *Journal*, & l'*Almanach de Liege*, le sont de tout le beau monde chrétien.

L'un de vous étant, en esprit, fils de l'autre, ainsi que vos œuvres, il résulte de cette communauté d'auteurs, d'écrits, d'intérêts, que quiconque a le malheur de déplaire à l'un des deux Patriarches, est sûr d'être mordu par l'autre, sans que le premier paroisse s'occuper de son ressentiment. Votre catholique rancune a toujours, par ce moyen, & sans trop se compromettre, un soupirail ouvert pour s'exhaler. Quand *Castor* veut faire une méchanceté, c'est *Pollux* qui s'en rend l'instrument : ce manege est adroit; mais est-il chrétien?

Vous avez joué tous deux dans les derniers troubles de ces pays-ci, un rôle remarquable : vous avez été les oies du *capitole*, les surveillans du souverain, les guides des Evêques, les échos des frondeurs, souvent leur oracle; rien de mieux; le Gouvernement vous ayant tolérés, la lumiere pouvant sortir de la discussion, m'étant alors voué au silence le plus exact, je vous ai laissés disserter, sans rien dire, mais sans être, à beaucoup près, en tout de votre avis.

Depuis que les troubles sont finis, & que le silence étoit le vœu, comme le devoir de tous les bons citoyens, vous vous êtes avisés, dans le répertoire de *Luxembourg*, & dans un seul passage, tout-à-la-fois de calomnier un Prélat *François*, de compromettre doublement la Na-

tion *Belgique*, & ses Représentans, & d'en outrager le Souverain de la maniere la plus répréhensible, comme la plus dangereuse en tout sens.

Moi, plein d'un attachement sincere pour cette Nation, & d'un respect non moins sincere pour le Souverain, j'ai cru devoir, dans le N° 98 de ces *Annales*, page 146, relever cette saillie *inconstitutionelle*, *impolitique*, & même un peu *incatholique*. Je l'ai fait avec des égards : en réfutant l'indiscrétion coupable, je n'en ai pas nommé la source.

Un écrivain bien intentionné, un bon chrétien, qui n'auroit failli que par méprise, auroit gémi de son erreur : il se seroit hâté peut-être de la réparer : mais certainement il n'auroit pas cru la Religion intéressée à la défendre : il n'auroit pas cherché dans les textes sacrés des armes pour se venger d'un censeur circonspect, modéré, autant que véridique.

Ce ne sont pas là vos maximes : en conséquence le *Luxembourg*, compromis en apparence, s'est tu, mais dans le répertoire de *Liege*, n° 1 1788, page 45, on a inséré l'article instructif, édifiant que voici :

» M. *Linguet* paroît avoir trouvé à *Bruxelles*, » l'écueil de sa réputation littéraire. Il vient de » donner son n° 98, qui est du plus mince inté- » rêt, étant presqu'entièrement composé (pour » me servir d'un terme du métier) de découpu- » res de gazettes, & de *quelques réflexions vagues*; » *incohérentes*, & *qui ne conduisent à rien*. ».

» Auſſi les *Annales* ne font-elles pas fortune ?
» on m'a aſſuré qu'à la poſte de *Liege* il n'y avoit
» que 3 Souſcripteurs ; & il en eſt probablement
» ailleurs à proportion. Un *bon homme* latiniſte
» & dévotement ſimple diſoit, il n'y a guere, à
» cette occaſion : *Fiant ſicut fœnum tectorum, quod*
» *priuſquàm evellatur, exaruit : de quo non implevit*
» *manum ſuam qui metit, & ſinum ſuum qui mani-*
» *pulos colligit* : (Pſ. 128.)

Ce paſſage, traduit en *François* ſignifie littéralement » puiſſent-elles devenir comme le foin » des toîts qui ſeche avant qu'on le recueille ; » qui ne remplit point la main du moiſſon- » neur, ni le ſein de celui qui le met en gerbe ». Savez-vous Mes Révérends Peres, que voilà un latin bien dur & un terrible *bon homme*. Sa dévotion *ſimple* veut que les *Annales* deviennent *comme du foin*. Ce n'eſt pas, en effet, pour les bêtes que je les écris : ſi votre vœu avoit quelque efficacité, je ſerois à l'aumône, je l'avoue. Si c'étoit contre vous ou les vôtres, qu'on le fut permis une ſemblable application, vous crieriez à la profanation : mais les ſacriſtains uſent ſans cérémonie des choſes ſacrées : on voit bien que vous n'êtes pas des littérateurs ordinaires.

Je ſuis bien heureux que votre bon homme, voulant me battre avec le pſeaume 128, n'en ait pris qu'un verſet, & qu'il ait choiſi le 5e. qui ne tend à deſſecher que mon ouvrage. Le précédent, le 4e. porte *que le Seigneur juſte coupera la tête des ennemis de SION* : ſi vous aviez mis dans celle du dévôt *ſi ſimple* & ſi bon *latiniſte*,

que *Luxembourg*, en *François* étoit une autre *SION*, & lui *un Seigneur juste*, qui sait ce qu'il auroit crû pouvoir se permettre pour vous venger ?

Mais dans cette modération même n'y a-t-il pas bien de la cruauté ? Au fond que vous ai-je fait ? J'ai voulu vous rappeller avec ménagement, à la décence dont vous vous écartiez, à la raison que vous blessiez, à la vérité que vous outragiez, au respect pour l'ordre public que vous compromettiez : y avoit-il là de quoi motiver l'anathême le plus terrible qui soit sorti d'une face tonsurée, depuis ceux qui soit racontés au quatrième livre *des Rois* ?

Et encore la plaisanterie que fit un prophéte à des *lavandieres* qui s'étoient tenues dans une posture indécente en sa présence, la correction donnée aux polissons de *Bethel* par des *ours*, avoient des motifs : ces histoires, la seconde sur-tout, sont peut-être des *figures*. Ces *ours* ne signifient peut-être que des précepteurs grossiers, des pédans qui tenoient école, & faisoient des journaux *politiques*, *en Juda*, & à qui l'homme de Dieu rappella à la nécessité de châtier cette jeunesse pétulante.

Quoi qu'il en soit, ces filles dont il fit subitement blanchir la chevelure, avoit fait rougir son front : ces enfans lui avoient manqué de respect. Mais ici de quel côté étoient la licence, & l'audace ? Quel est le plus criminel du N° 98 des *Annales*, ou de celui de *Luxembourg*, qui y est réfuté sans fiel, sans animosité, avec la seule énergie de la raison ?

Mais on ne lit point les *Annales* : personne n'en veut : vous avez découvert à la poste de *Liege* qu'elles n'y avoient que trois souscripteurs?.... Vous ne prenez pas garde que vous vous accusez d'abord là d'un espionnage bas, & honteux, qui ne convient guere à des Peres de l'*église*. Si une curiosité maligne vous avoit poussés à surprendre, ou à violer le secret d'une correspondance de confiance, entre des officiers publics, & un particulier, ce seroit un délit odieux, punissable : vous devriez en rougir, en gémir le reste de vos jours, quand il vous auroit produit des renseignemens fondés, ce qui n'est pas.

Ensuite, quand réellement je n'aurois à *Liege* que *trois* souscripteurs; quand je n'y aurois même que trois lecteurs; quand cette sécheresse de la poste ne seroit pas occasionnée par l'abondance frauduleuse des *contrefaçons*, qu'en résulteroit-t-il pour ou contre les raisons consignées dans le n° 98. Est-ce d'un succès à *Liege* que dépend le sort des *Annales?* Le peu d'empressement qu'elles inspireroient à *Liege*, seroit-il un fait, une *nouvelle* a consigner dans un journal *historique?*

Si les *Annales* étoient si complettement ignorées dans ce vaste empire du *Liégeois :* la fureur de votre ressentiment en seroit bien moins pardonnable : ce seroit donc uniquement pour mortifier un pauvre auteur, assez puni par le délaissement général, que vous vous seriez permis la note de votre n° 1. Or j'oserai le dire à vos paternités, cela n'est point du tout apostolique, pour vous porter envers un écrivain aussi aban-

donné, à des marques de reſſentiment ſi furieuſes, ſi indécentes, il faut que votre religion ſoit bien amere, & votre orgueil bien vindicatif.

Je ne me ſuis permis ni perquiſition, ni inquiſition pour ſavoir ſi vous aviez ou non, ſoit à *Liege*, ſoit ici, beaucoup ou peu de lecteurs : mais je n'ai pas de peine à croire que vous en avez un grand nombre. Depuis deux ans, ſur-tout, vous vous êtes inſtitués trompettes d'un parti. Non contens de faire de vos Journaux l'entrepôt, le canal immédiat, & circulaire, des ſoupçons qu'il falloit diſſiper, des plaintes qu'il falloit concourir à calmer, des murmures que tout homme honnête devoit chercher à appaiſer, vous vous êtes aviſés, pour la plus grande gloire de Dieu, & le maintien de la foi, de les revendre à des Libraires, & au Public, ſous une autre forme.

Profitant des circonſtances, vous avez réuni en maſſe des pieces dont ces circonſtances pouvoient excuſer la premiere publicité, mais dont la collection ne peut tendre qu'à perpétuer un ſchiſme *laïque*, & *eccléſiaſtique* infiniment dangereux. Vous en avez fait un recueil qui auroit pu être utile, en un certain ſens, ſi l'impartialité l'avoit dirigé, & curieux, ſi le goût en avoit diſpoſé l'arrangement; mais qui ayant été ſubordonné dans la rédaction à une avidité honteuſe, préſente avec un but politique très-repréhenſible, une forme littéraire dégoûtante, & ridicule.

L'exceſſive indulgence, ou l'extrême mépris du gouvernement ont laiſſé long-tems un libre

cours à ces rapsodies : la curiosité publique a dévoré, a payé cherement ce qu'elles contènoient d'absurde, ou de criminel, pour s'assurer la possession de ce qu'elles renfermoient de bon & d'instructif. Mais, pour cela, ne vous imaginez pas que vous soyez des *Jerômes*, ou des *Athanases*.

Le St. Evêque d'*Alexandrie* défendoit, en son tems, la *consubstantialité* du Verbe avec énergie, parce que c'est un dogme, & le fondement du Christianime : mais il n'a jamais fait *de la réforme des Tribunaux*, ou de *l'emplacement d'un séminaire* le prétexte d'une révolte. Si un de ses prêtres, de ses docteurs même, avoit osé à ce sujet injurier l'Empereur, attaquer ses édits, prêcher ouvertement la désobéissance, ce prêtre, ce docteur, il l'auroit pour le moins envoyé au *Séminaire*.

TABLE DES MATIERES.

RÉPONSE

De l'Auteur des Annales *à un* Souscripteur, *concernant l'accident arrivé le 22 Janvier 1788, à* BRUXELLES, *& sur ce qui semble encore rester de sujets d'inquiétude dans les* PAYS-BAS AUTRICHIENS.

HÉLAS oui, Monsieur, il n'est que trop vrai que le sang a coulé le mois dernier dans nos Provinces; un détachement de ces hommes institués pour être par état

Des vengeances des Rois Ministres rigoureux,

a exercé le 22 Janvier sa terrible mission, sur une petite partie de Bourgeois désarmés, qui certainement ne s'attendoient guere, & ne devoient pas s'attendre à une exécution si rapide; ainsi ce malheur qui n'avoit eu lieu ni en *Mai*, ni en *Juin*, ni même en *Septembre* dernier, au milieu des troubles réels, & de l'appareil le plus menaçant, est arrivé en pleine paix, lors qu'on ne croyoit entrevoir ni matiere, ni cause, ni aucun prétexte à une si cruelle explosion.

Tous les témoins, les acteurs même de cette scene tragique ont éprouvé autant de surprise que de douleur : il est encore aussi difficile de la comprendre que de l'expliquer : elle a été très-mal rendue dans tous les papiers publics qui en se copiant les uns les autres ont calom-

nié le peuple, sans justifier les soldats. Voici le fait dans l'exacte vérité.

Le premier Avril 1787 ayant été l'époque de la réclamation solemnelle faite par les Etats de *Brabant*, & des autres Provinces, des prérogatives consacrées dans l'accord devenu si célebre, de la *Joyeuse Entrée*, le Souverain en promettant de ratifier la révocation promise en son nom des objets reputés contraires à ces prérogatives, avoit exigé pour *préalables* nécessaires, quelques marques de déférence sur certains points, & une soumission effective sur d'autres, déja agréés, exécutés même avant la date dont il s'agit.

Par une suite de circonstances dont les papiers publics ont rendu compte l'année derniere, il n'y avoit eu qu'une partie de ces préables réalisée; mais la ratification n'en ayant pas moins eu lieu, le Gouvernement étoit, où se croyoit fondé à exiger les *préalables*, à les regarder comme convenus, comme acquis.

L'attente de l'arrivée d'un nouveau représentant du Souverain avoit fourni un prétexte pour en suspendre la concession, & même la demande. Depuis son arrivée ce Ministre avoit fait des instances à ce sujet; mais le desir de tout obtenir à l'amiable les avoit rendues moins pressantes, & il ne s'étoit pas même borné à temporiser.

Une des grandes objections qu'on lui avoit opposées c'étoit que depuis plusieurs années nombre d'*Abbaïes* restoient vacantes, & qu'au

terme de la *Joyeuse Entrée* elles devoient être pourvues : il en avoit rempli quatre, en insinuant que la nomination aux autres suivroit l'entier accomplissement des *préalables :* ainsi, en tout genre, c'étoient le Souverain & les représentans qui paroissoient céder, & completter leurs engagemens.

Enfin, une derniere difficulté avoit été l'obligation de faire *enrégistrer* au Conseil de *Brabant* ces *préliminaires* si difficiles, & de leur donner par ce moyen une forme légale. S'il avoit été question d'une premiere sanction, qui ne concernât en général que des projets; s'il s'étoit agi de les présenter pour la premiere fois à ce corps intermédiaire entre le Souverain & le peuple, représentant de l'un, gardien des droits de l'autre, il est probable que l'administration lui auroit permis l'examen, &, en quelque sorte la voix consultative.

Mais c'étoient en partie des articles déja passés par ce *Conseil* même; d'autres, agréés par les *Etats*, d'autres exécutés, & dont la révocation auroit produit peut-être autant d'inconvéniens que leur exécution, à supposer même que la légalité en fut problématique. Le Ministre se crut donc en droit de regarder l'enregistrement comme une formalité purement matérielle, qui ne devoit souffrir ni difficultés, ni délai.

C'est sous ce point de vue qu'il la prescrivit au *Conseil* de *Brabant*; & ayant vû de la disposition à tergiverser, il signifia à ces Magistrats dé-

fénſe de lever le ſiege, jusqu'à ce qu'ils euſſent obéi.

L'incertitude, la répugnance, le refus même de ce Corps déſarmé, & ſoumis ſur-tout le reſte, n'auroient certainement cauſé aucune émotion. Malheureuſement, peut-être par le ſouvenir de l'efferveſcence de l'année précédente, ou par l'eſpoir d'accélérer les délibérations, on crut devoir employer l'appareil militaire. On entoura de troupes le lieu de la ſéance du *Conſeil :* des détachemens, des patrouilles de la garniſon ſe repandirent dans les rues; la cavalérie manœuvra avec fraças dans les places; enfin on fit marcher du canon, avec les mêches allumées, ſur la *grande Place*, lieu le plus habité de la Ville, & l'entrepôt du plus grand paſſage.

Ces mouvemens extraordinaires produiſirent, comme il étoit naturel, un concours de ſpectateurs oiſifs, mais rien n'étoit moins redoutable. La bonne Bourgeoiſie inſtruite de l'objet réel de ces démarches n'en avoit point conçu d'allarme. Le peuple même n'y portoit qu'un regard curieux, & la tranquillité continua d'être ſi grande que les relations d'affaires, la communication des quartiers ne fut pas interrompue un inſtant, ſur-tout par la *grande Place*, centre, comme je viens de l'obſerver, de toutes les diviſions de la Ville.

Par un autre malheur, le *bas peuple* ici, ſes enfans en particulier, ont l'habitude plus choquante que criminelle de marquer leurs ſentimens, ſur-tout quand ils ſont défavorables,

par ce qu'on appelle des *Huées*. Les manœuvres des troupes sur la *grande Place*, la vue du canon, & des mêches fumantes qui s'y montroient contre l'usage, y avoient attiré certain nombre de spectateurs de cette classe, & retenoient plus ou moins longtems les honnêtes gens même qui ne vouloient que la traverser.

Mais l'officier *jeune*, qui commandoit le détachement, ayant fait faire un mouvement à sa troupe, il s'éleva quelques cris, quelques-unes de ces *huées*, dont j'ai parlé. Le jeune homme, soit méprise, soit précipitation, donna le signal funeste. Les soldats tirerent au hazard, mais à bout portant, & en plongeant, sur les quatre côtés de la-Place tout-à-la-fois. Plusieurs personnes furent tuées roide; plusieurs blessées sont mortes depuis, & certainement ce n'étoient pas des *Hueurs*.

La mort de ceux-ci même auroit encore été un désastre vraiment déplorable; mais toutes les victimes par une fatalité bien affligeante n'avoient eu d'autre part à cet éclat indiscret que d'en être malheureusement les témoins; & sans une bonté particuliere de la Providence, le nombre devoit en être bien plus considérable, dans une enceinte de maisons très peuplées, dont les balles ont criblé les vitres, & les portes; dans une foule qui, sans être ni turbulente, ni excessivement nombreuse, ne présentoit qu'une surface trop étendue aux globes meurtriers ainsi lancés au hazard.

Entre autres personnages utiles, que leurs affaires avoient amené dans cette bagarre, &

dont la perte auroit été irréparable, on peut comprendre le premier *Chirurgien* de ces Provinces, un des premiers de l'*Europe*. Il arrivoit à la porte d'un malade; il descendoit de voiture au moment de la fusillade : son cocher a eu sa redingotte percée d'une balle.

Un de ses prédécesseurs en science, & en succès, le célebre *Ambroise* PARÉ, courut moins de péril la nuit sanglante du 24 Août 1572. Le Roi le fit coucher dans son cabinet, de peur, dit-il, d'exposer la vie d'un homme à l'existence duquel tenoit celle de plusieurs milliers d'hommes. M. *Langran* dont il s'agit, auroit certainement trouvé ici le même empressement à le sauver de ce danger, s'il avoit été possible de le prévoir.

Ce moment funeste n'a pas eu de suite : le *Conseil* ayant *enregistré*, d'après un consentement donné par la députation des *Etats*, & ayant fait des réserves, des modifications, que le Gouvernement a agréés, ou qu'il a feint d'ignorer, la paix semble consolidée; les bons citoyens, ceux à qui la tranquillité publique, & la gloire du Prince sont cheres, ont d'autant plus droit de l'espérer qu'à en juger impartialement, les sujets contestés ne semblent justifier ni de part ni d'autre, tant d'empressement, ou tant d'opposition. Car enfin quoique des *Docteurs* y jouent un grand rôle, il n'y est point question de *Doctrine*. Ni la suprémacie Royale, ni la prérogative populaire, ni la surveillance Ecclésiastique n'y sont intéressées quant au fonds.

Parmi les articles passés avec le plus de répugnance on distingue l'abolition de quelques

Confreries, avec celle de certaines fêtes connues dans le pays sous le nom de *Kermesses*, & l'institution d'une école de *Théologie*, sous le nom de *Séminaire-général*, unique, pour tous les Diocèses de ces Provinces, aulieu qu'auparavant chaque Evêque avoit la sienne, sous celui de *Séminaire Episcopal*.

Quant aux premieres, aux *Kermesses* sur-tout, si l'objet primitif en étoit édifiant, il est trop vrai qu'on s'étoit bien écarté dans la pratique de l'esprit qui en avoit établi la *Théorie*: elles étoient devenues des rendez-vous profanes, des especes de foires dans lesquelles un appareil au moins bisarre, s'allioit à l'exercice des actes les plus respectables de la piété. La vraie philosophie pouvoit à cet égard justifier également, & la sévérité, & la condescendance, l'une par l'amour de l'ordre, l'autre par ménagement pour l'habitude & le préjugé.

La premiere avoit paru au Gouvernement mériter la préférence, & personne n'avoit d'intérêt réel à la combattre. Les vrais dévots n'avoient pas reçu défense de se livrer aux mouvemens de leur piété le jour voué autrefois aux parades de la *Kermesse* supprimée. Les convives moins graves pour qui ces jours célèbres étoient un signal de réjouissance, & qui passoient au cabaret la fin de la journée commencée par l'assistance à l'Eglise, n'étoient pas exclus de ces rendez-vous chéris : la tolérance ne sembloit avoir guere de danger: la prohibition ne sembloit pas bien douloureuse : & certainement par l'Ordonnance qui abrogeoit les *Ker-*

messes la *Joyeuse Entrée* n'étoit pas compromise dès que les cabarets n'étoient pas fermés.

Quant au *Séminaire*, la matiere est plus sérieuse, du moins par le nom ; mais l'intérêt est-il plus réel ? J'ignore si ce noviciat du clergé avoit des inconvéniens dans la forme projettée d'abord : mais quel inconvénient effectif peut avoir la nouvelle ?

Dans le plan primitif il s'agissoit, dit-on, d'une réunion générale des éleves de tous les Diocèses, sous la même administration. Les rejettons destinés à végeter dans les Cloîtres devoient même dans cette pépiniere royale, se trouver confondus avec ceux qu'attendoit la vie active des cures, des bénéfices à *charge d'ame*. Tous devoient non-seulement être soumis à une culture uniforme, mais revêtir un *uniforme* commun.

On prétendoit qu'un *Carme* se dépouillât pour entendre les leçons d'un Théologien *Allemand*, du manteau d'*Elie*, un Cordelier du froc de St. *François :* enfin on avoit poussé le despotisme, le scandale, le sacrilege, jusqu'à ordonner aux jeunes *Capucins* de couper leur barbe. Il falloit qu'ils abjurassent ce signe naissant de leur vocation & qu'ils allassent au milieu d'un auditoire ou malin, ou attendri, présenter non-seulement des cœurs tristes, mais des visages déshonorés.

Et pour comble de malheur, cette réforme comme on devoit s'y attendre, ayant excité des gémissemens, & trouvé de la résistance, on

avoit décerné des ordres rigoureux : des supérieurs qui n'avoient pû voir sans frémir, sans pousser un cri, sans s'y opposer, le rasoir menacer les faces *Nazaréennes* confiées à leur vigilance paternelle, avoient été chassés de leurs maisons, & du pays, par un ordre arbitraire.

Ils avoient réclamé en obéissant : si le sujet de leur douleur étoit voisin du ridicule, on ne peut se dissimuler que leur langage méritoit quelque attention. L'enthousiasme n'en excluoit point la raison : c'étoit trop d'avoir en même tems à quitter un habit de leur choix, & à recevoir des leçons qui n'en étoient pas. Cette bigarrure de frocs dans une classe de *Théologie* n'auroit pas été plus choquante au fonds que celle des uniformes à une parade où manœuvrent plusieurs régimens.

Il étoit facheux qu'une violence aussi précipitée eut été commise au nom du Prince : il l'étoit qu'un nom auguste, un nom qu'il ne faudroit jamais accompagner que de ce qui peut motiver & justifier l'amour, comme le respect, eut été ainsi compromis, & pour un semblable sujet.

Mais enfin la raison, & la barbe avoient triomphé. Le Souverain toujours prêt à se rendre à la premiere, avoit eu pitié de l'autre. Le plan du Séminaire-général, repris sous œuvre, comme les bâtimens qui devoient en être le séjour, avoit reçu les modifications les plus satisfaisantes.

Le clergé *régulier* avoit été dispensé du changement de costume qui lui avoit causé tant d'inquiétude : la génération naissante du *clergé* séculier ref-

toit toujours astreinte, il est vrai, à la nécessité de recevoir une éducation Théologique commune : mais les distinctions des Diocèses, & les droits des premiers pasteurs subsistoient. Chaque Evêque conservoit sous sa main pendant le cours d'étude, les jeunes bergers destinés à les aider un jour dans la direction de leurs ouailles : ils pouvoient nommer chacun pour ces especes de Colonies des inspecteurs de leur choix, veiller à ce qu'on n'y admit que des livres de leur choix : & à la fin des études, les éleves rentroient sous leur pouvoir pour être examinés, éprouvés, tant sur les mœurs, que sur la doctrine.

Ce tempéramment paroissoit d'autant plus propre à ramener, à consolider la paix, qu'il avoit été indiqué d'abord, & ensuite formellement, solemnellement agréé par un Prince de l'*Eglise Romaine*, par un Prélat que la dignité de son siege, & la pourpre, semblent placer à la tête de l'Eglise *Belgique*. Dans deux écrits de sa main *le Cardinal Archevêque de* MALINES, avoit approuvé l'établissement du *Séminaire-général*, ainsi corrigé.

Il s'étoit élevé des soupçons contre l'enseignement, contre le fonds même de la doctrine, contre la forme *Allemande*, suspecte à des *Catholiques* zelés & ombrageux. On y avoit substitué un institut à l'abri de toute espece de suspicion, un institut *Italien*, celui qui est en vigueur dans la *Lombardie*, à *Milan*, depuis deux siecles, celui qui joint à l'avantage de cette antiquité le mérite d'avoir pour Auteur St. *Charles Borrommée*, & ce nom vénérable pour garant de son Orthodoxie.

Enfin il y avoit pour tranquiliser les esprits contre l'influence redoutée de ce malheureux Séminaire un préservatif bien plus sûr; c'est que l'ouverture en ayant été faite par autorité, un Professeur destiné à y remplir une chaire essentielle s'y étant produit protégé par des soldats, la salle étoit restée déserte : la curiosité même n'avoit pas amené d'auditeurs : il étoit difficile de craindre que des leçons ainsi perdues contre les murailles eussent jamais des effets funestes.

Quand le Gouvernement, pour persister à vouloir réaliser cette institution, & la consolider par la forme *légale*, n'auroit pas eu de motifs bien pressans, il semble que le bien public, le bien réel du pays, étoit encore moins intéressé à combattre l'institution même, ou à en refuser la *légalité*; parce que la demander, c'étoit en reconnoître la nécessité; parce que les réformes convenues prévenoient le danger, quel qu'il fut, & qu'enfin la solitude du Docteur installé suffisoit pour écarter même l'idée d'un danger. Enregistrer avec appareil le grand Séminaire, ainsi que son école, & n'y point aller, auroit été une assez bonne plaisanterie : avec le tems tout se seroit dissipé, ou concilié sans fracas.

Mais il semble que le caractere de tout ce qui touche à la *Théologie* soit la dispute, l'aigreur, & ensuite quelquefois l'abus du texte sacré dont elle revendique l'explication. Ce n'est pas simplement par l'absence que les *Théologiens* novices ont prétendu combattre la

la nouvelle institution, c'est par des reproches graves, & des inculpations sérieuses. D'après des représentations attribuées ou suggérées à cette jeunesse exaltée, & très indiscrètement rendues publiques, il sembleroit qu'il s'agit ici de ce que la religion a de plus essentiel. On croiroit que le Gouvernement veut toucher à l'encensoir : & que l'existence du *Catholicisme* est incompatible avec celle de ce pauvre Séminaire.

Ces idées sont confirmées par des lettres devenues publiques aussi, où l'on voit des Evêques employer pour justifier leur opposition, presque les mêmes raisons, & manifester les mêmes craintes. On en distingue sur-tout une de ce Prélat qui, ayant à *Vienne*, comme je l'ai observé, promis solemnellement, avec réflexion, par écrit, l'exemple de la soumission, a crû devoir à son retour donner celui de la résistance. Il s'accuse aujourd'hui de sa premiere démarche comme d'une foiblesse : il prétend que la seconde est une résipiscence. Après avoir, comme *Pierre*, fléchi dans le *Prétoire*, il demande d'être admis, comme le chef des Apôtres, à pleurer, & à se repentir.

Mais il ne se borne pas à ce trait d'humilité édifiante. Exagérant également & sa faute, & l'espece de prérogative qu'il se reproche d'avoir sacrifiée, il oppose à l'influence qui l'a fait tomber, un texte justificatif du courage avec lequel il se releve. C'est un droit émané de J. C. lui-même qu'il revendique : il cite dans une lettre directe au Souverain le passage de

St. *Mathieu*, où le Fils de Dieu dit à ses Apôtres. *Data est mihi omnis potestas in Cœlo, & in Terra. Euntes ergo docete omnes gentes, baptisantes eos, &c.*

Rien n'est frivole sans doute dans ce qui concerne une matiere aussi grave; & le texte sacré est toujours respectable, sur-tout dans les bouches à qui l'interprétation en est spécialement confiée : mais les vrais amis de la paix, les citoyens éclairés, honnêtes, sensibles, qui desirent pour le bien public que les deux pouvoirs se contiennent chacun dans leurs bornes; qui gémissent, qui tremblent de tout ce qui peut compromettre l'un ou l'autre, ne doivent-ils pas s'affliger de voir en pareille occasion employer de pareilles ressources? Des hommes qui prétendent au privilege exclusif de l'enseignement, devroient-ils hazarder des applications aussi peu réflechies du titre duquel ils font dériver leurs prétentions?

Il est évident que ce texte en lui-même est susceptible de quelques restrictions. *TOUTE puissance* m'a été donnée, dit le divin législateur, *sur la Terre, & dans le Ciel :* il est clair qu'il n'a pas entendu transmettre à ses Apôtres cette universalité de pouvoir, puisqu'il les a bornés à la jurisdiction *spirituelle.*

Il n'a pas davantage prétendu que l'exercice des fonctions qu'il leur conféroit fut indistinctement exclusif dans leurs personnes, puisqu'à la faculté d'*enseigner* il a joint celle de *baptiser ;* or, celle-ci de l'aveu de l'Eglise entiere appar-

tient dans certains cas à quiconque se trouve à portée d'en faire usage.

Ce verset de St. *Mathieu* est donc susceptible d'interprétation, de modification. C'est terriblement en forcer le sens, que de vouloir y lire une interdiction formelle à tous les Souverains d'augmenter ou de diminuer chez eux le nombre des *chaires* de *Théologie;* & un ordre précis d'en tolérer juste autant qu'ils auroient d'*Evêchés* dans leurs états. Soyons sinceres, soumis à l'Eglise, mais d'une soumission éclairée, & puisque ses Princes veulent bien nous confier le sujet de leurs scrupules, comme les motifs de leurs allarmes, tâchons de concourir à les soulager des uns, comme à dissiper les autres.

Est-il bien vrai que l'essence de la religion dépende de la forme, du nombre, de l'emplacement des lieux où l'on enseigne la *Théologie*? Les premiers Pasteurs, les Docteurs par essence de l'Eglise, tiennent sans contredit leur mission de J. C.; mais c'est par la médiation du Souverain, c'est d'après son choix qu'ils reçoivent le caractere en vertu duquel ils l'exercent : en conférant à un Evêque son titre, & les gros revenus qui en sont l'accessoire, ou en les recevant, le Prince collateur, & l'heureux élu ne contreviennent assurément point au précepte *euntes docete;* pourquoi ce précepte seroit-il violé par la nomination des Docteurs inférieurs, à des places qui ont le même objet, quoiqu'avec moins de pouvoir & d'illustration? Si le chef laïque d'un état a le droit de nommer

les Evêques eux-mêmes, les dispensateurs en chef du *Pain de la Parole*, les surveillans suprêmes de la hiérarchie Ecclésiastique, à plus forte raison peut-il quelquefois se permettre le choix des bouches destinées à remplir sous eux, sous leur direction, les fonctions de l'enseignement public.

Et observons que ces prétendus intrus reprouvés avec tant de fracas; ces enseigneurs suspects, dénoncés par les pasteurs & les brebis comme des especes de loups déguisés que le salut commun oblige d'écarter de la bergerie, ont déja reçu une mission solemnelle, légale, *Ecclésiastique* même, *Apostolique*, & *Romaine*. Ce sont des gradués, des *Docteurs* qui ont pris dans des Universités orthodoxes le bonnet scientifique; ils ont reçu avec ce bonnet la puissance d'*enseigner*.

Ils ont donc par eux-mêmes un caractere légal, conféré de l'aveu de l'Eglise, par des corps qu'elle avoue, dont elle s'est engagée à ratifier les agrégations : pour faire valoir ce caractere, pour en réaliser les fonctions, ils n'ont besoin que de l'aveu de l'autorité civile; suivant le langage de l'*école*, ils sont toujours & par-tout *MAITRES virtuellement :* pour le devenir *actuellement* & *localement* il ne leur faut qu'une patente.

Encore une fois, il seroit bien étrange que le pouvoir qui peut à sa volonté faire d'un *Docteur* un *Evêque*, ne put pas de ce même *Docteur*, ou d'un autre, faire un *Professeur*, subor-

donné à cet Evêque. C'eſt vraiment ici la cauſe des *Univerſités* plus encore que celle de l'adminiſtration, & dans ces Provinces en particulier, le Gouvernement devoit s'attendre à être ſecondé vivement par le corps de cette eſpece qui les illuſtre.

Je veux parler de l'Univerſité de *Louvain*, célebre par ſon ancienneté, par ſon opulence, par le nombre de ſes Colleges, par ſon orthodoxie. Des quatre facultés entre leſquelles ſuivant l'ancienne formule y eſt encore partagée l'éducation des jeunes gens comme ailleurs, elle en poſſede trois excluſivement, les *Arts*, le *Droit*, la *Médecine* : elle a fait en différens tems des tentatives pour étendre ſon privilege excluſif juſqu'à la *quatrieme*, pour obtenir qu'on ne pût parler de *Théologie* que dans ſon enceinte.

En 1749, ſous un regne non ſuſpect, & où l'on n'étoit point armé contre les innovations, elle préſenta des Mémoires très forts pour obtenir cette faveur qui lui paroiſſoit une juſtice, & même une néceſſité. En 1784, elle a repris ce projet avec plus de chaleur que jamais ; & pour en faciliter l'exécution, pour en aſſurer la réuſſite, que demandoit-elle ? Que l'Empereur voulut bien établir à *Louvain* un SÉMINAIRE-GÉNÉRAL, ſur le modele de ceux qu'il avoit déja inſtitués dans ſes états d'*Allemagne*.

Elle inſiſtoit avec force ſur les inconvéniens, ſur l'indécence, ſur les dangers des chaires Theologiques établies dans les Séminaires particuliers. Elle préſentoit comme une opération utile, *eſſen-*

tielle

tielle à la religion, la réunion de toutes ces branches éparſes; elle affirmoit que l'inſtitution d'un enſeignement uniforme, concentré dans ſon ſein, étoit le moyen le plus efficace d'aſſurer l'uniformité de la Doctrine.

Cependant, faut-il l'avouer, cette Univerſité aujourd'hui ſe déclare avec violence en faveur du ſyſtême oppoſé; on diſtingue ſa voix parmi celles qui ſoutiennent qu'un Séminaire-général, avec la faculté Théologique excluſive, eſt une nouveauté dangereuſe pour la religion; & que les *Séminaires* particuliers avec leurs écoles privées, ſont des citadelles précieuſes, dont la deſtruction entraîneroit dans nos Provinces celle du *Catholiciſme*. Pour réponſe à ſes cris d'aujourd'hui on a réimprimé ſes Mémoires d'autrefois, avec cette épigraphe *ex ore tuo te judico*.

Je ſais bien que ces variations d'un corps qui ne fait pas préciſement partie du clergé, qui peut avoir, qui a eu, comme tous ceux de ſon eſpece, des intérêts particuliers, des querelles avec les ſupérieurs Eccléſiaſtiques, dont par conſéquent le langage peut changer avec les circonſtances, ne ſont pas une réfutation directe des allarmes de ceux-ci. Il ſe pourroit que les maîtres en *raiſonnement* de *Louvain*, euſſent mal raiſonné il y a quatre ans, il y a quarante ans, ſans qu'il en réſultât de preuves pour, ou contre l'opinion dont-ils étoient alors, ou dont ils ſe conſtituent maintenant les panégiriſtes. Mais comme leurs raiſons aux deux époques ſont maintenant connues du public, il lui eſt

aisé d'en apprécier la valeur, & de déterminer le degré de force qu'elles ajoutent aux systêmes opposés, successivement embrassés, & combattus par la même *Université*.

Mais, dit-on, cette variation, les circonstances la justifient. Autrefois il ne s'agissoit que d'une police paisible, & innocente : elle étendoit nos droits, sans compromettre nos propriétés, ni celles de l'Eglise; aulieu qu'aujourd'hui il s'agit d'une subversion totale; & d'autant plus dangereuse qu'elle est mieux déguisée. Sous ce nom d'un *Séminaire* voué à la saine Doctrine on cache des vues, & des manœuvres profondes; on veut sourdement, imperceptiblement insinuer dans les esprits de la jeunesse ainsi entassée dans ces *cazernes ecclésiastiques* (1), le venin du *Protestantisme*; la dégouter peu-à-peu du cloître, & des mœurs régulieres, comme des dogmes, & s'emparer avec le tems des biens religieux restés sans maîtres, ou sans défenseurs.

J'ignore si ces vues sont réellement celles du Prince, ou de ses représentans. Je ne suis point initié aux misteres de l'administration, & n'en suis curieux en aucun sens : je ne tiens ici ma mission que de la raison, du désir de voir regner la paix, du sentiment intime de la vérité.

Mais si le Gouvernement avoit en effet ce

(1) Terme employé dans les pieces multipliées pour rendre cet établissement odieux.

but, il y auroit une bien singuliere contradiction entre ses plans, & ses moyens. S'il y a une Université distinguée par son attachement à la foi *Romaine*, c'est celle de *Louvain*. Le *Catholicisme* y a toujours regné: quand quelques-uns de ses Membres ont été soupçonnés de pencher vers des nouveautés érronées ils ont été sur le champ ou expulsés, ou contraints à se retracter.

C'est de son sein, par exemple, qu'est sorti le germe de ce qu'on a depuis appellé *Jansénisme*. Il se trouvoit dans les écrits d'un de ses Docteurs *Professeurs*, appellé *Michel Bay*, ou *Bayus*; mais d'autres Docteurs ayant combattu vivement les méprises de leur confrere, celui-ci donna l'exemple d'une docilité que n'ont point suivie ceux qui ont renouvellé ses opinions. Il adhéra à sa condamnation prononcée par l'autorité Pontificale. Sa défection passagere fut entièrement effacée par la gloire de la soumission la plus édifiante.

En erigeant son Séminaire dans le sein d'un corps si orthodoxe, le Gouvernement sembloit donner une preuve de plus de sa propre orthodoxie : Si son intention avoit été d'en faire un foyer d'erreur, & la source d'un enseignement Schismatique, sans doute ce n'est pas sous les yeux d'une foule de surveillans incorruptibles, & éclairés, qu'il l'auroit placé. Le choix du lieu étoit tout-à-la-fois une marque de confiance donnée à l'*Université*, & un préservatif contre tous les soupçons qui auroient pu altérer la sienne.

Ensuite si l'on avoit des vues de corruption, & le projet d'envahir les richesses en éteignant, ou en séduisant les titulaires, il me paroîtroit bien extraordinaire qu'on prit pour y parvenir un détour si compliqué, tandis qu'on auroit un chemin direct si sûr & si facile. Pour annéantir la population des cloîtres, & se fabriquer pour ainsi dire un clergé séculier absolument dépendant, que faudroit-il ?

Pour le premier article, une ordonnance qui fixeroit à 40 *ans*, à 50 *ans* l'époque, des *vœux*, suffiroit. La raison, la jurisprudence, les exemples se réunissent pour assurer le droit de ces fixations à l'autorité séculiere : en le faisant valoir ici; en limitant à ce terme la faculté de prêter un serment qui déroge à l'autre engagement antérieur résultant de la naissance, à celui d'être *Cytoien*, & d'en remplir les devoirs, on ôteroit aux Monasteres, même les plus opulens, la possibilité de se recruter. Ce seroit tarir tout-à-la-fois dans tous la source de la vie. Tout Gouvernement qui ne frappe pas ce coup décisif ne peut-être accusé, ni même soupçonné, de vouloir les détruire indistinctement.

Sur le second point ce n'est pas à moi à donner des leçons à une autorité qui a en sa possession tous les moyens de séduire, & de maîtriser les esprits. Mais l'église n'est pas plus exempte que les autres corps du malheur de renfermer des aspirans ambitieux, ou avares, dont la conscience peut se laisser diriger par l'espoir des dignités brillantes, & des bénéfices

opulens. Quand *Philippe le Bel* voulut ſe venger d'un Souverain Pontife audacieux, & opiniâtre qui l'avoit perſécuté, il s'aſſura du ſucceſſeur en lui aſſurant la Thiare pour prix de ſa dépendance: combien, avec la même politique, les Souverains ne peuvent-ils pas faire aujourd'hui de *Clemens V*, ſur les ſieges inférieurs dont la nomination eſt abſolument en leur pouvoir?

Le Gouvernement n'a point employé cet expédient efficace pour ſubjuguer le Clergé *Belgique*, puiſqu'il l'a rempli de Paſteurs qui ne ſe prêtent point aveuglement à ſes vues. En lui donnant des chefs diſtingués par leurs lumieres, par leur régularité, par leur fermeté même, il a juſtifié d'avance la pureté de ſes intentions, & les réformes dont il ſe propoſoit de les rendre les coopérateurs. Le ſcrupule auquel ils doivent leurs places, ſuffiroit ſeul pour écarter celui qu'ils ſemblent ſe faire ſur l'établiſſement dont il s'agit.

Dans la poſition actuelle des affaires de l'*Europe* & de l'*Aſie* ne pourroit-on pas trouver un expédient pour terminer à la ſatisfaction commune cette petite guerre de paroles, & de préjugés? Nous battrons le *Turc*; cela eſt clair. Son héritage ne peut pas tarder à ſe trouver vaçant; or, dans la répartition de ſes Provinces il y a un morceau précieux pour toute la *Chrétienté*: c'eſt le royaume de *Jéruſalem*: il ne peut cependant pas être poſſedé par *indivis*: a qui le donnerons-nous?

A l'Empereur inconteſtablement: il en porte

déja le titre. Quand il en ſera devenu Roi par le fait, qu'auront à-dire les Confreres du *Brabant*, & les Théologiens de *Louvain?* Qui oſera conteſter au Poſſeſſeur du St. Sépulcre le droit d'éteindre des *Kermeſſes*, & celui de créer des Chaires pour enſeigner la *ſcience de Dieu* à l'héritier du trône de *David?*

Cette idée pourra ne paroître à bien des gens qu'une mauvaiſe plaiſanterie : mais voici qui eſt ſérieux, & paroîtra je crois raiſonnable à tout le monde. Si dans ce conflit de préjugés, d'intérêts, de paſſions, il étoit permis à un ſimple particulier, bien certainement exempt de préjugés, libre de toute eſpece d'intérêts, qui n'a d'autre paſſion que l'amour du bien public, & de la vérité, d'élever la voix, ne pourroit-il pas tenir aux différentes claſſes de ſes concitoyens *Belges*, ce langage applicable à quelques égards en cet inſtant à plus d'une contrée de l'*Europe?*

Habitans d'un pays que la nature deſtinoit à n'être peuplé que par des individus heureux, régis, protégés, par une conſtitution que vous ſavez chérir & défendre, comment eſt-il poſſible qu'au moment où elle vient de recevoir le plus déciſif des hommages vous ne ſentiez pas combien il feroit imprudent de la compromettre pour des objets, qui s'ils ne juſtifient pas votre gratitude, au moins ne peuvent mériter que votre indifférence?

Pontifes admis au rang des repréſentans politiques d'un peuple dont vous êtes les peres,

les paſteurs ſpirituels, ne perdez point de vue, ne confondés point, ne ſacrifiez point l'un à l'autre les devoirs de ce double miniſtere : veillez à la conſervation du *Dogme*; mais ne négligez pas celle de la paix; ne croyez point la pureté de la doctrine ſubordonnée au local phiſique de la chaire où on l'enſeigne; prêchez ſurtout une morale pure : prêchez là ſur-tout par l'exemple, & croyez que la religion ſera inébranlable, que vous y aurez toujours des aides *Orthodoxes*, tant qu'ils auront en vous des modeles de charité & de vertu.

Soldats de tout grade, ſongez que vous êtes les gardiens de vos concitoyens, & non leurs oppreſſeurs; ſongez que c'eſt contre les ennemis de la patrie, & non contre ſes enfans qu'il faut diriger les inſtrumens terribles que ſon chef vous confie; ſongez que l'ordre d'un officier peut opérer l'impunité d'un meurtre, mais qu'il ne le rend pas légitime, & que l'effuſion du ſang, quand il n'y a ni danger pour la main qui le répand, ni néceſſité pour l'état, eſt un crime pour vous, comme pour tout autre.

Simples citoyens, refléchiſſez que le repos public eſt le plus grand des biens, & la guerre civile le plus affreux des maux; toutes les regles ſociales ont pour objet d'aſſurer le premier, d'écarter la ſeconde : votre attachement pour celles de ces regles que le têms & l'expérience ont conſacrées doit être inviolable, mais il ne doit être ni aveugle, ni féroce; ſi le tems a amené des abus; ſi l'expérience indique la né-

cessité d'une correction, insistés pour qu'elle soit faite *légalement ;* mais ne mettez pas au nombre de vos privileges celui de l'empêcher indistinctement. Le plus funeste de tous les *Privileges* seroit celui de ne pouvoir admettre aucune réforme.

Enfin, membres d'une administration quelconque; vous tous en quelque pays que ce soit, que le choix du Souverain honore de cette confiance, & du pouvoir qui y est attaché, n'oubliez jamais que son véritable intérêt, comme sa véritable gloire, est de regner *par la justice*; que cette regle vous est commune avec lui ; que rien ne peut tout-à-la-fois plus illustrer, & mieux affermir votre autorité, que d'être les organes de cette justice.

Aucun de vous n'est à l'abri d'une disgrace : vous mourrez tous comme nous autres simples particuliers : songez qu'à l'un ou à l'autre de ces momens s'évanouit l'illusion des grandeurs: il n'y a d'indemnités alors, ou de consolations, que pour ceux d'entre vous à qui leur conscience, & la voix publique, rendent le témoignage qu'ils ont respecté la *justice*, & qu'ils n'ont point trompé leur maître.



Projet EFFECTIF *de supprimer les*

DOUANNES aux

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Au moment où ceci s'imprime le Gouvernement vient de manifester le désir de rendre à ces *contrées* le service le plus précieux dont le commerce en général puisse être redevable à la politique. Pour compenser les regrets qu'a pû causer l'abolition des réjouissantes *Kermesses*, il se propose d'abolir aussi les affligeantes *Douannes*. Le second de ces projets épargnera certainement plus de vexations, & de larmes que l'autre n'a pû étouffer de plaisirs.

La maniere dont cette intention bienfaisante est annoncée ajoute encore au bienfait : elle est consignée dans une lettre circulaire du Comte de *Trautmansdorff* aux Etats des différentes Provinces *Belgiques*. Voici comment s'y exprime ce Ministre.

MESSIEURS,

SA MAJESTÉ toujours occupée à donner à ses fideles sujets les marques les plus efficaces des soins qu'elle ne cessera d'avoir pour tout ce qui peut intéresser leur bonheur, & leur prospérité, & attentive sur-tout aux représentations & plaintes que la nation presqu'entiere

a faites en faveur de la liberté du commerce de ces provinces, & nommément contre l'*embarras des Douannes* (1), a trouvé bon de nous charger de faire approfondir tout ce qui, dans cette matiere intéressante, peut avoir trait à des opérations si salutaires, en conciliant l'abolition des droits d'entrée, de sortie, de transit & autres avec l'intérêt du pays & le bien de ses fideles sujets, moyennant un remplacement permanent qui, en mettant son trésor royal à couvert du sacrifice qui en résulteroit pour ses finances, suppléeroit en même tems aux hypothéques & sûretés assignées sur le revenu des Douannes.

» D'après cela, pour pouvoir présenter à S. M.

(1) Ce mot mitigé convient dans la bouche du chef du Gouvernement, & en dit assez : mais il n'est que trop vrai que cet *embarras*, est dans le fait une inquisition terrible, & quelque chose de pis. L'année derniere, dans ces pays-ci même, on se souvient d'avoir vû afficher un Placard qui prévenoit le public que les *Employés*, étoient autorisés *à tirer* sur quiconque en passant devant eux, n'arrêteroit pas sur le champ, dès qu'ils lui auroient dit *ARRÊTE*.

Il est vrai que cette licence, a été supprimée. Ce *droit de vie & de mort*, donné sur tous les citoyens, aux agens du fisc, à l'insçu du Prince, a été revoqué, dès qu'il en a été instruit : mais enfin il avoit été accordé : un foyer sujet à de semblables explosions est assurément plus qu'*embarrassant*.

le plan raisonné qu'elle nous demande, & pour accélérer l'examen qu'exigent des vues si intéressantes, nous desirons qu'en attendant que vos principes soient mis à même de s'expliquer sur le remplacement à procurer, vous preniez dès-à-présent la matiere en considération, rassembliez, autant qu'il dépendra de vous, les notions & renseignemens qui pourroient être nécessaires pour la rédaction de ce plan, & nous proposiez le plutôt possible vos observations préliminaires sur les vues dont il s'agit, prises en général, ainsi que sur la maniere de diriger l'examen à faire pour le rendre fructueux.

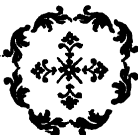
» Nous nous assurons de votre empressement à répondre aux intentions bienfaisantes de S. M. sur cette affaire, & ne désirant de notre côté que de concourir au vrai bien du pays, nous vous ferons subministrer avec plaisir, sur votre demande, les informations que vous croirez pouvoir être nécessaires, ou utiles, pour diriger vos combinaisons ».

S'il y a un pays en *Europe* où cette indépendance dut être accueillie avec transport, où elle dut être un motif de gratitude, comme elle seroit une source de richesses, c'est assurement celui-ci. Cependant on croit entrevoir qu'il est fort douteux que ce présent inestimable y soit reçu. Déja éclattent des cris contre cette opération : déja on entend s'élever des voix pour soutenir que les *Douannes* sont le rempart *du commerce* & la sauve-garde *des manufactures.*

Il manqueroit aux inconcevables bisarreries de ce siecle, de voir le peuple qui a le plus hautement, le plus hardiment, le plus efficacement revendiqué les droits de la liberté, refuser d'être affranchi du plus honteux des esclavages, & une nation *commerçante* mettre au rang de ses franchises la conservation des *Douannes*.

Je souhaite bien sincèrement pour mes chers *Belges* qu'ils ne scandalisent pas le monde par cette indéfinissable absurdité : je tremble que mon souhait ne soit pas exaucé : mais s'ils en venoient à cet excès de démence, je ne verrois qu'un moyen pour les éclairer, pour les amener à la raison : ce seroit en leur assurant la douceur de vivre sous le joug des *Douannes*, de les gratifier encore de celui des *Gabelles*.

Qui *Bavium* non odit, amet tua carmina *Mævi*.



FRANCE.

Edit nné à VERSAILLES, *en faveur des* NON C HOLIQUES. *Examen d'un ouvrage publié cette matiere sous le titre de* DISCOURS A RE AU CONSEIL, *&c.*

a restitution des droits de la nature à une rtion d'hommes considérable, qui n'a pas érité d'en être dépouillée, sa réintégration ans les prérogatives civiles, phisiques, que la société doit, en honneur & en conscience, assurer à tous ceux de ses membres qui ne s'en sont pas rendus indignes, n'auroit pas dû être une affaire susceptible de grandes difficultés : elle auroit dû même n'en éprouver aucune : cependant il s'en faut bien que ce retour de la législation *Françoise* aux premieres regles de la raison, de l'équité, de la politique même bien entendue, ait, comme on le dit proverbialement, *été tout seul*.

La loi célebre qui le consacre, a été enregistrée le 29 Janvier dernier : mais le délai qu'a éprouvé cette formalité ; ce qui a été connu des débats qui l'ont précédée ; les démarches multipliées pour en empêcher le succès ; le ton des écrits publiés pour jetter à ce sujet la terreur, dans les esprits timorés, ou au moins le oute dans les consciences moins faciles à ouvoir, prouvent assez que si la volonté du gislateur a enfin reçu sa sanction, les préju-

* Y

gés ſur l'utilité, ſur la légitimité même de ſon opération, ne ſont pas détruits.

C'eſt donc le ſervir; c'eſt ſervir la nation, c'eſt ſervir le genre humain entier, que de concourir à porter la lumiere ſur une queſtion à laquelle dans l'état civil, politique, & religieux actuel de l'*Europe*, il n'y a pas de peuple qui ne ſoit intêreſſé.

Tout ce qui a été dit, & probablement ce qui ſe dira ſur cet article peut ſe réduire, à deux ouvrages abſolument oppoſés, auſſi différens dans la forme, par le ſtile, que par le fonds des idées, & qui ont fait chacun une vive ſenſation: l'un eſt intitulé ſimplement *MÉMOIRES au ſujet des Proteſtans DE FRANCE.* J'en parlerai dans un des numéros prochains.

On l'attribue, non ſans fondément, à un Miniſtre Magiſtrat, diſtingué dans tous les tems par ſes lumieres, par ſon patriotiſme, par une fermeté qui n'exclud point l'agrément de l'eſprit, & qui ayant dans l'exercice d'un premier Miniſtére *actif* donné des preuves d'un déſintéreſſement vertueux, en donne aujourd'hui dans un Miniſtére *conſultatif* d'une ſenſibilité auſſi humaine qu'éclairée.

L'autre, attribué fauſſement, à deux membres d'une ſociété célebre, dont on a crû y reconnoître l'eſprit, (1) porte le titre, ſingu-

(1) Je crois pouvoir certifier au public que cet ouvrage n'eſt ni de l'Abbé l'*Enfant*, ni d'un autre de ſes anciens

lier en apparence, de *Discours* A LIRE *au Conseil, en présence du Roi par un Ministre patriote, sur le projet d'accorder l'état civil aux Protestans.*

Ce ne seroit certainement pas un mal que sur ces grandes questions d'Etat, où le législateur sage ne peut trop accueillir, trop provoquer les éclaircissemens, on adoptât cette maniere de développer, de faire transpirer jusqu'à lui des considérations importantes. C'est un moyen de lui faire connoître des vérités qui n'oseroient se montrer, ou qui ne seroient pas apperçues dans les froides, & souvent serviles analises de ses Conseils.

Je crois en avoir donné le premier exemple dans ces *Annales* (1), & le succès n'en a pas été malheureux : je suis donc loin de blâmer

---

collégues que l'on a nommés: j'ai à cet égard des notions précises qui équivalent à la certitude : dans tous les cas il me semble qu'il y a de l'imprudence, de la cruauté même dans cette désignation qui semble avoir pour objet de dévouer au ressentiment d'une classe nombreuse, puissante aujourd'hui, qui triomphe par la *raison*, les restes d'une compagnie, malheureuse, persécutée, annéantie.

Rendons justice aux *Protestans*, mais ne calomnions pas les *Jésuites*. Quelque soit l'auteur du *Discours à lire* il a voulu raisonner; il s'est trompé. Raisonnons mieux que lui, sans le deviner, puisqu'il ne se nomme pas.

(1) Voyez le Tome XII de ces *Annales*.

l'auteur du *Discours à lire*, d'une imitation dont il me seroit permis de m'honorer.

. . . .

Mais pour que l'usage de cette formule soit louable, il faut deux conditions essentielles; une grande exactitude dans les faits d'abord, & ensuite un véritable objet d'utilité générale, ou de nécessité particuliere. L'employer pour perpétuer des préjugés, pour réveiller des haines éteintes, pour compromettre des intérêts précieux, pour ébranler des vérités sacrées, c'est en abuser; c'est en faire le support d'une licence repréhensible; & c'est malheureusement le reproche auquel s'est exposé l'auteur du *Discours A LIRE.*

Sa division est lumineuse, & imposante en apparence. *Une grande question*, dit-il, *est agitée dans le Conseil de Votre Majesté* : pour en trouver la solution, *ouvrons l'histoire : c'est la leçon des Rois, & des Ministres :* QU'ONT FAIT *les Protestans avant la révocation de l'Edit de* Nantes ; QUE FONT-ILS *depuis cette époque* ; QUE FERONT-ILS, *si le Gouvernement leur rend un état légal?*

On voit d'abord par cet exposé qu'il ne s'agit ici que des *seuls PROTESTANS*, c'est-à-dire, en *France*, des *Calvinistes* : car le schisme produit par le réformateur *Picard*, est le seul qui se soit naturalisé dans ce Royaume; & c'est de la part du *Ministre patriote*, une premiere méprise: c'est même une très-grande injustice, & qui plus est une inconséquence.

La Loi étendant sa bienfaisance salutaire & raisonnée

raisonnée en général sur tous les *dissidens*, il falloit la combattre dans toute sa généralité, si l'on croyoit en avoir le droit. Restraindre le choc à une partie des infortunés qu'elle vouloit protéger, c'est faire une acception de personnes odieuse, & inique. Mais les détails sont bien autrement repréhensibles, sur-tout dans l'examen du *passé*.

Le compte historique de ce QU'ONT FAIT les *Protestans*, présente un tableau affligeant, douloureux, &, ce qui est inconcevable, infidele même dans son exactitude; on y passe en revue les excès des dissidens connus sous ce nom, leurs cruautés, leurs barbaries si l'on veut, avant la révocation de l'*édit de Nantes* : ces horreurs ne sont que trop vraies : mais le principe auquel l'auteur les attribue ne l'est pas : c'est là, dit-il à chaque page, l'ESPRIT *du Calvinisme*.

Non, homme zélé, mais indiscret, qui que vous soyez; non, la *cruauté* n'est dans l'esprit d'aucune religion; des hommes qui se disent religieux se montrent quelquefois, sont trop souvent, féroces, impitoyables; mais ils le sont par caractere, ou par intérêt : loin de se conformer alors à *l'esprit* de leur croiance, ils s'en écartent.

Je ne parle pas de ces destructions sanglantes d'individus vivans que l'on appelloit des *Sacrifices*. Chez les *Payens*, elles étoient déguisées par l'appareil qui les accompagnoit : chez les *Juifs*, elles étoient formellement ordonnées à

mais étant par-tout foumifes à des rits, à des formes; par-tout étant cenfées un hommage rendu au créateur, un tribut de reconnoiffance envers lui; par-tout ne fe confommant que par des mains privilégiées, appropriées à cet emploi, elles devenoient *Légales*.

Quoique barbares au fonds, quoique propres à favorifer des habitudes fanguinaires, quoique le bonheur d'en être délivré doive, comme je l'ai obfervé ailleurs, être compté par le genre humain au nombre des bienfaits du *Chriftianifme* (1), elles ne doivent point être appellées des *cruautés*, ni être rangées au nombre des violences deftructives de la fociété : mais ce ne font pas celles-là qu'on impute aux *Calviniftes*; & celles qu'on leur impute ne font point l'efprit du *Calvinifme* : elles ne font, elles ne peuvent être celui d'aucune fecte, d'aucune religion, d'aucune fociété policée : il n'y en a point qui tolere, & à plus forte raifon, qui confacre, des *affaffinats* de fang-froid, des mutilations de fang-froid, des viols de fang-froid, des incendies de fang-froid.

Les *Calviniftes* en ont commis : oui : mais eft-ce là l'*efprit* de leur *confédération*? N'étoit-ce pas le fruit des circonftances, de l'ignorance mutuelle des parties, de l'ambition des chefs? Ne font-ce pas des *repréfailles* des barbaries qu'on fe permettoit envers eux?

(1) Voyez l'*Examen Philofophique des Œuvres de M. de Voltaire*, page 193.

La Magiſtrature, au tems de la *Fronde*, a ſcandaliſé la Nation, s'eſt fatiguée elle-même par des excès moins funeſtes, mais qui avoient en ridicule ce qu'on pouvoit reprocher aux autres en férocité. Seroit-on excuſable de dire que c'eſt là l'*eſprit de la Magiſtrature* ?

Les eccléſiaſtiques, *ſéculiers*, *réguliers*, *mîtrés*, *croſſés*, *pourprés*, à robe *blanche*, à robe *noire*, à petite, à grande tonſure, ont pendant la *Ligue* allié la démence à la barbarie, les fureurs du fanatiſme aux convulſions de la folie; qui oſeroit ſoutenir que c'eſt là l'*eſprit* du *Clergé*.

Les *Catholiques* même contemporains, rivaux, ennemis des *Calviniſtes* ainſi inculpés, étoient-ils exempts des excès dont ceux-ci ſont ſeuls accuſés, par le *Miniſtre patriote*. Liſez les *Mémoires du tems* : profitez de *cette leçon des Rois, & des Miniſtres* ; voyez ce qu'ont fait un Cardinal de *Lorraine*, un Connétable de *Montmorency*, un Maréchal de *Montluc* & tant d'autres : comparez leur cruautés dont on ne parle pas à celles qu'on reproche à un Baron des *Adrets*, cannibale abominable au ſervice des *Proteſtans*, il eſt vrai, mais non moins cannibale quand, en paſſant à celui des *catholiques* il eut joint la trahiſon, l'hipocriſie, à tous les autres crimes dont ſa vilaine ame étoit déja ſouillée.

Suivant le *miniſtre patriote*, on ne peut trop exalter » ce brave Connétable de *Montmorency*, » dont la deviſe, & le cri de guerre, *Dieu aide » au premier Baron chrétien*, cadrent ſi bien avec

» les ſentimens de ſon ame magnanime, reſ-
» pectant, chériſſant la religion,.... mourant
» pour cette même religion, en *récitant ſes prie-
» res*, ſur le champ de bataille, où il étoit
» étendu.....

Voilà ſans doute un beau portrait : mais il eſt tracé dans le cabinet, au 18e. ſiecle, par une imagination exaltée, qui ne voît dans le *brave Connétable*, qu'un héros édifiant, qu'un *martyr*. Voyons celui qu'a peint du même homme, un témoin oculaire, un Catholique zélé auſſi, qui a voulu, qui a cru le louer; c'eſt *Brantome*, dans ſes *Hommes illuſtres François*, article M. *le Connétable Anné de Montmorency.*

» Il portoit le nom d'*Anné*, pour eſtre filleul
» de cette brave *Anne de Bretagne*, reyne de
» *France* & celui que l'on dit avoir été le
» premier Gentilhomme & *Baron Chrétien* de la
» *France;* ce qui lui redonde à un très-grand
» honneur; *Auſſi a-t-il bien ſceu en ſoi entretenir
» ce Chriſtianiſme tant qu'il a duré*, & n'en a ja-
» mais dérogé : ne manquant jamais à ſes dé-
» votions, ni à ſes prieres; car tous les ma-
» tins, il ne failloit de dire & entretenir ſes
» Patenoſtres, fuſt qu'il ne bougeaſt du logis,
» ou fuſt qu'il montaſt à cheval, & allaſt parmi
» les champs, aux armées : parmi leſquelles,
» on diſoit qu'il ſe falloit *garder des Patenoſtres
» de M. le Conneſtable.*

» Car en les diſant, ou marmottant, lorſque
» les occaſions ſe préſentoient, comme force
» débordemens & déſordres y arrivent, main-

» tenant il disoit : *Allez moi prendre un tel : » attachez celui-là à un arbre : faites passer celui-là » par les picques tout à cette heure, ou les arque- » busez tous devant moy. Taillez-moy en pieces tous » ces marauts qui ont voulu tenir ce clocher contre » le Roy; bruslez-moy ce Village; boutez-moy le » feu par-tout à un quart de lieue à la ronde* (1): » & ainsi tels ou semblables mots de justice & » police de guerre proféroit-il selon ces occur- » rences, sans se desbaucher nullement de ses » *Paters*, jusques à ce qu'il les eust parache- » vez; pensant faire une grande erreur s'il » les eust remis à dire à une autre heure, *tant » il estoit conscientieux* ».

A ce sang froid atroce, à cette infernale régularité, il joignoit habituellement des plaisanteries non moins atroces, non moins infernales, c'est encor *Brantome*, qui nous l'apprend; & toujours comme *témoin oculaire*, comme *panégyriste*.

Après nous avoir dit que les *Huguenots* donnoient au Connétable, « le titre de *Capitaine » brule-bancs*, dont il ne se soucioit gueres, » car il portoit d'autres plus beaux titres, & » plus illustres marques que celles-là : » il ajoute, « si les haissoit-il fort, & au commen- » cement de la guerre il en faisoit bien pen- » dre; comme il fit, à la prise de *Blois*; car » je le vis; & toujours leur disoit *puisque*

(1) Observez qu'il ne s'agit là que des guerres civiles, & des exploits de ce *brave Connétable* contre les *Huguenots*.

» *vous marchés sur vos têtes, & nous sur nos » pieds, il faut que vous passiez par là* » : ce n'est pas la platitude de ce prétendu bon mot qui est remarquable ; c'est l'affreuse tranquillité dont-il étoit l'indice (1).

---

(1) Il ne faut pas croire que ce *BRAVE Connétable*, ne fut dur, impérieux, barbare, que dans les affaires de religion : tous ses procédés étoient tiranniques & violens : il ne connoissoit de Loi que ses caprices : en voici une preuve tirée du même *Brantome*, & rapportée par lui toujours avec éloge.

» Il me souvient qu'au voyage & entrevue de *Bayon-* » *ne*, le Roy étant à *Bordeaux*, M. *Strozzy* l'alla un » jour voir disner (il s'agit du Connétable) avec ses Ca- » pitaines, & j'estois avec lui. Aussitost qu'il le vit, il » lui dit ; *Strozzy, vos gens firent hier monstre : il les fait* » *beau voir*, (qui estoient les gardes du Roy) *ils touche-* » *ront aujourd'hui de l'argent ; je l'ay commandé*. M. *Strozzy* » luy dit : *Monsieur, ils voudroient vous faire une priere.* » *C'est que le boys est cher en cette Ville, & se ruynent pour* » *en achepter ; car il fait froid. Ils vous supplient de leur* » *vouloir donner un navire, qui est sur la grave, qui ne* » *vaut rien, qu'on appelle le NAVIRE de MONTRÉAL,* » *pour le mettre en pieces, & s'en échauffer. Je le veux* : » dit Monsieur le Connétable ; *qu'ils y aillent tantost & y* » *meinent leurs goujats, & le mettent en cent mille pieces, &* » *s'en échauffent très-bien* ».

» Par cas il y avoit-là présent quelques *Jurats* de la » Ville & *Conseillers de Cour* qui le voyoient disner, & » luy voulurent remonstrer que cela n'estoit pas bien fait,

Et *Montluc*, le brave *Montluc* moins loué, mais non moins distingué dans ces boucheries, dans ces suites d'assassinats *à main de Bourreau*, qu'on appelloit guerres contre les *Huguenots*, ouvrez ses *Mémoires :* vous y lirez qu'étant Lieutenant-général pour le Roi en *Guyenne*, il avoit deux bourreaux qu'on appelloit ses *Laquais*, parceque, dit-il lui-même, *ils étoient souvent après lui.* Pour se justifier du reproche qu'on lui faisoit d'avoir poussé la guerre avec peu de vivacité, afin de *prolonger la jouissance de son emploi*, il

---

» & que c'estoit grand dommage du deffraudement de ce » beau navire qui estoit de trois cens tonneaux ; & qui » *pouvoit encore servir.*

» *Et qui estes-vous*, dit-il, *Messieurs les sots*, *qui me* » *voulez controller*, *& me remonstrer ? VOUS ESTES D'HA-* » *BILES VEAUX*, *d'estre si hardis d'en parler. Si je fai-* » *sois bien*, *j'envoyerois tout à cette heure dépécer vos mai-* » *sons au lieu du navire.* Qui furent estonnés ? Ce furent » ces galands, qui tous rougirent de honte. Et le na- » vire fut deffait en une après-disné, qu'on ne vid jamais » si grande diligence de soldats & goujats ».

Il n'est pas étonnant qu'un homme capable d'une tyrannie aussi scandaleuse, en pareille matiere ; capable de traiter avec une indécence aussi révoltante des Magistrats aussi bien fondés dans leurs représentations contre une violence de cette espece, l'ait été de méconnoître toutes les especes de regles envers les *Calvinistes :* mais l'est-il que ceux-ci en aient conçu du ressentiment, & l'aient quelquefois manifesté ?

dit, *il n'y a Lieutenant pour le Roi en* FRANCE, *qui ait plus fait passer que moi de* HUGUENOTS PAR LE COUTEAU OU PAR LA CORDE : *ce n'est là vouloir tirer la guerre en longueur.*

A la page 30 du tome III, il raconte froidement que quatre *Calvinistes* accusés d'avoir tenu du Roi *Charles IX*, encore mineur, des propos injurieux, lui furent amenés. » *J'avois*, » dit-il, les deux bourreaux derriere moi, bien » équippés de leurs armes, & sur-tout d'un » marassau (un sabre) bien trenchant. De rage » je sautai au collet d'un d'eux nommé *Verdier*, » & lui dis, O meschant paillard, as-tu bien osé » souiller ta meschante langue contre la Ma» jesté de ton Roi ? Il me répondit. Ha, Mon» sieur, à tout pécheur miséricorde. Alors la » rage me print plus que jamais, & lui dis, » meschant, veux-tu que j'aye miséricorde de » toi : & tu n'as pas respecté ton Roi ? Je le » poussai rudement en terre, son col alla jus» tement sur ce morceau de croix (une croix » cassée qui étoit sur le lieu,) Et dis au » bourreau, frappe, vilain; ma parole & son » coup fût aussitost l'un que l'autre, & encor » emporta plus de demi pied de la pierre de la » croix.

» Je fis pendre les deux autres à un orme qui » estoit tout contre. Et parce que le quatrie» me n'avoit que dix-huict ans, *je ne le voulus* » *faire mourir*; afin aussi qu'il portast les nou» velles à ses freres : *mais bien lui fis-je bailler* » *tant de coups de foüet aux bourreaux, qu'il me*

» *fut dit*, *QU'IL EN ESTOIT MORT AU BOUT* » *DE DIX OU DOUZE JOURS APRÈS*. Et voilà » la premiere exécution que je fis au sortir de » ma maison, *sans sentence ni écriture, car en ces* » *choses*, *J'AI OUI DIRE QU'IL FAUT COM*- » *MENCER PAR L'EXÉCUTION* ».

A la page 101, il raconte sa maniere de poursuivre des fuyars *religionnaires*. » Ces gens » comme poltrons, se jettoient dans les taillis, » & les fossés, le *ventre à terre*. Les bandolliers » les cherchoient par les bois, & leur tiroient » *comme quand on tire au gibier*........ Nous » étions si peu que nous ne *pouvions suffire à* » *tuer tout* : car de prisonniers il ne s'en parloit » point en ce tems là ».

Page 121, même Tome, on lit » je fus » averti qu'à *Gironde* y avoit soixante ou qua- » tre-vingt *Huguenots* qui s'y étoient retirés » lors de la route de M. de *Duras* : je les fis » attraper, & *pendre SOIXANTE ET DIX* aux » pilliers de la Halle, *sans autre cérémonie*,..... » on pouvoit connoître par-là où j'étois passé, » car par les arbres sur les chemins on trou- » voit les enseignes ...... Nous logeâmes une » nuit à *Sauveterre*, où j'en prins quinze ou » seize, lesquels je fis *TOUS PENDRE*, sans » *despendre encre ni papier*, & *SANS VOULOIR* » *LES ÉCOUTER*.

Enfin, à la page 158, on lit ceci qui paroîtra encore incroyable, après tout ce que l'on vient de voir : il raconte la prise d'un petit

château, où les payſans des environs avoient cherché un refuge contre ſes aſſaſſins & ſes bourreaux. « Nous entrâmes, dit-il, tous de fu-
» rie, & ne *trouvâmes dans la baſſecour* QUE
» FEMMES ET FILLES : *tout en étoit rempli juſ-*
» *qu'aux étables*.... Nous les faiſions deſcendre
» par un degré de pierre; & les *Eſpagnols* qui
» étoient dans la baſſecour, & au deſſous du
» degré, LES TUOIENT, diſant que *c'étoient des*
» LUTHERANOS *déguiſés* ».

Le cœur ſe ſerre & la main tremble en copiant de ſemblables aveux, des aveux conſignés avec complaiſance à vingt ans de la datte des faits, dans le calme de la retraite, par un vieillard qui deſtinoit ſes reminiſcences à l'inſtruction de ſes deſcendans. Si les chefs les plus illuſtres, les plus accrédités penſoient ainſi, ſe comportoient ainſi, quelle devoit être la licence des ſubalternes, & plus encor celle des ſimples ſoldats, eſpece d'hommes à qui l'uniforme ſemble donner le droit de tout violer, & que l'humanité des ſupérieurs, les plus grans exemples de modération, & ſouvent la diſcipline la plus rigoureuſe ont tant de peine à reprimer?

Eſt-il donc étonnant que le déſeſpoir pouſſât quelquefois à des exploſions violentes, des malheureux abandonnés à ces bandes de bêtes féroces, dirigées par des aſſaſſins en titre, qui plaiſantoient au milieu du meurtre, qui en *récitant leurs prieres* méloient à leurs oraiſons des ordres pour le *gibet*, pour l'*incendie*; qui s'ho-

noroient d'avoir des bourreaux pour *laquais*; qui feignant de ne pas vouloir faire mourir des enfans, les faisoient fouetter *par les bourreaux*, de maniere qu'ils en *mourussent*, au bout de *dix à douze jours*; enfin dont la maxime étoit de commencer par l'exécution, *sans sentence ni écriture*? Est-il étonnant qu'en s'atroupant pour repousser de pareils monstres, les *Calvinistes* s'emportassent quelquefois à des inhumanités monstrueuses?

Et qu'on ne dise pas qu'ils avoient rendu ces horreurs nécessaires, qu'ils en avoient donné l'exemple, que les dépositaires de l'autorité adoptoient leurs procédés, pour les contenir. Ce seroit joindre la calomnie à l'injustice, & la diffamation à la cruauté.

Dès le principe, avant que les *non-conformistes*, les novateurs se fussent souillés d'aucun excès de ce genre, on avoit commencé par oublier envers eux, toute proportion entre le délit & la peine, par outrager la nature & l'équité. Dès 1535, sous *François Ier*, Prince plus que voluptueux, Prince sans scrupule dans ses alliances, Prince qui caressoit le *Turc* pour en obtenir des secours, & les *Luthériens d'Allemagne* pour inquiéter *Charles V*, des *Luthériens François* accusés d'avoir affiché *des Placards impies contre le St. Sacrement*, dans *Paris*, avoient été condamnés AU FEU.

C'étoit déja une terrible rigueur : mais enfin il y avoit un délit; il y avoit un grand scandale : c'étoit une insulte à la religion dominan-

te : il falloit une réparation, un châtiment ; mais que dire du rafinement atroce qu'on y joignit? En voici le récit fait par le P. *Daniel*, écrivain non suspect, & qu'on n'accusera pas d'une exagération maligne.

» Le soir du même jour les six coupables
» furent conduits à la place publique, où l'on
» avoit préparé des feux pour les brûler. Il y
» avoit au milieu de chaque bûcher, une es-
» pece d'estrapade élevée où on les attacha;
» *ensuite, on alluma le feu au-dessous d'eux, &*
» *les bourreaux lâchant doucement la corde, lais-*
» *soient couler jusqu'à la hauteur du feu ces misé-*
» *rables, pour leur en faire sentir la plus vive im-*
» *pression*; puis on les guindoit de nouveau en
» haut; & après leur avoir fait souffrir ce cruel
» tourment à *diverses reprises*, on les laissa tom-
» ber au milieu des flammes, où ils expire-
» rent (1) ».

Qu'on les eut brûlés aux termes de leur sentence; qu'on eut joint à l'appareil horrible pour l'imagination de ce supplice, la cruauté effective d'allumer le bûcher autour d'eux avant que de leur avoir ôté la vie, leurs freres, leurs complices si l'on veut, leur auroient donné des larmes : ils en auroient consacré le nom dans leur nécrologe secret; ils n'auroient point pensé à les venger, parce que l'idée ne vient pas même de se venger par la violence de ce qui porte l'empreinte des formes juridiques.

(1) Histoire de France, par le P. Daniel, Tome IX, page 417, in-4to.

Mais les voir livrés à ce jeu diabolique; mais se les représenter suspendus à cette escarpolette infernale qui produisoit vingt suplices pour un que portoit l'arrêt; qui réunissoit à la violation de toutes les loix de la nature celle de toutes les idées de la justice; qui portoit avec elle une solemnité, un mêlange d'affectation, de joie, d'insulte, & de férocité réfléchie, ce spectacle, ce souvenir devoient porter dans l'ame de tous les non-conformistes, plus de fureur encore que d'effroi : c'est par des cris de rage qu'ils devoient répondre aux hurlemens de leurs malheureux confreres.

Et s'il étoit vrai que de ces scènes trop répétées dans les années suivantes, sous différentes formes, il eût résulté chez les *Calvinistes* un esprit de violence vindicative, de barbarie impitoyable, ce n'est pas la réforme qu'il faudroit en accuser; ce seroit l'*esprit* inventeur de ces horreurs recherchées, qui en seroit vraiment l'origine; & comme il seroit injuste d'attribuer cet esprit à la religion *Catholique*, quoi qu'un Prince *Catholique*, des Prêtres *Catholiques*, des Magistrats *Catholiques* en fussent les instrumens, il ne le seroit pas moins de l'imputer au parti opprimé qui en étoit la victime.

Mais il y a quelque chose de plus remarquable encore, & que les écrivains *Catholiques* n'ont pas assez remarqué, c'est que si chez ces infortunés, le peuple, le simple *Soldat* alors sans discipline, & sans frein, même dans les armées les plus régulieres, se permirent trop

jouer, à abuser de ses ressources, vous aurez bientôt comme au seizieme siècle des troubles, des rivalités, des guerres civiles, des massacres. Les procédés seront les mêmes; mais les noms des factions seront changés. Au lieu de s'appeller *Calvinistes*, *Huguenots*, *Papistes*, &c. on se distinguera par les titres de *Frondeurs*, de *Politiques*, de *Mazarins*, &c. C'est la différence des caracteres dans les chefs, & non la diversité du culte qui rendra les chocs, & leurs intervalles plus où moins sanglans, plus ou moins barbares.

L'auteur *du Discours A LIRE* a donc commis une injustice très grave en hasardant l'assertion que je viens d'examiner. Il a tendu au législateur, & au public, un piege repréhensible, en attribuant à *L'ESPRIT* du *Calvinisme*, ce que *les Calvinistes ont FAIT* avant la révocation de l'*Edit de Nantes*.

Sur ce *qu'ils font* depuis, ou du moins sur ce qu'ils *faisoient*, jusqu'au moment où ce discours a paru, on peut d'abord soupçonner leur adversaire de la même exagération, de la même méprise : il prétend que dans les derniers tems ils se livroient à des excès, soit contre les Curés *Catholiques*, soit contre ceux d'entre eux qui se permettoient une résipiscence regardée par eux comme une apostasie. Il leur fait de plus un crime de leurs démarches pour se tirer de l'humiliation, de la nullité politique où ils languissoient.

Quant aux violences, s'ils en commettoient

encore

encore quelquefois, elles ne pouvoient être imputées qu'à l'inconcevable singularité de leur état. Regardés par la Loi comme annéantis, & cependant toujours menacés du supplice; dédaignés dans l'ordre politique comme des chimeres, & ne recevant d'existence que dans celui des peines; repoussés de toutes les listes de privileges civils, & inscrits sans examen sur tous les catalogues de punitions; leurs cœurs ne devoient-ils pas sans cesse palpiter entre le ressentiment de l'opprobre, & la crainte du danger? Et leurs dispositions ne devoient-elles pas aussi tendre sans cesse à se manifester par des explosions plus ou moins vives, quand ils rencontroient des administrateurs imprudens, ou des interprêtes trop ombrageux de ces regles inconséquentes?

Mais *QUE FERONT-ILS* aujourd'hui qu'ils ont réussi? Sur cet article il me semble qu'une assertion fâcheuse seroit au moins bien précipitée: je ne voudrois assurement pas me rendre garant indistinctement de leur régularité; mais il me repugneroit encore davantage de chercher d'avance à la rendre suspecte, & de rappeller sur leurs têtes d'après la supposition d'un vertige au moins douteux, l'épée qu'une main bienfaisante vient d'en écarter.

L'auteur *du Discours à lire* se livre à ce sujet à une prévoyance emportée, qui afflige les hommes impartiaux; cette partie de son livre annonce plus de violence qu'elle n'en suppose à ceux dont elle prédit les prétendus excès futurs: & j'oserai l'observer avec la franchise

dont je fais profeſſion, ſes raiſonnemens ne ſont rien moins que fondés en raiſon. Par-tout c'eſt ſa paſſion, & non ſon jugement dont il a ſuivi l'impreſſion. Je n'en citerai qu'une preuve.

Un des grans périls de la *tolérance* CIVILE, ſuivant lui, de cet état CIVIL accordé aux enfans que l'Egliſe dominante rejette de ſon ſein, de cette exiſtence CIVILE aſſurée dans la ſociété aux diſſidens, refractaires obſtinés, dont la vraie religion déplorera toujours l'égarement, c'eſt la coalition qui s'opérera bientôt entre eux, & une partie nombreuſe de la nation, déja corrompue, dit-il, pervertie par la *Philoſophie*.

La défection de celle-ci, ajoute-t-il, eſt encore déguiſée ſous quelque apparence de pudeur: c'eſt une abnégation ſecrette, & non pas une apoſtaſie. Un *Théiſte*, un *Philoſophe*, également ennemi de tous les temples, n'oſe cependant aujourd'hui avouer hautement ſa nullité : il rougiroit à chaque inſtant dans la ſociété de porter ſur le front le ſigne de l'audace qui brave tous les cultes, & d'avoir dans la bouche une profeſſion de foi, qui tend à détruire l'objet du reſpect de tous les autres hommes.

Mais quand il pourra s'affranchir de toutes les marques extérieures d'une religion, en feignant de s'affilier à une de celles à qui il n'eſt permis d'en manifeſter aucune, quoique leur averſion pour la dominante n'entraîne plus ni opprobre, ni danger, il s'empreſſera d'adopter ce maſque commode; libre même du frein leger que lui impoſoient la bienſéance, le reſpect hu-

main, il jouira dans toute sa plénitude, il travaillera avec bien plus de facilité à la propagation, de cette pernicieuse indifférence, si goûtée aujourd'hui, si répandue, si accréditée, sous le nom de *Philosophie*.

Je ne cherche point à affoiblir l'objection : je songe encore moins à la résoudre en *Casuiste :* je laisse ce ministere, il y a long-tems que je l'ai dit, (1) aux bouches, aux mains qui ont pour l'exercer, une mission spéciale, & je n'envisage jamais ce sujet infiniment intéressant pour la société, que du côté accessible pour un *laïque*, c'est-à-dire de celui qui est du ressort de la politique, & dépend incontestablement de la jurisdiction séculiere. Or, sous ce point de vue, la logique & la prescience du *Ministre patriote* me semblent également défectueuses.

L'indifférence dont il parle n'est point du ressort du Gouvernement : s'il la favorise sans voile il est aveugle, il va contre ses propres intérêts; il commet une indiscrétion dangereuse pour lui-même : mais s'il prétendoit la combattre par la force ouverte, il commettroit une usurpation injuste, une véritable tyrannie.

Répétons-le, parce que c'est un principe essentiel: le pouvoir, le droit, ne lui a été donné que sur les *actions :* la *volonté*, les sentimens intimes *du cœur* lui échappent. Il peut essaier de les diriger par des exemples, par des préférences accordées à l'opinion qu'il veut faire pré-

(1) En plusieurs endroits de ces *Annales* surtout; & notamment au volume IV, page 283 *& suiv.*

valoir, par l'interdiction févere de tout ce qui tendroit à la bleffer, à la déprimer; mais s'inquieter de ce qu'on ne l'embrafferoit pas *avec chaleur*, au fonds de l'ame, & à plus forte raifon s'en offenfer; ce feroit de fa part au moins une extenfion bien indifcrète de fes prérogatives.

Il y a donc au moins auffi de l'indifcrétion à lui préfenter ce motif comme fuffifant pour perpétuer une rigueur inique en elle-même; fi la fciffion active du *Calvinifme*, & des autres diffidences ne mérite pas d'être flétrie *civilement* par la Loi, peut elle devenir plus coupable, plus dangereufe aux yeux du légiflateur, par la crainte qu'elle ne fe confédere avec l'inertie du *Philofophifme*?

Mais enfuite eft-il bien vrai que celui-ci puiffe avoir le befoin, ou la tentation de cette alliance? Quand cela feroit, qu'y perdroit l'Eglife? Il eft de fait que ceux que le *Miniftre* défigne par le nom de *Philofophes* s'affranchiffent affez ouvertement de fes pratiques : l'efpece d'hommage qu'ils lui rendent en portant, quelquefois malgré elle, le nom de *Catholiques*, n'eft qu'une ironie continuée, fouvent injurieufe, dont je ne vois point l'avantage pour elle (1).

(1) On peut en juger par ce qui s'eft paffé à la mort de M. de *Voltaire*. Un corps reputé *Catholique*, rempli d'Abbés probablement *Catholiques*, d'Evêques *Catholiques* fans doute, ne s'eft-ils pas opiniâtré à vouloir faire célèbrer une Meffe *pour le repos de fon ame*. Le refus de ce

Mais si elle y attache quelque prix, je vois dans l'édit de tolérance un moyen de lui assurer, bien plus que de le lui enlever.

---

service n'a-t-il pas produit de la part de la compagnie une renonciation formelle pour tous ses membres à ce privilege de la *Catholicité*?

L'Eglise n'a-t-elle pas même eu le dessous dans le petit escamotage de la sépulture Ecclésiastique, subtilement dérobée en faveur des restes de son ennemi, ou plutôt de la chaux qui les avoit dévorés? Tout cela n'a-t-il pas produit cent fois plus de scandale que d'édification?

L'Eglise, comme je l'ai observé dans le tems, volume IV de ces *Annales*, pag. 285, n'étoit pas inconséquente : elle avoit raison : ce sont les amis du défunt, les *Philosophes*, qui étoient inconséquens, & audacieux : mais le prétexte leur auroit manqué si l'édit sur *la diffidence* avoit déja existé.

M. de *Voltaire*, détracteur connu pendant sa vie du culte dominant, mort sans avoir satisfait aux devoirs qu'il impose, auroit été reputé *diffident*, & traité comme tel, sans danger, sans obstacle, par ce qu'il auroit pû l'être sans honte pour lui, sans opprobre pour les siens: on l'auroit enterré où l'on auroit voulu, où l'on auroit pû. Une Messe de cérèmonie auroit continué d'être le dernier acte d'une agrégation qui commence en général par un discours fade, & manieré. On auroit épargné au clergé un grand embarras, & à une partie de l'*Académie* une complaisance honteuse, en enlevant à l'autre une occasion de faire triompher son audace & sa malignité.

D'abord, *politiquement*, les *Philosophes* n'auroient pas même l'idée de se détacher du tronc, pour chercher sous les branches l'asile prétendu qui couvriroit leur défection. La profession du culte dominant étant toujours une qualité requise, essentielle pour toutes les places, cette profession continuera d'être le signe, au moins extérieur, de quiconque n'aura pas été guéri de l'ambition, par la *Philosophie*. Dès que pour être *Conseiller du Roi* dans ses *Elections*, ou dans *ses Cours*, &c. il faudra continuer d'être, ou de se dire de la religion du Prince, on n'aura pas plus qu'aujourd'hui de motifs pour l'abjurer: on pourra n'être pas plus dévot au fonds du cœur; mais on ne sera pas plus tenté de se déclarer *non-conformiste*; c'est-à-dire de se donner un titre d'exclusion à tout ce qui s'appelle *emploi*.

Mais la tentation de cette prétendue liberté sera-t-elle plus efficace envers ceux qui n'aspirent à rien, & qui, par tempérament, ou par systême, préférent une oisiveté sans embarras, aux fonctions pénibles d'une place quelconque? Je ne le crois pas : au contraire.

Jusques aujourd'hui dans la société, quoique la liberté de penser fût assez généralement exercée, celle de parler étoit contenue : les *non-conformistes* avoient pour eux-mêmes, ou pour leurs enfans quelque chose à craindre de la Loi prohibitive; sans s'annoncer pour enfans de l'Eglise regnante, ils étoient cependant obligés de garder des menagemens sur leur diffidence : ils laissoient bien entrevoir qu'ils n'adoptoient pas

le culte commun, mais ils ne professoient pas le leur. Le *Philosophe* détaché de tous, pouvoit se confondre, se cacher, dans cette foule d'individus réfractaires qui laissoient plutôt éclater leur repugnance que leur foi.

Désormais que le masque ne sera plus nécessaire; que chacun depuis le *Calviniste* jusqu'à l'*Anabaptiste*, jusqu'au *Juif*, pourra se montrer tel qu'il est; croit-on que le personnage du Philosophe *Rienniste* sera bien agréable, bien facile à soutenir? Il verra autour de lui des communions diverses, mais un concours général à en adopter une: il verra chacun se donner mutuellement la foi religieuse pour gage de la foi politique, & la soumission extérieure à une Eglise quelconque, pour caution de la probité intérieure, de la tranquillité civile.

Et lui, quelle sera sa caution? Dans un lieu de grand passage, des étrangers qui s'y produisent sont admis sans défiance; on les dispense d'avoir de la monnoie courante pourvu qu'ils s'acquittent chacun avec celle de son pays : mais quel accueil y recevroit un inconnu qui pour prix de sa dépense n'offrant que sa parole, & publiant hautement son indigence, traiteroit de faux monnoyeurs tous les honnêtes gens arrivés avant lui?

Voilà précisément l'état du prétendu *Philosophe* assez fou pour se targuer de son indépendance spirituelle. S'il manifeste son dédain contre toutes les religions, elles se réuniront toutes contre lui : il encourra une excommuni-

cation universelle, peu éclatante en apparence, mais non moins importune. L'édit de *tolérance* au lieu d'avoir affoibli le parti du vrai culte aura multiplié ses gardiens, & ses vengeurs.

Si le Philosophe déconcerté, croit par pudeur devoir dissimuler, & se fixer à un de ces points de ralliement devenus indispensables, il donnera nécessairement la préférence à celui près duquel il est né. Il n'y a qu'un grand intérêt *spirituel*, ou *temporel* qui puisse déterminer les variations en ce genre ; & dans l'état actuel des choses en *Europe* la grandeur même de cet intérêt ne sauve pas du mépris celui qui y cède. Or, désormais en *France* il n'en existera aucun ni d'une espece ni de l'autre, pour un homme voué par sa naissance au *Catholicisme*.

Il se rendroit ridicule, si, en passant dans une autre communion il s'y disoit déterminé par la conviction : le *Catholicisme* pere de tous les cultes Chrétiens en vigueur aujourd'hui sera toujours le plus raisonnable, & le seul conséquent. Il a pour lui les deux plus solides fondemens de l'existence *religieuse*, *politique*, *civile*, le TITRE & la POSSESSION.

Les communions issues, mais détachées de lui, ne pouvant donc croire à la sincérité de ces renégats Philosophiques, rougiroient de s'approprier leur indifférence : elles les repousseroient avec fermeté, peut-être avec horreur. Personne ne veut être le *pis aller* de la tiédeur, ni la couverture du mensonge : les *Ministres* se

montreroient peut-être autant, & plus rigoristes à cet égard que nos *Prêtres*.

En deux mots, si l'édit dont il s'agit pouvoit donner lieu à quelques conquêtes spirituelles, ce ne seroit pas à celles de la prétendue licence des *non-conformistes* sur l'hypocrisie philosophique; au contraire, ce sont les *non-conformistes*, les *philosophes* eux-mêmes qu'il pourroit retenir, ou rappeller au sein; dans la filiation, au moins apparente de la religion dominante.

Le *Ministre patriote*, dans son effervescence amère, s'oublie au point de voir déja la France *Calviniste*: il suppose que le fruit de la loi qui exclud formellement les dissidens de l'éducation publique, de tous les emplois publics, sera de les immiscer bientôt dans tout ce qui concerne l'éducation publique, & privée, non-seulement des particuliers, mais des Princes, ainsi que l'administration; de les mettre à portée de corrompre les héritiers du trône, & enfin de subjuguer le trône lui-même: Appliquant aux conjonctures actuelles l'expression énergique d'un Pere qui pour faire sentir la grandeur d'un scandale donné par un *Concile*, semble dire qu'il mit en péril l'infaillibilité de l'Eglise, (1) il s'écrie, » nous pouvons le prédire de la *France* » un jour imbue des leçons de maîtres Calvi-

(1) C'est St. *Jérôme*, qui dit, en parlant du *Concile* de *RIMINI*, *l'univers* Catholique *fut indigné d'être ARIEN sans s'en appercevoir*.

» nistes, *elle sera toute étonnée de se trouver* PRO-
» TESTANTE ».

S'il y a dans sa premiere prédiction de l'injustice, & de l'inconséquence, il y a dans celle-ci bien de l'imprudence, & de l'aveuglement. Pourquoi donc convertir en reproches personnels, & injurieux, en annonces allarmantes, & fâcheuses, des discussions qui ne seroient utiles qu'autant qu'elles seroient froides & refléchies? La honte d'être condamnés comme *Hérétiques* eux-mêmes, ou la crainte d'être envisagés par la postérité comme fauteurs de l'*Hérésie*, sera-t-elle donc à l'avenir l'épouvantail par lequel on cherchera à glacer les législateurs qui sentiront le besoin des réformes relatives à la police *Ecclésiastique*, mais *seculiere* de leurs états, ou le châtiment du courage avec lequel ils oseront le braver?

L'*Empereur* croit devoir assujettir l'*enseignement* chez lui à une forme qui ne touche en rien à la jurisdiction *Episcopale*; qui n'est que l'application des droits des Universités, & du pouvoir *laïque*, & on crie que la foi *Catholique* est en danger; il favorise le *Protestantisme*.

Le Roi de *France* accueille enfin le cri de la raison, de la justice, de la véritable humanité; il dispense ses enfans aveugles d'une profanation, dont une Loi plus aveugle encore leur faisoit une nécessité, ou d'une proscription folle aux yeux de la raison, cruelle à ceux de la politique, honteuse à ceux de la religion: il accompagne sa Loi de la profession la plus

authentique de ſon attachement à cette religion, des précautions les plus ſages pour empêcher que la pratique en reçoive aucune atteinte, & on crie qu'il donne entrée aux novateurs ; s'il n'eſt pas *Proteſtant* lui-même, ſes ſucceſſeurs ne tarderont pas à l'être.

L'auteur de ces fâcheuſes apoſtrophes s'eſt trompé ſur la date du ſiècle où il écrivoit : quand elles auroient quelque fondement réel, il auroit fallu les étouffer; elles ne peuvent que produire l'effroi des ſimples, & réveiller l'eſpoir des mal intentionnés. Pourquoi montrer la poſſibilité d'une pareille révolution? Ne ſeroit-il pas bien plus prudent, bien plus ſûr même, de la préſenter toujours comme impoſſible, que de s'épuiſer à en exagérer les déſaſtres, en la regardant comme prochaine?

Hommes ſages, hommes impartiaux qui croyez à la religion de vos peres; qui en vénérez la tradition; vous dont la foi eſt le plus précieux bien, & dont les ſcrupules ſont reſpectables; vous que je n'ai point à me reprocher d'avoir jamais ſcandaliſés, écoutez-moi ſans ſcandale ; appréciez ce que je vais dire avec la même pureté d'intention qui dirige mon cœur & ma plume.

Il ne s'agit plus aujourd'hui entre les Egliſes d'enthouſiaſme, ni de diſpute : tous les cultes ſont jugés. Si la tiédeur du ſiecle ne permet pas au véritable d'eſpérer beaucoup de converſions, elle doit le garantir auſſi de la crainte des apoſtaſies : tout ſe compenſe. Indépendamment de la parole ſolemnelle & divine qui aſſure au *Catholiciſme* une ſolidité contre laquelle rien

ne pourra prévaloir, l'état politique même des choses lui assure une consistence inébranlable : c'est peut-être un des effets de cette parole, un des moyens d'en opérer l'accomplissement.

S'il pouvoit être compromis désormais ce ne seroit point par les attaques, mais par les apologies. Le dogme est fixé ; croyons-y, & interdisons nous ; interdisons à qui que ce soit de le discuter. Voilà un premier moyen facile de prévenir le schisme, & d'obvier aux innovations : presque tous les *Hérétiques* qui ont outragé la vraie foi, avoient commencé par en être les défenseurs, & les prétendus combats livrés à l'incrédulité, ont fait plus d'incrédules que de proselites (1).

Il y a un second moyen d'assurer la paix de l'Eglise, & sa stabilité ; plus facile encore dans

(1) La Loi du *silence* sur toutes les matieres de *controverse*, & en général sur ce qui intéresse la religion, est certainement un des moyens les plus efficaces pour la maintenir : & elle n'excéde point les droits de la puissance *séculiere* : mais il faut qu'elle soit secondée par le silence volontaire du *clergé*. La sensibilité trop peu déguisée de ce Corps sur les saillies de M. de *Voltaire*, & les réponses mal-adroites qu'on lui a faites, ont peut-être beaucoup contribué à nourrir son audace, & l'engouement de ses partisans. Les *Provincialas*, & le *Jansénisme*, ont contribué à la perte des *Jésuites* : mais il n'y auroit point eu de *Provinciales*, & le *Jansénisme* se seroit évanoui de lui-même, si l'on avoit laissé dans leur obscurité le gros livre toujours ignoré de *Jansénius*, & le testament d'abord très-peu connu du P. *Quesnel*.

la théorie, il pourroit éprouver des difficultés dans la pratique; mais c'eſt à cet égard que les diſcuſſions pourroient être utiles, efficaces, vertueuſes même :

Veut-on le ſavoir? C'eſt de tirer enfin les Curés, les *Curés* DE CAMPAGNE ſur-tout & leurs Vicaires, de l'état d'abjection où ils languiſſent : c'eſt de donner à ce corps le plus utile certainement, le ſeul laborieux du clergé ſéculier, le plus diſtingué en général par les vertus, par la régularité, une conſiſtance qui en donne une réelle à ſes ſervices; qui ſauve de la dégradation phiſique ſon Miniſtere ſi ſacré en religion, ſi précieux en politique.

Voilà les gardiens qu'il faudroit donner au peuple, non pas contre les *Héréſies*, je le répete, elles ne ſont plus à craindre; mais contre le mépris que peut lui inſpirer le dénuement de ſes paſteurs immédiats; mépris, qui chez des eſprits groſſiers, & même chez ceux que la culture a le plus exercés, peut s'étendre juſqu'aux dogmes prêchés par des paſteurs faméliques.

Les ſens influent plus qu'on ne penſe ſur les opinions qui ſemblent le plus détachées des ſens : un Magiſtrat dont l'extérieur annonceroit la miſere, n'inſpireroit ni reſpect, ni confiance. Pourquoi dans le ſacerdoce actif des *Curés*, dans ce miniſtere qui aux yeux d'un véritable politique, eſt, comme je l'ai dit ailleurs, une véritable Magiſtrature, laiſſer ſubſiſter cet

alliage du caractere le plus respectable avec l'indigence la plus douloureuse ?

La raison qui a réclamé, & enfin obtenu pour les *Non-catholiques* la restitution des droits de la nature, a fait aussi quelques efforts, en faveur de cette portion souffrante du clergé *Catholique ;* mais ce n'est pas avec le même succès. Il a fallu cent ans d'efforts, de suppliques, de représentations ; il a fallu trois ans de recherches, de projets, de mouvemens ; il a fallu l'exemple d'un Diocèse entier, & une espece de violence de la part d'un Prélat aussi éclairé que bien intentionné, pour arracher une Loi qui assurât enfin aux *Curés* en titre, 700 livres tournois de revenu, & la moitié à leurs substituts, appellés *Vicaires*. La premiere de ces sommes égale à peine les gages d'un *valet-de-chambre* un peu élégant : la seconde est bien au-dessous de celle que donne au *laquais* le plus novice, l'économie la plus sordide. Il n'y a point aujourd'hui de ville en *France*, où l'on donne à un laquais qu'on ne veut ni habiller ni nourrir, moins de 30 sols par jour, ce qui fait par conséquent au moins 547 liv. tourn. par an : le Vicaire n'en recevra que 350.

Et encore le laquais peut obtenir quelques libéralités : il peut prétendre à des *profits du jeu*, à des débris de *garderobe* : l'infortuné Vicaire n'a rien qui y ressemble ; il est réduit à sa *portion congrue*, &, je ne le dis qu'en rougissant, en gémissant de cette espece de profanation, *à ses Messes*, quand elles sont payées. La *France*

offre mille exemples d'abus, d'inconséquences humiliantes & douloureuses : il n'y en a point de plus honteuse, de plus affligeante que celle-là. Sept cens livres *tournois*, & à plus forte raison 350 ne sont pas suffisantes pour l'entretien annuel d'un *ecclésiastique*, qui outre ses besoins personnels, indispensables, est encore assujetti par devoir, par décence, quand il n'y seroit pas porté par son caractere, à se charger de subvenir à ceux de tous les indigens de sa paroisse.

Les Curés du Diocèse d'*Auch*, ont établi en 1784, dans une lettre pleine d'éloquence, & de noblesse, quoique remplie de détails bien humilians, qu'avec 777 livres tournois de revenu, un *Curé de campagne* auroit à peine le nécessaire le plus exigu, proportionnellement à la bienséance de son état, *sans y comprendre sa nourriture.* Cette lettre trop peu connue porte cette vérité jusqu'à la démonstration : pour réponse on leur a accordé 700 liv. tournois *tout compris.*

Le clergé de nos jours se plaint des progrès de l'irréligion, ou plutôt de l'espèce de révolte générale contre son opulence : des ecclésiastiques citadins richement pensionnés font de gros livres pour établir la *révélation*, les *prophéties*, le pouvoir de l'Eglise, &c. Ils accusent la *philosophie* moderne du peu de fruits que produisent leurs leçons ; eux & leurs protecteurs ne devroient-ils pas s'en prendre encore plutôt au faste indécent du haut clergé, à son avidité, &c. à l'abjection à laquelle il condamne, dans la-

quelle il s'obstine à faire languir le clergé du second ordre ; le clergé, on ne peut trop le répéter, qui a le plus de droit au respect, à la reconnoissance de la société ?

Toutes les especes de mendicités sont déplorables ; mais dans celle des *Curés de campagne* l'opprobre & l'injustice se joignent aux inconvéniens. J'ai voulu autrefois traiter ce sujet en général : je reviendrai au premier moment sur cet article en particulier ; & j'essaierai de trouver des moyens, pour assurer, pour adoucir au moins l'existence très incongrue des malheureux *Congruistes*.

TABLE.

LETTRE

A l'Auteur des ANNALES *sur ce qu'il a dit dans son* N° 99, *de la Souscription proposée par la Communauté de la Fabrique de* LYON.

LYON, *le 8 Février 1788.*

» EN applaudissant au motif sans doute très-louable, qui vous a engagé d'insérer dans vos *Annales* numéro 99, le prospectus de Souscription proposé par les Sindics de *la Fabrique de Lyon* en faveur des ouvriers sans travail, permettez qu'un Membre de cette Fabrique vous fasse quelques observations, qu'un Auteur de votre mérite écoutera sans doute avec bonté, puisqu'il est question de lui dévoiler la vérité, dont il s'est toujours honoré de suivre les traces.

» Les Sindics de la Communauté de la Fabrique ont d'abord donné seulement *cinq mille livres* aux ouvriers sans travail : cette somme est sans doute très-modique ; mais vous avez vû par le prospectus que vous avez pris la peine de transcrire, qu'elle n'avoit alors que celle de sept mille livres en caisse ; il lui est donc resté à la fin de 1787 deux mille livres pour payer ses frais, qui vont à quatre mille livres. Il est essentiel, Monsieur, que vous soyez instruit des causes de sa détresse & de l'impossibilité où elle se trouve de faire mieux.

» En 1777, lors de la destruction des anciennes Communautés sous le Ministere de M. *Turgot*, celle de la fabrique de *Lyon* possédoit un actif de DEUX CENS MILLE LIVRES *en sus de ses dettes*; le Roi s'empara de tout son avoir, & prescrivît que dorenavant les trois quarts du produit de sa récette seroient versés dans les coffres du Trésor Royal : le dernier quart devoit rester à *Lyon* pour acquitter les frais de la nouvelle Communauté. Avant ce triste événement toutes les distributions provenant des réceptions restoient en caisse, & formoient une masse qui dans les temps malheureux servoit à soulager les pauvres ouvriers, & à récompenser les artistes; la Communauté possédant même alors un immeuble considérable pouvoit emprunter quand la somme en caisse ne suffisoit pas pour l'étendue des besoins.

» Sa position a totalement changé; l'édit de 1777 a tari toutes les sources où elle avoit coutume de puiser dans les temps malheureux (1), & depuis cette époque il a été versé dans le Trésor Royal *vingt cinq à trente mille livres par année*, ce qui rempliroit tous nos desirs si cette masse de près de 300,000 livres étoit à notre disposition. Voilà quelle est la position

(1) Observez, de quel Ministere datte cet enlevement soit disant légal, & constamment violent, d'une *propriété*, & d'une propriété respectable en tout sens, puisqu'elle étoit utile. Si c'étoit à un autre administrateur, à l'A. *Terray*, par exemple qu'on eut pû la reprocher, que n'auroît-on pas dit?

de la Communauté. Il me reste à vous faire aussi quelques observations sur la situation des Membres qui la composent.

» Il y a longtems, Monsieur, que la Fabrique ne jouit plus d'un succès constant & assuré ; ses beaux jours sont passés, & cet arbre superbe qui portoit des fruits en abondance est desséché jusques dans ses racines. Trompé par de fausses apparences & probablement mal informé, vous avez dit qu'il est facile de trouver à *Lyon* dans une circonstance malheureuse la somme de *douze cens mille livres*, en taxant quatre cens maisons de Fabrique à *trois mille livres* chacune ; permettez nous de vous observer que la prospérité de la Fabrique ayant décliné très sensiblement depuis que le goût de la nation s'est porté vers les étoffes *Angloises*, depuis que les femmes à la Cour comme dans les Provinces, ont formé leurs garderobes d'étoffes unies, & sur-tout de mousselines & de toiles, & que l'étoffe de soye a été absolument proscrite des habillemens de modes & de bon goût, la Fabrique ne compte pas dans son sein *cinquante* maisons fortunées ; & cependant la liste des Souscripteurs actuels en comprend dans ce moment plus de *cent* qui ont donné aux ouvriers suivant chacun leur générosité & leurs moyens. Le montant de la Souscription ouverte est actuellement de *deux cens soixante mille livres* : cette somme a suffi & suffira pour nourrir vingt mille ames pendant cinq mois.

» Cependant, nous voyons avec le plus grand

chagrin que les ſources des bienfaits vont bientôt ſe tarir; mais nous vivons ſous un Gouvernement Patriote qui viendra à notre aide, & le Pere des *François* ne laiſſera pas périr dans la miſère une portion conſidérable de ſes enfans.

» Rendez donc juſtice au zéle qui nous anime, aux efforts que nous faiſons tous pour guérir une playe affreuſe qui afflige notre corps. Si nous avions le bonheur de vous avoir auprès de nous vous jugeriez vous même de notre ſollicitude: vous auriez conſacré quelques inſtans de vos travaux à peindre aux *François* le tableau déplorable des maux qui nous affligent; & les cœurs émus par votre éloquence auroient éprouvé des mouvemens de bienfaiſance, peut-être plus prompts & plus étendus.

» Veuillez donc, Monſieur, rendre ma lettre publique ainſi que votre réponſe. Permettez que nous implorions les bontés du Gouvernement Patriote auquel nous ſommes ſoumis, de même que celle de tous les amis de l'humanité ſouffrante par-tout où ils ſe trouvent, & croyez que s'il avoit été poſſible de ſoulager nos freres, nos enfans dans le ſilence, nous n'aurions pas importuné l'univers de nos demandes, & que le cri de leur miſère, fruit d'un événement imprévu qui afflige toutes les Fabriques de la *France*, ne ſe ſeroit pas fait entendre au-delà de nos murs ».

Je ſuis, &c.

Signé . . . . . .
ancien Sindic de la Fabrique.

Autres Observations sur le même sujet.

» EN rendant compte du prospectus de Souscription publié par les Chefs de la Manufacture de *Lyon* pour le soulagement des pauvres ouvriers, M. *Linguet* blâme cette invitation faite à des étrangers, par ce qu'à son compte la Fabrique de *Lyon* depuis son origine a enrichi plus de 400 familles, qui pouvant contribuer, sans s'incommoder, chacune de 3000 livres, auroient formé un fond suffisant pour secourir les pauvres jusqu'à la récolte des soyes nouvelles.

» Il n'a pas fait attention sans doute que des 400 fortunes qu'il suppose sorties du commerce de *Lyon*, une partie est anéantie par les divisions & subdivisions des héritages, qu'une autre partie a été dissipée par le luxe, que celles qui ont pû résister à ces deux causes de destruction ne sont pas restées toutes dans *Lyon*, mais qu'il y en a eu de transportées qui sont actuellement répandues dans tout le royaume, à la cour même, & dans l'étranger.

» Le prospectus de *Lyon* en publiant la détresse des artisans de ces fortunes avertit leurs possesseurs de leur devoir, du ton qui convient à des suppliants : M. *Linguet* le leur rappelle avec la véhémence d'un solliciteur qui ne demande rien pour lui même, d'un ardent ami de l'humanité qui désire opérer du moins par autrui, le bien qu'il ne peut pas

faire par lui même. Son but, & ses sentimens une fois bien connus, lui indiquer des malheureux à secourir, & sur-tout de ceux qui sont ignorés, & les plus dénués de secours, c'est sûrement lui faire plaisir.

» Il y a une autre Manufacture en *France* dont aucun papier public n'a parlé parce que les citoyens mesurants leurs efforts à leur bonne volonté, espéroient pouvoir dérober la connoissance d'une calamité passagere : ils n'avoient pas calculé que n'étant l'effet d'aucune intempérie des saisons comme celle qui afflige les Manufactures de soye, mais d'un vice national, de l'inconstance, du goût de préférence pour tout ce qui est étranger, sa détresse ne pourroit avoir de terme limité. Cette Manufacture est celle de *Sedan*.

» Elle fabriquoit autrefois annuellement vingt mille pieces de draps noirs, bleu, écarlate, blanc, &c. qui occupoient 16000 ouvriers, moitié citadins, & moitié habitants de la campagne.

» La mode, & le goût des *François* pour toutes les étoffes façonnées que la liberté du commerce avec l'*Angleterre* introduit & multiplie à l'excès, ont tout-à-fait suspendu la consommation des draps unis. Les magasins des fabriquans restans pleins de draps qui n'ont aucuns débouchés, les moins aisés sont forcés de congédier tous leurs ouvriers : les plus riches n'en conservent qu'à titre d'atteliers de cha-

rité; des 16000 ouvriers il n'y en a pas 4000 d'employés: des 12000 qui manquent d'ouvrages ceux qui n'ont pas de liens de famille qui les retiennent, tous ceux enfin qui jouissent de la liberté & de la santé, émigrent vers les fabriques *Impériales* du voisinage: il ne reste que les vieillards, les infirmes, & les femmes chargées d'enfans. Le corps municipal a fait un rôle des plus nécessiteux qu'il assiste depuis six mois avec un fond de trente mille livres, dont la contribution volontaire des aisés l'a mis en état de disposer; mais quels secours! six onces de pain par jour, précisément le nécessaire, pour ne pas mourir de faim, comme dans un tems de famine; mais combien de besoins ne peuvent pas être assistés, le vétement, le chauffage, la location, & les maladies!

Voilà la grandeur du mal, voici la modicité des ressources.

Le corps de la Manufacture est composé de vingt-quatre maisons dont un tiers est riche, un tiers aisé, & l'autre n'est pas même en état de supporter une année de stagnation du commerce, sans faire des sacrifices pour désobstruer ses magasins. Aucune fortune n'est sortie de la Fabrique, parce qu'il n'y en a point eu d'immenses, & parcequ'elles sont presque toutes dans des familles *Protestantes*. Les deux seules maisons *Catholiques* riches, les maisons *Rousseau* & *Paignon*, se sont trouvées par une bisarrerie assez rare en *France*, produire une suite de générations modestes & sans ambition, qui

sont restées dans l'état de leurs peres depuis l'origine de la Manufacture.

» C'est avec d'aussi foibles moyens qu'on a pû assister depuis six mois 4000 indigens, parce qu'on s'est retranché tout superflu pour l'employer au nécessaire. Jusqu'à-présent nuls secours étrangers n'ont concouru avec le zéle des citoyens; mais en faisant d'aussi grands efforts on n'a pas encore la satisfaction de voir l'effet d'un soulagement sensible, parceque des besoins de tant d'espèces tourmentent les indigens, qu'ils surpassent les efforts, & en faisant les plus grands sacrifices, on reste environné de misère.

» Le plus grand motif de désespoir, si la charité pouvoit désespérer, c'est de ne point prévoir de terme à cette calamité, parce qu'encore une fois elle n'est pas l'effet d'un désordre dans la nature, mais du goût des *François* pour les étoffes étrangeres : il seroit donc utile que quelque plume énergique les invitât à réfléchir sur l'effet désastrueux de cette manie; il le seroit qu'un écrivain bien intentionné & goûté du public, voulût bien lui présenter, développer comme elle mérite de l'être, cette idée qu'un habit d'étoffe étrangere que porte un *François*, coûte infailliblement la vie à quelque *François*, ou quelque citoyen à l'Etat. Pour vaincre ce préjugé il faut . . . . . .

RÉPONSE.

Réflexions sur l'état actuel des MANUFACTURES FRANÇOISES, *& sur la préférence donnée presque en tout genre par les* FRANÇOIS *même aux productions des Manufactures* ANGLOISES.

La meilleure réponse que je puisse faire à cette lettre, & à ces observations c'est de les publier. Les Négocians respectables qui se plaignent, l'un un peu de moi, l'autre de l'état des choses, me rendent justice, en me supposant des intentions pures. Je vois, & j'avoue sans peine que mon jugement sur le procédé des Fabricans de *Lyon* a été trop précipité. Vivement frappé de ce qu'ils disoient, ému plus vivement encore de l'état de leurs malheureux ouvriers, n'étant point instruit, & *ne pouvant l'être* (1), de ce qu'ils faisoient pour les soulager, je ne me suis point refusé à exprimer les sentimens de mon cœur.

Aujourd'hui que voilà les faits éclaircis; aujourd'hui qu'il est prouvé que la détresse des bras dévoués à vivifier les Fabriques de *Lyon*, de *Sedan*, &c. est le fruit de plusieurs circonstances morales, ou phisiques imprévues, malheureusement combinées, réunies par une fata-

(1) Il n'y a eu de public que l'invitation faite aux Etrangers.

lité moins prévue encore, & non celui de la dureté de leurs maîtres, après m'être empressé de publier la justification de ceux-ci, je me permettrai quelques réflexions, qui auront peut-être leur utilité. Je demande pardon aux deux observateurs honnêtes qui m'en ont fourni l'occasion, si pour travailler à opérer le bien qu'ils désirent, je parois d'abord m'écarter un peu de leur plan.

D'abord cette détresse même n'est-elle pas un avis aux administrations, ainsi qu'aux particuliers, de se défier de cette espece d'engouement devenu depuis un siecle presque universel dans l'*Europe* pour les *Manufactures*, de cette préférence donnée à une main d'œuvre stérile en elle-même, & dont les avantages momentanés peuvent à chaque instant être compensés par des inconvéniens accablans, autant que durables ?

Rien de plus éblouissant que le spectacle d'une fabrique florissante. La variété des manipulations, l'activité des ouvriers, leur multitude, leur satisfaction même, l'ordre sans lequel il n'y a point de succès, l'inspection des machines appellées presque par-tout au secours de leur industrie, la gradation des travaux, & des especes de métamorphoses que subissent une *tringle de fer*, de *leton*, un écheveau de *soye*, de *fil*, de *laine*, ou de *cotton*, un *chiffon* de vieux linge, avant que de devenir une *aiguille*, une *épingle*, un *velours*, une *toile*, un *drap*, de la *mousseline*, du *basin*, du *papier*, forment une suite de tableaux animés qui repaissent

sent agréablement l'osivité des curieux, & laissent dans leur imagination des traces profondes.

L'abondance & l'air de prospérité que présente d'ailleurs ordinairement la maison du maître, aident encore à l'illusion; mais quand on vient à refléchir; quand on écarte ces apparences séduisantes, & qu'on examine ces édifices dans leurs rapports avec tout ce qui sert à les entretenir, on voit qu'ils portent sur des bases bien fragiles, ou bien douloureuses.

Le Fabriquant débite chez l'étranger, ou dans son pays même les productions de sa Manufacture. Si c'est chez l'étranger, il tremble sans cesse de s'en voir exclus par des *prohibitions* : si c'est dans son pays, il en sollicite : les privileges *Exclusifs*, les *Douannes*, sont toujours l'objet de son effroi, ou de ses désirs : la servitude, ou le despotisme, voilà son partage.

Loin de lever au loin, comme on le dit, des tributs par son industrie, il est tributaire lui-même de tous les caprices : il l'est de tous les événemens. Rançonné par le débitant dont il alimente les magasins, il rançonne à son tour le journalier dont il paroît nourrir la dépendance : esclave & tyran tout à-la-fois, il ne jouit jamais que d'une existence précaire : mais pour l'entreprenneur quand il a déja quelque aisance & des capitaux acquis, cet état n'est qu'un sujet d'inquiétude: pour le mercénaire qu'il employoit, dès qu'on cesse d'en avoir besoin c'est un dénuement subit & mortel. Le silence, la

faim, les pleurs, le désespoir remplacent d'un jour à l'autre le mouvement, la joie, la sécurité, dans ces laboratoires si peuplés, si vivans la veille.

Les Fabriques les plus exposées à ces sortes de révolutions, sont précisément celles qui offrent à l'œil le plus d'éclat, & d'opulence. La finesse des matieres n'influe point sur le salaire du journalier qui les modifie; celui qui file l'or, qui le roule sur la soie, qui le tisse, qui en fait du *brocard*, &c. ne gagne que sa substance du moment, ainsi que celui qui ourdit en s'infectant lui-même la laine grasse, & inégale, du *tricot* le plus grossier : mais comme cette derniere étoffe, & celles du même genre, sont d'une consommation plus usuelle, & par conséquent d'un débit plus sûr que l'autre, on en voit rarement les fabriques frappées des calamités qui ravagent aujourd'hui les atteliers dorés, & faméliques de *Lyon*, &c.

Cette considération est une de celles qui ont été entrevues par les philosophes, ou plutôt par les enthousiastes aujourd'hui décrédités, qui sous le nom d'*économistes* ont prêché du même ton des axiômes incontestables, & des erreurs cruelles. Quand ils ont prétendu que, pour que tout allât bien dans un Etat il falloit que le *pain fut cher*, certainement ils ont commis une méprise fâcheuse; & d'autant plus fâcheuse que par des circonstances singulieres elle a eu un succès peu ordinaire même aux vérités, celui d'être adoptée par le Gouvernement;

& rangée un moment au rang des principes les plus précieux de l'administration. Mais quand ils ont représenté que la splendeur éphémere des fabriques étoit aussi dangereuse que séduisante; que le bénéfice en étoit presque toujours chimérique, & les désastres aussi rapides que réels, ils ont développé un fait vainement contredit par les apparences & le raisonnement, un fait malheureusement trop confirmé par l'expérience.

On cite l'exemple des *Anglois :* on nous montre sans cesse cette île célèbre comme un modele de sagesse, comme un objet d'émulation dont il faut en tout se rapprocher : sa prospérité est appuyée, nous dit-on, sur deux fondemens inébranlables, son *Agriculture*, & son *Commerce*; & la source la plus féconde pour celui-ci ce sont les *fabriques* dont elle est remplie : mais n'est-ce pas encore ici une inadvertence? N'attribueroit-on pas cette prospérité à des causes dont une lui est absolument étrangere, & qui ne tarderoit pas même à la faire évanouir, si sa funeste influence n'étoit combattue, surmontée par des causes plus puissantes?

L'*Angleterre* est surchargée des impôts les plus énormes comme les plus fous, des *Douannes* les plus tyranniques, & les plus oppressives : cependant elle fleurit malgré ce régime meurtrier. N'en pourroit-on pas dire autant de son sistême Manufacturier? Il ne la tue pas : mais est-ce à lui qu'elle doit sa vigueur?

Dans une des plus guerrieres Monarchies de

l'*Europe*, on voyoit il y a quelques années, si l'on en croit les voyageurs, les soldats demander publiquement l'aumône : dans une autre ils faisoient (ils font encore) du *filé*, des *bouffantes*. Cependant au premier coup de tambour ces vils mendians, ces ridicules ouvriers reprenoient leur fierté avec leurs mousquets : seroit-on reçu à-dire que cette honteuse indigence, ou ces puériles occupations étoient le principe de leur valeur ?

D'ailleurs il n'est pas vrai, comme on le croit communement hors de cette île, comme le disent, comme se le persuadent, les *François* même qui, après avoir vû *Londres* & quelques châteaux ; après avoir bû du *Porter* & jetté un coup d'œil sur quelques atteliers, s'imaginent avoir *voyagé* en *Angleterre*, il n'est pas vrai que tout y soit *fabrique* : il ne l'est pas que tout y soit rempli de ces établissemens de l'industrie active soudoyée par l'industrie spéculative ; au contraire il y a peu de pays peut-être, où, par comparaison avec la quantité des *exportations*, le nombre des atteliers qui en produisent les objets soit moins considérable.

Chaque genre de Fabrication est fixé à une Province, & dans cette Province presque toujours à une seule Ville, à un certain district. La *clincaillerie*, le *platinage*, les boutons de *métal*, &c. les beaux ouvrages en *fer*, sous le nom d'*acier*, sortent de *Birmingham* ; les *draps*, de la Province d'*York* ; la *coutellerie*, les instrumens de *chirurgie*, de *phisique*, &c. de *Sheffield* ; les *cotonnades*, de *Manchester* ; &c. Chacun de ces

lieux forme une espece de colonie exclusivement occuppée à la culture de son espece d'art : c'est à la perfectionner que se portent les efforts réunis, perpétuels, des chefs comme des journaliers.

Ils travaillent plus, ils travaillent mieux, parce qu'ils sont aidés par des *mécanismes* admirables, par des secours artificiels, qui sont eux-mêmes des chefs d'œuvre de l'art; parce qu'ils sont excités, animés par l'émulation; parce qu'ils ne sont distraits ni par des occupations variées, ni par des besoins. Voilà pourquoi dans chacun de ces entrepôts créateurs se reproduisent, se renouvellent à chaque instant des fruits qui vont au loin satisfaire à toutes les demandes, & repandre, confirmer la réputation des lieux où ils sont nés, avec celle de leur fécondité.

Mais les terrains qui les font éclore ne composent qu'une petite portion de l'*Angleterre*. Le nombre des individus consacrés à cet emploi, ne prend rien sur celui des *laboureurs*, des *navigateurs*, des *soldats*, des *rentiers*, &c. il n'y a qu'une partie de la nation qui se dévoue aux risques de l'existence *Manufacturiere*, qui se soumette à s'énerver par ces travaux sédentaires, à voir dépendre sa subsistance des fantaisies d'un peuple, ou d'un Prince étranger (1).

---

(1) Il y a à *Londres* bien moins de *Fabriques*, de *Métiers* qu'à *Paris ;* & en général les ouvriers y sont malheureux comme à *Paris*. Les quartiers de *Morfield*, de *Southwark*, peuplés de ces ouvriers, sont les plus misérables de la Ville.

Cette réflexion en amene une autre, qui méritéroit peut-être qu'on l'approfondit. Les grandes nations de l'*Europe* se montrent inquiètes aujourd'hui, allarmées, indignées de la prépondérance *Angloise*, dans les *Fabriques*, comme dans les *armes*, comme dans la navigation, &c. elles se fatiguent à chercher les moyens de rétablir l'équilibre entre elles & la *Grande-Bretagne* dans ces différens genres; pour s'assurer bientôt la supériorité dans tous, il suffiroit peut-être de feindre de la lui céder pendant quelque tems dans le premier.

Il ne faudroit peut-être que lui abandonner pendant quelques années la jouissance entiere de ce théâtre mouvant, où elle seroit bientôt engloutie. Les matelots ne tarderoient pas à manquer à ses navires, quand ils s'entasseroient dans ses atteliers; & l'esprit mercantile, rétréci de ces *ouvroirs* subordonnés, flétriroit bientôt cette fierté républicaine qui s'y maintient aujourd'hui, parce qu'elle a d'autres points pour se fixer, & se régénérer. Un Poëte fait dire à *Mitridate*,

Jamais on ne vaincra les *Romains* que dans *Rome*.

Les *Anglois* aspirent au titre de commerçans universels; ils voudroient être les Fabricans, les fournisseurs universels; le vrai moyen de les punir de cette avidité ambitieuse & insatiable seroit de la satisfaire en apparence: ce seroit l'*hydropique* altéré, qui mourroit en buvant avant que d'avoir éteint sa soif.

Quoiqu'il

Quoiqu'il en soit de cette idée il est évident qu'en général ce n'est pas à la prospérité de ses Manufactures précisément que tient celle de la *Grande-Bretagne* : l'une en ce moment peut contribuer à l'augmentation de l'autre : mais le désastre pourroit être aussi rapide, aussi funeste que sa splendeur paroît éblouissante. Que le concours des demandes vienne à cesser, que les ordres qui donnent à tous ces atteliers une atteinte si brillante, soient revoqués, ou seulement interrompus; vous y verrez comme ailleurs la plus terrible consternation arriver avec le courier qui en apportera la nouvelle.

Mais ce concours, dit-on, est aujourd'hui favorisé, encouragé. Le gouvernement par le *Traité de Commerce* vient de consacrer en quelque sorte le goût dépravé, ou du moins indiscrèt, dénaturé, de la nation; les barrieres qui la garantissoient de sa propre frivolité sont détruites : moyennant un droit modique ces productions d'une industrie rivale, ennemie, sont naturalisées: elles ont inondé le royaume, & submergent de toutes parts l'industrie nationale.

Je l'ai déja dit, je ne suis ni le censeur, ni l'apologiste du *Traité de Commerce* : la saine raison semble l'approuver : des intérêts particuliers & nombreux se réunissent pour le combattre. Sans approfondir si ses inconvéniens l'emportent sur des avantages je me bornerai à demander à nos *Fabricans*, à nos *Commerçans*, si ce n'est pas à eux mêmes, à leur

indifférence, à leur inertie, qu'ils doivent attribuer les effets déplorables de cet accord devenu l'objet d'une jalousie si violente, & la source au moins présumée de tant de larmes.

Ils s'indignent de voir une *Françoise*, femme, & plus femme qu'une autre, préférer le tissu léger d'une étoffe simple, mais agréablement nuancée, qu'elle renouvelle sans frais, à laquelle un simple savonnage rend sa fraîcheur, à ces soyeries éternelles, magnifiques il est vrai jusqu'à la fin, mais vieilles aussi dès le commencement; ils blâment avec la même amertume le jeune homme qui lui ressemble un peu, qui prend pour lui plaire un drap rayé, brillant, au lieu du drap uni, modeste, qui formoit la garderobe solide de son ayeul.

Peut-être ont-ils raison? Mais au lieu de s'épuiser à gémir sur cette mobilité qui paroît être le caractere foncier de la nation, ne vaudroit-il pas mieux s'y prêter? Le métier qui fait de l'*uni* peut également supporter du *bariolé*; la navette qui travailloit gravement aux *Paignons*, aux *Rousseaux*, seroit-elle dégradée en se chargeant des mélanges de *laines*, ou de *soye* colorée que la mode actuelle désire, & exige. Si les fabriques *Angloises* se piétoient de même dans une opiniâtre & grondeuse immobilité, obtiendroient-elles ce succès qui vous désole, & cette préférence accablante qui vous tue?

Oui: peut-être en jouiroient-elles encore: &,

j'en demande pardon, aux intéressés, peut-être seroit-ce encore leur faute : non-seulement elles l'obtiendroient, mais elles la mériteroient, du moins si les choses ne changeoient pas ; & ce seroient nos propres commerçans, ceux qui devroient montrer le plus d'empressement à la leur refuser, qui donneroient l'exemple de la leur accorder.

Disons-le avec franchise, sans vouloir humilier personne : les *Anglois* FONT MIEUX ; ils font à *meilleur marché* : ils ont même pour s'assurer l'empire de l'industrie une activité, un esprit d'*intrigue*, qui laisse bien loin les *François*

Vaincus dans leur propre science,

qui les subjugue eux-mêmes. Dans les occasions décisives, dans celles où il seroit plus aisé, plus commode, plus avantageux, plus honorable de s'affranchir de leur joug, les commerçans, les entreprenneurs *François* ne montrent d'empressement qu'à le porter : ils se laissent prévenir dans la *théorie* ; ils se soumettent servilement dans la *pratique*.

Je n'en citerai qu'un exemple : les *Pompes à feu*, ce chef d'œuvre de l'industrie humaine, celle de toutes les machines dont la divinité, s'il est permis de s'exprimer ainsi, auroit le plus lieu d'être jalouse, la premiere idée en est incontestablement due à des *Français*. Les *François* l'ont dédaignée : pour la leur faire connoître il a fallu que les *Anglois* se l'apropriassent. Il y en avoit en activité dans toutes les

mines de la *Grande-Bretagne*, lors qu'on ne pouvoit encore en *France* citer que celles de *Fresne*, & des *Mourres* auprès de *Bergues*. Encore y attachoit-on si peu d'importance que le Gouvernement dans ces derniers tems n'avoit pas balancé à accorder le *privilege* EXCLUSIF d'en fabriquer, *par toute la France* à qui? à un *Anglois*. Je ne sais même si ce privilege est révoqué.

Voici quelque chose de bien plus fort. La compagnie *des eaux* de *Paris* quand elle s'est mise en devoir de remplir sérieusement ses obligations, a donné la préférence à ces sortes de machines pour son entreprise; & c'étoit peut-être la seule, à laquelle elles ne convinssent pas; cette société qui a si judicieusement placé ses sources des deux côtés de la riviere, au-dessous & à portée de tous les égouts, qui en définitif a trouvé moyen de faire d'une conduite d'*eau* une affaire d'*argent*, étoit composée d'actionnaires éclairés, choisis dans toutes les classes; d'hommes de qualité distingués, de financiers, de négocians connus, d'artistes, de littérateurs même célèbres, tous exercés par la lecture, par les voyages, plusieurs par des manipulations qui supposoient des connoissances profondes dans les arts.

Il s'agissoit d'un monument intéressant sur tous les points de vue: il semble qu'elle devoit s'en faire un d'honneur, se faire un scrupule de délicatesse nationale de n'employer que des matériaux nationnaux; &, comme ce n'étoit pas l'eau de la *Tamise* qu'elle aspiroit à

élever dans *Paris*, elle devoit éviter d'emprunter des mains *Angloises* pour réaliser son projet.

Cependant après avoir commencé par acheter paisiblement du *Breton privilegié* la permission de se passer de lui, pour faire des pompes, qu'a-t-elle fait? Il lui falloit des *cilindres*: elle avoit besoin de se procurer des tuyaux de *fer fondu* d'un grand diamêtre. Ces tuyaux, ces cilindres, cent maîtres de forge en *France* les lui auroient fournis à un prix supportable. Elle auroit gagné à s'approvisionner ainsi dans l'intérieur du royaume, d'économiser ses capitaux, d'augmenter ses bénéfices, d'animer l'industrie nationale, de la récompenser.

A prix égal, avec quelque désavantage même, elle devoit encore la préférence à des compatriotes, puisqu'elle n'étoit pas *forcée* de la donner à des étrangers: cependant elle a été chercher ses tuyaux, ses cilindres, où?...... en *Angleterre*: elle a porté dans ce pays des sommes énormes pour le premier achat. Elle en a payé d'énormes pour le transport; pour les droits d'*entrée* dont on ne lui a point fait grace, avec grande raison.

Toutes ces observations je les ai présentées moi même en personne à *Londres* dans le tems, à M. *P.* directeur, créateur de l'entreprise. Je n'ai rien épargné pour le faire rougir de cette spéculation, pour réveiller ses scrupules, & même son économie bien entendue. Je n'ai rien gagné: il n'en a pas moins fait ses achats

transmarins; & le port des *Thuileries* n'en a pas moins été écrasé des masses épouvantables de *fer fondu*, obtenues à prix d'or, comme une espece de *grace* dans les fonderies *Angloises*.

Si dans une pareille conjoncture, une pareille association a montré pour l'industrie *Françoise* un dedain si marqué, ou une défiance si injurieuse; si elle a rendu à l'industrie *Britannique* un hommage aussi réfléchi, aussi éclatant, comment prétendroit-on que de simples particuliers isolés, que des femmes, de jeunes gens se piquassent d'une délicatesse plus ombrageuse, & prissent conseil dans l'assortiment de leur toilette d'un patriotisme plus généreux? Une compagnie aussi grave, un homme choisi par un grand Prince pour ériger, *en Petit*, un monument qui conserve à la postérité le souvenir, & même la manœuvre de tous nos arts (1) donnent cet exemple décisif d'une désertion de ce genre, & on veut que ce soient nos petites maîtresses, notre jeunesse frivole qui la reparent!

Mais nos *Fabricans* eux-mêmes, sont-ils exempts de reproches? Ils déplorent l'inconstance qui rend leurs magasins déserts; ils invoquent les réglemens prohibitifs qui muroient autrefois ceux où il voient courir la foule: mais que font-ils pour rappeller dans les leurs cette foule qui fuit, & qui est assuré-

(1) Voyez la suite des modeles des arts mécaniques exposés dans la Bibliothéque du Roi.

ment bien excusable de suivre la bonté de l'ouvrage jointe à la modicité du prix.

Les *Anglois font mieux*, je le répete (1); pour ne pas l'avouer il faut s'aveugler soi-même, ou supposer les autres aveugles. En général ce qui sort de leurs mains est, ou *paroît* fini : ce qui n'a pas une solidité économique offre du moins à l'œil une propreté séduisante, une légéreté, des formes agréables.

Comparez au *platinage* qui a tout l'éclat du second des métaux, le plombage mat de l'*argent haché* qui n'en a que la pesanteur; au poli qui donne à l'acier de *Birmingham*, de *Shefield* l'éclat du diamant avec une teinte plus douce, plus amie de l'œil, comparez la surface rayée, veinée, raboteuse des *couteaux*, des *canifs*, des *ciseaux*, des *rasoirs*, de tout ce qui sort de vos *Forges*, ou de vos ouvroirs les plus célèbres : comparez ces meubles simples d'un bois inaltérable que l'on travaille, dont on use depuis deux siecles à *Londres*, & qu'on ne connoît que depuis peu dans le reste de l'*Europe*, avec ce placage imposteur, avec ces découpures de *bois de rose*, qui ne cessent de repasser du logis des acheteurs à la boutique du réparateur, & prononcez entre l'industrie *Angloise* & celle de leurs rivaux.

Pourquoi le même cotton qui reste chez

(1) Je n'ai pas toujours pensé de même : je l'avoue ; & j'avoue aussi mon tort à cet égard.

vous groffier, inégal, terne, par quelque aprêt que vous le tourmentiez, prend-il à *Manchester* des formes fi variées, fi heureufes, une fineffe fi douce, un blanc fi féduifant? Pourquoi celui qui arrive de l'*Inde* tout tiffu; qui des magafins de la compagnie *Angloife* paffe dans ceux de la compagnie *Françoife* fa fervante; qui dans l'un & l'autre pays eft foumis au moule d'un imprimeur, ne préfente-t-il dans l'un qu'un barbouillage informe, un enduit pateux, & dégoûtant, tandis qu'il reçoit dans l'autre des tableaux dont le deffein & le coloris, fans être parfaits, arrachent cependant toujours au premier coup d'œil un gefte involontaire de furprife, & d'admiration?

Pourquoi dans les arts même du luxe, dans ceux que la molleffe foudoie, & qui ayant pour objet, des jouiffances phifiques, voluptueufes, devroient avoir en *France* la fupériorité, eft-ce encore à des mains *Angloifes* qu'il faut recourir? Comparez à la fortie des mains de l'ouvrier, par exemple, deux *trains* de voiture, l'un de *Londres*, l'autre de *Paris*.

Celui-ci eft une charpente lourde, formée de folives à peine dégroffies: les roues feules offrent plus de bois qu'il n'en faudroit pour un train entier. Des raies écourtées, mal enchaffées dans des jantes épaiffes font furchargées par des bandes de fer détachées, féparées l'une de l'autre, comme fi l'on avoit craint en les *laiffant* contigues de leur donner la folidité que paroît promettre leur péfanteur;

& de plus hérissées de clous saillans, d'une espece de dentellure qui semble bien plus faite pour donner à l'équipage une assiette immobile que pour en faciliter la course.

L'autre train vous offre un assemblage aërien, en quelque sorte : il n'a pour ainsi dire de matiere que ce qu'il en faut pour indiquer les formes : autour des jantes dont vous distinguez à peine les joints est fixée une ceinture qui les rend inébranlables ; elles sont recouvertes d'un cercle parfaitement uni, & toujours léger à l'œil malgré son épaisseur. Comment le patriotisme même pourroit-il balancer entre cette gaucherie nationale, & cette dextérité étrangere ?

Il est absurde sans doute de prendre des *Wiskys Anglois*, des *Giggs Anglois*; de se guinder au second étage de ces escarpolettes périlleuses, imaginées par le caprice contrariant des *Bretons* quand nos voitures touchoient presque la terre, & dont la police devroit défendre l'usage, au moins dans les Villes ; mais il est très sage de recevoir d'eux des trains qui, après avoir soutenu les cahots du pavé, & la causticité des boues de *Paris*, valent souvent mieux à l'instant où on les réforme que l'échauffaudage massif & neuf qu'un charron *Parisien* y substitue (1).

---

(1) Il ne faut pas dire que ce soit la supériorité des bois qui donne à ce charronage sa perfection : il a été imité, surpassé peut-être à *Bruxelles*, & dans les *Pays-*

Non-seulement l'ouvrier *Anglois* FAIT MIEUX, ou du moins il s'attache à captiver l'œil, à s'emparer d'abord du suffrage de ce juge impérieux; mais il offre soit à l'économie du consommateur, soit à l'avidité du débitant des motifs solides de lui donner la préférence. Il fournit à *meilleur marché.*

Je ne parle pas des boutiques de *Londres*, où l'usage, & peut-être une politique bien entendue, assure aux détailleurs un bénéfice énorme, où ils jouissent d'un gain convenu de 30, de 40, quelquefois de 50 pour cent, sur les articles qu'ils parviennent à placer : je parle des exportations faites par les Manufactures mêmes, & des objets de *commande* expédiés à l'*étranger :* leur perfection vraie ou apparente, est à un prix infiniment modéré, auquel presque par-tout les Fabriques nationales prétendent ne pouvoir descendre sans se nuire : & c'est pour un spéculateur impartial un bien autre sujet de surprise.

Car enfin les vivres sont au moins aussi chers en *Angleterre* qu'en *France.* Le journalier y est mieux payé; il est mieux nourri; il est mieux vêtu : il n'y est pas rigoureusement exclus de toute espece de droit à toute espece de jouissance, & cependant les magasins les plus éloignés sont approvisionnés à meilleur marché

Bas, où les bois ne peuvent pas être meilleurs qu'en *France.* Cette excuse journellement alléguée par la maladresse, & la paresse des *charrons Parisiens* est chimérique, autant que leurs ouvrages sont grossiers.

des produits de son travail? Quelle est la cause de cet étrange effet? Comment les tissus du cotton filé, ourdi, blanchi à *manchester* par des bras nerveux dont une bierre succulente, & du pain blanc, entretiennent l'embonpoint, se débitent-ils à meilleur marché, que ceux qui échappent aux mains des squelettes réduits à *Darnetal* à du *pain noir*, & à du *cidre* aigri?

Qu'on ne dise pas qu'il faut attribuer cette différence aux *Drawbach*, aux *Primes* d'encouragement accordées sur les exportations des objets fabriqués dans le pays. Ces avantages ne sont ni aussi universels, ni aussi fructueux qu'on le croit communement pour ceux qui les recueillent : mais la même modicité de prix existe en faveur des denrées *Angloises* dans les articles qui ne sont pas ainsi favorisés, que dans ceux qui le sont avec le plus de forfanterie.

Les *charbons de terre*, par exemple, abondent en *France*: la Providence en a garni, je dirois presque farci, les entrailles de la terre dans cette partie du continent, de même que dans l'île qui en est le prolongement. Depuis le *Boulonnois*, le *Haynaut*, le pays de *Liege* jusqu'au fonds de l'*Anjou* on retrouve par-tout où l'on veut les chercher les mêmes mines qui semblent s'épanouir avec tant de complaisance à *Newcastle*, &c. sous le marteau des mineurs *Anglois*.

L'exploitation n'en est pas plus pénible dans un de ces lieux que dans l'autre : les procédés mécaniques n'en sont pas plus recherchés, &

n'exigent pas une dextérité plus consommée. La situation même des lieux n'est pas plus favorable, ni, tout bien examiné, la qualité du minéral plus parfaite : *Newcastle* est un port de mer : mais *Ingrande*, *St. George*, &c. ont par le moyen de la *Loire*, des débouchés aussi faciles : le charbon de ces mines peut arriver avec la même aisance par-tout où pénètre celui d'*Angleterre*.

Cependant le dernier a par-tout la préférence, même dans les atteliers *François* ; presque par-tout malgré les droits dont il est chargé, malgré les frais du transport, il la justifie par l'infériorité du prix ; & quand ce prix excède un peu celui du charbon national l'idée de sa qualité le fait encore prévaloir : ainsi il l'emporte toujours, soit par l'intérêt, soit par le préjugé : mais si le second de ces motifs ne prouve que notre aveuglément, l'autre n'indique-t-il pas la mal-adresse, ou la cupidité des propriétaires de nos mines ?

C'est bien à regret qu'en réponse à l'invitation de réclamer contre la préférence donnée par les *François* aux fruits de l'industrie *Angloise*, je parois la *justifier*. On me reprochera peut-être de benir ces dévastateurs de notre commerce, quand j'ai été appellé pour les maudire : mais je dois la vérité à mes anciens compatriotes : elle peut leur être utile, & des flagorneries trompeuses, des déclamations empoullées aviliroient l'écrivain sans les servir.

Que demandent-ils ? Le rétablissement de ces

prohibitions qui ne favorisoient que l'industrie frauduleuse des *contrebandiers*; qui perpétuoient dans les Fabriques protégées en apparence par ce rampart odieux, & inutile, une médiocrité léthargique, une inertie avide; qui nourrissoient dans les deux nations un principe de haine mutuelle, d'aversion réciproque, capable d'influer sur les plus grandes affaires, & de produire les ruptures les plus sanglantes! eh pourquoi provoquer ces déclarations de guerre *fiscale*, toujours nuisibles, souvent ridicules, quand il ne dépend que d'eux de s'assurer par d'autres moyens les avantages qu'ils y attachent? Cette préférence dont ils sont si jaloux, pour se la donner ils n'ont qu'à vouloir.

Dans les opérations isolées de l'esprit, dans ces développemens du talent intérieur qui honorent la nature humaine, & font voir ses ressources, comme sa grandeur, il n'y a point de rivalité à exercer : il faut admirer les facultés là où elles se sont produites : un *Bacon*, un *Neuwton*, un *Fielding*, un *Bossuet*, un *Buffon*, un *Voltaire* peuvent motiver l'orgueil de leurs compatriotes, & non leur jalousie respective, ni justifier dans la tête du premier Professeur en *Géométrie*, du premier démonstrateur d'*Histoire Naturelle*, du premier compilateur de *Rimes*, ou d'*Historiettes* l'espoir de les égaler.

Mais dans les arts de la main; dans les travaux où il ne faut que de l'attention, de la patience, de l'adresse phisique, chacun peut ce que fait un autre. Pour vaincre les obstacles,

pour atteindre la perfection déja réalisée, dont il existe des modeles, il ne faut qu'une volonté forte. C'est là le cas où il faut appliquer l'axiome *aide toi*, *& Dieu t'aidera*. N'est il pas étrange que ce soit à des *François* qu'il faille donner des raisons, pour les empêcher de désespérer de leur propre industrie?

Tout ce que je viens de dire n'a pas pour objet d'endurcir les cœurs, ni d'en fermer l'accès aux prieres trop fondées qui ont donné lieu à cet article. Le premier point sans doute est de fournir la subsistance à ces infortunés que la misère assiége, & que la faim dévore : avant qu'eux & leurs chefs puissent songer à mouvoir avec plus d'adresse leurs navettes ou leurs marteaux, il faut leur assurer le pain journalier qui leur en donnera la force.

Pour y parvenir il faudroit trouver un moyen prompt d'évacuer utilement ces magasins engorgés, dont la plénitude a paralisé les métiers qui les ont remplis : or il y en a un bien plus efficace, bien plus fructueux en tout sens, plus honorable, plus politique même que les *prohibitions*. Et quel est-il? L'exemple.

Que la Cour, que les gens *en place*, & ceux-ci suivront avec empressement l'impulsion qu'ils auront reçue d'elle, affectent de ne faire usage que des étoffes *Nationales ;* que le Souverain paroisse un jour vêtu d'un habit de drap de *Sedan ;* qu'il dise qu'il ne trouve point de drap supérieur à son goût à celui de *Sedan*, qu'on

ne soit admis dans ses carosses, à ses soupers qu'avec des habits de drap de *Sédan*, & bientôt ces entrepôts qui regorgent, recouvreront ce vuide si tranquilisant pour les propriétaires : bientôt ces métiers qui languissent reprendront leur vigueur.

Que celle que la nature & la Providence ont mise a portée de donner à l'autre sexe les mêmes leçons de patriotisme éclairé, de compassion bienfaisante, daigne user quelquefois de la même politique ; que les étoffes étrangeres, malgré leur éclat apparent, & leurs nuances flatteuses ne fixent ses regards que pour y produire le signe du dédain ; que dans l'énumération d'une parure brillante, elle détaille avec quelque complaisance les noms des Fabriques nationales, qui en auront fourni tous les assortimens, le courier du soir sera chargé de cent *commandes* qui iront y répandre la vie, & la joie.

Que ces augustes modèles voyagent ainsi successivement par l'opinion dans toutes leurs Provinces ; qu'il y ait à *Versailles*, sous leurs yeux une espèce de thermometre capable d'indiquer la prospérité, ou la détresse des différentes Fabriques utiles, que l'intérêt public bien entendu peut conseiller d'encourager, & de soutenir ; & qu'à chaque indice de variation le mot restaurant soit prononcé, l'*Anglomanie* si violemment redoutée ne sera plus à craindre. Une barriere plus insurmontable que des armées d'employés, & des nuées de loix

fiscales ; la repoussera des frontières, sans déroger aux traités qui semblent la favoriser.

Alors la véritable industrie *Françoise* éveillée par la concurrence, cessera d'être écrasée par la préférence : développée, soutenue par des moyens honnêtes, elle prendra bientôt l'essor dont elle est susceptible; ce n'est plus du patriotisme, mais d'un goût motivé, d'un choix libre, & par là même plus flatteur, qu'elle recevra ses encouragemens, & sa récompense: elle ne sera plus exposée à la tentation de demander pour favoriser sa paresse, d'être autorisée à rançonner exclusivement ses compatriotes.

N. B. *J'ai reçu la Lettre qui m'a été adressée, au sujet du* DIVORCE *: je la publierai au premier moment. Mon intention n'a certainement pas été, elle ne sera jamais de scandaliser personne, ni de contribuer en* AUCUN GENRE *à accréditer des principes dangereux. L'auteur de cette Lettre me paroît avoir pris trop gravement ce que j'ai dit sur cette matiere. En attendant que le public puisse prononcer entre lui, & moi, je me bornerai à lui rappeller un principe que les législateurs Théoriciens, & Pratiques devroient méditer.*

Nos mœurs changent, *Brutus*, il faut changer nos loix.



ÉDIT

Concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion CATHOLIQUE.

Donné à Versailles au mois de Novembre 1787.

Cette Pièce fait une partie trop importante de la législation de ce siècle, pour ne pas la consigner ici, & se permettre de la morceler : j'ai cru devoir la donner entière, sans interruption.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir; SALUT. Lorsque LOUIS XIV défendit solemnellement dans tous les Pays & Terres de son obéissance, l'exercice public de toute autre Religion que la Religion *Catholique*, l'espoir d'amener ses peuples à l'unité si desirable du même culte, soutenu par de trompeuses apparences de conversions, empêcha ce grand Roi de suivre le plan qu'il avoit formé dans ses Conseils, pour constater légalement l'état civil de ceux de ses Sujets qui ne pouvoient pas être admis aux Sacremens de l'Eglise; à l'exemple de nos augustes prédécesseurs nous favoriserons toujours de tout notre pouvoir les moyens d'instruction, & de persuasion, qui tendront à lier tous nos sujets par la profession commune de l'ancienne foi de notre Royaume, & nous proscrirons, avec la plus févere attention, toutes ces voies de violence, qui sont aussi contraires aux principes de la raison & de l'humanité, qu'au véritable esprit du Christianisme.

Mais, en attendant que la divine providence bénisse nos efforts & opere cette heureuse révolution, notre justice & l'intérêt de notre Royaume ne nous

permettent pas d'exclure plus long tems, des droits de l'état civil, ceux de nos sujets ou des étrangers domiciliés dans notre Empire, qui ne professent point la Réligion Catholique. Une assez longue expérience a démontré que ces épreuves rigoureuses étoient insuffisantes pour les convertir: nous ne devons donc plus souffrir que nos loix les punissent inutilement du malheur de leur naissance, en les privant des droits que la nature ne cesse de réclamer en leur faveur. Nous avons considéré que les Protestans ainsi dépouillés de toute existence légale, étoient placés dans l'alternative inévitable, ou de profaner les Sacrémens par des conversions simulées, ou de compromettre l'état de leurs enfans en contractant des mariages frappés d'avance de nullité par la Législation de notre Royaume.

Les ordonnances ont même supposé qu'il n'y avoit plus que des Catholiques dans nos états; & cette fiction, aujourd'hui inadmissible, a servi de motif au silence de la loi, qui n'auroit pu reconnoître en France des Prosélytes d'une autre croyance sans les proscrire des terres de notre domination, ou sans pourvoir aussi-tôt à leur état civil.

Des principes si contraires à la prospérité & à la tranquillité de notre Royaume auroient multiplié les émigrations, & auroient excité des troubles continuels dans les familles, si nous n'avions pas profité provisoirement de la Jurisprudence de nos Tribunaux, pour écarter les collatéraux avides qui disputoient aux enfans l'héritage de leurs peres.

Un pareil ordre de choses sollicitoit depuis longtems notre autorité de mettre un terme à ces dangereuses contradictions entre les droits de la nature & les dispositions de la Loi. Nous avons voulu procéder à cet examen avec toute la maturité qu'exigeoit l'importance de la décision. Notre résolution étoit déja arrêtée dans nos Conseils, & nous nous proposions d'en méditer encore quelque tems la forme légale; mais les circonstances nous ont paru propres

à multiplier les avantages que nous espérons de recueillir de notre nouvelle Loi, & nous ont déterminés à hâter le moment de la publier.

S'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher qu'il y ait différentes Sectes dans nos états, nous ne souffrirons jamais qu'elles puissent y être une source de discorde entre nos Sujets. Nous avons pris les mesures les plus efficaces pour prévenir de funestres associations. La Religion *Catholique* que nous avons le bonheur de professer, *jouira seule*, *dans notre Royaume, des droits & des honneurs du culte public*; tandis que nos autres Sujets non-Catholiques, privés de toute influence sur l'ordre établi dans nos Etats, *déclarés d'avance & à jamais incapables de faire corps dans notre Royaume*, soumis à la police ordinaire pour l'observation des Fêtes, ne tiendront de la Loi que ce que le droit naturel ne nous permet pas de leur refuser, de faire constater leurs naissances, leurs mariages & leurs morts, afin de jouir, comme tous nos autres Sujets, des effets civils qui en résultent.

A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit, statué & ordonné, &, par notre présent édit perpétuel & irrévocable, disons, statuons & ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

LA Religion *Catholique*, *Apostolique* & *Romaine* continuera *de jouir seule*, dans notre Royaume, du culte public, & la naissance, le mariage & la mort de ceux de nos Sujets qui la professent, ne pourront, dans aucun cas, être constatés que suivant les rits & usages de ladite Religion autorisée par nos Ordonnances.

Permettons néanmoins à ceux de nos Sujets qui professent une autre Religion que la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, soit qu'ils soient ac-

tuellement domiciliés dans nos Etats, soit qu'ils viennent s'y établir dans la suite, d'y jouir de tous les biens & droits qui peuvent ou pourront leur appartenir à titre de propriété ou à titre successif, & d'y exercer leurs commerces, arts, métiers & professions, sans que, sous prétexte de leur Religion, ils puissent y être troublés ni inquiétés.

Exceptons néanmoins desdites professions toutes les Charges de Judicature, ayant provision de Nous ou des Seigneurs, les Municipalités érigées en titre d'Office, & ayant fonctions de Judicature, & toutes les places qui donnent le droit d'enseignement public.

I I.

Pourront en conséquence ceux de nos Sujets ou Etrangers domiciliés dans notre Royaume, qui ne seroient pas de la Religion Catholique, y contracter des mariages dans la forme qui sera ci-après prescrite; voulons que lesdits mariages puissent avoir dans l'ordre civil, à l'égard de ceux qui les auront contractés dans ladite forme, & de leurs enfans, les mêmes effets que ceux qui seront contractés & célébrés dans la forme ordinaire par nos Sujets Catholiques.

I I I.

N'entendons néanmoins que ceux qui professeront une Religion différente de la Religion Catholique, puissent se regarder *comme formant dans notre Royaume un corps, une communauté ou une société particuliere, ni qu'ils puissent, à ce titre, former en nom collectif aucune demande*, donner aucune procuration, prendre aucune délibération, faire aucune acquisition, ni aucun autre acte quelconque. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à tous Juges, Greffiers, Notaires, Procureurs, ou autres Officiers publics, de répondre, recevoir ou signer lesdites demandes, procurations, délibérations ou autres actes, à peine d'interdiction; & à tous nos Sujets de se dire fondés de pouvoirs desdites prétendues communautés ou sociétés, à peine

d'être réputés fauteurs & protecteurs d'assemblées & associations illicites, & comme tels, punis suivant la rigueur des Ordonnances.

IV.

Ne pourront non plus ceux qui se prétendroient Ministres ou Pasteurs d'une autre Religion que de la Religion Catholique, prendre la dite qualité dans aucun acte, *porter en public un habit différent de celui des autres de la dite Religion*, ni s'attribuer aucune prérogative ni distinction; leur défendons spécialement de s'ingérer *à délivrer aucuns certificats de mariages, naissances ou décès*, lesquels nous déclarons dès-à-présent nuls & de nul effet, sans qu'en aucuns cas, nos Juges ni autres puissent y avoir égard.

V

Faisons pareillement défenses à tous nos Sujets ou Etrangers demeurant ou voyageant dans nos Etats, de quelque Religon qu'ils puissent être, de s'écarter du respect dû à la Religion *Catholique* & à ses saintes cérémonies, à peine, contre ceux qui se permettroient en public des actions ou des discours qui y seroient contraires, d'être poursuivis & jugés dans toute la rigueur des Ordonnances, & comme le feroient ou devroient l'être en pareil cas ceux de nos Sujets qui professent ladite Religion.

VI.

Leur enjoignons de se conformer aux Réglemens de Police à l'égard de l'observation des Dimanches & des Fêtes commandées, à l'effet de quoi ne pourront vendre ni établir, à boutique ouverte, lesdits jours.

VII.

Voulons en outre que tous Particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils soient, établis dans notre Royaume, & qui ne professeroient pas la Religion

Catholique, soient tenus de contribuer, comme nos autres Sujets, & à proportion de leurs biens & facultés, *aux entretiens, réparations & reconstructions des Eglises paroissiales, Chapelles, Presbyteres*, logemens des Prêtres Séculiers ou Religieux employés à la célébration du Service Divin, & généralement à toutes les charges de cette nature, dont nos Sujets Catholiques peuvent être tenus.

VIII.

Ceux de nos Sujets ou Etrangers établis dans notre Royaume depuis un tems suffisant, qui ne seront pas de la Religion Catholique, & qui voudront s'unir par le lien du mariage, seront tenus de faire publier leurs bans dans le lieu du domicile actuel de chacune des Parties contractantes, dans celui du domicile que lesdites Parties, ou l'une d'elles auroient quitté depuis six mois, si c'est dans l'étendue du même Diocèse, ou depuis un an, si elles ont passés d'un Diocèse à un autre, & en outre, si elles sont mineures, dans le lieu du domicile de leurs peres, meres, tuteurs ou curateurs.

IX.

Il sera au choix des Parties contractantes de faire faire lesdites publications, ou par les Curés ou Vicaires des lieux où elles devront être faites, ou par les Officiers de Justice desdits lieux, dans la forme ci-après prescrite.

X.

Lesdits Curés ou Vicaires, ou ceux qu'ils choisiront pour les remplacer en cas que les Parties s'adressent à eux, feront lesdites publications à la porte de l'Eglise, sans faire mention de la Religion des Contractans ; & en cas que les Parties ayent obtenu dispense d'une ou de deux publications, elles seront tenues d'en justifier auxdits Curés ou Vicaires, lesquels en feront mention ; seront lesdites publications, après qu'elles auront été faites, affichées à la porte des Eglises.

XI.

Seront audit cas les oppositions aux mariages signifiées auxdits Curés ou Vicaires, lesquels en feront mention dans le certificat de publication qu'ils délivreront aux parties dans la forme ordinaire, & pour lequel, ainsi que pour ladite publication, il leur sera payé la rétribution qui sera par nous ci-après fixée.

XII.

En cas que les Parties ne jugent pas à propos de s'adresser auxdits Curés ou Vicaires, ou, en cas de refus desdits Curés ou Vicaires, leurs bans seront publiés les jours de Dimanches ou de Fêtes commandées, *à la sortie de la Messe paroissiale, par le Greffier de la Justice principale du lieu*, en présence du Juge, ou de celui qui sera par lui commis; sera fait mention au bas de l'écrit, qui contiendra les noms & qualités des Parties, de la date de la publication, & si c'est la première, la seconde ou la troisième, comme aussi des dispenses, s'il en a été accordé: le tout sera signé du Juge, ou de l'Officier par lui commis, & du Greffier, & copie lisible en sera de suite affichée à la porte extérieure de l'Eglise.

XIII.

Dans le cas de l'article précédent, les oppositions au mariage ne pourront être signifiées qu'au Greffe du Siege, en présence duquel aura été faite la publication des bans; seront tenus les Greffiers de faire mention desdites oppositions dans les certificats de publications de bans qu'ils délivreront aux Parties, à peine d'interdiction & des dommages-intérêts desdites Parties, & ne pourra, dans tous les cas, la main-levée desdites oppositions être demandée devant d'autres Juges que ceux de nos Bailliages & Sénéchaussées ressortissant nuement en nos Cours, lesquels y statueront en la forme ordinaire, & sauf l'appel en nosdites Cours.

XIV.

Ne pourront non plus les déclarations de Mariages, dont il sera ci-après parlé, lorsqu'elles ne seront pas faites pardevant les Curés ou Vicaires, être reçues par aucun autre Juge, que par le premier Officier de la Justice des lieux, soit royale, soit seigneuriale, dans le ressort duquel sera situé le domicile de l'une des Parties, ou par celui qui le remplacera en cas d'absence, à peine de nullité.

XV.

Pourra le premier Officier de nos Bailliages & Sénéchaussées, ressortissant nuement en nos Cours, & en se conformant par lui aux Ordonnances du Royaume, accorder dans l'étendue de son ressort, à ceux qui ne sont pas de la Religion Catholique, des dispenses de publication de bans, comme & ainsi que les Ordinaires des lieux sont en droit & possession de les accorder à ceux qui professent ladite Religion. Pourront encore lesdits Juges accorder les dispenses de parenté au-delà du troisième degré, & quant aux degrés antérieurs, les dispenses seront expédiées & scellées en notre Grande-Chancellerie, & enrégistrées sans frais ès regiftres des Greffes desdites Jurisdictions.

XVI.

Soit que lesdites Parties ayant fait procéder à la publication des bans de leur mariage par les Curés ou Vicaires, ou par les Officiers de Justice, il leur sera loisible de faire pardevant lesdits Curés ou Vicaires, ou pardevant le premier Officier de Justice désigné en l'article XIV ci-dessus, la déclaration dudit mariage, en leur rapportant les certificats de ladite publication sans opposition, la main-levée des oppositions en cas qu'il y en ait eu, l'expédition des dispenses qu'il leur aura été nécessaire d'obtenir, ensemble le consentement de leurs peres, meres, tuteurs ou curateurs, comme & ainsi qu'ils soient requis par nos Ordonnances à l'égard de nos autres Sujets, & sous les mêmes peines.

XVII.

Pour faire ladite déclaration, les Parties contractantes se transporteront, assistées de quatre témoins, en la maison du Curé ou Vicaire du lieu où l'une desdites Parties aura son domicile, ou en celle dudit Juge, & y déclareront qu'elles se sont prises & se prennent en légitime & indissoluble mariage, & qu'elles se promettent fidélité.

XVIII.

Ledit Curé ou Vicaire, ou ledit Juge, déclarera aux Parties au nom de la Loi, qu'elles sont unies *en légitime & indissoluble mariage*; inscrira lesdites déclarations sur les deux doubles du registre destiné à cet effet, & fera mention de la publication des bans sans opposition, ou de la main-levée des oppositions, s'il y en a eu; des dispenses, si aucunes ont été accordées du consentement des peres, meres, tuteurs & curateurs; signera le tout, & fera signer par les Parties contractantes, si elles savent signer, & par les témoins.

XIX.

En cas que les Parties contractantes ne soient pas domiciliées l'une & l'autre dans le même lieu, elles pourront s'adresser à celui des Curés ou des Juges ci-dessus désignés, dans la Paroisse ou le ressort du quel sera situé le domicile de l'une desdites Parties qu'elles jugeront à propos de choisir pour recevoir leur déclaration; mais ne pourront lesdits Curés ou Vicaires, ou ledit Juge, recevoir ladite déclaration s'il ne leur appert du consentement du Curé ou du Juge de la paroisse, ou du domicile de l'autre Partie, en forme de Commission rogatoire; & feront lesdits consentemens, qui ne pourront être refusés par ceux desdits Curés, Vicaires ou Juges auxquels ils seront demandés, énoncés & datés dans l'acte de déclaration du mariage.

XX

Les Curés ou Vicaires auxquels les Parties s'adresseront pour recevoir leurs déclarations de mariages, les inscriront sur les deux doubles des registres ordinaires des mariages de leurs Paroisses ; les Juges, sur les registres dont il sera ci-après parlé : & sera tout ce que dessus observé sous les mêmes peines que celles prononcées par les Ordonnances, Edits, Déclarations & Réglemens au sujet des formalités à suivre dans les mariages de nos Sujets Catholiques.

XXI.

Et quant aux unions conjugales qu'auroient pu contracter aucuns de nos Sujets ou Etrangers non Catholiques, établis & domiciliés dans notre Royaume, sans avoir observé les formalités prescrites par nos Ordonnances, voulons & entendons qu'en se conformant par eux aux dispositions suivantes, dans le terme & espace d'une année à compter du jour de la publication & enrégistrement de notre présent Edit dans celle de nos Cours dans le ressort de laquelle ils seront domiciliés, ils puissent acquérir pour eux & leurs enfans la jouissance de tous les droits résultans des mariages légitimes, à compter du jour de leur union, dont ils rapporteront la preuve, & en déclarant le nombre, l'âge & le sexe de leurs enfans.

XXII.

Seront tenus lesdits époux & épouses de se présenter en personnes, & assistés de quatre témoins, devant le Curé ou le Juge Royal du ressort de leur domicile, auxquels ils feront leur déclaration de mariage, qu'ils seront tenus de réitérer dans la même forme devant le Curé ou le Juge du ressort du domicile qu'ils auroient quitté depuis six mois, si c'est dans le même Diocèse; ou depuis un an, si c'est dans un Diocèse différent.

XXIII.

SERONT aussi tenues lesdites Parties, en cas qu'elles soient encore mineures au moment de ladite déclaration, de représenter le consentement par écrit de leurs peres, meres, tuteurs ou curateurs, duquel les Curés ou Juges seront tenus de faire mention dans l'acte de déclarations de mariage, & sera ledit acte inscrit sur les mêmes regiſtres que les déclarations des mariages nouvellement contractés, le tout sous les peines prononcées par l'article XX ci-dessus.

XXIV.

EN cas qu'il s'éleve quelques contestations au sujet des mariages contractés ou déclarés dans les formes ci-dessus prescrites, elles seront portées en premiere instance devant nos Baillis & Sénéchaux ressortissant nuement en nos Cours, à l'exclusion de tous autres Juges, & par appel en nos Cours de Parlement & Conseils Supérieurs; nous réservant, au surplus, de pourvoir, ainsi qu'il appartiendra, aux effets civils des unions contractées par ceux de nos Sujets ou Etrangers domiciliés dans notre Royaume, non Catholiques, qui seroient décédés.

XXV.

LA naissance des enfans de nos Sujets non Catholiques, & qui auront été mariés suivant les formes prescrites par notre présent Edit, sera constatée, soit par l'acte de leur baptême, s'ils y sont présentés, soit par la déclaration que feront devant le Juge du lieu le pere & deux témoins domiciliés, ou en son absence quatre témoins aussi domiciliés, qu'ils sont chargés par la mere de déclarer que l'enfant est né, qu'il a été baptisé & qu'il a reçu nom.

Si ce n'est que l'enfant fût né de pere & mere d'une Secte qui ne reconnoît pas la nécessité du baptême, auquel cas ceux qui le présenteront déclareront la naissance de l'enfant, la Secte dans laquelle il est né,

& justifieront que le pere & la mere ont été mariés dans la forme prescrite par le présent Edit.

XXVI.

SERA ladite déclaration inscrite sur les deux doubles des Registres destinés à cet effet, signée du pere s'il est présent, & s'il sçait signer, des temoins & du Juge : & seront au surplus observées les formalités prescrites par nos Ordonnances, Edits & Déclarations au sujet des actes de baptême des enfans nés de peres & meres Catholiques, à peine de nullité.

XXVII.

ARRIVANT le décès d'un de nos Sujets ou Etrangers demeurant ou voyageant dans notre Royaume, auquel la sépulture ecclésiastique ne devra être accordée, seront tenus les Prévôts des Marchands, Maires, Echevins, Capitouls, Syndics ou autres Administrateurs des villes, bourgs & villages de destiner dans chacun desdits lieux un terrain convenable & décent pour l'inhumation ; enjoignons à nos Procureurs sur les lieux, & à ceux des Seigneurs, de tenir la main à ce que les lieux destinés auxdites inhumations soient à l'abri de toute insulte, comme & ainsi que le sont ou doivent être ceux destinés aux sépultures de nos Sujets Catholiques.

XXVIII.

LA déclaration du décès sera faite par les deux plus proches parens ou voisins de la personne décédée ; & à leur défaut, par notre Procureur ou celui du Seigneur haut-Justicier dans la Justice duquel le décès sera arrivé, lequel sera assisté de deux témoins : pourra ladite déclaration de décès être faite, soit au Curé ou Vicaire de la Paroisse, soit aux Juges, lesquels seront tenus de la recevoir & de l'inscrire, savoir, lesdits Curé ou Vicaire sur les Registres ordinaires des sépultures, & le Juge sur les Registres destinés à cet effet, & dont il sera ci-après parlé ; & sera ladite déclara-

tion ſignée par celui qui l'aura reçue, par les parens ou voiſins qui l'auront faite, ou à leur défaut, notre Procureur ou celui du Seigneur, & les deux témoins qu'il aura adminiſtrés.

XXIX.

ENCORE que les parens ou voiſins de la perſonne décédée préférent de faire inſérer la déclaration de décès ſur les Regiſtres de la Paroiſſe, ils ſeront tenus d'en donner avis au Juge du lieu, lequel nommera un Commiſſaire pour aſſiſter à l'inhumation, en cas qu'il n'y aſſiſte pas en perſonne; & ſera dans tous les cas la déclaration de décès ſignée par le Commiſſaire ou Officier de Juſtice qui aura aſſiſté à l'inhumation.

XXX.

NE ſeront les corps des perſonnes auxquelles la ſépulture eccléſiaſtique ne pourra être accordée, expoſés au-devant des maiſons, comme il ſe pratique à l'égard de ceux qui ſont décédés dans le ſein de l'Egliſe. Pourront les parens & amis de la perſonne décédée accompagner le convoi, mais ſans qu'il leur ſoit permis de chanter ni de réciter des prieres à haute voix; comme auſſi défendons à tous nos Sujets de faire ou exciter aucun trouble, inſulte ou ſcandale, lors & à l'occaſion deſdits convois, à peine contre les contrevenans d'être pourſuivis comme perturbateurs de l'ordre public.

XXXI.

POUR l'exécution de notre préſent Edit, il ſera tenu dans la principale Juſtice de toute les villes, bourgs & villages de notre Royaume, où il échéra de recevoir les déclarations ci deſſus preſcrites, deux Regiſtres, dont l'un en papier timbré dans les pays où il eſt en uſage, & l'autre en papier commun, à l'effet d'y inſcrire leſdites déclarations, & en être, par le Greffier deſdites Juſtices, délivré des extraits à ceux qui le requerront, comme & ainſi qu'il ſe pratique à l'égard

des Regiſtres des Baptêmes, Mariages & Sépultures, tenus par les Curés ou Vicaires des Paroiſſes, & ſera le papier deſdits Regiſtres fourni par les Communautés deſdites villes, bourgs & villages.

XXXII.

Tous les feuillets deſdits Regiſtres ſeront cotés & paraphés par premier & dernier, par le premier Officier deſdites Juſtices, ſans frais, dépoſés aux Greffes deſdites Juſtices, & le Greffier tenu de les repréſenter à toute requiſition. Les déclarations de naiſſance, mariage & décès, mentionnées au préſent Edit, & dans la forme qui eſt ci-deſſus preſcrite, y ſeront inſcrites de ſuite, & ſans aucuns blancs; & à la fin de chaque année, leſdits Regiſtres ſeront clos & arrêtés par le Juge enſuite du dernier acte qui y aura été inſcrit, & les feuilles qui ſeront reſtées en blanc, par lui barrées.

XXXIII.

Un des doubles deſdits Regiſtres ſera, dans les ſix ſemaines qui ſuivront la fin de chaque année, dépoſé au Greffe des Bailliages ou Sénéchauſſées, reſſortiſſant nuement en nos Cours, auxquelles reſſortiſſent leſdites Juſtices; & à l'égard de ceux qui ſeront tenus au Greffe deſdits Bailliages & Sénéchauſſées, les doubles en ſeront envoyés par nos Procureurs èſdits Siéges à notre Procureur-Général en la Cour où ils reſſortiſſent, lequel les dépoſera au Greffe de la dite Cour; & pourront les Parties qui voudront ſe faire délivrer des Extraits deſdits Regiſtres, s'adreſſer ſoit au Greffe de la Juſtice des lieux, ſoit à celui du Bailliage ou de la Sénéchauſſée, ſoit à celui de la Cour où aucuns deſdits Regiſtres auront été dépoſés.

XXXIV.

Seront tenus en outre les Greffiers de nos Bailliages & Sénéchauſſées reſſortiſſant nuement en nos Cours d'avoir un Regiſtre relié, coté & paraphé par premier & dernier, par le premier Officier, à l'effet

d'y enrégistrer, de suite & sans aucun blanc, les dispenses de parenté ou de publication de bans que ledit Officier aura accordées, ensemble celles qui auront été expédiées en notre grande Chancellerie, & adressées auxdits Juges à cet effet; pourra ledit Registre servir plus d'une année; mais à la fin de chacune, & le premier Janvier au plus tard de l'année suivante, il sera clos & arrêté par ledit Juge.

XXXV.

Seront tenues en outre les Parties qui auront obtenu lesdites dispenses, de les faire contrôler dans les trois jours au plus tard, au Bureau des Contrôles du lieu où ledit Siége sera établi, pourquoi il sera payé au Contrôleur dix sols; ne pourront au surplus être perçus sur les déclarations de naissance, mariage ou décès, ni sur les extraits qui en seront délivrés, publications de bans, affiches & certificats desdites publications, aucuns droits de contrôle ni autres à notre profit; desquels Nous avons expressément dispensé & dispensons, tant nos Sujets, que les étrangers qui seront Parties dans lesdites déclarations, ou auxquels lesdits extraits pourront être nécessaires.

XXXVI.

Ne pourront, tant lesdits Curés ou Vicaires, que nos Officiers & ceux des Seigneurs, percevoir, pour raison des mêmes actes, d'autres & plus forts droits que ceux portés au tarif qui sera attaché sous le contre-scel de notre présent Edit.

XXXVII.

N'entendons au surplus déroger, par notre présent Edit, aux concessions par Nous faites, ou les Rois nos prédécesseurs, aux Luthériens établis en Alsace, non plus qu'à celles faites à ceux de nos autres Sujets, auxquels l'exercice d'une Religion différente de la Religion Catholique, a pu être permis dans quelques Provinces ou Villes de notre Royaume, à l'égard des-

quels les Reglemens continueront d'être exécutés. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que notre présent Edit ils ayent à enrégistrer, & icelui garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur, nonobstant toutes choses à ce contraires : *Car tel est notre plaisir*; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel. DONNÉ à Versailles au mois de Novembre; l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept, & de notre regne le quatorzième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas :* Par le Roi, LE BARON DE BRETEUIL. *Visa*, DE LAMOIGNON, Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

Registré, oui, ce réquerant le Procureur-Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur; & copies collationnées envoyées aux Baillages & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lu, publié & registré : Enjoint aux Substituts du Procureur-Général du Roi èsdits Siége, d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, toutes les Chambres assemblées, les Princes & Pairs y séants, le vingt-neuf Janvier mil sept cent quatre-vingt-huit.

Signé LEBRET.

VIENNE.

Mariage de l'Archiduc : *Notification faite aux Cabinets de l'*EUROPE *de la résolution prise par l'*Empereur *d'assister la* RUSSIE *contre le Turc.* PROPHÉTIE *singuliere.*

LE mariage arrêté depuis long-tems entre l'héritier de l'héritier présomptif de la premiere couronne de l'*Europe*, & la Princesse *Elisabeth de Wirtemberg* a été célèbré le 6 Janvier dernier : & la notification du parti pris par le chef de la maison d'*Autriche* d'appuyer de toutes ses forces celle dans laquelle est déja entrée la Sœur de la nouvelle Archiduchesse, a eu lieu peu après : ainsi les cris de joie pour une cérèmonie toute paisible se sont mêlés aux préparatifs menaçans de la guerre, & la magnificence d'un *Gala* en a précédé de peu de jours le formidable emploi.

Cet événement complette dans la maison de *Wirtemberg* une illustration peu ordinaire : ses branches s'étendent déja sur les deux trônes d'*Europe* qui ont conservé ce nom d'*Empire*, plus vénéré, plus brillant en quelque sorte que tous ceux qui désignent la Souverainèté ; & si les *Turcs* n'y prennent garde elle pourroit bien se trouver alliée à un troisieme. Il seroit fort singulier de voir une même maison donner des maîtres au *Rhin*, au *Danube*, à la

Neva, au *Bosphore*, & *Stutgard* cousin germain de *Constantinople*.

Et pourquoi cela n'arriveroit-il pas après tout ? N'a-t-on pas vû au treizieme siecle un Comte de *Flandres* occuper le trône des *Commenes*, un Marquis de *Montferrat* regner sur l'ancien patrimoine d'*Alexandre ?* N'avoit-on pas vû auparavant un petit Prince des *Ardennes* substitué par le droit de l'épée à celui de *Salomon ?* Si ces especes de transmigrations des trônes, de dépécement des Couronnes n'ont plus lieu depuis long-tems, ce n'est pas une raison pour qu'on n'en revoie plus jamais, sur-tout, quand il n'est question après tout que de reprendre comme ici, l'héritage de ses Peres ?

Les deux puissances qui sont aujourd'hui sur le chemin de *Constantinople* ont des droits incontestables à cette domination, dès que d'après le droit politique, & sur-tout le *droit Canon*, la prescription n'a pas lieu entre les Couronnes. Quels étoient les propriétaires dépouillés par les usurpateurs *Ottomans ?* Des *Grecs ;* & avant les *Grecs*, comme je viens de le dire, un Comte de *Flandres :* or aujourd'hui ce sont des *Grecs*, c'est un Comte de *Flandres* qui se réunissent pour se réintégrer.

Cinq ou six cens ans de possession ne doivent pas tenir contre cinq ou six cens mille hommes bien armés, bien conduits, & comme l'*Ultima ratio regum* est toujours en définitif la meilleure raison *en politique*, quand elle est

bonne, il semble que l'issue de la guerre qui commence n'est pas difficile à présager.

Les puissances confédérées auroient un motif de sécurité encore plus puissant, si un bruit qui se répand ici étoit fondé. On *assure* qu'un des plus distingués Prélats de nos Provinces se trouvant à *Vienne*, dans le tems que feue l'Impératrice avoit la petite vérole, il alla rendre visite aux *Jésuites* existans alors, comme ailleurs, dans cette capitale de l'*Autriche*. Il étoit triste : la situation de la Princesse étoit allarmante : » soyez tranquille, Monseigneur, lui dit » un des habitans de la maison : notre chere Sou» veraine ne mourra pas. Quelle preuve en avez» vous? — Quelle preuve! une décisive. Un de » nos Peres dans une de nos maisons de *Hongrie* » a consigné par écrit la Prophétie que voici.

CAROLO SEXTO *succedet rex* in veste longa, *qui regnabit quatuor, et quadraginta annos* : & *cujus Filius* CONSTANTINOPOLI CORONABITUR.

Les oracles des *Jésuites* depuis 20 ans ont un peu perdu de leur valeur : ce seroit cependant une chose curieuse que la vérification de celui-ci : on le débite très sérieusement ; mais comme dit depuis quelque tems avec beaucoup de sagesse, le Mercure Pankouke, *nous ne garantissons ni la vérité, ni l'exactitude du paragraphe précédent.*

» A CHARLES VI succédera un ROI *en* ROBE LONGUE ; qui regnera 44 ans ; & dont le Fils sera *Couronné* » A CONSTANTINOPLE ».

ESPAGNE.

Singuliere politique de cette Puissance. Contrebande érigée en CAS DE CONSCIENCE. *Succès de l'Académie de Femmes établie à* Madrid.

Il manquoit à la bisarrerie des événemens de ce siecle de voir au moment où l'Empire des *Turcs* penche visiblement vers sa ruine, où il ne peut-être qu'un ami onéreux, ses ennemis irréconciliables non-seulement s'en raprocher, mais affecter de paroître en estimer l'alliance; & quand le systeme des *Douannes*, proscrit de tout tems par la raison, par le vœu universel des peuples, est abandonné même par la politique, qu'il n'est plus maintenu par-tout que par la difficulté d'en remplacer les produits, d'entendre ce même systeme non-seulement confirmé avec éclat dans une grande monarchie, mais consacré en quelque sorte, comme un objet de culte, admis sous la sauve-garde de la religion.

C'est ce qui se passe en *Espagne.* Tandis qu'un Ambassadeur circoncis y jouit avec éclat de tous les honneurs, de tous les privileges attachés au droit des gens, que ses maîtres violent encore chez eux, suivant leur ancien usage, les Curés ont ordre, dit-on, du Gouvernement de prêcher à leurs ouailles la nécessité, pour le salut, de payer scrupuleusement les taxes fiscales; ce n'est pas à la conscience des

exacteurs mais à celle des payeurs qu'on enjoint aux Prêtres de s'adresser.

Il est assez difficile de deviner le motif qui a déterminé l'*Espagne* à la premiere de ces opérations, ou quel avantage elle se flatte d'en retirer : mais il est à craindre que la seconde ne soit plus préjudiciable à la religion qu'utile à l'accroissement des revenus royaux.

D'après le principe qui place *le vol* en général au rang des crimes les plus odieux, principe consacré par l'essence même de la société, principe qui en est le fondement, le lien, un Pasteur peut avec adresse insinuer à ses paroissiens des scrupules sur la *contrebande*; il peut incorporer cette désobéissance à une loi d'intérêt privé avec les infractions aux loix générales : il peut même dans le tribunal de la pénitence en faire l'objet de sa rigueur; &, quand la délicatesse qu'il tache d'inspirer semble naître de la sienne propre; quand c'est son zele, sa conviction intime qui semblent diriger ses remontrances, il peut se flatter de produire quelque fruit.

Mais quand on sait que c'est *par ordre du Roi*, qu'il prêche que la contrebande deplait *à Dieu*; quand il ne paroît plus dans la chaire, & au confessionnal, que l'instrument servile de l'avidité fiscale, il est difficile que ses représentations ne soient pas suspectes, & même son ministère avili : il n'est guere possible qu'il paroisse persuadé; les hommes les plus bornés, les plus superstitieux, auront toujours peine à croire que l'entrée clandestine d'une once de

du Nord on en trouve de plus honorables à sa mémoire, que la précédente. En voici une.

» Lorsque *Frédéric* bâtit le château de *Sans-Souci* il se trouva un moulin qui le gênoit dans l'exécution de son plan, & il fit demander au *Meûnier* ce qu'il en vouloit. Le *Meûnier* répondit que depuis une longue suite d'années, sa famille possédoit ce moulin de pere en fils, & qu'il ne vouloit point le vendre. Le Roi le fit prier avec instances, & lui offrit même de lui faire construire un autre moulin dans un meilleur endroit, outre le paiement de la somme qu'il lui demanderoit. Le Meûnier entêté persista à vouloir garder l'héritage de ses peres.

» Le Roi irrité fait venir cet homme, & lui dit avec colère : *Pourquoi ne veux-tu pas me vendre ton moulin, malgré tous les avantages que je t'ai fait offrir?* Le Meûnier répéta toutes ses raisons. *Sais-tu bien*, continua le Roi, *que je puis le prendre sans te donner un denier?* *Oui*, répondit le Meûnier, *n'étoit la Chambre de Justice de Berlin.* Le Roi fut extrêmement flatté de cette réponse : il vit qu'on ne le croyoit pas capable de faire une injustice. Il laissa le Meûnier tranquille, & changea le plan de ses jardins ».

Ce trait est assurement bien digne d'éloges : l'écrivain qui l'a conservé, & dont j'ai conservé le récit, n'indique pas même tout ce qu'il a de louable. Il prouve non-seulement la sensibilité vertueuse, ou politique du *Monarque*, mais la confiance du peuple : la sécurité du Meûnier n'étoit fondée que sur la persuasion intime que le Roi étoit incapable de faire violence à ses Tribunaux,

Tribunaux, & de leur commander rien d'inique: ce qui est infiniment honorable pour l'homme qui peut tout. Par-tout où il y a des *Achabs*, & des *Jésabels* il se rencontre des faux-témoins pour calomnier les *Nabots*, & des Juges sans pudeur pour les assassiner.

On pourroit même dire que *Frédéric* poussoit à un excès dangereux, dans un Souverain la crainte d'être, ou de paroître injuste. Une des dernieres actions éclatantes de sa vie, on s'en souvient, a été une preuve de sévèrité rigoureuse donnée à l'occasion aussi d'un *Meûnier*. Le Chef des Tribunaux *Prussiens*, plusieurs de leurs membres furent sacrifiés sans forme de procès aux plaintes du calomniateur *Arnold*: & le Souverain qui n'auroit pas été capable de violenter leur conscience pour les astreindre à suivre ses caprices, le fut de les punir de l'avoir suivie en appréciant les chicanes d'un intriguant audacieux.

Son successeur a fait justice: il a cassé la cassation prononcée sur de faux rapports: mais le Magistrat principal n'en est pas moins resté dépouillé: mais il n'en est pas moins resté plusieurs années dans une humiliation apparente, réduit pour toute consolation au témoignage de son propre cœur, pour toute indemnité à l'estime secrette de quelques-amis qui n'osoient eux-mêmes se montrer.

Voici une autre anecdote moins sérieuse; mais non moins intéressante peut-être, parce

qu'elle caractérise ce Prince, & qu'en décélant à la fois de la bonté, du penchant à la plaisanterie, elle fait voir combien il étoit constamment, fortement occupé de l'objet qui y est rappellé.

» *Frédéric* aimoit beaucoup les enfans, & permettoit que les fils du *Prince Royal*, actuellement régnant, entrassent chez lui à toute heure. Un jour qu'il travailloit dans son cabinet, l'aîné de ces Princes jouoit au volant autour de lui. Le volant tomba sur la table du Roi, qui le prit, le jetta à l'enfant, & continua d'écrire. Le petit Prince continue son jeu, & le volant tombe encore sur la table; le Roi le rejette encore, regarde d'un air sévère le petit joueur, qui promet que cela n'arrivera plus. Enfin pour la troisieme fois le volant vient tomber jusques sur le papier sur lequel *Frédéric* écrivoit. Alors le Roi prit le volant & le mit dans sa poche.

Le petit Prince demande humblement pardon, & prie qu'on lui rende son volant. Le Roi le refuse; il redouble ses prières; on ne les écoute point. Enfin las de prier, le petit Prince s'avance fiérement vers le Roi, met ses deux poings sur ses côtés & dit d'un air menaçant : *je demande à Votre Majesté si elle veut me rendre mon volant, oui, ou non? Bien* dit le Roi, en éclatant de rire, *tu es un brave garçon : je vois qu'ils ne te reprendront pas la Silésie*, & il rendit le volant.

Un mot pareil est très plaisant : mais combien il devoit donner à penser aux voisins!

PROCÈS *Singulier débattu devant le Public.*

TANDIS qu'en *Angleterre* la Nation en corps accuse, & va juger *juridiquement* un ancien Administrateur violemment inculpé, deux anciens Administrateurs aussi s'inculpent mutuellement en *France*, & sollicitent l'un contre l'autre non pas des *arrêts*, mais l'opinion publique qui en est une espece, & la plus redoutable peut-être, comme la plus précieuse, pour un homme digne de la captiver.

Un desordre affreux, un vuide inconcevable s'est tout d'un coup manifesté dans les finances. Les soupçons sont d'abord tombés sur le Ministre sous la régie duquel il a éclatté : ces soupçons l'ont perdu.

Du fonds de sa retraite il a réclamé ; il a rejetté l'imputation sur le plus distingué de ses prédécesseurs : un premier écrit de sa part a au moins réveillé l'attention générale. Un second sembloit l'avoir subjuguée : la RÉPONSE de M. *de Calonne à l'écrit de M.* NEKER a paru réunir tous les suffrages : à des assertions aussi positives il n'y a point de lecteur qui n'ait dit, « Si le Directeur-général des Finances n'est pas » coupable de dissipation, son fameux *compte* » *rendu* de 1781, est convaincu d'infidélité ».

Cependant au moment où j'écris, il paroît de M. *Neker* un ouvrage Philosophique d'un genre un peu différent des spéculations *fiscales* : mais en tête on lit ces mots, « il paroît un second » Mémoire de M. *de Calonne* : je l'ai lû ; & je

» prens ici L'ENGAGEMENT de répondre *avec*
» ÉVIDENCE à cette nouvelle attaque, & de
» maintenir EN SON ENTIER la foi due à la jus-
» tesse du compte que j'ai rendu au Roi en
» 1781 ».

Fiat Lux. Attendons cette réponse : *Henri IV*, ayant entendu un Avocat plaider fût séduit par ses raisonnemens : *il a raison* dit-il d'abord : mais après la réplique de l'adversaire, *Ventre St. Gris*, s'écria-t-il, *celui-là a raison aussi.* Il est impossible que dans la plaidoierie Exministérielle dont il s'agit ici les deux antagonistes ayent raison : mais il ne l'est pas peut-être qu'ils aient tous deux tort. C'est ce qu'il faudra voir.

(*Au numéro prochain M.* Hastings, *& son Procès.*)

TABLE.

COPIE *d'une Lettre écrite à M.* LINGUET *par M.* de MOITELLE, *Colonel Commandant le Régiment de* Ligne, *au sujet du récit inséré dans le* N° 101 *des* ANNALES, *de l'*évènement du 22 Janvier dernier.

Avec des OBSERVATIONS.

AVIS.

CES observations ne doivent pas être confondues avec celles que mes ennemis m'ont trop souvent arrachées, & qu'ils tachent ensuite de flétrir en les présentant comme des traits d'*Egoisme*. Ce n'est pas seulement une défense légitime, nécessaire; c'est une espece de monument pour l'histoire. Il y est question d'un fait inconcevable, & qui, à tous égards mérite d'être approfondi.

La lettre à laquelle je répons, curieuse en elle-même par sa tournure, a été imprimée, distribuée avec profusion dans ces Provinces; elle ne tardera pas à être

multipliée à l'infini par les gazettes étrangeres, par ces entrepôts clandestins, devenus si nombreux, sous le nom de *Bulletins*, de *Correspondances*, &c. où une malignité famélique vend des calomnies à l'insatiable, & oiseuse curiosité : elle y sera remise sous les yeux du public sans le préservatif des *observations*. Il faut en munir au moins mes lecteurs.

S'il ne s'étoit agi que de moi; si j'avois pû éviter l'éclat de la publicité, je me serois tû, je me tairois, sans répugnance. J'aurois laissé au tems à éclaircir les faits; mais l'injonction *plus que militaire* qui termine la lettre guerriere que l'on va lire ne m'a pas laissé le maître de ce parti.

Elle porte l'ordre précis de l'*imprimer moi-même MOT A MOT* : & au fonds si mon récit n'est pas exact, si j'ai été abusé par un rapport infidèle, il étoit juste que le récit *contradictoire* fut inséré dans le même ouvrage. Je ne m'y serois pas refusé; ma délicatesse m'en auroit fait un devoir. On n'auroit pas eu besoin pour m'y décider de la menace scandaleuse qui termine la lettre de M. *de Moitelle*. Elle a été appréciée ici : elle le sera par-tout.

Je n'ai rien à dire sur son stile. Qu'un bon *Hollandois* m'eut ainsi traité d'*Amsterdam*, au tems de la fermentation sur l'*Escaut*; qu'il eut ainsi fait la guerre *par écrit* au défenseur de cette riviere, à l'Avocat de la liberté publique, au vengeur des droits de la nature, de ceux du commerce, étouffés par le despotisme républicain, & qu'il eut abusé de la licence de la presse pour injurier le trop raisonnable antagoniste de la licence de ses maîtres, on pourroit le concevoir: mais que ce soit ici, à *Bruxelles*, par un *Colonel* au service de l'Empereur, *au nom* DU *CORPS des Officiers de son régiment* . . . .

La réflexion qui se présentera naturellement à ce sujet à l'esprit des lecteurs, c'est celle qui a déja été faite tant de fois, que la pauvre vérité est bien difficile à trouver, & bien dangereuse à dire. Si jamais récit a été simple, si jamais récit a été court, si jamais récit a été fait avec des intentions pures, après des recherches scrupuleuses, c'est celui du N° 101; & vous allez voir ce qu'il produit.

N. B. *M.* de Moitelle *m'a écrit deux lettres : je ne répond qu'à une ; l'autre est un abrégé de celle-ci, laquelle contient seulement un peu plus d'injures.*

LETTRE DE M. DE MOITELLE.

Il est difficile de concevoir qu'un homme qui veut atteindre à la célébrité, se soit oublié au point de prostituer sa plume, en publiant des faits évidemment controuvés, & en noircissant par des calomnies absurdes des personnes à qui l'Empereur a confié le Gouvernement de ses Provinces *Belgiques.*

Votre réponse, Monsieur, à un Souscripteur, consignée dans le N° CI de vos *Annales*, ne peut qu'être faite à la réquisition directe, ou indirecte de quelques corps ou fanatiques, pour effectuer le projet qu'ils ont conçu de dénaturer l'événement du 22 Janvier, & de le représenter sous les faces les plus odieuses.

Vous faites parvenir vos *Annales* au Souverain: vous avez saisi le style qui *peut lui plaire*; vous traitez la matière *en plaisantant*: vous y joignez l'ironie: des bons mots placés avec hardiesse vous font espérer le succès le plus complet d'une diatribe sanglante,

dirigée contre des hommes d'état qui sont déja trop injustement en but à la haine des corps aristocratiques, parce qu'ils sont, conformément aux devoirs de leurs emplois les défenseurs des droits du trône, & les protecteurs des

OBSERVATIONS.

Que j'aſpire ou non à la célèbrité c'eſt ce qui importe peu ici : mais ce qui eſt eſſentiel c'eſt que ces faits ÉVIDEMMENT controuvés *ont été conſignés dans un rapport ſolemnel, authentique, fait au Gouvernement* par le corps municipal, *qui s'eſt déclaré* témoin oculaire. *Ce rapport n'a été ni retracté, ni démenti, ni même contredit; on s'eſt borné à raconter* autrement.

Je n'ai point reçu de réquiſition directe, ni indirecte. Je ne vois qui que ce ſoit à Bruxelles *: j'y vis comme j'ai vecu par-tout ailleurs le plus iſolé des hommes ; bornant toutes mes prétentions à n'en avoir aucune, n'ayant ni* AMBITION, *ni* DETTES, *& par conſéquent bien difficile à ſéduire. Le reſte de ce N°* 101 *ne me juſtifie que trop peut-être de toute liaiſon de parti, ou d'intérêt, avec ce que* M. de Moitelle *déſigne ici par les noms de* corps, *de* fanatiques.

Je ne fais point de remarque ſur ce paſſage : certainement MM. les Officiers du régiment de Ligne *doivent être cruellement affligés qu'on ſe ſoit permis de le hazarder en* leur nom, *au nom de* leur corps. *Je me borne à obſerver que rien n'eſt moins plaiſant que mon récit, & ſon ſujet.*

M. de Moitelle *me ſuppoſe là une furieuſe influence* ſur la plus ſaine partie *du genre humain ; mais il ne ſonge pas que ſi je l'avois pour moi le reſte ne feroit guere eſtimable. C'eſt lui qui fait aux militaires un outrage inoui, en ſuppoſant la poſſibi-*

ſujets opprimés. Le Souverain eſt trop inſtruit pour être la dupe de vos projets; mais du Public, ſur-tout des étrangers, je crains qu'il n'en ſoit pas de même. Vous me permettrez donc, Monſieur, de relever vos menſonges & vos ſophiſmes, & de les conſigner en entier dans vos *Annales*, pour que les hommes que vous pouvez avoir induits en erreur y trouvent le contrepoiſon, & reviennent d'un jugement injuſte qui m'intéreſſe d'autant plus directement, qu'il ne pourroit qu'*engager la plus ſaine partie du genre humain* à mépriſer les militaires.

Vous les repréſentez comme des individus qui par état *ſont inſtitués pour être les miniſtres rigoureux de la vengeance des Rois*; rien de plus faux que cette aſſertion: c'eſt un paradoxe dangereux qui ne peut que prêter à la calomnie & rendre odieux aux citoyens ceux qui par *état* en ſont les protecteurs.

*lité d'*engager la plus ſaine partie du genre humain *à les mépriſer.*

Ce ne peut être là l'effet de mon récit ni pour le militaire, *ni pour l'*adminiſtration, *ni pour aucune eſpece de pouvoir. J'ai parlé d'un* accident, *d'un* malheur. *J'ai dit que les* acteurs *de* cette ſcène tragique, *comme ſes témoins*, avoient éprouvé autant de ſurpriſe que de douleur. M. de Moitelle *m'apprend qu'il n'en a pas été fâché, qu'il ne l'eſt pas encore : ſoit, mais certainement en ſuppoſant aux militaires qui y ont concouru ce ſentiment honorable je n'ai voulu engager perſonne à les mépriſer.*

Je ne ſais pas ſi c'eſt là une aſſertion fauſſe, *ou un* paradoxe dangereux. *Je ſais que c'eſt un vers; un vers d'*Athalie, *tragédie Chrétienne, édifiante; un vers que le Poëte a mis dans la bouche d'un* Général, *l'un des honnêtes gens de la piece. Un mauvais Prêtre dit, en parlant des Rois,*

N'allons pas les gêner d'un ſoin embarraſſant,
Dès qu'on leur eſt ſuſpect on n'eſt plus innocent.
. . . .
Qu'importe qu'au hazard un ſang vil ſoit verſé?

Le Général s'écrie avec horreur :

Eh quoi *Mathan*, d'un Prêtre eſt-ce là le langage?
Moi nourri dans la guerre aux horreurs du carnage,
Des vengeances des Rois Miniſtre rigoureux,
C'eſt moi qui prête ici ma voix aux malheureux.

*il eſt évident que dans ces vers c'eſt l'*état militaire *en général qui eſt caractériſé. Tous les jours des militaires jouent ce rôle en ſociété, & ne ſont point choqués de cette déſignation : voilà la premiere fois qu'on s'aviſe de faire le procès au vertueux* Abner.

Nous ſommes inſtitués pour *défendre les peuples* contre tout ennemi qui les opprime, & contre tout perturbateur du repos public.

Nous ſommes chargés, j'en conviens, de mettre un frein à l'ambition des uſurpateurs de l'autorité Souveraine : c'eſt ce que nous avons fait, c'eſt ce que nous ferons toujours, perſuadés qu'un conflit d'autorités dans un état eſt mille fois plus dangereux au repos & au bonheur des citoyens que ne peut être une puiſſance ennemie quelconque. Ce ſont cependant ces ſentimens dont nous nous glorifions qui vous ont fourni le motif de proſtituer *vôtre éloquence*, & d'exhâler vôtre *bile mercenaire*, pour gagner la bienveillance de ceux qui ſe ſont déchaînés contre cette même autorité qu'ils ont tenté d'envahir.

Nous n'avons point exercé une terrible miſſion ſur une petite partie de Bourgeois deſarmés : une patrouille de dix-huit hommes que vous décorez du nom pompeux de *troupes*, que vous faites précéder de canons, de mêches allumées, & dont vous diſpoſez des manœuvres, fut inſultée par une populace *auſſi nombreuſe que vile*, qui n'étoit point compoſée d'enfans, & qui non contente de huer cette patrouille, & de la provoquer, lui a *jetté des pierres*, en menaçant de la deſarmer; ce ſont des outrages ſemblables qui alloient toujours en croiſſant, & non pas de ſimples huées qui ont forcé un Officier reconnu pour ſa fidélité & ſa prudence autant que par ſa bra-

C'eſt préciſément ce que j'ai dit : » Soldats de » tout grade, ſongez que vous êtes les gardiens » de vos concitoyens. *Il eſt vrai que j'ai ajouté*, & non leurs oppreſſeurs.

Je ne ſuis point éloquent, *je ne ſuis point* bilieux : *je ſuis encore moins* mercénaire : *ſi j'avois été* à vendre *ma vie n'auroit pas été ſi orageuſe* : M. de Moitelle *auroit dû penſer que quand on hazarde, au nom* D'UN CORPS, *de pareilles inculpations, il faut en être bien ſûr; & que quand on n'en eſt pas ſûr, il ne faut pas faire au particulier qu'elles outragent une néceſſité de les* imprimer MOT A MOT, *parce qu'on le met dans la néceſſité de répondre en marge que ce ſont des* faits évidemment controuvés, *&c.*

Il eſt vrai que la date de la marche de l'Artillerie a été transpoſée dans mon récit. Le canon n'eſt deſcendu qu'après l'exploſion des fuſils. Mais cette mépriſe n'eſt pas aſſez conſidérable pour motiver une diſcuſſion ſérieuſe : elle ne change rien aux faits eſſentiels : & ceux qu'accumule ici M. de Moitelle *au nom de ſon* corps *dont un* ſeul *Officier étoit préſent &* partie, *ſont encore une fois formellement contredits par* LE CORPS des Officiers municipaux, *dont* pluſieurs *ſe déclarent* témoins oculaires, *& dont aucun n'étoit* partie. *Voilà deux récits oppoſés, deux manieres bien différentes de raconter le même évènement : c'eſt au public à les comparer, à les juger. L'hiſtorien qui en adopte une n'en eſt point*

voure, à ordonner, après avoir épuisé ses remontrances, ses menaces & sa patience, aussi bien que celle de ses soldats, de faire feu, tant pour *sa propre sûreté* que pour arrêter l'audace inouie de cette troupe de factieux qui par un exemple des plus dangereux, ne cherchoient qu'à soulever ce qui pouvoit encore être resté de fanatiques, ou de soi-disant patriotes, afin de faire renouveller la scène révoltante du 20 Septembre.

Vos Bourgeois s'ils n'étoient pas armés de fer, l'étoient au moins de pierres dont ils dépavoient déja les rues comme à la journée du 20.

Ce brave Officier, ou ce *jeune homme*, comme il vous plaît de l'appeller, n'a fait en tout que son devoir, n'a fait que suivre les ordres de ses chefs, conformes aux intentions du Monarque qui s'est empressé de récompenser sa conduite, & de lui donner son approbation; & c'est un tel homme que vous ne craignez pas d'insulter!

garant. Pour être à l'abri du reproche de calomnie il ſuffit qu'il puiſſe citer les ſiens & qu'ils ſoient de digne de foi.

Comment M. de Moitelle, *chef d'un corps reſpectable, a-t-il pû ſe permettre au nom de ce corps ſur un pareil ſujet une ſemblable plaiſanterie? Hélas non! ces Bourgeois n'étoient pas* armés de fer : *mais eſt-il bien vrai qu'ils le fuſſent de pierre? Eſt-il vrai que les rues aient été* dépavées *le 22 Janvier!*

L'inſulter! ce mot jeune, *ſur lequel on gliſſe ici, eſt relevé dans l'autre lettre de* M. de Moitelle *avec plus d'amertume : on dit que c'eſt un des paſſages de mon récit qui a le plus violemment effarouché la délicateſſe des autres Officiers : ils ont cru que cette épithète étoit un indice affecté de mépris, d'outrage pour leur camarade.*

Certainement ils ſe ſont trompés ſur la choſe, & ſur l'intention. Je ne ſais pas ſon âge au juſte; il eſt Lieutenant *aujourd'hui : alors il étoit* Enſeigne. *Ce grade qui eſt le début dans la carriere ne s'adapte pas ordinairement à la vieilleſſe; l'âge qu'il ſuppoſe n'annonce pas le ſang froid, la réflexion qui réſultent de l'expérience; mais il n'exclud ni le courage, ni le talent, ni les autres qualités d'un guerrier : le mot qui le rappelle n'a jamais été regardé*

Si vous croyez que le mépris que vous devez lui inſpirer pourra ſuffire pour vous mettre à l'abri de ſon reſſentiment, il n'en ſera pas de même de Sa Majeſté dont vous ne pouvez manquer d'exciter l'indignation, en cenſurant ce qu'elle a daigné approuver.

Mais vous qui narrez dans votre Cabinet ſur des rapports très ſuſpects, prétendriez-vous détruire ceux des témoins oculaires qui n'ont aucun intérêt au ſuccès de l'inſurrection? Pour accuſer les militaires d'une foule d'abſurdités qui ne peuvent ſe concevoir, mais dont les motifs ſont aiſés à deviner, vous avez *copié* SERVILEMENT *le Mémoire du* MAGISTRAT.

comme une injure, en François *du moins que j'entends passablement; ici je l'avois employé comme une excuse, presque comme une justification. L'action étoit violente : mais l'Officier étoit....* jeune.

Loin d'avoir chargé le tableau, je l'ai adouci; j'ai écarté tout ce qui pouvoit humilier le militaire, ou animer le peuple. Je n'ai appellé cette scène douloureuse qu'un accident, *un* malheur. *Je crois en cela m'être conformé aux intentions du Gouvernement, & avoir rempli les devoirs d'un bon citoyen : loin de m'attendre à des insultes de la part du militaire, s'il met, comme je le crois, la gratitude au nombre de ses vertus, j'avois droit à ses remercimens.*

Ne mêlons point ici le nom sacré de Sa Majesté. Ce Prince magnanime, ce Prince bienfaisant, ce Prince équitable, dont je ne cesse depuis quatre ans de célèbrer les vertus, ne s'indigne pas si légèrement; sur ses faveurs il peut ne consulter que sa bonté : sur ses rigueurs il consulte sa justice : il ne juge pas sans avoir entendu les deux parties. *Quelle inconcevable indiscrétion dans ce passage!*

Servilement! *non : mais avec confiance, oui : & à qui est-elle due la confiance, si ce n'est à* un corps *institué pour en être l'objet, à un corps qui s'est déclaré* témoin oculaire *par une partie de ses membres des faits qu'il atteste, à un corps mon supérieur immédiat, qui ayant consigné sa déclaration dans les mains du Gouvernement notre supérieur à tous n'en a reçu ni censure, ni reproche, ni la moindre marque de mécontentement, dont le public au moins ait eu de connoissance ?*

M. de Moitelle *va m'apprendre dans une note que ce mémoire du* Magistrat de Bruxelles *a été*

Vous dites que ce malheur n'a pas eu lieu, ni en *Mai*, ni en *Juin*, ni même en *Septembre:* vous ne devez l'attribuer qu'à la *bonté* & à l'*ame ſenſible* du Monarque qui a fait taire ſon reſſentiment. Mais lorſqu'on abuſe d'une *clémence* auſſi rare, & qu'enfin on parvient à la laſſer à force de la faire paſſer pour crainte & pour foibleſſe, on ne peut s'en prendre qu'à l'orgueil & à la méchanceté des repréſentans du peuple des maux qui en réſultent.

Pendant l'époque de l'inſurrection qui a été la plus féconde en matieres, *votre égoiſme vous a fait ſuſpendre votre travail*, dans la crainte d'être obligé de rendre compte des faits qui feront éternellement la honte des Magiſtrats, mais qui vous euſſent attiré leur haîne.

contredit dans une autre note remiſe à Son Exc. le Miniſtre : mais la note eſt reſtée ſecrette. Le mémoire du Magiſtrat eſt public. M. de Moitelle *m'accuſe de m'être laiſſé* ſoudoier *pour y adhérer : cette inculpation ne ſeroit pas mieux fondée, mais elle ſeroit plus excuſable, ſi je l'avois combattu.*

Eh qui a donc plus, j'oſe même dire, qui a mieux développé ces vérités que moi? Où la bonté, *la* ſenſibilité, *la* clémence *du Monarque ont-elles été plus célèbrées que dans tous mes ouvrages depuis quatre ans, & ſur-tout dans mes* Annales *depuis leur repriſe? Ce que dit là* M. de Moitelle *en eſt tiré. Comment peut-il ſe permettre d'y copier, pour me faire un crime, les idées préciſément qui me juſtifient? Voyez entre autres la page* 151 *du* N° 98.

Mon égoiſme *ni aucun autre motif ne m'a fait* ſuſpendre *alors mon travail : je ne travaillois point. J'avois formellement abandonné les* Annales *à la fin de* 1786. *Je ne les ai repriſes qu'en Octobre* 1787, *après la régénération, comme je l'ai dit, du Miniſtere de* France, *&c. De cette année* 1787 *j'en ai paſſé la moitié à* PARIS, *à plaider, à gagner des procès avec aſſez d'éclat pour qu'il ne ſoit pas permis à M.* de Moitelle, *habitant de* Bruxelles, *de feindre de l'ignorer, puis qu'enfin ces combats, ont été inſérés ainſi que les victoires, dans la* GAZETTE *de Bruxelles, dont il va tout à l'heure vanter l'*authenticité.

D'ailleurs s'il étoit vrai qu'à l'époque dont il s'agit, j'euſſe ſuſpendu *mon travail de peur d'être obligé de publier* des faits DESHONORANS pour les Magiſ-

Le tableau de l'insurrection est affreux, il s'est passé des désordres inconcevables, on a fait les injustices les plus criantes, les sujets fidelles au Souverain, ont éprouvé tout ce que peut inspirer la rage & la certitude de l'impunité; & vous, Monsieur, vous *affectez le silence le plus profond* sur toutes les horreurs qui se sont passées sous vos yeux, tandis que vous relevez avec emphase la mort de quelques malheureux, qu'ils se sont attirée eux-mêmes, soit par leur méchanceté, en attaquant les militaires, soit par une imprudence coupable, en restant confondus avec une troupe de forcenés, parmi laquelle de l'aveu même de ceux que les coups ont atteints, il s'en est trouvé peu, ou point, qui n'ayent hué à leur tour.

trats, *& d'encourir leur haine, ce ſeroit de ma part une preuve tout-à-la-fois de prudence & de ſcrupule; ce ſeroit une preuve que je ne ſuis pas à vendre; que ma plume n'eſt pas* mercenaire. *Si l'on m'avoit acheté aujourd'hui, ſans doute on m'auroit marchandé alors; & ſi ma corruption s'étoit reduite en* 1787 *à* me taire *ſur les procédés du parti triomphant, il n'eſt pas probable qu'elle m'eut engagé à parler en ſa faveur en* 1788, *au moment où certainement il n'avoit plus la ſupériorité.*

Non-ſeulement pendant ce que M. de Moitelle *appelle l'*inſurrection *mon ſilence ne venoit point d'une politique circonſpecte, ou lâche, comme il le dit; mais de tous ceux qui alors étoient déſignés comme attachés au Souverain il n'y en a peut-être aucun qui ait fait une profeſſion plus haute, plus noble, j'oſe le dire, de ſon attachement. Je n'ai jamais diſſimulé un inſtant mon tendre reſpect pour ſa perſonne, ma vive reconnoiſſance pour ſes bontés, mon intime conviction de la pureté de ſes vues: cette franchiſe m'a même dant le tems expoſé de la part de ceux que* M. de Moitelle *nomme des* Ariſtocrates, *des* fanatiques, *à des outrages auſſi peu motivés, que l'exploſion actuelle du* corps *dont il s'eſt rendu l'organe. Loin de fuir, ou de paroître conniver à l'*inſurrection, *ſi l'on veut, je n'ai ceſſé de me montrer, de prêcher la paix: j'ai donné aux deux partis des avis utiles, qui ont été infructueux.*

Quand j'ai repris mes Annales, *en Décembre* 1787, *j'ai rendu à la page* 72 *du* N° 98 *un compte fidelle de mes ſentimens, & de mes procédés. Que* M. de Moitelle *le liſe, & il aura quelque remords d'avoir mis ſon nom, & qui pis eſt celui de ſon* corps, *au bas d'une ſuite d'imputations auſſi calomnieuſes.*

Vous voulez qu'on ait mal rendu dans les papiers publics la ſcène du 22 Janvier : vous oubliez que preſque toutes les gazettes ont copié fidellement ſur ce fait *celle de Bruxelles*, qui ne ſe publie que ſous l'aveu & la cenſure du Gouvernement.

Vous exigés que par préférence on vous en croie ſur votre parole, vous qui *n'avez rien vû, ni entendu* : c'eſt vouloir forcer la confiance publique ; c'eſt préſumer bien hardiment de l'influence que vous croyez avoir acquiſe ſur tous les eſprits ; c'eſt là probablement ce qui vous a déterminé à interprêter à votre guiſe les intentions mêmes du Gouvernement, & à oſer l'accuſer d'*avoir fait entourer l'hôtel du Conſeil de Brabant par les troupes, dans l'eſpoir de faire accélérer les délibérations.*

J'ai le malheur de ne point lire la Gazette de Bruxelles, *& j'ai de bonnes raisons pour croire qu'elle n'est pas toujours digne de confiance, lors même qu'elle traite des objets qui intéressent le Gouvernement. Un des libelles contre l'*Empereur *au sujet de l'*Escaut, *& le plus infame, y a été dans le tems annoncé tout au long, comme contenant une réfutation solide des* paradoxes du Sr. Linguet sur cette matiere. *Ces paradoxes étoient le développement des droits de* Sa Majesté.

L'excuse du Gazetier a été qu'il avoit copié la Gazette de Hollande. *Quand je l'aurois lû en Janvier dernier ne m'auroit-il pas été permis de le soupçonner de la même licence, ou de la même imbécillité? Et d'ailleurs est-ce donc sur des* gazettes *quelconques qu'un écrivain scrupuleux écrit l'Histoire?*

Je n'ai rien affirmé sur le motif: je n'ai attribué la marche des troupes à l'espoir d'accélérer les délibérations qu'avec une restriction: peut-être.... *ai-je dit: mais quand j'aurois parlé affirmativement* sur le motif, *& que je me serois mépris, mon erreur auroit été en quelque sorte forcée. Personne n'ignore la déclaration solemnelle qui avoit été faite à* neuf heures trois quarts *au Conseil assemblé, que si l'é*manation (*ou enregistrement*) ne se feroit pas d'ici à deux heures, ... &c. *or à deux heures l'émanation n'étoit pas faite, & à trois les troupes étoient postées* autour du Conseil. *Comment deviner que cet effet n'étoit pas l'exécution de cette menace?*

Les pieces authentiques où elle est contenue sont publiques: & sur quel fondement M. de Moitelle *ose-t-il dire que je n'*ai rien vû?

Vous ajoutés qu'on a fait manœuvrer la cavalerie dans les places avec *fracas*, fait marcher du canon avec des mêches allumées sur la grande-place: ces phrases sont connues, elles n'en deviennent pas plus vraies pour avoir été répétées par M. Linguet: on y a répondu victorieusement dans *une note* remise au Gouvernement.

Il est désagréable qu'il faille encore démentir des calomnies si absurdes, mais qui tendent à affoiblir la confiance du Souverain dans ses Administrateurs: la populace, les moines, les prêtres, & les fanatiques s'attrouppoient: ils s'étôient permis d'insulter le représentant même de l'Empereur, peu de jours auparavant. Le souvenir douloureux du 20 Septembre, & autres journées affreuses, navroit les cœurs des fidelles sujets: il étoit donc important pour prévenir des scènes pareilles de dissipper à tems les curieux dangereux & les attrouppemens, que les loix eussent reprimés, si ceux qui étoient préposés pour en être les organes, n'eussent pas persisté dans un aveuglement réfléchi; les troupes n'ont donc été assemblées que pour maintenir la police, & contenir des mutins dans les bornes du respect qu'ils devoient au Souverain; mesure dont la nécessité n'a été que trop démontrée par ce qui est arrivé à la grand-place même.

Cette note est tout au long dans l'original; je la supprime ici : 1°. parce que l'injonction d'imprimer mot à mot *la lettre de* M. de Moitelle *n'est pas censée s'étendre jusqu'à une note qui n'est pas de lui; 2°. Parce que cette note contient des reproches si graves, des inculpations si terribles contre le* corps municipal, *contre les* tribunaux, *& contre d'autres encore, que je ne veux point en être l'organe, même indirect. Elle n'étoit pas connue : le Gouvernement a sans doute eu de bonnes raisons pour la laisser ignorée. Je crois devoir imiter sa discretion, plutôt que de participer à l'indiscretion de* M. de Moitelle.

Cependant je ne puis m'empêcher d'observer que dans cette note on articule qu'au moment fatal il y avoit sur la grande Place six mille ames. M. de Moitelle *dans sa premiere lettre*, imprimée *comme celle-ci, reduit ce nombre à 2, à 3000. La différence est de moitié ou des deux tiers. Qui a mal vu, & par conséquent estimé au hazard, de* M. DE MOITELLE, *ou de l'Auteur du rapport d'après lequel a été redigée* la note? *Pour moi je n'ai point fixé de nombre; je me suis borné à dire avec le* corps municipal *qu'il étoit composé, quelqu'il fût, de curieux, & non de rebelles.*

Tout le surplus ne me concerne point : je n'ai pas dit un mot qui tende à jetter l'ombre d'une censure, ou de défaveur sur les mesures prises par le Gouvernement, par le Commandement général; je n'ai parlé que d'un malheur : *mais encore une fois quelle indiscretion de se plaire à retracer ces tableaux, & de me forcer à les* imprimer MOT A MOT.

Quelques pelotons de cavalerie qui se rendoient à leur destination, ne marchoient, ni avec *fracas*, comme vous voulés le faire accroire, ni avec ostentation : leurs mouvemens étoient caractérisés ; pourquoi donc les représentez-vous, comme des pantins? De quel droit prétendez-vous les couvrir de ridicule? M. *Linguet*, M. *Linguet*, quelque persuadés que nous soyons avec l'Europe entiere, que c'est votre marotte d'être singulier en tout, votre conduite à notre égard ne nous en paroît pas moins inconcevable, & quelque fondés que soient les reproches d'ingratitude qu'on vous a fait si souvent, nous osions espérer qu'après la protection signalée, & les bienfaits que vous avez obtenus de notre Souverain, vous eussiez rougi de *vous joindre à ses lâches détracteurs.*

Ah Dieu! eſt-ce à moi que ce reproche eſt fait, & par qui! A moi qui depuis quatre ans n'ai ouvert la bouche que pour célèbrer ſes vertus, pour défendre ſes droits comme ſes intentions! M. de Moitelle *qui ſigne ſi légèrement des imputations ſi graves, lit-il quelquefois? En ce cas qu'il parcoure donc mes ouvrages depuis quatre ans; qu'il jette les yeux ſur-tout ſur le diſcours préliminaire que j'ai ajouté à la traduction du* diſcours *prononcé par* M. BRAMBILLA à l'ouverture de l'Académie Chirurgico-Médicale de VIENNE : *il y trouvera le portrait de* JOSEPH SECOND.

» Si l'on ſonge que le même Monarque, qui déploie » dans les établiſſemens de cette eſpèce une munificence, » on pourroit preſque dire une prodigalité ſans bornes, » s'aſtreint pour lui-même à une économie dont le plus » mince financier auroit peut-être l'impudence de rougir; » ſi l'on ſonge qu'en donnant des ſoins ſi actifs, ſi effica- » ces, ſi directs à une partie de l'adminiſtration abandon- » née par-tout ailleurs à des ſubalternes, ou plutôt dé- » daignée même des ſubalternes, le même Souverain s'oc- » cupe avec la même activité, la même efficacité, de la » réforme des loix, de la reſtauration de l'ordre, de la » ſuppreſſion des abus en tout genre; qu'il donne tout-à- » la-fois à ſes Miniſtres l'exemple du travail *perſonnel* le » plus fatiguant, à ſes Tribunaux celui de l'aſſiduité *per-* » *ſonnelle* la plus rigoureuſe, à ſes ſujets de toutes les claſ- » ſes celui de l'exactitude *perſonnelle* la plus ſcrupuleuſe à » remplir tous leurs devoirs; qu'il reçoit & lit lui-même » toutes les requêtes qu'on veut lui préſenter; que dans ſon » vaſte Empire il n'y a pas un ſeul homme décoré du » moindre titre, honoré du moindre emploi, qui ſoit plus » affable, plus acceſſible, plus empreſſé d'écouter, plus » patient à entendre, plus prompt à répondre; enfin ſi » l'on ſonge qu'à tant de qualités d'un Roi ſont réunies les » connoiſſances dont s'honoreroit un ſavant, les graces, » l'aménité qui feroient chérir un ſimple particulier, &

Quelque pût être d'ailleurs le Conseil que pourroient vous suggérer l'*égoïsme*, l'*intérêt*, & l'*amour de la singularité*, nous ne nous ferions pas attendus, que vous vous fussiez efforcé de nous représenter comme des assassins & comme les bourreaux des peuples, après que par des menées également odieuses les *Etats* s'étoient occupés depuis longtems de nous faire passer pour partisans de ces mêmes peuples, au détriment de notre devoir, & de notre fidèlité envers notre maître.

» toutes les vertus qui le feroient adorer, de quel reſpect, » de quelle admiration ne ſe ſentira-t-on pas pénétrer? ».

Et c'eſt à l'homme qui parle ainſi, qui a toujours ainſi parlé de ſon Prince, que M. de Moitelle *oſe reprocher d'en ſeconder les détracteurs !*

*Ce reproche d'*égoiſme, *de goût pour la* ſingularité, *prouve que ſi* M. de Moitelle *ne lit pas ceux de mes ouvrages où le Souverain eſt honoré, où ma vive gratitude envers lui eſt conſignée, il lit, ou du moins il répète avec confiance les injures que l'on me dit dans ceux où ce même Souverain eſt dénigré, où ſes intentions ſont calomniées, où ſa perſonne eſt outragée, où* ſes peuples *ſont vraiment invités à la révolte.*

Je félicite M. de Moitelle *de ſon choix dans ſes lectures, & de ſa mémoire : mais à ces imputations qui me ſont perſonnelles, pourquoi en joindre qui inſultent, qui compromettent les* Etats? *Qu'avoient-ils affaire ici? Ce qui eſt vraiment* odieux *c'eſt d'oſer les préſenter comme des calomniateurs, tout-à-la-fois, & des rébelles.*

Que ſignifient ces mots, » nous faire paſſer » pour partiſans de ces mêmes peuples au dé» triment de notre devoir & de notre fidèlité » envers notre maître? » *Où, quand, comment les* Etats *ont-ils jamais fait cette imputation aux* militaires, *en faveur de qui paroît réclamer* M. de Moitelle? *Pourquoi ſuppoſer que le parti* des peuples *peut être différent de celui du Prince? Dans tout ce qui me concerne la lettre de* M. de Moitelle *eſt un monument rare d'injuſtice, & de fureur. Mais qu'eſt-elle à l'égard des* Etats, *des* Peuples!

Apprenés donc, Monsieur, que tout ce qui appartient au militaire ne peut être l'objet de votre censure, ni de vos réflexions mordantes, parce qu'il fait partie des choses qui fixent sans cesse l'attention du Souverain, qui pour tout ce qui le regarde peut se passer de vos leçons : enfin s'il existe encore quelque chose que vous soyés capable de respecter, respectez notre état dont la théorie vous est tout-à-fait inconnue, & dont certaines anecdotes de votre vie font croire que vous ne connoîtrés jamais la pratique. La *France* en vous rendant justice vous a poursuivi *comme une vipere, dont le venin portoit le trouble & la désolation dans les familles : elle vous a retranché de la société par raison.*

Et si notre Souverain vous a permis de vivre parmi nous, ce n'est pas avec le privilege d'exercer un talent dangereux qui abandonné à lui-même, causera des désordres dont vous ne pouvés que devenir la victime. Ce n'est pas pour, que partageant les délires de l'insurrection, vous dictiés des conseils qui tendent à faire soulever les soldats contre le Monarque, à mépriser leurs Chefs, à les rendre coupables du crime de Leze-majesté.

Je transcris mot à mot, *comme il m'eſt enjoint. La réponſe que je pourrois faire ne s'écrit pas. Il n'y a point d'honnêtes gens qui ne la faſſent, en liſant ceci. J'obſerve ſeulement à* M. de Moitelle *qu'en général quand un homme quelconque s'oublie au point de donner dans ce délire injurieux, on ne peut que le plaindre. Ce n'eſt pas ſon adverſaire qu'il avilit.*

Mais dans le cas particulier où nous ſommes, c'eſt encore pis. Comment un Colonel *au ſervice de l'*Empereur, *a-t-il oſé ſigner, imprimer cette diffamation contre un homme que l'*Empereur *a daigné accueillir perſonnellement, qu'il a daigné adopter avec une diſtinction dont les preuves ſont ſenſibles & durables? Il eſt vrai qu'il ſemble vouloir inſinuer que j'ai oublié les bontés de ce grand Prince; mais c'eſt là une calomnie de plus : j'étois attaché du cœur à Sa Majeſté avant qu'elle daignât répondre à cet attachement. Je penſois noblement avant le Diplôme qui m'annoblit. Les motifs qui y ſont exprimés le juſtifient pour le paſſé* (1) *: le reſte de ma vie le juſtifiera encore mieux.*

Jamais un homme n'a fait à un autre de reproches plus graves. Voyons ſur quoi M. de Moitelle *les fonde.*

---

(1) J'eſpere qu'on ne trouvera ni vanité, ni indiſcrétion de ma part à réveler qu'un de ces motifs, c'eſt la *conſidération* que *notre cher & bien aimé* S. N. H. Linguet *s'eſt » acquiſe, tant par ſes différentes productions Littéraires, » que dans l'exercice de la profeſſion d'Avocat. . . . . . »* Que M. *de Moitelle* compare le langage du Souverain avec le ſien.

Homme audacieux, écrivain turbulent, quel délire vous a inspiré ces PAROLES COUPABLES? *Soldats de tout grade, songez que vous êtes les gardiens de vos concitoyens & non leurs oppresseurs; songez que c'est contre les ennemis de la Patrie, & non contre ses enfans, qu'il faut diriger les instrumens terribles que son chef vous confie; songez que l'ordre d'un Officier peut opérer l'impunité d'un meurtre, mais qu'il ne le rend pas légitime, & que l'effusion du sang, quand il n'y a ni danger pour la main qui le repand, ni nécessité pour l'Etat, est un crime pour vous, comme pour tout autre.*

Ce passage se trouve en effet tout au long à la page 313 *du* N° 101. *Certainement* M. de Moitelle *m'honore en rappellant, en copiant ainsi mon texte : mais s'honore-t-il par les épithètes qu'il y adapte ? Le vers qui lui a paru ci-devant un* paradoxe *faux, & dangereux, outrageant pour l'honneur des militaires, est tiré d'une tragédie Chrétienne : la prose qui émeut si violemment sa bile ne seroit pas déplacée, au moins quant aux idées, dans un sermon de* Bourdaloue, *ou de* Massillon. *Si ce sont là des* paroles coupables, *& des* absurdités, *que* M. de Moitelle *veuille bien nous réveler sa Doctrine.*

Non-seulement celle qu'il veut me forcer de retracter *est saine en* morale, *nécessaire en* politique ; *non-seulement c'est un frein indispensable pour cette portion des soutiens de l'état que leur redoutable destination ne doit pas affranchir de tous les scrupules ; mais les* militaires *qui réfléchissent, qui ne se laissent pas aveugler par un emportement dangereux autant qu'indiscret, la pratiquent d'eux-mêmes. Depuis que la malheureuse publicité des écarts de* M. de Moitelle *a produit des éclaircissemens, des informations, il a été constaté que dans une autre place de la Ville il y a eu de la part de quelques spectateurs des indiscretions bien plus marquées que sur la* grande Place. *Il y a eu en effet quelques pierres jettées au milieu des cris insultans : l'Officier qui commandoit en cet endroit a eu la sagesse de s'en tenir à des menaces : ils a contenu les* HUEURS, *sans en venir à la derniere violence : le danger ne lui paroissant pas imminent pour lui il n'a pas crû qu'il y eut* NÉCESSITÉ POUR L'ÉTAT *de verser du sang : suivant* M. de Moitelle *il devroit avoir des remords de sa modération.*

Vous vous rétracterés, Monsieur, de ces *absurdités*, dans votre premier numéro : vous y *transcrirez* MOT A MOT ce que je vous fais l'honneur de vous écrire.

Vous me saurés gré, comme j'espère de vous avoir fait grace au moins des neuf dixiemes des inconséquences que vous vous êtes permises dans votre prétendue réponse à un Souscripteur; mais si vous vous avisés de *justifier vos maximes détestables*, ou d'en pallier les circonstances vous pouvez vous attendre au ressentiment d'un Corps outragé QUI SE FERA (1) JUSTICE.

Signé DE MOITELLE,
Colonel du Régiment de Ligne,
au nom DU CORPS D'OFFICIERS.

BRUXELLES *ce* 4 *Mars* 1788.

---

(1) Voilà le texte : les copies sur lesquelles on l'a imprimé ont conservé toute la politesse de ce passage : mais elles en ont altéré l'énergie. Aulieu de *qui se fera justice* elles ont substitué *qui se fera* RENDRE *Justice* ce qui est prodigieusement différent.

Comme je suis aussi scrupuleux que docile je copie l'original dans toute sa pureté. Je ne veux faire perdre à M. *de Moitelle* aucun de ses avantages.

Non certainement je ne m'aviserai pas de justifier ces maximes : la voix publique s'en chargera : je lui laisse également le soin d'apprécier la menace qui termine cette inconcevable lettre. Je me borne à observer qu'elle est sans exemple dans les fastes même des licences militaires. J'ignore s'il y a des corps *guerriers qui se soient jamais laissés emporter à l'excès qu'elle annonce : mais il n'y en a pas qui en aient consigné d'avance l'intention par écrit, & par la bouche de* leur chef.

On pourroit soupçonner que les hommes sages DU CORPS *en ont déja rougi : on pourroit présumer, qu'ils ont senti ce qu'en penseroient le* Gouvernement *des* Pays-Bas, *les Administrateurs des Loix, le Public, le Souverain, le Souverain sur-tout, vengeur de l'honneur de tous ses sujets, & protecteur de l'ordre, puisqu'en* imprimant *on a modifié ce passage par l'adroite intercalation d'un mot : mais cette ruse même est encore insuffisante. Quand ce n'est que* justice *qu'on veut se faire* rendre, *on ne défend pas à celui qu'on accuse* DE SE JUSTIFIER.

BRUXELLES *ce* 15 *Mars* 1788.



PRUSSE.

Danger de la ville de Dantzik. *Anecdote singuliere sur la derniere invasion de la* HOLLANDE.

L'eau qui tombe goutte à goutte
Perce le plus dur rocher.

CET axiôme d'un opéra peut avoir son application dans presque toutes les affaires de ce monde, encore mieux qu'au théâtre lirique : & quoique la pauvre ville de *Dantzik* ne soit pas précisement un rocher, elle n'en est pas moins à la veille d'éprouver l'effet de cette politique lente, mais sûre qui mine sourdement les appuis de ce qu'elle veut envahir, ou détruire.

Il est évident que cette Ville a dû être, a été, depuis un demi siecle l'objet de la convoitise des *Prussiens*. Un beau port sur la *Baltique*; la propriété de l'embouchure d'une grande riviere, l'influence qui en résulte sur le commerce d'un grand royaume, qui n'a d'autre débouché que cette riviere, étoient autant de motifs qui rendoient cette possession précieuse au cabinet de *Berlin*; jamais *Strasbourg* n'a dû tenter aussi vivement la *France*, ni la *Baviere* l'*Autriche*, ni la *Crimée* la *Russie* : mais les obstacles se multiplioient en raison de la convenance.

La

La ſcrupuleuſe *Ruſſie* qui n'avoit voulu acquérir la *Crimée* que par une ceſſion volontaire, par un *contrat* en bonne forme, ſe montroit protectrice de la répugnance des Bourgeois de *Dantzik* à ſe laiſſer fondre dans la Monarchie *Pruſſienne*. La *Pologne* qui s'eſt laiſſée entamer, morceler elle-même ſans bruit, ſans réclamation, ſe permettoit de jetter les hauts cris ſur le danger que ſembloit courir ce petit coin de terre indépendant, qui ne reconnoiſſoit juſqu'à préſent d'autre Suzeraineté que la ſienne. D'autres Négociations intervenoient encore pour éloigner l'idée d'une incorporation ſubite, & violente : la *Pruſſe* a paru y déférer.

Mais il y a, dit on, en *Amérique* un gros ſerpent qui n'a beſoin pour attirer ſa proie que de ſes regards : tous les petits animaux ſur leſquels il fixe les yeux ſont invinciblement entraînés vers ſa caverne, & finiſſent par arriver comme d'eux-mêmes au terme où ils ſont engloutis : voilà préciſément l'aſcendant que le cabinet *Pruſſien* a développé ſur *Dantzik*, & nous touchons probablement à l'inſtant où cet aſpect dévorant va enfin produire complettement ſon effet.

Cette Ville entourée de Corps-de-garde *Pruſſiens*, de Douannes *Pruſſiennes*, privée de ſon commerce, priſonniere & extenuée tout-à-la-fois, ſonge enfin ſérieuſement à chercher dans une dépendance utile le repos, la vie qu'elle ne pouvoit plus eſpérer de la liberté : & quelle liberté que la ſienne depuis dix ans! Les plus ſenſés de ſes citoyens ſont pour aller au de-

vant du joug, dont une résistance prolongée ne les sauveroit pas,

> Durum est : sed levius fit patientia
> Quidquid corrigere est nefas.

A combien de peuples en ce moment convien-droit cette consolation, ou cette considération!

Les *Hollandois* en sont un, & un des plus remarquables sans contredit. Les voilà *Stathouderiens* dans toutes les formes, & *bien tranquilles* sous la cocarde *Orange*. Ils publient des *jeûnes* pour fléchir la miséricorde divine; des *fêtes*, des *illuminations*, pour remercier la Providence, des *amnisties* pour rassurer, tranquilliser les esprits étonnés. Ces amnisties sur-tout sont curieuses: on y fait grace *à tout le monde*, EXCEPTÉ *à ceux qui*,.... *à ceux qui*,.... *à ceux qui*,.... Les exceptions sont beaucoup plus nombreuses que les concessions.

Ces *amnisties* sont précisément celles qu'accordoient les *Silla*, les *Octaves* triomphans, si ce n'est qu'ici la proscription est *légale*, ce qui la rend plus affligeante; on pourroit dire plus injurieuse, & peut-être plus *impolitique*.

Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Ce que je voulois dire, c'est que tout ce bouleversement a tenu à bien peu de chose. Au premier bruit de la marche des troupes *Prussiennes* vers *Utrecht*, de leur entrée sur les terres de la République, les *Patriotes* d'*Amsterdam* avoient dé-

pêché vers le Roi de *Prusse* un Négociant *François* établi dans cette derniere Ville, homme d'esprit, & capable de traiter cette grande affaire : il avoit été très bien accueilli du *Monarque* à la premiere audiance. Les propositions d'un accommodement avoient été reçues, & goutées : on parloit de *Négocier*, & non pas de *Fléchir*.

Mais dans l'intervalle arriva un courier avec la nouvelle de l'évacuation d'*Utrecht*, de l'éclipse du *Rhingrave*, & des exploits du général *Kalkreuth*. Le Roi communiqua franchement les dépêches à l'Ambassadeur déconcerté, & lui dit qu'il ne s'agissoit plus de *conférer* sur ce que la fortune avoit décidé. De là ont suivi tous les événemens dont nous avons été témoins ; les *jeûnes*, les *fêtes*, les *amnisties*, & les grosses cocardes *Oranges*, lesquelles au fonds valent encore mieux qu'une *guerre Civile* (1), mais à quoi tiennent les événemens de ce monde ! au moins n'est-ce pas aux *Comètes*.

(1) Simples citoyens, refléchissez que le repos public est le plus grand des biens, & *la guerre civile le plus affreux des maux* ; toutes les regles sociales ont pour objet d'assurer le premier, d'écarter la seconde : votre attachement pour celles de ces regles que le tems & l'expérience ont consacrées doit être inviolable ; mais il ne doit être ni aveugle, ni féroce ; si le tems a amené des abus ; si l'expérience indique la nécessité d'une correction ; insistez pour qu'elle soit faite *légalement* ; mais ne mettez pas au nombre de vos privileges celui de l'empêcher indistinctement. Le plus funeste de tous les *Privileges* seroit celui de ne pouvoir admettre aucune réforme &c. *Voy*. N° 101 de ces *Annales*, p. 313.

FRANCE.

Prédiction du retour d'une COMÈTE.

IL eſt aſſez étrange que dans ce ſiecle ſi éclairé, ſi *philoſophe*, comme chacun ſait, ou plutôt, comme chacun dit, ces terreurs *ſidérales*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, ſe renouvellent ſi fréquemment, & qu'au moindre mot qui ſe lâche à ce ſujet on accable le pauvre M. *de la Lande* de conſultations, pour ſavoir de lui ſi *la fin du monde* approche. Il eſt obligé de ſe défendre de l'honneur qu'on veut lui faire de le croire *prophéte* à cet égard : il vient de proteſter dans le journal de *Paris* qu'il n'en ſait rien : ce qui eſt plus que probable.

Il eſt bien vrai que ſi les *Comètes* ſignifioient quelque choſe; ſi leur apparition au firmament avoit quelque liaiſon avec les effervéſcences *morales*, ou *politiques* de ce petit globe, jamais peut être il n'y auroit eu de moment où l'on fût plus autoriſé à attendre un aſtre *chevelu*, ou *barbu*, &c. Tous les Empires en général; toutes les ſociétés en particulier, toutes les têtes même d'un bout de l'*Europe* à l'autre récélent, & manifeſtent des germes de fermentation qui menacent des exploſions les plus terribles. Le ſeizieme ſiecle ſi orageux dans toute ſa durée, époque de tant de changemens, d'innovations, n'avoit pas à beaucoup près autant de principes de trouble qu'en préſente la fin du dix-huitieme. Cette époque ci réunit tous ceux

qui exiſtoient alors, & elle en a beaucoup qui lui ſont particuliers.

Un des plus redoutables, un des plus effrayans peut-être, un de ceux ſur leſquels non-ſeulement les peuples qui ne peuvent rien, mais les adminiſtrateurs qui peuvent quelque choſe, devroient réfléchir, c'eſt l'épouvantable, on pourroit dire la démeſurée multiplication des ſoldats. L'*Europe* ſeule en compte aujourd'hui plus d'un MILLION d'enrégimentés. Voilà les aſtres *errans*, *barbus*, *chevelus* qu'il eſt bien permis d'appréhender.

Il eſt vrai qu'en voilà auſſi *ſept à huit cens mille* qui vont déja ſe battre & ſe détruire vers le *Danube*, vers les plaines de la *Dacie*, vers les montagnes de la *Thrace*, vers la *Cherſonneſe*, dans tous ces lieux où les *Macédoniens*, les *Grecs*, les *Romains*, ont fait de ſi grandes choſes avec de ſi petites armées : mais ils ſeront remplacés, &, vainqueurs ou vaincus, s'il reſte des vuides, ce ne ſera pas dans les régimens.

Cette conſidération mériteroit bien de frapper quelqu'une des têtes vraiment philoſophes qui contribuent à diriger le mouvement des grandes affaires de ce bas monde ; bien des raiſons me détournent en ce moment de la développer : peut-être même n'eſt-ce pas celui où ce développement pourroit produire ſon effet. En attendant qu'on remedie à ce danger réel & prochain, tachons de contribuer à écarter les allarmes qu'ont occaſionnées les ſpéculations de M. *de la Lande*.

Il expie assez justement par les importunités qu'on lui cause la sorte de crédit qu'il a prêté au systême, non-seulement du retour des *Comètes*, mais de la possibilité d'une collision entre ces globes prétendus errans, & la régularité des courses du notre. Qu'il me soit permis de citer ici ce que dit un auteur moderne des *Comètes* en général, *dans SES RÉFLEXIONS SUR LA LUMIERE*, composées comme il l'observe dans un tems, & dans un lieu où il n'en jouissoit pas (1).

» Il n'est pas plus possible, à ce que je pense, de refuser aux *Comètes* une existence durable, réguliere, & liée au mouvement du reste du monde en qualité de planètes, qu'aux étoiles fixes en qualité de soleils : mais ces astres si étranges en apparence, qui se dérobent aux observations, qui semblent déroger à toutes les loix, qui paroissent tantôt vouloir se soustraire à l'empire du soleil, & tantôt affecter de venir le braver au centre de sa domination, qui sont-ils? d'où viennent-ils? où vont-ils?

» Pour le deviner, il faut d'abord faire une attention. En tout genre on voit que la nature dans la grande fabrication des êtres commence par former des espéces bien distinctes, bien séparées entre elles : ensuite elle en dispose dans l'intervalle d'autres intermédiaires, qui ne sont

(1) *N. B.* Encore de l'*égoïsme* diront mes honnêtes censeurs; car cet Auteur *c'est moi*, & en vérité je suis bien fâché que ce n'ait pas été un autre.

ni les premieres, ni les secondes, & qui cependant tiennent aux deux contigues par leurs différences comme par leurs ressemblances; il y a des *oiseaux* habillés de *plumes* qui ne *volent* point; il y en a qui sont vêtus de *poils*, & qui ont des *ailes* : nous voions des *poissons* qui *volent*, des *quadrupedes* dont l'*eau* est l'élèment.

» Ainsi au milieu de l'immensité des individus dont l'être suprême a peuplé sa machine, tout est assez distinct pour que rien ne se confonde; rien n'est assez séparé pour paroître isolé; cette admirable variété est encore, avec l'abondance, & la simplicité, un des simptômes de la puissance absolue. Ne seroit-ce pas là qu'il faudroit chercher la clef de la nature des *Cometes*?

» Tous les sistêmes solaires ont des habitans, des sujets caractérisés, attachés au domaine d'un seul maître, & à qui il n'est permis de se transporter dans aucun autre département. N'y auroit-il pas aussi des astres voiageurs, à qui il auroit été donné de se partager entre plusieurs dominations? Cette espèce mitoienne, si elle n'existoit pas, manqueroit, pour ainsi dire, à la perfection du sistême des mondes; elle y laisseroit des vuides, des solutions de continuité; & il est évident qu'il n'est pas dans le plan de la nature d'en laisser nulle part : voilà les *Comètes*.

» Il y en a peut-être, & même vraisemblablement, beaucoup plus que d'étoiles fixes. Dans notre seul petit district, depuis qu'on s'attache à les examiner avec ces supplémens visuels que nous fournissent les telescopes, on croit en avoir

déja remarqué plus de 400. Il y a peu d'années, où il n'en paroiſſe une, & quelquefois plusieurs.

» On croit en avoir découvert dont les retours ſont réglés, & périodiques. *Newton* plus heureux en cela que dans l'explication du principe de leur mouvement, a décidé qu'on pourroit prédire un jour leurs apparitions, comme on prédit les *éclipſes*, & rien n'eſt plus vraiſemblable. Il ne s'agit que d'amaſſer une ſuite d'obſervations aſſez nombreuſes pour conſtater leur route, & la durée des intervalles de leurs retours, ce qui eſt l'ouvrage du tems, & de l'exactitude. Le premier eſſai qu'on a fait de cette théorie ſur celle de 1758 n'eſt pas déciſif, mais il eſt encourageant, & l'on peut dire que ſur cet article l'aſſertion de *Newton* équivaut à une vérité démontrée.

» Il y a des *Comètes* qui ne ſont que cinquante, ou ſoixante ans à ſe remontrer. Celles-là n'ont à parcourir qu'un petit nombre de ſiſtêmes; leur année ſe compoſe de l'enſemble de ces paſſages d'un païs à l'autre; & leurs ſaiſons ſont auſſi variées que le nombre des ſoleils dont elles s'approchent : leurs hivers ſont quand elles ſe trouvent dans leurs plus grand éloignement d'une de ces ſources lumineuſes; & elles ont les étés autant de fois qu'elles s'en approchent.

» Il en eſt de même de celles qui mettent 75 ans, 225, 500 ans, entre leurs apparitions; les variations qu'elles éprouvent dépendent de la grandeur du cercle qu'elles parcourent; enfin

il y en a peut-être qui font destinées à passer sans cesse d'un sistême à l'autre sans s'établir dans aucun. Celles-là, jouets de leur perpétuelle instabilité, verront arriver le terme de leur durée comme tant d'hommes sur notre globe, après avoir goûté de tout, sans s'être fixées nulle part.

» Après ce que nous avons vu ci-dessus la perpétuité de leurs mouvemens (1) est facile à concevoir. L'équilibre existant par-tout, & dans toutes les parties de cet immense univers, sans aucune résistance latérale pour les corps qui le traversent, elles ne font que conserver & suivre le mouvement primitif que Dieu leur a communiqué en les créant. Entre ce mouvement, & le nôtre il n'y a de différence que le diamètre de l'orbite.

» Seulement il est probable que chaque fois qu'elles pénètrent dans un nouveau sistême elles éprouvent une espèce de vacillation dans leur mouvement, une sorte d'incertitude, si l'on peut ainsi parler, dans leur orbite, jusqu'à ce qu'elles soient parvenues au point précis où le soleil qu'elles visitent se trouve, par la pression plus directe qu'il exerce sur elles, en équilibre avec celles des soleils environnans. C'est absolument la même théorie que la nôtre : c'est la même marche; ce sont les mêmes effets, parce que c'est la même cause. Dieu est un. Il est de sa grandeur, comme de sa nature que tout ce qui le représente soit UN, ainsi que lui.

(1) Dans l'ouvrage cité.

» C'eſt à préſent aux phiſiciens à chercher, ou à deviner d'où viennent les différentes apparences de ces corps étrangers, mûs par un principe uniforme. C'eſt là que l'imagination peut ſe donner carrière, comme ſur l'article des *taches* du *ſoleil*. Peut-être ne ſont-ce que de ſimples variétés, comme la nature en ſouffre, ou en produit ſous nos ieux, dans presque tous les corps formés ſuivant ſes loix conſtantes, & immuables.

» Le poil des animaux, le teint des hommes, varient comme leurs tailles. Leur eſpèce n'eſt point altérée par ces différences extérieures. N'en feroit-il pas de même de ces enveloppes qui font donner aux *Comètes* le nom de *chevelues*, & de ces dépendances que les aſtronomes trop faciles à adopter les locutions du peuple, appellent, comme lui, des *queues*, & des *barbes* ?

» Si elles diſparoiſſent à une certaine diſtance du ſoleil ce n'eſt pas vraiſemblablement que ce ſoit lui qui les produiſe. Il n'eſt guères probable que la nature en traçant aux *Comètes* leurs orbites, ne les ait pas munies contre tous les dangers, & toutes les impreſſions qu'elles pourroient rencontrer dans leurs routes. Si ces *perruques*, ces *barbes*, ces *queues* n'étoient que des vapeurs arrachées du fond de leur ſubſtance par l'excès de la chaleur, chacun de leurs paſſages auprès d'un ſoleil feroit un incendie, ſuivi enſuite d'un déluge quand la maſſe aqueuſe élevée par la dilatation viendront à ſe condenſer.

» Mais au reſte ſi elles ſont habitées, comme tout invite à le croire, ſans doute la nature en

aura disposé les colons de manière à soutenir cette alternative étrange dans nos idées, & toute simple dans les leurs. Leur orbite embrassant plusieurs départemens solaires, si elles reviennent, comme on peut le supposer, après une révolution quelconque au point d'où elles sont parties, elles comptent, encore une fois, cet espace pour une année. Si elles se sont rapprochées de deux soleils elles ont par conséquent eu deux étés, comme deux hivers, & quatre saisons intermédiaires dans cette longue course. La même précaution qui les aura armées contre le grand chaud, les aura aussi aguerries contre le froid excessif; & peut-être quand *Newton* calculoit avec assez peu de justesse l'effroiable chaleur dont il supposoit celle de 1680 pénètrée, ses habitans s'applaudissoient-ils du plus bel été de leur vie: ils remercioient la providence des plus heureuses moissons.

» Il est certain du moins que cette idée n'a rien qui répugne. Cette explication nous donne tout ce que nous avons a désirer sur les *Comètes*. L'esprit ne doit pas plus se refuser à concevoir des années composées de 40, de 80, de 500 des nôtres, qu'à l'idée de celles-ci qui comprennent douze de celles de la *lune*, & davantage; pas plus qu'à celles de *jupiter*, & de *Vénus*, qui, par la différence de leurs orbites, s'éloignent dans la même proportion de la mesure que nous avons été obligés d'adopter. Sur notre globe pour qui seroit au *pôle* l'année ne seroit composée que d'un jour, & d'une nuit. Les différences ne doivent-elles pas être bien plus énormes des *Comètes* à nous?

» Non-ſeulement cette théorie fait des *Comètes* des aſtres raiſonnés qui embelliſſent l'univers, au lieu d'en être la terreur, ou le fléau. Non-ſeulement ce ne ſont plus des météores vagabonds, ou des maſſes aveugles lancées au haſard dans l'eſpace, ſemant par-tout où elles rencontrent malheureuſement des êtres animés, le ravage, la deſtruction, comme le peuple l'a cru ſi long-tems; portant même quelquefois leurs attentats juſqu'au ſoleil, & déchirant le ſein de leur Roi pour lui donner des enfans, & des ſujets, comme l'ont dit des philoſophes modernes; ou enfin devenant l'inſtrument immédiat de la vengeance divine quand elle veut punir des mondes prévaricateurs, & ſervant tantôt de boulets à ſa groſſe artillerie pour choquer, pour réduire en poudre les globes proſcrits, tantôt de réſervoirs aqueux, d'urnes à déluge pour les noyer; comme l'ont avancé gravement d'autres philoſophes, modernes auſſi, qui ſe ſont mocqués de leurs prédéceſſeurs, & dont on s'eſt mocqué à leur tour.

» Les *Comètes* abſoutes de ces accuſations, devenues citoiennes paiſibles de l'eſpace, avec la permiſſion d'en parcourir une plus grande étendue, ne peuvent déſormais ni inſpirer d'effroi, ni faire courir aux autres mondes aucune eſpèce de danger. Elles ne peuvent pas plus les rencontrer, ou en être rencontrées, que les planètes elles-mêmes ne ſont expoſées entre-elles à ces chocs déſaſtreux. L'Eternel Géomètre à compaſſé en les livrant au mouvement toutes les lignes qu'elles parcourroient

dans la durée bornée, ou éternelle de leur course. Il a vu les points où les plans se toucheroient, & les a tellement proportionnés, que jamais deux corps ne s'y puissent trouver à la fois.

» Du moins si ces unions peuvent arriver ce n'est plus par un effet incertain, & imprevu; ce ne seroit que par une suite réflechie, & nécessaire des loix imposées à toute la nature; mais comme le mouvement ne lui a été imprimé que pour la conserver, je crois qu'on peut sans indiscrétion assurer, ou du moins croire qu'il ne sera pas emploié à la détruire. »

Habit INCOMBUSTIBLE, *pour faciliter l'évasion, ou les secours dans le cas d'incendie. Réflexions sur cette matiere.*

POURQUOI donc de la charlatanerie dans tout? Pourquoi cette affectation d'appareil dans une chose aussi simple? Pourquoi du fracas, du tonnerre, de la *poudre à canon*, dans l'expérience d'un préservatif contre *le feu?* Cette réflexion se présente d'elle-même à la lecture de l'annonce insérée en ces termes dans le *Journal* de *Paris*, N° 76, 1788.

» Aujourd'hui 16, entre 6 & 7 heures du
» soir, la troisieme & derniere Expérience *des*
» *vêtemens incombustibles*, avec lesquels on peut
» sauver les habitans & les meubles d'une mai-
» son embrasée, aura lieu chez le Sieur *Ruggieri*,

» fauxbourg Mont-martre. Cette Expérience
» sera annoncée à 6 heures par *une décharge de*
» *boëtes*, & sur les 7 heures une *seconde dé-*
» *charge* indiquera le moment de l'Incendie ».

On s'est avisé d'employer ce tintamarre dans les premieres représentations de l'*aerostatisme* ; on l'a depuis continué tant que la manie de cette *voltige* aërienne a duré, & il y étoit excusable. L'air *inflammable* étant un des principaux agens, le spectacle ayant quelque chose de grand, & l'assemblée étant bruyante, le moment du départ étant réellement le point le plus digne de l'attention, il étoit assez naturel de l'indiquer par un préliminaire frappant, & de foudroïer les oreilles afin d'avertir les yeux ; mais ici dans une épreuve toute paisible, toute terrestre, quel besoin de ce tapage? Pourquoi des boettes, des décharges, pour voir un homme masqué entrer, & rester une minute entre quelques fagots allumés?

Le silence du *Journal de Paris* sur le succès des deux dernieres expériences, (car celle du 16 Mars étoit la troisieme,) autorise à croire qu'il y a peu de chose à s'en promettre : & cela étoit facile à pressentir. La difficulté n'est pas de pouvoir traverser un espace occupé par les flammes, d'y demeurer même quelques instans sans y être consumé, sans perdre le pouvoir d'y agir ; un drap bien mouillé est un vêtement incombustible, sans aprêt, qui vaut à cet égard toutes les préparations possibles.

Le grand embarras, disons mieux, la grande

impossibilité, c'est de conserver au milieu du terrible tourbillon l'usage de la vue, & celui de la respiration. Ce sont les yeux, & les poumons qu'il faut garantir, encore plus que les bras, ce qui est impraticable par la nature même de l'élément dans lequel il faudroit se plonger.

Il n'y a d'autre préservatif contre les *incendies* en général, d'après la construction actuelle de nos bâtimens, que le grand soin, qu'une vigilance soutenue, & infatigable. Quand malgré ce soin, cette vigilance, une maison est attaquée par les flammes, le danger peut être diminué, si l'on a eu la précaution de la munir d'escaliers *en pierres*, comme on commence à s'y assujettir en *Angleterre*, à *Londres*, si l'on a menagé des dégagemens faciles, si les maisons ne sont pas trop *élevées*, imprudence folle trop commune dans les grandes cités, telles que *Paris*, *Vienne*, *Cadix*, &c. où la multiplicité des étages forme une multitude de Villes guindées les unes au-dessus des autres, où dans chaque maison ordinaire sont entassées plusieurs colonies étrangeres l'une à l'autre, qui ne retirent de leur incorporation apparente que les incommodités & les périls du voisinage; où à chaque minute vingt familles d'honnêtes gens, sobres, laborieux, peuvent être les victimes de l'oubli, de la négligence d'un fou, ou d'un ivrogne.

L'attention des Magistrats a encore multiplié des secours qui diminuent aussi les risques; les *pompes publiques*; les compagnies d'ouvriers zelés, & courageux créés exprès pour faire la

guerre *au feu*, & dans lesquelles s'est établi un *esprit de corps* vraiment digne de leur utile destination, sont des ressources efficaces qui peuvent rassurer la société contre les ravages de cet ennemi commun. Les *soldats*, les *religieux mendians* se portent encore à la servir dans ces occasions avec un empressement honorable, & souvent héroïque.

Je ne parle point des compagnies d'*assurance* enfans de la cupidité, bien plus que du desir de faire une bonne action, & de concourir au salut public; institutions qui à *Londres* même où elles sont nées, produisent peut-être plus d'accidens de ce genre qu'elle n'en arrêtent, qui y rendent les secours plus lents, & même souvent destructeurs (1); qui à *Paris* ont allumé dans les têtes un incendie plus violent que celui dont elles prétendoient garantir les édifices, & ont donné lieu à une des plus extravagantes, quoique des plus lucratives spéculations, dont le souvenir pourra se conserver dans les fastes de l'*agiotage :* des gens qui *n'avoient rien*, se donnoient pour cautions aux *propriétaires;* & ils trouvoient moyen de tirer beaucoup d'argent de la vente de cet espoir chimérique.

Si l'habitude ne devoit pas nous avoir familiarisés avec l'indifférence des hommes précisément sur les matieres qu'il leur seroit plus essentiel de ne pas négliger; si dans les plus

(1) Combien de choses à dire sur ces *compagnies* non pas d'*assurance*, mais d'*assureurs*.

grandes

grandes sociétés, où la police est le mieux surveillée, où l'administration semble prendre les mesures les plus efficaces, les plus multipliées pour assurer le *repos* des habitans, leur *vie* n'étoit à chaque instant abandonnée par exemple à l'infidèlité ou à l'ignorance des mains qui préparent leurs *boissons*, leurs *alimens*, qui les empoisonnent par des préparations lucratives; si les traits de ce genre n'étoient pas aussi nombreux qu'étonnans, on auroit peine à concevoir que les particuliers d'eux-mêmes ne se soient pas empressés d'adopter dans la bâtisse de leurs maisons des expédiens proposés il y a quelques années pour les rendre *incombustibles*, comment les Gouvernemens n'en ont pas fait l'objet d'une loi de police générale.

L'un inventé par un *François*, le Comte d'*Espies* si je ne me trompe, étoit de diviser tous les étages par des *voûtes de briques*, posées *de plat*. Rien de plus mince, rien de plus léger, rien de moins dispendieux, rien de plus impénétrable au feu, que cette cloison horizontale : rien de plus compatible avec toutes les positions, avec toutes les constructions, toutes les destinations. Elle n'excluoit au-dessous aucun des ornemens, ou des décorations du luxe; elle pouvoit au-dessus admettre des *planchers*, des *parquets*, &c. en leur communiquant même une imperméabilité au bruit que n'ont pas les meilleurs plafonds.

Au moyen de ce rempart intermédiaire le feu enchaîné dans la piece seule où il s'allumoit pouvoit facilement y être étouffé, ou

du moins il s'y pouvoit développer sans risque avec le seul soin de fermer les portes, & de les tenir mouillées, il falloit bientôt qu'il y pérît faute d'alimens, & d'espace.

L'inventeur avoit mis dans ses annonces une vivacité, un enthousiasme qui devoient lui faire des prosélites : mais son idée étoit raisonnable, utile. On est resté froid.

Quelque tems après un *Anglois* a imaginé un *préservatif* moins sûr, mais à quelques égards plus commode. Il proposoit de révêtir une des surfaces des *parquets*, & des *boiseries*, & en général toutes les pieces de charpente dans un édifice, d'une cuirasse de *tôle* mince, fortement appliquée contre le bois. L'expérience a démontré que cette défense suffisoit au moins pour rallentir le progrès des flammes, pour en intercepter la communication rapide: la dépense étoit légere, l'utilité sensible. L'épreuve s'en est faite auprès de *Londres* avec appareil, quoique sans boëttes, & sans décharges d'artillerie: cependant à *Londres* même, & ce qui est bien plus surprenant, puisque c'étoit une nouveauté *Angloise*, à *Paris* même, aucun constructeur, aucun propriétaire n'a *doublé* ses édifices en *tôle*.

Enfin dans ce pays-ci, théâtre en ce moment d'une fermentation morale & politique bien plus fâcheuse que fondée, le Gouvernement il y a quelques années s'est occupé de ce soin si digne d'un Gouvernement. Un *académicien* distingué de cette Ville a été envoyé à *Londres* pour vérifier par lui-même l'expérience

& le projet dont je viens de parler : il a joint ses propres recherches à celles des *Anglois*; il a simplifié le *préservatif* que l'on cherchoit : il l'a réduit à un enduit intérieur d'une dépense imperceptible, on pourroit dire nulle, puisqu'il ne coûtoit pas plus que les enduits ordinaires auxquels il falloit seulement le substituer. J'en ai parlé dans le tome VII de ces *Annales*, page 426.

On n'a pas fait plus d'attention au crépissage facile du *Brabançon*, qu'à l'entôlage facile de l'*Anglois*, qu'au briquetage facile du *François*; on a continué, on continue, on continuera à *Bruxelles*, à *Londres*, à *Paris*, & AILLEURS, de bâtir à l'*ordinaire*, de livrer des planchers nuds à l'activité des flammes; de remplir de parquets sans défense, de boiseries désarmées, des appartemens où chaque minute reproduit des germes d'incendie; & l'on fera au bruit du canon des épreuves de *vêtemens* INCOMBUSTIBLES.

RÉFLEXIONS

Relatives à ce qui précède, au sujet des Salles de Spectacle.

ENCORE un mot sur cet article intéressant. La découverte d'un *préservatif* qui tranquillisât les habitans d'une maison particuliere, qui facilitât leur retraite des édifices incendiés seroit sans doute un vrai service rendu au public : mais il seroit encore plus essentiel qu'il pût s'adapter à ces grans bâtimens devenus au-

jourd'hui le rendez-vous presque général des *honnêtes gens*, ou du moins des gens qui aiment les plaisirs de l'esprit, à ces granges décorées que l'on désigne par le nom de *théâtres*.

Depuis quinze ans il seroit difficile de nombrer tous ceux qui ont été la proie des flammes; & rien n'est plus naturel, puisqu'étant en général construits des plus combustibles de tous les matériaux; étant remplis de *cordages*, de *toiles*, de *peintures*, tous les élémens s'y réduisant à des surfaces légeres, préparées pour ainsi dire, disposées avec recherche pour recevoir, nourrir, & propager les incendies, on ne les éclaire que de la maniere la plus propre à en produire.

Des *coulisses* ambulantes sont surchargées de *chandelles* allumées dont l'immobilité même seroit inquiétante, mais dont les promenades donneroient un juste effroi, si le public pouvoit distinguer la mal-adresse, souvent la confusion avec laquelle elles s'exécutent. Les *scènes* qui sont censées représenter les plus beaux Palais de *Rome*, ou d'*Athenes*, ou des places publiques, ou des maisons opulentes décorées avec goût, sont illuminées comme celles qui figurent des *chaumieres*, des *prisons*, &c. par des lampions nourris d'une graisse infecte. Ils exhalent des tourbillons d'une vapeur épaisse autant que fétide, qui en incrustant à la longue les *loges*, & tout l'intérieur des salles en flétrit les dorures, en même tems qu'elle en augmente la combustibilité.

Et observez que je ne parle ici que des beaux

théâtres, de ceux où l'art s'est épuisé, où il y a du moins des murailles de *pierre* ou de *brique*; car il y en a encore une infinité, dont l'enceinte même est formée de *planches*, & qui sont depuis les fondemens jusqu'au comble de vrais *buchers*, plutôt que des *salles*.

Contre des sources d'incendies aussi multipliées, aussi terribles, on n'a d'autres précautions, (quand on les a) que quelques tonneaux souvent à sec, placés sur les combles, quelquefois au rez-de-chaussée, avec des pompes en désordre, réleguées dans les coins des magasins comme des superfluités embarrassantes, dédaignées par le décorateur, & proscrites par le machiniste. C'est, on ne peut trop le répéter, dans des *buchers* de cette espece que tous les jours, à cinq ou six heures du soir, cent mille familles en *Europe* vont hazarder leur existence pour avoir *du plaisir*.

Il n'y a point de *danseur de corde*, qui dans les tours les plus suprenans de son métier aërien s'expose à un danger plus imminent : il n'y a point de soldat qui en marchant à une brêche hérissée d'artillerie courre risque d'une mort plus prochaine & plus cruelle. Tous ces bourgeois qui garnissent les parterres, les parquets, toutes ces jolies femmes qui ornent les loges avec tant de sécurité, ne soupçonnent pas seulement, ou leur bravoure, ou leurs dangers.

Ceux-ci ne sont cependant que trop réels; &, je le répéte, on ne peut attribuer qu'à

une inconcevable bonté de la Providence l'impunité journaliere de cette folie, de cet oubli obstiné de toutes les regles de la prudence, des moindres soins que devroit inspirer au moins l'amour de soi, & l'attachement à la vie. On m'assure cependant qu'il y à aux deux extrêmités de l'*Europe* deux Villes où l'on a daigné un peu s'en occuper; où en bâtissant ces vastes réceptacles de matériaux inflammables, & de victimes empressées à chercher l'occasion de s'y faire étouffer, on a pris des mesures pour abréger le péril, pour motiver quelque sécurité.

A *Cadix* le Comte *Oreilly* à qui le théâtre neuf est dû, a fait creuser au centre du *parterre* un vaste puits, qui portant sur une nappe d'eau abondante, offre un réservoir intarissable aux pompes que l'on feroit manœuvrer en cas de malheur. De longs tuyaux de cuir toujours préparés ne laisseroient presque point d'intervalle entre la manifestation de l'ennemi, & l'arrivée du secours.

Dans le *Paris* de la *Russie* on m'assure qu'on a poussé la prévoyance plus loin. L'enceinte intérieure de la salle est remplie de tuyaux qui partent d'un réservoir toujours plein : ces tuyaux étant munis d'espace en espace de larges robinets qui s'ouvrent à volonté, offrent la ressource la plus simple, la plus prompte, & la plus efficace contre le danger dont il s'agit ici.

Je ne sache pas qu'aucun voyageur ait parlé de ces deux faits remarquables : ils me font

certifiés par un témoin qui se dit *oculaire*; je les consigne ici sans les garantir : mais, dans le cas même où mon garant auroit été induit en erreur, ou il auroit pris l'intention pour le fait, & un projet pour une réalité, c'est une idée heureuse qui peut frapper ailleurs un architecte, un gouvernement.

Dans un tems où le goût du *spectacle* devient vraiment épidémique ; où il s'agit de toutes parts de rebâtir, de bâtir des salles; où avec si peu de raisons de se rejouir en *commun*, on s'occupe d'ériger des monumens consacrés aux plaisirs publics, il est bon de fixer les esprits sur les moyens d'écarter la crainte d'une mort cruelle de ces rendez-vous pacifiques, & d'y associer à l'élément destructeur que nos usages ne permettent point d'en bannir, l'élément conservateur qui peut en reprimer les terribles explosions.

ANGLETERRE.

PROCÈS de M. HASTINGS, *ancien Vice-roi de* l'Inde, *accusé par les* COMMUNES *de la* Grande-Bretagne *devant la Chambre des* PAIRS.

DES Administrateurs tout-puissans qui prévariquent, hélas où n'en trouve-t-on pas? Mais de ces fameux prévaricateurs qui soient reprimés & punis, hélas où en trouve-t-on?

On les EXILOIT quelquefois dans l'an-

cienne *Rome*, & que gagnoient les Provinces à ces réparations illusoires? Absous en quelque sorte par leur condamnation même, les *Verres* alloient scandaliser de leur opulence & de leur luxe d'autres contrées tyrannisées à leur tour par des imitateurs que cet exemple enhardissoit: *ils y jouissoient*, dit énergiquement un poëte, *des Dieux irrités*. Ils ne laissoient aux pays dévastés par leurs excès qu'une victoire chimérique, & des sujets de pleurs trop réels (1).

Ne sera-ce pas là, TOUT AU PLUS, l'issue du fameux procès qui, après avoir fatigué depuis quatre ans le Parlement *Britannique*, & occupé par intervalle la nation, réveille en ce moment sur-tout par ses aprêts, par la pompe imposante qui l'accompagne, la curiosité éphémere du reste de l'*Europe*? Souvenons-nous qu'un des prédécesseurs du Vice-roi accusé aujourd'hui, le vainqueur fortuné du malheureux *Lally*, a essuyé les mêmes reproches; il a été poursuivi avec non moins d'éclat; avec non moins d'acharnement. En a-t-il moins été absous?

Il est vrai qu'il ne l'a pas été par sa conscience. Jugé, condamné à ce tribunal terrible, & sans appel, après avoir subi pendant plusieurs années le supplice prolongé de ses remords, il a été lui-même sur lui-même l'instrument de la vengeance dont les tribunaux ou trompez, ou séduits, lui avoient fait grace. Déclaré innocent par les juges, sa propre main a exécuté la sentence de son cœur qui le déclaroit coupable.

(1) Fruitur diis
iratis: at tu victrix Provincia ploras.

Mais

Mais les exemples sont rares chez les gens en place, parmi les hommes endurcis *aux affaires*, de la réunion de cette atrocité froide qui ordonne les grans crimes, & de cette foiblesse désespérée que leur souvenir accable. Aux talens près il y a bien plus de *Richelieux* qui terminent paisiblement une carriere sanglante, & souillée par des barbaries ministérielles, que de *Clives* qui expirent près de leur garde-robe, baignés de leur propre sang volontairement versé.

Quoiqu'il en soit si jamais administration a ressemblé à celle des *Proconsuls*, des *Préteurs Romains*, ainsi que les procédures frustratoires qui paroissoient quelquefois l'expier, se rapprochent de celle dont il s'agit ici, c'est le Gouvernement des Vice-rois envoyés par l'*Angleterre*, non pour regir, mais pour tyranniser le pays du globe qui sans son intervention seroit le plus paisible, le plus fortuné. Ceux-ci sont de même directeurs suprêmes du *militaire*, & du *civil*; ils ont également la conduite de la politique, & la recette des impôts : *législation*, *finances*, tout est dans leurs mains; & ils ont encore un principe ou de corruption, ou d'inhumanité de plus.

Au moins les Magistrats guerriers venus des bords du *Tibre* représentoient une république majestueuse, & brillante de gloire; c'étoit du peuple *Romain* qu'ils avoient reçu leur autorité; c'étoient les armées *Romaines* dont ils étoient les chefs; tant de splendeur couvroit, honoroit presque leurs dévastations.

Mais dans le *Bengale*, c'est d'une troupe de *Marchands* que les dictateurs *Anglois* reçoivent les ordres. S'ils montrent du courage c'est pour parvenir à faire un commerce lucratif; s'ils déploient de la rigueur c'est pour envoyer plus de trésors à leurs commettans : facteurs avilis & cruels ; caissiers avides, entremetteurs barbares, ils n'ont pas même pour excuse dans leurs concussions cette idée qui énorgueillissoit les *Romains*, celle de gouverner, d'être un PEUPLE ROI.

Tu regere imperio populos *Romane* memento.

C'est à acheter bon marché, à vendre cher qu'aspire la majesté du PEUPLE ANGLOIS. Augmenter les revenus de la compagnie, avoir beaucoup d'argent, tel est le protocolle des dépêches des directeurs : telle est la destination unique de tous les braves gens qu'ils enrôlent.

Comment une administration guidée par de pareils motifs n'entraîneroit-elle pas les plus horribles abus? Et de quel droit la nation assez avide pour tolérer, pour protéger l'établissement qui les nécessite, se porte-t-elle pour accusatrice des instrumens qui les commettent? L'issue du procès de M. *Hastings* est une chose très-indifférente pour l'*Inde* : il est fort douteux qu'il soit plus coupable que ses prédécesseurs; mais il est certain que les successeurs ne seront pas, ne pourront pas être plus innocens.

Dans les mêmes circonstances ils se permettront les mêmes procédés, puisqu'ils auront les mêmes instructions, tant que *la compagnie* du moins subsistera. Si l'*Europe* est excusable de

faire des vœux pour le ſuccès de la croiſade politique qui tend à affranchir enfin ſes plus belles Provinces de la ſervitude *Ottomane*, combien l'*Aſie* auroit-elle droit de ſe liguer contre les extravaſions monſtrueuſes, & déshonorantes de ces traficans impitoyables, dont les motifs ſont ſi bas, les procédés ſi cruels, &, à la honte de l'humanité, les ſoldats quelquefois ſi courageux!

En attendant cette révolution qui arrivera tôt ou tard; en attendant auſſi que le développement des réponſes de M. *Haſtings* fourniſſe à l'hiſtoire impartiale les reſſources dont elle a beſoin pour en tracer le tableau fidelle, obſervons un trait de reſſemblance de plus entre ce procès, & ceux qui ſcandaliſoient ou amuſoient quelquefois le *Weſtminiſter* de *Rome*. Pluſieurs accuſateurs s'y réuniſſoient de même contre un accuſé, ils ſe partageoient de même entre eux les rôles, & les matieres.

On a entendu M. *Burke* tonner dans un *præmium* deſtiné à diſpoſer les eſprits, à les conduire par la ſenſibilité à l'indignation. M. *Fox* dans une narration détaillée, & même prolixe, a eſſaié enſuite de ſeconder ſon collegue; il aura auſſi des aides qui concourront de toutes leurs forces à la frappante, & probablement inutile extenſion des preuves.

Mais ce qui n'a été vû, ni entendu, ni propoſé jamais, ſoit à *Rome*, ſoit dans aucun autre pays policé, où la loi ſoit quelque choſe, & la paſſion diſcrete, au moins devant les tribunaux, c'eſt l'idée de diviſer chaque article d'accuſation, chaque grief; d'en faire l'objet d'une inſtruc-

tion, d'une discussion différente, & d'un jugement séparé ; de maniere qu'un seul procès en auroit produit dix, douze, autant qu'il auroit plû aux accusateurs, & que les absolutions même ne produisant pour l'accusé que de nouveaux dangers, les juges privés du pouvoir de l'en affranchir n'auroient plus eu que celui de les perpétuer.

Il est inconcevable que des hommes tels que MM. *Burke*, *Fox*, &c. aient pû adopter un pareil sistême, & se flatter de le faire goûter par un tribunal auguste, par une chambre telle que celle des Pairs *De la Grande-Bretagne*. Des conjonctures particulieres peuvent déterminer une pareille assemblée, dans des cas pareils à celui dont il s'agit ici, à outrer l'indulgence ; mais non pas à se rendre l'organe d'une animosité aussi passionnée.

TABLE.

ANGLETERRE.

Affaires de la Compagnie des Indes: Bureau de controle établi pour les surveiller, & les diriger.

Au milieu des convulsions qui agitent tout le voisinage, c'est, comme je l'ai observé ci-devant, un spectacle digne d'attention, digne de la tournure inverse de presque tous les événemens de ce siecle, que le calme domestique dont jouit l'*Angleterre*, si inquiette, si turbulente autrefois; quand tout étoit tranquille autour d'elle.

Ses manufactures, son commerce fleurissent, quand ces deux importans objets de l'administration ne produisent en *France* que des cris d'allarme & de misère. On ne parle à *Londres* au Souverain, à la Nation assemblée que de la prospérité publique, de l'heureuse situation des finances, quand chez sa rivale après l'aveu humiliant d'une dissipation, d'une détresse dont on n'a pû encore déterminer ni la cause, ni même la mesure, tout est absorbé par l'embarras d'en trouver le remede (1).

(1) Voyez ci-devant, pag. 137.

Le premier Magistrat, y jouit sous un nom qui semble exclure toutes les entraves, d'une autorité circonscrite, & toujours légalement contrariée, tandis qu'en *Hollande* un simple général d'armée, avec un titre qui annonce la dépendance, s'éleve rapidement vers un pouvoir absolu, & qu'à une guerre presque ridicule succède une pacification en un sens plus désastrueuse, & à tous égards plus violente (1).

Ne pourroit-on pas appliquer à l'*Angleterre* & aux pays voisins, ce que quelques phisiciens ont prétendu observer d'une correspondance secrette entre l'*Etna*, & le *Vésuve*? L'éruption foudroyante de l'un de ces soupiraux nécessite disent-ils le silence de l'autre, & quand les délicieux rivages de *Naples* sont allarmés, les plaines non moins délicieuses de la *Sicile* n'ont point de sujet d'effroi.

Si ce principe est juste en *phisique* il pourroit bien ne pas l'être perpétuellement en politique; si le volcan *Parlementaire* de *Londres* ne jette point aujourd'hui de flammes; si la *Grande Bretagne* semble en ce moment sous bien des points de vue présenter un aspect absolument différent

(1) Dans la très-surprenante révolution de la *Hollande* il n'y a de clair, de bien établi que *le fait*, & dans le fonds c'est quelque chose, sur-tout en *politique* : mais les proscriptions qui ont suivi le rétablissement ainsi effectué sont constamment aux yeux des hommes sensibles une grande cruauté, & peut-être à ceux des hommes sages une grande imprudence.

de celui des autres contrées qui l'environnent, elle se raproche de la disposition commune sur un article qui devient l'objet des réclamations universelles; & auquel on procéde seulement en *Angleterre* avec plus de mesure, comme aussi peut-être avec un succès plus assuré, qu'ailleurs; c'est le progrès du *despotisme*; c'est la marche lente, & graduée de l'autorité légitime, mais restrainte, vers une influence usurpée, mais sans bornes.

Dans les autres pays elle a été le fruit de la multiplication illimitée des *soldats*; celui du droit d'augmenter arbitrairement les *impôts*; de disposer arbitrairement des *places lucratives*: c'est ainsi que se sont peu-à-peu accrues les prérogatives des Souverains, & qu'ont diminué celles des Nations.

Il étoit plus difficile en *Angleterre* de lui donner une extension rapide; d'un côté c'est le Prince qui leve les troupes, mais c'est le peuple, ou le Parlement en son nom, qui les paie. De l'autre la nécessité de rendre des comptes, ou des apparences de comptes, à cette assemblée toujours redoutable pour un Ministre corrompu, toujours embarrassante pour un Souverain ambitieux, est un obstacle à un trop grand abus des fonds pécuniaires dont l'administration leur est confiée : ils ont assez de pouvoir, & de liberté pour enrichir leurs créatures, pour s'assurer même dans la grande assemblée Nationale une prépondérance désavouée à certains égards par la Nation; mais non pas

assez pour intervertir subitement par la force l'ordre & la source des pouvoirs ; pour soudoier sans elle de grandes armées capables de lui imposer silence, & de prendre comme ailleurs dans ses poches de quoi soudoyer à ses dépens les mains impérieuses & serviles destinées à l'enchaîner......

Si sa constitution exclud cette ressource facile & funeste, ses succès aux *Indes*, disons mieux, ses usurpations, sa tyrannie dans ces pays si fortunés par la nature, si malheureux par le Gouvernement, en ont peu-à-peu amené sous la main des agens de la Couronne, une non moins efficace, & dont ils semblent conduire le développement avec un art vraiment admirable.

J'ai parlé plusieurs fois de cette compagnie (1) célebre ; de cette association belliqueuse & marchande ; qui expédie tout à-la-fois de *Londres* des *dépêches* & des *connoissemens*; qui fait de ses soldats des *commis*, de ses héros des *porte-balles* ; qui signe tous ses marchés avec l'épée, & dispose des Couronnes de ces tristes contrées comme des emplois de ses facteurs. A force de meurtres, de perfidies, de violences de toutes les especes, de prévarications de toutes les sortes, elle est parvenue à se faire sur ces rivages, de l'aveu même de ses partisans, de ses apologistes, un revenu annuel de DIX MILLIONS sterling, environ 230 *millions tour-*

(1) Voyez les tomes X, page 394 ; XI, page 136 ; & XIII, page 472 de ces *Annales*.

nois (1), somme énorme, supérieure à l'opulence de toutes les Couronnes de l'*Europe*; il n'y en a aucune qui, proportion gardée entre ses charges, & ses ressources, puisse s'énorgueillir d'un semblable résidu.

Cette prospérité scandaleuse, à en examiner les sources, & les moyens, n'étoit cependant qu'apparente au moins pour la Compagnie propriétaire. Trompée, pillée, volée, par les agens qu'elle employoit à tromper, à piller, à voler les *Indiens*, sa propre détresse étoit le fruit de leur misère : dans le cours de la dernière guerre, dans le tems même où l'administrateur juridiquement accusé aujourd'hui de n'avoir rien menagé, rien respecté, pour consolider les bases de son opulence, travailloit en effet le plus lucrativement pour elle, nous l'avons entendue gémir du désordre de ses affaires, demander à grans cris des secours, & forcer en effet la Nation à intervenir pour lui donner une assistance dont le délai sembloit inséparable de sa ruine.

Il étoit évident que ce fleuve d'or, résultat des fleuves de sang versés par ses ordres, se perdoit dans des canaux infideles. Les *dividendes* étoient ou suspendus, ou diminués, quand les *Gazettes* étoient remplies des conquêtes effectives, & de la gloire sanguinaire de la *Compagnie*. La partie de la Nation qui ne profitoit en

(1) Voyez les derniers débats du Parlement, & les procédures contre M. *Hastings*.

aucun sens de ces brigandages éclattans rougissoit de les tolérer : celle qui en avoit le bénéfice rougissoit de les défendre.

En 1784 un Ministre éclairé, actif, courageux, osa essayer de porter la lumiere dans cette administration ténébreuse, dont la splendeur extérieure ne servoit qu'à couvrir, à protéger les misteres. Son projet applaudi d'abord, reçu avec enthousiasme par la Nation, passé à *la Chambre des Communes* presque à l'unanimité des suffrages, n'en fut pas moins l'époque, & la cause de la chûte de son Auteur. Des intérêts particuliers, des haines secretes, des rivalités puissantes se combinerent, s'unirent au ressentiment des despotes traficans de l'*Inde* : M. *Fox* se vit tout-à-la-fois préconisé dans toute l'*Europe* comme le défenseur de la constitution *Britannique*, comme le patron de l'innocence des *Indiens*, comme le restaurateur de la justice dans ces pays livrés à l'iniquité sans pudeur, à l'avarice sans frein, & destitué de son emploi, congédié sans autre motif que sa supériorité, sans autre prétexte que la jalousie qu'il inspiroit. J'ai rendu compte de cette étrange révolution dans le tome X de ces *Annales*, page 395 & suivantes.

La réforme fût vivement ébranlée par la chûte du réformateur : mais son successeur ne crut pas devoir absolument y renoncer : il en falloit une : le vœu public, l'état des choses en exigeoient une : il s'y prêta : seulement il la modifia, & lui donna une direction absolument

contraire à celle qu'avoit proposée son antagoniste.

C'étoit sous l'inspection directe du Parlement; c'étoit par la main du Ministre, mais en y associant la Nation, que M. *Fox* vouloit à l'avenir que se fit la distribution des trésors de l'*Inde*. Il réduisoit *la Compagnie* à n'être que ce qu'elle devoit être, une société de marchands, chargée de l'emploi des fonds du commerce, & subordonnée pour tout le reste à un Bureau nommé, inspecté par le *Parlement*, responsable au *Parlement*, & par conséquent à la Nation.

M. *Pitt* conserva le Bureau inspecteur : mais ce ne fût pas avec l'assemblée Nationale qu'il le fit correspondre : il le soumit directement à l'autorité du Ministre, c'est-à-dire à la Couronne, mais toujours concurremment avec la Compagnie. Ses représentans, l'assemblée *des Directeurs*, conserverent la principale influence sur l'administration *militaire* & *civile*, sur l'emploi & la distribution des *revenus*.

Cet accord, ou plutôt ce partage, qui sembloit n'avoir pour objet que l'autorité, s'étendoit probablement jusqu'aux richesses : le parti expulsé du Ministere s'efforca en vain de prouver que la Nation seule étoit lésée; que les désordres de l'*Inde* n'en seroient à l'avenir que plus dangereux, puisque ceux qui les causoient auroient des associés plus puissans : ils ne furent point écoutés, & le Bill qui renversoit celui de M. *Fox* n'en reçut pas moins la sanction légale

& l'exécution. Le bénéfice réel du commerce, ou des tortures de l'*Inde*, n'étoit évalué alors qu'à environ 3 millions sterling annuels.

Depuis, soit que la paix ait produit un accroissement considérable; soit que le retour de M. *Hastings*, & les attaques qui lui ont été livrées par le parti qui avoit songé à la fin de 1783, & réussi au commencement de 1784 à inculper sa régie, aient nécessité des éclaircissemens, des révélations utiles, & donné des bornes aux dissipations; soit que la dépendance où la *France* s'est mise d'elle-même pour l'entretien de sa prétendue Compagnie *Asiatique*, de celle qui regne à *Londres* sur le *Bengale*, ait été pour celle-ci une source nouvelle de prospérité, ou un moyen d'exercer des vexations plus fructueuses, puisqu'elle étoit affranchie de la crainte d'une rivale, ses revenus ont augmenté successivement au point que pour honorer l'administration de M. *Hastings* ses panégyristes les font monter jusqu'à 230 millions comme je viens de le dire.

Cette proie séduisante n'a pas échappé à l'œil du Ministère; le cabinet de *St. James* a pensé sérieusement à se l'approprier, à s'en assurer du moins la disposition plus libre, plus entiere; tel est à ce qu'il paroît l'objet de la nouvelle Loi que le Ministre a proposée dernierement à l'assemblée Nationale, & qu'il vient d'y faire passer. L'adresse, le ménagement qui caractérisent toutes ses démarches ont accompagné celle-ci. Il n'a proposé qu'une espece

d'interprétation des pouvoirs donnés au *bureau* de *contrôle* établi en 1784.

La Compagnie étoit restée en possession de nommer aux emplois *militaires*, de fixer le nombre des troupes dont elle croyoit avoir besoin, d'en déterminer la solde; aujourd'hui c'est la Couronne qui va lever, & envoyer les troupes: elle leur donne pour chefs d'anciens Officiers déja accoutumés au service regulier, déja vieillis dans la subordination comme dans le despotisme des troupes disciplinées: la *Compagnie* reste bien dépositaire des fonds; mais sa propriété devenue illusoire se réduit à la garde d'une caisse où l'on peut puiser sans elle, & où elle ne peut puiser sans le concours du bureau. Au milieu de la circonspection dans laquelle se retranchoit le Ministre il lui est échappé de dire nettement que tout ce qu'il prétendoit assurer au fortuné *bureau* c'étoit l'administration du *civil*, du *militaire*, & celle du *revenu*. Que pourroit-il donc prétendre de plus?

Pour parler avec cette franchise, ou si l'on veut cette hardiesse, dans l'assemblée Nationale, il falloit être bien sûr de la supériorité de son parti; & l'événement a prouvé que M. *Pitt* avoit bien calculé à cet égard. L'*opposition* s'est vainement épuisée à développer les suites inséparables de cette condescendance, à rendre sensible le but de cette usurpation. En vain MM. *Fox*, *Burke*, *Sheridan*, noms célèbres depuis long-tems dans ce parti infatigable & impuissant, ont prodigué l'éloquence & la raison,

pour démontrer à quel péril la *Constitution* Européenne de l'*Angleterre* feroit exposée, quand la Couronne feroit maîtresse absolue en *Asie* d'un revenu de 230 millions, avec la faculté sans réserve d'en faire par les mains du prétendu *bureau* l'emploi le plus favorable à ses projets d'agrandissement, & de corruption, ou de contrainte.

Le Ministre a répondu que cet emploi restoit toujours subordonné au Parlement, à qui en définitif *il faudroit toujours en rendre compte*; & ce subterfuge qui n'est pas même une excuse a prévalu : une majorité nombreuse a consacré la Loi qui met en la possession de la Couronne *Britannique* subordonnée en apparence à des Loix, des trésors tels que les Monarchies les moins limitées, je le répéte, n'en ont jamais eu à leur disposition. C'est au tems à nous apprendre ce qui doit résulter de ce coup effectif porté à cette constitution si fameuse, & si bruyante.

» O Ville Venale, disoit *Jugurtha*, en quit-
» tant *Rome*, du tems des *Sillas*, des *Césars*, tu se-
» rois bientôt vendue, si tu trouvois un mar-
» chand assez riche pour t'acheter ».

Il n'y a personne qui ne connoisse le désintéressement des *Anglois*. L'*Europe* entiere rend hommage à l'incorruptibilité des Membres de leur assemblée Nationale. On apprécie, on admire la pûreté de leurs vues, leur détachement absolu de toute espece d'intérêt personnel : mais enfin voilà au milieu d'eux un bien riche marchand; & ce marchand s'appelle *Roi*.

*PROJET pour la suppression de l'*esclavage *&* *de la TRAITE des Negres. Que ce n'est point l'*humanité *qui l'a déja suggéré, & fait adopter en AMÉRIQUE.*

QUAND *Colomb* eut prouvé *par le fait* l'existence d'un nouveau monde dont la *philosophie* du tems avoit démontré l'impossibilité par le *raisonnement;* quand les *Cortés*, les *Pizarres*, & tous ces brigans fortunés que vomissoit l'*Espagne* au quinzieme siecle furent devenus par le droit incontestable *du canon*, propriétaires de ce monde dévasté, ils trouverent commode de s'approprier tout-à-la-fois la terre, & ce qui y restoit d'habitans : ils firent de ceux-ci non pas des sujets, mais des esclaves, de véritables bêtes de somme.

Un ecclésiastique délicat, consciencieux, fût révolté de cette injustice : il se déclara hautement le patron de la liberté des *Américains :* mais comme il falloit à ses compatriotes des serfs cultivateurs, & que sa charité, locale apparemment, répugnoit moins à la servitude en elle-même qu'à l'espece d'hommes qu'on prétendoit y soumettre, il proposa de substituer aux *Mexicains*, aux *Peruviens* qui étoient sur les lieux, les *Cafres*, les riverains de l'*Afrique*, qu'il falloit aller enlever avec violence dans leur patrie, & transporter dans un nouveau séjour avec autant de frais que de risques.

Cet échange inconséquent, inhumain, fût adopté à moitié : il n'amena point de réforme; mais il multiplia le nombre des malheureux. Les *Américains* ne furent affranchis qu'en apparence ; & les *Negres* devinrent très-réellement esclaves.

On s'accoutuma à aller acheter ce bétail précieux sur les rivages de la *Guinée*, à l'aller vendre dans les îles, dans le continent de l'*Amérique* ; toutes les Nations qui eurent le bonheur d'y partager les possessions *Espagnoles* en adopterent la politique : elles peuplerent soigneusement, & à grans frais, tous leurs domaines d'une race de bœufs, de chevaux, à figure, à conformation humaine, mais à peau noire ; & tandis que l'*Europe* s'énorgueillissoit d'avoir chassé de son sein la servitude douce, utile, excusable au moins, qui s'est perpétuée en *Asie*, elle en naturalisoit une essentiellement inique, atroce en elle-même, folle dans ses détails, & non moins ruineuse dans ses établissemens de l'*Amérique*.

Voilà aujourd'hui les *Anglois* qui en reviennent en quelque sorte à la réforme imaginée par l'inconséquent & aveugle Evêque de *Chiappa*, mais avec une inconséquence encore plus révoltante que la sienne, s'il est possible. Coupables eux-mêmes de l'esclavage d'un grand peuple ils veulent briser les fers de celui que ce Prélat zelé, mais indiscret a livré à l'esclavage. Ce sont les dévastateurs du *Bengale* ; les tyrans de l'*Inde* qui demandent à grans cris l'affranchissement des *Negres*.

Ils ont fait, ils font, ils continueront à faire du pays destiné par la nature à être le plus heureux du globe, le séjour spécial de la misère, de la douleur, du désespoir : & ils prétendent rendre les avantages de la liberté communs aux rivages de l'*Afrique* ; à ces contrées désolées de tems immémorial par le despotisme le plus barbare ; où la nature & la politique aussi impitoyables l'une que l'autre semblent ne produire que des monstres, & des victimes ; où il n'existe entre les êtres vivans, hommes ou animaux, que deux classes, l'une toujours furieuse, toujours altérée de sang, l'autre créée exprès pour être la pâture de cette fureur, pour assouvir cette soif ; où enfin l'*Européen* sans pudeur qui achete très-injustement le *Negre* sur qui il n'a pas plus de droit que le vendeur, peut cependant, comme celui qui arracheroit une gaselle des griffes d'un *Lyon* pour la placer dans une ménagerie, en être censé le sauveur : c'est à la servitude qu'il la dévoue, mais enfin il lui conserve la vie.

Le mot de *liberté* a quelque chose de si flatteur : il est si doux d'une part, si aisé de l'autre de se distinguer dans le nombre de ses partisans ; le développement vrai ou chimérique de ses prérogatives prête tant aux déclamations ; la régie des *esclaves* en *Amérique* a quelque chose d'ailleurs de si atroce ; le commerce qui en récrute la malheureuse race est en lui-même si vil tout-à-la-fois, & si cruel ; il est si opposé à toutes les idées de justice, d'honneté, d'humanité, qu'on ne doit pas être

étonné d'entendre s'élever une multitude de voix qui le reprouvent, sur-tout depuis que les habitans de *Philadelphie* & leurs associés ont paru donner l'exemple d'y renoncer.

La mode d'admirer tout ce qui vient de ce prétendu siege de la restauration du genre humain a séduit beaucoup d'esprits légers : car il y en a en *Angleterre* autant & peut-être plus qu'ailleurs. Des jeunes gens qui n'ont point réfléchi; des corps que des titres pompeux, & l'emploi spécial de travailler à la propagation des lumieres ne garantissent pas souvent d'un enthousiasme indiscret plus que des préjugés puériles; des particuliers honnêtes frappés uniquement de ce que la servitude des *Negres*, & l'abrutissement de ces misérables présentent de choquant, se sont réunis pour former une espece de ligue qui poursuit au nom de la *raison*, de la *philosophie* leur affranchissement.

Cette confédération a même, dit-on, déja poussé des branches au-delà de la mer : en *France*, à *Paris*, s'est formé un tendre *Club* consacré à prêcher la nécessité de restituer aux têtes laineuses des noirs les privileges de l'espece humaine; & parmi les plus ardens promoteurs de leur régénération on distingue, dit-on aussi, des *agioteurs* renommés pour tous ces viremens clandestins de papiers, ou d'argent, qui suposent des calculs si fins, & des cœurs si durs.

Je ne veux enlever ni aux uns, ni aux autres le mérite de leur bonne œuvre : je souhaite à ces *Las Casas* du dix-huitieme siecle un

ſuccès plus prompt, & ſur-tout plus complet qu'à leur modèle. Je ne ſuis certainement pas plus partiſan qu'eux de l'eſclavage des *Negres*, ni de la cruauté abominable qui eſt devenue le droit habituel, *légal*, des *Colonies* envers ces infortunés, ni des fouets des *commandeurs*, &c, ni de la piraterie infâme qu'on appelle la *Traite*, commerce qui s'opére avec des moyens, des aſtuces, des barbaries, & l'on pourroit dire des fripponeries, dignes de ſon objet.

Je ſais que cette prétendue *Traite* ſert de débouché à tous les rebuts des magaſins de l'*Europe* : elle en conſomme toutes les ordures, en *toiles*, en *ferrailles*, en *liqueurs*, en matieres fabriquées & imparfaites de toutes eſpece : je n'oublierai jamais que dans cette fameuſe réforme des *armes* dans les arſénaux *François*, lorſqu'on ordonna il y a 15 ans l'évacuation de tout ce qu'ils contenoient de fuſils défectueux, déclarés *dangereux* pour l'uſage, ces armes perfides, reconnues meurtrieres pour le propriétaire, trouverent cependant des acquéreurs : elles furent jugées encore aſſez bonnes pour *la Traite des Negres*.

Les armateurs qui les acquéroient pour cet emploi mirent le Gouvernement dans leur confidence : cette deſtination précieuſe empêcha qu'elles ne fuſſent briſées comme le portoit d'abord le plan, & le premier ordre. Ainſi le Négociant délicat qui alloit acheter pour un fuſil la vie d'un *Negre*, ne donnoit en échange au vendeur que la faculté ou plutôt la certitude

de s'estropier, & de se tuer lui-même dès qu'il voudroit s'en servir. Il devenoit à-la-fois voleur, & assassin.

Je sais que les *transports* ne sont ni moins atroces dans les accessoires, ni moins déplorables dans les effets. Il est rare qu'un bâtiment qui a chargé à *la côte d'Afrique* cinq, six cens corps humains flétris par un épiderme d'ébène, en rende un tiers vivant à sa destination. Cette perte effrayante, ce massacre effectif entre dans les spéculations froides, dans les calculs raisonnés de l'Armateur : pourvu que la *tête de Negre* se soutienne au marché au prix qu'il a fixé il double encore son capital, en laissant étouffer à fonds de cale, dans son navire par le défaut d'air, par la fievre, par le désespoir soixante hommes *sur cent*.

Tout cela est vrai : tout cela justifie les réclamations des demi philosophes qui croyent rendre un vrai service à l'*humanité* par la réforme qu'ils sollicitent : mais je ne puis m'empêcher d'observer qu'il pourroit bien y avoir ici de leur part une grande méprise dans l'intention, & quand ils réussiroient, un grand mécompte dans les effets.

D'abord c'est une dérision que de prétendre que les riverains de la *Delavare* se soient portés à proscrire la servitude chez eux, par respect *pour les droits de l'humanité*, par égard pour le nom d'*homme* : une délicatesse compatissante, n'a pas plus présidé à cette opération dans le *nouveau monde*, au dix-huitieme siecle qu'au

qu'au commencement du onzieme dans l'*ancien*, elle n'a été à l'une & à l'autre de ces deux époques que le résultat à-peu-près nécessaire d'une spéculation de politique & d'intérêt.

Je l'ai prouvé autrefois dans la *Théorie des Loix*, & depuis dans ces *Annales* (1), c'est pour leur propre avantage, c'est pour leur agrandissement personnel; c'est pour s'affranchir eux-mêmes des fers de la féodalité, que les Souverains de ces tems-là se sont efforcés d'affranchir les *serfs* : ils n'ont plus voulu que personne eut d'esclaves, pour qu'il n'y eut personne qui ne dépendit d'eux : la liberté qu'ils vendoient aux *vilains* étoit l'arme avec laquelle ils faisoient la guerre aux *Seigneurs* leurs rivaux, & souvent leurs maîtres.

De nos jours ce n'est pas une spéculation aussi réfléchie, mais c'est un besoin encore plus impérieux qui a déterminé les *Colons* de *Philadelphie* à une démarche qu'il faudra bien tôt ou tard que tous leurs voisins imitent : s'ils y ont mis de la politique ce n'est que dans l'appareil, dans le faste avec lequel ils y ont procédé : elle étoit la conséquence inévitable de cette grande vérité, qui a excité tant de cris, & un soulevement si peu philosophique, quand, il y a vingt ans, sans m'être mis sous la protection d'aucun parti, je me suis permis de la hazar-

(1) Sur-tout au tome premier de la nouvelle édition, pag. 117 & *suivantes*.

der avec bien d'autres non moins nouvelles, que la culture des terres, & en général toute espece de travail, coûte infiniment plus au propriétaire par la main d'un esclave, que par celle d'un *maneuvre*, d'un *journalier* libre.

Quand j'ai osé le premier la développer en 1766, à *Paris* au grand scandale des cœurs *humains*, des zélateurs de la *liberté*, & de ses fruits, des *économistes* & de leurs confédérés, elle étoit déja constante en *Amérique*, & l'expérience de chaque minute tendoit à la confirmer sans qu'on s'en apperçut : mais elle y est devenue bien plus sensible d'après la double guerre civile & étrangere, qui dans l'espace de vingt ans a ravagé la *terre ferme* & les *îles* de ce continent. Ces troupeaux humains qu'on traîne d'un côté du globe à l'autre pour les donner à dévorer à la misère, au désespoir, pour faire avec leur sang de l'or, & du sucre, sont devenus dans cet intervalle plus difficiles, & par conséquent plus coûteux à renouveller, & même à entretenir.

L'espace fluide qui s'étend entre les haras où ils se provignent, & le tombeau qui les engloutit ayant été pendant dix années respectivement ravagé au nom de toutes les Couronnes dont leurs travaux fertilisent les domaines; des Corsaires *François*, *Anglois*, *Espagnols*, *Hollandois*, & *Américains* PHILOSOPHES, ayant successivement souillé de ces brigandages que des patentes légitiment, l'océan qui répond des côtes de *Guinée* à *Massachuset Bay*, & opéré suivant

le droit de la guerre bien plus de destructions encore que de captures, le prix des esclaves s'est accru au point d'excéder toute proportion entre la valeur primitive de leur personne, jointe aux frais journaliers de leur nourriture, & le produit possible de leurs travaux.

C'est alors que les *philosophes* de *Philadelphie*, voyant par le relevé de leurs livres de compte que la recette n'égaloit plus la dépense, n'ont pas voulu courir davantage les risques de ce *déficit* : en spéculateurs exercés ils ont senti qu'en abandonnant une propriété devenue onéreuse ils s'en assureroient une indemnité infaillible, & que la *liberté* leur *loueroit* à bas prix ces bras qu'ils ne pouvoient plus *acheter* sans perte : mais en négocians habiles ils ont voulu tirer même de cette rénonciation intéressée encore un autre bénéfice, celui de la gloire; ils ont procédé à l'affranchissement de leurs esclaves avec une prétention aussi peu philosophique que la chose elle-même.

» Soyez attentifs, ont ils crié & fait crier dans » toute l'*Europe*, & voyez l'exemple admirable » que nous allons vous donner : voyez ce que » l'amour de la liberté est capable de produire » dans les cœurs qu'il embrase : ils ne se con» tentent pas de jouir de ce don sublime : ils » veulent le communiquer. De ces brutes dé» gradées par la servitude, nous allons *volon»tairement*, *noblement* faire nos *Freres*. Au milieu » d'une guerre ruineuse, poursuivis par des ty» rans impitoyables nous serons encore les » bienfaiteurs des hommes......

Cette brillante & fastueuse annonce a eu à-peu-près autant d'éclat que celle des *Paratonneres* & autant de solidité (1), elle se réduit au sacrifice que feroit le maître d'un parc peuplé de *daims*, & de *cerfs*, si, ne voulant pas les manger, ne pouvant plus les nourrir, il leur rendoit en ouvrant ses portes, la faculté de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance, en se réservant celle de les aller chasser à son aise dans les bois où ils ne seroient plus à sa charge.

Les propriétaires *Espagnols* des mines du *Mexique*, & du *Pérou* seront avant peu forcés d'adopter la même réforme, ou d'abandonner ces exploitations dont la dépense aujourd'hui égale presque, & surpassera bientôt le bénéfice: ils seront de même conduits, non par la délicatesse, mais par une économie forcée. Leur avarice arborera le prétendu chapeau *de la liberté* sur ces gouffres devenus impraticables à la servitude : elle deviendra généreuse par lésinerie, de même que celle des freres de *Philadelphie* :

(1) Cet art de *soutirer* la foudre avec des longues aiguilles, (disons-le en passant) est une découverte tout au plus curieuse, & dans le genre des curiosités, au moins une des plus inutiles : elle seroit même probablement très-funeste si ces joujoux de l'oisiveté indiscrete & souvent téméraire autant que frivole, pouvoient influer en grand sur aucune des opérations de la nature. On a cependant osé faire à l'inventeur l'application du vers célèbre, & scandaleux ou burlesque dans la parodie comme dans l'original,

Eripuit cælo fulmen.

ce ſera pour avoir des bras à bon marché qu'elle feindra de ne plus vouloir de corps eſclaves.

Mais eſt-ce le bonheur de ces affranchis qui résultera de cette ſpéculation dirigée préciſément contre eux? Hélas non: je l'ai déja dit, & je le répéte, on n'aura plus d'*eſclaves;* on aura des *domeſtiques*, des *journaliers*, des *manouvriers*, & quel ſera leur ſort dans le *nouveau monde?* Sans contredit le même que dans l'ancien: or voici ce qui a réſulté pour eux du ſcrupule qui a rompu leurs fers dans celui-ci. Voici un texte que je préſente à tous ceux de mes lecteurs chez qui la ſenſibilité n'exclud pas la réflexion; & d'après lequel je les invite à apprécier le bien que feroit le redreſſement pourſuivi par tant de zelés, & inconſidérés réformateurs.

EFFET de l'affranchiſſement des ESCLAVES dans l'ancien monde. S'il eſt vrai que cette claſſe d'hommes y ait réellement GAGNÉ.

En ſupprimant la ſervitude on n'a prétendu ſupprimer ni l'opulence ni ſes avantages. On n'a pas penſé à remettre entre les hommes l'égalité originelle; la renonciation que le riche a faite à ſes prérogatives n'a été qu'apparente. Il a donc fallu que les choſes reſtaſſent, au nom près, dans le même état. Il a toujours fallu que la plus grande partie des hommes continuât de vivre à la ſolde, & dans la dépendance, de la plus petite qui s'eſt approprié tous les biens.

La *servitude* s'est donc perpétuée sur la terre ; mais sous un nom plus doux. Elle s'est décorée parmi nous du titre de *domesticité*. C'est un mot qui sonne plus agréablement à l'imagination, une idée moins affligeante, & il ne signifie cependant à le bien examiner qu'une insulte plus cruelle faite à l'humanité.

Par le mot de *domesticité* je n'entends pas l'état de ces fainéans fortunés que la paresse dévoue à un esclavage volontaire, qui trouvent dans leur bonne mine un patrimoine assuré, & que le luxe paye si chérement pour ne rien faire. Il s'engraissent de ses vices. Sa vanité les habille avec magnificence : sa profusion les nourrit avec délicatesse ; son amour pour le faste les associe à une partie de ses plaisirs. Tout ce qu'il exige d'eux c'est que leur oisiveté serve de décoration à la sienne, & le besoin qu'il croit en avoir les soustrait à toutes les inquiétudes qu'il éprouve lui-même : ces domestiques-là sont heureux sans doute, au moins jusqu'à ce que la vieillesse vienne leur enlever ces agrémens extérieurs qui leur ont procuré une vie si douce.

Mais les *villes* & les *Campagnes* sont peuplées d'une espece de domestiques plus répandus, plus utiles, plus laborieux, & connus sous le nom de *journaliers*, *manouvriers*, &c. Ils ne sont point deshonorés par les couleurs brillantes du luxe : ils gémissent sous les haillons dégoûtans qui sont la livrée de l'ndigence. Ils n'ont jamais de part à l'abondance dont leur travail est la source. La richesse semble leur

faire grace quand elle veut bien agréer les présens qu'ils lui font. C'est à eux d'être reconnoissans des services qu'ils lui rendent.

Elle leur prodigue le mépris le plus outrageant dans le tems où ils embrassent ses genoux pour obtenir la permission de lui être utiles. Elle se fait prier pour l'accorder, & dans cet échange singulier d'une prodigalité réelle contre une bienfaisance imaginaire, la fierté, le dédain sont du côté de celui qui reçoit, & la bassesse l'inquiétude, l'empressement du côté de celui qui donne. Ce sont là les domestiques qui ont vraiment remplacé les *serfs* parmi nous; c'est sans contredit une très-nombreuse, & la plus nombreuse portion de chaque nation. Il s'agit d'examiner quel est le gain effectif que lui a procuré la suppression de l'esclavage.

Je le dis avec autant de douleur que de franchise : tout ce qu'ils y ont gagné c'est d'être à *chaque instant tourmentés par la crainte de mourir de faim*, malheur dont étoient du moins exempts leurs prédécesseurs dans ce dernier rang de l'humanité. Ils sont exposés à tous les mauvais traitemens attachés à l'esclavage, & ils n'ont pas même la certitude de la vie qui en faisoit la compensation.

L'esclave étoit nourri lors même qu'il ne travailloit pas, comme nos chevaux ont du foin les jours de fête. L'esperance du service qu'on en tireroit dans les tems d'occupation, lui faisoit assurer des alimens dans le tems même du re-

pos. L'avarice éclairée du maître sacrifioit le présent à l'avenir : elle comptoit bien se dédommager par les efforts d'une activité laborieuse des secours intéressés qu'elle accordoit à une inaction passagere, & la nécessité d'entretenir des forces qui lui appartenoient l'empêchoit de regretter ce qu'il lui en coûtoit pour en prévenir la perte.

Mais le *manouvrier LIBRE* qui est souvent mal payé lorsqu'il travaille, que devient-il lorsqu'il ne travaille pas ? Qui est-ce qui s'inquiéte de son sort ? A qui en coûte-t-il quelque chose quand il vient à périr de langueur & de misere ? Qui est-ce qui est par conséquent intéressé à l'empêcher de périr ?

Il est libre, dites-vous ! Eh ! Voilà son malheur. Il ne tient à personne : mais aussi personne ne tient à lui. Quand on en a besoin, on le loue au meilleur marché que l'on peut. La foible solde qu'on lui promet égale à peine le prix de sa subsistance pour la journée qu'il fournit en échange. On lui donne des surveillans pour l'obliger à remplir promptement sa tâche ; on le presse, on l'aiguillone de peur qu'une paresse industrieuse & excusable, ne lui fasse cacher la moitié de sa vigueur ; on craint que l'espoir de rester plus long-tems occupé au même ouvrage n'arrête ses bras, & n'émousse ses outils.

L'économie sordide qui le suit des yeux avec inquiétude l'accable de reproches au moindre relâche qu'il paroît se donner, & s'il

prend un inſtant de repos elle prétend qu'il la vole. A-t-il fini, on le renvoie comme on l'a pris, avec la plus froide indifférence, & ſans s'embarraſſer ſi les vingt ou trente ſols qu'il vient de gagner par une journée pénible, ſuffiront à ſa ſubſiſtance, en cas qu'il ne trouve pas à travailler le jour d'après.

Il eſt libre! C'eſt préciſément de quoi je le plains. On l'en ménage beaucoup moins dans les travaux auxquels on l'applique. On en eſt plus hardi à prodiguer ſa vie. L'eſclave étoit précieux à ſon maître en raiſon de l'argent qu'il lui avoit coûté. Mais le manouvrier ne coûte rien au riche voluptueux qui l'occupe. Du tems de la ſervitude le ſang des hommes avoit quelque prix. Ils valoient du moins la ſomme qu'on les vendoit au marché. Depuis qu'on ne les vend plus, ils n'ont réellement aucune valeur intrinſéque.

Dans une armée on eſtime bien moins un pionnier, qu'un cheval de caiſſon, parce que le cheval eſt fort cher, & qu'on a le pionnier pour rien. La ſuppreſſion de l'eſclavage a fait paſſer ce calcul de la guerre dans la vie commune; & depuis cette époque il n'y a point de Bourgeois à ſon aiſe qui ne ſuppute en ce genre comme le font les héros.

Les *journaliers* naiſſent, croiſſent & s'élevent pour le ſervice de l'opulence, ſans lui cauſer les moindres frais, comme le gibier qu'elle maſſacre ſur ſes domaines. Il ſemble qu'elle ait réel-

lement le ſecret dont ſe vantoit ſans raiſon le malheureux *Pompée*. En frappant du pied la terre, elle en fait ſortir des légions d'hommes laborieux qui ſe diſputent l'honneur d'être à ſes ordres : en diſparoit-il quelqu'un parmi cette foule de mercénaires qui élevent ſes bâtimens, ou alignent ſes jardins, la place qu'il a laiſſée vacante eſt un point inviſible, qui eſt ſur le champ recouvert ſans que perſonne s'en mêle.

On perd ſans regret une goutte de l'eau d'une grande riviere, parce qu'il en ſurvient ſans ceſſe de nouveaux flots. Il en eſt de même des *manouvriers* ; la facilité de les remplacer nourrit l'inſenſibilité du riche à leur égard : il les voit s'évanouir ſans inquiétude. Il ne s'apperçoit même jamais qu'il manque perſonne de cette canaille que ſon intendant paye toutes les ſemaines, ou tous les mois. Il ne regrette que ſon argent qu'ils emportent; & quand il ſe promene délicieuſement ſous ſes allées, ou dans ſes galeries, il ſonge beaucoup moins ſi les infortunés à qui il en eſt redevable ont du pain aujourd'hui, qu'à l'obligation qu'ils lui ont d'en avoir trouvé hier, & les jours précédens.

Ils ſont libres ! mais en ſuppoſant que cet affranchiſſement prétendu ne leur coûte pas toujours la vie, il eſt ſûr du moins qu'il l'empoiſonne ſans ceſſe. Il ne rend pas ſeulement le riche dur & impitoyable pour eux : il leur ôte encore les occaſions de l'attendrir : il les met dans l'impoſſibilité de profiter de ſa compaſſion.

L'esclave est perpétuellement sous les yeux de ses maîtres. Il leur inspire de l'affection, ou un attachement d'habitude qui en tient lieu. Quand il souffre, ses cris frappent leurs oreilles. Si ce n'est point par humanité qu'on le soulage, on le fait pour appaiser un bruit affligeant. Mais le *journalier*, on ne le voit qu'en passant, & dès-lors on ne s'attache point à lui. Il souffre & meurt sans bruit dans sa chaumiere : toutes foibles qu'en sont les murailles ses gémissemens ne sauroient les percer. L'opulence a fait un gain réel en le reléguant ainsi dans des solitudes écartées. Elle a diminué les occasions d'éprouver une pitié involontaire qui l'auroit affectée désagréablement, & qui auroit souvent blessé son avarice en lui arrachant par importunité des secours dont elle ne pourroit se promettre d'autre fruit que le plaisir de les avoir donnés, c'est-à-dire, celui dont elle est le moins jalouse.

En pesant ainsi sans préjugé toutes ces réflexions, & beaucoup d'autres que l'on pourroit faire sur le même sujet, qui ne sent que le sort du serf étoit infiniment préférable à celui de nos manouvriers? Ceux-ci dit-on, *n'ont point de maître*. Mais c'est encore ici un pur abus du mot. Qu'est-ce à dire? Ils n'ont point de maître? Ils en ont un & le plus terrible, le plus impérieux des maîtres : *c'est le besoin*.

Le pauvre n'est point libre; il sert en tout pays,

a dit un poëte philosophe qui s'est mis au nombre de mes détracteurs, précisément au sujet du principe que je rappelle ici.

Ce maître-là les asservit à la plus cruelle dépendance. Ils ne sont pas aux ordres d'un homme en particulier, mais à ceux de tous en général. Ce n'est point d'un seul tyran qu'ils ont à flatter les caprices, & à rechercher la bienveillance, ce qui borneroit la servitude, & la rendroit supportable. C'est de quiconque a de l'argent qu'ils deviennent les valets, ce qui donne à leur esclavage une étendue & une rigueur indéfinie.

A quoi se réduit pour eux cette liberté apparente dont vous les avez investis? ils ne subsistent que du loyer de leurs bras. Il faut donc trouver à qui les louer, ou mourir de faim. Est-ce là être libre? Il faut prier, supplier pour obtenir de l'emploi; & vous nommez indépendans ceux qui ne vivent que de cette bassesse: c'est des jouissances du luxe que dépend leur existence.

Si le *Financier*, qui a acheté le titre superbe de Seigneur de leur village, n'a rien à faire à ses jardins, ils périront de froid & d'inanition pendant l'hyver. Si le *Bourgeois*, qui s'approprie tout le suc de cette terre qu'ils remuent, & qu'ils arrosent de leurs sueurs, ne donne pas d'ordres pour ravaler sa vigne, ou fumer ses champs, comment payeront-ils leurs *tailles*? Comment satisferont-ils ces harpies dévorantes, qui accourent au moindre délai, armée d'un nom sacré, & enlévent de leurs cabanes jusqu'aux cendres du misérable foyer qui sert

plus souvent à rappeller la privation du feu que l'usage de ce soulagement.

Ajoutons que les *habits* de l'*esclave*, sa *nourriture*, comme je l'ai dit, ses *maladies* ses *enfans* étoient à la charge du maître. Au lieu que chez nous il faut que le manouvrier vive avec sa *femme* du produit de ses bras. Il faut qu'il nourrisse du prix de sa journée ses *enfans* quand il en a. Il faut que sur sa solde modique & incertaine, il paye son *tailleur*, quand il s'habille; son *Chirurgien*, quand il est malade; son *Curé*, quand il se marie. Les Propriétaires qui l'emploient n'entrent pour rien dans ces dépenses sourdes & accablantes. Moyennant les *dix* ou les *vingt* sols qu'on lui donne par jour (1), c'est à lui à s'entretenir de tout: & comme c'est une chose impossible; comme ce revenu, tout chétif qu'il est, se trouve encore sujet

(1) Suivant qu'il travaille en *hyver*, ou en *été*, & que par conséquent sa journée est plus courte, ou plus longue: ce qui produit au préjudice du *maneuvre* une proportion inverse, puisque sa solde est racourcie précisément dans la saison où les besoins sont plus nombreux, & plus étendus. Pour l'*esclave* comme pour le *cheval*, il faut bien le rédire, toutes les journées étoient égales.

Il ne faut pas me faire un crime de ce que ce raprochement semble avoir de cruel, d'humiliant: il faut gémir sur la révolution survenue dans la société, sur l'état des choses qui, en paroissant honorer l'espece humaine, a réduit les trois quarts des hommes au point d'avoir à envier le sort des animaux les plus avilis, dont il s'en faut bien qu'ils puissent partager la sécurité, même phisique.

à une infinité d'accidens: qu'on ne peut ni prévoir, ni parer; comme une blessure, ou une incommodité le tarissent ; comme les fêtes & les dimanches le suspendent & le diminuent ; comme enfin il est fort éloigné de suffire au malheureux qui n'a pas d'autre ressource, la seule consolation qui lui reste est la faculté d'aller après une vie désespérante, chercher la mort dans un hôpital, où il la trouve.

Et, ce qu'il y a de plus terrible, c'est que la modicité même de cette paie, est encore une raison pour la diminuer. Plus le journalier est pressé par le besoin, plus il se vend à bon marché. Plus sa nécessité est urgente, moins son travail est fructueux. Les despotes momentanés qu'il conjure en pleurant d'accepter ses services, ne rougissent pas de lui tâter, pour ainsi dire, le poux, afin de s'assurer de ce qu'il lui reste encore de forces : c'est sur le degré de sa défaillance qu'ils réglent la rétribution qu'ils lui offrent. Plus ils le sentent près de périr d'inanition, plus ils retranchent de ce qui peut l'en préserver ; & les barbares qu'ils sont, lui donnent bien moins de quoi prolonger sa vie, que de quoi retarder sa mort.

Il est donc très vrai de dire que cette indépendance si célebrée est un des plus funestes fléaux qu'ait produits le rafinement des tems modernes. Il augmente l'opulence du riche, & l'indigence du pauvre. L'un épargne tout ce que l'autre dépense. Ce n'est pas sur son superflu que celui-ci est forcé d'économiser pour subvenir à tous les besoins de sa famille, c'est sur son né-

ceſſaire. C'eſt ſon ſang, c'eſt une partie de ſon exiſtence qu'il ſacrifie aux autres frais indépendans de ſa nourriture: & cette obligation, qui rend ſon ſalaire inſuffiſant le force encore à conſentir qu'on le diminue; ce qui de jour en jour met ſes ſervices à un taux plus bas, & le plonge par conſéquent dans une miſere cent fois plus cruelle que l'eſclavage. C'eſt un des plus étonnans & en même tems un des plus heureux effets de la Providence, que le déſeſpoir ne faſſe pas tourner la tête à cette multitude immenſe de créatures humaines, qui en s'endormant le ſoir, ne ſavent ſi le lendemain elles auront occaſion de gagner de quoi manger du pain.

Voilà les faits. Je ſuis bien fâché de ne pouvoir en préſenter de plus conſolans. Je ſuis fâché d'être obligé de répondre par ce tableau douloureux mais trop fidelle du paſſé, & du préſent, aux exagérations enthouſiaſtes, honnêtes ſans doute quant au motif, mais illuſoires, mais inconſidérées quant aux reſultats, des univerſités *Angloiſes*, des corporations *Angloiſes*, des *Américains* qui ne ſont plus *Anglois*, des *Pariſiens* qui s'efforcent de le devenir.

Maintenant voyons ce qui arriveroit de la grande réforme qu'ils ſollicitent, & que l'état des choſes rend en effet inévitable déſormais que la ſagacité *Européenne* en cette matiere a franchi les mers, & qu'on a commencé à gouter en *Amérique* comme ici les douceurs de ce *fruit défendu* politique, de cet arbre de *la ſcience du bien & du mal* qui enrichit les riches, & appauvrit les pauvres.

Les propriétaires du *nouveau monde* ont senti, comme ceux de l'*ancien* combien il étoit avantageux à l'homme opulent d'être servi par la *liberté* indigente. Ils ont été frappés de l'avantage qu'il y auroit pour eux d'avoir à leurs gages un être qui ne redevenant indépendant que quand sa servitude leur seroit à charge, soit vraiment esclave, tant qu'ils ont besoin de lui; de sorte qu'ils puissent être surs de recueillir tout le fruit de son travail en s'affranchissant de toute espece de soin sur ce qu'il peut devenir, à la minute où il cesse de leur être utile; enfin de s'assurer sans souci, sans embarras, sans dépenses d'aucune espece, ou plutôt avec la certitude des services les plus utiles, à la place de cet animal paresseux, exigeant, vorace, mutin, &c. qu'on appelloit *esclave*, la libre disposition d'une autre race laborieuse, timide, sobre, docile, qu'on appelle *manouvrier*. Cette métamorphose aura donc lieu : je l'avois prévue en 1779, en la regardant seulement comme possible (1). Aujourd'hui qu'elle est certaine, & même forcée, voyons-en les effets : ce sont à-peu-près ceux que je prédisois il y a neuf ans.

(1) Voyez tome VII de ces *Annales*, pag. 379.



EFFET

EFFET de l'affranchissement des NEGRES, *& de l'introduction des travaux à* PRIX D'ARGENT, *ou* A LA JOURNÉE, *en* Amérique.

DANS le premier moment sans difficulté on n'entendra que des cris de joie, & tout offrira les apparences d'une régénération. Les salaires seront chers, & le prix des *habitations* haussera. La facilité & la difficulté tout-à-la-fois de trouver des manœuvres concourront à produire le même effet, qui d'abord ne paroîtra qu'avantageux.

Aujourd'hui le propriétaire d'argent qui voudroit le devenir d'une *habitation* est contenu moins par la difficulté d'acquérir, que par celle d'exploiter. La nécessité de distribuer des fonds immenses dans l'attelier de culture qu'exige l'état actuel des choses, de semer des Negres avant que de prétendre à recueillir du sucre, produit en cette partie deux effets contradictoires en apparence & cependant inséparables : il ne peut y avoir que de grandes exploitations, & elles ne peuvent être portées à toute leur valeur.

Si on paie le fonds un million, à *terme*, il faut un demi million en sus, & *comptant*, pour les chevaux à *deux pieds* sans lesquels on ne recueille ni *ris*, ni *caffé*, ni *indigo*, ni *sucre*, ni *cacao*, &c. mais du moment qu'on aura la probabilité de trouver comme en *Europe* des bras

qu'une rétribution journaliere liera aux mêmes travaux, il y aura plus d'acquéreurs parce qu'il y aura moins d'avances. Les domaines se morcelleront : les propriétés divisées recevront au lieu d'un petit nombre de despotes indolens, une foule de cultivateurs accourus d'*Europe* avec le goût du travail, quelques especes & l'espoir d'une fortune ; la valeur des terres augmentera.

Ces nouveaux venus ne seroient pas tous assez riches pour acquérir même des portions d'habitations : il s'en trouveroit beaucoup qui ne seroient venus qu'avec des espérances. Parmi ceux-mêmes à qui des fonds réels assureroient d'abord une existence indépendante, il s'en trouveroit bientôt que des malheurs, des imprudences, de l'inconduite, feroient descendre dans une autre classe : la premiere génération ne passeroit pas sans que ce sol ombragé du pavillon de la liberté fut couvert d'une foule d'êtres abandonnés à eux-mêmes, & réduits à chercher dans le loyer de leurs bras une subsistance qu'aucun autre expédient ne pourroit plus leur fournir.

Mais dans le premier moment cependant, les propriétaires étonnés eux-mêmes de leur aisance, dégagés de la nécessité de débourser, ou d'emprunter un capital quelconque pour acheter ces troupeaux indociles que la mort ou la fuite pouvoient à chaque instant leur enlever, lésineroient moins sur les salaires. Le bénéfice de la liberté se partageroit entre eux & les successeurs de l'esclave. Les journées se sou-

tiendroient à un prix assez haut pour adoucir au malheureux stipendiaire le regret, & la honte de travailler pour le profit d'un autre.

C'est ce qui a déja lieu dans la partie de l'*Amérique* où cette innovation s'est consommée: *la main d'œuvre* y est encore en effet à un prix excessif. Le moindre journalier *blanc* se paie à *Philadelphie* cinq, ou six livres tournois. Les *noirs LIBRES* profitent de cette fixation du moment, & ce qui prouve que malgré cette surcharge apparente il reste du bénéfice pour les propriétaires, c'est que leurs denrées ne sont pas augmentées de valeur. Les *ris*, les *bois*, les *farines*, qui partent de ces rivages où la journée d'un mercénaire coûte six fois autant qu'en *France*, se vendent maintenant encore avec avantage en *France* au même prix qu'avant la guerre: il est donc évident qu'à quelque taux qu'on porte la solde du maneuvre elle est moins onéreuse au *Colon* que l'entretien du *serf*, soit que ce serf ne travaillât pas autant, soit que réellement il consommât davantage.

Mais peu-à-peu ces prix diminueront. Le malaise général qui commence en *Europe* à affliger dans tous les pays sur tout les classes inférieures; l'espérance d'*être mieux*, pousseront vers ces terres *affranchies*, des flots d'avanturiers, d'*émigrans*. La premiere génération dureroit peu: mais la seconde couvriroit les îles d'une race déja aguerrie aux influences du climat, & qui ne tarderoit pas à éprouver celles de la *liberté* combinée avec l'*indigence*.

L'être libre qui *n'a rien* étant de tous les esclaves le plus asservi, quand il ne veut pas mourir de faim ; & l'homme riche qui posséde les espèces, étant de tous les Rois le plus sûr de trouver des serviteurs, celui-ci entouré de serfs volontaires, qui mendieront le bonheur de lui être utiles comme un bienfait de sa part, ne tardera pas à mettre ses choix au concours, & ses salaires au rabais.

Il faudra bien travailler malgré la réduction : la docilité avec laquelle on se sera soumis à celle d'aujourd'hui deviendra chaque jour une raison décisive pour ne pas se révolter contre celle de demain. J'ai hier travaillé pour *vingt* sols : on ne veut plus m'en donner que *dix-neuf*. Irai-je pour un sol me résoudre à manquer de pain, à voir ma femme & mes enfans pâlir d'inanition, & me reprocher une oisiveté qui les tue? Je me détermine au sacrifice; & l'avarice, la balance à la main, en exigera de nouveaux, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à établir dans l'autre monde le taux qui subsiste déja, comme je l'ai dit, dans celui-ci, entre le travail & la subsistance : elle ira toujours en retranchant du tarif jusqu'à ce qu'elle n'en puisse rien diminuer sans ôter à la victime de ses combinaisons la force même de les supporter, & qu'il ne reste à l'ouvrier justement que le degré de vigueur dont il a besoin pour ne pas cesser de lui être utile.

Et les alimens dans ces pays fortunés étant aussi abondans que faciles, seront la mesure sur laquelle s'établira ce tarif des salaires de la

liberté. Il ne faut pas croire, parce que le *manioc*, & la *banane* viennent sans culture aux isles, que les pauvres en seront plus indépendans. C'est au profit de la richesse seule que tournent toutes les largesses de la nature, puisque c'est à elle seule que la terre appartient. Elle en aura donc plus de facilité à soudoyer ce manœuvre non acheté qui lui vendra son travail; & par une suite de la compensation qui s'établit de riche à riche, elle fera aussi meilleur marché aux consommateurs *Européens*.

Le prix des denrées d'exportation baissera avec celui de la *main d'œuvre* qui les arrachera à la terre. Elles coûtent très-cher aujourd'hui qu'elles sont arrosées des sueurs du *Nègre* esclave: elles ne coûteront presque rien quand elles le seront du sang de l'homme libre. Ainsi une portion de nous trouveroit encore de l'avantage dans ce désastre; & probablement il y auroit une prodigieuse réduction dans la valeur de toutes les superfluités de l'*Amérique* devenues aujourd'hui l'un des plus pressans objets de notre convoitise. Ce seroit, comme on le voit, un malheur affreux substitué à un malheur plus affreux encore. Ce seroit une infortune cruelle qui remplaceroit une infortune non moins déplorable: mais nous aurons du sucre à bon marché.

Insere nunc mœlibœe pyros, &c.

MORTS REMARQUABLES.

Exemple singulier de foiblesse, & d'audace, en matiere d'ELOGES FUNÉRAIRES.

LE nécrologe des hommes illustres par eux-mêmes, ou par leur rang, fournit depuis quelques mois une liste singuliérement nombreuse. Presque toutes les classes qui peuvent fixer les regards de la postérité ont contribué à la charger. On y compte un ROI, (le PRÉTENDANT) un PRINCE DE L'EGLISE, (le Cardinal de LUYNES) un homme *de lettres* distingué, (M. LE TOURNEUR) un grand *Musicien*, (le Chevalier GLUK) un *Orateur* célèbre, (M. GERBIER) un *Peintre* dont les essais promettoient la carrierre la plus brillante, & enlevé au premier pas, (M. DROUAIS) un AMATEUR dont la vie n'a pas été sans éclat, (M. d'*Argental*). Enfin un *Phisicien* qui a réuni les connoissances les plus étendues au talent de les perpétuer par des ouvrages éloquens, (M. DE BUFFON) est aux portes du tombeau. L'Historien de la Nature, qui nous en a tant de fois fait admirer les ressources & la grandeur, est à la veille d'en éprouver la foiblesse, & le néant : & quand les secours de la Médecine, ou une crise heureuse le rendroïent aux vœux de ses amis, son âge, cette maladie incurable, ne leur laisseroit qu'une joye passagère. Son rétablissement ne seroit s'il est permis de le dire qu'un plus long adieu : *sic vivitur.*

De toutes ces pertes celle qui a fait le moins de sensation c'est la plus importante, à n'examiner que le nom & les titres du mort : c'est celle de *Charles-Edouard-Louis* STUARD, fils de *Jacques* STUARD, troisieme du nom, successeur de ce qu'on appelloit à *Rome* les DROITS, & à *Londres*, les CHIMÈRES de sa famille. Cette derniere dénomination déja consolidée par le fait devient irrévocable par la mort de ce Prince sans postérité légitime ; cet événement met un terme aux longs revers de sa maison, & dérobe un objet aux caprices de la fortune.

On a déja remarqué que l'Histoire n'offroit point de généalogie plus chargée d'écussons funestement rembrunis. De tous ces Rois le plus grand nombre est péri de mort violente ; deux sur l'échaffaud. (1) La plus douce catastrophe qu'ils aient essuyée est celle qui en renversant *Jacques Second* du trône, a condamné ses successeurs sans retour à une vie obscure, à une dégradation irrévocable.

Il n'y a point d'exemple d'une suite de générations aussi inflexiblement proscrites par le sort ; & ce qui peut ajouter à la surprise comme à l'attendrissement, c'est que de tant de Princes punis comme le sont rarement les tyrans les plus cruels, il n'y en a aucun à qui l'on puisse reprocher plus que des foiblesses. *Marie* STUARD dont la mémoire a été le plus gravement compromise, a trouvé de nos jours des apologistes qui l'ont défendue, non sans vraisemblance : ses

(1) Marie *Stuart*, Charles I.

quoique son sujet en eut un plus grand besoin. Voici ce qu'il a fait imprimer dans le N°. 89 du *Journal de Paris* de cette année.

» Le Barreau de cette Capitale vient de perdre son plus bel ornement, l'homme le plus véritablement éloquent qu'il ait vu dans son sein, M. Pierre-Jean-Baptiste *Gerbier*, Avocat au Parlement, né à *Rennes* au mois de Juin 1725 ; doué, comme *Orateur*, de tout ce qui constitue l'art de persuader les hommes par la parole ; & comme *homme de société* de toutes les qualités les plus aimables.

» Personne, avant lui, n'avoit su réunir dans un dégré aussi éminent tout ce qu'exige l'éloquence du Barreau. Toujours à la hauteur de son sujet, & jamais au-delà : aussi varié dans son style, dans ses intonations, dans ses mouvemens, que les objets qu'il avoit à traiter l'étoient eux-mêmes entre eux ; possédant mieux qu'aucun autre le secret des convenances & l'art si difficile de savoir tout dire sans jamais blesser son adversaire ni l'auditoire : enfin tout à-la-fois plein d'énergie & de grace, de naturel & de force, de chaleur & de sensibilité ; sublime sans enflure ; facile sans être lâche ni diffus ; brillant sans jamais rien donner au faux goût ; il a eu le bonheur unique de plaire aux gens de l'art comme aux gens du monde, aux connoisseurs comme aux simples amateurs.

» Des gens, qui s'étoient déclarés ses ennemis faute d'avoir pu devenir ses rivaux, ont tenté de le restreindre au seul don physique d'un bel

organe, & à l'art des mouvemens. Il falloit que cela fût ainsi pour que rien ne manquât à sa gloire, pas même l'honneur d'irriter l'envie. Ces gens-là ne réfléchissoient pas que l'art des mouvemens seul suppose une ame toute expansive, & des moyens au-dessus du commun des autres hommes. Mais, ils comptoient donc aussi pour rien l'art plus difficile de savoir discuter d'une manière lumineuse les matières les plus abstraites; & cette logique qui subjugue, & ce talent inappréciable d'intéresser, d'attacher, d'entraîner quelquefois pendant deux & trois heures consécutives, un Public léger dont il faut captiver l'attention!

» Ils ne l'avoient pas vu au milieu d'une plaidoierie longue, fatiguante & aride, changer tout-à-coup de plan; abandonner ce qu'il avoit préparé pour y substituer inopinément ces traits qu'enfante le moment & le choc des idées, & qui n'ont jamais d'effet plus sûr que lorsque la force qui les fait jaillir est plus subite & plus inattendue; enfin n'être jamais plus étonnant & plus terrible que lorsque le besoin du moment, ou l'imprudence de son adversaire, le forçoient d'improviser sa défense.

» Dois-je garder le silence sur l'acharnement avec lequel on s'est plû souvent à trouver des torts à l'homme rare qui excite aujourd'hui nos regrets? Avec une ame de feu, une imagination malheureusement pour lui trop ardente, & par conséquent toujours active; naturellement né confiant, prompt à se livrer aveuglément à ceux

même qui sembloient le moins devoir justifier cet abandon, il étoit difficile qu'il ne payât pas sa part du tribut que nous devons tous à l'humanité. Combien n'en est-il pas peut-être parmi ses détracteurs, dont la vie offriroit plus d'erreurs, & bien moins de ces qualités précieuses qui les font oublier ! Tout est remarqué dans la vie de quiconque attire sur soi les regards de la multitude : c'est surtout alors que les fautes d'un homme célèbre deviennent un triomphe pour la médiocrité.

» Je crois, Messieurs, devoir terminer cette Lettre par une réflexion qui peut-être eût suffi à son éloge, & qui doit le caractériser. C'est que l'amitié pour lui étoit un besoin. Plus occupé de la gloire des autres que de la sienne propre, jamais l'envie n'est entrée dans son cœur; eh ! qu'auroit-il pu trouver à envier dans autrui ? Comme tous les hommes d'un mérite supérieur, il a toujours dédaigné ces succès qui ne sont dûs qu'à l'intrigue, sorte d'opprobre dont ce siècle a plus à rougir qu'aucun autre. Insouciant jusqu'à l'excès il eût été plutôt l'objet que l'instigateur des cabales; on peut même ajouter qu'il n'eût pas manqué d'en être la victime si son grand talent ne l'eût seul défendu contre tous, & si le sentiment des honnêtes gens & des amateurs du vrai beau n'avoit enfin plus d'empire que les cris forcénés de la sottise ou de l'envie ».

Si l'enthousiaste qui a crû pouvoir, en se cachant, hazarder ces hyperboles, n'avoit eu-

géré que sur l'article *du talent*, je ne me serois pas même permis d'observation ; il est bien probable pourtant que quand on voudra désigner l'homme *le plus véritablement éloquent* qu'ait produit le *Barreau de Paris*, ce sera encore long-tems le nom de *Cochin* qu'on citera, & non celui de *Gerbier* : mais j'aurois laissé une fois cette qualité accompagner le dernier, parce qu'un compliment funêbre est sans conséquence ; & qu'on est excusable en jettant des fleurs sur le tombeau d'un ami qu'on regrette, de les répandre sans mesure. . .

Mais pourquoi de ce compliment faire une occasion d'insulte ? Pourquoi mêler à cet éloge outré une satyre non-seulement injuste, mais réfléchie ? Pourquoi dire que ceux qui ont crû que le principal talent du défunt étoit le don naturel & heureux d'un superbe organe, avec l'art acquis de le faire valoir, étoient des *hommes devenus ses ennemis, faute d'avoir pû devenir ses rivaux* ? Pourquoi surtout exalter son éloignement pour l'*intrigue*, & dire avec une hardiesse qu'excuseroit à peine un éloignement de plusieurs siècles, ou de plusieurs centaines de lieues ; qu'il auroit été la *victime*, plutôt que l'*instigateur des cabales*, si *son grand talent ne l'eût défendu SEUL contre TOUS*, &c ? Il ne manquoit à ce panégyriste plus qu'indiscret pour faire de son éloge prétendu une suite complette de contre-vérités, que de louer aussi le *désintéressement* de son héros ?

Comment n'a-t-il pas senti que par cette intempérance outrageuse il forceroit ceux, ou

plutôt celui qu'il désigne ici avec tant d'imprudence & de malignité, à réclamer, à opposer à ce portrait chimérique un autre portrait malheureusement bien plus fidelle, & peint du vivant de l'original, arraché par la nécessité d'une juste défense contre les manœuvres de l'original?

Un jeune homme, débutant au Barreau, poursuivi dès le premier pas par cet orateur qui *n'étoit point*, qui ne *pouvoit point être jaloux*, déja proscrit dans des conciliabules particuliers dirigés, mus, inspirés par les *cabales*, les *intrigues* de cet homme supérieur aux cabales, assez grand pour dédaigner les intrigues, ce jeune homme à qui l'on ne reprochoit que *trop de chaleur* dans des causes (*qu'il gagnoit toujours*) de manquer d'*honnêteté* (*DANS LES TERMES*) envers ses confreres, s'écrioit, en plaidant pour lui-même contre une iniquité tramée, consommée par M. *Gerbier*,

» Et mes accusateurs, mes prétendus juges, Me *Gerbier* & ses semblables, sont-ils donc si *honnêtes?* A-t-on jamais affecté un despotisme plus insultant, une supériorité plus injurieuse, un ascendant plus outrageux que Me *Gerbier*? La premiere cause de son animosité contre moi, ne vient-elle pas de ce qu'au premier choc, *au Châtelet*, je ne me suis pas soumis à cet empire, que SON ORGANE affectoit sur tout ce qui osoit l'approcher? Jeune & foible comme *David*, j'ai osé, dès la premiere fois, me mesurer d'égal à égal avec ce nouveau *Goliath*, & le *Philistin* ne me l'a jamais pardonné.

» Pourquoi donc n'a-t-il pas la réputation de malignité qu'on me prête? Pourquoi! Par bien des raisons : parce que de tout temps *un très-grand manege* a soutenu l'idée qu'on vouloit faire prendre de son éloquence; parce qu'en debutant il a eu soin de se mettre sous les aîles d'un homme du plus grand mérite, & qui avoit subjugué ses confreres & le public; parce qu'un long usage a accoutumé le Barreau à ce ton qui lui a été transmis avec sa réputation, & surtout parce que quand ce parleur sonore a cessé de retentir aux oreilles, le souvenir de tout ce qu'il a dit s'efface, comme les sons produits par les ondulations d'un timbre harmonieux......

» On prétend punir d'une exclusion infamante la vivacité d'un zèle *désintéressé*. Que feroit-on donc, s'il se trouvoit au Palais un homme qui vendit toujours ses paroles, & quelquefois son silence; un homme qui n'ouvrit jamais la bouche qu'on ne sût à quel prix, & qui, mettant un impôt sur ses succès, n'envisageât dans la victoire qu'un prétexte à des rapines; un homme qui, étant recherché par les deux Parties, prit pour se décider entr'elles, la balance, non pas de la justice, mais de l'avidité, & se louât publiquement à celle qui auroit fait briller plus d'or, ou sonner plus d'argent en entrant dans son cabinet; un homme capable de changer de parti avec la fortune, de requérir à grans cris le déshonneur, la perte des cliens dont il auroit été le conseil, & dont il seroit encore le débiteur; un homme enfin exposé à des répétitions honteuses, accusé

juridiquement d'un abus de confiance de la plus basse, de la plus criminelle espèce; réduit à invoquer, pour sa défense les privilèges de sa profession, & à soutenir qu'on n'a rien à lui demander, parce qu'il n'existe pas de preuves qu'il ait rien reçu (1)? Si un tel homme existoit au Barreau, ne seroit-on pas autorisé, d'après ce que j'éprouve, à croire qu'il y seroit regardé avec horreur, & qu'on ne croiroit jamais l'en avoir banni avec assez de précipitation?

» Hélas! combien on se tromperoit! Peut-être y régneroit-il *en despote:* peut-être se rendroit-il le délateur, le persécuteur de ceux de ses confrères qu'il ne se flatteroit pas de *rendre ses complices* : peut-être, éclairé par ses remords, & guidé par son intérêt, parviendroit-il, à force de *manœuvres honteuses* & ridicules, à perdre l'ame ferme & incorruptible par laquelle il se verroit à la veille d'être démasqué..... »

Voilà ce que *je*.... ce que le jeune homme dont il s'agit, poussé à bout par cet homme d'*une société si douce*, si peu susceptible de se prêter *à des cabales*, lui répondoit *juridiquement* en 1774. Voilà le portrait terrible qu'un arrêt solemnel, contradictoire, a consacré.

Il est vrai que celui qui avoit fait une nécessité de le tracer s'en est depuis bien vengé

(1) Tous ces passages se rapportoient à des anecdotes connues dans le tems, & notoires.

par

par de nouvelles *manœuvres*, par de nouvelles *cabales*; mais le moment étoit venu où elles alloient de nouveau être mises au jour, où justice en alloit être faite. Il sembloit que M. GERBIER ne fût parvenu *à force d'intrigues* à obtenir qu'on lui laissât prendre la qualité de chef du Barreau, de *Batonnier* de son Ordre, que pour rendre plus éclatante la réparation des écarts où il avoit entraîné cet ordre. Sans les contretems, & les embarras qui ont résulté dans l'expédition des affaires privées des soins qu'ont exigé les affaires publiques, cette réparation auroit été poursuivie, & obtenue cet hyver.

Celui que la mort vient de délivrer d'un ennemi implacable n'en auroit certainement pas triomphé. Sa cause en devenant plus sûre lui en auroit paru plus délicate à traiter. A l'aspect de cette cendre muette il se seroit imposé un silence religieux, si la saillie fanatique de l'anonyme ne lui avoit fait un devoir de le rompre (1). Le respect pour les tombeaux est un devoir sacré; mais il faut de la réciprocité; pour que ces asiles funéraires soient inviolables il ne faut pas en laisser sortir des voix outrageuses, qui violent les premieres loix de la décence, & de la justice. Ces louangeurs ou inconsidérés, ou malins, devroient penser qu'une simplicité douce & concise est en ce genre une grande prudence: quand on veut célèbrer im-

(1) Qu'il me soit permis de faire observer à mes lecteurs que depuis la mort de M. d'*Alembert*, je n'ai pas même prononcé son nom.

punément un mort qui vient de disparoître, il ne faut compromettre ni la vérité, ni les vivans intéressés à la rappeller.

N. B. Les hommes légers qui, à l'occasion de cet article se permettroient de crier à l'*égoisme*, & qui prétendroient que des articles de ce genre ne sont pas du ressort des *Annales*, sont invités à relire la page 440 ci-devant. Ils y verront quelle influence les manœuvres qui sont rappellées ici ont encore aujourd'hui sur l'opinion, ou du moins sur le langage des hommes avec qui la fatalité de ma destinée me donne quelque chose à démêler.

D'ailleurs l'*attaque* anonyme dont il s'agit est consignée dans un ouvrage périodique très répandu : il seroit étrange que cette forme fut déclarée incompatible avec la *défense*. Assurément je ne suis pas assez fou pour employer les *Annales* à repousser toutes les sottises qu'on dit, & qu'on dira probablement de moi, contre moi dans des *Journaux* : on m'écrit de *Paris* que du fumier le plus corrompu de la littérature il en est éclos depuis quelque tems d'*Anglois*, d'*Américains*, qui fondent l'espoir de leur succès sur leur acharnement à me déchirer. Grand bien leur fasse : s'ils ont crû que je concourrois à ce succès en leur fesant l'honneur de m'en fâcher, de m'en occuper même, ils ont mal spéculé.

Je ne pouvois avoir ce mépris pour un article consigné dans un dépôt justement estimé, surveillé par le Gouvernement, confié à une société d'hommes connus, qui réunissant le

ſcrupule aux talens, ſemblent, ſans ſe conſtituer préciſément garans de tout ce qu'ils publient, en ſuppoſer cependant l'authenticité.

Enfin il eſt queſtion ici moins de ma défenſe perſonnelle, que de celle de *TOUT le Barreau de Paris*, puiſque le fougueux anonyme a fait de ſon élegie adulatrice une diatribe univerſelle, en repréſentant ſon héros *ſeul* contre *TOUS*; hyperbole qui ſeroit cependant l'expreſſion de la vérité, ſi l'*intrigue* n'avoit juſqu'à la fin ſubjugué ce vœu commun; ſi cet homme prétendu *ſeul* n'avoit eu toute ſa vie pour maxime qu'il valoit mieux tyranniſer les ſuffrages que les obtenir, & pour ſecret l'art d'y réuſſir.

RÉPONSE

De l'Auteur des ANNALES *à une queſtion ſur le rapport qui peut ſe trouver entre les mots* COURTISAN *&* COURTISANNE.

LE ſens du ſecond de ces mots n'eſt pas incertain en FRANÇOIS: c'eſt la dénomination honnête d'un métier qui ne paſſe pas pour l'être. On peut regarder comme une des plus grandes biſarreries de nôtre langue d'avoir fait pour les hommes un titre d'honneur du mot maſculin correſpondant à celui-là, qui en eſt un d'opprobre pour les femmes. De ſorte que ſi un étranger entendant appeller la femme d'un chef de la Magiſtrature, une *Préſidente*, celle d'un Commiſſaire départi une *Intendante*, celle d'un Gou-

verneur de Province une *Gouvernante*, en concluoit que celle d'un *Courtisan* doit s'appeller une *Courtisanne*, il commettroit au moins une impropriété de termes terrible.

Nôtre idiôme est plein de ces pièges tendus à quiconque prétendroit n'y suivre pour guide que l'analogie : *garçon*, *coureur*, & bien d'autres en sont des exemples. On pourroit cependant justifier les deux sens opposés que semblent présenter les mots de *Courtisan* & de *Courtisanne*, en observant qu'au fonds c'est le même; & que s'ils paroissent différer, ce sont nos mœurs, & non la langue qu'il faut accuser.

Dans un de ces métiers comme dans l'autre, on ne songe qu'à son intérêt: on est toujours disposé à tout sacrifier pour de l'argent; dans l'un comme dans l'autre on joue éternellement la Comédie, & la perfection du role est de savoir feindre au naturel toutes les passions sans en éprouver aucune, ou plutôt de démentir par les apparences celles que l'on éprouve le plus vivement.

Le *Courtisan* embrasse avec affectation le rival qu'il voudroit étouffer; il accable de protestations d'amitié, de zèle, l'objet qu'il méprise souvent ou qu'il deteste, mais de qui dépendent les faveurs & les dignités. La *Courtisanne* se livre avec tous les symptomes de la tendresse à l'amant opulent qui l'ennuye, mais dont la prodigalité nourrit son luxe & le faste de sa maison.

Tous deux sont fourbes & lâches : seulement il faudroit observer que dans cet étrange commerce la femme vile qui se laisse acheter,

conſerve ſur l'homme non moins vil qui s'empreſſe de ſe vendre, une ſupériorité réelle : au moins retient-elle de ſon côté les apparences de l'empire : elle commande encor même en cédant : ce n'eſt qu'en ſe flattant de la rendre heureuſe que l'amant trompé eſt heureux lui-même : enfin ſes foibleſſes, ſes complaiſances peuvent être voilées par une eſpece de miſtère : il lui eſt encor permis de ſe piquer d'une ſorte d'*honneur*, & l'homme le plus brutal, le plus infatué des droits de ſon argent, n'oſeroit conteſter même à la maitreſſe qu'il ſoudoie celui d'avoir quelquefois de l'*humeur* : or ſuivant la définition d'un homme qui devoit s'y connoître ni l'un ni l'autre n'eſt permis au *Courtiſan*.

Au reſte, ſi la profeſſion de *Courtiſanne* n'eſt pas abſolument conforme à l'étiquette de l'honnêteté, il faut bien qu'elle le ſoit à celle de la nature ſociale. Il n'y en a aucune dont il nous reſte des monumens plus anciens & plus ſinguliers. On en trouve dans la *Géneſe* : l'hiſtoire de *Juda* & de *Thamar*, prouve que cette manière d'échanger du plaiſir contre de l'argent, ou des meubles, étoit déja fort en vogue. *Job* eſt rempli de conſeils contre ces femmes adroites & intéreſſées.

Dans les Auteurs profanes on voit une *Rodope* devenue Reine, & Reine épouſée, après avoir fait bâtir une piramide du fruit des libéralités de ſes anciens amans, de chacun deſquels cependant elle n'exigeoit qu'une pierre. Les *Gliceres*, les *Lais*, les *Aſpaſies*, jouiſſent encor d'une réputation très-étendue. La belle *Flora* fut bien mieux traitée à *Rome*. Ayant gagné dans ſon

état prodigieusement d'argent, elle fit le peuple *Romain*, dit-on, son Légataire universel, & par reconnoissance on la créa Déesse : on en fit la divinité du *Printems*.

On dit qu'à *Venise* le métier est encor très-bon, & même fort honorable ; mais avec le tems tout dégénère. Les *Flora* de nos jours gagnent probablement autant, & plus d'argent que celle de *Rome*, à qui il étoit fort difficile que ses contemporains en donnassent, par la grande raison qu'ils n'en avoient point : on les appelle encore bien quelquefois *Déesses* à leur toilette, & dans de petits vers ; mais quand elles ne sont plus jeunes on les néglige, & même avant leur mort on les oublie.

TABLE.

N. B. Quoique les chiffres dans ce volume passent de 92 à 95, il ne manque cependant point de pages, c'est une faute de l'imprimeur.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIERES

Contenues dans ce treizième Volume.

A.

B.

C.

E.

F.

G.

H.



A 559885